3 1761 09702221 4

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/le25eanniversair00soci

LE 25e ANNIVERSAIRE

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

Pol. Sci
Stat
S678y

Société de Statistique de Paris

Le 25e Anniversaire

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

1860-1885

COMPTE RENDU DES SÉANCES. — DISCOURS D'INAUGURATION
COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES
LA STATISTIQUE OFFICIELLE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
ACTES ET TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

362105
6. 2. 39

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5

NANCY
RUE JEAN-LAMOUR, 11

MDCCCLXXXVI

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION VII
Composition de la Société de statistique de Paris et de son Bureau IX
Liste des savants étrangers qui ont prêté leur concours aux réunions de l'anniversaire. X
Programme des réunions du 25e anniversaire. XI

PREMIÈRE PARTIE.

Compte rendu des séances et discours d'inauguration.

Compte rendu des séances du 25e anniversaire :
Première journée — lundi 15 juin 4
Deuxième journée — mardi 16 juin 4
Troisième journée — mercredi 17 juin 6
Quatrième journée — jeudi 18 juin. 7
Rapport sur la fondation d'un prix international de statistique 7
Banquet d'adieu. 9
Discours d'inauguration du Président. — LA STATISTIQUE INTERNATIONALE, par M. Léon Say (de l'Institut). 12

DEUXIÈME PARTIE.

Communications et mémoires.

Les Présidents de la Société de statistique de Paris, par M. *Antony Roulliet*. 25
L'Accroissement de la richesse depuis 1789 en France, en Angleterre et en d'autres États, par M. *Fournier de Flaix*. 38
Les Peuples Finno-Ougriens, par M. *E. F. Ignatius*, directeur du bureau de statistique de Finlande. 51
Les Accroissements de la population en France depuis le commencement du siècle, par M. Toussaint *Loua* 58
Un Statisticien néerlandais au XVIIIe siècle, par M. A. *Beaujon*, directeur de l'Institut statistique fondé par la Société de statistique des Pays-Bas. 66
Sur la Statistique des espèces, d'après les travaux des naturalistes, par M. Léopold *Hugo*. . . . 71
Des Retours périodiques des crises commerciales et de leurs liquidations (avec un diagramme), par M. le Dr Clément *Juglar*. 74
Le Développement des assurances sur la vie, depuis 1859 jusqu'en 1883, par M. *Marco-Besso*, directeur d'assurances à Trieste. 85
De la Répartition géographique et de la densité de la population en France (avec une carte polychrome), par M. Victor *Turquan*. 89
Une Critique statistique par M. *Taché*, directeur de la statistique du Canada 97
Histoire de la natalité française (avec un diagramme), par M. E. *Levasseur* (de l'Institut). . . . 101
La Fécondité du mariage, par M. A. N. *Kiaër*, directeur du Bureau central de statistique de Norvège. 107
La Taille de l'homme en France (avec figures dans le texte), par M. le Dr Jacques *Bertillon*. . . . 115
L'Union des chemins de fer, par M. *Fassiaux*, secrétaire général du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes de Belgique 127
Quelques progrès en Belgique, d'après les diagrammes de M. Sauveur, par M. Hubert *Leemans*, directeur général de la statistique de Belgique 132
La Statistique géométrique (avec figures dans le texte), par M. E. *Cheysson* 135

*

TROISIÈME PARTIE.

La Statistique officielle en France et à l'étranger.

Pages.
FRANCE, avec une introduction historique, par M. E. Levasseur (de l'Institut) 145
BELGIQUE, par M. Hubert Leemans, directeur général de la statistique du royaume. . . . 205
PAYS-BAS, par M. A. Beaujon, directeur de l'Institut statistique d'Amsterdam. 229
SUÈDE, par M. Élis Sidenbladh, directeur du Bureau central de statistique du royaume . . . 241
FINLANDE, par M. E. F. Ignatius, ancien directeur du Bureau de statistique du grand-duché . . . 251
DANEMARK, par M. Marius Gad, directeur du Bureau central de statistique du royaume. 258
EMPIRE D'ALLEMAGNE, par M. le Dr Becker, directeur de l'office impérial de statistique. 269
Statistique municipale de BERLIN, par M. le Dr Böekh, directeur de ce service. 308
AUTRICHE, par M. von Inama Sternegg, président de la Commission centrale de statistique de l'empire 311
ITALIE, par M. L. Bodio, directeur général de la statistique du royaume. 347
SUISSE, par M. J. J. Kümmer, chef du Bureau fédéral de statistique. 361

Notices complémentaires.

PRUSSE, d'après un ouvrage de M. E. Blenck, directeur du Bureau royal de statistique de Prusse. . 399
SAXE ROYALE, d'après un volume spécial publié par le Bureau de statistique de Saxe 403
HONGRIE, d'après un travail publié par ordre de M. Ch. Keleti, directeur du Bureau royal de statistique de Hongrie, par M. Aladar Giörgy, membre interne du bureau 406
BRÉSIL, d'après un volume de M. le baron d'Ourem, conseiller de l'empereur du Brésil 411

QUATRIÈME PARTIE.

Actes et travaux de la Société de statistique de Paris (1860-1885).

Note préliminaire. 417
Travaux de la Société, d'après les procès-verbaux des séances 419
Réunions publiques de statistique internationale, tenues par la Société à l'occasion des Expositions universelles de 1867 et de 1878. 431
Conférences 435
Table alphabétique, par noms d'auteurs, des principaux articles insérés dans le *Journal de la Société de statistique de Paris* depuis sa fondation 436

STATUTS de la Société 444

INTRODUCTION

La Société de Statistique de Paris a célébré, dans la seconde quinzaine du mois de juin 1885, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Elle avait invité ses amis de toute nationalité à se joindre à elle pour fêter ses noces d'argent et elle leur est reconnaissante de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à son appel.

La Société a voulu qu'il restât de cette réunion un souvenir durable; c'est ce qui l'a décidée à publier le présent volume auquel tous ses membres tiendront à souscrire et que nous offrons, comme un témoignage de notre gratitude, aux statisticiens étrangers qui nous ont honoré de leur présence ou qui, retenus contre leur gré loin de nous, ne nous en ont pas moins adressé le tribut de leurs travaux.

L'ouvrage contient, dans sa première partie, le compte rendu des réunions de notre 25e anniversaire et le discours d'inauguration de M. Léon Say, président de la Société, sur la Statistique internationale.

La deuxième partie renferme divers mémoires et communications qui nous ont été soumis, dans cette circonstance, par nos confrères de France ou de l'étranger.

La troisième partie est relative à l'organisation et aux principales publications de la statistique officielle en France et dans la plupart des autres États.

La quatrième partie, enfin, est consacrée à la Société de statistique elle-même. On y trouvera une série de documents propres à faire connaître les services qu'elle rend journellement à la science qu'elle a pour mission de populariser.

C'est sur la troisième partie que nous appelons tout spécialement l'attention. En présence des progrès incessants de la statistique, il nous a paru qu'il était essentiel d'en résumer l'histoire et de montrer quels sont, à l'heure actuelle, son organisation et son fonctionnement.

La France s'est dévouée la première à cette tâche, et les divers chefs de statistique étrangers se sont empressés d'adopter le plan que nous leur avons proposé, tout en y ajoutant les développements qu'ils ont cru nécessaires pour mieux faire apprécier leurs travaux respectifs.

Cette série de notices originales, émanant des spécialistes les plus autorisés et répondant dans le même ordre aux mêmes questions, donnera lieu à des comparaisons fécondes qui contribueront à améliorer la statistique dans tous les pays.

Nous croyons par là avoir rendu service aux statisticiens de profession, non moins qu'aux administrateurs et aux hommes d'État. La statistique, en effet, n'est pas autre chose que la connaissance des faits ou l'expérience traduite en chiffres, et, à ce titre, elle doit être la base de tout bon gouvernement.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

(15 JUIN 1885)

Anciens Présidents.

Villermé.
Michel Chevalier.
Hippolyte Passy.
Ernest Bertrand.
Wolowski.
Léonce de Lavergne.
Dr Bertillon.
Dr Lunier.

Présidents sortants.

Clément Juglar.
Émile Levasseur.
Dr Vacher.
Dr Bourdin.
Daniel Wilson.
Émile Cheysson.
A. Cochery.

Président.

Léon Say, sénateur, membre de l'Institut.

Vice-Présidents.

René Lafabrègue. | Eugène Tisserand. | Alfred de Foville.

Secrétaire général.

Toussaint Loua, chef de bureau de la statistique générale de France.

Trésorier-Archiviste.

Jules Robÿns.

Secrétaire des séances.

Armand Liégeard.

Membres du Conseil.

Yvernès.
Félix Faure.
Émile Boutin.
Dr Broch.
André Cochut.
Dr Jacques Bertillon.

NOMBRE DES MEMBRES.

Membres fondateurs	130	514.
— titulaires	292	
— correspondants	9	
— associés	83	

DÉLÉGUÉS ÉTRANGERS

Nombre.	ÉTATS.	NOMS.	TITRES ET QUALITÉS.
1	Angleterre. . . .	Sir Rawson W. Rawson.	Président de la Société de statistique de Londres.
2	Autriche-Hongrie.	Von Inama-Sternegg . .	Président de la Commission royale et impériale de statistique d'Autriche.
3	— —	De Neumann-Spallart .	Professeur de statistique et d'économie politique à l'Université et au Collége agricole de Vienne, membre de la Commission I. et R. de statistique.
4	— —	Charles Keleti.	Directeur du Bureau royal de statistique de Hongrie, ancien président du Congrès international de statistique.
5	— —	Dr Jean Hunfalvy . . .	Professeur d'économie politique à l'Université de Budapest.
6	— —	Joseph Körösi	Directeur du Bureau municipal de statistique de Budapest.
7	— —	Jean Erben	Directeur du Bureau municipal de statistique de Prague.
8	Belgique	Hubert Leemans	Directeur général de la statistique au Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.
9	—	Fassiaux	Secrétaire général du Ministère des chemins de fer, des postes et des télégraphes.
10	Brésil	Baron de Arinos	Ministre du Brésil à Paris.
11	États-Unis. . . .	Général Francis Walker.	Président de l'Association statistique des États-Unis.
12	Grèce	Prince Maurocordato. .	Ministre de Grèce à Paris.
13	Italie.	Louis Bodio	Directeur général de la statistique.
14	—	Louis Perozzo.	Directeur de la statistique graphique.
15	Norvège.	Dr Kiaër	Directeur du Bureau central de statistique de Norvège.
16	Pays-Bas	A. Beaujon	Directeur de l'Institut statistique d'Amsterdam.
17	Suisse	Kümmer.	Directeur du Bureau fédéral de statistique.

ADHÉRENTS (1)

1	Allemagne. . . .	Dr Becker.	Directeur du Bureau imperial de statistique.
2	—	Émile Blenck	Directeur du Bureau royal de statistique de Prusse.
3	—	Böckh	Directeur du Bureau municipal de statistique de Berlin.
4	—	Böhmert	Directeur du Bureau royal de statistique de Saxe
5	Brésil	Baron d'Ourem.	Conseiller de l'Empereur du Brésil.
6	Canada	E. Taché	Directeur de la statistique.
7	Danemark. . . .	Marius Gad	Directeur du Bureau central de statistique.
8	Finlande	Dr Ignatius	Directeur du Bureau central de statistique de Finlande.
9	Italie.	Louis Luzzatti.	Professeur à l'Université de Padoue.
10	Pays-Bas	L. J. Brinckman	Chef de bureau au Ministère de l'intérieur, à la Haye.
11	Suède	Dr Élis Sidenbladh . . .	Chef du Bureau central de statistique de Suède.

(1) Qui ont envoyé leurs travaux au Congrès.

PROGRAMME

DU 25e ANNIVERSAIRE (Juin 1885)

EXPOSITION DE TABLEAUX GRAPHIQUES

Par MM. E. Levasseur, René Lafabrègue, Cheysson, Durand-Claye, Bertillon, Liégeard, Loua et Turquan.

1er jour. — LUNDI 15 juin : Réunion à 2 heures.

Discours d'inauguration, par M. Léon Say, président de la Société.

Histoire de la Société de statistique, par M. de Malarce.

Éloge des anciens présidents de la Société, par M. Antony Roulliet.

Histoire du mouvement de la population française, par M. E. Levasseur.

2e jour. — MARDI 16 juin : Réunion en comité à une heure. Délibération concernant la fondation d'un prix international de statistique.
Réunion générale à 2 heures.

Communication de M. Émile Levasseur, sur l'organisation de la statistique en France.

Communications sur l'état de la statistique à l'étranger, par MM. Leemans (Belgique), Beaujon (Pays-Bas), Sidenbladh (Suède), Ignatius (Finlande), Becker (Allemagne), Blenck (Prusse), Böckh (Berlin), Inama-Sternegg (Autriche), Keleti (Hongrie), Körösi (Budapest), Bodio (Italie), Walker (États-Unis), baron d'Ourem (Brésil).

Le soir, à 9 heures, Réception chez M. Léon Say.

3e jour. — MERCREDI 17 juin : Réunion à 2 heures.

Un Statisticien néerlandais au XVIIIe siècle, par M. Beaujon (Pays-Bas).

L'Union des chemins de fer, par M. Fassiaux (Belgique).

La Statistique belge en diagrammes, par M. Leemans (Belgique).

Les Banques populaires, par M. Luzzatti (Italie).

Les Assurances sur la vie, par M. Marco-Besso (Trieste).

L'Age respectif des époux et la natalité, par M. Kiaër (Norvège).

Le Census des États-Unis, par M. Taché (Canada).

4e jour. — JEUDI 18 juin : Réunion à une heure.

Études graphiques sur divers problèmes économiques, par M. E. Cheysson.

Les Retours périodiques des crises, par M. Cl. Juglar.

Les Progrès de la richesse publique depuis 1789, par M. Fournier de Flaix.

De la Taille de l'homme en France, par le Dr J. Bertillon.

Les Accroissements de la population française au XIXe siècle, par M. Toussaint Loua.

La Densité comparative des communes, par M. Turquan.

La Statistique des espèces d'après les travaux des naturalistes, par le comte Léopold Hugo.

Rapport de la Commission du prix international.

Le jeudi, 18 juin, à 9 heures du soir : BANQUET D'ADIEU.

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE RENDU DES SÉANCES

ET

DISCOURS D'INAUGURATION

DE

M. Léon SAY

SÉNATEUR, PRÉSIDENT DU CONGRÈS

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

COMPTE RENDU

DES

RÉUNIONS DU 25e ANNIVERSAIRE

Les réunions organisées par la Société de statistique de Paris à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire ont eu lieu, les 15, 16, 17 et 18 juin 1885, dans les salles de la Société nationale d'horticulture.

Les murs du grand amphithéâtre de la rue de Grenelle avaient été revêtus à cette occasion d'un grand nombre de tableaux graphiques communiqués par MM. Levasseur, René Lafabrègue, Bertillon, Loua, Turquan, Liégeard, etc.

Les délégués ou savants étrangers, que la Société de statistique a eu l'honneur de voir répondre à son appel, représentaient dix États différents. En voici la liste par nationalité :

Angleterre. — Sir Rawson W. Rawson, président de la Société de statistique de Londres.

Autriche-Hongrie. — M. von Inama-Sternegg, président de la Commission centrale de statistique d'Autriche;

M. de Neumann-Spallart, conseiller aulique, professeur à l'Université de Vienne;

M. Ch. Keleti, directeur de la statistique de Hongrie, ancien président du Congrès international de Budapest et de la commission permanente de statistique;

M. Unfalvy, professeur à l'Université de Budapest;

M. Joseph Körösi, directeur du bureau municipal de statistique de Budapest;

M. Jean Erben, directeur du bureau municipal de statistique de Prague.

Belgique. — M. H. Leemans, directeur général de la statistique au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique ;

M. Fassiaux, directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics.

Brésil. — M. le baron de Arinos, ministre du Brésil à Paris.

États-Unis. — M. le général Francis Walker, surintendant du *Census*.

Grèce. — M. le Ministre de Grèce, en France.

ITALIE. — M. L. Bodio, directeur général de la statistique du royaume.
M. L. Perozzo, ingénieur, chef de la statistique graphique.
NORVÈGE. — M. Kiaër, directeur du bureau central de statistique.
PAYS-BAS. — M. Beaujon, professeur à l'Institut statistique des Pays-Bas.
SUISSE. — M. Kümmer, directeur du bureau fédéral de statistique.

Les directeurs de bureaux de statistique de l'empire d'Allemagne se sont fait excuser, ainsi que ceux de Russie, de Suède et de Finlande, mais ils se sont associés à nous par l'envoi de leurs travaux.

Première journée, lundi 15 juin.

M. Léon SAY, sénateur, Président de la Société, souhaite la bienvenue aux statisticiens et délégués étrangers qui ont bien voulu honorer de leur présence la célébration du 25e anniversaire de la fondation de la Société de statistique de Paris. Bien que les séances de cet anniversaire ne doivent pas être considérées comme formant un congrès international officiel, il estime néanmoins qu'elles produiront un résultat fructueux pour la science.

M. le Président prononce le discours suivant (voir page 12).

Après le discours du Président, M. DE MALARCE fait l'historique de la Société de statistique de Paris depuis l'époque de sa fondation, en 1860, jusqu'à nos jours. Il la suit pas à pas, et tout en rappelant fidèlement ses travaux, il fait revivre, par une série de portraits très ressemblants, les figures de Villermé, Michel Chevalier, Hipp. Passy, Bertrand, Wolowski, de Lavergne et Bertillon, les présidents que nous avons perdus, ainsi que des hommes éminents qui leur ont succédé au fauteuil. Il insiste sur le grand essor que la Société a pris en 1882, sous la présidence de M. Wilson, et qui s'est continué avec nos derniers présidents, MM. Cheysson, Cochery et Léon Say.

Il parle enfin des services que, depuis son origine, la Société a rendus à la science; des enquêtes qu'elle a préparées, de ses vœux qui ont abouti à la création en France d'un Conseil supérieur de statistique.

M. LOUA donne lecture d'un travail de M. Antony Roulliet, intitulé : *Les Présidents de la Société de statistique.*

M. Émile LEVASSEUR termine la première séance par une conférence sur la marche de la natalité en France, avec diagramme à l'appui.

Deuxième journée, mardi 16 juin.

Le Conseil de la Société de statistique de Paris, pour perpétuer le souvenir des réunions de l'anniversaire, avait résolu d'établir pour la France un tableau complet de l'état, de l'organisation et des travaux de la statistique officielle, et de demander aux chefs de bureaux de statistique étrangers un travail analogue, en les invitant à suivre, autant que possible, l'ordre qu'il avait lui-même adopté, savoir :

1° Aperçu historique;
2° Indication précise des services de statistique et de leur organisation;
3° Aperçu des méthodes et procédés employés;
4° Bibliographie.

M. Levasseur, chargé de ce travail en ce qui concerne la France, dépose sur le bureau le rapport d'ensemble qu'il a rédigé et les notes annexes qui lui ont été fournies sur l'organisation spéciale de la statistique dans les divers ministères. (Voir IIe partie.)

Sir Rawson W. Rawson exprime le regret de n'avoir pu établir un exposé semblable pour le Royaume-Uni. On sait qu'il n'existe pas dans ce royaume de bureau central de statistique. Les attributions statistiques y sont partagées, dans chacune des parties qui le composent, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, entre le *Board of Trade* et le *Registrar general*, ce dernier plus spécialement chargé de tout ce qui concerne la population et ses mouvements. Il espère toutefois que le gouvernement anglais suivra l'exemple de la France en préparant un rapport sur les différents services et sur les publications qui en émanent.

M. Levasseur appelle à ce propos l'attention sur les *Statistical abtract* anglais, qui ont servi de modèle à tant de publications du même genre.

M. Loua présente, au nom de M. Becker, directeur de la statistique de l'empire d'Allemagne, une collection des *Annuaires* de l'empire, offerte à la Société, à l'occasion du 25e anniversaire, par le bureau fédéral de statistique allemand. Cet envoi est complété par une description sommaire de ce service.

M. E. Blenck, directeur du bureau royal de statistique de Prusse, a envoyé également, en un volume, l'histoire de ce bureau ainsi que l'état de ses services et de ses publications.

Enfin, M. Böck, directeur du bureau municipal de statistique de Berlin, a envoyé, pour cette ville, un mémoire rédigé en français et établi sur le plan adopté pour notre pays.

M. Keleti, directeur de la statistique du royaume de Hongrie, dépose sur le bureau l'ouvrage qu'il a préparé sur l'état, l'organisation et les publications de son service.

M. Bodio, directeur général de la statistique d'Italie, offre deux volumes des *Annali di statistica*, comprenant l'histoire, l'état et l'organisation des différents services de statistique de ce royaume. Il dit qu'avec les États scandinaves, l'Italie est un des pays où la statistique offre la plus grande centralisation. Il ajoute que c'est moins la centralisation administrative qu'il faut rechercher que la centralisation des faits, c'est-à-dire leur relevé au point d'origine et leur récapitulation dans un bureau unique, car ce qui importe, c'est l'unité de direction.

M. Leemans, directeur général de la statistique de Belgique, offre de la part de son gouvernement, un travail complet sur l'organisation des services statistiques de son pays, conformément au plan indiqué par le Conseil de la Société de statistique de Paris, et donne lecture de la partie historique de l'œuvre.

M. Beaujon, directeur de l'Institut statistique des Pays-Bas, donne de très intéressantes explications sur l'état actuel des services de statistique de ce royaume.

M. Kummer, directeur du bureau fédéral de statistique de Suisse, fait l'historique du mouvement de la statistique dans son pays et explique les difficultés que la constitution politique de la Suisse apporte à la centralisation des documents.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau les mémoires rédigés en langue française qui ont été envoyés de Suède et de Finlande.

M. le général Walker, surintendant du *Census* des États-Unis, donne, en anglais, des explications sur la préparation de ce document important, dont les résul-

tats généraux sont portés à la connaissance du public avec une promptitude qui n'a jamais été, jusqu'ici, atteinte en Europe.

M. Körösi, directeur du bureau de statistique de Budapest, offre une collection des statistiques qui émanent de son bureau. Ces statistiques tendent de plus en plus à prendre un caractère international. Elles fournissent déjà des documents précis sur la situation morale et financière des principales villes du monde.

M. Erben, directeur du bureau municipal de Prague, donne également, de vive voix, quelques détails sur la statistique de cette ville.

M. de Malarce présente, enfin, un ouvrage de M. le baron d'Ourem sur l'organisation de la statistique au Brésil.

Troisième journée, mercredi 17 juin.

La troisième journée a été entièrement consacrée à la lecture des mémoires présentés par les savants étrangers.

M. Beaujon, professeur à l'Université d'Amsterdam et directeur de l'Institut statistique des Pays-Bas, lit une notice sur l'œuvre du célèbre statisticien hollandais Kerseboom.

M. Fassiaux, secrétaire général du ministère des travaux publics de Belgique et directeur général des chemins de fer belges, présente quelques considérations sur la création d'une Union internationale des chemins de fer analogue à l'Union postale, dont l'action bienfaisante s'étend aujourd'hui sur un grand nombre de nations.

M. Leemans, directeur général de la statistique au ministère de l'intérieur, présente, au nom de la commission centrale de Belgique, une série de diagrammes exécutés par M. Sauveur, secrétaire général de ce ministère, et s'étend principalement sur ceux qui sont relatifs au commerce des diverses nations. Il montre que le chiffre des échanges qui est de 1,044 fr. par habitant en Belgique, ne s'élève qu'à 514 fr. en Angleterre, 297 fr. en France et 269 fr. en Allemagne. Mais il ne faut pas perdre de vue que le transit de la Belgique est extrêmement considérable, grâce à la situation géographique privilégiée de ce pays.

M. Bodio, après avoir donné connaissance de deux dépêches par lesquelles MM. Luzzatti et Correnti s'excusent de ne pouvoir assister aux réunions du 25e anniversaire, donne l'analyse d'un travail de M. Luzzatti sur la statistique des banques populaires et des sociétés coopératives de crédit en Italie. Il s'attache à montrer l'heureuse influence de ces institutions sur le fonctionnement du crédit agricole.

M. de Malarce lit, au nom de M. Marco-Besso empêché, un mémoire sur les développements de l'assurance sur la vie en Europe, depuis 25 ans.

M. Kiaër, directeur du bureau central de statistique de Norvège, lit une note concernant l'influence de l'âge respectif des époux sur la natalité.

M. Levasseur lit, au nom de M. Taché, directeur de la statistique du Canada, une note sur les corrections qu'il conviendrait d'apporter, selon lui, aux résultats du *Census* de 1870 des États-Unis, principalement en ce qui concerne le recensement des hommes de couleur.

M. le général Walker indique la limite des erreurs commises. Elles ne lui paraissent pas de nature à modifier sensiblement les résultats généraux.

Dans le cours de cette séance et sur la demande expresse de M. René Lafabrègue, M. Bodio a promis de tenir à jour la statistique internationale des dénombrements de la population et de fournir ainsi un complément à la statistique publiée, il y a environ dix ans, par l'ancien directeur de la statistique de Suède, le savant M. Berg.

Quatrième journée, jeudi 18 juin.

La quatrième journée a été réservée aux statisticiens français.

M. Cheysson, ancien président de la Société, prend le premier la parole et traite de l'utilité de la méthode graphique dans les recherches économiques.

M. Cl. Juglar étudie, avec diagramme à l'appui, la question du renouvellement des crises.

M. Fournier de Flaix résume les données qu'il a pu recueillir sur les progrès de la richesse publique, en France et dans les divers États de l'Europe, depuis 1789.

M. le Dr Jacques Bertillon, chef des travaux de la statistique municipale, fait une communication sur la taille moyenne de l'homme dans les divers départements français, en insistant principalement sur les départements qui offrent deux moyennes, ce qui semble indiquer la présence de deux races distinctes.

L'heure avancée n'a pas permis d'entendre les lectures suivantes qui avaient été annoncées :

La Densité comparative des communes, par M. Turquan ;

L'Accroissement de la population française depuis le commencement du siècle, par M. T. Loua ;

La Statistique des espèces, d'après les travaux des naturalistes, par M. le comte Léopold Hugo.

Mais elles sont reproduites comme les précédentes dans le cours du présent volume.

Les séances de la Commission du prix international.

Outre les quatre réunions publiques dont il vient d'être rendu compte, une commission spéciale, composée des membres du Conseil de la Société et des délégués étrangers présents à Paris, a délibéré sur la création d'un prix international de la statistique.

Trois réunions ont été tenues à cet effet, le mardi, le mercredi et le jeudi, avant la séance publique, et le comité a chargé MM. de Neumann-Spallart, un des représentants de l'empire d'Autriche, et T. Loua, secrétaire général de la Société, de faire connaître à l'assemblée générale les conclusions auxquelles il s'est arrêté ; elles sont consignées dans le rapport ci-après :

Rapport fait au nom de la Commission du prix international de statistique, par MM. de Neumann-Spallart et Loua.

Messieurs,

Dans la séance du 18 mars 1885 et à la suite du rapport présenté au nom du Conseil par l'honorable M. Cheysson, vous avez adopté le projet de résolution suivant :

« La Société de statistique institue un prix international de 2,500 fr. pour un concours

dont le sujet sera fixé, et le jury nommé par l'assemblée réunie à l'occasion du 25e anniversaire. »

Conformément à cette résolution, le Conseil de la Société s'est adjoint les 14 délégués étrangers qui sont venus prendre part à nos travaux, et le comité ainsi formé a étudié et discuté pendant trois séances les voies et moyens propres à assurer l'exécution du vœu exprimé par la Société.

Pour indiquer clairement la portée internationale de ses résolutions, le comité a nommé deux rapporteurs : M. de Neumann-Spallart, l'un des représentants de l'empire d'Autriche, et M. Toussaint Loua, secrétaire général de la Société.

Nous avons été chargés en commun de vous présenter le résultat de son travail, et nous avons l'honneur de le soumettre à votre approbation.

Il n'y avait pas lieu de délibérer sur le montant du prix, ainsi que sur la date déjà adoptée pour l'expiration du terme assigné au dépôt des mémoires, mais il appartenait spécialement au comité de définir le caractère du prix, d'étendre le concours à toutes les nations, de choisir le sujet du concours, d'en déterminer les conditions, et enfin de nommer le jury chargé de juger les travaux présentés.

La première question ne pouvait faire l'objet d'aucun doute. Vous l'aviez résolue d'avance en déclarant que le concours serait international.

C'est à l'unanimité que le comité a voté cette disposition, qui, de l'avis général, a paru de nature à augmenter considérablement les chances de succès du concours.

Le choix des questions à proposer a été plus laborieux : Dix sujets ont été successivement proposés par les membres du Conseil et par les délégués étrangers. Le comité, appelé à se prononcer sur le point de savoir s'il y avait lieu d'adopter une question unique, a cru qu'il serait préférable de laisser aux concurrents une certaine latitude, afin de permettre aux aptitudes diverses de s'attacher à la question qui leur conviendrait le mieux.

Dans cet ordre d'idées, il a dû s'attacher à tenir compte des divers sentiments exprimés dans le cours des délibérations, en faisant un choix répondant aux divers points de vue que l'on avait envisagés, savoir le point de vue analytique, le point de vue historique et, enfin, le point de vue de la méthode scientifique.

C'est pour satisfaire à ces conditions que, tout en regrettant d'avoir à éliminer un certain nombre de sujets, tous d'un grand intérêt, le comité a réduit son choix aux trois questions ci-après, dont il sera fait ultérieurement un programme détaillé :

1° Les finances locales (statistique et législation comparée) ;

2° Mesure de la richesse et des revenus publics ;

3° Influence des prix sur les consommations.

Le concours étant international, la nécessité s'est imposée de fixer en quelle langue les mémoires seraient rédigés. Pour faciliter la tâche du jury, l'on s'est arrêté, d'un commun accord, aux quatre langues principales : le *français*, l'*anglais*, l'*allemand* et l'*italien*.

Le comité a décidé ensuite que les mémoires reçus seraient envoyés successivement aux membres du jury chargé de les examiner, mais que le jugement serait rendu à Paris, où l'on recevrait les votes écrits des absents, en même temps que ceux des membres du jury présents au Conseil.

En ce qui concerne la nomination des membres du jury, le comité a pensé que chacune des nations représentées à notre anniversaire jouirait d'une voix au moins. Le jury devant être complété par cinq membres français nommés en temps utile par le Conseil de la Société de statistique de Paris.

Enfin, il a été entendu que les articles du règlement du 17 janvier 1883, qui ne sont pas contraires aux présentes dispositions, continueront de rester en vigueur.

En résumé, le comité vous soumet avec confiance le projet de résolution suivant :

Il est fondé, par la Société de statistique de Paris, un prix international d'une valeur de 2,500 fr. pour un concours sur l'un des sujets ci-après :

1° Les finances locales (statistique et législation comparée) ;

2° Mesure de la richesse et du revenu public ;

3° Influence du prix sur les consommations.

Le jury, composé de dix délégués étrangers et de cinq délégués français, se réunira à Paris, au mois de juin 1888, pour le classement des mémoires par ordre de mérite et l'attribution du prix.

Les mémoires devront être déposés sur le bureau de la Société avant le 31 décembre 1887, terme de rigueur, et le prix sera décerné, s'il y a lieu, en assemblée générale, dans la dernière séance de décembre de l'année 1888.

Le rapport qui précède a été adopté dans la séance générale du 18 juin 1885.

Banquet du 18 juin.

Les réunions du 25e anniversaire se sont terminées le 18 au soir par un banquet d'adieu, auquel assistaient un grand nombre de membres de la Société et d'invités étrangers ou français.

Au dessert, M. Léon Say, président de la Société, a porté un toast au Président de la République. Il se félicite d'avoir à présider la Société de statistique au moment où elle célèbre son 25e anniversaire, ce qui lui procure l'honneur d'avoir à ses côtés les membres les plus distingués des services statistiques du monde, et les représentants autorisés des plus grandes nations.

M. Léon Say s'adresse aux délégués étrangers et spécialement à leur doyen, l'honorable Sir Rawson W. Rawson, président de la Société de statistique de Londres, et les remercie d'avoir répondu avec tant d'empressement à l'appel de la Société.

Sans être aussi âgée que la Société de statistique de Londres, la Société de statistique de Paris n'en est pas moins une fille majeure, M. Léon Say lui souhaite autant de vitalité qu'à sa sœur aînée d'Angleterre, dont les noces d'or vont suivre de près les noces d'argent de la Société française.

Sir Rawson W. Rawson remercie la Société de statistique de Paris et son président, M. Léon Say, de l'accueil fait aux délégués étrangers. Il rend hommage aux travaux présentés aux réunions et félicite les auteurs de ces communications. Il s'honore lui-même d'être un vieux statisticien, quoique, ayant passé une grande partie de sa vie aux colonies, il n'ait été appelé que tardivement à l'honneur de présider la Société de statistique de Londres. Sir Rawson remercie à l'avance les savants français qui voudront bien honorer de leur présence la solennité qui se prépare en Angleterre ; il adresse, en conséquence, une invitation collective à tous ceux qui n'ont pas été nominalement convoqués.

M. le Président porte la santé de Sa Majesté Don Pedro, empereur du Brésil, qui a bien voulu donner une preuve du grand intérêt qu'il porte à la statistique, en acceptant le titre de membre honoraire de notre Société et en déléguant auprès d'elle son ministre, l'honorable baron de Arinos.

Le baron DE ARINOS répond au toast de M. Léon Say :

« Je remercie M. le Président des paroles gracieuses qu'il vient de prononcer à l'adresse du souverain que j'ai l'honneur de représenter en France. Ces paroles puisent une grande valeur dans le grand mérite de celui qui les a proférées : le respect qui entoure son nom nous les rend précieuses. L'Empereur du Brésil et le Gouvernement impérial ont toujours porté le plus vif intérêt aux travaux de la Société de statistique de Paris. Le Gouvernement impérial qui, il y a déjà quelques années, a donné au service de la statistique de l'Empire toute son attention, s'est toujours efforcé de profiter des études de cette Société. Et si les documents que j'ai eu l'honneur de vous présenter en son nom prouvent les progrès réels et importants réalisés chez nous, nous le devons non seulement à la sollicitude de notre gouvernement, mais en grande partie à ceux qui, comme vous, lui ont rendu la tâche facile en lui traçant la voie.

« J'interprète donc fidèlement les sentiments du Gouvernement impérial en portant un toast au développement et à la prospérité de la Société de statistique que je remercie de son accueil si bienveillant. »

M. KUMMER, chef du bureau fédéral de statistique et délégué du Gouvernement helvétique, s'exprime comme il suit :

« Monsieur le Président, chers Collègues,

« Puisque nous sommes réunis ici en un banquet d'adieu, qu'il me soit permis de vous exprimer mes remerciements pour votre affectueux accueil, pour vos bons conseils et pour vos exemples.

« Encore une fois, j'invoque votre indulgence. Si nous ne sommes pas encore, en Suisse, à votre hauteur, nous n'en poursuivons pas moins le même but.

« M. le Président vous a dit, dans son premier discours, que « la statistique nous amène à reconnaître l'utilité du libre-échange des produits internationaux », et pourtant, certains peuples, renommés pour l'excellence de leur statistique commerciale, n'en méconnaissent pas moins ce principe salutaire. Nous y croyons, nous Suisses, sans qu'il soit besoin de preuve statistique, parce qu'il nous semble injuste de créer des privilèges pour les uns au détriment du plus grand nombre.

« Vous savez combien chez nous le pouvoir est décentralisé. Cette décentralisation est peu favorable à la statistique; mais, d'un autre côté, c'est à cette décentralisation même que nous devons les meilleures garanties de notre liberté. C'est par là que nous avons mérité la confiance de nos voisins, car, monarchies ou républiques, elles savent que nous aimons la paix.

« Permettez donc au représentant de la petite République suisse de porter un toast à la prospérité de la grande République française, de cette République riche, forte, aimable, qui nous a donné l'exemple de l'union de la liberté et de la science. »

M. LEEMANS, directeur général de la statistique de Belgique, se dit heureux et fier d'être appelé à porter, en son nom comme au nom de ses collègues de l'étranger, un toast à la Société de statistique de Paris. « Cette tâche, dit-il, est au-dessus de mes forces et il appartiendrait à un autre que moi de témoigner à ce corps scientifique notre profonde gratitude pour l'accueil si cordial et si sympathique que nous avons reçu ici. Il nous a été donné à tous de suivre, pendant quatre

jours, en conseil comme en séance publique, des débats importants sur les principales questions de statistique et je vous prie de croire, Messieurs, que nous conserverons un souvenir reconnaissant de votre urbanité, de votre courtoisie, comme aussi des services que la statistique étrangère retirera de vos discours et de vos travaux.

« En levant mon verre, permettez-moi de le vider à votre Société et à son développement. Nous ne pouvons oublier que ses succès ont été consacrés par la création récente d'un conseil supérieur de statistique, institution que nous avons depuis longtemps en Belgique et qui manquait à la France.

« Chers collègues étrangers, rappelons-nous que l'éclat de cette fête est rehaussé par la présence des hommes éminents qui ont occupé ou occupent encore les hautes fonctions du Bureau de la Société de statistique. Consolons-nous du regret d'avoir à les quitter en pensant que nous les reverrons bientôt. »

M. E. Levasseur répond à M. Leemans au nom de la Société de statistique de Paris, et il le remercie de son appréciation bienveillante pour les travaux présentés à l'occasion du 25e anniversaire. Il eût mieux valu sans doute qu'ils eussent pu être présentés en congrès, ils y eussent acquis plus d'autorité. Il est, du moins, incontestable que des réunions d'un caractère privé, et par cela même plus intime, ont l'immense avantage de rapprocher, à moins de frais, les hommes des différents pays qui se sont voués à la science, et de les faire connaître de plus près qu'ils ne le sont, par leurs ouvrages.

Il souhaite, toutefois, que l'institution des congrès, si malheureusement interrompus depuis 1878, puisse renaître sous une autre forme. Il compte pour cela sur l'impulsion des deux anniversaires que nous sommes amenés à célébrer.

M. de Neumann-Spallart s'associe à l'idée exprimée par M. Levasseur. Il est de toute nécessité que les réunions internationales des statisticiens renaissent, et tout lui fait espérer qu'elles renaîtront, maintenant que les facilités de communication tendent de plus en plus à solidariser les peuples et à en faire une seule famille.

M. le Dr Lunier remercie M. de Neumann-Spallart de ses promesses. Si, comme il le fait espérer, les statisticiens de tous les pays sont appelés à s'associer de nouveau, il peut dire, sans indiscrétion, que c'est surtout à notre collègue qu'on devra cet important résultat.

M. Jules Robÿns donne lecture d'un toast envoyé par un des vétérans de la statistique de Grèce, l'honorable M. Spiliotakis, qui appartient à la Société de statistique de Paris depuis 22 ans.

M. Pedro-Lamas, représentant de la presse sud-américaine, boit à la solidarité et à la confraternité des statisticiens des deux mondes. Il s'estime heureux de pouvoir dire ici que la statistique est fort en honneur dans les jeunes républiques de l'Amérique du Sud, et rappelle à ce propos que c'est à un Français, M. Vaillant, qu'elle doit ses premiers succès.

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE

Par M. Léon SAY

Messieurs,

Je dois, avant tout, souhaiter la bienvenue à nos honorables confrères de l'étranger, qui ont bien voulu venir célébrer avec nous le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Société.

J'aurais dû peut-être, à cette occasion, vous retracer notre histoire, mais j'ai pensé que cette tâche incombait à ceux des membres de la Société qui lui appartiennent depuis plus longtemps que moi.

Vous entendrez tout à l'heure M. de Malarce; il vous fera le récit de nos commencements et de nos développements.

Le sujet dont je désire vous entretenir est scientifique, et il vous est cher : c'est la statistique internationale. Ce sujet sera, je l'espère, abordé par ses côtés pratiques dans le congrès qui va s'ouvrir à Londres.

La statistique n'est pas la science des nombres; elle ne s'occupe pas d'en établir la théorie. Les statisticiens ne sont pas les disciples de Diophante. Ils ne cherchent pas quels sont les nombres composés et les nombres premiers, et ne se demandent pas pourquoi on rencontre deux fois moins de nombres premiers dans la troisième dizaine que dans la seconde. Ils ne s'inquiètent pas non plus des propriétés particulières de certaines séries et aucun d'eux n'a la prétention de retrouver les théorèmes perdus de Fermat.

Ils ne s'occupent pas davantage des théories philosophiques fondées sur les nombres et ne sont pas les disciples de Pythagore, qui a tenu — c'est Plutarque qui le dit — que les principes des choses étaient les nombres.

Nous n'avons jamais demandé aux nombres le secret et la raison des choses et des êtres, de la nature et des dieux.

Dans la théorie des nombres et de la philosophie pythagoricienne, les nombres sont, en quelque sorte, considérés en eux-mêmes, abstraction faite des choses dont ils expriment les rapports. C'est aux choses elles-mêmes que nous avons la prétention d'atteindre.

Mais si la statistique n'est pas la science des nombres, on peut dire au moins qu'elle est celle des dénombrements. Son but est de rechercher, au moyen des dénombrements, quelles sont les lois d'où les phénomènes dérivent. Elle apprend, par ce moyen qui lui est propre, à distinguer les effets et les causes afin qu'on ne confonde pas les uns avec les autres, ce qui est l'erreur commune de l'humanité.

Elle ne compte pas pour compter. Ses dénombrements ne sont pas des jeux; ils

ont toujours un objet réel et élevé, qui est de découvrir si la fréquence de certains phénomènes ne peut pas mettre sur la voie de la cause générale qui les a produits.

Leur but est atteint quand ils ont fait voir si la répétition des faits est due à une loi, ou si elle provient au contraire du trouble apporté à une loi par des accidents dont la cause est encore inconnue.

Les problèmes que posent les statisticiens ne sont donc pas de la nature de ceux dont on parle dans la *Vie d'Ésope*.

La statistique ne rassemble des nombres que pour en faire la fondation de monuments qui reposent sur un terrain solide.

La répétition des phénomènes, quand elle est constatée par la statistique, porte à croire que les phénomènes répétés sont dus à une seule et même cause, mais les lois de la société humaine sont d'une telle complexité, et il peut y avoir dans la série des faits sociaux des troubles d'un caractère si varié, qu'on ne peut pas conclure *à priori* de la répétition d'un phénomène à sa généralité. Il faut, avant d'asseoir son opinion, épuiser tous les moyens de juger si on ne prend pas pour une règle nouvelle ce qui peut n'être en réalité qu'une exception prolongée à une règle opposée.

Descartes disait, dans son discours de la Méthode, qu'il aurait assez de quatre préceptes, pourvu qu'il prît une ferme et constante résolution de ne manquer pas une seule fois à les observer; et il formulait son quatrième précepte en disant que c'était de faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales qu'on fût assuré de ne rien omettre.

Dans les questions qui touchent à l'humanité, on devrait dire, en conséquence, que la revue générale à faire est celle de tous les hommes sur toute la surface de la terre habitée. Il n'y a pas de revue qui réponde au précepte de Descartes, ni de moyen de s'assurer qu'on n'a rien omis, si on ne sort pas des limites de son pays et si on ne poursuit pas ses recherches au delà de ses frontières nationales.

La statistique doit être une science internationale ou elle ne peut atteindre son but. C'est pourquoi les statisticiens ont toujours un désir si persévérant de se réunir en congrès internationaux.

Quelles que soient les recherches auxquelles nous nous livrons, il est évident que leur objet dépasse nécessairement les frontières de chaque État.

On ne peut pas connaître les lois du travail de l'homme, ou celle du commerce, ni les conditions d'une fiscalité intelligente, si on n'a pas porté ses regards sur tous les pays. Cela tient, d'une part, à ce que l'homme est partout le même, à ce que partout il doit vivre d'efforts et de travail; et, d'autre part, à ce que les relations des peuples, devenant de plus en plus intimes, établissent entre eux une solidarité plus étroite.

Une école économique nouvelle ne craint pas de dire que tout est à refaire dans l'œuvre des économistes du commencement de notre siècle, parce que les lois du travail de l'homme ont été établies par eux sur des statistiques qui n'étaient ni assez générales ni assez complètes. Cette école, on le sait, conclut à l'intervention de l'État dans une mesure extrêmement large. Elle a vu à l'œuvre beaucoup de travailleurs malheureux, elle en a rencontré beaucoup qui ont lutté pour vivre et pour faire vivre leur famille et qui ont succombé dans la lutte, et elle a cru l'homme trop faible pour résister à la liberté et à la concurrence qui en est le produit.

Les premiers économistes, sans avoir à leur disposition autant de matériaux que

leurs successeurs d'aujourd'hui, ont pu néanmoins déduire de l'histoire les avantages de la liberté sur l'intervention. C'est donc par la méthode expérimentale, tout comme ceux qui les contredisent et les combattent, qu'ils sont arrivés à leurs conclusions.

Qu'est-ce, en effet, que la méthode statistique, si ce n'est pas la méthode expérimentale ?

Les socialistes de la chaire, qui la considèrent comme une méthode nouvelle, ne font pas autre chose que de donner un nom nouveau à la vieille méthode employée par leurs devanciers. L'école de Manchester a autant de raisons que l'école allemande de s'y rattacher.

Ce qu'on peut trouver de particulier dans la nouvelle école, c'est qu'elle s'appuie sur des dénombrements toujours renouvelés, et qu'elle paraît, par cette répétition, donner une base toujours en mouvement aux inductions qu'elle tire des faits.

Les bureaux de la statistique du travail, dont on a tant recommandé la création dans les différents pays, en disant que c'était pour mettre fin à la lutte entre le capital et le travail, devaient, pour atteindre le but des nouveaux théoriciens de la chaire, fonctionner comme les appareils enregistreurs de la nouvelle science météorologique.

C'était à eux de fournir des tableaux descriptifs de la situation des ouvriers et de rechercher les causes des changements temporaires ou permanents qui pouvaient être signalés dans leur condition sociale ou matérielle.

C'était à eux de dresser la statistique des consommations des classes laborieuses et de mesurer exactement le fardeau que l'État fait peser sur elles par les systèmes financiers en vigueur.

Les bureaux de statistique des socialistes de la chaire devaient ainsi fournir aux gouvernements et à la science une moisson de documents qu'ils considéraient avec raison comme absolument indispensable à ceux qui veulent légiférer sur le travail et qui ont la prétention de découvrir les véritables solutions de la question sociale. Il est impossible de nier que les socialistes de la chaire aient rendu à la science, par l'élan qu'ils ont donné aux travaux statistiques, un service considérable.

Si, en réunissant des renseignements toujours nouveaux, on n'introduit pas nécessairement dans la science sociale, des principes aussi mobiles qu'une succession de faits, tout au moins obtient-on, par cet effort et cette continuité de travail, un trésor de connaissances pratiques que la statistique met en œuvre, et qui fournit les aliments indispensables aux discussions des philosophes et des hommes d'État.

L'universalité des phénomènes sociaux n'est pas la seule raison qui oblige la statistique à devenir internationale ; nous avons dit qu'il y en avait encore une autre raison, et cette autre raison, c'est la solidarité de plus en plus affirmée des diverses familles humaines.

Le commerce ne tend-il pas à donner à tous les hommes civilisés ce qu'on peut appeler une moyenne de satisfaction et les produits que l'homme crée pour son usage, en utilisant les forces et les matériaux mis par la nature à sa disposition, ne sont-ils pas répartis par le commerce entre toutes les nations selon des lois difficiles à déterminer ?

La statistique seule peut nous faire connaître ces lois.

Il y a, en effet, de nos jours, des marchandises, des denrées, des produits, que l'on peut appeler *internationaux*, de même que sur le marché des capitaux, il se

négocie des valeurs qu'on appelle aussi *internationales,* qu'on vend et qu'on achète à la même heure sur toutes les Bourses du monde, et dont le passage dans un même lieu, d'une main à une autre, d'une main nationale à une main étrangère, suffit pour transporter la propriété d'un pays à un autre, d'un bout de l'univers à l'autre.

Le sucre est un objet de consommation qui a, par excellence, un caractère international. On peut le tirer, suivant les climats, de la canne à sucre ou de la betterave, mais il forme une matière identique à elle-même quand on l'a rendu propre à la consommation des hommes. On peut dire la même chose de l'alcool et du tabac.

La production et la consommation du sucre, de l'alcool et du tabac dans tous les pays, influe sur la situation économique et sur la situation budgétaire de chaque État en particulier.

Il n'y a pas de négociant trafiquant de ces matières qui ne soit obligé, pour réussir dans son commerce, de recueillir des documents statistiques dans tous les pays qui les produisent ou qui les consomment, et de se rendre compte de la législation fiscale à laquelle elles sont soumises dans chaque État.

Rien, en effet, ne cause plus de trouble dans le commerce du monde que la différence qui existe dans l'assiette, le tarif et la perfection des impôts sur les objets de production et de consommation universelles.

La statistique et la législation fiscale de ces marchandises doivent être nécessairement internationales comme ces marchandises le sont elles-mêmes.

On ne peut connaître ni la question des sucres, ni celle de l'alcool, quand on ne l'a étudiée que chez soi.

Si, depuis une vingtaine d'années, on avait mis sous les yeux des législateurs de tous les pays, des documents statistiques exacts sur la production et la consommation du sucre dans tous les pays, on aurait reconnu bien vite, d'une part, qu'il était impossible d'empêcher le sucre d'être un produit international, et, d'autre part, qu'il était du plus haut intérêt pour tout le monde d'adopter partout les mêmes principes de taxation.

Rien n'est plus curieux que de suivre le mouvement réellement irrésistible qui entraîne les sucres de tous les pays du monde vers l'Angleterre, et on est bien étonné, quand on se rend compte de ce mouvement nécessaire, de voir par quels procédés déraisonnables les nations productrices se font concurrence sur le marché anglais.

Les primes à l'exportation, qu'on n'a pas craint d'instituer, sont de véritables cadeaux offerts aux consommateurs anglais par les consommateurs des autres pays qui se privent de sucre pour en pourvoir plus abondamment leurs voisins, car ils consentent à laisser imposer à leur consommation une taxe supplémentaire pour réunir l'argent des primes qui rendent la consommation des étrangers moins dispendieuse.

L'établissement d'une législation fiscale internationale sur les grands objets de consommation aurait non seulement fait justice des primes d'exportation qui subsistent encore sur les sucres, elle aurait, en outre, permis de mettre à l'étude les Unions douanières, qui sont irréalisables tant qu'il existe des droits d'accise inégalement établis qui pourraient rendre les plus grands services au continent européen, si elles n'étaient pas conçues dans l'esprit du blocus continental du premier Empire.

Mais encore une fois, quel progrès peut-on réaliser dans cet ordre d'idées sans le secours de la statistique?

Le premier bienfait d'une bonne statistique internationale est de faire disparaître ou d'atténuer certains préjugés populaires qui s'opposent à l'établissement d'une bonne législation sur le commerce intérieur ou extérieur. C'est une affirmation dont il est facile de fournir la preuve en se reportant à l'histoire administrative de tous les pays en général et de la France en particulier.

De tous les produits internationaux, le plus important est sans contredit le blé. Le commerce en est universel et dans tous les temps l'industrie aussi bien que la politique ont été pour ainsi dire dominées et en quelque sorte gouvernées, tout à la fois par la récolte et le commerce des blés, et par les idées que le peuple se faisait de la quantité des blés offerts à la consommation.

Ce serait un tableau curieux que celui des erreurs, des préjugés, des violences dus à l'absence d'une bonne statistique sur les blés, et ce tableau, il ne serait pas impossible de le faire.

Bornons-nous à signaler un fait qui n'est pas sans être intéressant :

Les difficultés quelquefois insurmontables qu'a rencontrées chez nous le Gouvernement jusqu'au siècle dernier, sont venues le plus souvent de ce que les évaluations des récoltes nationales étaient supérieures à la réalité, tandis qu'aujourd'hui les difficultés contre lesquelles le Gouvernement se heurte le plus souvent, proviennent au contraire de ce que ce sont les récoltes étrangères qui sont mal connues dont on s'exagère l'importance.

On a cru à tort jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, qu'il y avait trop de blé en France et on croit aujourd'hui, le plus souvent à tort également, que c'est à l'étranger qu'il y en a trop (1).

Le 22 décembre 1698, Pontchartrain faisait dire à Louis XIV :

« Dans les années les plus communes, les récoltes produisent beaucoup au delà de ce qui est nécessaire pour la subsistance de nos sujets. »

Un siècle plus tard, le 28 août 1793, Coupé (de l'Oise) disait à la Convention :

« Il y a, chez le ministre de l'intérieur, des preuves que les années médiocres nourrissent la France pendant quatorze mois. C'est sur les terreurs semées par Pitt, que nous avons mis cent millions entre les mains du ministre de l'intérieur, pour acheter des grains chez l'étranger.

La croyance générale entretenue par les déclarations du roi, des intendants, des parlements que la France a plus de blé qu'il ne lui en faut pour se nourrir est aussi vivace à la fin qu'au commencement du siècle.

Les uns le croient et le disent comme ils le croient. Les autres n'en savent rien, ou n'en croient rien, mais ils jugent que le devoir du Gouvernement est d'être optimiste, et que ce qu'on doit au peuple, c'est la vérité quand elle est agréable, et le mensonge quand la vérité est désagréable. Le rôle du Gouvernement est d'empêcher les inquiétudes de naître, lors même qu'il y a lieu de s'inquiéter, ou bien, quand on n'a pas pu les empêcher de naître, de les dissiper, en niant avec assurance qu'elles puissent avoir le moindre fondement.

La logique du peuple devait tirer de cet éternel mensonge administratif une conséquence toute naturelle : si la France produit toujours plus de blé qu'il ne lui en

(1) Voir le livre de M. Léon Biollay sur le pacte de famine.

faut pour subsister, il devient impossible qu'il y ait en France des famines. Les famines, quand il y en a, et il y en avait souvent, sont donc le produit, non pas d'un événement malheureux indépendant de la volonté humaine, mais bien d'une action voulue, méchante ou mal conçue. Ce n'est pas la Providence qui fait les famines, c'est l'avidité des accapareurs ou la négligence du roi.

Quant à l'importance de l'excédent des récoltes sur la consommation, on variait beaucoup dans les évaluations. A une certaine époque, on avait parlé de deux ans de nourriture fournie par la récolte moyenne. C'était l'opinion générale au dix-septième siècle; mais l'optimisme allait quelquefois plus loin. On avait été jusqu'à soutenir que la récolte fournissait la subsistance de plus de trois années, et l'abbé Terray y fait allusion dans une circulaire du 28 septembre 1770, car, voulant être modéré dans ses appréciations, il exprimait cette opinion :

« Ne serait-il plus vrai, comme on le disait autrefois, qu'une bonne récolte donne pour deux ans de subsistance? »

On avait bien fait des essais de statistique administrative pour connaître la vérité, et l'on dressait tous les ans un *État des grains,* état établi sur les renseignements fournis par les subdélégués aux intendants des généralités. Les magistrats administratifs donnaient, au printemps, leur avis sur les apparences de la récolte et ils évaluaient, en automne, les quantités qu'elle avait produites.

Mais les statistiques, ou plutôt les recueils de renseignements que le Gouvernement obtenait, constituaient des documents soustraits à la connaissance du public, et toujours dressés d'ailleurs à un point de vue administratif.

Ils avaient pour objet de permettre au Gouvernement de veiller à ce qu'il considérait comme ses trois attributions principales : d'abord organiser, dans la mesure jugée nécessaire, l'exportation ou l'importation, ensuite répartir le produit de la récolte entre les provinces, enfin faire obstacle aux accaparements.

Tout était caché dans les préparatifs et l'exécution des actes administratifs concernant les blés, et les commis qui étaient employés dans ces affaires s'appelaient les *clercs du secret.*

Quant à la valeur des renseignements réunis, on ne peut douter qu'elle ne fût faible ; c'est ce dont il est facile de s'apercevoir à la lecture des documents accumulés pendant le cours du dix-huitième siècle. Les notions qu'on avait étaient générales, très imparfaites, et beaucoup moins sûres que celles que peuvent de nos jours se former, même sans statistiques, les grands négociants, qui font le commerce des marchandises *internationales.*

Arthur Young, qui était un esprit très observateur et très sagace, qui était fort renseigné et qui, dans ses voyages en France de 1787 à 1789, avait été mis en rapport avec tous les hommes influents de l'administration, Arthur Young décrit, avec beaucoup de détails, les difficultés à peu près insurmontables qu'il avait rencontrées pour établir une statistique vraie de la production agricole. C'était d'abord la diversité des mesures, mesures de surfaces, de contenance ou de poids. « Elles diffèrent non seulement, dit-il, pour chaque province, mais pour chaque district, chaque ville presque, et cela aussi bien pour la terre que pour le blé. » C'était ensuite l'ignorance des paysans, « qui souvent ne connaissent pas leurs propres mesures ».

Ce n'est pas qu'on ne tînt beaucoup à faire des relevés et à en perfectionner la méthode. Les cahiers des États généraux sont pleins de demandes d'évaluations exactes. Il y a même une certaine naïveté dans l'assurance des rédacteurs de ces

cahiers qui parlent de la facilité avec laquelle les recensements pourraient être exécutés. Voici ce qu'on lit dans le cahier d'Essonnes, près Corbeil : « Que, pour prévenir par la suite toutes les disettes publiques dans un royaume aussi fertile que celui-ci, il soit fait une loi générale pour connaître chaque année et dans chaque province ce à quoi peuvent se monter annuellement les récoltes en grains de toute espèce. Nous pensons que ce moyen serait *aussi simple que facile* à exécuter. »

La croyance invétérée dans la production excessive du sol français, qui s'était emparée depuis plusieurs siècles de tous les esprits et qui restait inébranlée à la fin du dix-huitième siècle, ne peut se comparer qu'à cette idée souvent émise de nos jours par certains réformateurs financiers que l'impôt n'est trop lourd que parce qu'il est mal réparti.

La récolte est toujours bonne, mais elle est quelquefois mal répartie, voilà ce que l'on disait il y a cent ans. La somme des ressources demandées par l'État aux contribuables n'est pas exagérée, mais la charge en est mal répartie. Voilà ce qu'on dit aujourd'hui.

La question à résoudre était donc celle de la répartition de la récolte, répartition d'abord de province à province pour faire disparaître les inégalités naturelles dans les quantités et report d'une année à l'autre, d'une année d'abondance à une année de rareté, pour égaliser les prix.

Le Gouvernement ne voyait d'autre moyen d'opérer une bonne répartition que de diriger lui-même le commerce et le mouvement des grains. La fameuse société Malisset, fondée sous l'autorité du roi, a joué le rôle le plus extraordinaire, et, on peut le dire, le plus terrible, dans la question des grains pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle. On a cru y voir un pacte de famine, dont le roi était l'âme et qui avait pour but de spéculer sur la misère publique en accaparant les blés afin de les vendre à des prix élevés aux malheureux affamés. La vérité a fini par se faire jour. On sait aujourd'hui qu'en faisant acheter dans un lieu, pour faire revendre dans un autre, on espérait arriver à égaliser les prix dans tout le pays.

Pour répartir les récoltes d'une année sur l'autre, afin de compenser une moins bonne récolte par une meilleure, ce n'était pas par des transports d'un marché sur l'autre qu'on opérait. On ralentissait ou on supprimait l'exportation ; on faisait des réserves. Les greniers d'abondance constituaient alors, comme sous le Joseph des Pharaons, le parangon de l'économie politique.

C'était pour arriver à régler dans les meilleures conditions possibles la répartition des grains entre les provinces d'une part et entre les années d'autre part, qu'on était soucieux de bons recensements.

« Comme la France est exposée aux rigueurs de la famine, disent les cahiers de Meudon, il faut que tout cultivateur soit obligé d'enregistrer ses récoltes de toute espèce. »

Les recensements qu'on demande ont pour objet de préparer en quelque sorte le rationnement des consommateurs, comme dans une ville assiégée.

On n'a pu d'ailleurs constituer une bonne statistique des grains que lorsque la France a pu se donner l'unité administrative et l'unité de mesure. Nous ne connaissons l'état de nos récoltes avec une approximation, qui est devenue de plus en plus rapprochée de la vérité, qu'à partir de 1815. Arthur Young lui-même, qui est un critique si judicieux, a donné des chiffres qui sont loin d'être exacts et qu'on ne doit accueillir qu'avec beaucoup de réserve.

Le peuple aurait-il eu les mêmes entraînements, et l'on peut ajouter les mêmes fureurs, si on ne lui avait pas donné pendant des siècles les idées les plus fausses sur la statistique des blés? On peut le croire, mais on peut en douter aussi.

En tous cas, le mouvement qui s'est produit au dix-huitième siècle, parmi les hommes éclairés, en faveur de la liberté du commerce des grains, et que le génie de Turgot n'a pu faire aboutir, aurait été mieux préparé. Il aurait rencontré moins de préjugés, moins d'obstacles; il se serait heurté à moins d'intérêts engagés et la France aurait pu admettre plus tôt comme une vérité, cette admirable conclusion des lettres écrites de Limoges, en 1770, par le grand économiste :

« Annoncer au peuple, dit Turgot, que la cherté qu'il éprouve est l'effet des manœuvres et non du dérangement des saisons, lui dire qu'il éprouve la cherté au milieu de l'abondance, c'est autoriser toutes les calomnies passées, présentes et futures, auxquelles il se porte assez facilement de lui-même et auxquelles bien des gens sont fort aises de l'exciter contre l'administration et les administrateurs de toutes classes.... Le peuple sait bien que le Gouvernement n'est pas le maître des saisons, et il faut lui apprendre qu'il n'a pas le droit de violer la propriété des laboureurs et des marchands de grains. On est bien fort, même vis-à-vis de ce peuple, quand on peut lui dire : Ce que vous demandez est une injustice. »

Aujourd'hui, la lumière est faite sur la production et la consommation du blé en France. Les statistiques de la récolte sont excellentes et on peut s'y fier. Elles ont appris non seulement aux législateurs, mais au pays lui-même, que la France est loin de pouvoir fournir tous les ans à plusieurs années de consommation. On sait que nous avons assez fréquemment besoin d'importer des grains. Tous les préjugés n'ont pas disparu, mais ils ont changé d'objet. Ils ne s'attachent plus au commerce intérieur, ni à l'exportation; c'est dans la discussion des importations étrangères qu'ils se sont réfugiés. Le bas prix des blés fait plus peur que la cherté, la concurrence étrangère et la libre importation sont devenues le thème des discours qui portaient, il y a cent ans, sur la liberté de la circulation et de l'exportation des grains. La statistique y peut-elle quelque chose? et lui est-il possible de fournir des éléments de discussion qui produisent la lumière et dissipent les préjugés? C'est ce que je voudrais rechercher pour finir, et je le ferai aussi brièvement que possible.

La France connaît la statistique de ses récoltes. Les belles publications du Ministère de l'agriculture et du commerce sur les récoltes de 1815 à 1876 et celles qui se poursuivent tous les ans sur la récolte de l'année, sont entre les mains de tous ceux qui s'occupent de la question des céréales et ont fait la lumière la moins discutée sur ce fait d'abord que la France ne produit pas chaque année la quantité de grains nécessaire à sa consommation, mais qu'elle s'en éloigne peu, et sur celui-ci en outre que la consommation tend à augmenter plus rapidement que la production. On est généralement d'accord sur la nécessité d'une importation de grains étrangers de 6 à 8 millions d'hectolitres par an, ce qui représente un peu moins que 6 à 8 p. 100 des quantités récoltées en France.

La préoccupation universelle des cultivateurs porte sur l'effet que l'introduction des blés étrangers peut produire sur le prix de vente des blés nationaux.

La grande masse des producteurs français sait donc aujourd'hui, grâce aux connaissances répandues par les statistiques françaises, que la production française est généralement un peu au-dessous de la consommation, que cependant elle la ba-

lance quelquefois et que même elle la surpasse de temps à autre. Il n'y a plus d'illusion sur cette sorte de production indéfinie, qui formait le fond de la croyance universelle d'autrefois. Mais cette illusion a passé la frontière. Au lieu de voir des réservoirs inépuisables de grains en France, c'est au dehors qu'on croit les apercevoir. Pour le peuple des campagnes, on a considéré successivement comme sans limites la production du blé en Russie, dans les États-Unis, dans les Indes anglaises et dans le Canada.

L'abondance supposée à l'intérieur faisait autrefois courir sus aux accapareurs, et on demandait à les combattre par la suppression de la liberté du commerce des grains à l'intérieur.

L'abondance supposée à l'extérieur fait aujourd'hui courir sus aux spéculateurs de l'Inde et de l'Amérique, et on demande à les combattre par la suppression de la liberté du commerce avec l'étranger, c'est-à-dire au moyen du système protecteur.

Pour combattre cette nouvelle forme de préjugé, c'est encore à la statistique qu'il faut que nous fassions appel ; mais, cette fois, c'est à la statistique internationale. Le jour où nous aurions, en France, une publication dont l'exactitude serait indiscutable et indiscutée, qui compléterait par des chiffres établis à l'étranger le tableau des récoltes françaises, en y ajoutant le tableau des récoltes étrangères, on peut espérer que les grandes lois naturelles sur la formation des prix seraient enfin connues sinon de tous, du moins de la grande masse de nos concitoyens.

Est-il vrai que la France, comme cela est probable, ait une récolte de grains égale à la sixième partie de la récolte du monde et que la consommation par tête de ses habitants soit supérieure à la moyenne de la consommation par tête du reste des hommes ? Si telle était la vérité, on ne pourrait pas méconnaître l'action prépondérante de la récolte et de la consommation françaises sur le prix de cette portion flottante de la récolte du monde qui peut être appelée doublement flottante, car elle varie sans cesse — la quantité tantôt s'en élève et tantôt s'en abaisse — et elle est colportée sur les flots pour combler les vides dans toutes les parties de l'univers, où il s'en produit. C'est comme la récolte de la mer qui vient balancer sur nos côtes le déficit de la récolte de la terre.

Il y a eu des travaux importants sur cette question et on peut citer à la tête de ceux qui ont fait faire de grands progrès à cette branche de la statistique notre confrère M. de Broch. C'est en France qu'il a fait paraître, en janvier 1885, un travail du plus haut intérêt, sur la production des céréales et des pommes de terre en Europe, en Amérique et en Australie. La récolte du froment est comptée dans ce tableau pour 647 millions d'hectolitres produits dans des pays dont la population d'ensemble est de 383 millions d'habitants. La récolte française y est portée pour 105 millions d'hectolitres, c'est-à-dire pour un peu plus de 16 p. 100 de la totalité, tandis que la population de la France représente un peu moins de 10 p. 100 de la population des pays dont la production figure dans le même tableau.

D'un côté, on peut entrevoir que la production des céréales dans les pays hors d'Europe ne prend pas, par rapport à leur population, des développements hors de proportion avec ce qui se passe en Europe, et d'un autre côté, on peut supposer que ce que j'ai appelé la récolte de la mer, c'est-à-dire les grains portés par les flottes du monde pour être débarqués dans les ports d'Europe où il y a le plus d'avantages à le faire, ne constitue qu'une fraction assez peu importante jusqu'à

présent de la production européenne et qu'elle est destinée à suppléer bien plus aux déficits de certaines autres contrées qu'à ceux de la France.

Malheureusement, nous n'avons pas en France une connaissance assez précise des faits internationaux par rapport aux blés. C'est aux statisticiens qu'il appartient de faire plus de clarté sur ce sujet, et ils sont de taille à le faire.

Il est probable qu'une bonne statistique internationale des blés fera justice, un jour ou l'autre, des préjugés qui existent en France sur le commerce extérieur des céréales, comme les bonnes statistiques intérieures ont fait justice des préjugés qui existaient autrefois sur le commerce intérieur des ces mêmes denrées.

Je sais bien que la science ne redresse pas tous les esprits qu'elle éclaire, mais ce sentiment d'une impuissance relative n'a jamais arrêté l'ardeur des savants dans leur recherche de la vérité.

La statistique internationale ne guérira pas toutes les maladies de l'esprit humain, elle ne dissipera pas tous les préjugés sur les lois naturelles du commerce international, mais elle mettra de nouveaux moyens de persuasion entre les mains de ceux qui travaillent à l'amélioration progressive des rapports des peuples entre eux. Si nous réussissons à rendre notre habitation commune, c'est-à-dire la terre habitée, plus accessible à nos recherches, nous aurons fait faire un pas de plus à la conquête de notre planète par l'humanité.

Les grands remueurs d'idées ont été, dans les siècles passés, les grands remueurs d'hommes.

Alexandre le Grand, César, les barbares, les croisés, Napoléon, ont agrandi le cercle des idées en créant des mêlées humaines et en précipitant les unes sur les autres des masses d'hommes armés.

Notre ambition n'a rien de commun avec celle de ces grands conquérants.

Nous ne sommes que de grands remueurs de chiffres, mais nous avons la prétention de remuer des idées en même temps que des chiffres.

Nos bataillons serrés de milliards, de millions, de milliers et de centaines, pénètrent partout, et partout ils rencontrent les bataillons de milliers et de centaines réunis par nos amis dans le reste du monde.

Il sort aussi des étincelles du choc de nos chiffres, et ces étincelles illuminent des esprits.

Nous élargissons le champ des idées humaines, sans y acquérir de la gloire. Notre consolation est de penser qu'on peut vivre sans gloire, et que la conquête de la vérité a plus échappé encore aux grands conquérants dont l'histoire a inscrit les noms dans ses fastes, qu'elle ne nous échappe à nous-mêmes.

DEUXIÈME PARTIE

COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES

LES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Par M. ANTONY ROULLIET

Messieurs,

La *Société de Statistique de Paris* a bien voulu — répondant à une pensée personnelle qui est la pensée de tous ici — m'autoriser à venir rendre un public hommage à ses *Présidents*.

Je ne vous parlerai que de ceux qui ne sont plus; ce sont sept palmes d'un respectueux souvenir que je vous demande de venir déposer devant vous.

Sept Présidents en vingt-cinq ans, c'est beaucoup et c'est peu; c'est assurément beaucoup si l'on mesure la valeur des pertes subies; c'est peu, si l'on se rappelle qu'aux termes de nos nouveaux *statuts*, la présidence de la *Société* est annuelle depuis 1872.

Quand une association a eu l'heureuse fortune d'être présidée par des hommes comme Villermé, Michel Chevalier, Hippolyte Passy, Ern. Bertrand, Wolowski, de Lavergne et Bertillon, elle doit à la science, elle se doit à elle-même, en toute occasion solennelle, de montrer qu'elle garde pieusement le souvenir de ceux qui ont dirigé ses premiers pas, encouragé ses efforts naissants, conduit ses travaux et qui l'ont amenée, enfin, après un quart de siècle, à présenter un bilan scientifique réellement considérable.

C'est par un homme de bien, dans le sens le plus large et le plus sincère de l'expression, que s'ouvre la liste de vos Présidents décédés.

M. Villermé n'avait pas ce que l'on appelle, par un abus de langage, le défaut de ses qualités; il aimait la précision et la clarté : il n'attacha son nom, à une époque où les sources faisaient souvent défaut, qu'à des travaux précis et clairs.

La biographie de notre premier *Président d'honneur* a été faite; on a montré son enfance modeste et sa vieillesse encore plus amie de la modestie; on a raconté les difficultés qu'il eut à surmonter pour acquérir cette instruction qui devait le conduire au doctorat en médecine et les difficultés non moins grandes qui traversèrent sa vie de praticien. Ce que je dois rappeler ici, c'est l'impulsion réellement utile qu'il donna aux études de statistique sociale et c'est à sa mémoire qu'il faut reporter divers essais de ce genre.

A cette initiative, j'ajouterai et, devant vous, Messieurs, c'est un grand titre d'éloges, que les travaux de Villermé — en se reportant, bien entendu, à l'époque où il les exécuta — dénotent une conscience de recherche, une sincérité d'investigation qui sont les seuls guides que la statistique doive suivre; car ils conduisent, comme ils conduisirent votre premier *Président d'honneur*, à des conclusions autorisées ou tout au moins à des déductions tempérées par une sage réserve.

J'ai dit que M. Villermé fut homme de bien; il le prouva, comme vous savez, lors de l'épidémie cholérique de 1832, pendant laquelle il reprit avec un zèle peu commun, l'exercice de sa profession. Après avoir servi la France comme médecin militaire, il sut rendre de signalés services aux habitants de Paris, par le dévouement dont il fit preuve en portant les secours de la science à ceux qui étaient victimes du fléau et en faisant surtout preuve d'un rare courage; il en fut récompensé; mais, pour lui, la meilleure récompense était d'avoir fait son devoir.

Membre d'un grand nombre de Sociétés, Villermé apportait à plusieurs un actif concours; la *Société de Statistique de Paris* était bien de celles-là et l'on pourrait même dire que, dans sa pensée, elle occupait le premier rang, s'il était permis d'oublier l'Académie des sciences morales et politiques dont il fut élu membre en 1832 et qu'il a eu l'honneur de présider pendant l'année 1849 (1).

Villermé fut un homme de bien, ai-je dit! Ai-je besoin de rappeler l'amour qu'il portait aux malheureux, la sympathie dont il usait à l'égard des ouvriers? nul, parmi vous, n'a oublié les travaux remarquables qu'il entreprit et qu'il a laissés sur la situation morale et matérielle des classes laborieuses (2).

La médecine, la statistique et l'économie politique ont été les trois passions de sa vie; mais je vous dois la vérité, si j'ai mis la médecine en premier lieu, c'est que Villermé l'y plaçait également. Aussi, sa statistique, et même ce que l'on a cru pouvoir appeler son économie politique, se rapportaient-elles toujours — presque toujours — aux applications médicales.

Amoureux de ce qui était bon et bien, votre premier Président s'éteignit à Paris, le 16 novembre 1863 (3), à l'âge de 81 ans, après avoir offert, comme le disait un de ses confrères, « pendant le cours de sa longue carrière, le rare modèle d'un esprit distingué, puisant toujours ses inspirations dans un excellent cœur et un noble caractère (4) ».

Ce jugement, la postérité l'a ratifié et la liste de vos Présidents porte en tête un nom qui oblige.

Nous allons en avoir la preuve.

Depuis le 5 juin 1860, date de votre première réunion à l'Hôtel de Ville, dans la salle dite de la Caisse d'épargne, séance dans laquelle Villermé était acclamé comme *Président d'honneur*, cet héritage n'a jamais été ni plus honorable ni plus honoré.

---

(1) M. Villermé était membre, depuis la fondation de la quatrième section, de l'Académie des sciences morales et politiques qui portait alors le titre « d'économie politique et statistique ». Par décret du 9 mai 1866, rendu sur la proposition de M. Duruy, qui est aujourd'hui l'un des membres de cette Académie, cette section a pris le titre d'*Économie politique et finances, statistique* qu'elle porte actuellement.

(2) La nomenclature des écrits de Villermé se trouve reproduite à la fin de la notice de M. le Dr Guérard.

(3) Louis-René Villermé est né à Paris, le 10 mai 1782.

(4) *L. R. Villermé*, par M. le Dr Alph. Guérard. — Notice biographique d'un réel intérêt, extraite des *Annales d'hygiène* et insérée dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1863, p. 46 et 78.

Il fut, il est vrai, plus éclatant; il fut même illustre et la mort qui semble se plaire aux contrastes, le destin qui semble aimer les oppositions, nous imposent tout aussitôt le souvenir d'un homme comme ils sont rares, d'une personnalité originale et réellement considérable.

En effet, à Villermé, votre premier *Président d'honneur,* je dois faire succéder, pour suivre l'ordre nécrologique, votre premier Président effectif, **Michel Chevalier.**

Dès 1861, le sénateur, le membre de l'Institut qui était l'un de vos fondateurs, voulait bien vous apporter son précieux et zélé concours; il resta à votre tête jusqu'en 1868.

Ce serait de la témérité, Messieurs, que de vouloir en quelques lignes rappeler à vos souvenirs, non la vie tout entière, mais la part que la statistique eut dans l'œuvre de cet homme de science; ce serait une présomption que je ne veux pas sembler avoir, que de tenter le récit d'une carrière aussi longue, aussi active, aussi remplie.

Et, cependant, la science statistique doit revendiquer Michel Chevalier comme l'un des siens et comme l'un de ses maîtres et, à ce titre, il vous appartient.

Il avait toujours attaché une grande importance à cette « comptabilité nécessaire » des faits, et un homme aussi précis ne pouvait dédaigner la vérité se présentant sous la forme claire d'un chiffre.

L'un de vos Présidents, M. Vacher, a déjà montré devant vous en quels termes énergiques Michel Chevalier reconnaissait l'importance de la science qui vous assemble, notamment dans le discours qu'il prononçait, le 5 juin 1860, en inaugurant vos premiers travaux.

Nous nous rappelons encore — pour citer un souvenir personnel beaucoup plus récent — qu'il ne manquait aucune occasion de déclarer bien haut l'utilité de la statistique dans ce cours d'économie politique qu'il professa au Collège de France avec un talent qu'aucun successeur ne paraissait pouvoir égaler s'il ne se fût trouvé, en quelque sorte, un second lui-même (1).

Michel Chevalier accordait même à la statistique une part si large dans le domaine de la science économique, qu'il me serait utile d'emprunter devant d'autres que vous son propre langage, pour établir avec autorité d'aussi lointaines limites; d'un mot, Messieurs, je vous rappellerai que votre premier Président attachait une valeur considérable à ce que l'on appelle aujourd'hui la statistique internationale ou comparée; c'est elle qui vous réunit et votre présence est le meilleur témoignage de son existence, de son utilité et de ses progrès.

Dans ses écrits, dans ses discours, dans sa conversation même, Michel Chevalier a toujours fait preuve d'une vaste érudition statistique et les chiffres les plus précis, les faits nombrés avec une rigoureuse exactitude s'entremêlaient dans son langage écrit ou parlé et venaient s'allier heureusement à une originalité d'expression, à une verve peu commune, en un mot à un style qui était bien l'homme même et qui était plein de charme.

Né à Limoges, le 13 avril 1806, Michel Chevalier entra, en 1824, à l'École polytechnique et en sortit dans le corps des mines.

---

(1) M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, rédacteur en chef de l'*Économiste français,* nommé professeur d'économie politique au Collège de France (1er mai 1880) en remplacement de Michel Chevalier, son beau-père.

Doué d'un esprit d'une vivacité exceptionnelle, il se fit journaliste, collabora au *Globe* qui était alors une tribune, on pourrait dire presque une chaire; passa au *Journal des Débats* où il donna ses *Lettres sur l'Amérique du Nord,* qu'il écrivit pendant une mission spéciale, et qui sont restées un modèle accompli.

Cette intelligence lancée dans un monde tout jeune, cette ardeur trouvant un champ aussi vierge, transformèrent Michel Chevalier ou, plus exactement, lui tracèrent sa véritable voie; il revint en France avec des idées nouvelles, il apportait dans sa valise une véritable révolution — une révolution toute pacifique s'entend.

Transportant dans nos vieilles coutumes ce qu'il avait si bien étudié au delà de l'Atlantique, il écrivait son bel ouvrage sur les *Intérêts matériels en France* et, après diverses missions, il entrait au Conseil d'État, puis au Collège de France, en 1840, comme successeur de Rossi; il trouvait là une chaire pour dire *urbi et orbi* ce qu'il croyait le vrai et le bien.

A partir de cette époque, Michel Chevalier est un véritable novateur; il est, en France, l'apôtre de la liberté du travail et du commerce; mais ce n'est pas sans peine que les missionnaires triomphent!

Il est de l'*Association pour la liberté des échanges* avec des hommes que l'on cite toujours volontiers, ce sont : Dunoyer, Blanqui, Horace Say, Léon Faucher, Wolowski, Bastiat, Joseph Garnier. La lutte fut longue, car elle rencontra bien des obstacles ou politiques ou autres.

C'est ici que je devrais vous rappeler les belles *Lettres sur l'organisation du travail* qu'écrivit Michel Chevalier en 1848, car il invoquait avec un rare bonheur une foule de données statistiques.

Mais puis-je vous dépeindre Michel Chevalier tout entier; puis-je vous redire cette lutte incessante, ce combat sans trêve ni repos qu'il soutint et dans lequel, allié à Cobden et à M. Rouher, il arriva, convainquant les uns, laissant dire les autres, méprisant les calomnies, mais répondant toujours aux attaques, à ces traités de 1860 qui ne sont pas la liberté comme il la rêvait, qui ne sont pas ces *desiderata* économiques vers lesquels tend la science et qui, menacés de divers côtés, battus en brèche par des intérêts particuliers, restent encore en partie debout, car ils sont l'intérêt de tous?

Atteindre un but aussi élevé et aussi noble n'est pas chose facile; il fallait être doué, comme l'était Michel Chevalier, pour y parvenir; il mit au service de cette cause qui fut sa vie, et ses fonctions diverses (1), et ses travaux (2), et son enseignement, et même toutes les occasions qui s'offraient à lui; on peut même dire qu'il en fit naître.

Mais j'allais oublier que c'est Michel Chevalier, le Président de la *Société de Sta-*

---

(1) Maître des requêtes au Conseil d'État, ingénieur en chef des mines, député, Michel Chevalier devint conseiller d'État le 25 janvier 1852 et fut nommé sénateur le 14 mars 1860; il fit partie des commissions des expositions de 1839, de 1844, de 1849, de 1855 et de 1867 en France; en 1861, il était président du jury de l'Exposition universelle de Londres. Grand-officier de la Légion d'honneur (1er janvier 1861), il était, en outre, décoré d'un grand nombre d'ordres étrangers.

(2) En dehors des ouvrages déjà cités, il faut mentionner: *La Marseillaise du travail,* article qui fit sensation dans le *Globe* (11 septembre 1830) et surtout sa belle *Introduction aux rapports du Jury international,* après l'Exposition universelle de 1867, qui était comme une suite de son volume : *l'Exposition universelle de* 1862. Mentionnons encore son *Cours d'économie politique* fait au Collège de France et son *Examen du système commercial,* connu sous le nom de *système protecteur.*

tistique de Paris, que vous saluez ici et que je n'ai à vous parler ni de l'économiste (1), ni du fonctionnaire si justement honoré.

Toujours au premier rang des lutteurs, votre ancien Président ne connut jamais le repos; brisé par le deuil de la patrie, ayant perdu toute espérance de pousser plus avant son œuvre de liberté économique, Michel Chevalier que tant de liens unissaient à l'Angleterre, voulut encore donner ses soins à un projet de jonction sous-marine entre ces deux grands voisins.

C'était encore servir cette idée qui fut l'idée-mère de sa vie (2), une idée de libre *conversation* comme on disait jadis ou, pour parler comme tout le monde aujourd'hui, d'échange libre entre des nations libres.

Il ne croyait pas aux frontières; elles n'étaient pas pour lui des obstacles invincibles; il n'y avait, aux yeux de Michel Chevalier, ni détroit, ni chaîne de montagnes, ni océan qui pussent obliger un peuple à rester isolé chez lui; il avait entrevu un commerce général pour les choses; il aspirait peut-être à voir un semblable commerce s'établir entre les hommes (3).

La fin de l'année 1879 reste, Messieurs, comme l'année 1880, enveloppée pour la *Société de Statistique de Paris* d'un voile de deuil.

A Michel Chevalier qui mourait en novembre 1879, à Ernest Bertrand, à Léonce de Lavergne qui vous sont enlevés, en 1880, il faut ajouter le nom d'**Hippolyte Passy**, et celui-là aussi est de ceux qui ne s'oublient pas.

Un académicien de l'esprit le plus fin et le plus charmant voulait bien nous dire, il y a quelques mois, en nous entretenant d'une perte récemment éprouvée par la Compagnie dont il a l'honneur de faire partie et qu'il honore aussi, que souvent, pour bien parler sur une tombe, il faut « avoir fait du théâtre ».

Le mot était juste, car la pensée qui le dictait était, dans le cas présent, tout à fait en situation. Elle ne le serait peut-être pas pour une vie comme celle de votre vénéré Président, M. Hippolyte Passy.

Quelle existence moins théâtrale que la sienne; quelle vie plus simple, même dans les situations les plus élevées; quelle absence absolue de mise en scène; quel calme dans des temps difficiles ou tristes; quelle sérénité en toutes occasions!

C'est sous cet aspect et sous ce seul aspect qu'il nous a été donné de connaître

---

(1) Michel Chevalier, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'économie politique) le 1er février 1851, par 19 voix sur 22 votants, en remplacement de M. Villermé, qui passait dans la section de morale, a eu pour successeur M. Léon Say, élu par 30 suffrages sur 34 votants. M. Léon Say, membre libre de cette Académie, depuis le 12 décembre 1874, a été remplacé, le 5 juin 1880, par M. Boutmy.

(2) Michel Chevalier est mort dans son château de Montplaisir, près Lodève (Hérault), le samedi 28 novembre 1879.

(3) Parmi les articles ou notices biographiques nous citerons:

Journal officiel du 4 décembre 1879;

L'*Économiste français* du 6 décembre 1879; article signé: Paul Leroy-Beaulieu;

Michel Chevalier, sa vie et ses travaux, par M. G. de Molinari (*Journal des Débats* et *Journal des Économistes*. Janvier 1880, p. 30);

Discours de M. Vacherot à l'Académie des sciences morales et politiques (6 décembre 1879);

L'*Enseignement de l'économie politique au Collège de France. — Michel Chevalier,* par M. E. Levasseur (*Revue politique et littéraire,* 20 décembre 1879);

Journal de la Société de statistique de Paris (mars 1880).

M. Hippolyte Passy; c'est aussi sous cette forme que sa mémoire reste gravée dans le cœur de nous tous.

Il en est bien peu, aujourd'hui, qui aient connu l'élève de l'École de cavalerie de 1809 ou le lieutenant de hussards de 1812; peu qui aient vu à l'œuvre le journaliste de 1828, et si quelques-uns se rappellent encore le député ou le ministre (1), ou même le pair de France (2), il en est un plus grand nombre, parmi vous, qui retrouvent dans leurs plus chers souvenirs l'aimable vieillard (3) qui était un académicien modèle (4) et qui dirigeait vos séances avec tant d'aménité.

Vous aviez appelé M. Hippolyte Passy, dès le 4 décembre 1861, à l'une de vos vice-présidences ou, plus exactement, vous aviez créé pour lui un troisième fauteuil; c'est, en 1868, que Michel Chevalier, démissionnaire, était remplacé par Hippolyte Passy qui resta à votre tête pendant quatre années, pour devenir, en 1873, votre *Président d'honneur*.

Aussi bien à l'Institut, en qualité de correspondant dès 1833, lors du rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques, ou de membre titulaire en remplacement du prince de Talleyrand, le 7 juillet 1838, qu'à la Société d'économie politique, dont il était l'un des fondateurs, ou que dans notre association, M. Hippolyte Passy occupait une situation à part, j'allais dire unique. Il était comme un « bon génie ».

C'était le conseiller aimable dont nul n'invoquait inutilement l'expérience; c'était le travailleur zélé qui acceptait toutes les tâches et les accomplissait à merveille; qu'il s'occupât de politique ou d'économie politique, qu'il traitât des questions purement financières ou des sujets de statistique, en toute occasion, son avis était autorisé au premier chef et son jugement était au-dessus de tout recours.

C'est un spectacle un peu à part dans notre époque, Messieurs, que celui d'un contemporain qui ne trouve que des admirateurs et des amis; ce spectacle qui m'a, jadis, vivement frappé, m'a paru de nature à vous être tout particulièrement retracé, bien qu'il l'ait été déjà avec une autorité sous laquelle je me sens à l'abri (5).

Ce n'est point que la vie de M. Hippolyte Passy manque de traits charmants que j'aurais plaisir à vous redire, ce n'est point que son nom ne soit resté attaché à des écrits considérables bien que peu nombreux, ce ne sont pas les services qu'il a rendus à son pays et à la science qui font défaut et dont le récit le louerait énergiquement; mais non! tout cela, à mon sens et, permettez-moi de le dire, à l'avis de M. Hippolyte Passy lui-même, était peu de chose; car, chez lui, la simplicité primait tout et ce qui lui tenait le plus au cœur c'était de justifier, sans le chercher, le titre

---

(1) M. Hippolyte Passy a fait partie de quatre ministères. Trois fois, il a été à la tête de l'administration des finances, en 1834, en 1839 et en 1848 et, une fois, ministre du commerce en 1836.

(2) M. Hippolyte Passy, qui était commandeur de la Légion d'honneur du 24 avril 1845, avait été fait chevalier par l'Empereur Napoléon Ier, pour action d'éclat « deux jours avant ses vingt ans révolus ».

(3) Hippolyte Passy, né à Garches-Villeneuve (Seine-et-Oise), le 16 octobre 1793, mourut à Paris, le 1er juin 1880; l'inhumation a eu lieu à Gisors (Eure), le jeudi 3 du même mois.

(4) M. Hippolyte Passy a eu pour successeur à l'Académie des sciences morales et politiques (section d'économie politique et finances, statistique) M. Victor Bonnet, élu, le 5 février 1881, par 26 suffrages sur 36 votants.

(5) Voir les paroles prononcées par M. Jules Simon dans la séance de l'Académie du 5 juin 1880 et l'allocution de M. E. de Parieu, le même jour, à la réunion de la Société d'économie politique.

que tous ceux qui l'ont connu lui confèrent : celui d'homme de bien ; j'aime mieux dire de « sage ».

M. Hippolyte Passy était bien, à mon avis, l'homme des présidences ; aussi en occupa-t-il beaucoup! car c'était plus un directeur qu'un lutteur, au moins dans la dernière partie de sa longue existence.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir surtout envisagé M. Hippolyte Passy à ce point de vue un peu particulier ; vous oublierez avec moi que M. Passy écrivit sur l'*Aristocratie,* sur les *Formes du Gouvernement,* sur les *Systèmes de culture,* sur les *Causes de l'inégalité des richesses;* vous oublierez aussi, et cette courte mais remarquable étude que signa M. Hippolyte Passy sous ce titre : *Des Services que rend et peut rendre la statistique,* et ce discours d'inauguration des conférences, tenues en 1878, dans lequel, mieux que quiconque, votre doyen et le président de cette sorte de congrès exposait l'importance de la science que nous cultivons ; mais, vous ne me pardonneriez pas de vous avoir dit ses campagnes en Russie, de vous avoir cité ses divers ministères ; car s'il fut donné à votre Président de remplir de si nombreux et si variés offices, il le fit avec des sentiments si simples que chacun paraissait oublier de tels services, comme il les oubliait lui-même (1).

Un reconnaissant souvenir me faisait un devoir de le redire ici.

Après M. Hippolyte Passy et avant les pertes considérables que nous aurons encore à déplorer, il en est une qui atteignit très vivement notre Compagnie pendant cette même année 1880.

M. Ernest Bertrand, qui avait toujours apporté à vos travaux un très sérieux intérêt et dont la collaboration n'avait pas été sans notoriété, était salué d'un tribut d'hommages par M. Vacher, dans la séance du 8 décembre.

Vos anciens se rappellent combien le concours de M. Bertrand leur fut utile : il avait pris une part considérable à la rédaction de nos *statuts* et de notre *règlement ;* il avait même — ce fait est à noter ici — donné, chez lui, dans des temps difficiles, une gracieuse hospitalité aux réunions de la *Société de Statistique.*

Magistrat distingué, il avait compris toute l'importance qui peut être tirée de la constatation des faits et nul n'a oublié le travail considérable, dans lequel établissant que « la statistique est une science », il avait montré un des points de cette science : son application à l'étude des faits sociaux.

M. Bertrand n'était pas de ceux qui croyaient — cela était encore admis de son temps — que, suivant une parole tombée d'une tribune parlementaire, la statistique est « l'art de grouper plus ou moins habilement les chiffres » ; selon lui — et il était dans le vrai, — notre Président considérait la statistique comme étant appelée à donner « aux sciences qui ont pour objet l'homme vivant en société, des fondements certains, en substituant la réalité des faits aux hypothèses *à priori* et aux utopies ».

Il serait également injuste de passer sous silence les études réellement remar-

---

(1) Consulter les notices ci-après :

M. Hippolyte Passy, par M. A. Dufrénoy (*L'Économiste français* du 5 juin 1880) ;

Hippolyte Passy, par M. Toussaint Loua (*Journal de la Société de statistique de Paris,* juillet 1880) ;

La Vie et les services militaires de M. Hippolyte Passy, par M. Ed. Bonnal (*Journal des Économistes,* août 1880).

quables que M. Ernest Bertrand écrivit sur divers points de statistique judiciaire ou sur la moralité des classes ouvrières.

Peut-être M. Bertrand n'avait-il pas, comme M. le conseiller Valentin-Smith, l'un de ses collègues à la cour de Paris et l'un des nôtres, entrevu ce que celui-ci a appelé la « philosophie de la statistique » ; peut-être n'agrandissait-il pas assez un domaine que nous n'avons pas à délimiter ici !

Toutefois, il est juste, en rendant un hommage mérité à son souvenir, qui est resté honoré dans le monde judiciaire, de s'autoriser des travaux de M. Ernest Bertrand pour affirmer, une fois de plus, qu'en connaissant les *faits* par la statistique, l'économiste et l'homme politique peuvent découvrir les *lois* qui les régissent et les *causes* qui les produisent.

Nous ne saurions oublier non plus que M. Bertrand présida en partie quelques-unes des séances des réunions publiques tenues en 1867 et passer sous silence l'affection qu'il portait à notre association.

De tels souvenirs sont utiles à rappeler ; ils ne sauraient que trouver un écho fidèle dans cette enceinte.

La succession de nos Présidents décédés m'amène à vous parler de **Wolowski** qui mourut, à l'âge de 66 ans, à Gisors (Eure), le 15 août 1876 (1), au milieu des siens, dans la propriété de son gendre, M. Louis Passy.

Je serais quelque peu empêché — pourquoi ne pas l'avouer — d'avoir à vous entretenir brièvement de Wolowski, car cet homme multiple a trouvé un biographe (2) qui a écrit sa vie en plus de 500 pages in-8° et je ne pourrais, cependant, pas blâmer cet auteur d'une telle abondance ; oui, j'aurais quelque peine à résumer, en peu de lignes, la vie si remplie de Wolowski si je ne me rappelais que je ne dois avoir pour objet que le statisticien.

Même restreint à de telles limites, le champ à parcourir est encore des plus vastes, car votre Président fit de la statistique, non seulement pour lui, mais pour vous.

Il en faisait pour ses nombreuses études sociales et financières, il en fit pour suivre ou diriger vos travaux. Vous savez l'ardeur qu'il apportait en toutes choses, vous savez l'extrême bon vouloir qu'il mettait à s'acquitter de toutes les missions qui lui étaient confiées.

La présidence de la *Société de Statistique de Paris* qu'il exerça en 1874, ne fut point pour lui une sinécure, cette présidence remontait en fait à plusieurs années ; car, dès 1867, lors des réunions internationales que la *Société* tint au mois d'août, Wolowski fut élu Président et se dépensa généreusement dans cette occasion. Il était, d'ailleurs, grand ami des congrès, grand ami des étrangers, grand ami des études comparées.

Vous savez que, pour se délasser d'un labeur à outrance, Wolowski avait coutume de monter en chemin de fer et de faire quelques milliers de kilomètres ; puis, pour se reposer, malgré lui, il étudiait avec une activité qui ne connaissait point

---

(1) Wolowski était né, le 31 août 1810, à Varsovie (royaume de Pologne).

(2) *Wolowski, sa vie et ses travaux,* par M. Antony Roulliet, lauréat de l'Institut (ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques. Concours Léon Faucher, 1880). 1 vol. gr. in-8° de 502 pages. Paris, Guillaumin et Cie, 1880.

d'obstacles le pays où il se trouvait. Ses investigations portaient sur les hommes et sur les choses; les choses, il les examinait sur place avec d'autant plus de facilité qu'il possédait plusieurs langues; les hommes, il les fréquentait, c'est la meilleure manière de les connaître. De ces contacts, il rapportait d'utiles observations sur les faits et la France en a souvent bénéficié; de ces rapprochements avec les personnes, il rapportait d'agréables relations et conservait avec tous ceux qu'il avait connus des intimités que la mort seule a pu éteindre.

Invoquer de tels souvenirs, c'est faire l'éloge de l'homme privé et aussi celui du savant.

Wolowski aimait la statistique et, fort jeune, il avait compris tout le parti qui peut en être tiré; dès 1847, la notoriété de ses travaux, dans cet ordre d'idées, avait franchi nos frontières et, à cette date (1), il était élu membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique qui est, comme nous le savons tous, une association que bien des pays envient à notre voisine et une Compagnie à laquelle tout statisticien est fier d'être attaché par des liens plus ou moins étroits.

Wolowski aimait l'étranger, vous ai-je dit. Il en donna de très fréquentes preuves, en suivant avec zèle ces congrès internationaux qui rapprochaient jadis, successivement dans les principales capitales de l'Europe, en un si heureux et si profitable commerce, de savants statisticiens ou tout au moins des hommes compétents. En 1863, il était votre délégué au congrès de Berlin; en 1867, au lendemain des réunions de Paris que Wolowski avait si habilement dirigées, il se rendait à Florence (2) pour assister au congrès de statistique au nom de l'Académie des sciences morales et politiques; en 1869, Wolowski est à La Haye, comme délégué officiel du gouvernement français et aussi comme votre représentant; il préside la section des finances.

C'est en 1874 que vous le placiez à la tête de votre bureau; depuis 1861-1862, presque chaque année, il occupait le premier fauteuil de vos vice-présidents.

Tel est Wolowski statisticien, mais ce n'est point tout Wolowski; j'ai dû passer sous silence l'économiste, l'homme politique, le légiste et, cependant, Messieurs, c'est surtout, je vous en dois l'aveu, dans ces diverses directions que Wolowski fut un homme véritablement supérieur.

L'économiste — ce serait croire qu'il en est parmi vous qui n'ont pas présents à la mémoire ses nombreux travaux que de vous en faire l'éloge; l'homme politique — son nom fut si souvent à l'ordre du jour du Parlement, qu'à deux reprises différentes, avec un interrègne cependant considérable, il occupa l'opinion publique d'une manière persistante et toujours utile; le légiste — sa trace est marquée par des institutions de la plus haute importance; car c'est à lui — il serait injuste de paraître l'oublier — qu'est due l'importation en France du crédit foncier. C'est, grâce à ses persévérants labeurs, que notre régime hypothécaire a été heureusement modifié.

Fidèle à lui-même en politique, fidèle à lui-même en économie politique, on

---

(1) Le nom de Wolowski se trouve inscrit (3 novembre 1847) à côté de ceux de Michel Chevalier qui fut élu, le 5 juin 1861, membre correspondant de la Commission centrale; citons également : MM. Villermé (16 novembre 1842), Valentin-Smith, le Dr Bertillon (1er avril 1856), Maurice Block (5 décembre 1860), de Lavergne (5 juin 1861), pour ne parler que des statisticiens français.

(2) Les délégués de la *Société* à Florence étaient MM. Legoyt et Toussaint Loua.

pourrait dire fidèle à lui-même en toutes choses, Wolowski a parcouru une carrière extrêmement remplie; dans bien des directions, il a laissé une trace ineffaçable.

Parmi vous, Messieurs, qui ne devez considérer Wolowski que comme statisticien, vous ne le séparez point cependant du professeur éminent que son successeur a loué en termes si justes (1); vous ne l'isolez pas du publiciste qui a signé tant de travaux justement estimés (2); vous ne voulez point oublier qu'il fut un économiste de haute valeur et qu'il se montra un polémiste armé de toutes pièces dans des luttes parfois très ardentes et dans des débats où la passion n'eut peut-être que trop de part.

Même dans ses défaites, Wolowski ne paraissait pas vaincu, vous ne le lui auriez, d'ailleurs, pas fait croire; même à la suite de ses victoires, Wolowski n'en tirait aucune vanité, car il avait combattu le bon combat et s'il triomphait c'est qu'il avait mis au service d'une idée qui lui était chère ou d'une réforme dont il voulait doter son pays d'adoption, une ardeur et un talent que vos suffrages avaient consacrés, comme ils le furent, non seulement par l'Institut de France, dès le 19 mai 1855 (3), mais par un grand nombre de Compagnies françaises et étrangères dont Wolowski était fier de faire partie et au sein desquelles il montra, jusqu'à ses derniers jours, une activité vraiment juvénile, un amour rare du travail et où il lui fut donné de se créer des titres à l'amitié, au respect et à la reconnaissance de tous.

Vous êtes de ce nombre et la *Société de Statistique* n'oublie pas de tels morts (4).

Léonce de Lavergne (5) remplaça Wolowski au fauteuil de votre présidence.

Prenant séance, le 4 novembre 1876, M. de Lavergne exprimait en des termes dont il avait le secret, la douleur qu'il éprouvait et que tous éprouvaient de la mort de Wolowski; regrettant de n'avoir pu s'associer aux hommages qui avaient été précédemment rendus à cet « ami de quarante ans » par MM. Levasseur, Bersot et Peligot.

Et, en cette occasion, je n'aurais qu'à laisser la parole au premier de ceux-ci; car les circonstances ont voulu que, pour satisfaire à de louables coutumes et aussi à des sentiments de reconnaissance personnelle, il ait eu à prendre la parole sur la tombe de cinq de nos anciens Présidents.

Comment donc vous redire ici, après tant de modèles, ce que fut Léonce de Lavergne; comment vous montrer ses modestes débuts à Toulouse, vous décrire ses espérances quelquefois déçues, vous initier à ses luttes comme journaliste et vous conduire jusqu'à son entrée, en 1842, au Conseil d'État en qualité de maître des requêtes. C'est, en effet, par les lettres et en occupant même la dignité « de maître

---

(1) *La Vie et les travaux de M. Wolowski*, par M. E. Levasseur. Voir également les intéressantes notices de MM. Baudrillart, Ed. Laboulaye, Léon Aucoc, Paul Leroy-Beaulieu et Barral.

(2) La liste des ouvrages de Louis Wolowski se trouve pages 454 et suivantes dans : *Wolowski, sa vie et ses travaux*, cité plus haut.

(3) Le successeur de Wolowski à l'Académie des sciences morales et politiques est M. Frédéric Passy.

(4) Voir l'éloge de Wolowski, par M. E. Levasseur, au congrès international de statistique tenu, en 1876, à Budapest.

(5) Gabriel-Louis-Léonce Guilhaud de Lavergne, né à Bergerac (Dordogne), le 24 janvier 1809, et mort, à Versailles, le 19 janvier 1880.

et mainteneur des jeux floraux » que de Lavergne arriva à la statistique; vous voyez que des chemins très divers conduisent vers vous!

Mais il ne fit de la science qui vous réunit qu'une étude un peu tardive; sa belle et longue collaboration à la *Revue des Deux-Mondes*, je dirais presque ses grands ouvrages agronomiques ne sont pas, à proprement parler, des travaux de statistique. Et cependant, cette absence est plus apparente que réelle; l'étude des faits se rencontre dans certains travaux insérés dans le *Journal des Économistes*, mais M. de Lavergne avait le talent — un peu cherché, il faut le reconnaître — de cacher la peine que nécessite toute étude sérieuse. Très bien doué, très heureusement outillé, très muni du côté littéraire, votre ancien Président se plaisait à l'art d'écrire et il avait raison, car il a su être, dans toute la force du terme, un vrai lettré, en même temps qu'il est resté un économiste et un agronome.

Agronome, il l'était d'enfance et de goût; il le devint encore avec les années et avec le travail, car vous n'ignorez pas l'éclat tout particulier dont son professorat à l'Institut agronomique est resté entouré.

Économiste, il fut conduit à l'étude des faits sociaux par l'amour qu'il portait à tout ce qui peut être utile à l'homme (1) et aussi par ce besoin des grands cœurs qui les pousse vers le progrès.

On a soutenu — la chose n'est pas actuellement hors de propos — que Léonce de Lavergne était protectionniste, pour se servir d'un mot usité. Non, Messieurs, M. de Lavergne ne professait pas de tels sentiments, bien loin de là; il allait plus avant que beaucoup d'autres dans cette direction; il s'était même déclaré l'adversaire des octrois et, comme le disait son collègue Joseph Garnier (2), M. de Lavergne s'était donné la mission d'éclairer les agriculteurs et d'enseigner que la protection douanière leur est nuisible, ce qu'il traduisait lui-même d'un mot en disant un jour : « L'agriculture française n'a pas besoin de protection. »

J'aimerais mieux dire qu'elle réclame la liberté et que la statistique lui fournit des armes dans cette direction.

Léonce de Lavergne voulait la liberté et, agronome, il la réclamait pour les agriculteurs. Avez-vous oublié cette part tout à fait prépondérante prise par Michel Chevalier aux traités de 1860, à ces traités que Wolowski considérait comme ayant été faits trop vite et comme étant purement et simplement la substitution du régime de la protection au régime de la prohibition?

Et M. Hippolyte Passy était-il l'ennemi de la liberté?

Et M. Léon Say? — Mais je m'arrête sur ce nom qui n'a pas à figurer ici; il est trop militant dans cet ordre d'idées, à l'heure présente, pour ne pas m'avoir échappé!

Léonce de Lavergne, qui avait remplacé comme vice-président de la Société d'économie politique Horace Say (3), le père de votre Président actuel et le fils du célèbre Jean-Baptiste Say, n'occupa le fauteuil de votre présidence qu'après M. Clément Juglar, en 1876, et avant M. Levasseur.

Tous, vous avez encore devant les yeux la figure un peu sévère, mais douce

---

(1) Voir dans le *Journal de la Société de Statistique*, 1876, pages 253 et suivantes, une intéressante discussion relative au ralentissement de la population suscitée par une lettre de M. de Lavergne publiée dans l'*Économiste français* du 19 août 1876.

(2) Réunion de la Société d'économie politique du 5 mai 1860.

(3) Le 5 février 1861, M. Léonce de Lavergne était élu par 24 voix sur 31 suffrages.

cependant, de votre ancien Président; tous, vous avez encore dans le souvenir ce langage châtié, correct, fin, élégant dont de Lavergne se servait en toute occasion; vous avez aussi, malheureusement, encore présentes à la mémoire les souffrances cruelles dont les dernières années de sa vie furent marquées; vous le voyez — comme nous l'avons vu — se faisant transporter, sur un fauteuil où il était enchaîné par la goutte, soit au Sénat pour déposer son vote, soit à l'Académie (1). Son arrivée était toujours et partout saluée par de respectueuses poignées de main et l'on louait tout bas ce courageux citoyen, ce savant que la douleur ne terrassait pas.

On a dit que de Lavergne n'avait pas eu « toutes les satisfactions que son mérite pouvait lui faire désirer » ; ce que vous direz avec moi, Messieurs, c'est qu'il a laissé parmi nous une place dont le vide était difficile à combler, celle d'un statisticien ami et heureux ami des lettres et surtout d'un économiste de valeur et d'un agronome de grand talent (2).

Vous lui aviez confié dans votre Compagnie la place d'honneur; il en était digne.

Cette longue suite de pieux souvenirs se terminerait ici, Messieurs, si, après quelque temps de répit, le mois de mars 1883 n'était encore venu faire un vide parmi vos Présidents.

Vide sensible, car il frappait un statisticien qui vous appartenait dès la fondation de votre Société.

Le docteur Louis-Adolphe **Bertillon** était un statisticien; il serait plus juste de dire, avec lui, qu'il fut un *démographe,* employant un terme qui a obtenu droit de cité dans la science que cultive votre Compagnie et qui était bien un peu, comme il l'est encore, — une sorte de patrimoine dans la famille de votre ancien Président.

Gendre d'Achille Guillard qui fut aussi *démographe,* le Dr Bertillon ne pouvait moins faire que de suivre une voie qui venait d'être, sinon ouverte, tout au moins poussée plus avant par un explorateur qui lui tenait de si près.

Ce serait trahir la vérité, Messieurs, que de ne pas affirmer que le sillon fut activement et laborieusement continué, qu'il fut creusé profondément et énergiquement et que, de cette culture, il est sorti comme une partie spéciale de la statistique qui a bien quelques titres à porter un nom particulier.

Vous avez tous présents à la mémoire les divers et nombreux travaux dus au Dr Bertillon; nul de vous n'ignore toute la peine qu'il prit pour chercher une solution juste du problème de la *vie moyenne* et beaucoup ont utilisé les recherches consciencieuses de l'ancien chef des travaux de la statistique municipale.

Vous avez apprécié ses patientes investigations en ce qui concerne les naissances, les mariages, les décès; si vous n'approuvez pas toutes les conséquences que l'auteur en tirait, si parfois vous ne suivez pas les mêmes méthodes que lui pour arriver à la découverte de la vérité; tous, vous rendez hommage à son labeur.

---

(1) M. Léonce de Lavergne, élu membre de l'Institut, en 1855, par suite du décès de Léon Faucher a été remplacé, le 24 avril 1880, par M. Maurice Block, un des vétérans de la science statistique et l'un des rares statisticiens qui ont pris part aux huit sessions des congrès internationaux.

(2) *M. Léonce de Lavergne,* par M. Arthur Mangin (*L'Économiste français,* du 24 janvier 1880); *Journal de la Société de Statistique de Paris,* mars 1880.

Ce sont surtout les faits concernant la population qui attirèrent Bertillon ; l'étude de cette vaste mine qui s'occupe de l'homme ne saurait, en effet, rester indifférente à l'homme et ce n'est pas sans grand profit pour la science que votre Président en fit l'objet constant de ses travaux.

Vous vous rappelez l'hommage qui lui fut rendu, en 1878, lors du congrès de démographie.

Cet hommage était mérité.

Ce que nous tenons aussi à signaler, c'est le labeur opiniâtre que le Dr Louis-Adolphe Bertillon eut à accomplir pour remplir la tâche qu'il s'était donnée; malheureusement, son œuvre est éparse dans un grand nombre de recueils et le monument qu'il espérait sans doute élever n'a pu être achevé (1).

Celui qui, comme Bertillon, a parcouru une partie du chemin ; celui qui, comme lui, a élucidé ou amené à élucider quelques-unes de ces lois qui règlent l'existence humaine, celui-là n'a pas perdu sa vie (2).

Vous l'aviez appelé à présider vos séances — non seulement comme l'un de vos plus anciens (3), mais comme l'un des plus dignes ; ce n'est donc point ici qu'il serait de mise, ce mot de La Rochefoucault : « Il y a des louanges qui médisent. »

Sept noms des plus honorables, Messieurs, et parmi eux des noms éminents ; je ne me reprendrai pas : il en est d'illustres.

Cette longue liste ne saurait être décourageante ; elle est, au contraire, un puissant aiguillon. C'est, dans ce double ordre d'idées, qu'elle m'a paru digne de vous être présentée, car — on l'a dit (4) — un adieu ne va pas sans un souhait.

C'est, en effet, en honorant ses morts qu'un pays s'honore; c'est en rendant à ceux qui ont présidé à nos destinées un hommage mérité, que nous servirons notre Compagnie. La *Société de Statistique* tenait à ne pas manquer à un aussi pieux devoir.

Organe de cette pensée, je vous remercie, Messieurs, de m'avoir laissé être l'interprète de vos communs hommages et de vos communes espérances.

---

(1) Notice par M. le Dr A. Chervin (*Journal de la Société de statistique de Paris*, 1883, p. 133) et discours de M. Cheysson (séance de la *Société* du 21 mars 1883).

(2) M. Louis-Adolphe Bertillon est né, à Paris, le 2 avril 1821, et mort, dans cette ville, le 1er mars 1883.

(3) M. le Dr Bertillon figure parmi les membres fondateurs de la *Société de Statistique* dès l'année 1860.

(4) M. Martha, de l'Institut.

L'ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE

DEPUIS 1789

EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN D'AUTRES ÉTATS

Par M. E. FOURNIER DE FLAIX

A la suite des événements de 1815, un publiciste distingué, financier expérimenté, le chevalier de Hennet, qui avait été premier commis au ministère des finances, s'écriait, dans un Essai sur les finances de la France, qui traversait alors une crise très grave : « L'Angleterre se joue d'une dette de 19 milliards en capital et d'un « milliard d'impôts. La France porterait difficilement son revenu à 600 millions. En « vérité, les finances françaises ne sont que des bagatelles, comparées aux finances « anglaises ; sous le rapport financier, nous sommes des nains, les Anglais sont des « géants. »

Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'habitude de comparer les ressources et les finances de la France et celles de l'Angleterre devint une sorte de manie. Des esprits judicieux, le marquis de Mirabeau, Letrosne, s'y laissaient aller volontiers, sans avoir sous la main les documents indispensables à des rapprochements sérieux, tous concluaient en faveur de la supériorité de richesse de la France ; ce qui était exact, si on ne tenait pas compte de la population et du territoire, mais ce qui ne l'était plus, si à une appréciation d'ensemble on substituait une appréciation de répartition. Plus tard, pendant les luttes de la Révolution et de l'Empire, cette manie reparut, les publicistes et les hommes d'État anglais, à quelques exceptions près, Sinclair entre autres, exaltaient la grandeur des ressources et du crédit de l'Angleterre ; non seulement ils ne se trompaient pas, mais ils n'en soupçonnaient même pas toute l'étendue. Adam Smith trouvait déjà le montant de la dette publique de l'Angleterre très élevé. Il le portait, au 1er janvier 1775, à 129,446,323 liv. sterling ; il prévoyait que le remboursement ne pourrait jamais en avoir lieu. Vingt-trois ans plus tard, au 1er janvier 1798, cette dette avait été portée au total de 468,461,852 liv. st. De pareilles sommes confondaient les publicistes et les hommes politiques français. La situation économique et financière de la France ne leur permettait plus de faire aucune comparaison. « La France, disait Crétet, est « sans crédit, même en perspective. » Comme compensation, ils admettaient qu'une catastrophe financière en Angleterre était inévitable et qu'il ne lui était plus

possible d'emprunter. Au 1er janvier 1817, la dette publique de l'Angleterre s'élevait à 861,039,049 liv. st., soit une augmentation de près de 400,000,000 liv. st., ou 10 milliards.

Il fallut donc bien se rendre à l'évidence : l'opinion publique désarma, la prodigieuse élasticité des ressources de l'Angleterre devint un thème banal et le chevalier de Hennet résumait le sentiment de tout le monde quand il disait : « En finances, nous sommes des nains et les Anglais sont des géants. »

Les choses ont singulièrement changé depuis 1815. Les Anglais sont peut-être restés des géants; par contre, les Français ne sont plus des nains, du moins en finances.

La dette publique de la France, sans y comprendre les divers engagements du Trésor à long terme et à court terme ni la dette flottante, est supérieure à la dette consolidée de l'Angleterre. Le service de cette dette se fait cependant avec la plus grande régularité, bien qu'il exige chaque année une somme excédant de beaucoup les 600 millions auxquels le chevalier de Hennet déclarait, il y a 70 ans, que la France ne pourrait élever son revenu. Il y a donc eu, en France depuis cette époque, un très notable accroissement de richesse. Cet accroissement est indirectement attesté par le développement même du crédit public, par la progression du rendement annuel de l'impôt qui, pour la part de l'État, a été, en 1884, de 3,109 millions, et par le fait que la France acquitte aujourd'hui une pareille somme avec plus de facilité qu'elle n'aurait pu payer 600 millions en 1815.

Je n'ai pas l'intention de rechercher les causes d'un changement dont l'importance saute à tous les yeux. L'étude de ces causes appartient plutôt au domaine de l'économie politique qu'à celui de la statistique. C'est en les examinant à propos d'une publication récente, que j'ai pu me rendre compte de leur puissance et en contrôler les effets qui se traduisent par des chiffres. Ces chiffres, quelle que soit leur incertitude, ont deux avantages : d'une part, ils donnent une idée assez exacte de l'accroissement de la richesse en France depuis la Révolution, en même temps qu'ils permettent d'établir des comparaisons intéressantes avec les autres États, notamment avec l'Angleterre. D'autre part, ils indiquent avec une certitude plus grande encore, la progression de cet accroissement; enfin, ils fournissent l'occasion de comparer entre eux divers moyens, diverses méthodes d'étudier la richesse des États.

Je diviserai, par suite, ce mémoire en trois parties : la première sera consacrée à l'examen comparatif des méthodes pour évaluer la richesse dans les divers États, la seconde à rechercher quel a été l'accroissement de la richesse en France et quelle est la progression de cet accroissement depuis 1789, la troisième à rapprocher les résultats obtenus en France, de ceux qui ont eu lieu dans les autres États, particulièrement en Angleterre.

PREMIÈRE PARTIE.

Des méthodes d'évaluation de la richesse.

L'idée de comparer les ressources des États, leurs richesses acquises comme les moyens de les accroître, semble avoir été, dans son premier épanouissement, essentiellement politique et tout empirique. Elle ne prend véritablement corps et ne

se manifeste en dehors des arcanes des cabinets diplomatiques qu'à la fin du XVIIe siècle. Machiavel lui-même, qui a vécu, qui écrivait au milieu du peuple le plus riche alors de l'Europe, paraît avoir considéré, avant tout, la richesse comme un instrument de guerre.

Ce sont, en effet, les grandes guerres de la fin du règne de Louis XIV qui, non seulement provoquèrent des évaluations, mais conduisirent les esprits à rechercher, à étudier des instruments, des méthodes d'évaluation. Sur les trois méthodes qui sont utilisées aujourd'hui, deux datent de cette époque. La première n'est autre que le recensement, le census, officiel ou particulier, tel qu'il est pratiqué avec de très grands progrès, il est vrai, aux États-Unis. Vauban a procédé, dans les premières années du XVIIIe siècle, à un véritable census de la France. La seconde méthode est celle de l'impôt sur les revenus. Les revenus étant constatés, on peut en déduire la richesse. A l'époque où Davenant a écrit, le fonctionnement déjà ancien de la taxe des pauvres, les rôles de la *Landtax* et même les dîmes ecclésiastiques donnaient déjà les moyens de faire une évaluation assez exacte de la richesse foncière en Angleterre.

De ces deux méthodes, la seconde est en rapport direct avec les systèmes fiscaux des États; elle en est le résultat. Il n'en est pas de même de la première. Elle est indépendante de toute organisation fiscale. Cependant aux États-Unis, le census est l'un des éléments employés pour établir les *real and property-taxes*.

Pendant le XVIIIe siècle, les impôts du dixième et du vingtième, les tailles elles-mêmes, s'ils avaient été généralisés, comme de M. de Machault l'avait demandé pour les vingtièmes, auraient pu permettre des évaluations de la richesse tout aussi précieuses et même plus complètes que celles de l'*income-tax*. S'il avait même été possible de conserver et de comparer les rôles des tailles, dans les pays d'élections, ils seraient encore aujourd'hui utiles.

L'organisation de l'*income-tax* en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle a donné un instrument régulier, une méthode définitive pour évaluer la richesse et surtout la progression de la richesse. Mais les résultats de l'*income-tax* sont nécessairement incomplets, puisque l'*income-tax* ne s'applique pas à tous les revenus de l'Angleterre.

Les deux impôts combinés, la *Classensteuer* et l'*Einkommensteuer*, en Prusse, peuvent fournir des moyens d'évaluation, sinon plus parfaits, du moins donnant des résultats plus complets.

C'est la France qui, à divers points de vue, a trouvé, dans son système fiscal, les procédés les plus complets et les plus sûrs d'évaluer la richesse et d'indiquer la progression de son accroissement.

Les droits de mutation par décès sont le premier de ces procédés. Dans aucun État de l'Europe l'impôt successoral n'est aussi ancien et aussi fortement organisé qu'en France. Tous les capitaux, toutes les richesses sont soumis, sans exception, à l'impôt successoral. Il y a bientôt 96 ans que cet impôt fonctionne, puisqu'il figure parmi les réformes de l'Assemblée constituante, et bien que certaines valeurs, certaines formes du capital lui échappent encore, notamment les titres au porteur, on peut dire qu'en général il atteint toutes les fortunes, il frappe l'ensemble des richesses. Les bases d'évaluations, quant aux valeurs mobilières, sont suffisantes et sûres; celles pour les immeubles ont lieu d'après une capitalisation peut-être trop élevée dans ces dernières années, — mais, en général, l'administration y apporte des tempéraments.

Dans les autres États, ou bien l'impôt successoral est de date trop récente, ou

son application est faite d'après des procédés trop incertains, pour qu'on puisse établir des comparaisons fructueuses, sauf pour l'Angleterre, quoique, même en Angleterre, l'impôt successoral soit organisé sur des bases différentes qu'en France.

L'idée de trouver dans les valeurs successorales des éléments d'appréciation de la richesse a été mise pour la première fois en pratique par Porter, dans son ouvrage : *The progress of nations;* elle a été depuis appliquée, par l'honorable M. Giffen, directeur du *Board of trade*, dans le mémoire remarquable qu'il a présenté le 15 janvier 1878 à la Société de statistique de Londres, sur l'évaluation de l'accroissement de la richesse en Angleterre ; enfin elle a été scientifiquement discutée et singulièrement élargie par l'un des membres de notre Société, notre savant collègue M. de Foville, dans des travaux que personne de nous n'a oubliés.

Cette méthode se rattache à d'autres branches de la statistique. Elle revêt ainsi un caractère véritablement scientifique. En effet, l'impôt successoral ne fournit une évaluation de la richesse d'un pays pour une année donnée que pour les valeurs transmises pendant cette année. Comment apprécier la richesse totale du pays d'après les résultats d'une seule année ? La réponse est fournie par la branche de la statistique qui s'occupe de la population et de la vitalité. Il s'agit de calculer le nombre d'années nécessaire pour que le droit successoral ait atteint toutes les fortunes particulières ; il faut connaître la durée moyenne d'une génération. Ces calculs ont naturellement provoqué de nombreuses discussions qui ne sont pas encore terminées, mais dont on peut conclure qu'un laps de temps moyen de 34 à 36 années peut être considéré comme le cycle nécessaire pour que tous les patrimoines paient leur contribution à l'impôt successoral. Par suite, en multipliant par le coefficient 34, 35 ou 36 le total des valeurs successorales d'une année, on peut avoir une appréciation relativement exacte de la richesse d'un pays dans cette année, puisque $\frac{1}{36}$ seulement des patrimoines acquitte, chaque année, l'impôt, en moyenne.

Telle est cette méthode; elle présente de sérieux avantages, mais elle n'est pas sans défauts, à raison de l'aléa des évaluations, des fraudes dans les déclarations, notamment pour les titres au porteur ou à ordre, de l'incertitude du coefficient, et enfin des oscillations de la mortalité. Si les bases d'évaluations sont empruntées à une année de forte mortalité, ou de mortalité ayant atteint les classes riches, ou ayant englobé quelques personnalités exceptionnellement opulentes — et les cas se présentent parfois, — on obtiendra un ensemble exagéré. Ce sera l'inverse dans les années de faible mortalité ou de mortalité ayant frappé les patrimoines secondaires. Aussi ne faut-il pas hésiter à employer simultanément avec cette méthode d'autres procédés d'évaluation ou de contrôle.

Le système fiscal de la France nous fournit, comme je l'indiquais tout à l'heure, plusieurs autres moyens d'évaluation ou de contrôle dont l'un est d'une grande importance. Ce moyen c'est l'impôt foncier. L'impôt foncier est, en France, un véritable impôt sur le revenu. Il est levé par une administration très compétente. Il est, par suite, possible de connaître l'ensemble des revenus fonciers de la France. Une enquête spéciale a été, à la demande de M. Léon Say, alors ministre des finances, faite en 1879 sur l'ensemble de ces revenus, soit pour les immeubles non bâtis, soit pour les immeubles bâtis, de manière à donner, en même temps, une évaluation du revenu et de la valeur vénale. On ne saurait contester l'importance de ce moyen. Il en existe un second, plus exact encore, c'est l'impôt sur les revenus

des valeurs mobilières. Cet impôt permet de constater la valeur réelle d'une partie du capital mobilier.

Les deux autres méthodes, le recensement ou le *census* et l'impôt général sur les revenus, présentent beaucoup plus d'incertitude. Le hasard, l'arbitraire, dominent dans le *census;* quant à l'*income-tax,* elle ne donne aucun renseignement sur un élément considérable de la richesse, sur le capital des classes qui ne sont pas assujetties à l'impôt. Au lieu de porter sur la matière imposable, elle n'atteint que les personnes. Ce n'est pas que les personnes ne soient elles-mêmes un élément très important de la richesse. Le moment viendra où la statistique des professions permettra d'évaluer la puissance productive des populations, comme Charles Dupin a essayé de le faire; mais l'état actuel de la statistique n'autorise à évaluer, quant à présent, comme éléments de la richesse, que les valeurs composant le capital.

DEUXIÈME PARTIE.

L'accroissement de la richesse en France depuis 1789.

Jusqu'en 1820, il n'a existé que des renseignements particuliers sur la richesse de la France.

D'après les évaluations dues à Lavoisier et à Tolosan, contrôlées par Moreau de Jonnès et Léonce de Lavergne, on a évalué à 38 milliards la richesse de la France en 1789. Ils se répartissaient ainsi :

Capital foncier rural	21	milliards.
Capital foncier urbain	7	—
Capital foncier mobilier.	10	—
	38	—

Pour la période de 1789 à 1815, on possède les évaluations de Chaptal qui est une autorité comparable à Lavoisier. D'après les estimations de Chaptal, contrôlées également, la richesse de la France en 1815 représentait 45 milliards:

Capital foncier rural	26	milliards.
Capital foncier urbain.	8	—
Capital mobilier.	11	—
	45	—

L'accroissement avait été exclusivement rural. Les villes n'avaient que très peu gagné; le commerce était loin de la prospérité de 1789.

De 1815 à 1826, grâce à la paix et à un gouvernement réparateur, l'accroissement fut très important. En effet, les valeurs successorales montèrent pour 1826 à 1,807 millions, qui, multipliés par le coefficient 36, représentent 71,059,200,000 francs. La différence est de 26 milliards. Mais de 1815 à 1826 le revenu public s'était élevé de 729 à 982 millions, recettes ordinaires.

De 1826 à 1883, les valeurs successorales ont passé de 1,807,200,000 à 6,306,066,272, dont la capitalisation est de 226,018,385,792. La différence entre les capitalisations, obtenues avec le coefficient 36, est de 154,959,185,792.

Il est vrai que, d'après la législation française, le passif n'est pas déduit de l'actif successoral et que les dettes de l'État en font partie. En ce qui est des dettes de

l'État, sans entrer dans la discussion de la nature réelle de ces dettes, on peut répondre que l'État possède un domaine dont la valeur, surtout si on y fait entrer la nue propriété des chemins de fer, couvre largement ses dettes. En ce qui est du passif successoral, il est à peu près constaté que les valeurs qui échappent au fisc, notamment les titres au porteur, créances chirographaires, marchandises, meubles, numéraire, équivalent à ce passif. C'est là l'argument fondamental sur lequel l'administration s'est de tout temps basée pour maintenir une perception que rien ne justifierait autrement.

Quelques déductions que l'on exerce, au surplus, sur les chiffres qui précèdent, il n'en reste pas moins une différence des 2/3 entre les valeurs successorales aux deux époques données. La richesse a triplé en France de 1826 à 1883, c'est-à-dire en 57 ans. L'enquête foncière faite en 1879, nous fournit les moyens de vérifier ces résultats.

D'après cette enquête, la valeur des immeubles non bâtis s'élevait en 1879 à	91,500,000,000 f
A la même époque, la valeur des immeubles bâtis, d'après un revenu de 2,200,400,000, représentait	45,000,000,000
Enfin, en 1882, les valeurs successorales mobilières de toute sorte sur lesquelles les droits de mutation ont été perçus, formaient un ensemble de	106,855,000,000
Ensemble	243,355,000,000
Total successoral	226,000,000,000
Excédent	17,000,000,000 f

Excédent supérieur de 17 milliards au total donné par les valeurs successorales seules. L'ensemble se trouve ainsi vérifié. Il faut même ajouter que des trois articles dont l'ensemble de 243 milliards se compose, le dernier, celui des valeurs mobilières, est certainement inférieur au capital mobilier de la France. Ce n'est que pour les évaluations du capital immobilier, surtout du capital immobilier non bâti, qu'on pourrait craindre une certaine exagération dans le chiffre de 91 milliards, maintenu cependant dans une enquête supplémentaire faite en 1883. Si donc on déduit des évaluations du capital immobilier, déduction qui serait élevée, l'excédent de 17 milliards, on retrouve le chiffre de 226 milliards fourni par les valeurs successorales et on est autorisé à le considérer plutôt comme inférieur que comme supérieur au capital de la France.

Ce raisonnement est fondé sur l'importance que prend, de nos jours, le capital mobilier et sur le degré de certitude des évaluations qui sont données, dans les déclarations successorales, aux valeurs mobilières de tout genre. Ces évaluations sont faites d'après les déclarations des parties, qui sont loin de prendre des maximums, ou d'après des inventaires réguliers dans lesquels les objets sont estimés aux 2/3, ou d'après des cours authentiques.

Relativement au développement du capital mobilier, les valeurs successorales nous donnent des éléments précieux de comparaison.

En 1826, l'actif immobilier successoral se trouve porté à . .	1,078,755,691 f
Et l'actif mobilier à.	707,588,108
Total	1,786,343,799

En 1882, l'actif immobilier se trouve porté à	3,105,099,265f
Et l'actif mobilier à.	2,968,212,950
Total	6,073,312,215f

Ainsi, de 1826 à 1882, l'actif immobilier aurait augmenté de 2,026,343,474, soit de 200 p. 100, et l'actif mobilier de 2,260,624,842, soit de plus de 300 p. 100.

Reste à se rendre compte de la progression de cet accroissement. A cet effet, je diviserai en sept périodes de huit années chacune, les 56 ans écoulés de 1826 à 1882.

Première période, 1826-1833.

	MEUBLES		IMMEUBLES.	
	1826.	1833.	1826.	1833.
	1,000 fr.	1,000 fr.	1,000 fr.	1,000 fr.
Successions . . .	457,050	524,326	880,308	938,035
Donations	250,537	273,916	198,446	223,295
	707,587	798,242	1,078,754	1,161,330

Progression du capital immobilier, 1833.	1,161,330,000
— 1826.	1,078,754,000
8 p. 100	92,576,000
Progression du capital mobilier, 1833.	798,242,000
— 1826.	707,587,000
12 1/2 p. 100 . .	98,655,000

Deuxième période, 1834-1841.

	1834.	1841.	1834.	1841.
Successions . . .	519,157	615,315	940,230	1,025,104
Donations	283,337	325,990	220,404	284,057
	802,494	941,305	1,160,634	1,309,161

Progression du capital immobilier, 1841.	1,309,161
— 1834.	1,160,634
12 3/4 p. 100 . .	148,527
Progression du capital mobilier, 1841.	941,305
— 1834.	802,494
17 1/4 p. 100 . .	138,811

Troisième période, 1842-1849.

	1842.	1849.	1842.	1849.
Successions . . .	668,263	735,522	1,099,841	1,154,154
Donations	344,063	325,672	284,057	314,672
	1,012,326	1,061,194	1,383,898	1,468,826

Progression du capital immobilier, 1849	1,468,826
— 1842	1,383,057
6 1/2 p. 100	85,569
Progression du capital mobilier, 1849	1,061,194
— 1842	1,012,326
4 3/4 p. 100	48,868

Il se manifeste dans cette période un affaiblissement sensible de la progression, c'est l'influence de la Révolution de 1848. L'exactitude de l'instrument de la méthode est ainsi controlée.

Quatrième période, 1850-1857.

	MEUBLES.		IMMEUBLES.	
	1850.	1857.	1850.	1857.
	1,000 fr.	1,000 fr.	1,000 fr.	1,000 fr.
Successions . . .	805,076	962,915	1,220,266	1,279,433
Donations	349,920	405,464	308,660	334,772
	1,154,996	1,368,379	1,528,926	1,614,205

Progression du capital immobilier, 1857	1,614,205
— 1850	1,528,926
5 1/2 p. 100	85,279
Progression du capital mobilier, 1857	1,368,379
— 1850	1,154,996
18 1/2 p.	213,383

Cinquième période, 1858-1865.

	1858.	1865.	1858.	1865.
Successions . . .	1,111,988	1,374,503	1,456,158	1,654,539
Donations	405,099	465,849	360,927	384,665
	1,517,087	1,840,352	1,817,085	2,039,204

Progression du capital immobilier, 1865	2,039,204
— 1858	1,817,085
12 3/4 p. 100. . . .	222,119
Progression du capital mobilier, 1865	1,840,352
— 1858	1,517,087
21 1/2 p. 100. . . .	323,265

Nous constatons encore ici l'exactitude de la méthode, la période 1858-1865 a été particulièrement prospère, surtout au point de vue agricole.

Sixième période, 1866-1873.

	1866.	1873.	1866.	1873.
Successions . . .	1,455,020	1,731,123	1,654,539	1,980,555
Donations	485,532	572,062	414,143	460,602
	1,940,552	2,303,185	2,068,682	2,442,157

Progression du capital immobilier, 1873	2,442,157
— 1866	2,068,682
18 1/4 p. 100. . . .	373,475
Progression du capital mobilier, 1873	2,303,185
— 1866	1,940,552
18 1/2 p. 100. . . .	362,633

Il y a lieu de remarquer, quant à la progression du capital immobilier de 18 1/4 p. 100, que le taux d'évaluation des immeubles était porté en 1872 à 25 p. 100 au lieu de 20 p. 100 du revenu. D'ailleurs, ces résultats attestent le fait de la puissance des ressources que la France a déployées dans la crise de 1870-1871.

Septième période, 1874-1882 (huit ans).

	MEUBLES.		IMMEUBLES.	
	1874.	1882.	1874.	1882.
Successions . . .	1,858,308	2,368,083	2,073,200	2,658,822
Donations	571,927	600,129	423,627	446,277
	2,430,235	2,968,212	2,496,827	3,105,099

Progression du capital immobilier, 1882	3,105,099
— 1874	2,496,827
24 1/3 p. 100. . . .	608,272
Progression du capital mobilier, 1882	2,968,212
— 1874	2,430,235
22 p. 100.	537,977

Ainsi, ni la crise financière de 1881, ni la concurrence américaine, n'ont paralysé le mouvement de progression; jamais cette progression n'a été plus grande que de 1874 à 1882, surtout pour le capital immobilier.

Qu'est-elle devenue en 1883 et 1884?

En 1883, les résultats provisoires portent l'ensemble des valeurs successorales mobilières et immobilières à 6,306 millions au lieu de 6,073 millions en 1882; la progression d'une année à l'autre a été encore de 273 millions, soit en capital 9,818 millions.

En 1884, les résultats ne dépasseraient pas 6,050 millions; on serait ramené à la situation de 1882.

La progression que présente la septième période est très importante. En ce qui est du capital mobilier, le taux de cette progression concorde avec les faits connus; il n'en est pas tout à fait de même en ce qui est du taux de la progression du capital immobilier. Il est probable que la plus-value des propriétés bâties en est le principal élément.

Quoi qu'il en soit, les évaluations successorales fournissent certainement un instrument d'une remarquable précision pour suivre les diverses étapes de la richesse en France.

TROISIÈME PARTIE.

De l'accroissement de la richesse et de la progression de cet accroissement dans les États étrangers depuis 1789.

Il n'existe, pour aucun autre État, même pour l'Angleterre, des moyens d'évaluation et d'appréciation, aussi complets que pour la France. Les résultats qu'on peut comparer à ceux qui concernent la France, sont loin, par conséquent, d'avoir la même exactitude.

§ 1. — *L'Angleterre.*

On possède, depuis la fin du XVIIe siècle, des évaluations plus ou moins imparfaites de la richesse de l'Angleterre. A cette époque, Davenant portait les revenus du peuple anglais à 1,100 millions de francs; Decker, au milieu du siècle suivant, à 1,600 millions, et Pitt, à la fin, à 3 milliards. L'Irlande n'est pas comprise dans ces chiffres. On peut déduire le capital des revenus, Pitt l'évaluait, pour l'Angleterre et l'Écosse, à 28 milliards et le Dr Becke à 25 milliards.

La période des guerres de la Révolution et de l'Empire a été extrêmement favorable à l'Angleterre. En 1814, Colquhoun élevait à 10,767 millions de francs le revenu du peuple anglais, qui aurait triplé de 1798 à 1814, et son capital à 70 milliards. Ces évaluations avaient, en partie, pour fondement, l'*income-tax*, établie par Pitt. La plupart des statisticiens, des économistes, ont accepté les calculs de Colquhoun.

De 1815 à 1843, époque pendant laquelle l'*income-tax* n'a pas été maintenue, il a été fait de nombreuses évaluations de la richesse de l'Angleterre par lord Liverpool, Parnell, Pablo Pebrer, Bailly et Porter. Parnell et Colquhoun soutenaient que les revenus, du moins jusque vers 1830 et 1834, avaient diminué. Aussi Bailly, écrivain exact, ne les évaluait, en 1834, qu'au même chiffre qu'en 1814. A l'époque où Porter a composé son ouvrage: *The progress of nations,* la situation s'était déjà améliorée. Il évaluait, en 1843, le capital mobilier de l'Angleterre à 55 milliards, et le capital immobilier à 60 milliards, soit 115 milliards. En 1843, le capital immobilier de la France, d'après les valeurs successorales, ne dépassait pas 50 milliards et le capital mobilier 36 milliards.

Toutefois, il faut tenir compte que Porter évaluait le capital à 45 fois la masse successorale, tandis que le coefficient 36 a été seulement appliqué aux masses successorales françaises. Il est vrai que les masses successorales ne se constituent pas en Angleterre de la même manière qu'en France. En France, l'impôt est prélevé sur la valeur réelle sans aucune déduction du passif; en Angleterre, l'impôt n'est prélevé sur la valeur réelle qu'en matière mobilière, la valeur des immeubles n'étant calculée que d'après l'âge des héritiers; les petites successions sont exemptes et les dettes sont toujours déduites.

Ainsi, en 1882, la masse successorale donnant 147,603,000 liv. st., si on applique le coefficient 36, on obtient 5,313,708,000 liv. st. ou 132,842,700,000 fr., somme insuffisante. En outre, la progression de l'accroissement est moins accusée qu'en France. En 1870, la masse successorale était de 124,405,637 liv. st., elle n'aurait gagné que 22,198,000 liv. st. en douze ans.

En 1875, M. Giffen a procédé à une nouvelle évaluation, en utilisant les résultats de l'*income-tax,* rétablie en 1843, et les déclarations successorales. Il est arrivé au total de 8,548 millions de livres sterling, soit 213,700 millions. Il y a lieu de faire observer que, dans ce total, les capitaux placés à l'étranger entrent pour 7,500 millions, et les propriétés de l'État pour 10 milliards. Le revenu correspondant à ce capital de 213,700 millions était fixé à 571,000,000 liv. st., ou 14,275 millions, sans les salaires.

M. Leone Levi, en 1884, a publié un mémoire sur la répartition de la richesse en Angleterre; mais ce mémoire ne contient pas de nouvelle évaluation du capital de l'Angleterre. Seulement, la masse des revenus, autres que les salaires, y est calculée à 577 millions de livres sterling. En 1882, cette masse s'est élevée à 604,400,000 liv. st. De 1868 à 1882, elle a obtenu une progression à peu près constante :

1868	439,368,000	liv. st.
1870	444,914,000	—
1875	571,056,000	—
1878	578,294,000	—
1880	576,896,000	—
1882	601,400,000	—

Ainsi, en 1875, le capital de l'Angleterre, d'après des évaluations plus incertaines que celles appliquées à la France, était estimé à 214 milliards, qu'on pourrait porter, d'après l'augmentation du revenu, à 225 milliards aujourd'hui. Nous avons obtenu et maintenu pour la France 226 milliards. La France serait donc aujourd'hui aussi riche que l'Angleterre, en y comprenant l'Irlande.

Voici les diverses étapes du développement comparé de la richesse des deux peuples depuis 1789:

	ANGLETERRE.	FRANCE.
1789.	(1798) 28 milliards, sans l'Irlande.	38 milliards.
1815.	70 milliards.	45 —
1842.	115 —	86 —
1865.	192 —	139 —
1875.	214 —	188 —
1882.	225 —	226 —

Ces chiffres sont intéressants. Il en résulte, en effet :

1° Qu'en 1789, la France était plus riche que l'Angleterre;

2° Qu'en 1815, l'Angleterre avait pris sur la France une avance qui, affaiblie en 1842, avait reparu en 1865, existait encore en 1875, mais qui a disparu aujourd'hui;

3° Que, malgré les événements de 1870-1871 et les difficultés du Gouvernement nouveau, la richesse a plus augmenté en France qu'en Angleterre dans la période 1871-1882. Ce dernier fait est attesté par le tableau des déclarations successorales en Angleterre. De 1870 à 1882, elles ont atteint leur point culminant en 1878 avec 161,379,000 liv. st. ou 145 milliards; elles n'ont représenté, en 1882, que 147,607,000 liv. st. ou 132 milliards.

On remarquera combien ce chiffre est relativement faible, ce qui indique l'infériorité de la méthode des valeurs successorales en Angleterre.

§ 2. — *Les États-Unis.*

D'après les résultats des *census*, le développement de la richesse aux États-Unis et de la population a suivi depuis 1790 la progression suivante :

ANNÉES.	POPULATION.	RICHESSE.	CAPITAL moyen par tête.
		millions de francs.	francs.
1790.	3,929,827	3,750	954
1800.	5,305,937	5,360	1,010
1810.	7,239,814	7,500	1,036
1820.	9,638,191	9,410	975
1830.	12,866,920	13,265	1,031
1840.	17,069,453	18,820	1,103
1850.	23,191,876	35,765	1,542
1860.	31,500,000	80,795	2,565
1870.	38,558,000	128,700	3,338
1880.	50,497,057	212,800	4,209

Ainsi, la richesse accumulée aujourd'hui aux États-Unis, en Angleterre et en France, est à peu près la même. Elle est toutefois relativement plus grande en Angleterre, puisque le territoire des îles Britanniques ne représente que les $^3/_5$ du territoire français, et que leur population n'est que de 35 millions d'habitants au lieu de 38 millions en France. La différence est encore plus grande aux États-Unis

dont le territoire équivaut à dix-neuf fois le territoire de la France avec une population comptant 12 millions de plus. Le prorata de la richesse par tête est de 6,100 fr. en Angleterre, 5,900 en France, 4,200 aux États-Unis.

§ 3. — *L'Italie.*

Une publication récente nous permet d'avoir une certaine idée de la richesse et de son accroissement en Italie. M. Maffeo Pantaleoni, professeur de science financière à l'université de Venise, a dressé un tableau des valeurs successorales en Italie de 1877 à 1881. Leur montant était en 1877 de :

Successions.	849,665,000	1881 :	897,457,000
Donations.	205,043,000	—	180,961,000
	1,054,708,000	—	1,078,418,000

Les bases d'évaluation sont à peu près les mêmes qu'en France, sauf à l'égard du passif qui est déduit en Italie. Si l'on applique à ces deux masses le coefficient 36, on obtient 40,944 millions et 41,808 millions. M. Pantaleoni croit ces évaluations inférieures à la richesse de l'Italie. Il a certainement raison, parce qu'on fraude bien plus le fisc en Italie qu'en France. Il propose de les surélever d'un quart, ce qui n'est pas suffisant. M. Pantaleoni essaie de vérifier les résultats ci-dessus au moyen de l'impôt foncier ; d'après les estimations de revenu de l'impôt foncier, rural et urbain, la propriété non bâtie représenterait 29 milliards, et la propriété bâtie 10 millards. Il resterait 2 milliards pour le capital mobilier, ce qui est inadmissible. Avec la surélévation du quart, le capital mobilier serait porté à 12 ou 13 milliards, somme encore trop faible. Aussi, M. Pantaleoni va-t-il jusqu'à estimer la fraude dans les déclarations successorales à la moitié des valeurs successorales. Il est probable qu'il n'a pas tort.

Ces réflexions montrent combien d'importance il faut attacher au chiffre de 6 milliards auquel ont atteint, en moyenne, dans ces dernières années, les déclarations successorales en France.

§ 4. — *La Prusse.*

Les progrès de la richesse sont considérables dans toute l'Allemagne, principalement en Prusse; mais les moyens de la constater et d'établir la progression de son développement sont très insuffisants. D'après l'évaluation de M. Sœtbeer, rapportée dans le dernier fascicule des *Uebersichten der Weltwirthschaft* de M. Neumann-Spallart (1884), les revenus généraux de la Prusse auraient eu, de 1872 à 1881, la progression suivante :

1872	6,969,400,000 M.	ou 8,711,750,000 fr.
1873	7,195,600,000	
1874	7,532,400,000	
1875	7,628,300,000	
1876	7,857,200,000	
1877	7,992,200,000	
1878	8,069,800,000	
1879	8,085,000,000	
1880	8,149,600,000	
1881	8,228,200,000	ou 10,285,200,000 fr.

Cette somme n'est pas le tiers des 32 milliards auxquels M. Leone Levi a récemment porté l'ensemble des revenus de l'Angleterre et les deux cinquièmes de l'ensemble du revenu général de la France.

D'autres chiffres confirment les calculs de M. Sœtbeer. De 1873 à 1884, les recettes nettes budgétaires n'ont augmenté que de 664,190,675 m. à 825,111,917 m.

L'impôt sur les successions n'a aucune importance et ne peut donner lieu à aucune comparaison.

Il est à présumer qu'en Prusse la population, qui compte 28 millions d'habitants, a marché plus vite que la richesse et que la Prusse est dans la période où les peuples accroissent plus rapidement leurs revenus que leur capital. Il en est de même aux États-Unis. C'est l'inverse qui a lieu en Angleterre et en France.

***

Il y aurait de très nombreuses conséquences à tirer des résultats qui précèdent. Qu'on me permette de les résumer très rapidement :

1° La science de la statistique possède dans l'impôt successoral, tel qu'il est pratiqué en France et en Italie, un instrument précieux pour évaluer la richesse; toutefois, la méthode que fournit cet instrument doit être contrôlée par d'autres procédés ;

2° La richesse s'est accumulée, en ce siècle, avec une très grande rapidité, en Angleterre, dans le commencement et, en France, à la fin du siècle ;

3° Malgré un développement considérable de population aux États-Unis, en Italie, en Prusse, les progrès de la richesse, aux États-Unis notamment, où un capital étranger d'au moins 10 milliards a été importé et un territoire magnifique mis en exploitation, ces pays n'ont pas été aussi favorisés à cet égard que l'Angleterre et que la France;

4° La France a pu réparer les pertes des révolutions et des guerres. L'organisation fiscale, le régime financier et économique qui sont issus de la Révolution ont ainsi fait leur preuve. Cette organisation, œuvre de l'Assemblée constituante, fournit même à la statistique un élément d'évaluation très précieux des oscillations de la richesse et par suite de l'état économique des États ;

5° Tout indique, dans le siècle prochain, un grand développement de la richesse en Allemagne et en Italie qui, à certains égards, notamment par les institutions de prévoyance et de crédit, sont en avance sur l'Angleterre et la France. Ces États ne doivent pas perdre de vue les enseignements qui résultent des succès comme des épreuves de la France.

Toutes les épreuves de la France sont dues à la guerre, au désordre, au despotisme ou à des restrictions à la liberté des échanges.

Elle doit, au contraire, tous ses succès à la paix, au respect des droits de tous aux institutions libres et surtout à la liberté commerciale.

LES PEUPLES FINNO-OUGRIENS

Par M. E. F. IGNATIUS

ANCIEN CHEF DU BUREAU DE STATISTIQUE DE FINLANDE.

La grande race ouralo-altaïque ou mongolique, qui habite la partie septentrionale du continent asiatique-européen, depuis les montagnes de l'Altaï et du Hindoukush au sud jusqu'à la mer Glaciale au nord, depuis les mers du Japon et d'Ochotsk à l'est jusqu'à la mer Baltique à l'ouest, est aujourd'hui divisée par les linguistes en cinq grands groupes, dont le plus occidental embrasse les tribus qui se sont établies à l'ouest du Iénissei, au nord de l'Europe, et dans les plaines de la Theiss et du Danube. C'est ce groupe qu'on désigne sous le nom de race *finno-ougrienne* ou *ouralienne*.

C'est un aspect singulier que celui que nous offre la carte ethnographique de l'extension actuelle des peuples finno-ougriens. Des tribus éparses, fort éloignées les unes des autres, occupant çà et là de petits territoires au milieu de l'immense monde slave, voilà ce que nous y voyons au premier abord. C'est une grande race démembrée, dont il ne reste que des débris. Ce n'est qu'à l'extrême Occident, vers les golfes de Finlande et de Bothnie, et, d'autre part, en Hongrie, que les nations de race finno-ougrienne possèdent de grands territoires ; mais ces territoires mêmes sont de tous côtés entourés de voisins indo-germaniques auxquels ils doivent d'ailleurs leur propre civilisation.

Il semble enfin qu'un coup d'œil jeté sur une carte pareille tend à faire croire que les nations finno-ougriennes appartiennent à une race plus faible au moral ou au physique, laquelle, dans la lutte pour l'existence, n'a pu résister à l'action d'une race plus forte et a fini par s'éteindre peu à peu. Cette opinion paraît être assez répandue. Cependant, il ne serait peut-être pas sans intérêt d'étudier jusqu'à quel point les circonstances réelles permettent de soutenir cette opinion, et d'examiner si le sort qu'ont subi tant de peuples finno-ougriens ne doit pas être attribué avant tout à des circonstances extérieures, objectives, plutôt qu'aux qualités innées de leur race. Je me permets de réclamer sur ce point l'attention de l'illustre assemblée qui m'écoute, et je demande la permission de lui présenter quelques chiffres qui me semblent de nature à éclaircir la question, en fournissant un aperçu de l'extension à laquelle est arrivée la population issue des tribus finno-ougriennes.

M. Donner, professeur de l'Université de Helsingfors et bien connu par ses recherches sur la philologie comparée, a, d'après la parenté plus ou moins éloignée des différents idiomes, divisé les peuples finno-ougriens en deux grands groupes : le

groupe ougrien et le groupe finnois. Au premier groupe appartiennent les Ostjaks, les Vogoules, les Hongrois ou Magyares ; au second (qui se divise lui-même en deux sections : la section perméenne ou celle du Volga et la section baltique) appartiennent les Syrjanes, les Permiens, les Votjacks, les Tschérémisses, les Mordvines, les Lapons, les Lives, les Vepses, les Esthoniens, les Wotes et les Finnois (1). Selon les données les plus récentes et les plus exactes qui, en tant qu'elles se rapportent aux races demi-sauvages de la Russie, sont tirées des œuvres ethnographiques sur la Russie de M. Rittich, recherches qui, d'ailleurs, se fondent sur les sources statistiques officielles, les peuples susdits comptent le nombre de personnes suivant :

Ostjaks		27,527
Vogoules		7,401
Magyares		6,415,000
Total pour le groupe ougrien		6,449,928
Syrjanes		85,432
Permiens		67,315
Votjaks		275,645
Total pour la section permienne		428,392
Tschérémisses		259,745
Mordvines		791,954
Total pour la section du Volga		1,051,699
Lapons en Russie	6,500	31,383
— en Finlande	961	
— en Suède	6,404	
— en Norvège	17,518	
Lives		2,541
Vepses		36,065
Esthoniens		785,000
Wotes		11,963
Finnois en Russie	302,907	2,151,327
— en Finlande	1,822,000	
— en Suède	16,976	
— en Norvège	9,444	
Total pour la section baltique		3,018,279

Par suite, le nombre des habitants appartenant aux peuples finno-ougriens se trouve être de 10,947,998, ou environ 11 millions d'individus.

Ces peuples ont, comme nous le savons, une civilisation très différente. On peut dire qu'à peu d'exceptions près, les peuples finno-ougriens offrent un exemple de tous les degrés de la civilisation par lesquels ont passé les nations vivantes. Les Ostjaks aux bords de l'Obi, les Vogoules des deux côtés des montagnes de l'Oural, sont pour la plupart chasseurs et pêcheurs et se trouvent au dernier degré de l'échelle ; quoiqu'ils aient presque tous reçu le baptême, les idées et les mœurs chamanes règnent encore parmi eux. La littérature de leur langue parlée se borne à quelques chapitres du Nouveau Testament, qui ont été imprimés aux frais du prince

(1) Feu le Dr A. Ficker, dans son traité *Die Ethnographie, internationale statistische Monatschrift* (*4. Jahrgang*), a suivi, dans ses données essentielles, la classification de M. F. Müller, en divisant les peuples finno-ougriens, nommés par lui le groupe finnois, en quatre familles : la famille finnoise, permienne, celle du Volga et la famille magyare. Cette classification ne diffère de celle de M. Donner qu'en ce que cette dernière représente plus distinctement la parenté des langues.

Bonaparte, et qui ont à peine d'autres lecteurs que des linguistes étrangers. Les Syrjanes, qui habitent la partie orientale du gouvernement Wologda, et les gouvernements de Perm et d'Archangel, sont parvenus à un plus haut degré de culture, et vivent comme les peuples de la même race; quant aux Permiens (gouvernement de Perm et Wjatka), ils vivent dans des villages; se nourrissent de la chasse, de la pêche et du commerce, mais cultivent aussi un peu la terre. Ces deux peuples sont chrétiens, — le premier apôtre des Syrjanes fut saint Estèphe, vers 1375 ; mais les anciennes mœurs, les idées et les fêtes païennes restent encore intactes parmi eux. De l'agriculture vivent les Votjaks entre les fleuves de Kama et de Wjatka, les Tschérémisses au Kama et au Wolga, et les Mordvines, qui habitent d'innombrables petits territoires, dans les gouvernements de Samara, Saratow, Simbirsk, Tambow, Penza, Nischnij-Nowgorod, Kasan, Ufa, Orenbourg, Astrakan et Tomsk et qui, par conséquent et nonobstant leur nombre, manquent encore plus que les autres de rapports géographiques et d'unité. Aujourd'hui, tous ces peuples ont reçu le baptême et professent la religion gréco-orientale. Quelques écrits religieux sont publiés en leur langue, qui n'est pourtant pas employée dans le service divin. Les Finnois ou Karéliens qui demeurent dans les gouvernements d'Olonetz et d'Archangel, et qui professent la même religion, se trouvent, quant aux habitudes sociales, au même niveau que les autres; il n'y a pas chez eux de classe supérieure, ce ne sont que des agriculteurs pauvres. Ceux d'entre eux qui ont fait des études et qui ont obtenu des charges publiques, ou qui se sont faits négociants ou industriels, se sont en général dénationalisés et ont adopté la langue et les mœurs russes.

Il n'y a pas à douter que tous ces peuples ci-dessus désignés n'ont dans l'avenir d'autre chance que de disparaître peu à peu et se perdre dans la grande nationalité russe. On peut dire que leur agonie nationale date déjà de loin ; et cette agonie est trop avancée pour qu'on puisse se méprendre sur le sort qui les attend. Les chiffres indécis et vagues qui nous disent leur nombre ne font qu'ajouter un argument de plus à ce que nous affirmons ici. D'après les preuves plus ou moins nombreuses du sentiment de la nationalité, on juge si une nation est en accroissement ou en décadence. Selon les calculs de M. Maïnoff, faits d'après les registres de baptême des prêtres, le nombre des Mordvines s'élèverait jusqu'à 1,148,800, mais parmi eux se trouvent à peu près 300,000 individus (1) qui ont plus ou moins oublié leur langue maternelle et qui ne parlent que le russe, en dépit de leur origine mordvine, dont leur apparence extérieure, leurs mœurs, etc., portent le témoignage. Le touriste anglais Wallace raconte que, pendant ses voyages en Russie, il a rencontré des tribus finnoises plus ou moins russifiées. Un village portait encore le cachet finnois, les habitants avaient le teint olive, des arcades zygomatiques proéminentes et des vêtements particuliers ; aucune femme ne savait le russe, très peu d'hommes le comprenaient, et les Russes y étaient considérés comme des étrangers. Dans un autre village, il y avait déjà quelques habitants russes; les autres avaient perdu leur caractère finnois, plusieurs hommes avaient renoncé à leur ancien habillement et parlaient couramment le russe. Dans un troisième village, le cachet finnois était encore moins appréciable, tous les hommes parlaient le russe, et presque toutes les femmes le comprenaient, l'ancien vêtement d'homme avait complètement disparu,

(1) Dans les districts Chatsk et Spassk du gouvernement de Tambow, et Narovtchat et Tchembar du gouvernement de Penza.

celui des femmes était en voie de disparaître aussi, enfin les mariages avec les Russes n'étaient pas rares. Dans un quatrième village, la fusion était presque accomplie, les seules traces de l'origine finnoise qui restaient encore, étaient la forme de la figure et quelques singularités dans la prononciation.

Il n'y a pas moyen de calculer à quelle époque tous ces peuples auront cessé d'exister, en se fondant dans la nationalité russe. Il est difficile de dire si leur nombre va en accroissant ou en diminuant, car les recensements de la population sont peu exacts. D'après les relevés officiels de Max Buch dans son traité sur les Wotjaks (*Die Wotjaken, eine ethnographische Studie*), ce peuple comptait, en 1836, 181,270 âmes, mais en 1872, 275,646. M. Buch a calculé que la population wotjake double en 60 ans, malgré le nombre considérable de ceux qui perdent peu à peu le caractère national, pour devenir Russes. Il en tire la conclusion que l'accroissement naturel des Wotjaks est plus grand que celui des autres habitants du gouvernement de Wjatka. En comparant les tables sur l'accroissement de la population de M. de Koeppen, faites vers le milieu de la quarantième année de notre siècle, avec des relevés d'une date plus récente, on trouve que l'augmentation des autres tribus finnoises n'a pas été moins rapide. Selon de Koeppen, les Mordvines ne pouvaient à l'époque indiquée être évalués qu'à 479,700 individus, tandis qu'ils sont maintenant au nombre d'environ 800,000. A ladite époque, le nombre des Tschérémisses montait à 167,000, ils s'élèvent aujourd'hui à 260,000 ; les Syrjanes, qui étaient alors au nombre de 71,000, s'élèvent aujourd'hui à 85,000, etc. Tout cela nous montre que la russification de cette race se fait lentement, et qu'elle est plus que compensée par l'accroissement qui se produit par l'excédent des naissances sur la mortalité. Ajoutons que le caractère individuel de la population se conserve plus longtemps dans les contrées peu habitées et privées de communications. A mesure que la population augmente et que se développent les voies de communication, la russification progresse, et cela avec d'autant plus de facilité, qu'il n'existe pas, dans ce pays, de frontières naturelles et que, géographiquement, rien ne sépare les territoires de ces tribus de ceux qui sont occupés par les Russes. De ce que nous venons de dire, on peut d'ailleurs déduire que la russification se fait paisiblement et imperceptiblement — conséquence naturelle des liens qui unissent ensemble les deux peuples. Si, comme le démontrent incontestablement les documents historiques, les tribus finnoises formaient une partie essentielle de l'empire fondé par Rourik, on peut bien dire que leur russification avait commencé dès cette époque et qu'elle durera tant que l'empire russe existera. C'est donc dans le sang russe qu'a toujours été la source où le sang finnois s'est renouvelé. La tâche des tribus finno-ougriennes qui survivent encore, ainsi que celle des tribus déjà disparues, semble avoir été de fournir une partie des éléments nécessaires à la formation et à l'accroissement progressif de la nationalité russe. Nous n'avons pas à examiner ici quelles traces cette influence finnoise a pu laisser dans le caractère russe, car cela n'entre point dans le sujet qui nous occupe en ce moment.

Les Esthoniens et les Finnois se trouvent dans une tout autre position que les peuples que nous venons de citer. Les demeures de ces peuples sont entourées de frontières naturelles, leur pays donne sur la mer Baltique, qui leur ouvre le chemin du commerce universel ; c'est encore par cette voie qu'ils ont reçu tous les deux le christianisme et la civilisation. Sous tous ces rapports, les avantages des Finnois sont cependant bien plus grands que ceux des Esthoniens. La mer offre à la Finlande

de meilleures frontières naturelles à l'ouest et au sud, que la région de l'est, où se trouve une chaîne de montagnes, à travers laquelle aucun chemin ne conduit. Lorsque, après une lutte de 200 ans, les Finnois furent convertis au christianisme, ils ne perdirent pourtant pas leur liberté. Ils allaient jouir des mêmes droits politiques et sociaux que les Suédois, leurs vainqueurs, et le paysan finnois ne courba jamais la tête sous le joug de la féodalité et de l'esclavage. Les Esthoniens, au contraire, ont subi un sort plus cruel; après plusieurs soulèvements, ils furent soumis par les chevaliers allemands de l'Ordre de l'Épée et perdirent leur liberté politique et personnelle. Sous un rapport cependant, ces deux peuples ont eu le même sort. Leur langue a cédé à la langue des vainqueurs dans l'administration comme dans les classes supérieures, et quoique le finnois ainsi que la langue des Esthoniens eût depuis, c'est-à-dire immédiatement après la réformation, produit une littérature religieuse considérable, le suédois n'en est pas moins resté la langue de la civilisation en Finlande, absolument comme l'allemand en Esthonie. Mais les choses sont sur le point de changer. Le mouvement national qui, au commencement de ce siècle, s'est fait en Finlande, a produit une littérature finnoise scientifique et littéraire qui va s'accroissant de jour en jour; il a introduit le finnois à l'Université, dans les écoles, dans l'administration, et jusque dans les salons des classes supérieures.

En Esthonie, l'idiome du peuple sort aussi peu à peu de l'obscurité où on l'avait maintenu, mais dans ce pays, ce travail se fait dans des conditions beaucoup moins favorables qu'en Finlande, la nation finnoise ayant toujours conservé le sentiment profond de sa nationalité. Les grands poètes et les penseurs de notre pays, qui naguère écrivaient en suédois, se sont mis à la tête du mouvement national. La classe civilisée, qui n'a jamais renié son origine finnoise, s'y est ouvertement associée et généralement avec beaucoup d'ardeur, et quoique ces dernières années aient vu naître une faction suédoise qui, au point de vue politique et national, cherche à former contrepoids au mouvement finnois, il ne s'agit pas là d'une lutte pour la suppression de l'une ou de l'autre nationalité, mais seulement de la juste solution de certaines questions pratiques touchant le nombre d'écoles suédoises et finnoises, la langue officielle dans les parties du pays où la population parle les deux langues, etc. En Esthonie, au contraire, il y a deux nations ennemies, les Allemands et les Esthoniens. L'aristocratie et la bourgeoisie allemandes sont, par tradition comme par les mœurs et les circonstances sociales, trop séparées de la population esthonienne pour espérer de pouvoir l'assimiler à leur race.

Ce qui prouve avant tout la force vitale de la population finnoise, c'est la ténacité qu'elle montre dans son attachement à sa nationalité, même à travers les conditions les moins favorables. Pendant six siècles et demi que la Finlande a été unie à la Suède, et que de nombreux colons suédois occupaient une grande partie des côtes de ce pays, les rapports entre la nationalité suédoise et la nationalité finnoise sont restés les mêmes, et si un changement s'est fait à cet égard, comme, par exemple, aux environs de Bjorneborg, on peut dire que c'est la nationalité finnoise qui l'a emporté.

Ce n'est qu'en 1880 qu'on a commencé à rassembler les chiffres statistiques sur la langue parlée par les habitants; et c'est pour cela que nous ne connaissons pas les rapports numériques de ces deux nations à une date plus ancienne. Quelques données éparses, reçues de différentes régions où la population est mixte, prouvent cependant que l'élément finnois prend partout le dessus et ne cesse de s'ac-

croître. C'est ainsi que l'accroissement de la population finnoise de Wiborg a eu lieu, depuis 1870 jusqu'à 1880, dans la proportion de 20 p. 100 et à Helsingfors dans celle de 30 p. 100, tandis que le chiffre de la population suédoise de Wiborg est resté le même, et que celle de Helsingfors n'a augmenté que dans la proportion de 10 p. 100. Même au nord de la Norvège, au bord de la mer Glaciale, la nation finnoise s'est rapidement accrue et l'accroissement des Esthoniens n'a pas été moins considérable. Nous pouvons constater, en effet, que leur nombre est aujourd'hui évalué à 785,000 individus, tandis que M. de Koeppen n'en comptait en 1834 que 582,500. Quant aux Magyars de Hongrie, je laisse à mes honorés confrères de ce pays le soin de montrer les causes qui ont amené leur développement national, et de faire connaître les données statistiques qu'ils possèdent à ce sujet. L'idée de l'infériorité morale et physique de la race finno-ougrienne, comparée avec la race indo-germanique, s'est fondée non seulement sur des faits historiques, mais aussi sur des expériences anthropologiques et craniologiques. Ainsi, M. de Quatrefages, peu de temps après la dernière guerre franco-allemande, cherchait dans un article publié en 1871 dans la *Revue des Deux-Mondes*, et intitulé : *la Race prussienne*, à démontrer que les mauvaises qualités qu'il attribuait aux Prussiens viennent du sang finnois qui coule dans leurs veines. Selon l'avis de l'honorable auteur, les Prussiens descendraient des Fenni, mentionnés par Tacite et placés par différents auteurs modernes à l'embouchure de la Vistule; et ne formeraient avec les peuples finnois, qu'un débris de la population primitive de l'Europe. « Les Esthoniens de nos jours ont, en effet, tous les traits ostéologiques essentiels de l'homme quaternaire de la France et de la Belgique », voilà la conclusion que M. de Quatrefages a posée après avoir examiné trois crânes d'Esthoniens, envoyés de Saint-Pétersbourg au musée de Paris! Ces opinions ont été combattues par M. Virchow, qui, en constatant d'ailleurs la faiblesse de l'argumentation de M. de Quatrefages, n'a pas manqué de faire valoir le degré de civilisation et l'état intellectuel élevé des Finnois de nos jours. Cependant, plus tard, M. Virchow paraît avoir changé d'avis, car quelque temps après qu'on eut fait la comparaison des crânes finnois et esthoniens avec des crânes trouvés dans d'anciennes cavernes tudesques, il a été amené à porter la capacité des premiers à 1,440-1,470 centimètres cubes, tandis que celle des derniers s'élevait à 1,530-1,710; il tira de ce fait la conséquence que les Finnois et les Esthoniens sont moins intelligents que les Allemands. M. Virchow n'avait pourtant pas mesuré plus de quatre crânes esthoniens et autant de finnois, nombre trop infime, en vérité, pour qu'on pût en tirer des résultats certains. L'expérience l'a d'ailleurs bien démontré. M. Hallsten, à Helsingfors, qui a mesuré une quantité de crânes finnois ramassés dans les différentes parties du pays, comme en Russie et en Esthonie, a constaté, en effet, que leur capacité crânienne atteint le même chiffre que celle des Allemands.

M. Virchow a encore émis une autre idée qui ne soutient pas mieux la critique que sa première hypothèse. Il prétend que dans les crânes finnois se trouve plus souvent que chez d'autres peuples européens l'os qui caractérise les singes (*processus frontalis squamæ ossis temporis*). Nous savons bien qu'on a trouvé cette excroissance chez presque tous les peuples et dans les crânes allemands plus souvent même que dans des crânes finnois et, pour trouver la preuve de ce fait, il n'y a qu'à consulter les travaux de M. Anoutchine, de la Société anthropologique de Moscou.

Ainsi, si les recherches craniologiques ne prouvent pas suffisamment l'infériorité

des peuples finnois, il reste pourtant ce fait, que le plus grand nombre des tribus finno-ougriennes ont succombé dans leurs combats contre les Germains et les Slaves, sans avoir pu créer une civilisation indépendante. Cela indique sans doute une infériorité, mais il reste à savoir si cette infériorité est innée, ou si elle n'est pas plutôt le résultat de certaines conditions historiques et géographiques.

Le pays qui, aux temps les plus éloignés où remontent les monuments antiques, a été la patrie des peuples finno-ougriens, c'est-à-dire la partie septentrionale de l'immense plaine européenne orientale et les pays situés des deux côtés de l'Oural, est, quant au terrain, une des contrées les moins favorisées au monde. Un climat dur, un sol maigre, une mer gelée pendant la plus grande partie de l'année, pas de communications, aucun moyen de commerce avec d'autres pays : telles sont les conditions sous lesquelles vivaient les peuples finno-ougriens primitifs. Or, ces conditions ont été aussi peu favorables à l'accroissement de la population qu'au progrès matériel et intellectuel de la nation. « Là où il naît un pain, il naît un homme », disait le Dr L. A. Bertillon dans son excellent traité sur la *Natalité* (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*). Quand, au contraire, la production des moyens de subsistance fait défaut, l'espèce humaine ne peut que dépérir. Pendant plusieurs siècles, aux temps où les Slaves du Midi, demeurant dans des contrées plus fécondes et dans des circonstances plus propices, augmentaient de plus en plus, et gagnaient en force intérieure et en unité, les tribus finnoises soutenaient leur rude lutte contre une nature pauvre et stérile, et épuisaient, comme le font en général les peuples sauvages, les ressources naturelles que leur offrait le pays. Lorsque les Slaves, usant des armes qu'ils devaient à une culture supérieure, poussés par une population plus nombreuse et plus centralisée, commencèrent à pénétrer dans le territoire des tribus finnoises, alors le combat ne fut plus égal. L'élément plus faible dut céder au plus puissant, et cela avec d'autant plus de raison que la vaste plaine qu'ils habitaient ensemble n'offrait au premier d'autre abri que celui de la distance. Point de montagnes et de vallées, point d'eau et de terre, point de golfes ni de promontoires, ni d'îles pour protéger l'individualité locale du peuple, comme c'était le cas à l'ouest de l'Europe. La nature même facilitait l'œuvre de l'assimilation. Toutefois, dans d'autres conditions et dans les pays où la nature a offert à ces peuples des demeures moins précaires, comme en Finlande et en Esthonie, les Finnois ont su, malgré le contact de voisins plus puissants, garder leur nationalité, et ils sont sortis de la barbarie pour marcher vers la civilisation, ce qui prouve que ces peuples intéressants ne sont pas inférieurs de race, mais que cette infériorité dépend exclusivement de conditions géographiques et historiques. Tout autre peuple de même culture et placé dans les mêmes conditions aurait sans doute subi le même sort que les tribus finnoises de la Russie. Ce sort ne doit pas absolument être le résultat d'événements historiques et de calamités causées par le peuple lui-même; il s'explique assez par cette loi universelle constatée par la statistique, que l'accroissement de chaque peuple (pour me servir des mots de M. Bertillon) « tend à se proportionner à la quantité du travail productif, facilement disponible ». De même, chaque pas dans le développement de la civilisation d'un peuple dépend, avant tout, de l'état de la contrée où il demeure et de ses progrès physiques et matériels.

LES

ACCROISSEMENTS DE LA POPULATION

EN FRANCE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE

Par M. Toussaint LOUA

I.

Les premiers documents recueillis sur le nombre des habitants de la France remontent à la fin du XVIIe siècle. En 1697, une volumineuse instruction inspirée par le maréchal de Vauban, que l'on peut considérer comme le créateur de la statistique de France, prescrivit aux intendants de toutes les généralités d'ouvrir une enquête étendue sur la situation politique, économique et morale du pays. Dans la pensée de Louis XIV, le résultat de cette enquête était particulièrement destiné à compléter l'éducation d'homme d'État de son successeur présumé, le duc de Bourgogne, élève de Fénelon. La population devait naturellement figurer dans le vaste programme tracé par le Gouvernement : elle s'y trouve, en effet, à l'état sommaire, non au point de vue statistique, mais simplement au point de vue financier, et en vue d'un règlement plus juste et mieux proportionné au nombre des habitants du royaume, nombre dont on ne pouvait se faire une idée par suite des vicissitudes suscitées par les nombreuses guerres qui ont marqué cette époque.

Vauban a publié, dans sa *Dîme annuelle,* les matériaux rassemblés par les intendants sur la population et son évaluation, qui ne porte pas sur toutes les parties de la France d'alors, arrive au chiffre de 19,694,146 habitants.

Avec la Lorraine, qui n'a été réunie à la France qu'en 1766 ; la Corse, en 1768 ; le comtat Venaissin et la ville d'Avignon, en 1791 ; la ville de Mulhouse et le comté de Montbéliard, en 1792, la population comprise dans le territoire actuel de la France devait être, en 1700, d'environ de 20 à 21 millions d'habitants.

De nombreuses évaluations, basées sur des observations partielles ou même sur de simples conjectures, ont été faites dans le cours du XVIIIe siècle.

Nous nous contenterons de rappeler les principales :

En 1766, d'après Messance. . .	23,109,000	habitants ;
En 1784, d'après Necker. . . .	24,800,000	—
En 1790, d'après Yung	26,363,077	—

Nous n'attachons qu'une faible importance à l'évaluation de Necker, bien qu'elle semble avoir acquis force de loi par son insertion dans la *Statistique de la France.* On sait qu'elle s'appuie sur le chiffre des naissances, déjà assez soigneusement

relevé, multiplié par le rapport 28 1/2, déduit d'un certain nombre d'observations faites dans quelques généralités.

L'évaluation d'*Arthur Young,* le célèbre voyageur anglais, paraît plus plausible et elle a l'avantage de faire connaître la population de chaque département, en séparant la population des villes et bourgs de celle des campagnes. Mais ici encore nous nous trouvons en présence de calculs plus ou moins arbitraires, qui viennent s'ajouter, pour certains départements, à certaines recherches directes entreprises par les ordres de l'Assemblée nationale, recherches qui semblent avoir été pratiquées, comme le dit cet auteur, au moyen des rôles de taxes, auxquels on a ajouté, dans des tableaux spéciaux, toutes les personnes non sujettes à l'imposition.

Puisque nous parlons d'Arthur Young, nous pensons qu'on nous saura gré d'insérer ici le tableau qu'il a publié; ce document, devenu très rare, n'a pas été reproduit dans notre journal. C'est une lacune qu'il importait de combler.

Population de la France, en 1790, d'après Arthur Young (1).

DÉPARTEMENTS.	ÉTAT GÉNÉRAL de la population du royaume de France, en 1790.			DÉPARTEMENTS.	ÉTAT GÉNÉRAL de la population du royaume de France, en 1790.		
	Population des villes et bourgs.	Population des villages et des campagnes.	Total de la population.		Population des villes et bourgs.	Population des villages et des campagnes.	Total de la population.
Ain	42,355	251,511	293,866	Loiret	84,600	185,266	269,866
Aisne	86,800	305,253	392,053	Lot	40,100	228,900	263,000
Allier	42,800	203,280	246,080	Lot-et-Garonne	55,000	243,666	308,666
Alpes (Basses-)	38,063	180,606	218,669	Lozère	19,400	176,226	195,626
Alpes (Hautes-)	29,500	151,833	181,333	Manche	88,100	242,566	330,666
Ardèche	24,600	185,533	210,133	Marne	76,200	206,466	282,666
Ardennes	62,100	113,260	175,360	Marne (Haute-)	36,100	177,293	213,393
Ariège	31,400	139,266	170,666	Mayenne	73,600	248,533	322,133
Aube	40,100	157,255	197,355	Mayenne-et-Loire	94,000	200,666	294,666
Aude	48,400	203,120	251,520	Meurthe	65,900	314,366	380,266
Aveyron	46,500	250,135	296,635	Meuse	58,100	194,166	252,266
Bouches-du-Rhône	163,200	158,933	322,133	Morbihan	42,400	448,266	490,666
Calvados	105,350	329,850	435,200	Moselle	67,000	223,133	290,133
Cantal	39,950	237,385	277,335	Nièvre	34,500	218,100	252,600
Charente	44,100	224,060	268,160	Nord	168,800	399,733	568,533
Charente-Inférieure	89,126	279,300	368,426	Oise	53,900	266,100	320,000
Cher	47,900	228,366	276,266	Orne	57,800	328,333	386,133
Corrèze	32,750	221,692	254,442	Paris	556,800	168,533	725,333
Corse	20,000	112,266	132,266	Pas-de-Calais	79,600	507,066	586,666
Côte-d'Or	59,350	367,983	427,333	Puy-de-Dôme	82,550	322,783	405,333
Côtes-du-Nord	27,500	441,166	468,666	Pyrénées (Basses-)	55,490	231,465	286,955
Creuse	22,800	244,293	267,093	Pyrénées (Hautes-)	35,000	122,866	157,866
Dordogne	51,900	353,433	405,333	Pyrénées-Orientales	31,100	131,033	162,133
Doubs	36,500	187,500	224,000	Rhin (Bas-)	96,500	272,366	368,866
Drôme	29,900	191,100	221,000	Rhin (Haut-)	29,500	276,633	306,133
Eure	76,600	323,400	400,000	Rhône-et-Loire	215,400	460,410	675,840
Eure-et-Loir	44,350	186,050	230,400	Saône (Haute-)	18,700	231,966	250,666
Finistère	63,000	417,000	480,000	Saône-et-Loire	60,100	342,031	402,131
Gard	100,700	124,900	225,600	Sarthe	66,500	296,166	362,666
Garonne (Haute-)	71,600	182,053	253,653	Seine-Inférieure	184,550	261,316	445,866
Gers	54,600	214,200	268,800	Seine-et-Marne	52,300	293,300	345,600
Gironde	200,000	408,000	608,000	Seine-et-Oise	105,900	214,100	320,000
Hérault	108,700	155,833	264,533	Sèvres (Deux-)	56,300	157,033	213,333
Ille-et-Vilaine	50,800	439,866	490,666	Somme	91,600	294,533	386,133
Indre	50,650	219,750	270,400	Tarn	51,900	171,500	223,400
Indre-et-Loire	82,500	267,366	349,866	Var	49,900	213,566	263,466
Isère	33,700	269,873	303,573	Vendée	34,900	191,233	226,133
Jura	30,900	218,700	249,600	Vienne	48,700	232,900	281,600
Landes	35,500	209,700	245,200	Vienne (Haute-)	41,300	140,033	181,333
Loir-et-Cher	51,100	207,800	259,200	Vosges	28,200	291,800	320,000
Loire (Haute-)	41,100	172,233	213,333	Yonne	79,900	359,566	439,466
Loire-Inférieure	108,100	399,633	507,733	TOTAUX	5,745,344	20,617,743	26,363,077

(1) *Voyages en France pendant les années* 1787, 1788, 1789 *et* 1790 (page 207). Paris, 1794. (Buisson, éditeur.)

En tenant pour exactes les évaluations qu'on vient de rappeler, on pourrait en conclure qu'au XVIIIe siècle, la population a suivi la marche proportionnelle ci-après :

En 1700 1,000
En 1790 1,238

Ce qui semble indiquer un mouvement plus lent encore que celui que nous aurons l'occasion d'observer dans le siècle suivant.

Mais nous avons hâte de sortir des hypothèses pour entrer dans la réalité des faits.

Passons donc au XIXe siècle, en exprimant de nouveau le regret de ne pas être mieux renseigné sur les siècles passés.

II.

Le premier dénombrement régulier qui ait été fait en France au XIXe siècle est celui de 1801. Les résultats en sont consignés dans la *Statistique de la France* et portent le chiffre de la population à 27,349,003 habitants. Il y a lieu de croire, cependant, que ce chiffre doit être trop élevé, et plusieurs savants en trouvent la preuve dans l'accroissement tout à fait disproportionné qu'accuse le recensement de 1806.

Quoi qu'il en soit, ce dernier dénombrement porte le chiffre de la population à 29,107,425 habitants, bien qu'on se soit attaché à ne comprendre dans le recensement que les individus résidant dans chaque commune, à l'exclusion des populations flottantes, prescriptions qui ont été suivies avec plus de précision encore dans les dénombrements postérieurs.

De 1806, il faut remonter à 1821 pour trouver un autre dénombrement. Ce recensement, dont nous avons emprunté les chiffres au *Bulletin des lois,* accuse un chiffre de population de 30,461,875 habitants.

Le recensement de 1826, qui vient ensuite et qui paraît n'être que le résultat de simples évaluations basées sur l'excédent des naissances sur les décès, sans qu'il ait été tenu compte des mouvements extérieurs, attribue à la France une population de 31,858,937 habitants.

Les dénombrements réguliers ont repris en 1836 et se sont continués à peu près sans interruption jusqu'en 1881.

Pour la première fois, le recensement de 1836 a consigné dans ses cadres l'indication des maisons, des ménages, des âges et des professions. C'était un progrès sensible sur les autres énumérations, et il est vivement à regretter que l'administration supérieure n'ait pas centralisé, dépouillé et publié ces renseignements, dont la valeur serait si grande de nos jours.

Ce recensement, qui laissait d'ailleurs à désirer en ce qui concerne les populations dites flottantes, dont le relevé a été incomplet, n'en a pas moins indiqué un fort accroissement, le nombre des habitants recensés ayant été porté à 33,540,910.

En 1841, le principe de la *résidence* a été substitué à celui du *domicile,* et les individus non domiciliés ont fait l'objet d'un dénombrement spécial dit *en bloc,* et ont été séparés de la population totale pour l'application des lois qui ont le chiffre des habitants pour base. Ce dénombrement aurait probablement donné des résultats plus exacts que les précédents, s'il n'eût été opéré sous l'influence des graves événements amenés par le recensement des valeurs locatives. Représenté par une

presse hostile comme une annexe de cette délicate opération financière, il rencontra de la part des habitants, et des maires eux-mêmes, des résistances très vives qui ont dû avoir pour résultat de nombreuses omissions.

C'est peut-être pour cette dernière raison qu'on n'a trouvé, en 1841, que 34,230,178 habitants.

Le dénombrement de 1846 paraît avoir rétabli l'ordre naturel des choses, en accusant un accroissement qui ne peut provenir que des omissions du dénombrement de 1841. Le chiffre des habitants qu'il accuse est de 35,400,486.

Nous arrivons au dénombrement de 1851, qui, malheureusement, avait été précédé par la disette de 1847, la révolution de 1848 et le choléra de 1849. Le mouvement jusqu'ici ascendant de la population se ralentit et la population ne s'élève qu'à 35,783,170 habitants.

Notons que c'est de cette époque que date le relevé des renseignements statistiques recueillis à l'occasion du dénombrement; mais il n'entre pas dans notre sujet d'aujourd'hui d'entrer dans ces détails.

Le dénombrement de 1856, qui a suivi la guerre de Crimée, indique un accroissement presque aussi faible, dû en partie à ce qu'on n'a pu compter notre armée du dehors. Le chiffre de la population est porté à 36,039,364 habitants.

Nous touchons maintenant à l'annexion, à la France, de la Savoie et du comté de Nice, qui nous ont été cédés par l'Italie, à la suite de la guerre de 1859. Grâce à ces annexions, la population de la France se trouve portée, en 1861, à 37,386,313 habitants.

Le dénombrement de 1866 arrive à 38,067,064. C'est là le chiffre maximum qu'ait atteint, jusqu'à présent, la population de la France.

Jetons un voile funèbre sur ce qui s'est passé depuis. Nous ressentirons longtemps encore les pertes énormes que nous a fait subir la guerre allemande.

En 1872, la France, mutilée, ne comptait plus que 36,102,921 habitants.

Nous nous sommes relevés, en 1876, à 36,905,788 habitants.

Enfin, le dernier dénombrement, celui de 1881, donne, pour nos 87 départements, y compris le territoire de Belfort, le chiffre, relativement élevé, de 37,672,048 habitants.

Nous résumons, dans un seul tableau, les chiffres qui ont été posés dans cette rapide notice :

Population de la France d'après le dénombrement.

1801.	27,349,003	1851.	35,783,179
1806.	29,107,425	1856.	36,039,364
1821.	30,461,875	1861.	37,386,313
1826.	31,858,937	1866.	38,067,064
1831.	32,569,223	1872.	36,102,921
1836.	33,540,910	1876.	36,905,788
1841.	34,230,178	1881.	37,672,048
1846.	35,400,486		

III.

Si l'on a prêté quelque attention aux explications que je viens de donner, on comprendra sans peine que les chiffres ci-dessus ne sont pas absolument comparables entre eux. Il s'est produit des annexions en sens divers qui ont modifié plus

ou moins considérablement la superficie territoriale de la France ; il y a eu, de plus, certains changements, ceux-là purement intérieurs, qui ont modifié la circonscription de quelques départements.

Ce sont là des causes de perturbation qu'il est essentiel de noter, et c'est ce qui m'a donné l'idée d'entrer dans les détails en recueillant les résultats de tous les dénombrements effectués jusqu'à ce jour pour chacun des arrondissements actuels.

J'ai dû, en partant de ce principe, chercher pour chacun de ces arrondissements, la population qui doit leur être attribuée à chaque dénombrement. Pour la plupart, ceux dont le territoire n'a subi aucune modification, il a suffi de reproduire les chiffres fournis par les recensements ; pour les autres, l'opération a été plus délicate, et si, en cette occurrence, l'on ne peut se flatter d'avoir obtenu la vérité mathématique, l'approximation est suffisante pour qu'on puisse s'en contenter dans la pratique et en tirer des conclusions logiques, l'erreur ne portant que sur de petites fractions d'arrondissement.

C'est ainsi, pour prendre un exemple, que le département de Meurthe-et-Moselle a pu être relevé depuis 1801 jusqu'à 1881, en lui attribuant à chaque recensement la population des arrondissements qui le forment aujourd'hui et qui sont, comme on le sait, ceux de Nancy, de Lunéville et de Toul, appartenant à la Meurthe, et de Briey, à la Moselle.

Par ce procédé, nous sommes arrivé à établir, à chaque recensement, la population de la France sur son territoire actuel ; mais le temps m'ayant manqué pour faire tous mes calculs, je me bornerai à indiquer le chiffre de cette population pour les recensements de 1801, 1821, 1841, 1861 et 1881, que séparent chacun vingt années d'intervalle.

Population de la France sur son territoire actuel.

	NOMBRES absolus.	NOMBRES proportionnels.	TAUX ANNUEL de l'accroissement p. 100.
1801. . . .	26,930,756	1,000	»
1821. . . .	29,871,176	1,110	0.54
1841. . . .	33,406,864	1,241	0.59
1861. . . .	35,844,902	1,331	0.37
1881. . . .	37,672,048	1,400	0.25
			0.49

A la vue de ces résultats, qui portent sur une période presque séculaire, on constate immédiatement que la population a suivi, en France, la marche ci-après :

10, 11, 12, 13, 14;

ce qui forme les cinq premiers termes d'une progression arithmétique. De sorte qu'en admettant pour un instant la régularité de cette progression, on est amené à reconnaître que la population de la France, considérée à l'origine de la période, n'arrivera à doubler qu'en l'an 2001, c'est-à-dire en deux siècles, à partir du point de départ.

Et même n'est-ce là qu'un minimum, car les taux d'accroissement s'abaissent encore plus vite que ne l'indique cette progression, ce qui tend à éloigner presque indéfiniment le moment où la population aura doublé.

On voit par là combien nous sommes loin des périodes de doublement que la plupart des statisticiens établissent en se basant sur l'hypothèse d'une population

croissant en progression géométrique, lesquelles sont, pour la période indiquée, de 140 ou de 165 ans, suivant la manière dont on calcule le taux annuel pour 100 de l'accroissement moyen.

Voilà, je pense, une conclusion bien inattendue, et qui contredit absolument bien des théories jusqu'alors supposées exactes, en vertu desquelles la population répandue sur le globe tendrait à s'accroître indéfiniment ; de sorte que, dans un laps de temps relativement court, ce n'est plus un milliard d'êtres humains qu'il y aurait sur cette terre, mais trois, quatre, cinq milliards !

Arrivé à ce degré d'intensité, le genre humain ne trouverait plus sur le sol de quoi le nourrir et il s'ensuivrait un cataclysme effroyable. Mais la nature est plus prévoyante : la création y est à chaque instant contre-balancée par la destruction ; c'est la loi des êtres organisés.

Du reste, le passé est là qui doit nous empêcher de songer à de pareilles éventualités. Si la progression qu'on prévoit pour l'avenir s'était réalisée depuis l'époque plus ou moins éloignée où la terre a commencé à être habitée, il y aurait aujourd'hui un nombre démesuré et presque incalculable d'habitants, et toute la partie habitable du monde serait tellement dense qu'on ne pourrait s'y remuer.

Que de contrées, jadis florissantes et extrêmement peuplées, sont aujourd'hui des déserts ; et, par contre, que de régions à peine habitées, sont aujourd'hui de grands pays ! En général, la population a augmenté dans son ensemble, mais dans une mesure restreinte. Les guerres, les épidémies ont eu presque partout raison des trop grandes fécondités. Le XIXe siècle n'a pas échappé à ces fléaux, et s'il est vrai que la facilité des transports et le développement de l'industrie ont amené dans le giron de la civilisation un grand nombre de territoires inexplorés, il est à présumer que cette activité fébrile se heurtera un jour à quelque obstacle infranchissable. Déjà l'humanité tend, quoique faiblement encore, à l'état stationnaire. On peut prévoir, par l'observation même des faits, qu'à cet état stationnaire succédera une période de diminution.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui ne croient pas au progrès, mais le progrès ne marche pas en ligne droite, il suit une courbe irrégulière, dont il n'est pas au pouvoir des mathématiciens de calculer les éléments.

Voilà ma théorie, mais je prévois l'objection. On dira que ces idées, qui sont tout à fait contraires à celles qui ont cours dans le public, ne se basent que sur l'observation des recensements français. Et, en effet, ce n'est pas la France qui, avec sa faible fécondité, contribuera pour une forte part au formidable développement qu'on annonce pour le genre humain.

Tout ce que je puis dire, c'est que, si les autres nations s'accroissent en général beaucoup plus rapidement, il n'en est pas moins vrai, qu'en général, le taux moyen de l'accroissement s'abaisse successivement, et que, pour elles encore, on peut prévoir qu'il arrivera une époque où leur augmentation s'arrêtera à son tour.

Je persiste donc à croire que sur certains points la population a de grandes chances d'augmenter encore, mais qu'il n'y aura pas de progrès indéfini pour la population générale du globe. Sans pouvoir déterminer le moment précis où cesseront les accroissements et où arrivera l'état stationnaire et même la diminution, il me suffit d'avoir prouvé, d'après les tendances mêmes des rapports observés, qu'il arrivera un jour où cette sorte de prédiction statistique que nous nous permettons de faire ici sera confirmée par les faits.

Il n'y a donc pas lieu de s'effrayer outre mesure du sort qui attend les générations qui doivent nous succéder. La terre est encore loin d'être partout explorée et offre encore une certaine marge aux progrès de la population.

IV.

Ces réflexions ne doivent pas nous faire perdre de vue notre point de départ et le but principal que j'ai poursuivi en entreprenant ce travail et qui est de faire connaître les accroissements de la population française depuis le commencement du siècle.

Laissant de côté les généralités, sur lesquelles je me suis peut-être trop appesanti, je vais indiquer quelles influences ces mouvements ont eues sur nos départements.

Dans un tableau que j'ai sous les yeux, j'ai établi pour chacun d'eux, en partant de 1801, la marche progressive de la population jusqu'au 31 décembre 1881, en procédant par intervalles de 20 ans, et, me contentant provisoirement de comparer les deux recensements extrêmes, j'ai consigné les résultats auxquels je suis arrivé dans une carte teintée que je regrette de ne pouvoir reproduire ici, et qui permet de saisir d'un coup d'œil l'importance plus ou moins grande de ces mouvements.

On constate en consultant cette carte qu'un seul département a vu sa population quadrupler : on devine facilement que ce département est celui de la Seine, mais, chose singulière, tandis que Paris a simplement quadruplé, l'arrondissement de Sceaux a quintuplé, et celui de St-Denis plus que septuplé. C'est donc principalement par sa banlieue que l'agglomération parisienne a surtout augmenté. C'est là un fait que l'on retrouve dans la population des plus grandes villes du monde et il était intéressant de le noter.

Dans 4 départements la population est, en 1881, le double de ce qu'elle était en 1801 ; ce sont : le Nord, la Loire, le Rhône et les Bouches-du-Rhône.

Ceux qui, sans doubler, ont vu leur population s'accroître de plus de 60 p. 100, sont les suivants ; ils sont au nombre de 8 :

Le Pas-de-Calais, la Loire-Inférieure, la Vendée, le Cher, l'Allier, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, la Corse.

Dans la catégorie qui suit, l'augmentation a varié de 60 à 45 p. 100. Elle renferme les 7 départements ci-après désignés :

Meurthe-et-Moselle, Belfort, Finistère, Maine-et-Loire, Nièvre, Gironde, Aude.

La moyenne de l'accroissement est, comme on l'a vu, pour la France entière de 40 p. 100. Les départements qui sont dans la zone moyenne, c'est-à-dire dont l'augmentation a varié de 45 à 35 p. 100, sont les suivants au nombre de 12 :

Marne, Seine-et-Oise, Doubs, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Indre, Haute-Loire, Ardèche, Gard, Haute-Garonne.

Nous arrivons à ceux qui ne se sont accrus que de 35 à 25 p. 100. Ils sont au nombre de 19 :

Ardennes, Aisne, Seine-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Vosges, Loiret, Loir-et-Cher, Creuse, Corrèze, Isère, Drôme, Vaucluse, Var, Alpes-Maritimes, Aveyron, Tarn, Landes, Hautes-Pyrénées.

Ils sont suivis d'une série de 18 départements où l'augmentation proportionnelle a varié de 25 à 10 p. 100. Ce sont :

Somme, Oise, Seine-et-Marne, Aube, Yonne, Côte-d'Or, Haute-Marne, Côtes-du-Nord, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Charente-Inférieure, Charente, Dordogne, Puy-de-Dôme, Lozère, Basses-Pyrénées, Ariège.

Il y a, de plus, 8 départements dont l'augmentation a été nulle ou n'a pas dépassé 10 p. 100 :

Meuse, Eure-et-Loir, Cantal, Lot, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes.

Enfin, chose incroyable et qui n'en est pas moins vraie, il y a, à l'heure actuelle, encore 8 départements qui sont aujourd'hui moins peuplés qu'ils ne l'étaient au commencement du siècle.

Ce sont, au Nord : la Manche, le Calvados, l'Orne et l'Eure, qui appartiennent à l'ancienne Normandie ;

A l'Est : le Jura et les Basses-Alpes ;

Au Sud-Est : le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

Or ces départements qui, à l'exception des Basses-Alpes, renferment des populations très aisées, sont ceux qu'on a toujours signalés pour leur faible fécondité. Et, pour plusieurs de ces départements, ceux surtout qui appartiennent à l'ancienne Normandie, cette observation avait été faite par plusieurs auteurs du XVIIIe siècle.

En résumé, l'on peut dire que la France ne compte que 19 départements qui se soient accrus au delà de la moyenne ; 12 départements qui sont pour ainsi dire restés stationnaires, et 56 départements qui n'ont que très faiblement augmenté ou ont même diminué.

On ne pouvait mieux prouver combien notre population est, en général, stationnaire, puisque pour 19 départements privilégiés où l'accroissement de la population est assez notable, il y en a 68 qui marchent péniblement vers un certain progrès ou même marchent à reculons.

J'ai pensé qu'on serrerait la question de plus près en faisant porter mes calculs, non plus seulement sur les départements, mais sur les arrondissements eux-mêmes.

Si j'ai fait établir une carte à ce sujet, c'est que j'ai voulu détacher de l'ensemble les arrondissements des villes chefs-lieux de départements qui sont des centres d'attraction particuliers, ainsi que ceux où se rencontrent certaines autres villes manufacturières ou commerciales qui jouissent du même privilège.

Par ce moyen, les foyers d'augmentation et de diminution ressortent mieux aux yeux. J'ai pu voir, par exemple, que la section normande tout entière entre dans la série des territoires qui se dépeuplent, le mouvement décroissant du département de la Seine-Inférieure se trouvant masqué par les augmentations qui portent sur les villes de Rouen et du Havre.

Il en est de même de plusieurs départements du Midi et, par exemple, des Bouches-du-Rhône, où l'augmentation signalée n'appartient qu'à Marseille, tandis que les pays environnants sont à l'état stationnaire ou en voie de dépeuplement.

En terminant, je ne puis me dissimuler que je n'ai envisagé qu'un côté de la question, car le phénomène des accroissements de population est complexe. Il y a des accroissements, que j'appellerai *naturels,* qui résultent simplement de l'excédent des naissances sur les décès, et des accroissements purement *artificiels* qui résultent des déplacements de population, soit d'un département à un autre, soit de la campagne vers les villes, soit enfin de l'immigration étrangère. Si cette autre manière d'envisager le problème était de nature à intéresser quelques-uns de nos lecteurs, je les prierais de vouloir bien se reporter à la conférence que j'ai faite l'an dernier et qui a été reproduite dans le numéro de mars 1885 du Journal de la Société.

UN STATISTICIEN NÉERLANDAIS

AU XVIIIe SIÈCLE

Par M. A. BEAUJON

DIRECTEUR DE L'INSTITUT STATISTIQUE FONDÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES PAYS-BAS

Si je me permets de demander un peu de votre bienveillante attention pour quelques observations que je désire présenter sur mon illustre compatriote, Guillaume Kersseboom, ce n'est pas que je veuille vous donner sa biographie, ainsi que l'exposé de son œuvre; d'autres l'ont fait avant moi, parmi lesquels je citerai feu notre collègue M. Heuschling, qui a publié une savante notice sur cet auteur, dans le tome VII du Bulletin de la commission de statistique de Belgique.

Mon but est de vous faire connaître le statisticien, Kersseboom ayant été surtout envisagé en sa qualité d'actuaire et d'arithméticien politique.

A ces deux points de vue, il me suffira de rappeler que Kersseboom a vécu de 1691 à 1771, et que ses ouvrages datent presque tous des années 1737 à 1742. Il était à cette époque attaché à l'administration financière de la province de Hollande, et c'est alors qu'il se préoccupe de faire connaître le nombre des habitants de cette province, et d'établir une table de mortalité et de survie devant servir de base au calcul des rentes viagères, rentes qui formaient une importante source de revenus des habitants de cette province qui était alors, comme on le sait, un véritable État souverain.

Je viens de faire une distinction entre les deux Kersseboom, le statisticien et l'actuaire, mais je ne puis me dissimuler qu'à proprement parler, ces deux qualités n'en font qu'une et qu'on ne peut être un bon actuaire qu'à la condition d'être statisticien, car c'est à la statistique qu'il appartient de réunir les matériaux que l'actuaire met en œuvre. Toutefois, le statisticien proprement dit, celui qui s'attache à la connaissance des faits sociaux et à l'étude de la société, en tant que les phénomènes qu'elle présente se prêtent à la forme numérique, ne peut être confondu absolument avec l'actuaire, dont la qualité essentielle est d'être mathématicien. Les deux qualités , bien que souvent réunies dans une seule personne, quand il s'agit de savants illustres, ne sont pas moins le résultat de deux penchants distincts et d'une tournure d'esprit toute différente.

Pour le statisticien de race, tout dépend de l'exactitude des données primordiales ; il veut avant tout que ses matériaux soient corrects et il se refuse à établir ses calculs, sinon lorsque les bases sur lesquelles il s'appuie correspondent exactement à la réalité des faits. — Il n'en est pas toujours de même pour l'actuaire, pour le

mathématicien : il lui arrivera parfois de ne pas se préoccuper de l'origine de ses chiffres et de porter ses calculs sur des documents qu'il ne se sera pas donné la peine de vérifier. En un mot, pour le statisticien, le *fait* est l'essentiel, tandis que le mathématicien se préoccupe surtout des *rapports*.

Je sais bien qu'il n'y a de bons actuaires que ceux qui s'attachent au fait et au rapport avec une égale fidélité, mais, d'autre part, on ne peut considérer comme de bons statisticiens que ceux qui ne s'attachent qu'au fait tel qu'il est dans sa pureté immaculée, et se refusent à arriver à la connaissance du fait par la voie dangereuse et souvent trompeuse du calcul.

Observateur fidèle, voilà ce que doit avant tout être le statisticien, or j'ai le regret de dire qu'à ce point de vue Kersseboom n'était pas un statisticien dans le sens propre du mot, bien qu'on le regarde généralement comme l'un des pères de la statistique. C'est là le point particulier de son œuvre que je désirerais mettre en lumière.

Aussi me garderai-je bien de parler de la fameuse table de mortalité ou plutôt de survie qui a valu à Kersseboom la grande renommée qui s'attache à son nom. Basée sur un grand nombre d'observations faites sur les rentiers viagers de l'État, calculée avec le plus grand soin, cette table suffirait à elle seule, par l'excellence de ses relevés, et la perfection de sa méthode, pour assurer à son auteur une réputation même plus grande que celle qu'il a acquise. Restant dans ce point de vue auquel je me suis placé plus haut, je voudrais vous montrer jusqu'à quel point son caractère de calculateur l'a égaré, lorsqu'il a tenté, faute de données certaines, d'établir le chiffre de la population, à l'aide des rapports que lui a fournis sa table de survie. Si Kersseboom avait été un vrai statisticien, un statisticien de race, il se serait dit que ce n'est qu'en les dénombrant qu'on peut connaître le nombre des habitants d'un pays, et se serait bien gardé, faute de cette base nécessaire, de la remplacer par des évaluations.

C'est pourtant là ce qu'a fait Kersseboom ; il a voulu calculer la « multitude probable du peuple » (c'est là le titre des trois dissertations qu'il a écrites à ce sujet) et pour y arriver, il a pris pour point de départ, contrairement à l'esprit même de la statistique, une donnée que tous ses commentateurs, Heuschling avant les autres, ont prise pour une donnée statistique réelle, tandis que, comme on va le voir, cette donnée est purement fictive.

Dans la première des dissertations auxquelles nous venons de faire allusion et qui est relative au chiffre de la population, Kersseboom pose, pour la province de Hollande et West-Frise, un chiffre de 28,000 naissances, chiffre qu'il se réserve de contrôler plus tard ; puis, pour arriver à en déduire le chiffre même de la population, il use d'un procédé généralement employé par les « arithméticiens politiques » de son temps, et que nous allons décrire en peu de mots :

Supposant que le chiffre des naissances, aussi bien que celui des décès ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre, il calcule pour chaque année d'âge, le nombre des survivants des 28,000 individus nés dans une seule année. Il additionne ensuite ces divers nombres, ce qu'il suppose devoir donner au total la somme des vivants de tous les âges à un moment donné, c'est-à-dire le chiffre même de la population. Ce chiffre, Kersseboom le porte à 980,000 âmes.

On aurait tort de reprocher à notre auteur d'avoir accepté l'hypothèse d'une population stationnaire, et de s'être servi de sa table de survie pour calculer le rapport des diverses catégories d'âge, car il n'y avait point alors, en Hollande, de statis-

tique officielle de la population, base sans laquelle il est impossible d'apprécier les mouvements de la population et qui, seule, peut permettre d'établir une vraie table de survie ; mais la base qu'il a adoptée, celle de 20,000 naissances, a-t-elle la valeur qu'il lui prête ?

S'il en avait été ainsi, Kersseboom statisticien aurait fait en démographie, avec le sens restreint qu'il faut attribuer à ce mot, une œuvre digne de Kersseboom actuaire, mais nous allons voir, par les preuves mêmes que notre savant a assemblées à l'appui du chiffre des naissances dont il est parti, qu'il y a lieu d'accentuer nos réserves. — C'est là, en effet, le point capital de notre démonstration, car c'est ici qu'il s'agissait d'observer fidèlement les faits, et à défaut d'observations directes, de s'abstenir de tout calcul et de toute déduction prématurée.

Or, voici, à ce point de vue, ce qui nous a frappé dans l'ouvrage dont nous parlons : il résulterait des observations de certains auteurs anglais de cette époque, qu'en général, sur 100,000 vivants, on compte 34,500 mariés. En appliquant cette proportion à 980,000 âmes, chiffre auquel notre auteur porte la population de la Hollande, on trouve un chiffre de 338,100 mariés, ce qui porte à 169,000 le nombre des couples mariés qui existent dans ce pays. — Dans d'autres observations, ce nombre de couples mariés doit produire annuellement 26,000 naissances, ce qui, en tenant compte des 2,000 enfants illégitimes produits hors mariage, porterait le chiffre des naissances vivantes de l'année à 28,000, chiffre qui est précisément celui que Kersseboom a posé au point de départ.

En admettant les rapports qui précèdent, ainsi que les calculs qu'il en déduit, il semble que Kersseboom ait tenu le raisonnement suivant : S'il naît en Hollande 28,000 enfants vivants par an, il doit y avoir dans cette province 980,000 habitants. Or, il y a 980,000 habitants, donc il doit y avoir 28,000 naissances annuelles.

Or, il est évident qu'un raisonnement de ce genre constitue un véritable abus et viole la logique aussi bien que le plus vulgaire bon sens. — Toutefois, je m'empresse d'ajouter qu'il nous est permis de croire, malgré les termes formels dont se sert notre auteur, dans les pages 11 et 12 de son premier traité, qu'il a fait le calcul ci-dessus, non pas pour prouver l'exactitude de son chiffre de naissances, mais simplement pour contrôler l'exactitude des coefficients de nuptialité et de fécondité des mariages qu'il a empruntés aux auteurs anglais.

Voilà une interprétation que nous sommes heureusement libres d'adopter, mais il n'en reste pas moins à demander à notre auteur la preuve statistique de son chiffre des naissances.

Ce chiffre est le point faible de son calcul, dont il devrait, au contraire, être le point invulnérable, car c'est à peine si Kersseboom a pu relever le chiffre de naissances de quelques villes; pour les autres, il les a déduites du nombre des mariages, ou il les a assimilées, pour leur nombre, à celui des décès, et l'on ne peut s'étonner d'un pareil procédé, car il était plus facile alors de se procurer la liste des mariages et des enterrements que ceux des baptêmes.

Ce sont là des inconvénients inhérents à l'état arriéré de la statistique à cette époque, et notre devoir est de juger les écrits d'après leur date, mais, ce n'en a pas moins été un défaut que de conclure du particulier au général, et d'établir le chiffre total des naissances d'un pays d'après des données aussi insuffisantes.

Le second traité que Kersseboom a publié en 1742 sur la population probable, dans le but de défendre son premier traité contre les objections qu'il avait soule-

vées en Angleterre de la part de Simpson et en Hollande même de la part de Struyck, ne soulève pas moins de critiques. L'auteur débute en divisant la province en trois grandes régions géographiques dont il définit les limites avec un soin méticuleux, précaution propre à faire croire au lecteur qu'il aurait procédé à un dénombrement exact des naissances ou de la population de ces trois régions territoriales, mais il est facile de reconnaître, par les déclarations mêmes de l'auteur, qu'il n'a eu certains renseignements à ce sujet que pour quelques villes, et encore par les mêmes procédés que nous avons indiqués plus haut, tandis qu'il est amené à l'avouer, — les renseignements lui ont fait absolument défaut pour la campagne. Or, ce dernier aveu a d'autant lieu de nous surprendre que, dès les premières pages de son second traité, l'auteur avait énoncé, avec un certain appareil, le chiffre des naissances des districts ruraux aussi bien que ceux des districts urbains de sa province, non pas en nombres ronds, mais à une unité près, ce qui ferait croire à des relevés statistiques sérieux, lorsqu'en fait ces relevés n'ont pas eu et même n'ont pu avoir lieu.

Je n'oserais cependant avancer positivement qu'en écrivant son second traité, Kersseboom ait eu l'intention de faire illusion au public, je serais démenti à cet égard par les aveux de l'auteur, aveux qu'il répète en plusieurs endroits et qui, tous, reviennent à celui-ci, qu'il n'a pu aboutir à poser que des chiffres plus ou moins hypothétiques.

Le seul point sur lequel il entend n'être pas contesté, c'est le rapport de 1 naissance vivante par 35 habitants, rapport qui résulte de sa table de survie et que nous avons eu soin de rappeler précédemment.

Je m'abstiendrai donc de contester ce rapport, bien qu'il ait été vivement critiqué par quelques-uns de ses contemporains, car, en le faisant, j'entrerais dans le domaine de l'actuaire ou plutôt de l'arithméticien politique, et j'ai déjà dit que je ne veux m'occuper que du statisticien, c'est-à-dire du chercheur qui constate les faits.

En me plaçant à ce point de vue spécial, j'admets volontiers que Kersseboom n'a pas eu l'intention de donner à son chiffre de naissances un faux air de réalité statistique, il est certain néanmoins qu'il en a produit l'illusion, et, ce qui le prouve, c'est que M. Heuschling, dans l'étude qu'il consacre à Kersseboom et que j'ai déjà citée, s'y est laissé tromper, puisqu'il certifie à la page 409 que l'auteur a *établi* le nombre des naissances de chacune des trois régions de sa province, tandis que nous savons sur ce point à quoi nous en tenir.

J'ajoute que d'autres écrivains ont également subi le mirage des chiffres, pour la plupart fictifs, que Kersseboom fait défiler sous les yeux du lecteur.

Quant au troisième traité de notre auteur, traitant de la « population probable », il est étranger au sujet qui m'occupe. Il n'y parle que du rapport de 35 naissances vivantes pour 100 habitants, et s'occupe ensuite de la valeur des rentes viagères. Dans ce traité, il fait œuvre d'actuaire ou d'arithméticien politique, sans insister de nouveau sur le chiffre de naissances.

Les observations qui précèdent ne laisseront pas d'émouvoir le lecteur attentif et peu disposé à se laisser éblouir. Si Kersseboom n'avait voulu que faire le calcul de la population, dans l'hypothèse de 28,000 naissances annuelles, il se serait livré à un véritable enfantillage, ce que démentent son caractère et sa renommée de savant. Il n'en est pas moins vrai que, tout en avouant que son chiffre est plus ou moins arbitraire, il le défend avec un acharnement singulier, et le prend pour base du calcul de sa population, qu'il ne qualifie pas, je l'avoue, de certaine, mais seulement

de probable, tandis que ce chiffre n'est même pas probable, puisqu'il ne s'appuie sur aucune observation certaine. — Ailleurs, il s'attire le reproche d'avoir tenté de faire illusion au lecteur en lui présentant comme vrais des chiffres controuvés.

On irait trop loin, je crois l'avoir démontré, en lui adressant ces reproches dans toute leur étendue, car les matériaux dont il disposait étaient les seuls dont il pût se servir, et ce n'est pas de sa faute s'ils l'ont conduit à certaines déductions.

Pourtant, quelques écrivains néerlandais n'ont pas hésité à voir dans Kersseb le père de la statistique officielle et l'auteur du premier dénombrement offici Pays-Bas, et quelques auteurs étrangers, fascinés par la masse des chiffres trouve dans ses ouvrages, l'ont qualifié de grand statisticien.

Il l'était sans doute en ce sens que, pour construire sa table de survie, il a rassemblé, avec un zèle infatigable, tous les matériaux de statistique qu'il a pu se procurer, mais il ne l'était pas en ce sens que, pour arriver à la connaissance d'un fait réel, le chiffre de la population, il n'a pas craint d'user du calcul, en partant d'une base purement hypothétique.

A côté de la table de survie qui suffit à assurer sa gloire comme actuaire, les deux premiers traités sur la population de la Hollande forment dans l'œuvre de Kersseboom une page ambiguë et douteuse. Aussi me serais-je empressé de la passer sous silence, si je n'y avais trouvé un certain intérêt historique et la réfutation d'un préjugé généralement admis.

SUR LA STATISTIQUE DES ESPÈCES

D'APRÈS LES TRAVAUX DES NATURALISTES

Par M. Léopold HUGO

Les développements coloniaux qui sont une des caractéristiques de l'époque actuelle, ne manqueront pas, lorsqu'ils auront pleinement réussi, d'apporter à la statistique des éléments nouveaux. En particulier, la statistique anthropologique, le dénombrement (au moins approximatif) des races, trouvera son compte à la situation nouvelle, et les travaux analogues à ceux de Belun et de Wagner, et de M. Levasseur, seront facilités sur bien des points, sinon sur tous.

Puisque la tendance du jour est d'établir le règne de la civilisation sur tous les territoires encore vacants, et de nouer des relations avec toutes les lointaines familles ethniques, un moment viendra où aucune région de notre petit globe terrestre n'échappera aux investigations scientifiques spécialement pour le *règne organique,* lequel comprend l'homme (1), les animaux, les plantes, champ vaste assurément et plein d'intérêt.

Pour se diriger dans ce domaine si étendu, les savants et les naturalistes taxonomistes ont tout d'abord adopté la section commune de l'*Espèce* (cette entité fondamentale en apparence, mais qui n'est peut-être que l'équivalent, au fond, d'une race), et on a créé comme base du langage scientifique la *nomenclature binaire,* aujourd'hui universellement répandue.

C'est *Linné,* l'illustre Suédois, qui en a propagé l'emploi, mais, avant lui, le Français *Tournefort* paraît l'avoir adoptée.

Les études de *géographie* ou *statistique,* soit *botanique,* soit *zoologique,* se sont développées considérablement depuis l'époque de ces grands hommes. Il était naturel de rechercher les lois de la *distribution des espèces* à l'âge actuel, et même par la paléontologie (étude des espèces fossiles) aux époques antérieures.

On a dressé le dénombrement provisoire des espèces dans les divers groupes du règne organique. Cette œuvre laborieuse est assurément loin d'être terminée, mais les naturalistes de tous les pays (physiologistes exceptés) s'y vouent avec un zèle soutenu et qui aura un jour sa récompense. On a dressé, pour les principales espèces, soit végétales, soit animales, les cartes de leur habitat; et, d'autre part, des tableaux récapitulant dans chaque *genre* le nom des *espèces* connues et rencontrées, selon les régions (on sait que le *genre* est le groupement supérieur des *espèces*

---

(1) Ou les hommes, d'après la théorie polygéniste.

analogues). Les résultats fournis par ces travaux servent de base aux théories de la philosophie de la nature organique, au point de vue des centres dits de création, etc., etc.

D'ailleurs, on a déjà pu généraliser certains aperçus en les étendant aux périodes anciennes ou géologiques de la terre qui nous porte.

Sans entrer dans l'examen des nombreux travaux de la statistique des espèces organiques (1), recherchant le nombre des diverses *espèces,* leur groupement en *genres,* leurs relations géographiques, etc., je me bornerai aujourd'hui à donner une idée des conclusions de la *statistique végétale* d'après les dénombrements (2) et comparaisons des Alexandre de Humboldt, de Wahlenberg, Candolle, Schoun, Meyen, Martins, etc., les maîtres d'une autre génération.

La topographie botanique a d'abord révélé l'existence de *stations végétales* dont la flore présente une grande prédominance numérique de certains *genres* et de certaines *espèces.* On a reconnu qu'à étendue égale, par exemple, le nombre des espèces qui se trouvent sur une *île* est inférieur à celui qui serait répandu sur une portion de continent.

Si l'on se rapproche de l'*Équateur,* le nombre des espèces (aussi bien que celui des individus) va sans cesse en augmentant.

Dans les plantes *phanérogames,* les unes sont monocotylédones, les autres *dicotylédones :* Humboldt, à la suite de ses grandes explorations, a établi que, dans les régions chaudes, leur rapport est de 1 à 6 ; dans la région tempérée, de 1 à 4 ; dans la région froide, de 1 à 3.

On peut, en entrant plus avant dans la question, se borner à la statistique d'une seule *famille,* comprenant des genres et, au-dessous, des espèces, et la comparer à l'ensemble des autres familles.

Considérons le nombre des espèces dans la grande famille des Légumineuses, on y constate les nombres suivants :

Nombre par rapport au nombre total des espèces de toutes les familles.

Zone chaude.	1 à 10
Région tempérée.	1 à 18
Région froide	1 à 35

FAMILLE DES MALVACÉES.

Nombre d'espèces par rapport au nombre total des espèces de toutes les familles.

Zone chaude	1 à 35
Zone tempérée	1 à 200
Zone froide.	1 à ∞ (3).

Au point de vue de la température des zones, il faut remarquer d'ailleurs que l'*altitude* apporte un élément considérable de perturbation.

---

(1) C'est en zootechnie seulement, et dans l'art forestier aussi, que l'on parvient à établir une statistique numérique des individus. Dans la statistique organique, il ne peut être question que du *nombre des espèces.*

(2) A citer les anciens travaux de Giraud-Soulaire pour le Midi de la France.

(3) Ce qui signifie arithmétiquement que les Malvacées font ici défaut.

D'après les localisations et dénombrements fournis par la statistique végétale, on est amené à distinguer un certain nombre de régions végétales :

Zones équatoriale, — tropicales, — subtropicales, — tempérées chaudes, — tempérées froides, — subarctiques, — arctiques, — polaires (1).

C'est en raison des constatations de la statistique des espèces organiques et de leur analogie avec les constatations faites en s'élevant peu à peu dans les régions montagneuses qu'il est permis de dire, avec Bory de Saint-Vincent, que la terre semble être formée par la réunion de deux montagnes ayant leur base commune à l'équateur et leurs sommets respectifs aux deux pôles.

La distribution et la statistique des plantes cellulaires ont été l'objet des travaux de Montagne, et plus récemment M. de Laporte et M. Brongniart ont étendu leurs recherches dans le domaine de la botanique fossile. Ici, la statistique des espèces semble indiquer une prédominance des végétaux tropicaux aux périodes anciennes ; c'est même ce que l'on a essayé d'expliquer en envisageant l'extension primordiale majeure du disque solaire. L'étude des *Faunes* donne lieu à des aperçus semblables.

---

(1) Au Spitzberg, on trouve encore 213 espèces, dont 60 Phanérogames.

DES RETOURS PÉRIODIQUES

DES CRISES COMMERCIALES ET DE LEURS LIQUIDATIONS

Par M. le Dr Cl. JUGLAR

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

L'histoire des crises commerciales nous montre depuis le commencement du siècle leurs retours périodiques, non pas à une époque déterminée, mais après un nombre d'années variable selon la nature des valeurs et l'étendue des opérations sur lesquelles elles portent principalement.

Ces retours périodiques des crises s'observent dans les grands pays d'affaires, où l'on opère non seulement au comptant mais à terme, c'est-à-dire à l'aide du crédit. Il n'y a pas de crise là où l'on n'opère qu'au comptant, il peut y avoir des embarras, beaucoup de gêne, obligation même de liquider, mais ce n'est pas l'état aigu qu'on appelle crise.

Ce qui prouve bien que c'est l'abus du crédit qui est la principale cause des crises, c'est qu'on les observe au même moment, là où on en fait le plus grand usage, en Angleterre, en France, aux États-Unis. Là, le crédit s'appuie sur un capital considérable et, malgré cette large base, l'équilibre n'est pas toujours maintenu : c'est cette rupture qui amène l'explosion des crises. Nous sommes donc en présence de grands mouvements internationaux qui sont intimement liés avec le mouvement des affaires et par suite des prix qui déterminent les déplacements des produits d'une place sur une autre, ou, si l'on ne veut pas livrer le produit, parce que les prix ne sont pas rémunérateurs, le déplacement du métal qui épuise les encaisses des banques et entraîne la suspension des paiements en espèces des billets de banque et le cours forcé avec tous les troubles qui en sont la conséquence.

Toutes les crises sont la conséquence d'une hausse de prix qui est aussi régulière que la baisse de l'encaisse des banques. Quand cette hausse est arrivée au point où on ne trouve plus de nouveaux acheteurs, la crise éclate.

A cette hausse des prix succède une baisse qui est aussi liée à la reconstitution de l'encaisse et qui persiste pendant toute la durée de la liquidation de la crise, jusqu'à ce que, arrivée à un chiffre minimum, la production se trouve ralentie, arrêtée même; il n'y a plus alors qu'à attendre la reprise des affaires.

Voici en traits généraux le mécanisme des crises, mais ces crises n'éclatent jamais qu'après une longue période de prospérité, c'est la dernière étape de la route parcourue. Si on jette un regard en arrière, partout on voit les traces de

l'heureuse activité qui a partout répandu l'aisance et la richesse dans toutes les classes de la société. Dans ce développement général de la richesse, les efforts pour arriver au but désiré n'ont pas tous été heureux. On a manqué de mesure, on n'a pas toujours compté et on a dépassé la somme du capital dont on croyait pouvoir disposer. Ne se reproduisant plus assez vite, on a dû s'arrêter, marquer le pas et voir tomber autour de soi tous ceux qui étaient mal engagés.

Quand on s'occupe de crises, il faut donc considérer trois périodes : celle de la crise, celle qui la précède et celle qui la suit. Nous venons d'indiquer la prospérité qui caractérise la première. Les ruines qu'entraînent l'explosion ne sont que trop connues, et laissent un malaise, un arrêt des affaires dont la baisse des prix et le ralentissement des affaires forment le principal caractère. C'est la période de liquidation, et, cette liquidation terminée, la période prospère reprend son cours jusqu'à la prochaine explosion.

La durée de ces évolutions est très variable, ce qui donne un caractère particulier à chaque crise. Les trois situations dont nous venons d'esquisser la succession peignent bien en effet les trois états dans lesquels se trouve une nation à un moment donné : période prospère, période de crise, période de liquidation.

Malgré les différences qui caractérisent chacune de ces situations, on n'est pas toujours d'accord pour les distinguer. On confond souvent la crise avec la liquidation, parce que le mot crise indique souffrance, arrêt des affaires, baisse des prix, symptômes que l'on remarque au moment le plus aigu de la crise et pendant sa liquidation. Si l'on n'est pas d'accord pour distinguer chacun de ces états, on le sera encore moins pour signaler, pendant la période prospère, l'éloignement ou l'approche de la crise et pendant la liquidation, le moment de la reprise des affaires.

N'y aurait-il pas quelque document officiel pouvant nous permettre de suivre ces vicissitudes sociales ?

Puisque nous nous occupons d'affaires, quel est le principal instrument dont le rôle est prépondérant dans les transactions ? Ce sont les banques d'émission et d'escompte. Un regard sur leurs bilans pourrait nous éclairer, et en effet observons ces bilans d'une vue d'ensemble, sur de longues périodes, prenons les maxima et les minima annuels des principaux articles des bilans : la circulation des billets, l'escompte des effets de commerce, l'encaisse métallique, les dépôts en comptes courants des particuliers et du Trésor.

De ces cinq articles il y en a quatre qui sont sous l'entière dépendance de la volonté humaine, il y en a un seul, le plus important, le métal or et argent qui constitue l'encaisse et qui lui échappe pour ainsi dire. Non pas que le retrait ou le versement des espèces et des lingots ne soit pas sous la dépendance de la volonté des négociants, mais pour faire ces opérations il faut avoir du métal à sa disposition ou en avoir l'emploi. Or, ces deux opérations résultent des transactions engagées, mais n'en sont pas la conséquence directe.

Quand une banque escompte un effet de commerce, ce n'est pas pour le remplacer par une somme équivalente en métal qu'on mettrait en circulation. L'encaisse ne suffirait pas à répondre à toutes ces demandes, de même, quand le métal revient à la banque, ce n'est pas seulement parce qu'on le prend dans la circulation, c'est parce qu'il y est surabondant. Dans les mouvements de flux et de reflux du métal, le métal s'échappe ou revient de l'étranger sous l'influence des cours des changes

défavorables ou favorables; la volonté seule de l'homme serait impuissante à le déplacer dans de semblables proportions.

Pour simplifier l'exposition, nous observerons d'abord les mouvements de trois articles du bilan: la circulation, l'escompte des effets de commerce et l'encaisse métallique.

Nous allons suivre les oscillations de ces divers articles pendant une assez longue série d'années, afin de comparer plusieurs crises et de bien nous rendre compte de leur formation, de leur explosion et de leur résolution. Nous pourrions remonter jusqu'en 1800, mais nous nous bornerons aux trente-cinq dernières années, c'est-à-dire depuis 1851.

A cette époque, la liquidation de la crise de 1847 était à peine terminée, on repartait déjà parcourant une période de prospérité qui se trouvait arrêtée par la crise de 1857.

En 1858, la liquidation était complète, les échanges de plus en plus nombreux reparaissaient jusqu'à la crise de 1864.

Nouvel arrêt, nouvelle liquidation qui se prolonge jusqu'en 1868.

Le commerce, s'étendant de plus en plus sur le globe, s'élançait dans des voies nouvelles, quand éclate la guerre franco-allemande de 1870.

Le commerce s'arrête, verse tous ses effets dans le portefeuille de la Banque de France, se liquide et attend les événements.

Le Gouvernement pour soutenir la guerre a besoin de ressources nouvelles. Ne pouvant avoir recours à l'emprunt direct, il émet des bons du Trésor qu'il n'offre pas au public pour ne pas les avilir, mais qu'il fait escompter par la Banque de France; en échange, on lui remet des billets de banque, ce qui porte leur circulation de 1,358 millions à 3,071 millions, 1870-1873.

Grâce à cette émission avec suspension des paiements en espèces, sans dépression sensible des cours des changes, on fait face à tous les besoins, même au paiement de l'indemnité de guerre. La paix signée, on se hâte par un puissant amortissement de rembourser la Banque; ces mesures prises, aussitôt l'encaisse se reconstitue.

La crise de 1873 éclate aux États-Unis et en Allemagne, en Autriche, mais comme en France on n'est pas engagé elle nous touche à peine.

Dès 1876 le portefeuille (effets de commerce seuls) était déjà réduit de 1,282 millions à 335; la réserve métallique s'était relevée au chiffre de 2,281 millions l'année suivante.

Pendant que le Trésor continuait à rembourser ses avances à la Banque sans attendre sa liquidation, les affaires avaient déjà repris avec la hausse des prix et la période prospère venait échouer en janvier 1882.

La période de liquidation s'est de nouveau ouverte et nous y sommes encore. Depuis que nous possédons des documents officiels, c'est-à-dire depuis 1880, il en est ainsi, les trois périodes se succèdent dans le même ordre. La guerre de 1870 trouble à peine pendant quatre années la régularité des lignes graphiques du tableau, elle leur donne en plus une amplitude toute nouvelle.

La série des crises établies, recherchons l'analogie ou les différences des mouvements des bilans selon la diversité de leur origine et du milieu dans lequel elles se sont développées.

Pour rendre encore la démonstration plus saisissante, nous étudierons d'abord les oscillations de l'article qui n'est pas complètement sous l'influence de la volonté

humaine, c'est-à-dire la réserve métallique. Si, après avoir passé sur le tableau ci-joint des crayons de couleurs pour le rendre plus saisissant et reconnaître plus aisément les entrecroisements des divers articles, nous suivons celle qui correspond à l'encaisse, le jaune par exemple, nous constatons de suite les oscillations considérables qu'elle présente :

	ANNÉES DE CRISE.	ANNÉES DE LIQUIDATION.
De 1851 à 1857	de 628 à 152 millions de francs.	»
De 1857 à 1858	»	de 152 à 646 millions de francs.
De 1858 à 1865	de 646 à 152 —	»
De 1865 à 1866	»	de 152 à 1,314 —
De 1866 à 1873	de 1,314 à 705 —	»
De 1873 à 1876	»	de 705 à 2,182 —
De 1877 à 1882	de 1,556 à 536 — (or seul).	»
De 1883 à 1885	»	de 536 à 1,175 — (or seul).

Dans les grandes ondulations qui rappellent les mouvements de flux et de reflux de la mer, la masse du métal ainsi mise en mouvement est énorme dans chaque période par suite des besoins des affaires, soit pour la circulation intérieure, soit pour la circulation extérieure sous l'influence des cours des changes favorables ou défavorables sur les divers points du globe.

Voici les écarts que l'on observe dans chacune des périodes :

	MOUVEMENTS. (Encaisse or et argent.)	
	Flux.	Reflux.
De 1851 à 1857	de 476 millions de francs.	»
De 1857 à 1858	»	de 494 millions de francs.
De 1858 à 1865	de 494 —	»
De 1865 à 1866	»	de 1,162 —
De 1866 à 1873	de 609 —	»
De 1873 à 1876	»	de 1,477 —
De 1876 à 1882	de 1,020 — (or seul).	»
De 1882 à 1885	»	de 639 — (or seul).

Les mouvements de flux et de reflux de 1851 à 1865 sont de 500 millions environ.

De 1865 à 1866, le retour du métal dans les caisses de la banque est très rapide, la somme s'élève à 1,162 millions et dans cette somme l'or seul entre pour 776 millions de francs.

De 1866 à 1873, l'encaisse baisse de 609 millions et dans cette somme l'or seul entre pour 315 millions, c'est-à-dire un peu plus de moitié; l'argent a été encore accepté pour les paiements à l'Allemagne.

De 1873 à 1876, le reflux du métal amène 1,477 millions dans les caisses de la banque; dans cette somme, l'or seul entre pour 980 millions de francs.

De 1876 à 1882, l'encaisse baisse de 2,281 à 1,750, soit de 531 millions seulement. Mais, si nous notons les mouvements de l'or seul, nous voyons qu'il a baissé de 1,020 millions !

De même de 1881 à 1885, si l'encaisse se relève de 531 millions, l'or seul donne 739 millions.

Si l'or a encore une tendance à venir se réfugier à la banque pendant la liquidation des crises, c'est aussi sur lui seul que portent les demandes quand il y a des paiements à faire à l'étranger dans les années qui précèdent les crises.

Dans chaque période, les mouvements de flux et reflux des espèces sont énormes : de 500 millions environ, il y a 25 ans, d'un milliard aujourd'hui. Ces oscillations du niveau du métal dans les caisses des banques ne se produisent pas dans le même espace de temps; ce qu'il faut noter, c'est la continuité des mouvements dans le même sens en hausse ou en baisse.

Pour le flux, suivons-nous la période prospère, chaque année, les chiffres maxima et minima de l'encaisse sont en baisse jusqu'à l'explosion de la crise, c'est-à-dire jusqu'au chiffre minimum coté, chiffre minimum variable selon les époques. Cette dépression du niveau des encaisses s'accuse ainsi pendant 7 à 9 ans selon la durée de la période prospère, c'est-à-dire pendant toute la durée de la hausse des prix ou du moins de leur tenue sur le marché intérieur et sur le marché du monde.

Pour le reflux, il faut observer ce qui se passe dans les années qui suivent les crises, c'est-à-dire pendant la période de liquidation.

L'explosion de la crise vient d'avoir lieu et aussitôt toutes les affaires à terme, c'est-à-dire à crédit, sont arrêtées avec la hausse des prix. Au lieu d'être demandés, les produits sont offerts pour se liquider, et la liquidation est forcée pour les maisons mal engagées. Il faut les livrer en baisse, cette baisse s'accentue pendant un certain nombre d'années jusqu'à ce que les prix aient été précipités des plus hauts cours aux plus bas, alors la liquidation est complète. Dans les deux sens, en hausse ou en baisse, on parcourt toute la série des exagérations auxquelles peut s'abandonner l'imagination humaine qui ne voyait pas d'abord de limites à la hausse et qui, maintenant, par suite d'un revirement violent, n'en voit plus à la baisse. L'espoir ou la crainte exagérée du lendemain fait toujours perdre à l'homme toute mesure.

Aussitôt et simultanément avec la livraison des produits au cours du jour, c'est-à-dire en baisse, les cours des changes, défavorables en général jusqu'ici, tournent aussitôt et deviennent favorables, ce qui favorise la rentrée des espèces et le retour des lingots dans les caisses des banques.

Deux causes agissent dans le même sens pour produire ce mouvement :

1° La baisse des prix des marchandises exige une moins grande masse des espèces en circulation pour les échanges des produits et les espèces devenues inutiles rentrent à la banque;

2° La livraison des marchandises à l'étranger rétablit les conditions normales du commerce, c'est-à-dire l'échange des produits contre des produits et non pas contre du métal. On employait le métal, quand la hausse des prix variables sur les marchés du monde ne permettait pas de vendre les produits au-dessous du cours des pays d'origine, pendant que sur ces mêmes marchés étrangers on continuait à acheter des produits qu'il fallait payer en espèces : de là drainage des espèces, drainage qui devenait de plus en plus considérable au fur et à mesure de la hausse des prix. Tandis que le flux persiste pendant toute la période de hausse, c'est-à-dire pendant 8 à 9 années, le reflux au contraire, sous l'influence de la baisse des prix qui est brusque et s'impose immédiatement dans toutes les transactions, est très rapide. De même qu'après la tempête on voit de suite le baromètre remonter, de même après l'explosion de la crise, le niveau de l'encaisse se

relève de suite. De toutes parts, par les mille canaux de la circulation intérieure et extérieure, le métal se dirige vers les réservoirs des banques et reconstitue les encaisses avec une rapidité qui étonne toujours. Quand on constate que ces encaisses qui ont mis une série d'années à se vider, sont, non seulement rétablies en deux ou trois ans, mais de beaucoup supérieures à ce qu'on avait noté jusque-là, comme on peut le constater sur le tableau graphique ci-joint, c'est même plus que de la surprise.

Tableau du portefeuille et de l'encaisse.

ANNÉES.	ESCOMPTES (effets de commerce).		ENCAISSE.	
	Maxima.	Minima.	Maxima.	Minima.
—	—	—	—	—
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
1857. Crise.	628	»	»	152
1858. Liquidation . .	»	346	646	»
1864. Crise.	792	»	»	»
1865. —	»	»	»	152
1866. —	»	»	1,314	»
1867. —	»	»	»	»
1868. Liquidation . .	»	387	»	»
1870. Guerre	1,380	505	»	»
1873. Crise.	1,282	»	»	705
1874. —	»	»	»	»
1875. —	»	»	»	»
1876. Liquidation . .	»	335	2,182	»
1882. Crise.	1,724	»	»	536 (or seul).
1883. —	»	»	»	»
1884. —	»	»	»	»
1885. Liquidation . .	»	582	2,281	1,175 (or seul).

Portefeuille. Effets de commerce escomptés. — Si, comme pour l'encaisse, on représente par une ligne sur un tableau les mouvements des effets escomptés, on voit cette ligne s'étendre pendant une série d'années présentant toujours des chiffres supérieurs à l'année précédente, jusqu'à un sommet si élevé que la crise éclate. Aussitôt le portefeuille commence à se vider, et, en deux ou trois ans, il est redescendu des hauteurs auxquelles il s'était élevé jusqu'à un niveau si bas qu'il n'y a plus pour ainsi dire que des affaires au comptant. Les affaires à terme ayant disparu, on peut dire que la liquidation est complète.

Comme pour l'encaisse nous observons bien les deux lignes ascendantes et descendantes qui forment le cône de chaque période, mais le sens du mouvement n'est pas le même : pendant que la ligne ascendante des escomptes s'élève toujours, la ligne descendante de l'encaisse s'abaisse; de telle sorte que, quand les deux mouvement sont arrivés à leur limite extrême, en hausse ou en baisse, en un mot, quand le cycle a parcouru toutes ses phases : période prospère, période de crise, période de liquidation, les sommets des deux cônes, de l'encaisse et des escomptes, sont toujours opposés aussi bien au moment de l'explosion de la crise qu'au moment de sa liquidation.

Alors que la ligne du portefeuille est à son sommet, celle de l'encaisse est au plus bas, ce qui caractérise la crise. C'est un moment très court qui dure 15 jours, trois semaines au plus. Puis on entre dans la période de liquidation, liquidation qui dure trois ou quatre années, — nous la parcourons encore maintenant, — et au fur et à

mesure que toutes les maisons mal engagées liquident, on parle de la crise; ce n'est plus la crise, c'est la liquidation de la crise.

Nous venons de voir le rapport étroit qui existe, entre l'encaisse et le portefeuille, suivons sur le tableau la liaison de ces mouvements pendant les diverses crises.

L'encaisse est au plus bas au moment des crises ; en 1857 c'est dans l'année précédente qu'on observe le chiffre minimum. Puis le reflux du numéraire reparaît, les espèces s'accumulent dans les caisses de la banque avec plus d'abondance que jamais, à ce point que le maximum de la période précédente est dépassé. Ce mouvement de l'encaisse sur le tableau graphique forme un cône qui correspond au cône renversé formé par le portefeuille.

Suivons ces mêmes lignes, nous en trouvons la répétition pendant les crises de 1847, 1857, 1864. Nous observons au moment de la liquidation le minimum du portefeuille, puis le maximum au moment le plus aigu de la crise, et ce même maximum correspond à un minimum de l'encaisse qui est produit par la même cause. On sent très bien que la réserve de la banque est touchée par les effets escomptés, ces effets qui, en temps normal, se présentent à la banque uniquement pour être portés aux comptes courants et servir aux compensations. Car c'est là le rôle des banques et toutes les grandes banques anglaises, Westminster-bank, London-bank, Union-bank, qui font des milliards d'affaires, n'ont pas d'encaisse ou en ont une très minime. Les banques sont destinées à faire circuler le papier de commerce, à faciliter les compensations, mais non *pas* à *fournir des espèces*. Quand on demande des espèces à la banque, c'est que le mécanisme ne marche plus, et on le voit bien ici. On demande du numéraire et on finit par abaisser l'encaisse à de tels niveaux qu'il disparaîtrait complètement, qu'il ne resterait rien à la Banque de France si on n'arrêtait ce mouvement. Mais, il y a 35 ans, on ne savait pas prendre des mesures défensives. Ce n'est que depuis 1857 que l'on a compris l'utilité de la hausse de l'escompte. Dans toutes les crises anglaises on avait laissé tarir le numéraire sans savoir comment s'y opposer. On suspendait l'escompte des effets de commerce, on refusait de donner des billets de banque, alors qu'il s'agissait simplement de les donner au taux de l'intérêt ayant cours sur le marché et de les donner à tout le monde. Pourquoi faire l'escompte à un taux qui n'est pas celui du marché ? La preuve qu'on n'est pas au cours, c'est qu'on ne demande pas de billets ou si on en réclame, c'est pour prendre du numéraire. Qu'est-ce que cela prouve? Que les affaires ne marchent plus, que la compensation n'est pas possible. Ce n'est pas pour l'intérieur du pays que l'on demande du numéraire, c'est pour l'extérieur parce qu'on ne peut pas placer ses produits. Pourquoi ne peut-on pas placer ses produits ? Parce qu'on veut les vendre à un trop haut prix qui n'est pas en rapport avec celui qu'on cote sur les marchés étrangers.

Tout ceci est complexe, mais pour suivre la démonstration, il fallait en dire un mot.

Circulation des billets. — Cette émission de billets pour laquelle les banques ont été instituées ne paraît pas obéir, comme on pouvait le penser, à la direction chargée de les mettre en circulation, du moins tant qu'au guichet des remboursements on paie en or.

De tous les articles des bilans, c'est celui qui a pris le plus grand développement ; sur les tableaux graphiques il occupe la partie supérieure et domine tous les autres.

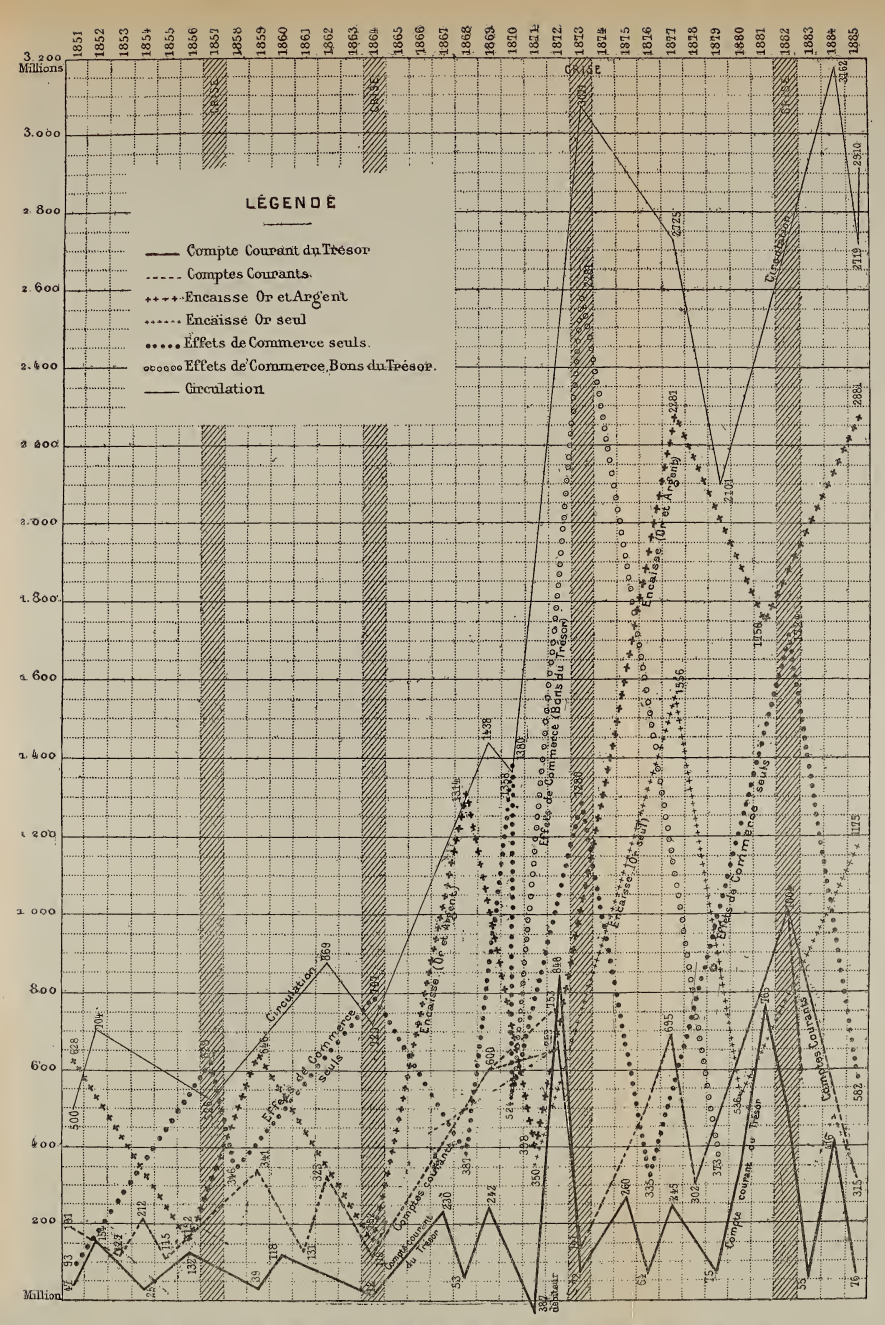

Tableau graphique ayant inspiré celui de M. Jacques Siegfried, ainsi qu'il l'indiquait dans sa lettre d'envoi.

Janvier 1886.

On pensait et on craignait que cette circulation de papier fût la partie la plus mobile des bilans et par le fait c'est la plus fixe. Si nous voyons les sommets s'élancer à des hauteurs vertigineuses dans ces derniers temps, les dépressions ne descendent pas dans les parties inférieures, où dans chaque période nous rencontrons successivement la réserve métallique et le portefeuille. La somme de billets en circulation est moins variable ; même quand une émission exagérée a été faite, il en reste en circulation une partie qui ne rentre pas.

Depuis la liquidation de la crise de 1847 à 1851, la ligne qui, sur le tableau graphique, représente la circulation des billets, s'élève de 580 millions à 3,162 millions d'un mouvement pour ainsi dire continu. Les reculs marquent à peine la moitié de l'espace parcouru en hausse. Nous n'observons plus les deux oscillations en sens contraire comme pour les escomptes et la réserve métallique.

Mais du moins la circulation des billets a-t-elle une marche indépendante, ou est-elle entraînée par un des articles du bilan ? Un coup d'œil sur le tableau nous montre l'influence sous laquelle elle paraît se mouvoir. Les sommets de la réserve métallique et de la circulation des billets présentent une telle succession, qu'on saisit immédiatement le rapport qui existe entre eux.

Dès qu'on aperçoit le sommet qui indique le chiffre maximum de l'encaisse, on peut assurer que le maximum de la circulation va suivre et qu'il n'est pas loin. A une année ou deux près, les deux sommets se succèdent, comme on le constate en 1851, 1852, 1859, 1862, 1868, 1869, et enfin en 1877.

Comparé à la réserve métallique, le mouvement de la circulation des billets est entraîné dans le même sens et suit la même ligne graphique dans ses oscillations ascendantes et descendantes. Cette concordance, il est vrai, n'est pas toujours celle qu'on prévoyait et pour laquelle on pensait que les banques avaient été instituées.

Ainsi le mouvement des billets et des espèces suit la même marche ascendante et descendante, sans que la proportion soit la même dans les deux cas. Dans la période ascendante, le maximum de la circulation des billets s'observe toujours une ou deux années après que la réserve métallique a atteint son niveau le plus élevé. Quant au chiffre minimum, il se rencontre un peu avant les crises, au moment où on pouvait croire que les billets seraient appelés à rendre les plus grands services.

Cette rentrée des billets dans les caisses de la Banque ne saurait être comparée à la sortie des espèces. Les deux lignes descendantes sont presque parallèles, mais la ligne qui représente la circulation ne s'abaisse que dans une faible proportion comparée à celle de la réserve métallique, et cet abaissement a lieu au moment des plus grands embarras, alors qu'on espérait trouver dans l'émission des billets un puissant secours.

Que conclure de la comparaison de ces mouvements ?

C'est que l'émission des billets, même là où il n'y a aucune restriction, est commandée, non pas par la volonté de la Banque, mais par la réserve métallique. C'est après le moment où les espèces affluent et se réfugient dans les caisses de la Banque, qu'elles sont remplacées dans les mains du public par une émission de billets.

Dans l'étude à laquelle nous venons de nous livrer, l'émission et la circulation des billets nous présentent un phénomène bien curieux sur lequel nous devons insister.

Le tableau graphique nous montre les services que ces billets ont rendus pendant la guerre franco-allemande. En 1870, on a émis pour 1,600 millions de billets

de plus que dans les années précédentes (1,400, 3,000 millions, 1869-1873), puis une fois les besoins pour lesquels ces billets ont été émis satisfaits, malgré les remboursements à la Banque de bons du Trésor qu'elle avait escomptés, et la rentrée d'une grande partie de ces billets, néanmoins après avoir fléchi à 2,300 millions en 1875, dès 1877 la circulation se relevait à 2,700 millions au moment où la réserve métallique touchait son sommet le plus élevé, 2,281 millions.

La période prospère s'ouvrait à cette époque, et alors en présence de l'abondance des capitaux, la circulation des billets s'abaissait de 2,725 millions à 2,101, 1877-1879. Le moment critique approchait : en novembre 1880, quand l'encaisse or fut réduite à son chiffre minimum, 536 millions, la circulation s'était à peine relevée de 200 millions à 2,322 millions. La crise cependant n'a pas encore éclatée ; elle pèse sur la place, mais de puissants syndicats maintiennent des cours qui trompent le public, et, par des manœuvres de bourse, font encore certaines poussées qui leur permettent d'écouler une partie de leurs valeurs.

Pour en imposer et dominer le marché, comme toujours on a recours à la Banque. On lui fait escompter du papier, en échange duquel on demande des billets et la circulation se relève de 2,322 millions en octobre 1880, à 2,958 en février 1882, au moment le plus aigu de la crise, alors que tout crédit a disparu. Ce secours momentané fourni à la place, dès le mois suivant, la circulation était retombée à 2,600 millions. Puis, malgré la baisse des prix, malgré les embarras de la liquidation, malgré l'absence de la matière escomptable, le portefeuille se vidant chaque jour, néanmoins par suite de grands travaux entrepris par l'État sur toute la surface du territoire, les besoins sont tels que la Banque force son émission et lui fait dépasser le chiffre déjà atteint en 1873 (3,071 millions) en la portant à 3,162 millions !

En présence de cette élasticité de la circulation, peut-on se plaindre de l'insuffisance des moyens d'échange, parce qu'il y a un milliard d'argent sans emploi perdant plus de 20 p. 100 dans les caisses de la Banque? Sans doute, c'est un capital qui ne circule pas à l'extérieur par suite du privilège dont il jouit, dans quelques pays, d'être monnaie libératoire comme l'or, d'après le tarif des hôtels des monnaies ; ce tarif administratif et artificiel a pu être à un moment donné l'expression exacte du rapport de l'or et de l'argent sur le marché du monde, il ne l'est plus aujourd'hui.

La Banque a donc mis en circulation, sans que les cours des changes aient été affectés, un capital bien plus considérable sous forme de billets ; ces billets ont ainsi circulé au pair avec l'or, assurant la circulation intérieure. Quant à la circulation extérieure qui ne peut se faire qu'au prix de l'or, seul régulateur des prix, la Banque d'Angleterre nous montre chaque jour qu'en les payant au cours sur le marché général du monde, on peut toujours se procurer tout ce dont on a besoin, et, comme cet or ne doit servir que de solde, la somme n'est jamais considérable, l'équilibre, s'il est rompu, se rétablit aussitôt.

Nous avons constaté la liaison qui existe entre les trois principaux articles des bilans des banques, circulation, encaisse et escompte.

Cette liaison ainsi établie, peut-on se rendre compte du voisinage ou de l'éloignement d'une crise et même de sa durée ?

Nous ne pouvons pas dire si cette durée sera de 7, 8 ou 10 ans, nous pouvons seulement indiquer le point où nous sommes dans la période ascendante ou dans la période descendante.

Ces grands courants si visibles sur les tableaux graphiques indiquent très bien à quel moment on peut, avec chances de succès ou d'insuccès, entreprendre une affaire.

Il s'agit de se mettre dans le courant, comme le capitaine Maury l'a indiqué aux navigateurs pour ceux de l'Océan. Si vous y êtes, même avec un mauvais navire, on se tire d'affaire ; au contraire, si vous n'y êtes pas, même avec un bon navire vous n'arriverez pas au port. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse pas entreprendre une affaire même quand le mouvement est déjà commencé ; mais dans les deux ou trois ans qui précèdent la crise ou en pleine liquidation, il vaut mieux attendre.

Après le krach de 1882, qui n'a pas été trompé par les fausses reprises de la bourse, les émissions des emprunts et les oscillations des fonds publics ? On se trouvait alors en pleine liquidation de crise, et la preuve c'est qu'après avoir fait l'emprunt de 350 millions, on était très gêné, à ce point qu'avant la fin de l'année le 3 p. 100 retombait à 74 fr., cours oublié depuis longtemps.

Il faut laisser passer la liquidation, et pour qu'elle soit complète il faut deux ou trois ans.

Un mot sur les comptes courants.

Ils sont placés dans ce tableau à la partie inférieure et comprennent les comptes courants des particuliers et les comptes courants du Trésor.

Sur le tableau graphique, d'après l'aspect seul de ces lignes brisées, on voit que les mouvements sont imprévus et irréguliers.

Le Trésor, au moment où il a des recettes, verse tout à coup ses fonds à la Banque, s'il a des besoins, il les retire. Les particuliers font de même, de là ces mouvements irréguliers que nous constatons.

De pareilles oscillations se représentent chaque année ; mais ce qui est intéressant, ce sont les mouvements qu'on observe à la veille des grands emprunts.

Dans les deux ou trois jours qui précèdent la souscription, il y a des demandes d'escomptes; on se fait créditer en compte courant par la Banque; pendant que les comptes courants de particuliers s'élèvent, le compte courant du Trésor est au minimum.

Le lendemain de la souscription, c'est le compte courant du Trésor qui s'élève et celui de particuliers qui s'abaisse ; le compte courant des particuliers est débité, et celui du Trésor est crédité.

Sur le tableau, les deux cônes s'emboîtent et toutes les fois que cet accident se rencontre, on peut dire qu'il y a eu un emprunt.

Terminons en remarquant que ces grandes oscillations des bilans entraînent dans toutes les manifestations de la vie sociale des oscillations non moins importantes.

Les revenus publics, les recettes des budgets s'élèvent pendant la période prospère, présentent des plus-values, des excédents qui servent de base aux futurs budgets. On engage des dépenses, puis après l'explosion de la crise, pendant la période de liquidation, toutes les recettes baissent et aux plus-values succède le déficit.

Au moment de la crise, quand les prix sont au plus haut, alors qu'on estime les meubles et les immeubles au cours du jour, les sommes sur lesquelles porte la taxe des successions prennent des proportions énormes, puis, quand la crise a éclaté, quand les prix baissent, les évaluations de la fortune publique ont le même sort.

Pour les revenus indirects, même entraînement dans les deux sens, en hausse et en baisse.

Poussons-nous plus loin l'observation, nous constatons qu'il en est de même pour les mouvements de la population, pour les mariages, pour les naissances et pour les décès.

Tous ces mouvements s'enchaînent, se succèdent et sont comme dominés par ceux de la Banque qui donne le branle. On dirait que c'est le ressort caché qui donne l'impulsion au corps social, rien ne peut donner une meilleure idée du mouvement d'ensemble.

L'œil fixé sur ce balancement régulier des bilans de la Banque de France, on pressent tous les mouvements auxquels est soumise la population dans toutes ses manifestations extérieures de bien-être ou de malaise.

LE DÉVELOPPEMENT

DES ASSURANCES SUR LA VIE

DEPUIS 1859 JUSQUE 1883

Par M. MARCO BESSO

Depuis qu'on a compris que la *question sociale* ne peut pas être tranchée d'un coup, mais qu'étant un problème complexe, elle exige une série de réformes et d'améliorations morales et économiques, surtout au profit des classes inférieures, on a dû reconnaître en même temps que les différentes formes d'assurances, notamment celles qui ont trait à la santé et à la vie de l'homme, sont appelées à jouer un très grand rôle dans nos sociétés modernes.

Tandis que l'assurance des biens ou des choses (l'assurance incendie, l'assurance maritime, etc.) est déjà arrivée à un degré de développement très satisfaisant, les assurances ayant pour objet la valeur de l'homme qui travaille, n'ont pas encore obtenu le degré de diffusion qu'elles méritent et qui est d'autant plus désirable que par là on arrivera certainement à réduire la misère en diminuant, d'autre part, l'intervention toujours avilissante de la charité. C'est vers ces questions qu'à notre époque les gouvernements, les parlements et les économistes des pays les plus éclairés tournent, de préférence, leurs efforts. Il ne sera donc pas inutile de suivre, chiffres en mains, le chemin que l'assurance *Vie* proprement dite a parcouru dans les derniers temps, et ce n'est qu'un juste hommage rendu à la Société de statistique de Paris, que de prendre pour point de départ la date de sa création : 1860.

Je ne crois pas qu'en 1859 on eût osé espérer que l'assurance sur la vie augmenterait pendant un quart de siècle dans les proportions que nous allons constater :

I. — *Assurances en vigueur à la fin de chaque année.*

ANNÉES.	CONTINENT.	ANGLETERRE.	ÉTATS-UNIS.	AUTRES PAYS.	TOTAL.
	Chiffres approximatifs en millions de francs.				Milliards de francs.
1859	745	4,000	764	?	5.509
1864	1,527	5,268	2,137	?	8.932
1869	2,810	6,724	9,918	?	19.452
1874	4,391	9,056	10,785	?	24.660
1879	5,902	10,375	7,776	820	25.890
1883	8,174	11,125	9,578	1,046	31.616

Néanmoins, on doit reconnaître que ce ne sont là encore que de faibles résultats en comparaison des besoins de la société, et quand on tient compte des millions d'hommes qui ne sont pas encore assurés.

La première partie du parcours était la plus difficile à franchir; il s'agissait d'une institution presque nouvelle qui devait se frayer sa voie, rencontrant partout des préjugés invétérés, et qui ne pouvait tirer que d'elle-même et d'après sa propre expérience les connaissances nécessaires pour établir les bases d'un fonctionnement régulier : à présent, l'impulsion est donnée, les règles sont connues, mais il y a encore à introduire dans l'institution les perfectionnements aptes à la rendre accessible à tout le monde.

Sur le continent, l'assurance *Vie* n'avait, en 1859, qu'un très mince développement. Toutes les sommes qui y avaient été assurées depuis l'origine de l'assurance *Vie*, c'est-à-dire depuis le commencement du siècle, n'atteignaient pas le chiffre des capitaux qu'on assure à présent pendant une seule année, et, en effet, les assurances qui étaient en vigueur, en 1859, sur le continent, soit 745 millions de francs, dépassent à peine la moitié du chiffre des assurances souscrites en 1883, soit 1,233 millions de francs.

Toutefois, on peut affirmer qu'actuellement encore le nombre des personnes assurées sur le continent n'arrive pas à la proportion de 5 pour 1,000 habitants.

II. — *Personnes assurées.*

PAYS.	RECENSEMENT de	POPULATION, milliers d'habitants.	NOMBRE des assurés.	NOMBRE des assurés sur 100,000 habitants.
Allemagne	1880	45,234	671,023	148
Autriche-Hongrie	1880	37,882	306,275	80
Belgique	1882	5,655	12,000	213
Danemark	1880	2,096	29,845	1,424
Espagne et Portugal	1881-1883	21,137	2,105	10
France	1881	37,672	257,166	68
Hollande	»	4,225	»	»
Italie	1882	28,733	8,609	30
Norvège	1880	1,807	3,041	168
Péninsule des Balkans	»	18,466	464	3
Russie	1881	83,910	19,021	23
Suède	»	4,603	19,315	420
Suisse	»	2,846	37,376	1,313
Continent	.....	294,066	1,354,260	461
Angleterre	»	36,308	965,276	2,659
— assurances populaires	»	»	6,263,658	17,251
Total pour l'Europe	.....	330,374	8,583,194	19,911

On voit donc immédiatement combien il reste encore à faire. Le vide à combler est d'autant plus sérieux et donne d'autant plus à réfléchir, qu'il y a lieu de considérer que la plus grande partie des personnes assurées aujourd'hui appartiennent à la bourgeoisie. C'est ce qu'on constate aisément en voyant quelle est la somme moyenne assurée sur chaque tête dans les principaux pays :

III. — *Moyenne des sommes assurées sur chaque tête.*

ANNÉES.	FRANCE.	ALLEMAGNE.	AUTRICHE-HONGRIE.	ANGLETERRE.	AMÉRIQUE DU NORD.
		Assurances ordinaires.			
1859	10,461	4,171	3,820	14,568	15,402
1864	9,752	3,879	3,782	13,410	14,563
1869	9,984	3,439	3,415	10,634	15,105
1874	10,253	3,790	4,317	11,247	13,492
1879	10,945	4,317	2,818	11,473	13,058
1883	11,267	4,649	3,259	11,611	13,573

Étant donné le fait, ressortant des comptes rendus des compagnies, que les assurances pour des sommes très élevées des capitaux assurés par chaque tête sont assez rares, il s'ensuit que les extrêmes de l'échelle sont assez rapprochés ou, en d'autres termes, que le degré inférieur dans l'échelle est encore assez élevé. En d'autres termes, les classes qui ont le plus besoin de l'assurance, c'est-à-dire les classes ouvrières, sont celles qui, aujourd'hui, en profitent le moins, sauf en Angleterre et depuis quelques années seulement, où les classes ouvrières se servent largement de l'assurance *Vie*. La moyenne de la somme assurée suit une marche descendante en Angleterre et en Amérique, et en partie aussi dans le continent, et fournit la preuve que l'esprit de l'assurance se répand de plus en plus parmi les populations et que les perfectionnements qui pourront être encore introduits dans le fonctionnement de cette institution ne seront pas sans avoir pour résultat le concours de plus en plus nombreux de la part du public.

Le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire nos tableaux de détail. Nous nous bornons à en donner l'énumération, et à en tirer quelques conséquences :

I. Sommes assurées souscrites depuis 1859 jusqu'en 1883;
II. Sommes assurées en vigueur à la fin de chaque année depuis 1859 jusqu'en 1883;
III. Réserves accumulées par les compagnies à la fin de chaque année, depuis 1859 jusqu'en 1883;
IV. Nombre des assurances souscrites depuis 1859 jusqu'en 1883;
V. Somme moyenne assurée sur chaque tête;
VI. Tableau des compagnies d'assurances.

Pour donner une idée des liens qui existent déjà entre l'assurance et la vie publique des nations, il suffira seulement de faire remarquer l'influence fâcheuse des années de guerre : En 1870 et 1871, la somme assurée en France avait été de 238,400,000 fr., lorsque dans la période biennale précédente elle s'était élevée à 400,400,000 fr., et dans la période biennale subséquente à 357,000,000 fr. — Il en a été de même pour l'Allemagne, qui ne donne que 316,000,000 fr. pour la période 1870-1871, tandis que la période antérieure avait donné 426,000,000 fr., et la période suivante 488,000,000 fr.

Les assurances *Vie* ont en outre du chef du placement des réserves un rôle semblable à celui des caisses d'épargne et il ne sera pas sans quelque utilité de rappeler ici les totaux des placements de ce chef effectués par des compagnies en dehors

de leurs capitaux et de leurs réserves, et des réserves pour les assurances des rentes viagères :

	1859. — millions de francs.	1883. — millions de francs.
Continent	162.4	1,549.7
Angleterre	1,212.0	3,283.0
États-Unis	83.5	2,230.5
Canada	?	36.0
Australie	?	145.0
Autres pays	?	?
Total	1,457.9	7,244.2

Mais nous devons faire remarquer que les chiffres contenus dans les tableaux ne sont pas l'expression des assurances respectivement en cours dans chaque pays. Il y a des pays dans lesquels l'assurance *Vie* est en grande partie exploitée par des compagnies étrangères, comme il y en a d'autres dont les compagnies récoltent à l'étranger une grande partie de leurs affaires ; ainsi, nombre de compagnies françaises récoltent d'importantes affaires en Belgique, Hollande, Suisse et Italie ; des compagnies allemandes exploitent aussi ces pays aussi bien que la Scandinavie, la Russie et l'Autriche-Hongrie ; les compagnies de Trieste souscrivent beaucoup d'affaires en Italie, et les compagnies anglaises, enfin, exploitent plus ou moins tous les pays du continent sans compter plusieurs colonies.

A titre de simple supposition, on pourrait toutefois admettre que les assurances souscrites par les compagnies étrangères en France, en Allemagne et en Autriche-Hongrie sont à peu près égales aux assurances souscrites à l'étranger par les compagnies de ces pays. Quant à la Russie, à l'Italie et aux États de seconde importance, il n'y a pas de doute que les assurances en vigueur n'y dépassent de beaucoup celles qui figurent aux tableaux, c'est-à-dire que le nombre des assurés et le montant des capitaux assurés sont bien plus importants qu'il ne résulte de notre statistique. L'Italie notamment compte dans nos tableaux tout au plus pour la moitié des assurances qui y sont réellement en vigueur et il en est de même pour la Russie.

Ceci suffit pour faire comprendre que nous n'avons pas eu la prétention de fournir une statistique exacte sur la situation de l'assurance *Vie* dans chaque pays. Nous avons voulu démontrer seulement l'importance toujours croissante de cette forme de la prévoyance.

DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

ET

DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION EN FRANCE

Par M. Victor TURQUAN

L'étude de la répartition géographique de la population a toujours paru intéressante pour les économistes et les géographes ; elle met en effet en relief les rapports qui peuvent exister entre l'homme et le sol qu'il habite. Il est évident que l'homme se trouve attiré par les richesses soit agricoles, soit minérales que lui offrent certaines régions, ou par le voisinage de débouchés naturels comme les cours d'eau, les ports. Il se tient au contraire à l'écart des plaines stériles et nues ainsi que des montagnes déboisées et impropres à toute culture.

Dans cette étude rapide, nous ne considérerons que la population de la France, et nous rechercherons comment peut varier le rapport de cette population au territoire qu'elle occupe.

Lorsqu'on exprime par un chiffre la valeur de ce rapport, en d'autres termes la densité de la population, on suppose implicitement que la population est également répartie sur toute l'étendue du territoire considéré ; c'est une densité moyenne. Mais on sait qu'il est loin d'en être ainsi, et que deux régions contiguës du même territoire peuvent présenter quelquefois des agglomérations très différentes.

La densité moyenne de la population de la France est en nombre rond de 70 habitants par kilomètre carré. Si on examine quelle est la densité des 87 départements, on trouve que le nombre de ceux qui possèdent approximativement une pareille densité, est très minime (5 départements), et que les deux tiers (58 départements) sont au-dessous de la moyenne pendant qu'un tiers seulement se trouve posséder une population spécifique supérieure à cette moyenne.

On a pensé à représenter graphiquement ces différentes valeurs sur une carte de France, en attribuant certaines teintes aux départements suivant l'importance de leur population spécifique. Cette manière de procéder donne déjà une première idée de la répartition générale de la population en France ; d'après cette carte, on voit que le nord et l'ouest de la France sont plus peuplés que les autres régions, si on en excepte ceux des départements du Midi et du Centre qui renferment de grandes villes.

La moyenne générale de toute la France se divise alors en 87 moyennes départementales ; si on prenait pour base d'un pareil calcul le territoire de l'arrondisse-

ment, on arriverait à 362 moyennes distinctes, et on verrait se morceler et s'accentuer les différents groupes populeux qui étaient faiblement accusés par la carte départementale. Pour ne citer qu'un exemple, on sait que, dans le département des Bouches-du-Rhône, l'arrondissement de Marseille possède une densité moyenne 20 fois plus considérable (600 habitants par kilomètre carré) que l'arrondissement d'Arles qui est son voisin.

Aussi, une carte statistique établissant la répartition de la population par arrondissement est-elle beaucoup plus instructive et s'approche beaucoup plus de la vérité que celle qui aurait pour base l'unité départementale. Elle présente en effet un nombre d'éléments quatre fois plus considérable.

Mais dans le même arrondissement, la population n'est pas homogène, et les cantons qui le composent présentent souvent des densités très différentes. Comme il y a en France 2,868 cantons, on trouve dans le canton un élément plus exact encore, car le territoire se morcelle alors en un nombre de subdivisions huit fois plus considérable.

M. Levasseur a dressé une carte de la densité de la population de la France par canton, d'après les résultats officiels du dénombrement de 1872, et en a obtenu les résultats les plus intéressants sur la manière dont se groupe la population dans certains centres et dans certaines vallées. — « Il semblerait, dit l'auteur, que la population se soit cristallisée autour de certains points de la carte. »

Cette carte a été teintée en deux couleurs, la couleur rose a été attribuée aux cantons dont la densité dépasse la moyenne générale (70 habitants par kilomètre carré), et les nuances bleues aux cantons dont la densité est inférieure à cette moyenne, et un simple coup d'œil jeté sur elle suffit pour séparer nettement les cantons urbains des cantons ruraux, et parmi ceux-ci, les régions suffisamment peuplées des grands espaces déserts de la Champagne, du Berri, des Landes, des Cévennes et enfin des Alpes.

Nous ne saurions mieux comparer les différents degrés d'exactitude de ces statistiques par département, par arrondissement, par canton qu'à une série graduée de grossissements, tels que le comporte un instrument d'observation astronomique ou terrestre. Il semblerait, en effet, qu'à chacun de ces degrés, nous observions la population de plus en plus près, de façon à en percevoir les détails non encore observés. Employons le plus fort grossissement, c'est-à-dire considérons la plus petite division administrative, qui est la commune, et nous pénétrerons plus avant encore dans les détails que nous cherchons.

Il nous a donc semblé que, si intéressantes que fussent déjà les données d'une statistique cantonale, il serait possible de pousser plus loin l'investigation et de limiter le travail à la plus petite des divisions administratives de la France. C'était là une entreprise considérable, et, dès le début, nous aurions été tenté d'y renoncer, si nous ne nous étions pas trouvé soutenu, d'une part, par les encouragements des hommes les plus éminents, d'autre part, par l'espoir, par la certitude d'aboutir à un résultat utile et intéressant.

Il y a, en France, d'après le recensement de 1881, 36,097 communes : tel a été le nombre de nos opérations préparatoires. Lorsque les 36,097 densités ont été calculées, nous avons été alors seulement en possession des éléments de notre travail.

Nous avons divisé ce travail en deux parties bien distinctes que nous traiterons successivement : la partie statistique et la partie géographique ou cartographique.

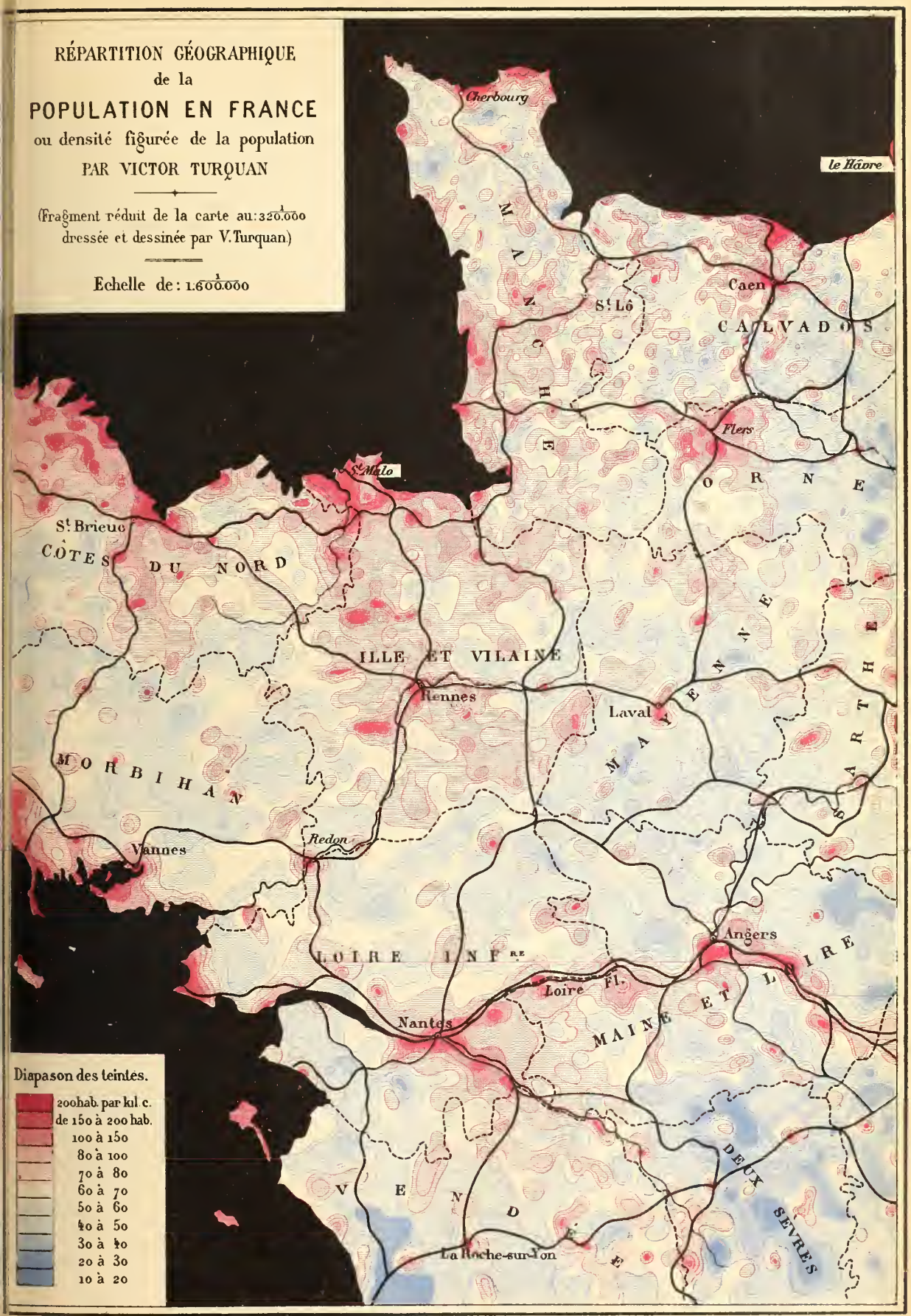

Imp. Ch. Bayle .. Paris

I.

Combinaisons statistiques.

Dès que les 36,097 densités, correspondant à chacune des communes de France, ont été obtenues, notre premier soin a été de les classer dans chaque département par séries ou catégories de densité ainsi établies : de 0 à 10 habitants par kilomètre carré, de 10 à 20, de 20 à 30, ainsi de suite jusqu'à 200 habitants ; au delà de cette densité, nous avons déterminé des catégories de communes ayant pour densités respectives 300, 400, 500, etc., habitants par kilomètre carré, 1,000, 2,000, 3,000 habitants, etc.

Ne pouvant introduire ici la série de diagrammes auxquels ont donné lieu ces indications successives, nous allons les expliquer en quelques mots.

Nous nous sommes donné un système d'axes rectangulaires, sur l'axe horizontal nous avons compté la densité, et sur l'axe vertical, le nombre des communes. En élevant à chacune des densités 10, 20, 30, 40 habitants, etc., par kilomètre carré, et des perpendiculaires proportionnelles au nombre de communes correspondantes, nous avons obtenu une série de points qu'il a été facile de joindre par une ligne courbe.

Cette courbe était destinée à représenter, pour chaque département, la répartition de la densité des communes qu'il renferme. Ainsi, lorsqu'une de ces courbes accuse un sommet très caractérisé, très convergent, nous en avons déduit que la densité de la population dans ce département était très homogène. En effet, l'ordonnée principale de ladite courbe correspondait à la densité la plus fréquente. C'est ainsi que nous avons constaté que, dans certains départements tels que : Basses-Alpes, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Eure-et-Loir, Gers, Lozère, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, la population spécifique est plus homogène que dans les autres départements ; dans le département du Gers, près de la moitié des communes ont une densité comprise entre 30 et 40 habitants par kilomètre carré.

Les personnes qui ont voyagé dans cette région de la France peuvent en effet se souvenir que la population est très disséminée sur le territoire de chaque commune, et que, en dehors de plusieurs villes ou bourgs, qui renferment quelques agglomérations autour de l'église et de la mairie, ces territoires renferment un certain nombre de hameaux plus ou moins espacés entre eux, mais à peu près également peuplés.

Tout autre est la physionomie des communes de l'Est, et principalement du nord-est de la France. En Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine, toute la population de la commune se trouve agglomérée, réunie autour du clocher, les villages cessent brusquement et laissent entre eux des espaces presque absolument déserts.

Nous avons pensé que la courbe résultant de la mise en séries des densités communales pour un département pouvait donner un renseignement intéressant, et, au besoin, servir pour ainsi dire de criterium pour l'appréciation de la densité moyenne des communes qu'il renferme. C'est ce qui nous a amené à dresser, en conséquence, pour chacun des 87 départements, un diagramme dans lequel les abscisses sont proportionnelles aux densités de population, et les ordonnées au nombre des communes afférentes à chaque densité.

A proprement parler, ces diagrammes ne sont que l'expression graphique des résultats numériques ressortant de notre classement par séries.

Dans l'impossibilité de publier cette série de courbes, nous nous sommes borné simplement à énumérer rapidement les départements où la population spécifique est le plus homogène. Quant aux départements où la densité de la population est très variable, nous les trouvons situés, en général, sur le versant d'une grande chaîne de montagnes, penchés vers la mer ou bien vers une riche vallée. C'est ainsi que les départements de la Savoie, de l'Isère, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Landes, présentent dans un espace assez restreint des populations spécifiques très différentes, le haut des montagnes et les Landes étant aussi pauvres d'habitants que de végétation, et les vallées de l'Isère, du Rhône, de l'Adour renfermant d'importantes agglomérations, ainsi que certaines parties des rivages de la Méditerranée.

Nous ne pouvons donner ici pour chacun des départements les résultats du classement des communes par catégorie de densité différente, mais nous le donnons pour l'ensemble de la France, par le tableau suivant :

DENSITÉ ou population spécifique.	NOMBRE des communes.	DENSITÉ ou population spécifique.	NOMBRE des communes.
De 0 à 10 hab. par kil. c.	370	De 180 à 190 hab. par kil. c.	158
10 à 20 —	2,041	190 à 200 —	110
20 à 30 —	4,240	200 à 300 —	621
30 à 40 —	5,871	300 à 400 —	249
40 à 50 —	5.660	400 à 500 —	121
50 à 60 —	4,684	500 à 600 —	88
60 à 70 —	3,164	600 à 700 —	70
70 à 80 —	2,314	700 à 800 —	36
80 à 90 —	1,537	800 à 900 —	33
90 à 100 —	1,178	900 à 1,000 —	30
100 à 110 —	776	1,000 à 2,000 —	122
110 à 120 —	559	2,000 à 3,000 —	52
120 à 130 —	479	3,000 à 4,000 —	25
130 à 140 —	354	4,000 et au-dessus —	52
140 à 150 —	322	Communes non cadastrées et dont la densité n'a pu être relevée .	168
150 à 160 —	239		
160 à 170 —	216		36,097
170 à 180 —	158		

D'après ce tableau, on voit facilement que 26,000 communes environ ont leur population spécifique comprise entre 20 et 80 habitants par kilomètre carré, et que le nombre de celles qui ont une densité inférieure à 50 habitants dépasse sensiblement le nombre de celles qui possèdent plus de 50 habitants par kilomètre carré.

Nous avons ensuite, afin de donner plus de précision à nos recherches, classé toutes les communes, par groupes de densité différant entre eux de 1 habitant par kilomètre carré, de 1 à 200 habitants; nous avons donc établi 200 groupes dans chacun desquels la densité ne varie que d'une unité. L'étude approfondie de ce nouveau classement nous a permis de constater qu'il y a autant de communes dont la population spécifique est inférieure, qu'il y en a dont la population est supérieure à 49 habitants par kilomètre carré. Nous sommes donc amené à penser que telle est la véritable moyenne de la densité de la population rurale en France. Déjà M. Loua, notre savant secrétaire général, avait trouvé, à priori, il y a quelques années, une valeur très rapprochée de ce chiffre. (En déduisant de notre territoire toutes les superficies des communes urbaines, puis de la population

totale, toutes les populations de ces mêmes communes urbaines, M. Loua avait trouvé que cette densité était de 50 habitants environ.)

Notre classement général nous a appris de plus qu'il n'y a en France que 263 communes dont la population spécifique soit précisément égale à la moyenne de toute la France, c'est-à-dire 70 habitants par kilomètre carré.

Le chiffre de 40 habitants par kilomètre carré est celui sous lequel viennent se grouper le plus de communes, il n'y en a pas moins de 643.

Comme dernier renseignement, disons enfin que 1,495 communes seulement possèdent une population spécifique égale ou supérieure à 200 habitants par kilomètre carré (1).

Ces combinaisons statistiques étaient utiles à connaître. Nous allons maintenant aborder la partie délicate, la plus difficile, mais aussi la plus intéressante de notre travail, nous voulons parler de la représentation sur une carte des résultats obtenus. C'est ce dont nous allons nous occuper dans le paragraphe suivant.

II.

Cartographie ou représentation géographique de la densité de la population par commune.

Lorsque nous nous sommes déterminé à représenter les résultats de nos travaux relatifs à la densité des 37,097 communes de France sur une carte, il nous a paru que la carte d'état-major au $\frac{1}{320,000}$ était la seule qui pût convenir pour servir de base, de *substratum*, à cette représentation graphique. Cette carte, publiée en 33 feuilles, mentionne en effet toutes les communes, et son échelle leur donne dans toutes les régions une superficie suffisante pour l'inscription préalable des chiffres qui expriment leur densité.

Nous n'avons pas l'intention de développer ici la théorie des courbes de niveau statistiques, sur laquelle s'est appuyé le reste de notre travail : cette théorie est maintenant trop connue pour que nous insistions sur ce point.

Il nous suffira de dire que nous avons considéré la population française comme un accident de terrain, comme une boursouflure du sol : plus la population est dense, plus le relief sera accentué ; les espaces creux seront ceux où la population est le plus clairsemée.

Nous avons, de plus, introduit l'hypothèse suivante, qui était à nos yeux indispensable pour justifier l'établissement des courbes de niveau. Nous avons toujours supposé que d'un territoire à un autre territoire voisin, la densité ne varie pas brusquement, qu'il n'y a pas pour ainsi dire de solution de continuité dans la surface idéale dont nous venons de parler.

Ajoutons que, étant donné le nombre très considérable d'éléments dont nous disposons, cette hypothèse paraîtra légitime à tous les statisticiens.

Cette surface populeuse idéale une fois acceptée, il nous a été relativement facile de la couper par une série de plans horizontaux équidistants, disposés de

(1) La commune de France qui possède la plus petite population spécifique est celle de Vabres, dans le Gard: 107 habitants pour 7,831 hectares, soit 1,4 habitant par kilomètre carré. Nous avons relevé de plus onze communes en France qui ont de 2 à 3 habitants par kilomètre carré; les Basses-Alpes et l'Hérault en comptent deux; les départements des Ardennes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Isère, Haute-Marne, Savoie et Var, chacun une.

telle façon que leur distance au sol même de la carte de France, fût proportionnelle à la densité de la population. Les intersections de ces plans horizontaux avec cette surface idéale devaient déterminer de véritables courbes de niveau qui n'étaient autres que les lieux géométriques d'une même densité.

Ces courbes ont été projetées sur le plan horizontal, et les zones comprises entre elles, afin de pouvoir mieux être distinguées, ont été teintées de la façon qu'il suit :

Nous avons attribué à toutes les zones accusant des densités supérieures à 70 habitants par kilomètre carré, une teinte rose, de plus en plus accentuée au fur et à mesure que ces zones s'écartent davantage de cette densité. Quant aux régions possédant une population inférieure à 60 habitants par kilomètre carré, nous leur avons attribué une teinte bleue, d'autant plus forte qu'elles s'écartent de la densité moyenne.

D'après ce que nous venons de dire, les zones roses les plus foncées devront être les plus peuplées, tandis que les zones bleues les plus foncées représenteront les portions du territoire où la population est le plus clairsemée. Une zone intermédiaire restera donc en blanc, celle où la population spécifique est comprise entre 60 et 70 habitants.

De cette façon, l'aspect seul de la carte donnera une idée très exacte de la manière dont la population est distribuée. Cette répartition s'accuse de plus en plus lorsqu'une telle carte, au lieu d'être basée sur l'unité départementale, est dressée d'après les densités des arrondissements, puis des cantons. Pour employer la même figure que plus haut, il semble que l'on observe le relief populeux avec un grossissement de plus en plus fort, dont la limite serait maintenant atteinte; mais en employant cette série de grossissements, nous n'avons pu nous empêcher d'être frappé de la diminution de plus en plus marquée des régions où la densité est supérieure à la moyenne. Les reliefs perdent en effet en largeur ce qu'ils gagnent en hauteur, et lorsqu'une chaîne de pics tend à s'élever, elle se trouve bordée de ravins de plus en plus profonds. Les régions qui comportent une densité supérieure à la moyenne générale (partie rose de la carte), n'occupent que le 22 centième de la superficie totale de la France.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons entrepris et mené à bonne fin ce long et délicat travail cartographique pour toute l'étendue du territoire français, à une échelle de $\frac{1}{320,000}$; cette opération nous a mis en possession d'une carte mesurant une quinzaine de mètres carrés, c'est-à-dire très peu maniable si elle est consultée dans son ensemble. Nous avons dû en commencer la réduction à une échelle 25 fois plus petite en surface et nous en publions ci-joint un fragment réduit à l'échelle $\frac{1}{1,600,000}$.

Nous nous réservons, lorsque toute la carte sera réduite à la même échelle, et publiée, d'en donner une analyse détaillée et raisonnée, mais comme ce nouveau travail pourra être très long, qu'il nous soit permis, en attendant, d'appeler l'attention sur la manière dont la population se trouve répartie sur la portion du territoire français que nous mettons sous les yeux du lecteur. Cette carte renferme la plus grande partie de nos départements de l'Ouest, à l'exception toutefois de l'extrémité de la presqu'île bretonne, comprenant le Finistère, et une partie des deux départements voisins des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

Si on commence l'examen de cette petite carte par les deux départements de la Manche et du Calvados, on est d'abord frappé par l'aspect tourmenté des courbes

de niveau de la population qui les habite. Des espaces très peuplés empiètent brusquement sur des régions où la population est clairsemée, ce qui s'explique parfaitement par la présence de petits centres industriels et commerçants, au milieu des prés et pacages très étendus qui caractérisent cette région de grande culture.

Sur le bord de la mer, on constatera une série de reliefs populeux très accentués, Trouville, Deauville, Ouistreham, Langrune, etc., sur les côtes du Calvados, puis le long des côtes du Cotentin, les agglomérations de Saint-Waast, de Barfleur, de Cherbourg et ses environs, du cap de la Hague, de Flamanville, Barneville, Granville, et enfin d'Avranches et de Pontorson.

Quant à l'intérieur de ces départements, la population s'y groupe de préférence autour des chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département. On remarquera l'agglomération qui s'échelonne depuis Caen jusqu'à la mer, et dans le département de l'Orne, l'importante population qui rayonne autour de Flers, où se croisent plusieurs lignes de chemins de fer, et où se trouve un centre industriel important.

Dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, le relief de la population rurale est bien moins accidenté, et indique même une densité presque homogène, surtout dans le premier de ces départements. Les sommets les plus saillants se trouvent naturellement marqués par la présence de certains chefs-lieux, échelonnés le long des rivières et des lignes de chemin de fer. Mais les couleurs bleues et rouges se partagent à peu près également le terrain.

Tout autre est la physionomie du territoire breton. Très condensée tout le long du rivage de la mer, la population spécifique diminue pour ainsi dire en pente douce jusqu'aux forêts et aux landes qui occupent avec certains massifs granitiques le centre de la Bretagne, pour se relever graduellement sur les rivages de la Basse-Bretagne et du Morbihan. On remarquera surtout, dans le département d'Ille-et-Vilaine, le massif populeux qui commence à la Guerche et enveloppe Rennes et ses faubourgs, tout en suivant le chemin de fer et le canal de la Rance, et qui vient s'épanouir autour de l'embouchure de la Rance, de Pleurtuit à Cancale.

La partie la plus frappante de la carte est, sans contredit, le cours de la Loire, qui se trouve marqué par un afflux de population très considérable, avec les sommets urbains de Saumur, Angers (Trélazé et les Ponts-de-Cé), Ancenis, et enfin l'agglomération nantaise qui rayonne jusqu'à Clisson et même plus loin dans la vallée de la Sèvre Nantaise. Cette tendance de la population à s'établir le long des fleuves est caractéristique, nous la retrouverons partout en France, pourvu toutefois que le cours d'eau soit pour cette population un débouché pour le commerce et l'industrie.

Nous inclinons à penser qu'avant l'établissement des routes et des chemins de fer, l'agglomération fluviale devait être encore plus significative; nous nous bornerons à faire remarquer que, en dehors des thalwegs, la population se groupe volontiers le long des voies ferrées, et surtout aux croisements de ces voies ferrées, comme du reste aux croisements des routes, tant nationales que départementales et autres.

Est-ce à dire pour cela que le chemin de fer, que la route a attiré la population, ou bien serait-ce plutôt la situation des agglomérations qui aurait déterminé le tracé des routes, et surtout des voies ferrées? Nous n'osons pas trancher le problème ; il est évident que les anciennes routes ont dû s'établir entre des points

populeux parfaitement déterminés. En ce qui concerne l'influence d'un tracé de chemin de fer sur la population ambiante, il serait indispensable, pour résoudre le problème, de dresser une carte semblable à la nôtre, qui donnerait la situation véritable de la population, il y a un demi-siècle. Le rapprochement des deux cartes donnerait, nous sommes tenté de le supposer, une solution satisfaisante.

Avant de terminer ce court exposé, nous appelons l'attention du lecteur sur ce que nous appellerions, par analogie de ce qui se passe en électricité statique, « l'attraction des pointes » ; un coup d'œil jeté sur la carte montre effectivement que sur chaque promontoire, sur chaque pointe, existe une agglomération très sensible de population. Telles sont les pointes de Barfleur, de la Hague, de Granville, dans le département de la Manche, de Cancale et de Saint-Malo, dans l'Ille-et-Vilaine, de Paimpol, dans les Côtes-du-Nord, de Quiberon et de Ruiz, dans le Morbihan, de Piriac, du Croisic et de Saint-Gildas, dans la Loire-Inférieure. Faisons encore remarquer la densité considérable de la population dans les îles qui avoisinent la côte de l'Atlantique. Nous voulons parler de Belle-Isle-en-Mer, de Noirmoutier et de l'île d'Yeu.

*
* *

Nous venons de dire que si on possédait une carte semblable, établie il y a cinquante ans, on pourrait aujourd'hui constater de suite les changements qui ont pu se produire dans l'établissement de la population rurale, depuis la création de certaines lignes de chemins de fer. Dans l'impossibilité où nous sommes de faire un tel travail, nous nous sommes borné à dresser simplement une carte d'après les mêmes principes de statistique graphique, pour deux régions de la France où la population a notoirement changé depuis cinq ans. C'est ainsi que nous avons dessiné les courbes de population d'après les données du recensement de 1876, pour le département de Vaucluse et les départements circonvoisins, région où la population a diminué très sensiblement depuis cette dernière époque, aussi bien que pour le département de l'Aude et ses environs, où le dernier dénombrement de 1881 a accusé une augmentation relativement considérable.

Nous avons pensé que de cette seule partie de notre travail résultait un intérêt très grand, celui de prendre pour ainsi dire sur le fait, le phénomène d'accroissement et de diminution de la population, ce qui aide singulièrement à en dégager les causes locales.

Cette étude pourra peut-être être poursuivie après le prochain dénombrement, mais telle qu'est encore la carte générale que nous avons pu dresser, elle peut être, à notre avis, utilement rapprochée de certaines cartes statistiques déjà établies par les ministères des Travaux publics et de l'Agriculture, comme, par exemple, la carte de la circulation des routes, celle du mouvement des chemins de fer, les cartes agricoles et géologiques, etc., etc.

En effet (nous terminons ici notre notice par une simple réflexion), si on avait consulté l'état de la population spécifique dans maintes régions de la France, avant d'y construire certaines lignes de chemins de fer, on aurait évité bien des dépenses et bien des ruines. Pour ne prendre qu'un exemple, citons telle ligne qui a été créée au milieu de la partie la plus déserte de la Champagne, et qui était condamnée d'avance à la faillite, faute de voyageurs et de marchandises.

UNE CRITIQUE STATISTIQUE

Par M. TACHÉ

DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE DU CANADA

La tendance à publier quand même, à publier en hâte a fait qu'on a entassé mémoires sur mémoires, rapports sur rapports, chiffres sur chiffres, trop souvent sans se préoccuper assez de la valeur et de l'exactitude des renseignements fournis. L'embarras est le même que celui qu'éprouverait un constructeur trouvant le terrain sur lequel il doit élever un édifice, encombré de matériaux bons et mauvais. Ce que cet homme aurait à faire, la statistique est appelée à le faire à son tour, pour l'érection du monument qu'elle a à construire.

On est naturellement enclin à adopter la facile méthode d'accepter tel quel tout ce qui se produit, pour en tirer des conclusions même hasardées, à se morfondre à expliquer des difficultés nullement fondées en fait. Je ne veux pas dire que tous les rapports défectueux soient, de cette cause, absolument inutiles : les défectuosités peuvent être de celles que la critique intrinsèque ou extrinsèque est à même de corriger; mais il faut que cette correction soit faite, avant qu'on soit en droit de s'autoriser de pareilles données.

Je comprends qu'il serait tout à fait déplacé d'offrir, dans une circonstance comme celle-ci, une longue dissertation sur le sujet : je me contenterai d'appuyer ma thèse par un exemple exposé à grands traits, exemple que j'emprunte à la statistique d'un groupe démographique qui, à raison de ses vastes proportions, de la multiplicité de ses éléments et de l'énorme mouvement auquel il obéit, n'a peut-être pas de supérieur en intérêt dans le monde entier, je veux parler des États-Unis d'Amérique et de leur recensement de 1870. J'énonce de suite que les chiffres de ce recensement sont absolument inexacts en ce qui concerne le dénombrement des États où régnait précédemment l'esclavage, au point de jeter le désordre dans tous les calculs qui s'exercent sur les progrès de la population de l'Union américaine, durant les deux périodes décennales de 1860-1870 et de 1870-1880.

Le petit tableau, marqué I, qui suit, est suffisant pour faire voir, *à priori*, que les résultats généraux de cette statistique de 1870 sont en discordance complète avec la série des autres recensements américains : j'ai noté par des points d'interrogation les chiffres défectueux et les proportions qui en sont déduites.

TABLEAU I.

ANNÉES des recensements.	POPULATION totale.	AUGMENTATION p. 100, dix ans.	POPULATION blanche.	AUGMENTATION p. 100, dix ans.	NOIRS et autres races colorées.	AUGMENTATION p. 100, dix ans.
1	2	3	4	5	6	7
1790.	3,929,214	»	3,172,464	»	756,750	»
1800.	5,308,183	35.10	4,304,489	35.68	1,003,994	32.67
1810.	7,239,881	36.38	5,862,004	36.18	1,377,877	37.23
1820.	9,633,822	33.06	7,861,937	34.11	1,771,885	28.58
1830.	12,866,020	33.55	10,537,378	34.03	2,328,642	31.42
1840.	17,069,453	32.67	14,195,695	34.71	2,873,758	23.41
1850.	23,191,876	35.86	19,553,068	37.73	3,638,808	26.62
1860.	31,443,321	35.57	26,922,537	37.69	4,520,781	24.23
1870.	38,558,371 ?	22.62 ?	33,589,377 ?	24.76 ?	4,968,994 ?	9.91 ?
1880.	50,155,783	30.07 ?	43,402,970	29.21 ?	6,752,813	35.89 ?

Les chiffres de la colonne 6 comprennent l'importation des esclaves, l'immigration des noirs libres, des Chinois, des Japonais, la population colorée des territoires annexés, l'accession des sauvages émancipés et l'accroissement naturel de tous ces éléments pendant chaque période décennale.

Rien n'est capable d'expliquer l'énorme écart *en moins,* entre la progression supposée de 1860 à 1870 et la progression accusée pour la décade 1850-1860: encore moins peut-on comprendre l'immense écart *en plus,* entre la progression 1870-1880 et l'augmentation si minime de 1860-1870.

Le seul élément de différence proportionnelle considérable qui se soit traduit dans le cours de l'histoire numérique de la population des États-Unis vient du facteur dont le chiffre se compose de l'immigration, de l'importation des esclaves et des accessions déjà mentionnées. Le facteur de l'accroissement naturel est resté proportionnellement le même, avec une tendance à diminuer depuis quelque temps, par l'action de la densité qui commence à se faire sentir dans certains États et pour d'autres causes.

Les augments des races colorées — de 9.91 p. 100 pour la décade 1860-1870 — et de 35.89 p. 100 pour la décade 1870-1880, — constituent tout simplement, les circonstances étant connues, des impossibilités manifestes.

Le tableau suivant, marqué II, fait voir que les chiffres de l'immigration blanche, lesquels semblent avoir été constatés avec exactitude par tous les recensements, y compris celui de 1870, sous le titre de nés-forains (*foreign born*), repoussent l'idée d'un accroissement proportionnel plus grand de la population pendant la période décennale 1870-1880 que pendant la période précédente 1860-1870: au fait, ces chiffres démontrent à l'évidence, puisqu'ils rendent compte du seul facteur variable de grande importance relative, que la population totale et la population blanche ont augmenté dans une bien plus faible proportion entre les années 1870 et 1880 qu'entre les années 1860 et 1870: ce que, du reste, le raisonnement fait pressentir par l'application de la loi qui gouverne les grands nombres.

Tandis que l'immigration, traduite par le chiffre des nés-forains, accuse 34.51 p. 100 d'augmentation de 1860 à 1870, cette immigration n'accuse que 19.98 p. 100 d'augmentation de 1870 à 1880; ce qui n'empêche pas les recensements de présenter, pour la population blanche, une augmentation de 24.76 p. 100 de 1860 à 1870, et une augmentation de 29.21 p. 100 de 1870 à 1880.

TABLEAU II.

ANNÉES des recensements. 1	NATIFS. 2	AUGMENTATION p. 100, dix ans. 3	NÉS-FORAINS. 4	AUGMENTATION p. 100, dix ans. 5
1850.	20,912,612	»	2,279,264	»
1860.	27,304,624	30.56	4,138,697	81.58
1870.	32,991,142?	20.82?	5,567,229	34.51
1880.	43,475,840	31.78?	6,679,943	19.98

Les chiffres de la colonne 2 sont loin, bien loin de constituer un renseignement absolu : les recensements des États-Unis ont toujours compté comme natifs tous les esclaves importés, et cette importation n'a cessé tout à fait qu'en 1860. De plus, l'augmentation des natifs ne comprend pas seulement l'accroissement naturel de la population initiale de chaque période décennale, mais encore les additions de population des territoires annexés, les sauvages admis à jouir des droits politiques et l'accroissement naturel de toutes les catégories d'additions faites à la population pendant les dix années de chaque décade.

J'ai dit que les chiffres des nés-forains sont en apparence exacts, même pour 1870 : on se demandera peut-être comment ce renseignement a pu échapper, à peu près du moins, aux erreurs formidables qui caractérisent le recensement de 1870? Je réponds : par la raison que les défectuosités de ce dénombrement s'exercent sur le groupe des États du Sud qui, depuis des années, ont en somme à peine bénéficié de l'immense immigration libre dont s'est si énormément accrue la population des autres États de l'Union américaine.

Les erreurs de 1870, communes au groupe des anciens États à esclaves, atteignent, pour l'État de la Caroline du Sud, en particulier, des proportions extraordinaires. Le recensement de 1870 donne comme proportion de l'accroissement de la population de cet État la fraction de 0.2 p. 100 pour la période 1860-1870, tandis que le dénombrement de 1880 accuse, pour ce même État, un accroissement de 41 p. 100, pour la période 1870-1880.

Un pareil écart, si manifestement impossible, excepté pour certains territoires en voie récente de peuplement, engagea l'administration à faire une enquête, qui a été cependant limitée à l'État de la Caroline du Sud; le résultat de cette enquête confirme l'exactitude du recensement de 1880. Le surintendant du dénombrement, M. le général J.-A. Walker, attribue les erreurs du recensement de 1870 au fait que le travail en avait été confié à des employés nommés pour d'autres fins et déjà surchargés d'autres besognes, employés sur lesquels, paraît-il, les directeurs de la statistique des dénombrements ne pouvaient exercer aucun contrôle efficace. (Voir l'introduction du *Compendium of the tenth Census*, première partie, Washington, 1883.)

Tout le monde paraît être d'accord et doit être d'accord en cela que le recensement des États-Unis de 1870 est incorrect sur les points que j'ai indiqués ; mais je ne sache pas qu'on ait tenté d'en corriger les erreurs : j'avais commencé ce travail que j'ai été forcé d'interrompre. Pour ne pas laisser perdre entièrement le fruit de ces recherches ardues, je donne, ci-après, un petit tableau, marqué III, mais seulement *à titre provisoire* et comme *point de départ*. Dans ce tableau, je substitue aux chiffres officiels du recensement de 1870, des chiffres corrigés que je souligne, en

les accompagnant des proportions d'accroissement calculées d'après les corrections : la comparaison de ces nombres avec ceux des autres tableaux montre ce que je crois être, approximativement, le montant collectif des erreurs du dénombrement américain de 1870.

TABLEAU III.

ANNÉES des recensements. 1	POPULATION totale. 2	AUGMENTATION p. 100, dix ans. 3	NATIFS. 4	AUGMENTATION p. 100, dix ans. 5	NÉS-FORAINS. 6	AUGMENTATION p. 100, dix ans. 7	BLANCS. 8	AUGMENTATION p. 100, dix ans. 9	NOIRS et autres races colorées. 10	AUGMENTATION p. 100, dix ans. 11
1850	23,191,876	»	20,912,612	»	2,279,264	»	19,553,068	»	3,638,808	»
1860	31,443,321	35.57	27,304,624	30.56	4,138,697	81.58	26,922,537	37.69	4,520,784	24.23
1870	*41,000,000*	*30.39*	*35,432,771*	*29.76*	5,567,229	34.51	*35,401,006*	*31.49*	*5,598,994*	23.85
1880	50,155,783	*22.33*	43,475,840	*22.69*	6,679,943	19.98	43,402,970	*22.60*	6,752,813	20.60

Je n'ai fait qu'effleurer le sujet, mais juste assez pour démontrer la nécessité de faire subir, au dénombrement américain de 1870, des corrections considérables avant de s'en servir pour les études démographiques (1).

(1) Nous regrettons vivement que le texte de la réponse faite à M. Taché, par le général Walker, ancien surintendant du Census, ne nous soit pas parvenue. Nous nous serions fait un devoir de l'insérer ici. (*Note de la Rédaction*).

HISTOIRE

DE LA NATALITÉ FRANÇAISE

Par M. Émile LEVASSEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT.

La question de natalité française préoccupe aujourd'hui la science et la politique; les statisticiens étudient dans cette natalité le phénomène d'une population qui fournit chaque année un nombre de naissances inférieur à celui des autres pays d'Europe; les hommes d'État s'inquiètent avec raison de la situation dans laquelle cette infériorité semble devoir placer la France au XXe siècle, et quelques-uns cherchent un remède au mal dans un système de protection administrative et d'encouragements à la fécondité, dont l'efficacité paraît pour le moins fort douteuse. Je n'aborderai pas ces problèmes, le temps me manquant. Je me contenterai de vous présenter l'histoire sommaire de cette natalité depuis le commencement du XIXe siècle. Je me propose : 1° d'indiquer par la suite des faits l'influence de certaines causes perturbatrices qui, étant donnée la natalité moyenne d'un peuple, élèvent ou abaissent à certaines époques cette natalité au-dessus ou au-dessous de la moyenne; 2° de montrer, par l'emploi que j'en vais faire, l'avantage des tableaux graphiques pour l'enseignement de la statistique et même de certaines questions économiques. Les colonnes de chiffres ne parlent pas aux yeux et ne font guère impression sur un auditoire nombreux; les lignes accidentées d'une courbe, au contraire, s'imposent en quelque sorte à l'attention et appellent le commentaire.

Sous le règne de Louis XVI, le plus clairvoyant des démographes de cette époque, Moheau, évaluait à 39 p. 1000 la natalité française (1). Mais ce n'est qu'un quart de siècle plus tard, sous le Consulat, que les maires et les préfets ont été tenus de communiquer chaque année à l'administration centrale les naissances, les mariages et les décès, et que, le mouvement de la population pour la France entière ayant été enregistré, puis publié d'une manière régulière, a pu devenir l'objet d'une étude sérieuse (2).

La figure ci-jointe indique par deux courbes : 1° le nombre total des naissances pour chaque année, de 1801 (ou plus exactement de l'an IX) à 1884; 2° la natalité, c'est-à-dire le rapport des naissances à la population.

On aperçoit du premier coup d'œil qu'il s'est produit dans la suite des naissances

---

(1) 1 naissance sur 25 $^{23}/_{37}$ habitants.

(2) Il y avait eu pourtant depuis le ministère de Terray (1770) des relevés annuels des naissances, des mariages et des décès sous l'ancien régime.

annuelles deux espèces de variations : les unes sont brusques et accidentelles d'une année à l'autre ; les autres sont des tendances générales et prolongées qui déplacent peu à peu la moyenne.

Le siècle s'ouvre avec 955,977 naissances pour l'an IX (23 septembre 1800-22 septembre 1801); ces naissances, comparées à une population de 27,350,600 habitants, correspondent à une natalité de 33 par 1,000 habitants (1). Jusqu'en 1811, le nombre des naissances a eu une tendance à augmenter, surtout pendant les deux années de paix (1802 et 1803) qui ont suivi le traité d'Amiens et en l'année 1807 qui peut être considérée comme l'époque de la plus grande prospérité de la France sous le premier Empire (2). Les difficultés commencent avec la guerre d'Espagne en 1808, avec la disette de 1811 dont l'effet s'est fait sentir surtout l'année suivante, pendant la désastreuse campagne de Russie : la natalité se contracte et le chiffre des naissances tombe, en 1812, à 883,945. Le désir d'échapper aux levées anticipées de la conscription pousse alors un nombre considérable de jeunes gens à se marier prématurément en 1813, et ces mariages ont pour conséquence, en 1814, un nombre de naissances (994,082) plus considérable qu'on ne l'avait vu depuis le commencement du siècle et qu'on ne le reverra jusqu'en 1859. Cependant, cet excédent de naissances reste, proportionnellement, au-dessous de l'excédent des mariages de l'année précédente : résultat conforme à la logique des phénomènes démographiques.

Sous la Restauration, le nombre des naissances est en général plus élevé que sous l'Empire, parce que la population qui les fournit est plus nombreuse et qu'elle s'accroît plus vite pendant une période de paix (3). La seule crise grave que la natalité ait eu à subir dans cette période est celle de la disette de 1817 (4) ; la population appauvrie ne donna que 944,475 naissances en 1817, et 914,577 en 1818. Les causes qui influent sur la natalité, agissant directement sur les conceptions, ne produisent d'ordinaire leur complet effet que l'année suivante.

La figure met ici en évidence un phénomène digne de remarque. La très forte natalité de 1814 a été suivie, en 1815, d'une natalité inférieure à celle de 1816; la faible natalité de 1818 a été suivie, en 1819, d'une natalité supérieure à la moyenne des années suivantes. Chaque fois qu'un phénomène démographique dépasse la moyenne dans un sens ou dans l'autre, il se produit ainsi, en général, une brusque réaction dans le sens opposé ; l'année suivante, quelquefois même pendant plusieurs années, ce phénomène se trouve encore écarté de la moyenne et n'en reprend le niveau qu'après une ou plusieurs oscillations. C'est une *loi de compensation*.

La crise de 1827 et la langueur des affaires qui dura plusieurs années semblent avoir agi sur le nombre des naissances qui descend, en 1830, à 968,000. Cependant il se relève en 1831.

---

(1) En vendémiaire an XI, le ministre de l'intérieur, Chaptal, fit faire dans un certain nombre de communes appartenant à trente départements, un relevé d'où il y résulta que 2,037,615 habitants donnaient pour trois années 215,599 naissances, d'où une natalité de 35 p. 1000.

(2) La population et les naissances que la statistique générale de la France a publiées plus tard (*Statistique de la France*, 1 vol. in folio, 1837), ne sont pas celles de l'Empire français tout entier dont les limites ont varié, mais celles de la France dans les limites que lui ont assignées les traités de 1815.

(3) On peut dire, d'une manière générale, que la population était en moyenne de 28 millions sous l'Empire et de 31 sous la Restauration.

(4) Le blé valut en moyenne 36 fr 16 c. l'hectolitre.

Mais une crise nouvelle et plus intense, produite par la révolution de Juillet, sévissait, aggravée par le choléra : les naissances tombent à 937,434 en 1832. Elles remontent ensuite et semblent suivre le progrès de l'activité industrielle jusqu'en 1835, année de bonne récolte et de pain à bon marché (993,833, maximum de la période du règne de Louis-Philippe); elles fléchissent l'année suivante et la crise commerciale de 1837 les abaisse à 943,741. Après quoi, elles se relèvent encore; les légères variations de 1838 à 1846 ne méritent pas qu'on s'y arrête. La récolte de 1846 fut très mauvaise; la disette sévit et l'année 1847 ne donna que 901,861 naissances; depuis la grande disette de 1817, le nombre n'en était jamais descendu si bas.

La réaction commença en 1848 et se produisit complètement en 1849 (985,848 naissances), grâce à l'abondance des récoltes et au bon marché du pain (1) qui compensent en partie l'action dépressive de la révolution et de la crise commerciale. 1850 est une année de compensation en sens contraire qui vient à la suite du choléra de 1849.

Le second Empire débuta par une série d'années malheureuses. Les affaires avaient sans doute pris un essor rapide, mais il y eut de mauvaises récoltes (2), deux épidémies de choléra, la guerre de Crimée : aussi l'année 1855 n'enregistra-t-elle que 902,336 naissances. La réaction commence dès 1856 après la paix de Paris et porte les naissances, en 1859, au nombre de 1,017,896, qui n'avait jamais été atteint jusque-là et ne l'a jamais été depuis.

En 1860, la guerre d'Italie amène une réaction passagère en sens contraire. Puis, jusqu'en 1868, l'équilibre se maintient et le nombre des naissances dépasse encore 1 million par an; mais il ne faut pas oublier que la population qui les fournit avait été subitement accrue par l'annexion de la Savoie et du comté de Nice (3).

Déjà le pays souffrait d'un certain malaise économique, lorsque les terribles événements de 1870 et 1871 accablèrent tout à coup la population française. L'ennemi occupait le territoire; les hommes valides avaient été appelés sous les armes; les transactions étaient en grande partie suspendues; la consternation et la misère régnaient partout; en 1871, le nombre des naissances tomba à 826,821, le chiffre le plus bas qu'on ait jamais vu au XIXe siècle, quoique la population française fût alors de près de dix millions supérieure à celle de 1801.

Elle venait cependant d'en perdre un million et demi par le fait de la séparation de l'Alsace-Lorraine. La population de la France, amoindrie en 1871, fournit naturellement moins de naissances après qu'avant.

Après la réaction de 1872, qui fut suivie de quelques oscillations, les naissances avaient monté à 966,682 en 1876. Elles faiblirent ensuite jusqu'à 920,177 en 1880, pour se relever en 1881 et en 1882. Il semble que cet affaiblissement doive être encore attribué, en partie du moins, à la funeste guerre de 1870-1871; en faisant périr un grand nombre de jeunes gens de 20 à 25 ans, elle a amoindri le nombre de ceux qui ont pu se marier cinq à six ans après et, par suite, le nombre des naissances.

On peut lire ainsi les grands faits de l'histoire et surtout de l'histoire économique de la France inscrits sur la courbe des naissances : la natalité porte l'empreinte de

(1) De 1848 à 1851, l'hectolitre de blé a valu en moyenne de 16 à 14 fr.

(2) Le blé, en 1853, 1854, 1855, a valu 22 fr., 28 fr et 29 fr. l'hectolitre.

(3) A partir de l'année 1869, le relevé des actes de l'état civil ne comprend plus l'Alsace-Lorraine; les administrations n'avaient pas encore adressé ce document au ministre à l'époque de la guerre; c'est ce qui explique le chiffre de 943,525 naissances.

la politique. La population, qui vit de richesse et qui prospère par le travail et dans la sécurité, est un thermomètre sensible qu'affectent toutes les crises sociales, politiques et commerciales, surtout les crises alimentaires : la comparaison de la courbe des récoltes avec celle des naissances met ce dernier rapport en évidence (voir la courbe des récoltes).

Si tous les événements favorables ou défavorables n'y laissent pas nécessairement leur trace, c'est que les causes qui agissent sur l'état démographique d'un peuple sont toujours complexes. Les effets peuvent s'annuler les uns les autres, quand leur action se produit en sens contraire; c'est ainsi que la crise commerciale a été compensée en 1849 par des récoltes abondantes.

Les limites extrêmes de la courbe des naissances sont 826,121 en 1871 et 1,017,896 en 1859 : l'écart est de plus de 191,000. Cependant l'amplitude de ces variations ne dépasse pas 10 p. 100 en dessus ou au-dessous de la moyenne. Le nombre des naissances annuelles a donc incontestablement une certaine uniformité.

Malgré les variations annuelles, la courbe a une tendance générale à monter : c'est une conséquence de l'accroissement de la population qui, étant inférieure à 27 millions 1/2 en 1801, a dépassé, en 1869, 38 millions, et une nouvelle preuve de la constance des phénomènes.

Le rapport des naissances à la population. — Cette tendance masque le véritable état des choses; on le dégage mieux en étudiant le rapport des naissances à la population, c'est-à-dire la natalité proprement dite. Nous avons dit qu'elle était de 33.05 en 1801, taux très inférieur à celui du règne de Louis XVI. La natalité en France est donc en décroissance : on le voit en regardant sur la figure la courbe qui la représente.

Si, pour simplifier les données du problème et pour éliminer une partie des causes accidentelles, on calcule le taux moyen par périodes décennales, voici le résultat que l'on trouve (1) :

Périodes décennales :	1801-1810, 32.3	par 1,000 habitants (2).
—	1811-1820, 31.6	—
—	1821-1830, 30.8	—
—	1831-1840, 29.0	—
—	1841-1850, 27.4	—
—	1851-1860, 26.3	—
—	1861-1870, 26.3 (3)	—
—	1871-1880, 25.4	—
Période quadriennale :	1881-1883, 24.7	—

(1) Ces moyennes résultent, de 1801 à 1860, des rapports annuels qui ont été calculés par M. Loua, chef du bureau de la statistique générale, et insérés dans l'*Annuaire statistique de la France*. Elles diffèrent quelque peu des moyennes insérées dans la *Statistique générale de la France* (tome XX de la 2e série, p. xv) et des moyennes calculées par le Dr Bertillon (*Annales de démographie*, n° 1, p. 1), qui établissait la population moyenne en modifiant le résultat des recensements d'après l'excédent des naissances sur les décès et l'évaluation de l'emigration et de l'immigration.

(2) M. Bertillon trouve pour la période 1801-1810 une moyenne de 32.9, parce qu'il évalue la population de 1806 à un chiffre bien inférieur à celui que le recensement a donné. En acceptant le résultat du recensement de 1806, l'*Annuaire statistique de la France* donne un résultat qui est de 31.2 pour la période quinquennale 1806-1810.

(3) La natalité de cette période est rendue quelque peu incertaine, parce que le mouvement de la population des provinces perdues ne figure pas dans les totaux des années 1869 et 1870.

Ce résultat n'est pas à l'abri de la critique. Avant 1789, lorsque les statisticiens évaluèrent la natalité à 39 p. 1,000, ils n'avaient pour l'établir ni un seul recensement, ni la série complète des naissances, et leur calcul, bien que vraisemblable, n'avait pas les caractères de certitude que recherche aujourd'hui la statistique. Depuis 1801, elle dispose de la série complète des naissances annuelles; mais jusqu'en 1817, les relevés ne méritent pas une entière confiance; jusqu'en 1841, les mort-nés, ayant été en partie omis et en partie enregistrés avec les naissances, en grossissent quelque peu les chiffres, et, de 1841 à 1853, ils sont encore fréquemment confondus avec elles. Les recensements, qui sont un des deux termes du rapport, existent; mais ils ne deviennent régulièrement quinquennaux que depuis le règne de Louis-Philippe et, dans l'intervalle d'un recensement à l'autre, ils doivent être suppléés par une population calculée approximativement d'après la différence des naissances et des décès; d'autre part, les recensements se sont améliorés peu à peu et une de leurs améliorations a consisté à éviter des omissions; d'où il suit, comme conséquence probable, que les premiers termes de comparaison étant relativement plus faibles que les derniers, le rapport calculé doit se trouver affaibli, sans que la natalité ait nécessairement baissé dans la même proportion.

Ces critiques imposent à la statistique une prudente réserve dans ses conclusions, surtout lorsqu'elle se trouve en présence de différences minimes. Certainement, la natalité française a faibli dans les cinquante premières années du siècle, car on passe de 32.3 p. 1,000, natalité moyenne de la première période, à 27.4 pour la période 1841-1850 et à 26.3 pour la période 1851-1860; quoique ce temps soit celui où les causes d'erreur provenant de l'inscription des mort-nés et de l'insuffisance des recensements peuvent avoir le plus altéré les rapports, l'écart est trop considérable pour qu'il n'y ait pas eu réellement décroissance. De combien? Peut-être de 5 naissances par 1,000 habitants; peut-être d'un peu moins: le résultat ne saurait être précis avec de telles données (1).

C'est surtout dans la seconde moitié de ce siècle que les plaintes sur la décroissance de la natalité française se sont multipliées et qu'elles ont été répétées par la foule. Et pourtant il est facile de voir que cette décroissance a été moindre durant les trente-trois dernières années que durant les cinquante qui avaient précédé.

Dans la première période, le taux le plus haut avait été de 33.14 en 1802, à l'époque de la paix d'Amiens, et en 1814, à la suite des mariages hâtifs de 1813; le plus bas avait été de 23.4 p. 1,000, résultat accidentel dû à la disette de 1847.

Dans la seconde, le taux n'a jamais dépassé 27.9 p. 1,000 (natalité de 1859); il est tombé à 25 p. 1,000 en 1855, sous la double influence du choléra et de la guerre, bien plus bas encore en 1871 où il n'est que de 22.6 p. 1,000. Mais, si l'on

(1) Schnitzler (*Statistique générale, méthodique et complète de la France*, t. I, p. 280), calculant par périodes quinquennales pour les naissances et les comparant à la population recensée au milieu de la période, trouvait les rapports suivants :

1819 à 1823,	1 naissance	pour	31 $^1/_2$	habitants.
1824 à 1828	—	—	34 $^1/_2$	—
1829 à 1833	—	—	33 $^{19}/_{20}$	—
1834 à 1838	—	—	35 $^1/_2$	—
1839 à 1843	—	—	35 $^2/_5$	—

Il ajoutait : « Cela peut être la suite d'un recensement de plus en plus exact de la population générale dont le chiffre avait peut-être été d'abord amoindri. »

franchit cette année exceptionnellement malheureuse, la moyenne de la période 1872-1884 (treize ans) remonte à 25.5 p. 1,000, et l'infériorité de 1872-1884, relativement à 1851-1860 n'est plus que de 0.8 naissances par 1,000 habitants. Elle s'élève, au contraire, à 1.5 par 1,000, dans la comparaison de la période quadriennale 1881-1884 avec la période décennale 1851-1860, ce qui est un indice plus inquiétant. En effet, nous avons fait remarquer que la décroissance du nombre des naissances, de 1872 à 1880, autrement dit la décroissance de la natalité (de 26.8 en 1872 à 24.5 en 1880), pouvait avoir pour cause principale la diminution du nombre des mariages, laquelle était elle-même une conséquence de la guerre. Mais cette cause n'avait qu'un effet temporaire (de 279,046 mariages en 1880, les mariages ont remonté à 289,555 en 1884) et pourtant le nombre des naissances demeure stationnaire; comme, pendant ce temps, la population augmente quelque peu, la natalité décroît, ainsi que le rapport des naissances aux mariages. Faut-il attribuer ce nouvel état de choses au malaise économique qui, depuis la crise de 1882, diminue la richesse et la consommation?

Quoi qu'il en soit pour cette dernière période, les causes se succèdent et l'effet persiste : la natalité française est en décroissance. Nous pensons qu'il y a là plutôt un mal qu'un bien. Il ne faut pas exagérer ce mal en se livrant à des déclamations passionnées et troubler ainsi le calme nécessaire à des recherches et à des conclusions scientifiques; mais, d'autre part, il ne faut pas dissimuler la gravité d'un fait qui place la France dans une situation exceptionnelle en face des autres nations européennes. Il suffit de constater en ce moment ce fait; nous n'aurions pas le loisir d'en envisager les conséquences dans cette courte communication; car cela nous amènerait à embrasser l'étude du mouvement entier de la population.

Quelques conclusions sur la natalité française. — Nous nous bornons à indiquer, en terminant et à titre de résumé, les tendances principales de la natalité française :

1° L'état économique d'un pays et quelquefois même la politique influent sur le nombre des naissances annuelles. La natalité porte l'empreinte de l'histoire; mais l'effet dépressif des fléaux, tels que disettes, guerres, épidémies, crises commerciales, s'accuse d'une manière plus brusque et plus sensible que l'effet favorable des périodes de prospérité.

2° La France a, comme chaque nation, sa moyenne propre de natalité, laquelle paraît dépendre peut-être plus encore de l'état des mœurs que de la situation économique. Quand, par une cause accidentelle, le nombre des naissances d'une année s'est tout à coup écarté de cette moyenne, celui des années suivantes tend, en vertu de la loi de compensation, à dépasser la moyenne dans le sens inverse. Ces oscillations, qui ne rétablissent qu'imparfaitement l'équilibre rompu, durent, parfois, plusieurs années.

3° La natalité française est en voie de décroissance. Elle a diminué rapidement dans la première moitié du XIXe siècle; elle continue à diminuer, quoique moins rapidement, dans la seconde moitié.

HISTOIRE DE LA NATALITÉ FRANÇAISE

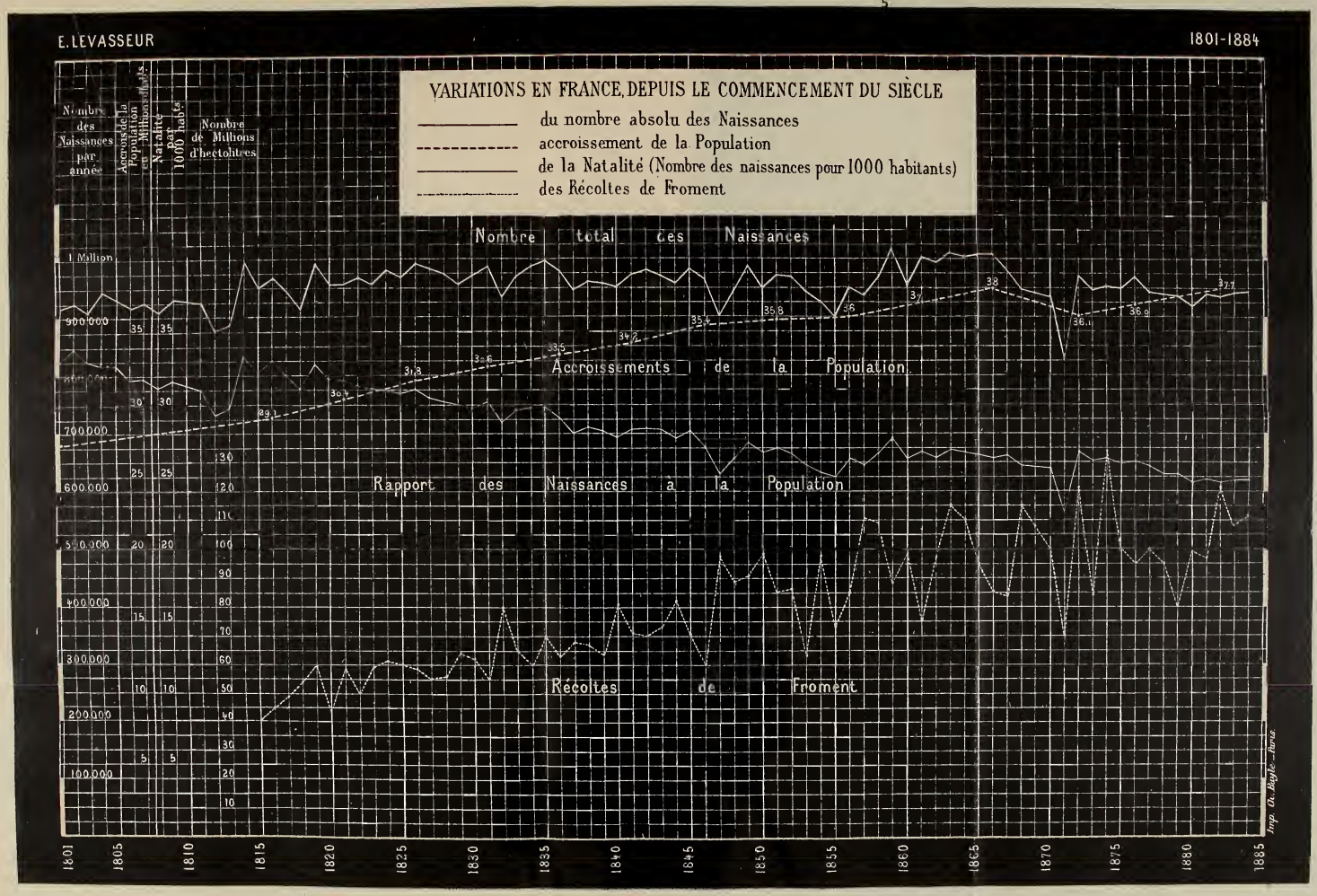

Paris. — Typ. Ch. Unzinger.

LA FÉCONDITÉ DU MARIAGE

Par M. A. N. KIÆR

DIRECTEUR DU BUREAU CENTRAL DE STATISTIQUE DE NORVÈGE

La question de la fécondité du mariage est une des plus importantes de la démographie. L'origine et l'avenir des nations dépendent en première ligne des naissances qui forment la base sur laquelle les sociétés se reconstruisent dans le développement continuel des générations. Notre collègue, M. Cheysson, a dit récemment que la question de la population réagit par quelque côté sur tous les intérêts de la société. Il en est de même de la question qui nous occupe et nous ajoutons même que la faculté de pouvoir créer de nouveaux êtres humains doit être considérée comme une force vitale qui en elle-même constitue un phénomène social des plus caractéristiques.

Si j'ose devant l'illustre assemblée qui m'écoute traiter cette question aussi difficile qu'importante et qui a été étudiée par tant de statisticiens éminents, c'est que nous possédons en Norvège certains renseignements qui pourront servir à élucider un côté spécial sur lequel il est, je crois, utile d'appeler l'attention. Je voudrais avec votre permission dire quelques mots sur l'influence *que l'âge de l'époux et de l'épouse exerce sur la natalité.*

I.

Afin de mesurer la fécondité du mariage, on compare ordinairement le nombre des naissances légitimes à celui des épouses de 15 à 50 ans. Sans nier la valeur de cette comparaison, il faut cependant observer qu'il y a, dans ce grand groupe de femmes, des différences très considérables selon l'âge des deux époux, de sorte qu'il me paraît absolument nécessaire de prendre cet élément en considération pour bien étudier la question de la natalité. En Norvège, par exemple, le nombre annuel des naissances légitimes est d'environ 26 nés vivants sur 100 femmes mariées de 15 à 50 ans (c'est-à-dire un peu au-dessous de la natalité moyenne en Europe). Mais en calculant la natalité séparément pour chaque groupe quinquennal des hommes et des femmes, j'ai trouvé que dans le groupe le plus fécond, c'est-à-dire les mariages où l'homme et la femme tous deux ont de 20 à 25 ans, la natalité dépasse 50 p. 100, c'est-à-dire le double de la moyenne. Dans plusieurs autres groupes quinquennaux la fécondité excède 40 p. 100. Par contre, lorsque la femme est âgée de plus de 45 ans, le rapport tombe au-dessous de 4 p. 100. En général il apparaît que, bien que la fécondité du mariage dépende surtout de l'âge de la femme, l'âge de l'homme n'est pas, lui non plus, sans exercer une certaine influence.

Après ces observations générales, je passe à l'explication sommaire des méthodes statistiques que nous avons appliquées pour faire ces calculs, et je vous donnerai ensuite, si vous le voulez bien, quelques renseignements plus détaillés sur leurs résultats.

II.

Pour déterminer l'influence de l'âge sur la fécondité, nous avons recueilli les renseignements que voici :

1° Nombre des naissances légitimes réparti selon l'âge (1) du père et de la mère par groupes quinquennaux ;

2° Nombre des époux et des épouses à l'époque du recensement classés dans les mêmes groupes d'âges.

Le relevé de l'âge du père et de la mère a été recommandé par le Congrès international de statistique tenu à la Haye en 1869 et par le Congrès de démographie tenu à Paris en 1878. Nous avons pu recueillir ces données pendant 14 années, grâce à l'assistance zélée des pasteurs de notre Église qui, chez nous, tiennent les listes de l'état civil. Nous recevons chaque année des bulletins individuels des naissances avec indication de l'âge du père et de la mère. Comme le dépouillement de ces données exige beaucoup de travail, nous n'avons pas fait de tableaux là-dessus pour chaque année, mais seulement pour celles de 1870-1876 et 1881-1882. Cependant le nombre total des observations s'élève déjà à 409,012 naissances, dont 401,166 nés vivants et 7,846 mort-nés (2), 383,105 naissances légitimes et 25,907 illégitimes.

Je compte ces données parmi les plus intéressantes que notre bureau possède et j'ose y appeler votre attention, parce qu'aucun autre pays, que je sache, ne possède encore des tableaux de naissances avec indication de l'âge du père et de la mère, excepté l'Alsace-Lorraine pour les années 1872 et 1873 (100,590 naissances). La Suède, la Finlande et le Danemark possèdent cependant des données sur la natalité selon l'âge des mères.

Dans les calculs suivants, j'ai employé les chiffres des années 1874-1876 (3), parce que ces années se groupent autour de l'époque du recensement de 1875, de sorte que les chiffres des naissances peuvent être comparés directement aux chiffres des mariages répartis selon les mêmes groupes d'âge des deux époux. Le nombre des enfants légitimes (nés vivants), pour lesquels l'âge des époux a été indiqué dans lesdites années, s'élève à 133,587 (87 p. 100 du nombre total). En réduisant ce nombre à 52,099, chiffre très approximatif de la moyenne des naissances légitimes dans les années 1874-1877, j'ai obtenu le tableau que voici :

TABLEAU.

(1) Les âges ont été indiqués par les années de naissance.

(2) Les données pour les mort-nés n'ont été dépouillées que pour les années 1871-1876 et 1881-1882.

(3) *Norges officielle Statistik*, Folkemængdens Bevægelse, 1871-1875, page 40, et 1876-1880, page 42.

Nombre annuel des naissances légitimes réparti selon l'âge du père et de la mère.

AGE DU PÈRE.	AGE DE LA MÈRE.								TOTAL des pères.
	15 à 19.	20 à 24.	25 à 29.	30 à 34.	35 à 39.	40 à 44.	45 à 49.	50 et au-dessus.	
15 à 19 ans. . .	11	29	17	5	2	1	»	»	65
20 à 24 — . . .	116	1,334	923	306	75	20	2	1	2,777
25 à 29 — . . .	156	2,704	4,384	1,803	517	112	14	»	9,690
30 à 34 — . . .	75	1,661	4,358	4,525	1,554	399	37	1	12,610
35 à 39 — . . .	24	552	2,019	3,497	3,278	997	104	3	10,474
40 à 44 — . . .	7	209	829	2,014	2,893	2,249	255	6	8,462
45 à 49 — . . .	2	81	318	738	1,458	1,648	538	18	4,801
50 à 54 — . . .	2	26	121	332	538	812	331	14	2,176
55 à 59 — . . .	»	10	40	100	196	232	111	6	695
60 à 64 — . . .	»	5	16	38	53	82	40	1	235
65 à 69 — . . .	»	»	6	13	22	22	15	»	78
70 à 74 — . . .	»	»	1	4	8	10	4	»	27
75 et au-dessus .	»	»	»	2	4	2	1	»	9
Total des mères.	393	6,611	13,032	13,377	10,598	6,586	1,452	50	52,099

Si précieuses que soient les données sur les naissances réparties selon l'âge des parents, elles ne suffisent pas cependant pour notre but, qui est de déterminer la natalité à chaque âge des deux époux. Comme nous l'avons déjà dit en commençant, il faut avoir des données sur le nombre des époux vivant à l'époque du recensement, divisés en groupes selon leur âge. Les recensements norvégiens, comme ceux de la plupart des autres pays, indiquent la population répartie par âge et par état civil ; mais pour résoudre notre question, il faut connaître les *combinaisons* des âges des deux époux. Il faut savoir, par exemple, combien d'époux de 20 à 25 ans étaient mariés à des épouses âgées de 15 à 20, 20 à 25, 25 à 30 ans, etc. Je n'ai trouvé ce détail dans aucun des tableaux de recensement, excepté ceux de l'Angleterre de 1871, de la Suisse de 1870 et 1880 et de la ville de Berlin de 1871 et 1875. Dans beaucoup de pays, on publie des données sur les mariages contractés annuellement, répartis selon l'âge respectif des mariés. Mais, tout en appréciant l'importance de ces données, je crois qu'il serait plus utile encore de recueillir des renseignements analogues sur les mariages existants et qu'il y a là une grande lacune à combler.

Cette indication manquait aussi dans les tableaux du dernier recensement de la Norvège, mais afin de remédier autant que possible à ce manque, j'en ai fait un nouveau dépouillement pour un nombre d'environ 30,000 mariages, en ayant soin que les différentes contrées du pays fussent représentées d'une manière proportionnelle. Il est vrai que ce chiffre semble être trop petit pour en tirer des conclusions exactes sur la répartition de l'ensemble des mariages. Cependant, il y a tant de régularité dans cette matière, que même un nombre restreint suffit pour déterminer approximativement les rapports moyens, de sorte qu'en *combinant* les chiffres proportionnels résultant du dépouillement partiel avec les chiffres exacts du recensement des époux répartis par âge, j'ai pu calculer la répartition approximative de l'ensemble des mariages en groupes quinquennaux selon l'âge respectif des époux.

Voici les chiffres résultant de ce calcul, réduits à 1/10 des mariages existant en 1875 :

Combinaisons d'âge entre les époux vivant ensemble le 31 décembre 1875.

MARIS AGÉS DE :	FEMMES AGÉES DE :																	TOTAL des maris (chiffres du recensement).
	Au-dessous de 20.	20 à 25.	25 à 30.	30 à 35.	35 à 40.	40 à 45.	45 à 50.	50 à 55.	55 à 60.	60 à 65.	65 à 70.	70 à 75.	75 à 80.	80 à 85.	85 à 90.	90 à 95.	95 à 100.	
Au-dessous de 20 ans.	1.3	12.2	7.2	5.0	0.7	1.4	2.9	0.7	1.4	»	»	»	»	»	»	»	»	36
20 à 25 ans	49	328	231	74	23	5	1.4	1.4	1.4	»	»	»	»	»	»	»	»	714
25 à 30 —	50	647	1.075	479	171	50	23	8	4	1	1	»	»	»	»	»	»	2,509
30 à 35 —	26	362	1.084	1,244	484	212	72	31	6	3	»	»	»	»	»	»	»	3,524
35 à 40 —	10	113	511	1,025	1,042	509	232	75	18	10	2	2	1	»	»	»	»	3,550
40 à 45 —	4	45	222	619	992	1,135	524	205	46	21	7	3	»	»	»	»	»	3,823
45 à 50 —	2	16	92	238	535	966	1,184	502	192	57	25	7	6	»	»	»	»	3,822
50 à 55 —	2	5	29	83	182	542	866	1,035	515	162	52	21	7	4	»	»	»	3,505
55 à 60 —	2	5	19	33	88	150	438	769	788	317	100	42	12	3	2	»	»	2,768
60 à 65 —	»	»	7	14	29	65	132	306	549	485	196	75	21	5	»	»	»	1,881
65 à 70 —	»	1	1	7	12	21	53	126	254	326	287	135	35	15	1	2	»	1,276
70 à 75 —	»	1	1	7	14	12	23	60	90	184	208	209	60	21	6	3	»	899
75 à 80 —	»	1	1	4	8	5	14	35	55	81	114	115	58	19	5	1	»	516
80 à 85 —	»	»	1	»	2	1	4	6	11	16	27	62	55	36	7	3	1	232
85 à 90 —	»	»	»	1	1	»	»	»	3	4	8	11	15	8	6	2	1	60
90 à 95 —	»	»	»	»	»	»	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	1.6	2.1	3.2	0.5	0.5	0.5	11
95 à 100 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.5	1	1	»	0.5	»	»	3
Total des femmes :																		
Chiffres calculés . .	149	1,536	3,281	3,833	3,581	3,674	3,570	3,161	2,534	1,667	1,028	685	273	114	28	11.5	2.5	29,132
Chiffres du recensement	151	1,622	3,351	3,841	3,633	3,673	3,589	3,161	2,424	1,583	991	673	310	141	35	7	1.5	29,221 (1)

(1) Y compris 1.5 âgée de 100 ans.

III.

Si l'on divise le chiffre annuel des naissances légitimes pendant les années 1874-1876 (représentant l'année 1875) par celui des mariages existant à la fin de 1875, répartis selon les âges respectifs des époux, — en omettant le calcul pour chaque groupe combiné qui ne compte pas au moins 2,000 mariages (par conséquent, pour les chiffres réduits du tableau précédent: 200 mariages) — on obtient les résultats présentés dans le tableau que voici:

Nombre annuel de naissances légitimes par 100 mariages.

AGES DES ÉPOUX.	AGES DES ÉPOUSES.								TOTAL des époux.
	15 à 19.	20 à 24.	25 à 29.	30 à 34.	35 à 39.	40 à 44.	45 à 49.	50 à 54.	
15 à 19 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	18.2
20 à 24 —.	»	40.7	40.0	»	»	»	»	»	38.9
25 à 29 —.	»	41.8	40.8	37.6	»	»	»	»	38.6
30 à 34 —.	»	45.9	40.2	36.4	32.1	18.8	»	»	35.8
35 à 39 —.	»	»	39.5	34.1	31.5	19.6	4.5	»	29.1
40 à 44 —.	»	»	37.4	32.5	29.2	19.8	4.9	0.29	22.1
45 à 49 —.	»	»	»	31.0	27.3	17.1	4.6	0.36	12.6
50 à 54 —.	»	»	»	»	»	»	3.8	0.13	6.2
55 à 59 —.	»	»	»	»	»	»	2.5	0.09	2.51
60 à 64 —.	»	»	»	»	»	»	»	0.03	1.25
65 à 69 —.	»	»	»	»	»	»	»	»	0.61
70 à 74 —.	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30
75 et au-dessus	»	»	»	»	»	»	»	»	0.18
Total des épouses . .	26.4	43.0	39.7	34.9	29.6	17.9	3.2	0.16	17.8

Ces rapports sont très intéressants, mais ils n'expriment pas d'une manière exacte la fécondité des différents groupes d'époux. Car il faut bien observer que parmi les mariages existant à la fin de 1875 il y en avait un certain nombre qui étaient contractés dans cette même année et dont la fécondité n'a pu se montrer en 1875, à cause du temps qui s'écoule entre les conceptions et les naissances.

Pour éliminer cet élément perturbateur, on pourra employer deux procédés différents :

1° Déduire un certain nombre des mariages contractés en 1875;

2° Ajouter un certain nombre de naissances survenues en 1876 et résultant des mariages contractés en 1875.

En choisissant le dernier procédé, j'ai trouvé, à l'aide des données que nous possédons sur le nombre des naissances par rapport à l'année du mariage (1), qu'il faut ajouter au nombre des naissances approximativement 30 p. 100 des épouses mariées en 1875 à l'âge de 15-19 ans, 27 p. 100 de celles de 20-24 ans, 25 p. 100 de celles de 25-29 ans, 23 p. 100 de celles de 30-34 ans, 20 p. 100 de celles de 35-39 ans, 10 p. 100 de celles de 40-44 ans, 2.5 p. 100 de celles de 45-49 ans et 0.1 p. 100 de celles de 50-54 ans.

(1) Une partie de ces données a été publiée dans nos tableaux sur le mouvement de la population en 1870; voir aussi l'article NATALITÉ, par M. le Dr Bertillon (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*), mais nous avons depuis rassemblé des données analogues pour les années 1874-1876 (en manuscrit).

Après la rectification résultant du calcul indiqué ici, la fécondité du mariage s'exprime par le tableau suivant :

Nombre annuel de naissances légitimes par 100 mariages.

AGES DES ÉPOUX.	AGES DES ÉPOUSES.								TOTAL des époux.
	15 à 19.	20 à 24.	25 à 29.	30 à 34.	35 à 39.	40 à 44.	45 à 49.	50 à 54.	
15 à 19 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	27.0
20 à 24 —	»	53.4	48.9	»	»	»	»	»	49.8
25 à 29 —	»	50.3	45.1	40.1	»	»	»	»	43.6
30 à 34 —	»	52.6	42.4	37.2	32.8	19.2	»	»	37.7
35 à 39 —	»	»	41.3	34.6	31.7	19.7	4.6	»	30.3
40 à 44 —	»	»	39.2	33.1	29.4	19.9	4.9	0.29	22.5
45 à 49 —	»	»	»	32.0	27.5	17.1	4.6	0.36	12.8
50 à 54 —	»	»	»	»	»	»	3.9	0.13	6.3
55 à 59 —	»	»	»	»	»	»	2.6	0.09	2.6
60 à 64 —	»	»	»	»	»	»	»	0.03	1.33
65 à 69 —	»	»	»	»	»	»	»	»	0.66
70 à 74 —	»	»	»	»	»	»	»	»	0.32
75 et au-dessus	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20
Total des épouses . .	41.3	51.9	43.0	36.0	30.0	18.1	3.3	0.16	19.0

Ainsi, nous avons trouvé que la fécondité des épouses de 15-19 ans est inférieure à celle du groupe suivant, c'est-à-dire de 20-24 ans, dans lequel elle atteint 52 p. 100 en moyenne. A partir de cet âge la fécondité décroit d'une façon très régulière, de sorte qu'elle tombe à 43 p. 100 à l'âge de 25 à 29 ans et à 36 et 30 p. 100 dans les deux groupes suivants. Après la 40e année le décroissement est beaucoup plus rapide, et déjà à l'âge de 45-49 ans la fécondité n'est que de 3.3 p. 100. Après la 50e année elle disparaît presque complètement.

Les calculs analogues faits pour la Suède, le Danemark et la Finlande montrent en général des résultats semblables, à l'exception de l'âge de 15-20 ans, pour lequel les documents des deux premiers pays semblent indiquer une fécondité un peu plus élevée que pour l'âge de 20 à 25 ans.

Cependant dans tous ces calculs l'influence de l'âge de l'époux s'est fait sentir, et comme dans les différents groupes des épouses, l'âge moyen de l'époux s'accroît avec celui de l'épouse, il est nécessaire de dégager cet élément perturbateur pour bien constater la fécondité spéciale des femmes. C'est pourquoi j'ai calculé la natalité pour chaque groupe quinquennal des époux et épouses selon leur âge respectif.

En examinant le tableau ci-dessus, on voit qu'en général la fécondité des femmes appartenant à une même classe d'âge décroît à mesure de l'âge plus avancé des hommes. Le décroissement dû à l'âge plus élevé de l'homme n'est pas si fort que celui causé par l'âge des femmes, et, contrairement à ce qui est le cas chez celles-ci, le décroissement de la fécondité des hommes ne se fait pas sentir d'une manière plus prononcée à l'âge de 40-50 ans que dans les classes plus jeunes. Il semble que le décroissement devienne un peu plus sensible à des âges plus avancés cependant sans être rapide. Quant aux âges au-dessous de 20 ans, la fécondité des hommes se montre beaucoup plus petite qu'aux âges suivants.

Si l'on compare entre eux les rapports de fécondité des hommes mariés à des femmes appartenant aux mêmes groupes d'âge, on trouve que le décroissement

moyen des rapports, d'un groupe quinquennal au suivant, s'exprime par la série ci-après :

HOMMES.	(FEMMES.)	RAPPORT au groupe précédent.	RAPPORT au groupe de 20 à 24 ans.
20 à 24 : 25 à 29	(20 à 29) =	100 : 93.3	93
25 à 29 : 30 à 34	(20 à 34) =	100 : 97.6	91
30 à 34 : 35 à 39	(25 à 44) =	100 : 96.7	88
35 à 39 : 40 à 44	(25 à 49) =	100 : 95.9	84
40 à 44 : 45 à 49	(30 à 54) =	100 : 93.1	79
45 à 49 : 50 à 54	(45 à 54) =	(100 : 81.2)	(64)
50 à 54 : 55 à 59	(45 à 54) =	(100 : 66.7)	(41)

Pour les deux dernières classes d'hommes, les résultats ne sauraient être considérés comme sûrs, parce que le calcul n'est basé que sur les rapports de fécondité observés pour des femmes âgées de 45-54 ans. Afin d'avoir des résultats plus précis, il serait nécessaire de recueillir des renseignements plus complets sur la combinaison des âges des époux et des épouses.

La fécondité *spéciale des épouses* pourra être calculée approximativement de la manière suivante :

AGES des épouses.	FÉCONDITÉ générale.	AGE *moyen* des époux.	FÉCONDITÉ spéciale des époux (1).	FÉCONDITÉ spéciale des épouses (1).
15 à 19. . . .	41.3 p. 100	28 ans	93.0 p. 100	44 p. 100
20 à 24. . . .	51.9 —	29 —	92.5 —	56 —
25 à 29. . . .	43.0 —	32 —	91.0 —	47 —
30 à 34. . . .	36.0 —	36 —	88.6 —	41 —
35 à 39. . . .	30.0 —	40 —	85.6 —	35 —
40 à 44. . . .	18.1 —	45 —	81.5 —	22 —
45 à 49. . . .	3.3 —	49 —	76.6 —	4.3 —
50 à 54. . . .	0.16 —	53 —	71.0 —	0.2 —

IV.

Les résultats que je viens d'indiquer ne peuvent pas pour le moment être exprimés par des chiffres absolument certains, surtout parce que les données sur les combinaisons des âges des époux et des épouses ne sont pas complètes. Cependant, je n'ai pas hésité à en communiquer les résultats provisoires, parce que je les considère comme exacts en ce qui est l'essentiel et qu'il me semble utile que des recherches pareilles soient faites dans des pays qui disposent de plus de forces et de matériaux plus riches que ma patrie, où le nombre total des naissances ne s'élève qu'à environ 60,000 par an. Aussi n'est-ce que par la comparaison avec des calculs analogues pour d'autres pays que ceux de la Norvège acquerraient tout leur intérêt.

En résumé, je crois que l'étude de l'influence qu'exerce l'âge de l'époux et de l'épouse sur la fécondité, pourrait peut-être nous amener à une appréciation plus juste des causes qui réagissent sur la natalité en général, et je serais heureux, si l'imparfaite communication que j'ai pu faire pouvait contribuer en quelque mesure à ce qu'on entreprît des études plus complètes du sujet important que j'ai eu l'honneur de traiter ici.

(1) Selon leur âge moyen, par rapport aux époux âgés de 20-24 ans.

Comme *supplément* à l'exposé précédent, je crois utile de communiquer quelques résultats des calculs relatifs à la *mortinatalité* par *rapport à l'âge des époux,* parce que ce rapport touche de très près à la question qui nous a occupés ci-dessus.

Ces calculs sont basés sur 247,504 naissances survenues en Norvège dans les années 1874-1876 et 1881-1882, dont 240,449 nés vivants et 7,055 mort-nés, ce qui donne un coefficient général de 2.85 mort-nés par 100 naissances. Les rapports pour les différents groupes d'âge des époux sont indiqués dans le tableau suivant :

AGES DES ÉPOUX.	AGES DES ÉPOUSES.								TOTAL.
	15 à 19.	20 à 24.	25 à 29.	30 à 34.	35 à 39.	40 à 44.	45 à 49.	50 à 54.	
15 à 19	»(1)	»	»	»	»	»	»	»	(2.2)
20 à 24	»	2.3	2.5	2.4	»	»	»	»	2.5
25 à 29	»	2.0	2.2	3.2	4.2	»	»	»	2.5
30 à 34	»	1.8	2.3	2.5	3.5	4.6*	»	»	2.6
35 à 39	»	2.2	2.0	2.4	3.3	5.2	»	»	2.9
40 à 44	»	»	1.9	2.1	3.2	3.9	5.4*	»	3.0
45 à 49	»	»	1.4*	2.8	3.3	3.8	5.3	»	3.5
50 à 54	»	»	»	2.8*	3.3	4.2	5.1*	»	3.7
55 à 59	»	»	»	»	3.2*	4.8*	»	»	4.1
60 à 64	»	»	»	»	»	»	»	»	4.3*
65 et au-dessus . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	(3.5)
Total.	2.7*	2.0	2.2	2.5	3.4	4.3	5.4	(9.6)	2.85

Ces chiffres prouvent que la *mortinatalité* par rapport *aux mères* suit les mêmes règles que la fécondité, en ce que les âges qui sont les plus favorables sous ce rapport offrent aussi la plus petite mortinatalité. Quant *aux hommes,* il est surprenant de voir que la règle inverse se fait valoir dans la plupart des cas. Je m'abstiens ici de chercher les causes, je constate seulement les faits qui, ce me semble, invitent à poursuivre les investigations à ce sujet. Les rapports ont aussi été calculés séparément pour les mort-nés de *chaque sexe* et toujours avec le résultat généralement connu que la mortinatalité était plus grande chez les garçons que chez les filles.

(1) Les rapports qui n'avaient pas pour base au moins 1,000 naissances n'ont pas été calculés, excepté ceux mis entre parenthèse. Lorsque le nombre des naissances a été au-dessous de 2,000, les chiffres sont marqués d'un astérisque.

LA TAILLE DE L'HOMME

EN FRANCE

Par M. le Dr Jacques BERTILLON

CHEF DES TRAVAUX DE STATISTIQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE PARIS

Les auteurs qui ont étudié la taille de l'homme dans les différents départements français se sont bornés à considérer la fréquence d'un seul groupe de tailles, et notamment celle des petites tailles. C'est ainsi qu'a procédé, à une époque déjà éloignée, le comte d'Angeville, dans son bel ouvrage si remarquable à tant d'égards et si peu connu : *Essai sur la statistique de la population française considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux* (Bourg, 1836), et plus récemment, un des anciens membres de la Société de statistique, le docteur Boudin (*la Taille et l'Aptitude militaire,* dans le *Journal de la Société de statistique,* 1863). C'est aussi de cette manière qu'a procédé mon vénéré maître Broca (*Recherches sur l'ethnologie de la France* [1861]. *Nouvelles recherches sur l'anthropologie de la France en général et de la Basse-Bretagne en particulier* [1866]). Ainsi ont procédé encore un grand nombre de médecins militaires qui se sont livrés à l'étude de la taille dans différents départements français. Cependant sir Rawson W. Rawson, le savant président de la Société de statistique de Londres, qui a écrit sur la taille en Angleterre un mémoire très important, me montrait il y a quelques minutes le manuscrit d'un travail analogue qu'il vient de faire sur la France et où plusieurs groupes de tailles sont soigneusement distingués. Cet ouvrage est le premier travail d'ensemble où cette distinction ait été faite ; jusqu'alors on considérait seulement la fréquence des défauts de taille.

Il m'a paru que ce procédé sommaire, qui suffisait sans doute pour le but que poursuivaient les auteurs, ne pouvait pas donner de résultats aussi complets, aussi concluants que l'étude de toutes les tailles. Leur examen m'a donné des résultats assez nouveaux que je vais avoir l'honneur de formuler devant vous.

I.

J'ai représenté les résultats principaux de ce travail dans la carte de France ci-après. Chaque département y est marqué d'une teinte d'autant plus foncée que la taille médiane y est moins élevée (1). De plus, un certain nombre d'entre eux contiennent de doubles écussons dont je donnerai plus loin l'explication.

---

(1) J'ai dû préférer la taille médiane à la taille moyenne, parce que le *Compte rendu du recrutement* ne donne pas le détail des tailles inférieures à $1^{m},56$. J'ai choisi la période 1858-1867, quoique un peu ancienne, parce que les documents de cette époque sont plus détaillés et surtout plus commodes que ceux d'aujourd'hui. — Voir d'ailleurs, dans la note de la page 122, l'exposé de la méthode de calcul adoptée.

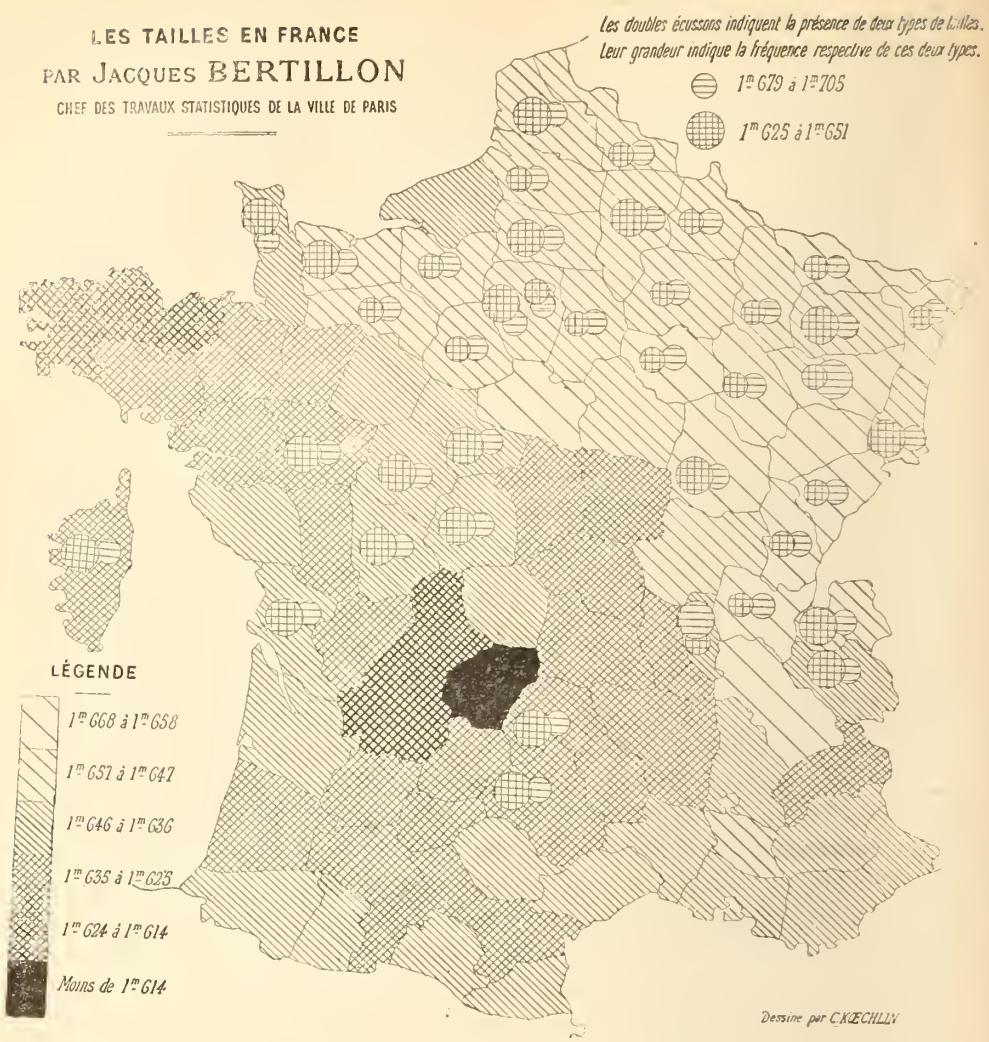

Cette carte nous montre que la France se divise, au point de vue de la taille, en plusieurs régions :

1° La région du Nord-Est, où la taille médiane est relativement élevée et varie entre 1m,66 et 1m,65.

2° Le centre de la France, où la taille est au contraire très basse (taille médiane de 1m,61 à 1m,64).

3° La Bretagne, où la taille est également basse.

4° Le Midi (Gascogne, Languedoc, Provence), où elle est un peu plus élevée.

Je n'insisterai pas sur la délimitation de chacune de ces régions. L'examen de cette carte permet d'ailleurs de voir leur étendue respective.

Les auteurs dont j'évoquais tout à l'heure le souvenir, avaient fort bien distingué ces différentes régions ; seulement ils ne les connaissaient que par la fréquence des exemptions pour défaut de taille. Il était nécessaire que la considération de l'ensemble des tailles confirmât leurs conclusions. Broca, après avoir distingué la fréquence des petites tailles dans les différents départements français, a rapproché ces chiffres de l'histoire de l'ancienne Gaule, d'après Jules César. Il a admis, d'après le con-

quérant romain, que la Gaule était peuplée par trois races d'hommes : les Belges ou Kymris au Nord-Est, qui seraient blonds et de taille élevée ; les Celtes sur tout le reste du territoire, qui seraient bruns et de petite taille, et enfin les Aquitains, les Ligures, etc., dans le Midi. C'est du mélange des Kymris et des Celtes que serait sortie la nationalité française. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur la valeur de cette explication. Je dois pourtant la citer, parce que j'aurai à y revenir.

II.

Sur la carte que vous avez sous les yeux, vous remarquerez qu'un grand nombre de départements et surtout de départements du Nord-Est contiennent deux petits écussons, dont je dois à présent vous expliquer la signification. Ils indiquent l'existence simultanée de deux types de taille.

Avant de vous dire comment la coexistence de ces deux types m'a été démontrée, je dois vous rappeler d'abord quelques-uns des travaux de Quetelet et de ceux de mon père.

L'étude des moyennes, et notamment des moyennes anthropométriques, a été l'une de celles que Quetelet a poursuivies avec prédilection. Il en a exposé les résultats, sous une forme aussi littéraire que savante, dans ses lettres au duc de Saxe-Cobourg-Gotha sur les probabilités. Commençons par résumer ce qu'il dit des moyennes en général :

Si un homme mesure dix fois de suite un monument dont la hauteur soit difficile à déterminer et qu'il apporte à cette recherche une précision suffisante, il est probable qu'il obtiendra dix résultats différents, mais assez rapprochés l'un de l'autre. N'ayant pas de raison pour en choisir un de préférence aux autres, il sera conduit à prendre la moyenne de ses résultats, et à la considérer comme la hauteur vraie du monument. Cette appréciation sera juste (l'expérience le prouve), si les instruments et l'observateur n'ont pas plus de dispositions à faire erreur en plus qu'à en faire en moins.

Un fait très remarquable, c'est que les erreurs commises de part et d'autre de la moyenne se groupent autour d'elle d'une façon extrêmement régulière, suivant la loi des erreurs accidentelles, de façon que les erreurs les plus petites sont aussi les plus nombreuses. Cette loi des erreurs accidentelles a été démontrée par Quetelet au moyen du raisonnement, de l'observation, et (fait plus remarquable encore) de l'expérience.

Si, au lieu de mesurer un monument, il s'agissait de mesurer une statue, par exemple, la célèbre statue du *Gladiateur*, et qu'on répétât l'opération un millier de fois, on trouverait de même une série de grandeurs différentes, mais qui se répartiraient autour de la moyenne avec une remarquable régularité.

Modifions encore notre hypothèse : supposons qu'on ait employé un millier de statuaires pour copier le *Gladiateur* avec tout le soin imaginable ; il est certain que les mille copies ne reproduiront pas exactement le modèle ; aux erreurs faites en mesurant la statue, viendront s'ajouter les inexactitudes des copistes, en sorte que certaines copies seront plus grandes, d'autres plus petites que l'original, et la différence sera peut-être très considérable. Malgré cela, si les copistes n'ont pas travaillé avec des idées préconçues en exagérant ou en diminuant certaines proportions d'après des préjugés d'écoles, et si leurs inexactitudes ne sont qu'accidentelles, les

mille mesures, groupées par ordre de grandeur, présenteront encore une régularité remarquable et se succéderont dans l'ordre que leur assigne la loi de possibilité.

Et Quetelet, ajoute, en s'adressant à son élève, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha :

« Je vois sourire Votre Altesse, lui dit-il ; elle me dira sans doute que de pareilles assertions ne me compromettront pas, attendu qu'on ne sera pas disposé à tenter l'expérience. Et pourquoi pas ? Je vais peut-être bien l'étonner en disant que l'expérience est toute faite. Oui, vraiment, on a mesuré plus d'un millier de copies d'une statue que je n'assurerai pas être celle du *Gladiateur,* mais qui, en tous cas, s'en éloigne peu. Ces copies étaient même vivantes, en sorte que les mesures ont été prises avec toutes les chances d'erreur possibles : j'ajouterai, de plus, que les copies ont pu se déformer par une foule de causes accidentelles. On doit donc s'attendre ici à trouver une erreur probable, très sensible. »

Ces milliers de copies vivantes dont parle Quetelet, ce sont les conscrits français dont il considère la taille. Et de quelle statue idéale sont-ils la copie ? C'est du type moyen, c'est de la moyenne. Et Quetelet montre en effet que les écarts qui séparent la taille de chaque conscrit de la taille moyenne, se groupent autour de cette moyenne absolument comme si ces écarts étaient des erreurs accidentelles de copie, et suivant la loi de possibilité. Aussi Quetelet a-t-il pu dire poétiquement que les choses se passent comme si la cause créatrice de l'homme, ayant formé le modèle d'un type humain, eût ensuite, en artiste jaloux, brisé son modèle, laissant à des artistes inférieurs le soin de le reproduire. Les hommes diffèrent entre eux comme si les différences qui les séparent étaient accidentelles. Elles se groupent régulièrement autour d'un type qui est la moyenne.

Quetelet a examiné encore un autre cas :

« Que demain l'on peuple une île déserte, en y plaçant 1,000 hommes de la race la plus grande, des Patagons, par exemple, ayant tous $1^m,80$ de hauteur, et 1,000 Lapons n'ayant que $1^m,40$ de hauteur. La taille moyenne dans cette île sera $1^m,60$ et cependant pas un homme n'aura cette taille. En groupant les tailles par ordre de grandeur, nous ne pourrons former que deux groupes, et la loi de possibilité sera complètement en défaut, du moins en apparence. Mais on voit d'abord que le désaccord ne provient ici que de ce qu'on mêle des choses hétérogènes, des hommes de races différentes, et qui ont des lois différentes de développement.

« Cependant ne rejetons pas cet exemple, il peut nous être utile. Supposons qu'au lieu de choisir 1,000 Patagons ayant tous la même taille, on en prenne 1,000 tels qu'ils se présentent, ayant les uns moins, les autres plus de $1^m,80$. Quand on les groupera par ordre de grandeur, leur arrangement, nous le savons déjà, sera déterminé par la loi de possibilité. Si l'on en fait autant pour les 1,000 Lapons, il peut arriver qu'un certain nombre de ces derniers aient la taille des Patagons les plus petits, et alors les deux lignes qui figurent leur arrangement empiéteront l'une sur l'autre. Cet empiétement sera d'autant plus grand que les deux races d'hommes qu'on a mêlées différeront moins en hauteur et qu'on aura moins choisi les hommes. Si l'on avait à mesurer les tailles chez un peuple semblable, on pourrait ignorer qu'un pareil mélange a eu lieu, mais l'expérience le ferait connaître. La ligne qui représenterait les mesures aurait deux sommets qui annonceraient deux races différentes ayant des tailles moyennes inégales. » (Quetelet, *Lettres sur les probabilités,* lettre XXI.)

Lorsque Quetelet parlait ainsi, il n'avait pas d'exemple à présenter à l'appui de

l'hypothèse qu'il imaginait. Le département du Doubs en a offert à mon père un des plus remarquables (voir le diagramme ci-dessous). On a admis que les deux types d'hommes découverts par mon père dans le Doubs provenaient de la coexistence de deux races d'hommes dans ce département: les Celtes, de petite taille, et les Burgundes, de tailles plus élevées.

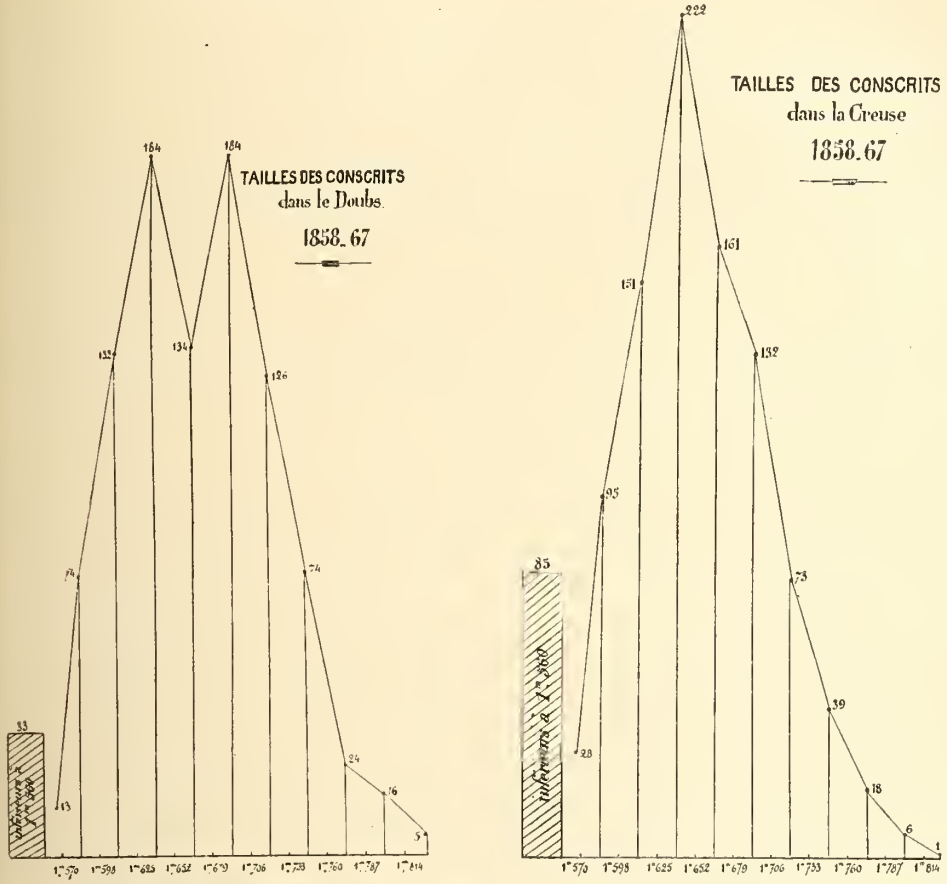

Les chiffres marqués sur la figure expriment combien de jeunes gens sur 1,000 appartiennent à chaque groupe de taille (les tailles sont marquées au bas de la figure). Les ordonnées sont de longueur proportionnelle à ces chiffres. — Le rectangle, tracé à gauche de chaque figure, a une hauteur proportionnée à la fréquence des défauts de taille (moins de 1m,56).

Je reviendrai tout à l'heure sur cette explication; nous pouvons, dès à présent, remarquer que si la statistique nous montre deux types humains dans le département du Doubs, elle ne nous oblige nullement à admettre que leur coexistence a pour cause la présence de deux races d'hommes.

III.

La carte que j'ai construite montre que ces deux types coexistent dans tous les départements du Nord-Est de la France. Je les ai représentés par deux écussons dont l'un, de couleur plus foncée, représente le type de petite taille, et l'autre, le type de grande taille. La grandeur de la surface de ces écussons donne une idée de la fréquence de chacun de ces deux types de taille.

FRANCE (1858-1867). — *Sur 1,000 jeunes hommes en chaque département, combien de chaque taille?*

	Moins de 1m,56.	De 1m,56 à 4 P 10 p (1m,560 à 1m,569).	De 4 P 10 p à 4 P 11 p (1m,570 à 1m,597).	De 4 P 11 p à 5 P (1m,598 à 1m,624).	De 5 P à 5 P 1 p (1m,625 à 1m,651).	De 5 P 1 p à 5 P 2 p (1m,652 à 1m,678).	De 5 P 2 p à 5 P 3 p (1m,679 à 1m,705).	De 5 P 3 p à 5 P 4 p (1m,706 à 1m,732).	De 5 P 4 p à 5 P 5 p (1m,733 à 1m,760).	De 5 P 5 p à 5 P 6 p (1m,761 à 1m,787).	De 5 P 6 p à 5 P 7 p (1m,788 à 1m,814).	De 5 P 7 p à 5 P 8 p (1m,815 à 1m,841).	De 5 P 8 p à 5 P 9 p (1m,842 à 1m,868).	De 5 P 9 p à 5 P 10 p (1m,869 à 1m,895).	De 5 P 10 p à 5 P 11 p (1m,896 à 1m,922).	De 5 P 11 p à 6 P (Plus de 1m,922).	TAILLE médiane.
																	m.
I.																	
Doubs	33	13	74	132	184	134	184	126	74	24	16	5	0,8	0,5	0,3	»	1,667
Jura	36	12	62	132	192	138	183	132	64	28	15	5	0,9	0,3	0,1	0,1	1,665
Haute-Saône	47	14	65	124	165	168	174	115	75	33	13	5	1,7	0,5	0,1	»	1,666
Côte-d'Or	33	14	67	132	196	132	186	130	69	21	15	4	0,7	0,3	»	0,1	1,661
II.																	
Haute-Marne	33	13	67	127	179	141	189	129	72	28	14	6	1,2	0,5	0,3	»	1,663
Aube	47	25	73	126	188	152	172	113	62	24	13	4	0,3	0,2	0,3	»	1,662
Marne	62	19	82	154	187	134	171	103	53	20	10	4	0,9	0,3	0,1	0,1	1,652
Ardennes	61	9	66	123	185	151	170	121	72	25	11	5	1,0	0,7	0,3	»	1,653
III.																	
Nord	60	13	77	131	193	140	167	111	64	20	15	5	0,7	0,2	0,4	»	1,657
Pas-de-Calais	60	28	90	158	200	131	157	97	50	15	10	3	0,9	0,4	0,1	»	1,647
Somme	65	22	91	148	188	140	153	104	55	18	12	4	0,7	0,3	»	»	1,649
IV.																	
Aisne	58	26	90	154	195	130	168	98	52	16	9	3	0,9	0,1	0,1	»	1,649
Oise	59	14	86	154	195	130	166	105	55	19	11	2	1,8	0,1	0,1	»	1,651
Seine-et-Oise	78	12	83	164	209	132	149	96	47	16	10	2	0,6	0,6	0,3	0,1	1,650
Seine-et-Marne	61	27	87	148	187	147	154	95	58	22	10	3	0,5	0,3	0,2	»	1,650
Eure-et-Loir	66	19	104	158	191	138	163	86	41	17	10	3	0,5	0,4	0,1	»	1,647
V.																	
Bas-Rhin	35	15	75	146	197	143	167	118	65	20	14	4	0,5	0,5	»	»	1,658
Haut Rhin	64	20	94	151	192	132	162	100	52	16	12	4	0,5	0,5	»	»	1,649
VI.																	
Moselle	43	13	82	125	180	142	165	119	73	33	15	6	2,7	2,1	0,1	»	1,663
Meurthe	70	15	81	150	186	122	167	109	61	18	12	4	1,0	0,5	0,2	0,1	1,651
Vosges	68	33	56	125	163	131	189	119	70	22	17	5	1,2	0,7	0,1	»	1,663
Meuse	62	18	87	138	183	136	171	113	55	19	12	4	1,5	0,4	»	»	1,654
VII.																	
Loiret	91	27	102	151	196	141	143	77	45	16	6	2	0,3	0,3	»	»	1,629
Yonne	60	15	74	140	185	145	174	105	61	20	13	3	0,5	0,5	0,2	»	1,657
Nièvre	69	31	102	168	162	185	105	103	44	18	7	2	0,8	0,1	0,1	»	1,616
Saône-et-Loire	53	21	76	150	192	170	159	96	52	17	10	3	0,6	0,3	0,1	»	1,653
Rhône	51	30	100	166	194	126	159	96	50	15	10	2	0,6	0,3	»	»	1,616
Ain	45	16	71	133	192	144	172	113	68	25	11	5	1,0	0,6	0,1	»	1,659
Isère	61	84	92	103	115	131	135	102	64	51	38	24	»	»	»	»	1,661
Savoie	66	35	110	163	193	132	143	88	49	12	7	1	0,8	0,2	»	»	1,639
Haute-Savoie	55	19	77	143	208	136	176	104	50	18	10	4	0,2	0,1	»	»	1,652
VIII.																	
Seine-Inférieure	96	14	106	162	193	110	141	83	43	13	6	2	0,6	0,2	0,1	»	1,612
Eure	88	19	77	147	189	137	160	100	52	11	13	3	1,0	0,4	0,1	»	1,650
Calvados	81	17	89	152	193	132	157	99	50	18	9	3	0,8	0,2	0,1	»	1,618
Orne	63	22	90	146	192	148	166	90	48	20	10	3	1,1	0,4	»	»	1,650
Manche	81	37	113	176	191	126	133	78	38	14	7	2	1,3	0,1	»	»	1,637
IX.																	
Sarthe	73	46	93	162	196	153	146	76	35	14	5	1	0,1	0,1	»	»	1,642

Gironde	85	38	110	163	200	132	134	70	30	11	4	1	0,6	0,1	»	0,4	1,640
Lot-et-Garonne	92	35	115	205	200	127	127	60	26	5	1	1	»	»	»	»	1,632
Haute-Garonne	81	50	108	183	187	138	132	73	30	11	5	2	0,2	0,1	0,1	»	1,635
Hautes-Pyrénées	73	24	90	148	207	135	169	87	41	14	9	2	0,3	0,5	0,1	»	1,646
Basses-Pyrénées	91	16	99	158	197	129	154	89	43	13	8	2	0,3	0,3	0,1	»	1,643
Gers	98	7	139	190	197	134	128	66	29	6	5	1	0,3	0,1	»	»	1,634
Landes	129	32	130	190	195	114	113	60	24	8	4	1	0,2	0,2	0,1	»	1,627
Ariège	86	22	122	169	211	126	137	75	36	11	5	1	0,3	»	»	»	1,638
Pyrénées-Orientales	83	34	114	178	202	132	131	81	30	10	4	1	0,4	»	»	»	1,636
XI.																	
Aude	101	29	131	190	201	112	124	69	31	7	4	1	0,2	»	»	»	1,632
Hérault	78	21	104	168	195	134	145	88	42	14	8	2	0,4	0,6	0,1	»	1,640
Gard	79	36	120	183	202	129	131	74	32	8	5	1	0,2	»	»	»	1,636
Drôme	77	29	94	178	204	129	145	88	37	12	6	1	0,3	»	»	»	1,640
Vaucluse	68	23	96	138	195	187	139	83	44	17	7	2	0,5	»	0,1	0,1	1,649
Bouches-du-Rhône	78	17	97	148	196	144	152	95	47	15	8	2	0,4	0,2	»	»	1,646
Var	81	19	97	172	200	120	156	92	39	13	8	2	0,2	0,3	»	0,2	1,643
XII.																	
Alpes-Maritimes	80	32	91	166	197	132	149	81	46	14	9	1	1,5	0,3	»	»	1,643
Basses-Alpes	116	40	95	145	213	148	126	69	30	10	4	2	1,3	1,2	»	»	1,638
Hautes-Alpes	148	36	122	180	185	120	125	49	25	6	3	1	0,3	»	»	»	1,627
XIII.																	
Ardèche	126	27	116	168	188	124	125	76	34	8	6	1	0,4	»	»	»	1,634
Loire	118	24	115	167	194	124	134	71	37	10	5	1	0,3	0,1	»	»	1,635
Haute-Loire	128	49	112	189	206	116	115	50	25	7	3	1	0,1	»	0,1	»	1,628
Puy-de-Dôme	136	37	133	181	196	110	111	58	25	8	4	1	»	0,1	»	»	1,627
Cantal	105	17	124	183	195	116	136	75	32	8	6	1	0,5	0,1	»	»	1,635
Lozère	122	36	121	165	209	120	122	66	26	9	3	1	0,2	»	»	»	1,632
Aveyron	103	33	120	170	192	126	135	72	32	10	5	2	0,2	»	»	»	1,635
Tarn	107	44	147	200	194	104	105	66	23	6	3	1	0,1	»	0,1	»	1,639
Lot	115	17	150	184	188	120	126	63	26	8	2	1	0,1	»	»	»	1,630
Corrèze	190	63	151	182	165	97	88	39	19	5	2	0,2	0,1	0,1	0,1	»	1,612
Dordogne	136	39	145	211	190	103	101	47	18	5	3	0,5	0,1	»	»	»	1,621
Charente	123	30	138	183	200	113	121	52	27	7	5	1	0,1	»	»	»	1,627
Haute-Vienne	191	54	134	170	176	100	93	52	19	6	3	1	»	»	»	»	1,617
XIV.																	
Creuse	75	28	95	151	222	161	132	73	39	18	6	1	0,3	»	»	»	1,643
Allier	85	38	132	180	187	148	116	72	25	10	5	2	0,3	0,1	»	»	1,633
Cher	102	28	107	181	197	129	133	73	33	10	5	1	0,1	»	»	»	1,630
Indre	86	17	111	176	208	126	135	81	40	12	6	2	0,5	»	»	»	1,639
Vienne	90	26	109	174	198	131	141	77	37	10	6	1	0,2	0,1	»	»	1,639
Loir-et-Cher	96	18	111	184	215	119	132	75	35	9	5	1	0,5	»	»	»	1,636
Indre-et-Loire	118	20	101	163	200	126	142	79	32	12	5	1	0,1	0,1	»	»	1,638
XV.																	
Finistère	83	43	132	193	207	122	116	66	26	7	4	1	0,2	0,1	»	»	1,623
Côtes-du-Nord	116	32	156	196	190	115	113	55	19	4	3	1	0,2	»	»	»	1,624
Morbihan	113	40	137	193	198	105	115	62	24	8	4	1	0,2	»	»	»	1,627
Ille-et-Vilaine	112	37	134	193	200	110	118	59	24	8	3	2	0,2	»	»	»	1,628
Loire-Inférieure	63	39	112	160	200	143	134	82	45	13	7	2	0,2	»	»	»	1,628
XVI.																	
Corse	78	25	114	171	203	121	142	79	39	15	10	2	1,0	»	»	»	1,626
XVII.																	
Seine	92	33	99	155	178	132	140	83	49	19	11	5	2,8	1,1	0,4	»	1,643
France	97	29	102	160	187	131	140	84	43	15	8	3	0,6	0,2	0,1	0,02	1,641

Les deux diagrammes ci-dessus montrent quelle est la fréquence relative de chaque groupe de taille : 1° dans un département ayant une population homogène au point de vue de la taille (tel que la Creuse, par exemple); 2° dans un département ayant deux types de taille, tel que le Doubs.

Sur le tableau numérique ci-dessus, dans lequel les départements sont rangés en groupes géographiques, j'ai fait marquer, en caractère gras, les chiffres qui indiquent la présence du sommet de la courbe de probabilité. On voit que, dans un grand nombre de départements, il existe un double sommet (1).

---

(1) Le calcul de la fréquence des différentes tailles est rendu assez difficile par le cadre adopté par la statistique militaire. Il importe d'expliquer et de justifier la méthode que nous avons suivie :

Les *Comptes rendus du recrutement* fournissent :

1° Les tailles supérieures à $1^m,56$ *pour les recrues seulement*. Ainsi, on ne donne pas la taille des jeunes gens qui ont été réformés pour infirmités, motifs de famille, etc. ;

2° Les « réformés pour défaut de taille ». Ces mots sont obscurs. Il résulte, en effet, d'une circulaire du 18 mai 1840 que tous les conscrits de moins de $1^m,56$, qui passent devant le conseil de révision, ne sont pas comptés comme atteints de défaut de taille : un conscrit qui présente, outre un défaut de taille, une infirmité quelconque, doit être réformé pour son infirmité et non pour son défaut de taille. Au contraire, un jeune homme trop petit, et en même temps ayant une cause légale d'exemption (fils aîné de veuve, etc.), sera réformé pour défaut de taille, et non pas seulement exempté pour cause légale. Ces dispositions ont été prises dans l'intérêt des jeunes gens.

De cette circulaire, voici ce qui résulte :

Veut-on connaître la fréquence des hommes de moins de $1^m,56$? Il faut comparer leur nombre à l'ensemble de ceux qui les ont fournis, c'est-à-dire au total suivant : *hommes du contingent + exemptés pour causes légales*. Par exemple, il y a eu en France, pendant la période 1863-1867, un total de 447,172 recrues (non compris 52,299 de taille inconnue) ; il y a eu, en outre, 169,828 jeunes gens exemptés pour causes légales. D'autre part, le nombre des défauts de taille a été de 54,052. La fréquence des défauts de taille est donc égale à la fraction $\frac{54,052}{447,172 + 169,828}$, soit 87 p. 1,000.

Veut-on maintenant savoir « sur 1,000 hommes de toutes tailles, combien il y en a eu de chaque groupe de tailles? » Voici comment il faudra procéder. Nous n'avons le détail des tailles que pour les 447,172 recrues, qui sont tous supérieurs à $1^m,56$. Appliquant à leur nombre la proportion ci-dessus établie, on trouve que pour 447,172 hommes supérieurs à $1^m,56$, il existe, dans la population de 20 ans, 39,220 hommes inférieurs à cette taille. Or, $39,220 + 447,172 = 486,392$; c'est donc ce dernier chiffre qui deviendra la base du calcul. On dira : « Si 486,392 devient 1,000, que devient 39,220 ? Que devient chacun des groupes de taille dont le *Compte rendu du recrutement* nous donne la grandeur ? »

La plupart des auteurs n'ont pas procédé ainsi ; ils ont pris pour base de leurs calculs le total (contingent + défauts de taille), quoique le groupe des défauts de taille soit grossi par tous ceux qui ont, outre un défaut de taille, une cause d'exemption légale à faire valoir. Aussi ces auteurs sont-ils arrivés à trouver une proportion de défauts de taille évidemment exagérée, ce qu'ils ont expliqué en supposant que les conseils de révision se laissaient souvent tromper.

Notre méthode prouve que cette supposition est inutile. On s'en convaincrait mieux encore en remarquant que la circulaire de 1840 n'est pas appliquée à la lettre comme nous l'avons supposé. Parmi les infirmes de moins de $1^m,56$, il en est quelques-uns (ceux dont l'infirmité n'est pas très apparente) qui vont grossir le nombre des défauts de taille, ce qui est contraire à ce que nous avons supposé. D'où il résulte que, sans avoir exagéré la fréquence des petites tailles autant que l'ont fait les auteurs, nous avons peut-être été conduit à calculer pour elle des chiffres un peu plus forts que la réalité.

Il faut ajouter que j'ai pu contrôler mes chiffres au moyen de ceux que mon frère, M. Alphonse Bertillon, a recueillis lui-même dans le département de la Seine. Les mensurations, exécutées sous sa direction immédiate, sont déjà au nombre de 30,000 ; les résultats obtenus, dont l'exactitude ne saurait être mise en doute, s'écartent peu de ceux que ma méthode de calcul a donnés pour ce département, et diffèrent notablement de ceux qu'on obtiendrait par la méthode ci-dessus critiquée.

Il faut remarquer enfin que nos observations sur la coexistence de deux types de taille subsistent tout entières, quelle que soit d'ailleurs la méthode de calcul employée.

IV.

Il nous reste à examiner quelles explications on peut proposer pour rendre compte de la coexistence de ces deux types de taille sur une partie du territoire français.

La première qui se présente à l'esprit, lorsqu'on a lu les travaux si attachants de Broca, c'est que les deux races dont il admet l'existence en France, les Kymris et les Celtes, ne se sont pas encore fondues dans le Nord de notre pays. Il faudrait donc admettre, par exemple, qu'il existe encore à notre époque des villages kymriques et des villages celtiques et que les siècles écoulés n'ont pas encore combiné les uns avec les autres. Il est vrai qu'on voit des faits analogues dans des pays où la langue, la religion, et je ne sais quel patriotisme local rendent plus difficiles les croisements ethniques; toutefois, il serait étrange qu'il en fût de même en France.

Mais nous ne sommes pas obligés d'attribuer à la race cette influence souveraine sur la hauteur de la taille.

En Suisse aussi, il existe deux types de taille, et la différence entre ces deux types est de telle nature qu'assurément personne ne l'attribuera à une cause ethnique. Il existe en Suisse, et notamment dans les cantons de Berne et de Saint-Gall, un véritable type de nains. En effet, voici comment se répartissent les 54 individus de moins de $1^m,27$, mesurés en 1878 et 1879 :

Suisse. — *Taille des nains mesurés en 1878-1879.*

De $1^m,16$ à $1^m,17$	3
$1^m,17$ à $1^m,18$	3
$1^m,18$ à $1^m,19$	»
$1^m,19$ à $1^m,20$	4
$1^m,20$ à $1^m,21$	2
$1^m,21$ à $1^m,22$	4
$1^m,22$ à $1^m,23$	11
$1^m,23$ à $1^m,24$	10
$1^m,24$ à $1^m,25$	7
$1^m,25$ à $1^m,26$	5
$1^m,26$ à $1^m,27$	5
Total	54

Malgré l'exiguïté des chiffres, il est visible qu'ils se groupent tout autour d'une moyenne de $1^m,22$. Ce n'est évidemment pas une cause ethnique, mais une cause pathologique, — soit, par exemple, le crétinisme — qui abaisse ainsi la taille de ces malheureux et crée ce nouveau type humain.

Puisqu'une maladie peut ainsi créer un nouveau type d'hommes, ne peut-on pas se demander si ce n'est pas aussi à quelque cause pathologique, ou simplement à une différence dans la manière de vivre, que l'on doit attribuer la présence de deux types humains dans le Nord-Est de la France. Il est loin de ma pensée de vouloir déterminer ainsi cette cause de l'affaiblissement de la taille dans la moitié au moins de la population; mais il ne me paraît nullement prouvé que la race soit le seul facteur qui doive entrer ici en ligne de compte.

L'étude de la taille dans plusieurs pays montre que le milieu et l'alimentation ont, sur son développement, une influence qu'on n'a sans doute jamais contestée, mais qu'on a peut-être depuis quelque trente ans déjà, trop de tendance à négliger. La race n'est pas le seul facteur de la taille; elle n'en est même pas le facteur principal.

La race des habitants de la Suède n'a évidemment pas changé, et pourtant la

taille des Suédois a augmenté depuis 1840, d'après le rédacteur d'une revue militaire suédoise (*Kongl. krigsveten kaps Acad. tsdskrift.*, 15 août 1876).

Dans les Pays-Bas aussi, la taille s'est accrue depuis une vingtaine d'années, ainsi que le prouvent les chiffres suivants empruntés à l'excellent *Annuaire de la Société royale de statistique des Pays-Bas.*

Sur 100 conscrits, combien de chaque taille?

	1866-1871.	1872-1877.	1873-1883.
Moins de 1m,55	9.3	7.6	5.7
— 1m,55 à 1m,59	13.9	12.9	11.6
— 1m,60 à 1m,69	52.0	53.5	53.9
— 1m,70 et plus	24.8	26.0	28.8

Ainsi, le nombre des hautes tailles augmente aux dépens des petites. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que toutes les provinces des Pays-Bas, sans exception, voient augmenter de même le niveau moyen de la taille. On a attribué, non sans vraisemblance, ce phénomène à l'amélioration du bien-être général de la nation, et notamment au desséchement des marais. Quoi qu'il en soit, il est certain que la race des Néerlandais n'a pas changé : c'est sous l'influence d'un autre facteur qu'elle s'est élevée.

M. Pagliani, le savant professeur de Turin, a mesuré les élèves des écoles riches et ceux des écoles pauvres de sa ville natale, en distinguant les âges. Il a montré que, chez les garçons et chez les filles, l'aisance exerce une influence considérable sur le développement de la taille. Ses chiffres, qu'il serait trop long de reproduire ici, ont été publiés d'une façon peut-être trop succincte eu égard à leur grand intérêt, dans le congrès des sciences anthropologiques tenu à Paris en 1878; ils ont été souvent réédités.

Les chiffres suivants montrent pour la Saxe l'influence que le bien-être peut

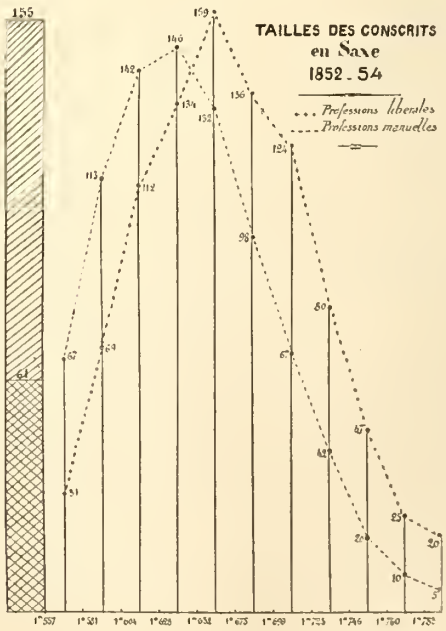

Le rectangle, situé à gauche de la figure, présente une hauteur proportionnée à la fréquence des défauts de taille, soit parmi les professions libérales (partie ombrée), soit parmi les professions manuelles (partie claire).

Royaume de Saxe (1852 à 1854).

PROFESSIONS.	SUR 100 CONSCRITS DE CHAQUE PROFESSION, COMBIEN DE CHAQUE TAILLE ?												NOMBRE ABSOLU des conscrits mesurés.		
	Défaut de taille, moins de 1m,557.	De 1m,557 à 1m,581.	De 1m,581 à 1m,604.	De 1m,604 à 1m,628.	De 1m,628 à 1m,652.	De 1m,652 à 1m,675.	De 1m,675 à 1m,699.	De 1m,699 à 1m,723.	De 1m,723 à 1m,746.	De 1m,746 à 1m,760.	De 1m,760 à 1m,783.	Au-dessus de 1m,783.	Villes.	Campagnes.	Total.
I. — *Professions manuelles.*															
Paysans, valets de ferme, etc	15.38	6.65	11.23	13.98	13.86	13.06	10.36	7.02	4.36	2.24	1.20	0.66	962	15,787	16,749
Mineurs, ouvriers des mines	18.28	8.16	12.53	14.20	14.88	10.52	8.97	6.38	3.56	1.26	0.63	0.63	376	1,364	1,740
Meuniers	12.00	5.71	11.18	13.99	16.14	12.91	11.26	8.36	5.05	2.40	0.75	0.25	228	980	1,208
Boulangers	15.01	8.19	14.69	15.11	17.42	12.28	7.03	4.72	3.46	1.05	0.52	0.52	622	331	953
Bouchers	11.28	5.95	9.38	14.95	14.84	13.94	11.79	7.22	5.32	3.30	1.27	0.76	415	374	789
Cabaretiers	13.76	6.42	11.01	11.01	18.35	17.43	11.93	3.67	2.75	2.75	0.92	»	89	20	109
Tailleurs	22.96	8.64	12.93	12.66	14.87	11.07	6.98	4.50	2.90	1.66	0.48	0.35	769	677	1,446
Cordonniers	21.91	7.21	11.28	14.66	14.34	11.00	7.78	6.48	3.18	1.14	0.65	0.37	1,658	797	2,455
Fabricants de bas	14.61	5.92	11.03	15.55	13.87	13.84	8.75	7.84	4.97	2.07	0.87	0.65	319	3,063	3,382
Relieurs	19.10	9.55	15.17	13.48	17.42	10.11	7.30	4.50	2.25	0.56	0.56	»	154	24	178
Maçons	7.98	6.16	10.26	13.30	15.27	17.93	11.70	7.22	6.08	2.20	1.29	0.61	307	1,009	1,316
Domestiques	7.01	5.85	9.25	12.01	14.24	16.47	11.69	11.05	6.17	3.61	1.59	1.06	200	741	941
Fabricants de meubles	15.14	7.83	10.67	15.75	16.57	13.72	8.94	5.29	2.61	2.13	0.61	0.71	578	406	984
Maréchaux ferrants	10.12	6.47	10.59	15.18	15.88	16.47	10.00	7.17	4.94	2.00	0.71	0.47	203	647	850
Cloutiers	24.5	9.80	14.71	15.70	8.82	9.80	5.88	5.88	3.92	0.98	»	»	68	34	102
Ferblantiers	22.5	5.63	10.39	11.69	15.15	12.55	12.12	5.20	2.16	1.30	1.30	»	139	92	231
Tisserands	15.88	6.70	11.84	14.80	15.74	13.20	9.24	5.97	3.68	1.67	0.80	0.48	3,055	3,583	6,638
Journaliers, cochers, portefaix	14.16	5.26	10.20	12.14	15.06	13.77	12.80	6.81	4.80	2.60	1.36	1.04	1,117	423	1,540
II. — *Professions libérales.*															
Professeurs publics et privés	4.37	1.45	8.25	9.71	17.00	10.68	15.53	15.05	7.28	6.80	1.94	1.94	84	122	206
Étudiants	2.28	1.37	3.42	6.83	10.71	13.67	17.31	17.31	13.21	6.15	4.78	2.96	433	6	439
Élèves des séminaires	3.98	2.12	5.83	10.88	15.12	19.89	13.53	12.47	6.37	4.51	2.92	2.39	363	14	377
Commis, teneurs de livres	8.76	4.38	8.40	13.40	13.14	16.44	11.80	9.92	6.70	3 93	1.52	1.61	962	157	1,119
Moyenne de la Saxe	14.72	6.56	11.14	14.11	14.60	13.37	10.15	7.03	4.41	2.13	1.10	0.68	18,613	33,805	52,418

exercer sur l'élévation de la taille. Ils sont calculés d'après un document déjà ancien, publié par la *Statistische Zeitung* du royaume de Saxe. La taille des conscrits y est distinguée suivant leur profession (1). On verra que toutes les professions qui supposent une certaine aisance, présentent un plus petit nombre de petits hommes, un plus grand nombre d'hommes grands, — en un mot une courbe plus élevée que les professions manuelles. Ce tableau est très démonstratif; la seule profession manuelle qui présente une taille élevée est celle de domestique, mais il est facile de remarquer qu'une taille assez élevée est pour beaucoup de domestiques une nécessité professionnelle; d'ailleurs quelques-uns d'entre eux participent dès l'enfance au bien-être de leur maître. Toutes les professions véritablement ouvrières, celles dans lesquelles l'homme connaît la misère dès sa première enfance, les mineurs, les forgerons, les ferblantiers, les tisserands si nombreux dans l'industrieux royaume de Saxe, les cordonniers, les journaliers, présentent, en grande majorité, de petits hommes. Les étudiants, les employés de commerce se rattachent réellement à un autre type de taille. Nous avons résumé ces chiffres et nous les avons représentés graphiquement par le diagramme ci-dessus.

Supposons un pays où la race des heureux serait assez nombreuse — c'est le cas en France — pour n'être pas perdue au milieu de la foule des déshérités, nous aurions certainement à y distinguer deux types de taille, d'après les données qui précèdent.

Nous ne sommes donc pas obligés d'expliquer la coexistence de deux types de taille par la seule coexistence de deux races, qui, malgré les siècles écoulés, auraient continué à vivre côte à côte sans se confondre.

V.

On peut résumer ce qui précède par les propositions suivantes :

1° Il existe dans tout le Nord-Est de la France deux types de taille, l'un supérieur à $1^m,69$, l'autre de $1^m,64$ environ;

2° Il n'est pas impossible que la coexistence de ces deux types soit due à la coexistence de deux populations inégalement heureuses, l'une, relativement riche et bien portante, l'autre, malheureuse ou maladive;

3° Mais l'explication la plus vraisemblable de la coexistence de ces deux types est celle qui se rattache à la théorie de Broca. Ce serait à la persistance des deux races qui composent la nation française qu'il faudrait alors l'attribuer. Si l'on admet cette explication, on remarquera que les Kymris, race sans doute conquérante, ont dû envahir la Gaule en suivant le cours des grandes rivières, à savoir : le cours de la Saône et le cours de la Loire. Or, justement les départements qui présentent deux types de taille (deux écussons sur la carte) sont ceux qui bordent ces deux fleuves.

---

(1) Nous n'avons marqué sur le tableau numérique qui précède, que les professions les plus nombreuses; la ligne « moyenne pour la Saxe » est calculée d'après le chiffre total des conscrits saxons.

L'UNION DES CHEMINS DE FER

Par M. FASSIAUX

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES DE BELGIQUE

Messieurs,

Je suis appelé à vous présenter des considérations sur les chemins de fer.

Ainsi le veut votre programme.

Ce sujet est si vaste, qu'il m'a fallu compter beaucoup sur votre bienveillance pour ne pas me dérober devant la tâche qui m'est imposée.

C'est qu'en effet, Messieurs, les chemins de fer comptent parmi les plus grands événements de notre siècle et c'est à bon droit que, dans une occasion récente, votre éminent président les a représentés *comme ayant modifié de la façon la plus complète, la nature et l'étendue des relations qui existent entre les différentes nations.*

Il a dit cela, en défendant, aux applaudissements du Sénat français, avec l'éloquence et l'énergie qui lui sont propres, la cause de la liberté commerciale, cet autre progrès que notre siècle peut aussi revendiquer.

M. Léon Say me permettra de lui rendre cet hommage que je formule avec la conviction que l'assemblée partage avec moi, que les belles paroles que je viens de rappeler sont l'expression de la vérité.

Il est indéniable que l'invention des chemins de fer produit une transformation si complète qu'on peut la comparer à celle qu'a produite l'invention de l'imprimerie.

Ce que l'une fait pour la transmission des idées, l'autre le fait pour le transport des hommes et des choses.

Aussi la locomotive est-elle pour moi la merveille des merveilles.

Et quand je vois ce cheval de feu prendre son élan vers les contrées les plus lointaines, je ne puis m'empêcher de m'écrier avec le poète :

Inclinons-nous, c'est le progrès qui passe!

C'est le progrès dans toute sa sublimité, car il porte dans le monde entier les bienfaits de la civilisation.

Vous me pardonnerez, Messieurs, cet accès de lyrisme, — qui est justifié par le sentiment que, plus d'une fois, j'en suis sûr, vous avez éprouvé vous-mêmes — et vous me laisserez croire que pour vous comme pour moi les chemins de fer doivent être considérés comme un instrument de paix et de bonheur pour l'humanité.

Dès lors, vous admettrez aussi que tout ce qui tend à perfectionner cet instrument est digne des méditations des hommes qui, comme vous, sont les soldats du progrès.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, le sujet que j'ai à traiter est des plus vastes et si je n'y prenais garde, votre bienveillance pourrait être mise à une rude épreuve.

Rassurez-vous cependant, je n'ai pas l'intention de faire un long discours.

Je veux, au contraire, me borner et ne vous parler que de l'*Union des chemins de fer,* sans même donner à cette grande question tous les développements qu'elle comporte.

J'espère que mes observations vous intéresseront, non seulement parce qu'elles visent un but dont la grandeur ne vous échappera point, mais encore parce qu'elles touchent de près à la solution d'un problème que les statisticiens ont plus d'une fois déjà essayé de résoudre sans y réussir, à défaut de l'union que je préconise.

Cette question n'est pas nouvelle. Elle est dans l'air depuis longtemps.

Cela est si vrai, qu'au Congrès tenu à Paris en 1878, l'honorable M. Delboy a pu dire, avec l'autorité qui s'attache à son nom, que l'Union ferrée se fera comme se sont faites l'Union métrique ou monétaire et l'Union postale et télégraphique, parce que le commerce, l'industrie, la politique, la civilisation, tous les intérêts sociaux enfin en ressentent la nécessité.

M. Delboy confirmait ainsi un vœu qui avait été exprimé quatre ans plus tôt à Berne, dans la seconde session du Congrès postal, pour la réalisation prochaine de cet immense progrès.

Comme toutes celles qui ont en vue un grand résultat, l'union ferrée a ses partisans et ses contradicteurs.

Ses partisans sont nombreux, parce qu'il est impossible de nier le bienfait qui résulterait de sa réalisation ; mais ils ne sont guère militants, parce qu'ils s'arrêtent devant certaines difficultés qui sont plus apparentes que réelles.

Ses contradicteurs se dérobent à toute discussion. Ils croient avoir tout dit en criant à l'utopie.

Bref, pour beaucoup d'esprits, la question, quoique vieille, est encore dans les nuages.

Je vais essayer de l'en faire sortir en démontrant que la chose est réalisable et en indiquant par quels moyens on pourrait atteindre le but.

Mais auparavant, je dois faire justice du préjugé qui consiste à ne voir qu'une utopie, un rêve, une chimère, dans l'union dont il s'agit.

Il me suffira, à cet effet, de rappeler, comme l'a déjà fait un de nos plus éminents collègues, l'honorable M. Cochery, dans le beau discours qu'il a prononcé en inaugurant sa présidence, que la situation était absolument la même avant la conclusion du traité qui a consacré l'Union postale.

Alors aussi on disait : c'est une utopie, car on se trouve devant tant d'éléments différents qu'il est impossible de les concilier pour les ramener à l'unité rêvée.

On citait la diversité des tarifs par rapport à la progression du poids des lettres qui étaient taxées, chez les uns, sur la base de 7 $^1/_2$ grammes, chez les autres sur celle de 10, de 15 et même de 16 grammes ou un Loth.

On ajouterait qu'il en était de même du régime des lettres valeurs, des mandats, papiers d'affaires, etc., etc., et que ces divergences se compliquaient d'une organisa-

tion essentiellement propre à chaque office, laquelle formait, avec les difficultés inhérentes au transit, un obstacle insurmontable contre l'adoption d'un système uniforme.

Enfin, on allait jusqu'à prétendre que les traités postaux étaient en corrélation intime avec les traités commerciaux et qu'à ce point de vue, ils avaient une portée politique qui rendait invincible la difficulté de faire accepter des règles générales pour les relations postales de peuple à peuple.

On disait tout cela et véritablement il y avait de quoi faire reculer les esprits les mieux disposés.

Cependant, vous le savez, l'œuvre a été accomplie et le monde entier en profite depuis dix ans, grâce au bon vouloir des gouvernements qui ont signé le traité de Berne et à la persévérance des hommes qui ont préparé et négocié ce traité.

Parmi ces hommes, il en est trois dont les noms devraient être écrits en lettres d'or sur le monument qui reste à élever pour glorifier un événement qui, certes, marquera dans l'histoire de l'humanité.

Ces noms sont ceux de MM. Kasson, promoteur de l'idée, délégué des États-Unis d'Amérique à la conférence préparatoire de 1863, Vandal, conseiller d'État, directeur général des postes en France, président de cette conférence, et Stephan, grand maître des postes germaniques, inspirateur et véritable auteur du traité de Berne.

Je saisis avec bonheur l'occasion qui m'est offerte de proclamer que c'est principalement à leur initiative et à leur foi robuste dans la bonté de l'œuvre grandiose dont je vous entretiens, que l'on en doit la réalisation.

Eh bien, Messieurs, s'il en a été ainsi pour la poste, pourquoi en serait-il autrement pour les chemins de fer?

Est-ce que les différences de régime sont plus grandes?

Est-ce que les difficultés sont plus insurmontables?

Est-ce que dans des services nés d'hier la routine aurait plus d'empire que dans ceux qui, comme la poste, datent de Louis XI?

Est-ce que l'on songe à tout bouleverser et à imposer aux diverses lignes ferrées un système d'exploitation qui pourrait aller à l'encontre de leurs droits et de leurs intérêts?

Nullement.

Il s'agit purement, simplement, j'allais dire tout bonnement, tant la chose me paraît pratique, de faire adopter par tous les chemins de fer des règles communes qui permettraient d'effectuer les transports internationaux à des conditions telles que toutes les lignes pourraient être considérées comme n'en formant qu'une.

En d'autres termes, l'idée vise un régime simple et uniforme qui, comme celui des postes et des télégraphes, ne s'appliquerait qu'aux relations de peuple à peuple et qui, par conséquent, laisserait subsister pour le service intérieur de chaque administration, tous les droits qui lui sont acquis et que l'on respecterait à l'égal de ceux de la poste et des télégraphes.

Tel est le but à poursuivre.

Peut-on dire qu'il constitue un rêve?

Assurément non, puisque ce rêve est réalisé pour la poste et en grande partie pour les chemins de fer eux-mêmes.

Oui, pour les chemins de fer eux-mêmes, puisque, partout où il en existe, la force des choses a fait que, dès le début, les administrations se sont entendues pour

assurer les relations directes au moyen de conventions de service mixte pour les relations intérieures et de service international pour les relations avec l'étranger.

Il en est ainsi en Belgique où le public n'a plus guère à distinguer entre les lignes ferrées, quant aux conditions de transport au dedans ou au dehors du pays.

Cela se voit aussi en Allemagne où l'on a le Verein, en Angleterre où l'on a le Clearing house et en France où l'on a le syndicat du chemin de fer de ceinture.

On peut constater, ici même, à n'importe quelle gare, qu'il est possible d'obtenir un billet direct de Paris pour Bruxelles, Berlin, Vienne, Londres, etc., et qu'il en est de même pour l'inscription et le transport des marchandises.

Il m'est donc permis de penser et de dire que des relations directes sont déjà établies sur une grande échelle dans l'ordre d'idées que je préconise et que, dès lors, il suffirait de réunir, en un seul, les arrangements partiels existants, pour doter les chemins de fer d'un régime général, qui certes rencontrerait une approbation aussi méritée que celle qui a été donnée avec tant d'unanimité aux Unions postale et télégraphique.

C'est, vous le savez, Messieurs, chose faite pour les petits paquets et vous conviendrez que ce résultat, qui, je le reconnnais, n'a été obtenu qu'après de longues discussions, prouve à lui seul que l'union est réalisable et que c'est à tort que l'on s'arrêterait devant des difficultés de détail qui seraient d'autant plus facilement surmontées qu'elles n'ont point formé obstacle à l'arrangement concernant les transports auxquels je fais allusion.

Je sais que parmi ces difficultés, il en est une qui, plus que les autres, mérite de fixer l'attention.

Je veux parler du projet de législation internationale sur les transports par chemin de fer.

Mais précisément, on se trouve aujourd'hui fort à l'aise sur ce point, car beaucoup de chemin a été fait depuis l'ouverture des négociations y relatives, laquelle date de 1874.

En effet, si je suis bien informé, ces négociations sont sur le point d'aboutir.

Ainsi, l'objection que l'on pourrait vouloir en tirer, se retournerait contre ceux qui la produiraient, attendu que l'on se trouvera bientôt en possession d'un traité auquel auront participé les principaux chemins de fer exploités ou non par l'État et qui pourra être considéré comme formant avec le traité concernant les petits paquets, la deuxième étape vers l'union complète des chemins de fer.

Remarquez que je dis « les chemins de fer exploités *ou non* par l'État » et que c'est une réponse victorieuse à ceux qui ont prétendu que l'on ne peut assimiler les railways à la poste, parce que, pour celle-ci, on ne doit compter qu'avec les gouvernements, tandis que, pour les chemins de fer, il faut aussi compter avec des compagnies puissantes qui n'ont rien à voir dans l'intérêt général.

Il est bien évident, en effet, qu'il n'y a là qu'une difficulté apparente, car les faits que je viens de rappeler disent clairement que plus on rendra les relations faciles, plus on développera le trafic et plus, par conséquent, les entreprises de transport, quelles qu'elles soient, auront intérêt à adhérer aux arrangements qui produiront ce résultat.

En résumé, je puis donc constater, Messieurs, que plusieurs pierres sont déjà posées pour l'édification du magnifique monument qui s'appellera l'*Union ferrée* et que nous devons tous aider à ce que ce monument s'achève promptement pour le

bien de l'humanité : ce sera le couronnement de l'œuvre splendide et glorieuse des chemins de fer.

Je devrais m'arrêter ici, Messieurs, pour tenir la promesse que je vous ai faite au début, mais je m'aperçois que j'ai omis de faire ressortir l'intérêt qu'a notre Société à voir donner une solution à la question que je viens de traiter dans ses grandes lignes.

Je vous demande donc la permission de vous retenir quelques instants encore, pour vous faire remarquer qu'un des meilleurs fruits de l'Union ferrée serait de fournir le moyen pratique d'établir enfin une statistique de tous les chemins de fer dans la forme voulue, pour que l'on puisse comparer les résultats obtenus, sans avoir à craindre, comme aujourd'hui, les erreurs qui proviennent des divergences que présentent les méthodes suivies.

C'est ce que notre éminent collègue, M. Levasseur, a constaté dans le remarquable aperçu qu'il a publié dans votre dernier bulletin et dans lequel il est dit, à la page 279, que les bureaux internationaux qui fonctionnent à Berne publient tous les ans, d'après les indications fournies par tous les offices sur des formulaires identiques, des renseignements détaillés sur les services postaux et télégraphiques du monde entier.

C'est aussi ce qui sera démontré une fois de plus, je l'espère, dans le congrès des chemins de fer qui sera tenu à Bruxelles très prochainement et auquel, je le désire bien ardemment, plus d'un d'entre vous nous fera l'honneur de prendre part (1).

---

(1) Ce congrès a eu lieu, avec un plein succès, dans le courant du mois d'août 1885 sous la présidence de M. Fassiaux.

L'idée d'une union ferrée y a été hautement appréciée et vivement recommandée par le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes de Belgique (M. J. Vanden Peereboom), dans l'éloquent discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture du Congrès. (*Note de la Rédaction.*)

QUELQUES PROGRÈS EN BELGIQUE

D'APRÈS LES DIAGRAMMES DE M. SAUVEUR

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Par M. Hubert LEEMANS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA STATISTIQUE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (BELGIQUE)

Messieurs,

M. Sauveur, secrétaire général du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, membre-secrétaire de la commission centrale de statistique de Belgique, vous fait hommage de quelques tableaux graphiques, dressés par lui, qui figurent à la section de statistique de l'Exposition internationale d'Anvers.

Ils se rapportent :

A) Aux progrès de l'instruction élémentaire en Belgique ;

B) Au nombre proportionnel (par sexe et par âge) des habitants sachant lire et écrire ;

C) Au degré d'instruction des jeunes gens appelés au tirage au sort pour le service militaire ;

D) A l'accroissement et à la densité de la population ;

E) Aux résultats généraux du mouvement commercial ;

F) Au développement du mouvement postal en Belgique.

Le temps nous manque pour fournir des explications détaillées sur les données dont il s'agit, et je dois me borner à donner un aperçu sommaire des travaux de mon honorable collègue.

Le tableau A représente, dans une série de colonnes verticales, la proportion p. 100 du degré d'instruction élémentaire (le savoir lire et écrire) des habitants depuis l'âge de 12 ans.

La première de ces colonnes concerne les centenaires : son élévation n'est que de 31 degrés environ ; la dernière concerne les enfants de 12 à 13 ans : son élévation dépasse 81 degrés.

Il y a donc 50 degrés d'écart entre l'instruction du jeune homme d'aujourd'hui et celle du vieillard né en 1780 ou auparavant.

Le tableau constate, depuis cette dernière date, une progression pour ainsi dire continue, qui donne au sommet des colonnes l'aspect d'un escalier assez régulier.

La proportion p. 100 du degré d'instruction des centenaires et des vieillards âgés d'environ 87 ans varie entre 30 et 40 p. 100.

Le progrès est ensuite celui-ci :

De 87 ans	à 65 ans	entre	40 et 50 p. 100	
— 65 —	à 53	—	50 et 60 —	
— 53 —	à 36	—	60 et 70 —	
— 36 —	à 25	—	70 et 80 —	
— 25 —	à 12	—	80 à 82 —	environ.

*
* *

Le tableau B, dressé dans la même forme que le précédent, distingue entre le degré d'instruction des hommes et celui des femmes.

Sur 100 hommes nés en 1790 ou avant, 48 savaient lire et écrire; — 31 femmes seulement; — différence 17 p. 100. Cette différence va se réduisant d'année en année.

Elle n'est plus que de 10 p. 100 entre les hommes et les femmes nés en 1821 et 1822, et que de 5 p. 100 entre ceux qui sont nés en 1851 et 1852. Elle est réduite à 1 p. 100 entre ceux qui sont nés de 1861 à 1866. Elle est insignifiante, 0.39 p. 100, entre ceux qui sont nés en 1867 et 1868 (81.85 p. 100 hommes, — 81.46 p. 100 femmes).

Parmi les petits enfants de 6 à 8 ans, savent lire et écrire : 34.53 p. 100, garçons; 34.28 p. 100, filles. La proportion pour les enfants de 8 à 10 ans est de 63.43 p. 100, garçons; 62.28 p. 100, filles.

*
* *

Le tableau C renseigne, par province et pour l'ensemble du royaume, le degré d'instruction élémentaire des jeunes hommes de 19 à 20 ans appelés au tirage au sort pour le service militaire.

La proportion des lettrés, en 1844, n'était que d'environ 50 p. 100 (49.79); en 1884, elle s'était élevée à 81.50 p. 100. Dans deux de nos provinces, cette proportion est de 95 et de 96 p. 100. Dans la moins favorisée, la proportion n'est que de 72.94 p. 100; mais, en 1844, le nombre des lettrés n'y était que de 38.23 p. 100; le progrès a donc été en 40 ans de 34.70 p. 100.

*
* *

Le tableau D donne par province l'indication de l'accroissement et de la densité de la population, depuis la fondation de la Belgique en 1831 jusqu'en 1884.

Le nombre des habitants était en 1831 de . . . 3,785,814

En 1884, il est de 5,720,807

Il y avait, en 1831, 128 habitants par 100 hectares; ce nombre, en 1884, s'élève à 194 en moyenne. La province de Brabant, dont Bruxelles est le chef-lieu, est celle où la population est à la fois la plus nombreuse et la plus dense : 1,031,319 habitants — 314 par hectare.

*
* *

Les données concernant les résultats généraux du mouvement commercial entre la Belgique et les pays étrangers sont consignées au tableau E. — On constate ce fait, des plus importants, que les valeurs du commerce général de la Belgique (1) étant, en 1831, de 202,592,865 fr., s'élevaient, en 1883, à 5,410,909,004 fr.

---

(1) 1° Importation de produits étrangers pour la consommation en Belgique : en 1831, 89,988,567 fr.; en 1883, 1,543,077,499 fr.

2° Exportation de produits belges pour la consommation à l'étranger : en 1831, 96,555,274 fr.; en 1883, 1,343,125,885 fr.

3° Importation-transit pour l'étranger et exportation de produits étrangers : en 1831, 8,021,512 fr; en 1883, 1,262,352,810 fr.

M. Sauveur a comparé le mouvement commercial de la Belgique et celui de la Grande-Bretagne et de l'Irlande à celui de la France et à celui de l'Allemagne en 1882. Il a pris pour base la quotité proportionnelle des valeurs du commerce général par habitant, et il a constaté que la valeur proportionnelle par habitant est de 1,044 fr. 36 c. pour la Belgique, de 514 fr. pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, de 287 fr. 39 c. pour la France et de 269 fr. 40 c. pour l'Allemagne.

*
* *

Je terminerai, Messieurs, par l'analyse succincte du travail de mon honorable collègue sur le développement du mouvement postal en Belgique, qui fait l'objet du tableau F. En 1850, le nombre des lettres privées expédiées par la poste aux lettres était de 10,894,536. Pour 1883, il était de 86,429,304. Les cartes postales, créées en 1875 et expédiées la même année, étaient au nombre de 7,848,600. En 1883, il s'était élevé à 23,270,582. Quant aux journaux, la poste en distribuait, en 1850, 8,739,000 et, en 1883, elle en a distribué 91,319,000. Enfin, il a été distribué, en 1850, 2,965,000 imprimés et, en 1883, 46,570,000.

LA STATISTIQUE GÉOMÉTRIQUE

Par M. E. CHEYSSON

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ (1)

L'emploi de la statistique graphique comme auxiliaire de l'économie politique est aujourd'hui tellement répandu qu'il a cause gagnée et que personne n'en conteste plus aujourd'hui les avantages. M. Cheysson a pensé que ces procédés graphiques pouvaient encore rendre de signalés services pour l'étude et la définition des questions économiques, comme pour la solution des problèmes industriels, et tel a été le sujet de la communication qui a ouvert la quatrième journée.

Les diagrammes et cartogrammes, qui servent à illustrer et à commenter les travaux des économistes, se bornent à traduire pour les yeux les données d'un tableau numérique, sans y rien ajouter que l'élégance, la clarté et le relief. Mais ils ne donnent que ce que contenait déjà le tableau, et l'on conçoit qu'un esprit très sagace puisse à la rigueur se passer de leur secours, comme un habile danseur de corde peut se passer d'un balancier. L'application que M. Cheysson a en vue n'a de commun avec ces diagrammes que le point de départ. C'est en effet l'observation qui lui fournit les éléments des premières constructions graphiques ; mais, sur cet échafaudage, il vient ensuite en édifier d'autres qui s'en déduisent d'une façon rigoureuse.

Le réseau des courbes est donc en partie expérimental, en partie géométrique, et fait apparaître, par ses points d'inflexion, de rebroussement, ou ses intersections, des particularités caractéristiques, liées à la solution de ces problèmes quotidiens que pose la pratique industrielle et qui sont résolus moins par la science que par l'instinct. Convenablement maniés, les procédés graphiques mettent ainsi aux mains de l'économiste et de l'industriel une sorte de fil conducteur qui les empêche de s'égarer dans l'obscur dédale des faits.

On se méprendrait sur cette application, si l'on y voyait une simple méthode d'interpolation graphique, c'est-à-dire le prolongement hypothétique d'une courbe au delà de ses éléments connus, en supposant la continuité de son allure. Cette méthode a des emplois légitimes et fructueux, par exemple, dans les mains de

---

(1) A défaut de la communication entière de M. Cheysson, qui fournira la matière d'un volume, nous sommes heureux de pouvoir en reproduire une analyse succincte, mais suffisante néanmoins pour faire comprendre le mécanisme et la portée de la méthode de notre savant confrère.

(*Note de la Rédaction.*)

M. Juglar pour éclairer la marche des crises, ou dans celles de l'historien qui, suivant le mot de Thucydide, « demande au passé des lumières sur l'avenir ». Mais ce n'est pas cette méthode que vise la communication de M. Cheysson. La *statistique géométrique,* comme il l'a dénommée, ne laisse nulle place à la conjecture, à l'hypothèse : ses données sont empruntées à l'expérience et ses conclusions au calcul graphique. Elle n'est donc pas autre chose qu'un moyen, — mais un moyen puissant, — de mettre en œuvre ces données empiriques et réalise, par rapport aux simples ressources du raisonnement, le même avantage que l'algèbre, dont les équations conduisent droit au but.

Elle ne saurait d'ailleurs encourir les reproches qu'on fait d'ordinaire à l'emploi des mathématiques pures dans les questions économiques, trop complexes, dit-on, pour tenir dans une formule.

Ce serait à coup sûr une prétention vaine que de vouloir mettre en équation les problèmes où l'homme est directement en jeu avec sa nature ondoyante et diverse. La plupart des objets sur lesquels spécule l'économie politique ne se laissent, comme l'a dit Bastiat, « ni peser ni mesurer » ; ils n'ont pas de « mètre » et, dès lors, échappent à la prise des mathématiques. Mais il existe certains objets qui appartiennent au domaine de ces dernières, tels que les prix, les quantités, les monnaies... Pour ceux-là, le calcul graphique peut les atteindre utilement, à la condition de n'agir que sur des données empiriques et de se borner à une sorte de manipulation commode et rapide, qui abrège et simplifie les opérations, prévienne les erreurs et fasse apparaître les solutions non seulement à l'esprit, mais aux yeux.

Pour mieux être compris, M. Cheysson expose successivement à l'assemblée un certain nombre de spécimens, qui permettent d'apprécier la fécondité de la méthode et la variété de ses applications.

Partant des images classiques présentées par Turgot et J. B. Say pour la pyramide représentative des fortunes dans un pays, M. Cheysson arrive à la notion de la courbe des consommations eu égard aux prix de vente, qu'il appelle la *Courbe des débouchés.*

Cette courbe des débouchés joue en industrie un rôle capital et se prête, quand on la possède, à la solution des problèmes les plus vitaux. Elle diffère d'ailleurs pour chaque produit et affecte les formes les plus variées.

Si le débouché est en raison inverse des prix, elle est figurée par une hyperbole équilatère ; elle devient une ligne droite, si la réduction des débouchés est proportionnelle à celle des prix. Mais ce sont là des cas théoriques dont la pratique peut s'éloigner notablement, de sorte qu'il faut étudier la courbe particulière à chaque produit individuel.

Celle du blé a été établie dans une petite zone par différents auteurs, tels que Davenant, Porter, Took..., et montre la rapide croissance des prix avec la rareté de la récolte. S'il s'agit d'un produit dont la consommation soit limitée, la baisse des prix est sans influence sensible sur leur consommation. L'exemple des cercueils est classique pour illustrer cette catégorie. Au contraire, il est tel autre service, comme celui des transports, qui peut recevoir une très vive impulsion par suite de l'abaissement des tarifs. La courbe se relève alors avec une très grande rapidité pour les prix modérés et plonge, quand le prix augmente, jusqu'à couper la ligne de terre, dès que le prix dépasse une certaine limite et devient ainsi prohibitif.

En un mot, cette courbe des débouchés existe pour chaque cas particulier. Elle

sera plus ou moins difficile à déterminer ; mais cette difficulté ne saurait prévaloir ni contre sa réalité, ni contre son caractère expérimental. Elle n'est pas théorique, ne procède pas de la géométrie abstraite ; elle est pratique, fournie par l'observation et sort directement du fait qu'elle traduit. C'est de la statistique appelant à son aide la géométrie : c'est de la « statistique géométrique ».

Une fois en possession de cette courbe, l'économiste et l'industriel peuvent en tirer parti pour étudier et résoudre, comme on l'a déjà dit, de nombreuses questions du plus haut intérêt.

Elle permet d'abord de déterminer immédiatement, par une construction graphique assez simple, la courbe du *produit brut*, égal, comme on sait, à la somme obtenue en multipliant la consommation par le prix de vente (voir la figure ci-dessous).

Ce produit brut part de zéro quand le prix est nul et aboutit à zéro quand la consommation est nulle. Il passe donc par un maximum qui correspond au point A et au prix de vente OD. C'est ce prix qui est le plus avantageux au point de vue du produit brut.

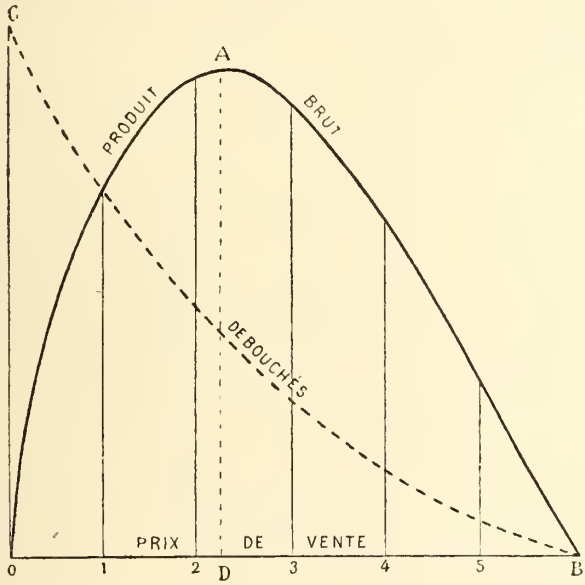

Si la consommation variait en raison inverse des prix, le produit brut serait constant, de telle sorte que le prix de vente serait indifférent ; si elle décroissait proportionnellement aux prix, la courbe du produit brut serait une parabole et le prix du maximum serait égal à la moitié du prix prohibitif.

Mais cette recherche du produit brut ne présente qu'un intérêt médiocre au producteur qui se préoccupe avant tout du *produit net*. Que lui importe, en effet, le maximum de la recette brute, si elle ne donne pas le maximum du bénéfice, but et raison d'être de l'industrie ?

C'est dire que, pour déterminer le prix de vente correspondant au maximum du produit net, il faut faire entrer en ligne de compte les frais de production et les retrancher du produit brut.

Ici M. Cheysson étudie les frais de production et leur allure par rapport à l'intensité de la production elle-même, suivant les différentes branches du travail.

Ces frais peuvent être proportionnels au produit brut, croître moins vite ou plus vite que lui. Ramenés à l'unité produite, ils sont constants dans le premier cas, décroissants dans le second et croissants dans le dernier. Ces trois cas sont analysés en détail avec traduction graphique à l'appui, sous les noms de *rendement proportionnel, sur-proportionnel* et *sous-proportionnel*.

En même temps que sa courbe des débouchés, chaque industrie, on devrait dire chaque usine, a sa courbe des frais de production, qui peut aussi s'établir expérimentalement et qui, combinée avec la première, permet à l'industriel de résoudre cette question, importante entre toutes, du tarif le plus avantageux.

Vaut-il mieux pour ce filateur se contenter d'un bénéfice moindre sur chaque unité, afin de vendre plus d'unités, ou faire le calcul inverse? Cette compagnie de navigation, de chemins de fer, a-t-elle intérêt à élever ou à réduire ses tarifs? Retrouvera-t-elle en supplément de trafic ce qu'elle abandonnera sur sa recette par tête ou par tonne? Grave et difficile problème dont la solution, suivant qu'elle sera bonne ou mauvaise, fera le succès ou l'échec de l'entreprise. On l'aborde généralement à tâtons, tandis que la méthode graphique le résout avec sûreté, comme on le voit sur la planche ci-dessous.

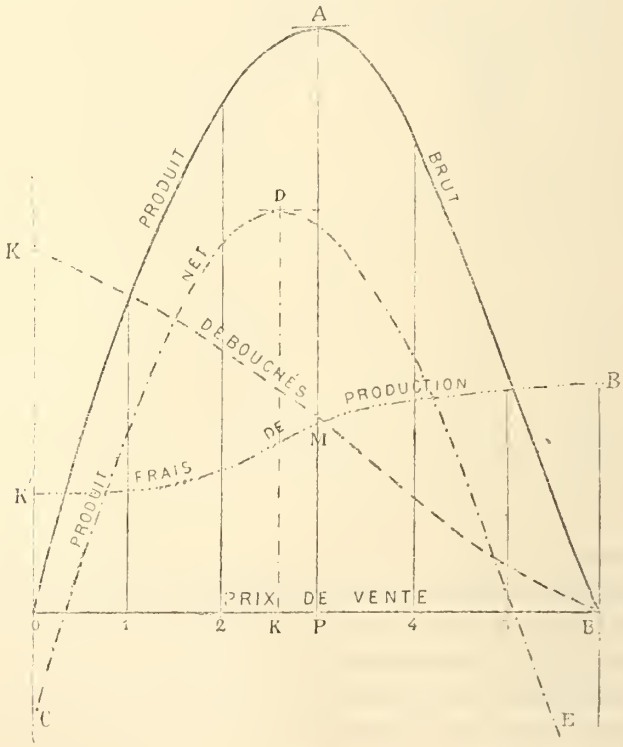

La courbe de produit net CDE s'obtient en déduisant de celle du produit brut OAB celle des frais de production K′MB′. Son maximum correspond au point D et à l'ordonnée DK ; de telle sorte que le tarif le plus avantageux, qui était égal à OP pour le produit brut, devient égal à OK, du moment où l'on considère le produit net.

Cette même méthode se prête encore à l'étude de la plupart des questions très variées que pose la pratique industrielle. A titre de nouveaux spécimens, M. Cheysson cite « la détermination de l'outillage » et « le choix des produits à fabriquer ».

On sait combien il est délicat de fixer l'exacte proportion à observer en industrie entre le capital fixe et le capital circulant. Avec un outillage rudimentaire, les frais généraux seront faibles, et les frais de fabrication élevés. L'inverse aurait lieu après la transformation du matériel et l'installation de machines coûteuses. C'est encore la courbe des débouchés qui se chargera de trancher les hésitations de l'industriel, en lui montrant jusqu'à quelle limite il doit aller pour faire une opération fructueuse.

Un des éléments les plus décisifs en cette matière est le taux de la main-d'œuvre. Telle machine serait tout à fait rationnelle dans un pays de salaires élevés, et très onéreuse ailleurs. Il existe entre le niveau des salaires et le rôle de l'outillage mécanique un rapport étroit qu'ont affirmé tous les économistes et que précise la figure ci-après :

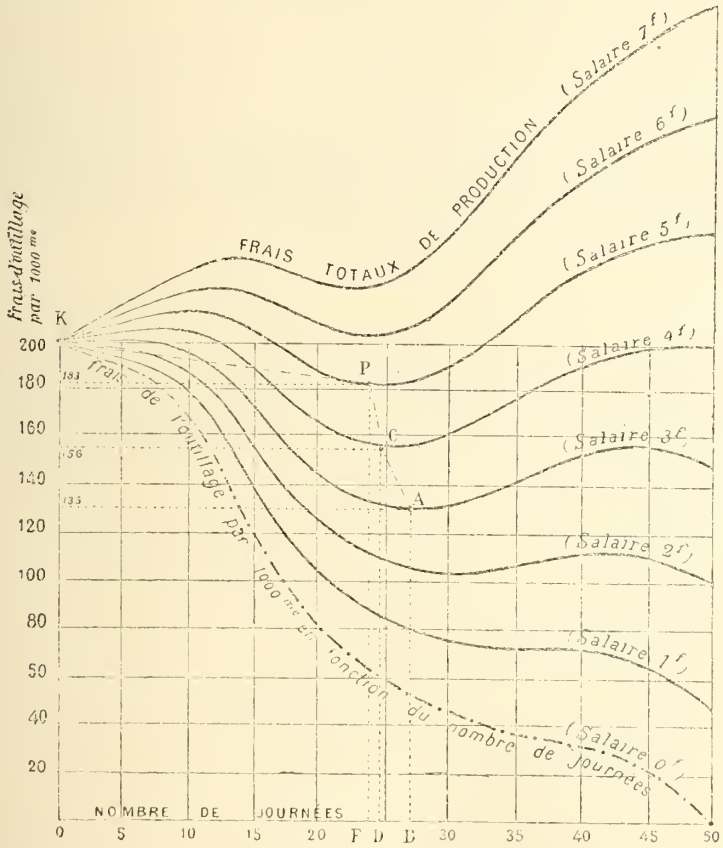

On a représenté sur cette figure les frais de l'outillage pour extraire 1,000 mètres cubes de terrassement, suivant que l'on passe des outils les plus simples, comme la pelle et la pioche qui exigent, par exemple, 50 journées de manœuvre, aux engins les plus compliqués, comme les puissantes dragues de l'isthme de Panama qui ne réclament que quelques heures d'ouvrier pour le même travail.

Les frais totaux de production seront égaux à la somme des frais de l'outillage

et de la main-d'œuvre. Ils varieront ainsi selon le taux des salaires et sont exprimés sur la figure par des courbes en éventail pour des salaires variant de 0 à 7 fr. (1).

Tant que le salaire est inférieur à 2 fr., l'entreprise a intérêt, dans les conditions hypothétiques du dessin, à faire tout le travail à bras, en consommant 50 journées pour 1,000 mètres cubes. Si le salaire atteint 3 fr., il devient avantageux de s'outiller pour réduire ce nombre de journées à 27. Si le salaire s'élève à 5 fr., le nombre des journées d'ouvrier descend encore, tandis que la part de l'outil augmente. Enfin, à partir du salaire de 6 fr., c'est la machine qui doit décidément être employée à l'exclusion des bras.

La dernière application que nous citerons dans ce résumé, parmi les exemples produits en séance, a pour objet de guider l'industriel dans le choix des divers produits que son atelier peut fabriquer indifféremment.

Ainsi un filateur, un tisserand, sont libres de faire sur leurs métiers des fils plus ou moins fins, des tissus plus ou moins serrés. Leur fabrication présente ainsi une certaine élasticité, dont ils doivent user pour réaliser le plus grand produit net, en mettant à profit les fluctuations du cours des matières premières et des produits fabriqués.

Si l'on porte : verticalement, les prix de vente ; horizontalement, les bénéfices quotidiens à obtenir par la fabrication d'un fil donné eu égard à son prix de revient et à la production totale de la filature, chaque numéro de fil va fournir une ligne plus ou moins inclinée, qui exprimera la progression des bénéfices en fonction des prix de vente de ce fil. (Voir le dessin ci-après.)

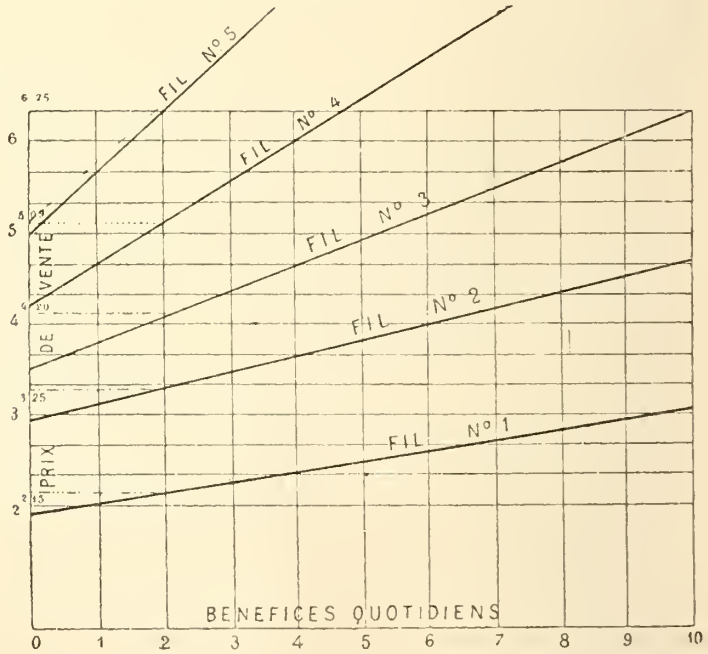

Ce barême permet de régler la fabrication d'après le prix de vente. Il montre, par exemple, que l'on a le même avantage à vendre le fil n° 5 à 6 fr. 25 c. que le fil

(1) Pour un salaire nul, la courbe totale des frais de production se confond avec celle de l'outillage.

n° 4 à 5 fr. 09, le fil n° 3 à 4 fr. 20, le fil n° 2 à 3 fr. 25 et le fil n° 1 à 2 fr. 15. Le filateur est donc à même, suivant les cours, d'adopter la combinaison la plus lucrative.

Si le prix de revient, au lieu d'être immuable, subissait le contrecoup de la variation des salaires ou du prix des matières premières, il faudrait dresser de nouveaux barêmes correspondant à chaque nouvelle solution et on les interrogerait de même que le premier.

Sans multiplier davantage ces exemples, M. Cheysson croit en avoir assez dit pour montrer l'utilité que peuvent offrir ces procédés graphiques, chaque fois qu'on est placé entre des influences contradictoires, entre des éléments qui ont une allure inverse. Ils ont leur place marquée dans les arbitrages financiers ou industriels, où le profit dépend des fluctuations des divers éléments, qui se croisent, s'enchevêtrent et dont le simple raisonnement aurait peine à démêler les réactions réciproques, tandis que le dessin les dégage et les met en relief.

La technologie a certes une haute importance ; mais il s'en faut qu'elle suffise. L'ingénieur aura beau déployer tout son talent pour diminuer les frais de fabrication, améliorer l'outillage, augmenter le rendement : ses efforts resteront impuissants, si, à côté de lui, l'on achète et l'on vend mal, si on lui donne à fabriquer les produits les moins avantageux, si, en un mot, la direction commerciale paralyse la direction technique.

C'est pour conjurer ce fâcheux résultat que M. Cheysson conseille l'emploi des procédés graphiques. Ils sont d'une application facile, quand on en connaît le maniement. Chaque industriel devrait dresser à son usage les barêmes qui concernent sa propre usine et qui seront entre ses mains un gouvernail à la fois sensible et puissant.

Le jour où ils seront généralement appliqués, ces procédés constitueront pour le commerce un progrès équivalent à celui d'une amélioration d'outillage pour l'industrie. Ce sera un nouveau service à inscrire à l'actif de la statistique sur la liste déjà si longue de ses bienfaits.

TROISIÈME PARTIE

LA STATISTIQUE OFFICIELLE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ORGANISATION, TRAVAUX ET PUBLICATIONS DES SERVICES DE STATISTIQUE DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

Aperçu historique.

I.

L'Administration française n'a pas eu, à proprement parler, de bureau de statistique et n'a pas fait de publications officielles en ce genre, excepté pour la ville de Paris, avant les dernières années de l'ancien régime.

Un ministre qui n'a rien négligé de ce qui pouvait l'éclairer sur les intérêts de la France, Colbert, songea, dès les premières années de son administration, à faire une enquête générale sur l'état des provinces, comme y avait songé avant lui Sully (1); il confia cette mission à des maîtres des requêtes qui, de 1663 à 1665, rédigèrent des mémoires, sans que le travail d'ensemble paraisse avoir jamais été achevé (2). A partir de l'année 1670, il fit relever et publier régulièrement le mouvement de l'état civil à Paris (3). Après la mort de Colbert, une enquête sur la situation financière et administrative fut prescrite en 1687 et 1688 (4). Dix ans après,

(1) Voir *Œcon.*, II, 290-294.

(2) Il existe des mémoires, résultant de cette enquête, sur les généralités de Moulins, de Rouen, de Champagne, de Bourgogne, de Berry, de Touraine, etc. Colbert de Croissy avait rédigé des mémoires sur l'Alsace, les Trois-Évêchés et le Poitou qui ont donné lieu à une publication récente. On a conservé la trace d'une enquête beaucoup plus ancienne qui a été prescrite en 1582 (voir *Origine de l'institution des intendants,* par M. Hanotaux, p. 187 et suiv.); mais cette enquête n'était pas faite en vue d'une statistique. Il y a eu, sous Louis XIII, un projet d'enquête en 1630.

(3) La publication de l'état civil de Paris a été faite, par mois, de 1670 à 1684, puis interrompue jusqu'en 1709. Les résultats généraux ont été reproduits dans un tableau du second volume des *Recherches statistiques sur la ville de Paris,* moins les années 1676 et 1677 qui n'ont pas été retrouvées. Le même tableau contient l'état civil de 1709 à 1821. La bibliothèque de l'Institut possède deux volumes, portant pour titre (manuscrit) : *État des baptêmes, des mariages et des mortuaires de la ville et faubourgs de Paris,* qui contiennent les publications annuelles de l'état civil (par mois et par paroisses) de 1713 à 1788 et, en outre, le fascicule de l'année 1789 qui n'est pas relié.

(4) Il existe des mémoires manuscrits résultant de cette enquête. Voir, relativement à la question des enquêtes du XVIIe siècle, un article de M. de Boislisle dans l'*Annuaire, Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1873), et dans la *Revue des Sociétés savantes,* année 1880, p. 175-180.

les intendants reçurent l'ordre de rédiger, chacun pour son département, un mémoire détaillé, « le roi, voulant être pleinement informé de l'état des provinces du dedans de son royaume ». Ces mémoires étaient destinés à être mis sous les yeux du jeune dauphin qui en avait, disait-on, fait lui-même la demande à l'instigation de son précepteur, le duc de Beauvillier, et de Fénelon : ils devaient servir à son instruction.

Ils furent, en effet, composés et envoyés (1697-1700) à la cour, d'où ils circulèrent, mais seulement en manuscrit. Plus tard, le comte de Boulainvilliers, quoiqu'il jugeât l'œuvre des intendants avec une excessive sévérité, entreprit, en 1711, d'en faire une analyse qui, après sa mort, fut publiée à Londres, en 1727-1728, sous le titre de : *État de la France* [3 volumes] (1). Il comprenait l'importance qu'ont de bonnes recherches de statistique pour éclairer l'administration lorsqu'il écrivait dans la préface : « Disons que le seul moyen d'établir un juste gouvernement, de faire prospérer les rois et les peuples, est la connaissance du détail des Empires. »

Les mémoires des intendants, dont il existe plusieurs collections manuscrites et dont la publication, entreprise il y a quelques années par le ministère de l'instruction publique, est confiée à M. de Boislisle (2), n'étaient pas, quoique très intéressants, de nature à donner toute satisfaction à cette connaissance; en général, ce sont des descriptions analytiques plutôt que des statistiques.

Le XVIIIe siècle a vu paraître un grand nombre d'ouvrages économiques et politiques dont les auteurs ont cherché à prendre leur point d'appui sur la statistique; mais celle-ci ne pouvait leur fournir alors qu'une base étroite et peu solide. Vauban avait recommandé de faire des dénombrements annuels et en avait donné un modèle dans sa *Dîme royale;* on sait que son ouvrage fut proscrit, et partant son exemple fut peu suivi par les administrateurs. Cependant parut le *Dénombrement du royaume de France par généralités, élections, paroisses et feux*, édité en 1709 par Saugrain, réédité, avec additions, en 1720; l'ouvrage repose en grande partie sur les mémoires des intendants et a servi de fonds à la plupart des publications du même genre faites dans le courant du siècle. L'abbé Expilly y a largement puisé pour composer son *Dictionnaire géographique, historique et politique de la France* (1762-1770, 6 vol. in-folio, ouvrage inachevé) et son livre intitulé : *De la Population de la France* (1 vol. in-folio, 1769); ces deux ouvrages renferment, outre les emprunts faits à Saugrain, de nombreux renseignements de statistique recueillis par l'auteur, et en grande partie à ses frais. Les *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Riom et de quelques provinces et villes du royaume*, par Messance (1766), sont un essai d'arithmétique politique appuyée sur des statistiques originales. Le volume intitulé : *Recherches et considérations sur la population de la France*, par Moheau (1778), est une œuvre d'ensemble remarquable; on est même frappé, en l'étudiant, de rencontrer, malgré le peu de données numériques dont disposait alors la science, des appréciations d'une grande justesse (3).

---

(1) Réédité en 1737, 6 vol. in-12.

(2) *Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne.* Le tome Ier, *Mémoire de la généralité de Paris*, a paru en 1881.

(3) On peut à ce titre comparer Moheau, dans lequel on a voulu voir, sans raison suffisante, un pseudonyme de Montyon, avec Süssmilch, un des fondateurs de la démographie en Allemagne.

Il méritait d'être plus connu qu'il ne l'a été ; il a passé presque inaperçu, même des contemporains, tandis que l'*Ami des hommes, ou Traité de la population* (1756-1758) de Mirabeau le père, qui a peu de solidité, jouissait d'une certaine popularité (1).

Parmi les ouvrages intéressant la statistique qui peuvent donner une idée de l'état de ces études vers la fin de l'ancien régime, on peut citer encore l'*Essai sur la probabilité de la vie humaine* par Deparcieux (1746) et la *Table de mortalité* de Dupré de Saint-Maur, insérée, après correction, dans le grand ouvrage de Buffon, l'*Administration des finances de la France* (3 vol. 1785) par Necker, les *Ressources et richesses de la France* (1789) par Bonvallet-Desbrosses, le *Mémoire sur la population de toutes les provinces de France* (1789) par le chevalier de Pommelles, le *Mémoire sur le commerce de la France et des colonies* (1788) par de Tolosan, le mémoire de Lavoisier remis à l'Assemblée constituante (1791) sous le titre *De la Richesse territoriale du royaume de France,* le traité *De la Balance du commerce* (an III) par Arnould, ouvrage dont un des services du contrôle général, le bureau de la balance du commerce, avait fourni les éléments.

La plupart de ces travaux, précurseurs ou contemporains de la Révolution française, témoignent de la curiosité avec laquelle on commençait à étudier les problèmes sociaux. On comprenait, ainsi que l'avait dit, soixante ans plus tôt, Boulainvilliers et que le préconisaient des professeurs et des écrivains dans des pays voisins, qu'il importe de connaître les ressources sociales pour gouverner une société. Ainsi, en 1785, un comité d'administration de l'agriculture, dont l'existence a été de peu de durée, avait demandé qu'on dressât une statistique agricole et financière du royaume; Necker, pendant son premier ministère, avait eu, comme il le dit lui-même dans son ouvrage sur l'administration des finances (2), « l'idée de créer un bureau de renseignements sur les contributions, la population, les importations », et, pendant son second ministère, il créa le bureau de la balance du commerce, dont Arnould fut le chef.

Sous le règne de Louis XVI, l'administration centrale avait recueilli presque tous les ans le nombre des naissances et celui des décès en France (3), sans cependant en faire la publication annuelle. Il n'y avait encore aucune statistique régulière; celle du dénombrement de la population, qui est pour ainsi dire le fonds essentiel de ce genre de connaissances, n'existait pas. Il y avait peut-être même toujours des gens disposés à penser, avec Saint-Simon, que « ces dénombrements impies ont toujours indigné le Créateur et appesanti sa main sur ceux qui les ont fait faire » ; dans tous

---

(1) C'est pour répondre à l'assertion de Mirabeau, déclarant que la France se dépeuplait, que Messance entreprit ses recherches, à l'instigation de l'intendant de La Michodière.

(2) Le chapitre XXVIII du tome III de l'*Administration des finances de la France,* ouvrage que Necker publia en 1785, porte pour titre : *Idée sur l'établissement d'un bureau général de recherches et de renseignements.* Ce chapitre contient tout un programme d'une statistique qui devait être régulièrement tenue au courant, voire même de statistique internationale ou du moins d'échange de documents entre les États. « Cette collection n'existe point, dit-il ; chaque nouveau ministre, selon le degré de son intérêt ou de son aptitude aux affaires publiques, demande çà et là quelques éclaircissements ; et, considérant ces renseignements comme relatifs à sa propre curiosité, il les ensevelit avec lui dans sa retraite et le plus souvent il les brûle comme des papiers inutiles. A la vérité, ce petit trésor est communément si mince qu'il n'y a pas lieu d'y avoir beaucoup de regrets. »

(3) C'est l'abbé Terray qui, pendant son ministère, a fait commencer (1772) les relevés généraux de l'état civil en France.

les cas, les administrateurs et les publicistes les mieux disposés à cet égard, comme Necker et Pommelles, ne croyaient pas à la possibilité d'un recensement général (1).

II.

La Constituante et la Convention avaient à plusieurs reprises, de 1790 à 1793, ordonné de procéder à des dénombrements de la population, sans pouvoir obtenir des administrations départementales les éléments d'une statistique générale. Un ministre du Directoire, François de Neufchâteau, renouvela cette tentative : il ne fut pas plus heureux sur ce point; mais, du moins, il créa un bureau de statistique au ministère de l'intérieur (1796) et il donna une impulsion qui aboutit à la publication de plusieurs statistiques départementales, entre autres, à celle de l'*Annuaire statistique du Bas-Rhin*, par M. Bottin.

III.

Sous le Consulat, Lucien Bonaparte, puis Chaptal, successivement ministres de l'intérieur, ordonnèrent le premier recensement de la population française (1801), qui fut réellement suivi d'effet; les résultats généraux en ont été officiellement publiés, quoique le dénombrement ne paraisse pas avoir été partout fait à domicile. Les mêmes ministres constituèrent le service de la statistique générale.

Chaptal en fit une division qui, réorganisée plus tard en 1809, eut pour chef Coquebert-Montbret; il chargea même Peuchet de rédiger le plan d'une grande enquête, analogue à celle des intendants de Louis XIV, que le Gouvernement demanda aux préfets en l'an IX. Cette enquête n'a pas été terminée; mais une dizaine de volumes, qui ont été imprimés, fournissent de précieux documents pour l'histoire administrative et économique de la France pendant la période révolutionnaire. Un second recensement de la population fut fait en 1806, et presque tous les ans, jusqu'à l'époque des revers, le gouvernement impérial publia un Exposé de la situation de l'Empire.

Le développement donné à la statistique officielle facilita la publication de la *Statistique élémentaire de la France* (1805) de Peuchet, celle de la *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, éditée sous la direction de Herbin (1 vol. en 1803), plus tard (1819), celle des deux volumes, très instructifs, de l'*Industrie française* par Chaptal.

IV.

La Restauration ne suivit pas tout d'abord les traditions de l'Empire. Cependant elle conserva au ministère de l'intérieur un bureau de statistique; bientôt le besoin d'informations, qui est une conséquence du gouvernement parlementaire, la conduisit à publier divers documents statistiques : depuis 1818, les résultats du recrutement de l'armée; depuis 1821, ceux du commerce extérieur de la France dont les tableaux annuels, remontant jusqu'à l'année 1819, et les tableaux décennaux, remontant à l'année 1827, sont une des collections les plus considérables de la statistique française; depuis 1825, ceux de la justice criminelle, sous la direction

(1) « Il n'existe et il n'a jamais existé aucun dénombrement général du royaume, dit le chevalier des Pommelles. Il est difficile de ne pas douter au moins de la possibilité et surtout de l'exécution d'une telle opération. »

de MM. Guerry de Champneuf et Arondeau, complétés, depuis 1831, par ceux de la justice civile et commerciale, documents précieux pour l'étude de la statistique morale (1).

La ville de Paris, sous l'administration du comte de Chabrol, préfet de la Seine, fit préparer par une commission, dont Fourier fut le rapporteur, le recensement de 1817, et publia, par les soins de M. Villot, archiviste et chef du bureau de statistique, quatre volumes de *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine* (2).

V.

Vers la fin de la Restauration, le comte de Martignac, en réorganisant le ministère du commerce, avait songé à donner plus d'importance à la statistique générale. Son projet ne fut mis à exécution que sous le règne de Louis-Philippe, en 1833, pendant que Thiers était ministre : le Gouvernement, ayant eu connaissance des premières publications de statistique faites en Angleterre par le *Board of trade,* institua alors un bureau de statistique générale du royaume au ministère de l'agriculture et du commerce; la direction en fut confiée à Moreau de Jonnès qui était chargé, depuis quelques années déjà, de la statistique commerciale. La statistique générale de France commença, dès 1835, la série de ses grandes publications par le volume intitulé *Documents statistiques sur la France,* lequel contient, entre autres documents, le programme des travaux à publier, puis, en 1837, par le volume *Territoire et population* qui contient les premiers recensements, jusques et y compris celui de 1836, et le mouvement de la population depuis le commencement du siècle. Les volumes qui suivirent et qui traitent du *Commerce extérieur* (1838), de l'*Agriculture* (1840-1842), de l'*Industrie* (1846-1848), etc., attestent l'étendue et la diversité des sujets qui étaient du ressort de ce service.

La publication des *Annales du commerce extérieur,* commencée en 1843, celle des *Rapports sur la situation des caisses d'épargne,* en 1840, qui relevèrent toutes deux du même ministère, ainsi que la première statistique de l'agriculture entreprise à l'instigation d'Hippolyte Passy, la régularité des dénombrements quinquennaux de la population dont était chargé le ministère de l'intérieur, la statistique de l'instruction primaire qui fut alors dressée tous les trois ans, les statistiques coloniales (population, cultures, commerce, navigation) du ministère de la marine et des colonies, le premier relevé de la circulation sur les routes nationales (1844) fait par le ministère des travaux publics qui venait de créer un bureau central de statistique, l'organisation de la statistique minérale (1833), dirigée par F. Le Play jusqu'en 1847, datent aussi du règne de Louis-Philippe.

VI.

En 1848, les valeurs officielles, qui figuraient depuis la Restauration dans les tableaux du commerce, ayant été, avec raison, jugées insuffisantes pour donner une

(1) M. Yvernès, chef de division au ministère de la justice, est, depuis plus de vingt ans, le continuateur de M. Arondeau.

(2) Le premier de ces quatre volumes a été publié en 1821 ; il contient, entre autres documents, le rapport de Fourier. Un cinquième volume a été publié après 1830, sous l'administration du comte de Rambuteau.

idée du véritable état des choses, une commission permanente des valeurs de douane (dont le secrétaire actuel est M. Eugène Minot) fut instituée auprès du ministère de l'agriculture et du commerce et commença la série de ses publications annuelles sur lesdites valeurs qui servirent dès lors de base pour l'établissement de la statistique commerciale de la France. La même année, la première enquête sur l'industrie à Paris fut publiée par les soins et aux frais de la Chambre de commerce.

VII.

Sous le second Empire, les publications du service de la statistique générale purent, en se concentrant sur un moindre nombre de sujets, donner plus d'importance à l'étude du mouvement et de l'état de la population. A cette période appartiennent les travaux officiels les plus détaillés et les plus instructifs qui aient été publiés en France sur cette matière. Si quelques statistiques furent délaissées, comme celle de l'instruction publique qui cessa de paraître jusqu'au ministère de M. Duruy (1863), d'autres services se développèrent; la statistique des chemins de fer fut organisée; des publications importantes furent faites sur les établissements de bienfaisance, sur les aliénés, sur les sociétés de secours mutuels, sur l'agriculture, etc.; les *Annales du commerce extérieur*, suivant l'exemple du *Statistical abstract* des Anglais, s'enrichirent tous les ans d'un *Exposé comparatif de la situation économique et commerciale de la France* pendant les quinze dernières années (1).

VIII.

La statistique générale de France, qui constitue aujourd'hui un des bureaux du ministère du commerce, a, depuis 1870, continué en les abrégeant, ses publications sur le mouvement de la population qui est devenu une des parties d'une série nouvelle, intitulée *Statistique annuelle;* cette série a été entreprise en 1872 sous la direction de M. Deloche. La statistique générale a publié une *Statistique sommaire des principales industries,* en 1873, et a commencé, en 1878, l'*Annuaire statistique de la France.* Cette importante publication, dans laquelle se trouvent résumées et coordonnées les statistiques publiées ou préparées par les diverses administrations, est poursuivie, avec le plus grand zèle, par M. Toussaint Loua, nommé chef de bureau de la statistique générale en 1875, et qui depuis 1872, remplit les fonctions de secrétaire général de la Société de statistique de Paris. Le même ministère a entrepris, depuis 1871, la publication du *Bulletin consulaire* dont le texte, fourni par le ministère des affaires étrangères, complète les *Annales du commerce extérieur* en donnant aux documents une publicité plus prompte et en laissant, par la signature, plus de responsabilité aux rédacteurs (2).

Le ministère des travaux publics a continué et développé les travaux confiés à la statistique centrale des chemins de fer, les publications sur les routes et tramways; il a fait un relevé de la circulation sur les routes nationales en 1882 et enrichi la statistique de l'industrie minérale de cartes et de diagrammes à l'exemple de ce qu'avait

---

(1) Cette publication est faite par les soins de M. Minot, chef du 3e bureau du commerce, sous la direction de M. Marie, directeur du commerce extérieur.

(2) Au ministère du commerce se rattache la publication *l'Atlas graphique et statistique du commerce de la France,* de M. F. Bonnange, faite, en 1875, par ordre du ministre.

fait antérieurement M. Minard (1). Depuis la suppression des droits de navigation, il a été chargé de la statistique de la navigation intérieure qui ressortissait auparavant au ministère des finances. Ce ministère avait institué, en 1850, un bureau central de statistique, et, en 1874, un service d'économie générale qu'il a incorporé, en 1878, dans la Direction des cartes, plans et archives et de la statistique graphique; c'est à cette direction, qui a été supprimée récemment par raison budgétaire et dont M. Cheysson a été le titulaire de 1878 à 1885, que l'on doit, entre autres travaux, le *Bulletin mensuel de statistique et de législation comparée* et les *Albums de statistique graphique;* ces derniers ont contribué à vulgariser les procédés de la statistique figurative et, avec elles, la notion des rapports numériques sur la circulation des richesses.

Le ministère des finances avait devancé celui des travaux publics en créant, en 1877, sous le ministère de M. Léon Say, un bureau de statistique et de législation comparée, dont le chef est M. A. de Foville (2), et un *Bulletin mensuel de statistique et de législation comparée.* Ce ministère est, par la nature et la diversité de ses services, un de ceux qui doivent faire et qui font le plus de statistique; il publie tous les ans de nombreux et importants travaux relatifs aux finances, au commerce extérieur, à la navigation maritime (3), ainsi que le budget, le compte général de l'administration des finances, les comptes définitifs des recettes et des dépenses (4), publications riches en renseignements statistiques. En 1883, il a publié, en exécution de la loi du 9 août 1879, une enquête très importante sur l'*évaluation du revenu foncier,* dont il a rendu les résultats plus sensibles en y joignant un atlas statistique, et, en 1884, les résultats d'une enquête non moins considérable sur les cotes de contenance de la propriété foncière.

Le ministère de l'instruction publique a repris la tradition du gouvernement de Louis-Philippe en décidant de donner tous les cinq ans une statistique détaillée de l'enseignement primaire. Une commission de statistique a été instituée en 1876 pour diriger le travail et un bureau spécial a été créé; trois volumes ont été publiés depuis 1878, sans compter les tableaux sommaires qui paraissent tous les ans. L'Exposition universelle de 1878 a donné lieu, comme précédemment celle de 1867, à la publication de deux volumes de statistique, l'un sur l'enseignement secondaire et l'autre sur l'enseignement supérieur.

Le ministère de l'intérieur, duquel relèvent les préfets et les maires, est chargé des opérations du recensement quinquennal de la population; le ministre du commerce agit de concert avec lui, en fournissant les cadres nécessaires pour la composition du volume du dénombrement qui est publié par la statistique générale. Le recensement donne ainsi lieu à deux publications : celle de la partie scientifique ou

---

(1) Le service de la statistique des chemins de fer est dirigé par M. Systermans, chef de division; celui de la statistique minérale par M. Keller, ingénieur en chef des mines; celui de la navigation fluviale par M. Beaurin-Gressier, chef de division.

(2) Ce bureau relevait de la direction du contentieux, de l'inspection générale, de la statistique et de l'ordonnancement. Il vient d'être rattaché au cabinet du ministre.

(3) Le service de statistique du commerce extérieur et de la navigation maritime relève de la direction générale des douanes dont le directeur est M. Pallain; le chef de bureau de la statistique est M. Caignon.

(4) La direction générale des contributions directes, dont le directeur est M. Boutin, celle des contributions indirectes, dont le chef est M. Renaud, sont au nombre des services du ministère des finances qui font le plus de statistique.

démographique qui est dévolue à la statistique générale (ministère du commerce), et celle de la partie administrative qui appartient au ministère de l'intérieur et qui, indépendamment des données insérées suivant l'usage au *Bulletin des lois*, a été, depuis 1876, l'objet d'un volume spécial. Sur la demande des Sociétés de statistique et d'économie politique, la date du recensement a été fixée, depuis 1876, au mois de décembre; en 1880, une commission consultative a été réunie pour la préparation des cadres du recensement de 1881.

Sans énumérer toutes les publications nouvelles, que le ministère de l'intérieur a entreprises depuis 1870, il faut citer au moins la *Statistique financière des communes* (1) et l'*Album de statistique graphique* dû à M. Anthoine, chef de service de la carte de France.

Le ministère de l'agriculture a entrepris, en 1882, sur l'initiative de M. Tisserand, directeur de l'agriculture, la publication d'un *Bulletin mensuel* dans lequel une large place est faite aux documents statistiques. Il a poursuivi et achevé, depuis 1870, d'importants travaux de statistique agricole, notamment les *Tableaux des prix moyens mensuels et annuels de l'hectolitre de froment*, de 1800 à 1870 (1 vol. in-folio, 1872), les *Récoltes des céréales et des pommes de terre de 1815 à 1876* (1 vol. in-fol., 1878), la *Statistique forestière* (1 vol. in-8°, 1878). Dans cet ordre de publications, il y en a deux qui méritent une mention toute spéciale : les *Primes d'honneur*, dont les huit tomes, édités de 1869 à 1878 (grand in-8° avec planches), renferment la description, l'économie et la statistique agricoles de presque tous les départements, dans lesquels la prime d'honneur a été décernée (2), groupés par régions; la *Statistique décennale de l'agriculture*, que le ministère exécute, en ce moment, afin de reprendre la tradition des statistiques de 1840, de 1852 et de 1862, doit être livrée à la publicité avant la fin de l'année 1885 (3).

La ville de Paris a repris aussi la tradition du comte de Chabrol, lorsqu'elle a constitué un service des travaux de statistique municipale, lequel a été placé sous la direction du docteur Bertillon, et une commission de la statistique municipale. Elle a modifié le bulletin mensuel qu'elle publiait sous l'administration de M. Haussmann, par les soins de M. Motheré, en a fait un bulletin hebdomadaire auquel elle joindra très prochainement un nouveau bulletin mensuel et elle a commencé l'utile publication de l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* dont le premier volume a paru en 1882.

La Chambre de commerce de Paris a renouvelé pour la troisième fois, en 1872, l'enquête sur l'industrie à Paris (4) qu'elle avait publiée une première fois en 1848,

---

(1) Cette publication est faite par le bureau du service départemental dont le chef est M. Léon Morgand; ce bureau relève de la direction de l'administration départementale et communale.

(2) La rédaction des Notices départementales et la surveillance de la publication ont été confiées à M. Heuzé.

(3) M. Flechey, chef de bureau, est chargé, sous la direction de M. Tisserand, de la préparation de ce volume.

(4) Cette publication a été faite à l'occasion de l'enquête sur les conditions du travail en France pendant l'année 1872, ordonnée par l'Assemblée nationale. Elle a pour titre : *Chambre de commerce de Paris. Enquête sur les conditions du travail en France pendant l'année* 1872. *Département de la Seine* (1 vol. in-8°, 1875). Celle de 1847-1848 (1 vol. in-8°), faite à l'occasion de l'enquête prescrite (28 mai 1848) par l'Assemblée nationale constituante, et celle de 1860 (1 vol. in-8°), entreprise à la demande du ministre du commerce (M. Rouher), portent le titre de *Statistique de l'industrie à Paris*. Les enquêtes de 1860 et de 1872 ont été dirigées par M. Moreno Henriquès.

une seconde en 1860, et dont l'ensemble constitue le recueil statistique le plus important pour la connaissance de l'état économique de la capitale pendant un quart de siècle.

Nous omettons à dessein, dans la première partie de ce mémoire, qui n'est qu'un aperçu général, un grand nombre d'autres publications dont l'énumération dépasserait le cadre d'un résumé historique.

La seconde partie, qui est consacrée aux principaux services de statistique, fournit sur leur organisation et sur leurs publications des détails que nous devons négliger ici. Nous renvoyons le lecteur désireux de connaître ces détails aux rapports spéciaux de cette seconde partie, que garantit la compétence de leurs auteurs : les membres de la Société de statistique qui ont bien voulu se charger de les composer ou d'en rassembler les éléments appartiennent chacun à l'administration dont ils ont présenté la situation.

IX.

Ce résumé, tel qu'il est, suffit pour faire comprendre comment se sont développées, de période en période, les publications officielles de la statistique en France. Les progrès accomplis, depuis 1870 particulièrement, apparaîtraient d'une manière beaucoup plus sensible si nous avions énuméré les nombreuses enquêtes parlementaires qui ont été faites en vue de la préparation ou de la discussion des projets de lois; plusieurs sont des monuments précieux pour les études sociales non moins que pour l'objet particulier auquel elles étaient destinées. Nous répétons ce que nous avons dit plus haut à propos de la Restauration : le gouvernement parlementaire a besoin d'être éclairé par des informations nombreuses, variées, approfondies; les représentants de la nation, à tous les degrés, ont le goût et le devoir d'être curieux et questionneurs; l'administration doit, de son côté, s'efforcer de les satisfaire sur ce point, sans livrer pour cela des secrets d'État à l'indiscrétion publique ou des notes encore incohérentes à une discussion d'où ne sortirait pas la lumière, et elle doit beaucoup savoir elle-même pour éclairer sa marche et pour défendre ses actes. La statistique est un instrument de gouvernement nécessaire aux sociétés libres.

Sans doute on en abuse parfois. A côté des hommes qui ont appris à lire des colonnes de chiffres et qui ont la patience de les étudier dans le but de se faire une opinion motivée, il y en a qui ne les parcourent que dans l'espérance d'y trouver quelque argument pour leur cause. Toutes les opinions courent chercher, les jours de bataille, des armes dans l'arsenal de chiffres que la statistique amasse et il est bien rare qu'elles ne parviennent pas toutes, quelles qu'elles soient, à en découvrir dans quelque coin; les téméraires en saisissent au hasard, au risque de prendre des arquebuses à rouet au lieu de fusils Gras, et de se blesser, en outre, en les maniant maladroitement.

La statistique ne doit pas pour cela fermer ses portes et elle ne peut pas empêcher que, dans le mouvement si complexe de la vie sociale, il ne se présente d'ordinaire, pour l'étude de chaque grand problème, des phénomènes divers, prêtant, quand on les envisage isolément, à des argumentations contraires. Elle a pour premier devoir de recueillir, de compter, de classer les faits en s'appliquant à le faire avec autant de clarté et de précision que possible et en indiquant, s'il y a lieu,

les causes particulières d'imperfection inhérentes à la nature de chacune de ses œuvres. Il appartient ensuite à celui qui veut les employer, qu'il soit statisticien, économiste, politique ou moraliste, de bien choisir ces faits dans l'arsenal où elle les a catalogués et d'en faire, quand il les a choisis, un usage judicieux.

Pour que l'arsenal soit bien rempli, il importe que les services publics de statistique soient convenablement organisés, que les chefs connaissent et appliquent les bonnes méthodes, qu'ils soient soutenus dans les administrations locales par des agents suffisamment intelligents et consciencieux pour faire les recherches, qu'ils aient dans les administrations centrales un personnel assez expérimenté, des auxiliaires assez nombreux, des ressources assez considérables pour bien élaborer et pour publier les recherches faites.

Le Congrès international de statistique, dont les sessions, tenues au nombre de neuf de 1853 à 1876, ont été peut-être un peu trop fréquentes et trop pompeuses, mais dont l'interruption est certainement très regrettable pour la science et pour l'administration, a exercé une influence heureuse à cet égard, en indiquant les lacunes, en proposant des règles uniformes et en stimulant par l'exemple et l'émulation le zèle des administrateurs. Le Congrès avait entrepris une statistique internationale; deux parties de cette œuvre, la justice civile et commerciale et l'agriculture, qui avaient été confiées à des bureaux français, ont été publiées depuis 1876, date de la dernière session, tenue à Budapest.

Les expositions universelles ont exercé aussi une influence sur la statistique en provoquant en France, ainsi que dans beaucoup d'autres pays, des publications nouvelles; la plupart des États qui prenaient part à ces grands concours ont voulu faire, pour ainsi dire, au monde civilisé les honneurs de leurs richesses et de leurs ressources et plaider leur propre cause (1). L'Exposition de 1878, où le concours des produits a eu pour complément le concours des idées dans des conférences et des congrès, est particulièrement digne d'être signalée à cet égard; c'est alors que s'est tenue, au ministère de l'agriculture et du commerce, la dernière réunion de la commission permanente du Congrès international de statistique et qu'ont eu lieu, au Trocadéro, le Congrès international de démographie et, aux Tuileries, les conférences internationales de statistique, organisées par la Société de statistique de Paris.

Le Congrès international de statistique a eu encore une autre influence qu'il est juste de rappeler. Il avait recommandé à diverses reprises, principalement sur l'initiative de Quételet, l'institution de commissions centrales de statistique comme un moyen de donner à l'ensemble des publications d'un État plus de suite, d'importance et de valeur scientifique. Après la session de Saint-Pétersbourg, deux projets de création de commission centrale furent préparés, l'un, en 1874, par M. Louis Passy pour le ministère des finances, l'autre, en 1875, par MM. Ozenne et Deloche pour le ministère de l'agriculture et du commerce. Ces projets n'aboutirent pas. La Société de statistique de Paris reprit la question en 1882, et M. Cheysson fut chargé de rédiger le rapport par lequel elle demandait la création d'un conseil supérieur de statistique. Des membres du Parlement, particulièrement M. Jules Roche, se firent à la tribune les interprètes du même sentiment; le ministre du commerce nomma une

(1) Ce désir de se rendre compte des forces productives s'était manifesté déjà à la suite d'une des premières expositions nationales; après celle de 1806, le ministre de l'intérieur (de Champagny) écrivit à la Chambre de commerce de Paris pour lui demander un tableau complet de l'industrie parisienne.

commission pour préparer un projet en suite duquel le Conseil supérieur de statistique a été institué auprès du ministère du commerce par décret du 19 février 1885. Ce Conseil, présidé par le ministre et par deux vice-présidents, MM. Édouard Millaud, sénateur, et Jules Roche, député, et composé en partie de membres appartenant au Parlement et à des corps savants, en partie de délégués des ministères, a un caractère consultatif; son rôle n'est pas de centraliser les travaux en les faisant lui-même exécuter, mais de leur donner une direction scientifique, grâce au concours des chefs de service : ce rôle paraît devoir être d'autant plus efficace et plus durable qu'il sera plus précisément délimité. « Les bureaux de statistique fonctionnant aujourd'hui dans les divers départements ministériels, dit le ministre dans son rapport au Président de la République, ne sont ni supprimés ni diminués. Placés aux sources mêmes des renseignements, ils continueront à les recueillir. Mais au-dessus de tous ces bureaux, coordonnant toutes ces forces éparses, le Conseil supérieur de statistique jouira d'une autorité consultative qui lui permettra de donner à tous les services d'utiles indications, une impulsion commune, une même méthode. »

X.

Nous avons mission de présenter l'histoire sommaire des services officiels de la statistique en France et non l'histoire de la statistique (1); c'est pourquoi nous ne dirons rien des travaux particuliers que les savants français ont publiés au XIXe siècle. Cependant, pour donner une idée de l'ensemble des ressources dont dispose la statistique en France, il convient, à côté de l'organisation des bureaux et de leurs publications, de mentionner brièvement d'une part l'Institut et les sociétés savantes qui s'occupent de ces études, d'autre part, les établissements d'instruction qui leur ont fait une place.

Dans l'Institut, une des cinq sections de l'Académie des sciences morales et politiques a pour titre : *Économie politique et finances, statistique*, et l'Académie des sciences compte, au nombre des prix qu'elle décerne, celui de statistique fondé par Montyon.

Une des huit sections de la Société nationale d'agriculture porte pour titre : *Économie, statistique et législation agricoles.*

La Société de statistique de Paris, qui date de 1860 (2), et qui est exclusivement consacrée aux études statistiques, tient ses séances une fois par mois et publie un bulletin mensuel. Elle a commencé, en 1883, à mettre au concours des sujets de

(1) Il y aurait à étudier les œuvres d'un grand nombre d'écrivains. Nous en avons cité plusieurs, parce qu'ils ont eu une situation officielle; parmi les autres, pour ne parler que des morts, il faudrait citer Dufau, Schnitzler, Quételet, l'auteur de la *Physique sociale*, quoiqu'il appartienne à la Belgique, Ch. Dupin, Lavergne, Wolowski, Husson, Guillard, Bertillon père, etc. Au nombre des publications périodiques, nous pouvons cependant citer l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique* qui date de 41 ans (fondé en 1844), et qui est actuellement rédigé par M. Maurice Block, avec la collaboration de MM. T. Loua, de Boisjolin, Paul Boiteau, Alph. Courtois, Jos. Lefort et Vessélovsky.

(2) La Société de statistique a eu successivement pour présidents : Villermé (président d'honneur, 1860-1863), et Michel Chevalier (1860-1868), H. Passy (1868-1872), H. Passy (président d'honneur, 1873-1880), et E. Bertrand (1873), Wolowski (1874), Juglar (1875), L. de Lavergne (1876), E. Levasseur (1877), Lunier (1878), Bertillon (1879), Vacher (1880), Bourdin (1881), Wilson (1882), Cheysson (1883), Cochery (1884), L. Say (1885).

prix et elle a organisé, en 1882, une première série de conférences, qu'elle a continuées les années suivantes jusqu'à ce jour.

Au nombre des autres sociétés savantes dans le titre desquelles la statistique figure, nous citerons la Société de médecine publique qui a une section de statistique médicale, la Société nationale de statistique de Marseille, la Société de statistique de l'Isère, la Société d'antiquités, d'histoire et de statistique du département du Cher, la Société de statistique, des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme, la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.

Deux chaires publiques de l'enseignement supérieur à Paris sont consacrées en partie à des sujets relatifs à la statistique : au Collège de France, la chaire de géographie, d'histoire et de statistique économique, où le professeur a étudié durant plusieurs années la démographie française et les forces productives des États d'Europe et des autres parties du monde ; au Conservatoire des arts et métiers, la chaire d'économie industrielle et statistique. En outre, des conférences sur la statistique ont été faites pendant plusieurs années à l'École des ponts et chaussées. Dans l'enseignement libre, l'École des sciences politiques a institué un cours intitulé : Statistique et traités de commerce, dont la première partie (18 leçons en 1884-1885) porte sur les procédés généraux de la statistique et sur la statistique de la population française comparée à celle des autres États européens ; l'École d'anthropologie a eu pendant plusieurs années un cours de démographie, remplacé aujourd'hui par le cours de géographie et statistique médicales (1). La France toutefois ne possède pas, comme d'autres pays, un ensemble de cours constituant une école de statistique, propre à former des employés à la pratique raisonnée des meilleures méthodes.

La statistique ne pénètre pas directement jusque dans l'enseignement secondaire : elle n'y trouverait pas de place. Elle y est représentée d'une manière indirecte, mais suffisante, par les notions sur la richesse agricole et industrielle et sur le commerce qui figurent dans les programmes de géographie.

Un résumé chronologique des progrès accomplis dans les services publics, tel que nous venons de le présenter, ne peut offrir le tableau complet de l'état de la statistique dans notre pays. Il y manque beaucoup de détails et les ombres n'y sont pas. Il ne nous appartient pas de chercher s'il y aurait lieu d'en mettre quelque part ; car nous avons non pas à rechercher ce qui pourrait être, mais à dire ce qui a été et ce qui est. Nous nous contentons donc de constater, en terminant, qu'il y a eu sous ce rapport, depuis un demi-siècle, des progrès considérables, que les publications périodiques ou autres, faites aujourd'hui par l'administration française, sont nombreuses et variées, et d'ajouter que, pour que ces efforts deviennent de plus en plus profitables aux études sociales et au gouvernement de la chose publique, il importe que ceux qui font de la statistique et que ceux qui s'en servent aient toujours, les uns et les autres, le respect des faits qu'ils étudient et l'intelligence des problèmes qu'ils se proposent de résoudre ou d'éclairer.

E. Levasseur (de l'Institut).

---

(1) Les professeurs sont : M. Levasseur au Collège de France et à l'École des sciences politiques ; M. de Foville, suppléant de M. Burat, mort en 1885, au Conservatoire des arts et métiers ; M. Cheysson à l'École des mines. Le cours de l'École d'anthropologie a été fait par MM. Bertillon père et fils. — Voir, pour l'enseignement de la statistique, le mémoire sur l'*Enseignement de l'économie politique et de la statistique en France*, qui a paru dans le *Journal des Économistes* (novembre 1882).

DEUXIÈME PARTIE.

Organisation, travaux et publications des services de statistique des différents ministères.

I.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le ministère des affaires étrangères recueille :

1° Les données statistiques concernant la population française résidant à l'étranger ;

2° Les tableaux détaillés du commerce, de la navigation, des principales industries, des prix courants des marchandises, du cours du change et des frets concernant les divers pays de l'étranger. Ces documents n'ont pas été jusqu'à ce jour livrés à la publicité.

Il reçoit, à titre d'intermédiaire, les documents statistiques de toute nature publiés par les gouvernements étrangers.

Il reçoit les rapports des consuls, et c'est à l'aide de ces rapports qu'il communique au ministère du commerce que sont rédigés les *Annales du commerce extérieur* et le *Bulletin consulaire*.

II.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

C'est à Bonaparte, premier Consul, que revient l'honneur d'avoir eu, le premier, l'idée de réunir dans une forme statistique les résultats de l'administration de la justice (circulaire du 3 pluviôse an IX). La première publication des éléments ainsi rassemblés eut lieu en 1813, dans l'*Exposé de la situation de l'Empire* soumis au Corps législatif par M. le comte de Montalivet. Mais ce ne fut qu'en 1827 que parut le premier volume de la publication actuelle ; il se référait à l'année 1825. La création de ces documents est due à M. de Guerry de Champneuf, alors directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, M. de Peyronnet étant garde des sceaux. La direction des statistiques judiciaires fut confiée dès le principe à M. Arondeau, qui la conserva jusqu'en 1862, époque de sa retraite. Ce fonctionnaire apporta à l'organisation, au développement et au perfectionnement du compte général de la justice criminelle un tel esprit de suite et un zèle si éclairé que l'Académie des sciences lui décerna, en 1857, le prix de statistique fondé par M. de Montyon. L'Institut a consacré, en 1877, le caractère scientifique de la publication française en accordant la même distinction à la collection des comptes de la justice civile et commerciale.

Le bureau de statistique établi au ministère de la justice est divisé en deux sections dont les travaux sont distincts. Dans l'une, trois employés sont occupés à la statistique sous la direction immédiate du chef ; le sous-chef est exclusivement chargé, avec trois autres employés, du service du casier central.

Les comptes généraux de la justice criminelle, civile et commerciale sont constitués à l'aide de onze cadres qui sont remplis soit trimestriellement, soit annuellement par les magistrats et les greffiers des cours et tribunaux.

La statistique criminelle se compose de cinquante-huit volumes et la statistique civile

de quarante-neuf ; le nombre des volumes de cette dernière ne correspond pas à celui des années, parce qu'au début les résultats de deux ou trois années étaient réunis dans un seul volume.

Le compte général de la justice criminelle est divisé en huit parties :

1° Cours d'assises. — Affaires et accusés jugés contradictoirement. — Nature des accusations. — Résultat des poursuites. — Conditions individuelles des accusés : sexe, âge, état civil, degré d'instruction, origine, domicile, profession, par département et par nature de crimes. — Causes apparentes des crimes d'empoisonnement, d'incendie, d'assassinat et de meurtre. — Affaires et accusés jugés par contumace. — Délits politiques et de presse.

2° Tribunaux correctionnels. — Nature des délits jugés soit contradictoirement, soit par défaut ; sexe et âge des prévenus. — Résultat des poursuites. — Nombre, par département, des infractions les plus graves et les plus nombreuses. — Appels en matière correctionnelle.

3° Récidives. — En matière criminelle et en matière correctionnelle. — De la récidive envisagée dans ses rapports avec le régime pénitentiaire.

4° Tribunaux de simple police. — Nature et nombre des contraventions jugées dans chaque ressort de cour d'appel.

5° Instruction criminelle. — Travaux des parquets, des juges d'instruction, des chambres d'accusation. — Affaires abandonnées après examen. — Durée des procédures criminelles. — Détention préventive. — Liberté provisoire. — Commissions rogatoires. — Petits parquets.

6° Cour de cassation. — Nombre des pourvois formés et des arrêts rendus. — Motifs de cassation des arrêts de cour d'assises annulés par la chambre criminelle.

7° Renseignements divers. — Extraditions. — Arrestations opérées dans le département de la Seine. — Morts accidentelles. — Suicides. — Grâces. — Réhabilitations. — Frais en matière criminelle et correctionnelle. — Contrainte par corps.

8° Algérie. — Travaux de la cour et des tribunaux de l'Algérie en matière criminelle, correctionnelle et de simple police.

Le compte général de la justice civile et commerciale est divisé en autant de parties que celui de la justice criminelle :

1° Cour de cassation. — Pourvois formés et arrêts rendus classés par ordre de matières et d'après les juridictions dont les décisions ont été attaquées.

2° Cours d'appel. — Importance de chaque cour. — État général de leurs travaux. — Résultats des appels par nature de procès et par ressort. — Acte d'adoption.

3° Tribunaux civils. — Importance de chaque tribunal. — État général de leurs travaux. — Nature des affaires jugées. — Jugements préparatoires et interlocutoires. — Ordonnances des présidents. — Séparations de corps. — Ventes judiciaires. — Ordres et contributions.

4° Juridiction commerciale. — Nombre des affaires contentieuses soumises à chaque tribunal. — Faillites. — Sociétés commerciales.

5° Justices de paix. — Travaux des juges de paix dans leurs attributions judiciaires, conciliatoires et extrajudiciaires.

6° Conseils de prud'hommes. — Affaires introduites et terminées par les conseils de prud'hommes réunis en bureau particulier et en bureau général.

7° Renseignements divers. — Assistance judiciaire. — Admissions à domicile. — Naturalisations. — Dispenses pour mariage. — Mutations opérées dans les charges d'officiers ministériels.

8° Algérie. — Travaux de la cour et des tribunaux de l'Algérie en matière civile et commerciale. — Affaires musulmanes.

Près de cent exemplaires de cette publication sont adressés, chaque année, aux gouvernements étrangers, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs. En France, il en est transmis à tous les grands corps de l'État, et déposé dans les bibliothèques des cours et tribunaux.

Il est superflu d'insister sur l'importance des statistiques judiciaires. Elles permettent de suivre le mouvement de la criminalité en même temps que l'application des diverses parties de la législation ; elles servent souvent de base aux discussions législatives, ainsi qu'aux développements théoriques des principes du droit, et indiquent aux gouvernements les réformes nécessaires ; en un mot, elles fournissent au moraliste, au jurisconsulte et à l'homme d'État des éléments d'étude du plus haut intérêt.

III.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Au ministère de l'intérieur, les statistiques ne sont pas centralisées, et ces attributions sont réparties entre les diverses directions. Nous en donnons le détail dans les 11 paragraphes suivants :

1° Premier bureau de la première division de la direction de l'administration départementale et communale.

Les publications statistiques dont s'occupe le 1er bureau de la division départementale sont au nombre de deux :

La première concerne les travaux des conseils de préfecture.

Depuis les modifications apportées à la procédure de ces tribunaux par le décret du 30 décembre 1862 et plus tard par la loi du 21 juin 1865, l'administration a fait constater avec soin le résultat de leurs travaux, afin d'établir chaque année une sorte de compte rendu de la justice administrative dans les départements.

Les affaires soumises au conseil de préfecture se divisent par leur nature en trois catégories :

1° Affaires contentieuses portées en séance publique ;

2° Affaires contentieuses non portées en séance publique ;

3° Affaires non contentieuses.

Cette statistique, dressée tous les ans par les soins des préfets, est résumée dans un tableau de modèle uniforme qui est revisé attentivement et publié tous les ans dans la *Revue générale d'administration*. (Il était précédemment publié dans le *Bulletin officiel du ministère de l'intérieur*.)

La seconde publication se rapporte au dénombrement de la population.

Cette opération a été primitivement prescrite dans un intérêt de police et de bon ordre, par les lois des 22 juillet 1791, 11 août 1793 et 10 vendémiaire an IV. D'autres lois ont postérieurement décidé que le chiffre de la population servirait à établir pour chaque localité diverses charges et divers avantages.

Aujourd'hui, le dénombrement de la population assigne à chaque circonscription (département, arrondissement, canton et commune) sa population propre, en distinguant les catégories de population (agglomérée, éparse, flottante).

Il sert principalement de base à l'application des lois d'impôt, d'organisation municipale, d'enseignement primaire et à la fixation des traitements des magistrats de l'ordre judiciaire.

L'opération a lieu tous les cinq ans et ses résultats sont soumis à l'approbation du Président de la République.

Cette statistique comprend trois états :

1° Population des départements ;

2° Population des arrondissements et cantons ;

3° Population des communes.

Mais seuls les deux premiers états sont insérés au *Bulletin des lois ;* le troisième forme un volume spécial qui est publié à part.

Cette dernière publication, qui n'a pas moins de 400 pages, n'existe que depuis 1876.

2° Deuxième bureau de la direction de l'administration départementale et communale.

PUBLICATIONS STATISTIQUES du deuxième bureau.	DATE D'ORIGINE de chacune d'elles.	Leur nature et leur but.	MODIFICATIONS qu'elles ont pu subir depuis leur création.	Leur périodicité.
1° Situation financière des départements.	1883. — Annexe du volume intitulé : *La Situation financière des communes de France et de l'Algérie*, précédé d'un tableau indiquant la *Situation financière des départements.*	Tableau synoptique indiquant le nombre des centimes additionnels départementaux et le montant des produits éventuels.	»	Publication annuelle.
2° Tableau des évaluations des produits éventuels départementaux.	»	Ce document constitue un des éléments du budget général.	»	Id.
3° Relevé des impositions extérieures votées en exécution de l'art. 40 de la loi du 10 août 1871.	»	Annexe du budget général. (Ministère de l'intérieur.)	»	Id.
4° Relevé des impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales.	»	Id.	»	Id.
5° Situation des emprunts départementaux.	»	Id.	»	Id.
6° Tableau indiquant les logements occupés dans les bâtiments des cours d'appel.	»	Id.	»	Id.
7° Tableau de la situation financière des Palais de justice en construction.	»	Id.	»	Id

La publication de ces documents incombe au 3e bureau (voir plus loin).

3° Deuxième bureau de la première division de la direction de l'administration départementale et communale.

Enfants du premier âge. (Loi du 23 décembre 1874.) — Ce service a été institué par la loi du 23 décembre 1874. Des rapports partiels ont été imprimés par les soins d'un certain nombre de départements.

Le ministère de l'intérieur prépare la publication d'une statistique complète du service des enfants du premier âge se rapportant à l'année 1884 ; tous les deux ou trois ans, un rapport concernant l'application de loi du 23 décembre 1874 est adressé au ministre de l'intérieur, au nom du comité supérieur de protection des enfants du premier âge, par l'un des membres de ce comité.

Enfants assistés. — L'organisation du service des enfants assistés remonte au décret du 19 janvier 1811, modifié en ce qui concerne la répartition des dépenses, par la loi du 5 mai 1869.

Deux documents statistiques ont été publiés par le service, l'un en 1862 (résultats de l'année 1860), l'autre en 1884 (résultats de 1882). Il n'y a donc encore aucune régularité dans les publications statistiques relatives à ce service.

Aliénés. — Avant 1838, le service des aliénés n'était pas distinct des autres services hospitaliers.

La loi du 30 juin 1838, en rendant obligatoire la dépense du service des aliénés et en mettant cette dépense à la charge des départements, a apporté un grand changement dans l'organisation de ce service qui a été dès lors plus ou moins centralisé.

Néanmoins, jusqu'en 1878, aucun document statistique sur les aliénés n'a été publié par le ministère de l'intérieur.

Ferrus, dans un rapport sur les aliénés adressé au conseil général des hospices et imprimé en 1834, a résumé dans un tableau synoptique, à la fin de ce rapport, les réponses faites par les préfets aux quinze questions qui leur avaient été adressées par la circulaire ministérielle du 14 septembre 1833. Ce *tableau officiel* contient les premiers documents statistiques quelque peu précis qui aient été recueillis sur les aliénés.

Un second rapport statistique d'ensemble a été préparé pour 1864 par les inspecteurs généraux du service des aliénés ; ce rapport est resté inédit.

Un rapport général sur l'ensemble du service et sur le mouvement de la population des asiles de 1865 à 1874 et particulièrement à 1874, préparé en 1875 par les inspecteurs généraux, a été publié en 1878 (in-folio de 560 pages avec plans et cartogrammes à teintes dégradées).

En 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle, un troisième rapport sommaire a été présenté pour l'année 1877. Les éléments statistiques de ce rapport ont été condensés dans un tableau qui a figuré à l'exposition du ministère de l'intérieur (1).

Enfin, cette année, à l'occasion du nouveau projet de loi sur les aliénés, le Sénat a demandé au ministère de l'intérieur de faire une enquête statistique sur les idiots, crétins et épileptiques indigents âgés de moins de 16 ans. Les résultats de cette enquête, qui porte sur l'année 1884, doivent être publiés.

La statistique de l'aliénation mentale est d'ailleurs régulièrement publiée chaque année par le bureau de la statistique générale de France, au ministère du commerce.

4° Premier bureau de la deuxième division de la direction de l'administration départementale et communale.

Ces publications sont au nombre de deux. Elles sont désignées l'une et l'autre sous le titre de *Situation financière des communes.*

I. — L'une n'a commencé qu'en 1878.

Elle est établie *d'après les budgets de chaque année*, et fait connaître, en regard du nom de toutes les communes de France, avec le chiffre de la population, la superficie du territoire et la valeur du centime additionnel au principal des quatre contributions directes, le montant des revenus propres de la commune, la quotité des impositions dont elle est grevée et les ressources du bureau de bienfaisance lorsqu'il y en a un. Elle donne, en un mot, un aperçu sommaire des ressources de la commune et de ses charges.

Elle n'a subi, depuis son origine, aucune modification autre, bien entendu, que celles qui résultent des variations annuelles dans la situation financière des diverses communes.

Elle a été imprimée chaque année depuis 1878 jusqu'en 1884 inclusivement.

II. — L'autre publication sur la *Situation financière des communes* remonterait, d'après les recherches opérées dans les archives du bureau, à l'année 1836.

Elle a pour but de faire connaître avec certains détails le chiffre des différentes ressources qui alimentent le budget de la commune ; celui des dépenses, aussi détaillé par nature de services ; la comparaison des ressources avec les dépenses ; la situation des

(1) Il a été publié ultérieurement, avec l'approbation du ministre, par M. Lunier dans les *Annales médico-psychologiques* (année 1879).

emprunts et des impositions. Ces renseignements ne sont donnés que par département; les opérations des villes ayant au moins 100,000 fr. de revenus y sont seules indiquées par commune.

Cette statistique a reçu depuis des développements successifs, ayant pour objet surtout de faire ressortir isolément les chiffres de certaines branches de revenus ou de certaines dépenses, que les premières statistiques avaient réunies en groupes plus ou moins nombreux. Ainsi, tandis que les premières publications ne comprenaient qu'un seul tableau pour les recettes et un pour les dépenses, les nouvelles statistiques ont doublé le nombre des tableaux pour y inscrire séparément les recettes ordinaires, les recettes extraordinaires, les dépenses ordinaires et extraordinaires. La dernière publication contient, en outre, divers renseignements nouveaux : 1° sur le nombre, la superficie et la population des communes; — 2° sur les propriétés mobilières et immobilières des communes; — 3° sur les propriétés affectées à un service public; — 4° sur la voirie urbaine (distributions d'eaux, égouts, éclairage public).

La publication de ce document n'a pas été faite à des époques périodiques, mais seulement à des intervalles variables. La première a eu lieu en 1836, la seconde en 1862, une troisième en 1868; la quatrième en 1871 à la suite de la guerre; la dernière en 1881.

5° Troisième bureau de la direction de l'administration départementale et communale.

Le troisième bureau de la division communale ne publie pas de travaux statistiques périodiques.

Les publications statistiques qui ont été faites par le service sont les suivantes :

1° Rapport sur la situation financière et administrative des hôpitaux et hospices (2 vol. in-4°, Imprimerie nationale, 1869).

2° Enquête sur les bureaux de bienfaisance et rapport sur la situation de ces établissements en 1871 (1 vol. in-8°, Imprimerie nationale, 1874).

3° Situation administrative et financière des monts-de-piété (1 vol. in-8°, Imprimerie nationale, 1876).

6° Quatrième bureau de la direction de l'administration communale.

1° Le quatrième bureau de l'administration communale ne fait paraître actuellement qu'une seule publication statistique ayant un caractère périodique; elle est intitulée *Compte rendu général des opérations effectuées par le service vicinal* et forme un volume de 300 à 400 pages environ.

2° Cette publication date de 1868.

3° Elle a pour objet d'indiquer l'importance des ressources de toute nature dont dispose le service vicinal, l'emploi qui en est fait et les résultats matériels obtenus.

4° Le compte vicinal a dû recevoir à dater de 1881 une modification importante, imposée par la loi du 12 mars 1880, il a fallu y ajouter un compte distinct de toutes les opérations faites en vertu de cette loi.

5° Le compte vicinal est produit annuellement.

7° Troisième bureau de la direction de la sûreté générale.

Le troisième bureau de la direction de la sûreté générale s'occupe de la statistique de l'émigration et de la statistique des permis de chasse. Il s'occupait également de la statistique des passeports. Mais la suppression de la formalité des passeports dans la plupart des États d'Europe et d'Amérique a rendu ce travail inutile.

De ces diverses statistiques, une seule donne lieu à une *publication*, c'est la *Statistique de l'émigration*.

Date d'origine des publications statistiques. — Le premier rapport statistique imprimé existant aux archives du troisième bureau relate le mouvement de l'émigration française et étrangère par les ports français pendant les années 1857 et 1858. Il y est fait mention de rapports antérieurs ; mais il ne ressort d'aucune indication qu'ils aient été publiés.

Les pièces relatives à l'établissement de ces rapports ont dû disparaître dans l'incendie qui détruisit, en 1871, les archives de la Sûreté publique. Les exemplaires composant la collection unique conservée au troisième bureau ont été fournis soit par des préfectures, soit par l'Imprimerie nationale, soit par des ministères.

Nature et but. — La statistique de l'émigration consiste dans un rapport au ministre accompagné de tableaux justificatifs indiquant le nombre, le sexe, l'âge, la profession, l'origine, le lieu d'embarquement et le pays de destination des *émigrants, à l'exclusion des autres passagers.*

Elle a pour but de faire connaître l'importance ethnologique et commerciale de l'émigration, d'apprécier les effets qu'elle entraîne pour l'agriculture et pour l'industrie dans les départements qui fournissent les émigrants, et d'indiquer, d'après la direction du mouvement, les mesures à prendre dans l'intérêt de nos nationaux.

Périodicité. — Les publications statistiques de l'émigration ne sont pas faites à des intervalles réguliers. De 1857 à 1864 elles embrassent une période de deux ans. La statistique publiée en 1876 comprend une période de neuf années (1865 à 1874) ; la statistique publiée en 1879 comprend les années 1875, 1876 et 1877 ; la statistique publiée en 1883 comprend les années 1878, 1879, 1880 et 1881.

8° Algérie.

Statistique triennale de l'Algérie. (Paris, Imprimerie nationale.) — Cette publication, qui remonte à 1837, a d'abord paru sous le titre de *Tableau des établissements français dans le nord de l'Afrique* (1837-1867), puis sous celui de *Statistique générale de l'Algérie* (1867-1881) ; le volume qui paraîtra à la fin de la présente année aura pour titre : *Statistique triennale de l'Algérie* (Décision de M. le Gouverneur général).

Cet ouvrage forme déjà 25 volumes grand in-4°. Les 18 premiers ont été publiés par le ministère de la guerre, les autres par le gouvernement général.

Chacun d'eux se divise en deux parties : l'une spéciale aux services civils et financiers de la colonie, l'autre à l'armée d'Afrique.

La première qui, dans la première période de la conquête, était nécessairement restreinte, comprend aujourd'hui, avec de nombreux tableaux synoptiques à l'appui : les documents officiels concernant l'administration départementale et communale, les divers budgets, les institutions de crédit, l'état civil des Européens et des indigènes, l'assistance publique, la colonisation, l'instruction publique, la justice civile et criminelle, les travaux publics, les mines, le commerce général, etc., etc.

La seconde est spéciale à l'armée; elle comprend, outre un résumé succinct des faits militaires dont l'Algérie a été le théâtre, l'effectif des troupes (armée de terre et de mer), le mouvement des hôpitaux militaires, le compte général de la justice militaire, l'indication des travaux exécutés par le génie, le personnel maritime, le service du littoral et la situation de la marine commerciale (Inscription maritime et armements).

Exposé de la situation générale de l'Algérie (Alger, 1 vol. gr. in-8°). — Dans cet exposé qu'il présente au conseil supérieur à l'ouverture de sa session, le Gouverneur général fait connaître les changements apportés dans chaque service administratif, les travaux de chacun de ces services, les résultats obtenus, les projets à l'étude, la situation politique, industrielle et commerciale du pays et fixe, pour ainsi parler, les étapes parcourues d'une année à l'autre par la colonisation.

Cet ouvrage a remplacé l'*État actuel de l'Algérie* publié par l'administration centrale, de 1876 à 1883.

9° Direction du secrétariat et de la comptabilité.

Statistique des sociétés de secours mutuels. — Cette statistique publiée chaque année, sous la forme d'un rapport au chef de l'État, paraît régulièrement depuis 1852 et forme actuellement une collection de 31 volumes.

Elle comprend, en ce qui concerne les *sociétés approuvées :*

1° Le compte de leur fonds de dotation à la Caisse des dépôts et consignations;

2° L'état de leurs fonds de réserve;

3° L'état des fonds de retraites qu'elles ont versés à la Caisse des dépôts et consignations;

Et, en ce qui concerne les *sociétés approuvées* et les *sociétés* simplement *autorisées :*

1° Le mouvement du personnel (membres honoraires et participants), le nombre des malades et des journées de maladie payées, le nombre des veuves, orphelins des membres, enfants secourus, enfin les décès des membres participants;

2° L'avoir disponible des sociétés et l'état détaillé de leurs recettes et de leurs dépenses.

Les tableaux du personnel, ainsi que la situation financière, sont, depuis 1881, récapitulés, suivant la nature des sociétés, en trois catégories principales :

1° Sociétés ne comprenant que des hommes;

2° Sociétés composées d'hommes et de femmes;

3° Sociétés exclusivement composées de femmes.

Enfin l'on s'est attaché, dans les deux derniers volumes, à faire ressortir la part que les enfants prennent dans les opérations générales des sociétés.

10° Direction de l'administration pénitentiaire.

Statistique des prisons et établissements pénitentiaires de France. — Cette statistique, qui paraît depuis 1852 et compte actuellement 28 volumes dont le dernier est sous presse, est précédée d'un compte rendu très détaillé présenté sous forme de rapport au ministre de l'intérieur.

Les tableaux proprement dits font connaître avec les plus grands détails :

Les transférements des prisonniers;

Le mouvement du personnel et tous les renseignements relatifs aux prisonniers dans les établissements de diverse nature qui dépendent de ce service :

1° Maisons centrales de force, de correction ou de détention et pénitenciers agricoles;

2° Établissements d'éducation correctionnelle;

3° Maisons d'arrêt, de justice et de correction, et chambres de dépôts et de sûreté;

4° Dépôt des condamnés à la déportation.

Un dernier tableau est consacré au personnel administratif de ces divers établissements et à quelques renseignements divers.

Dans les trois derniers volumes, les tableaux comprennent, outre les établissements français, ceux de l'Algérie.

11° Service de la carte de France et de la statistique graphique.

Statistique graphique du ministère de l'intérieur. — Par un arrêté ministériel en date du 10 octobre 1881, le service de la carte de France a été chargé, en qualité de service technique, « d'établir tous les documents graphiques traduisant les renseignements statistiques qui lui seront confiés dans ce but par les différentes directions du ministère ».

Les premiers travaux faits dans cet ordre d'idées ont donné naissance à 3 albums graphiques pour 1881, 1882 et 1883, composés de diagrammes et de cartogrammes se

rapportant, dans les deux premiers, à des questions diverses, dénombrement de la population, bureaux de bienfaisance, hospices, aliénés, élections, etc., dans le troisième, à une étude très complète de la vicinalité.

Ces albums doivent, pour leur maximum d'effet utile, être considérés comme des annexes aux volumes de statistique publiés par l'administration : ils en présentent les têtes de chapitre et ont pour effet de simplifier les recherches et les comparaisons.

Nous résumons ainsi qu'il suit les publications statistiques du ministère de l'intérieur :

PUBLICATIONS.

1° Relevé des travaux des conseils de préfecture (publié dans la *Revue d'administration*).

2° Recensement quinquennal de la population, par département, par canton et par commune (1 volume in-8° de 400 pages). 2 volumes parus, 1876 et 1881.

3° Situation financière des communes et des départements, d'après les budgets primitifs (annuel).

4° Situation matérielle et financière des communes, d'après les comptes définitifs (décennal).

5° Compte rendu général des opérations du service vicinal (annuel).

6° Statistique de l'émigration par les ports français (triennal).

7° Statistique triennale de l'Algérie. Exposé de la situation générale de l'Algérie (annuel).

8° Rapport sur les opérations de secours mutuels (annuel).

9° Rapport sur les services de l'administration pénitentiaire (annuel).

10° Album de statistique graphique (trois albums parus).

11° Enquêtes et documents divers.

IV.

MINISTÈRE DES FINANCES.

L'administration des finances, en France comme ailleurs, a longtemps fait de la statistique sans le savoir. L'assiette et la perception des impôts, directs ou indirects, lui imposaient d'incessantes enquêtes ; mais l'esprit en était exclusivement fiscal et on donnait le moins de publicité possible à ceux des renseignements obtenus qui n'avaient pas leur place marquée d'avance dans les écritures de la comptabilité publique, projets de budgets, comptes, etc. (1).

C'est l'administration des douanes qui, de toutes les régies financières, a le passé statistique le plus considérable.

Les publications d'Arnould, César Moreau, etc., prouvent que, dès le XVIIIe siècle, le bureau de la balance du commerce se rendait assez exactement compte de l'importance et de la nature des importations et exportations françaises. Et, depuis la Restauration, les tableaux du commerce extérieur de la France (tableaux annuels, tableaux décennaux, et depuis 1861, tableaux mensuels) peuvent être cités comme des modèles.

Les comptes d'exploitation du monopole des tabacs forment aussi une série déjà longue et sont présentés avec une netteté toute mathématique.

Toutes les administrations financières ont d'ailleurs une organisation qui leur permet de réunir facilement et rapidement, en ce qui concerne toutes les matières imposables, des documents dont la précision serait absolue, s'il n'y avait à compter avec la fraude. Les administrations des contributions directes, des contributions indirectes, de l'enregis-

(1) Le comité d'administration de l'agriculture établi au contrôle général des finances, en 1785, avait mis à l'étude la statistique agricole et foncière du royaume (voir les rapports de Lavoisier, Dupont de Nemours, Lazowski, etc.) ; mais dans un intérêt purement gouvernemental. On sait d'ailleurs que cette institution, dont Calonne avait été le créateur, disparut bientôt après lui.

trement, du timbre et des domaines, sont représentées dans chaque département par un directeur et de nombreux agents. La douane et les manufactures de l'État ont également des directeurs partout où s'exerce leur action. Ces directeurs transmettent périodiquement aux administrations centrales un grand nombre de tableaux numériques, toujours les mêmes, et peuvent, en outre, être invités à fournir tous les renseignements particuliers dont le Gouvernement aurait besoin à un moment donné. L'incendie de 1871 a malheureusement anéanti la majeure partie des archives amassées depuis le commencement du siècle par les régies et par l'administration centrale elle-même (1).

On a vivement regretté alors que tant de documents précieux pour l'histoire des finances françaises et de la fortune nationale soient restés inédits et on est entré peu à peu dans la voie de la publicité. Depuis 1871, le *Journal officiel* fait périodiquement connaître au public la marche des recettes budgétaires ou du moins d'une partie de ces recettes. Un petit service de statistique avait été créé vers la même époque, dans un des bureaux du secrétariat général, et on y avait recueilli, notamment, d'intéressantes notices sur les finances étrangères ; mais on craignait encore la publicité et ces cahiers, une fois autographiés, sont restés dans les archives du ministère.

Enfin, en 1877, M. Léon Say a inauguré pour la statistique financière une ère nouvelle en créant à la fois un *Bureau de statistique et législation comparée* et un *Bulletin mensuel* destiné à faire profiter le Parlement et le public des travaux de ce bureau. L'exposé des motifs justifiait comme il suit cette double création :

« Les travaux de statistique et de législation comparée, malgré l'importance et l'intérêt « qu'ils comportent dans une administration aussi considérable que celle des finances, « n'y ont jamais été centralisés d'une manière définitive et, faute d'une direction com- « mune, faute aussi de ressources suffisantes, les tentatives qui ont eu lieu à diverses « reprises pour donner à ces travaux l'unité, le développement et la publicité nécessaires « sont toujours restées infructueuses. Il y a là une lacune regrettable à combler. L'utilité « d'une observation méthodique et minutieuse des faits économiques est aujourd'hui uni- « versellement reconnue, et la statistique purement financière, forcément omise dans les « publications du ministère de l'agriculture et du commerce, constitue à elle seule un « champ d'études assez vaste pour justifier l'organisation d'un service spécial, réclamé « depuis longtemps par les commissions parlementaires et par les économistes. La créa- « tion d'un bureau de statistique permettra de porter périodiquement à la connaissance « du public des documents intéressants sur les différentes questions financières, telles « que recettes et dépenses de l'État, législations diverses en matière d'impôt, domaine « public, emprunts, valeurs mobilières, banques, etc... »

La Commission du budget de 1877, par l'organe de son rapporteur, M. Cochery, avait donné à ce projet toute son approbation.

Depuis cette époque, le *Bulletin de statistique et législation comparée* paraît régulièrement à la fin de chaque mois, et la collection de ces fascicules mensuels forme déjà 16 volumes, de plus en plus remplis : le tome Ier ne comptait pas 400 pages ; les tomes XIII, XIV, XV, XVI ont de 752 à 808 pages.

Les recherches du bureau de statistique et ses publications portent simultanément sur les finances françaises et sur les finances étrangères.

Dans la partie française figurent : toutes les lois et tous les décrets financiers d'intérêt général, avec notices chronologiques ; de nombreux tableaux périodiques ; les principaux tarifs fiscaux ; d'utiles commentaires sur le mouvement des impôts, et des documents variés, dont quelques-uns présentent un véritable intérêt scientifique. Une partie de ces

(1) Le comte de Chabrol, ministre des finances de 1829 à 1830, avait publié un volume de tableaux statistiques, qui a rendu de grands services à ses successeurs. On peut citer aussi parmi les publications exceptionnelles de la première moitié du siècle, en matière de statistique financière, un substantiel mémoire du ministre des finances, inséré dans les documents relatifs au régime hypothécaire de 1844.

documents sont fournis au bureau de statistique par les services compétents, d'autres sont élaborés par le bureau lui-même.

La partie étrangère comprend : la traduction ou l'analyse des lois de finances; les comptes rendus des discussions financières les plus importantes, et un grand nombre d'extraits des documents officiels ou des travaux individuels reçus de l'étranger.

Parmi les enquêtes les plus intéressantes dont le ministère des finances ait enrichi la statistique depuis 1877, on peut signaler:

L'enquête de 1878 sur la circulation métallique de la France;

L'enquête sur les boissons, ordonnée en 1879;

Diverses enquêtes sur la propriété foncière (évaluations nouvelles des revenus fonciers de 1851 et de 1879, statistique des cotes foncières, comparaison de l'ancien et du nouveau cadastre dans les communes recadastrées, etc.).

Des recherches statistiques sur la longévité des pensionnaires de l'État (Table de survie, etc.).

Il convient de citer aussi l'*Atlas de statistique financière* que le bureau de statistique a été autorisé à faire imprimer en 1881, à l'occasion de l'exposition géographique de Venise, et qui y a été l'objet d'une flatteuse distinction. La statistique graphique tient d'ailleurs une assez grande place dans les publications courantes du ministère des finances et dans les communications faites par lui au Parlement.

A Paris même, en 1878, l'exposition organisée dans la section de statistique par le ministère des finances lui a valu une médaille d'argent.

Voici, pour terminer, la liste des publications périodiques de l'administration des finances intéressant la statistique :

PUBLICATIONS.

Administration centrale. — Bureau de statistique et législation comparée :
Bulletin mensuel de statistique et législation comparée.

Direction générale de la comptabilité publique :
Projets de lois portant fixation des budgets. (Document annuel.)
Comptes généraux de l'administration des finances. (Id.)
Compte définitif des recettes. (Id.)
Compte définitif des dépenses. (Id.)
Engagements du Trésor. (Document publié 3 fois.)

Direction générale des contributions indirectes :
Statistique de la navigation intérieure. (Publication annuelle jusqu'en 1881, date de la suppression des droits de navigation.)

Direction générale des douanes :
Tableaux annuels du commerce extérieur et de la navigation.
Fascicules mensuels. (Documents statistiques.)
Tableaux décennaux. (1827-1836, 1837-1846, 1847-1856, 1857-1866, 1867-1876.)
Tableaux annuels du cabotage.
Tarifs douaniers.

Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre :
Tableau général des propriétés de l'État. (Publication annuelle commencée en 1876 et suspendue depuis 1879.)

Direction générale des manufactures de l'État :
Comptes annuels de l'exploitation du monopole des tabacs.

Direction générale des monnaies et médailles :
Comptes rendus annuels.

V.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le ministère de la guerre recueille un certain nombre de données statistiques destinées à l'administration qui ne sont pas imprimées. Il publie régulièrement chaque année :

1° Le compte de l'emploi des crédits affectés à l'inscription des pensions militaires au Trésor public.

2° Le 31 mars de chaque année (direction de l'infanterie, bureau du recrutement) le *Compte rendu des opérations du recrutement* de l'année précédente. Les éléments en sont fournis par les préfets, les officiers de recrutement et les corps de troupe.

Entre autres documents intéressant la statistique, cette importante publication contient : la force de la classe et des divers contingents; le nombre des jeunes gens visités reconnus impropres à tout service, ou simplement propres au service auxiliaire, ou enfin ajournés; le degré d'instruction de la classe, du contingent actif et du contingent auxiliaire; des renseignements sur la taille des conscrits, sur les dispenses, etc.

Tous ces renseignements sont fournis depuis 1871 par corps et par subdivision de corps d'armée. Ils étaient donnés auparavant par département.

3° Le *Compte rendu statistique des travaux des conseils de guerre et de révision,* préparé par le bureau de la justice militaire.

4° La *Statistique médicale de l'armée,* préparée par la direction du service de santé, et un recueil d'hygiène et de médecine militaires. Cette statistique est établie en exécution de la loi du 22 janvier 1851 dont l'article 5 contient les dispositions suivantes :

A l'avenir, le Compte rendu annuel relatif au recrutement comprendra des renseignements statistiques ci-après sur l'état sanitaire de l'armée : 1° effectif moyen de l'armée ; 2° nombre d'hommes traités aux hôpitaux, ambulances, infirmeries ; nombre de journées de traitement ; 3° nombre d'hommes réformés ; 4° nombre d'hommes décédés, avec indication dans chaque cas des causes de maladie, réforme ou décès, suivant une classification adoptée par le Conseil de santé.

La Statistique médicale de l'armée est aujourd'hui établie en conformité de l'instruction ministérielle du 29 septembre 1882. Elle est rédigée par les soins de la 7e direction du Ministère de la guerre (service de santé).

Les documents dont on se sert pour l'établir sont envoyés par les médecins-directeurs du service de santé de corps d'armée qui centralisent les renseignements fournis par tous les corps de troupe ou fractions stationnées dans leurs régions. Cette statistique consiste actuellement en deux ordres de publication :

1° Un compte rendu mensuel de l'état sanitaire de l'armée exposant la santé des troupes pendant chaque mois ;

2° Un volume de statistique publié chaque année et renfermant tous les renseignements désirables sur l'effectif de l'armée, le mouvement des malades, les causes des maladies, les réformes, les décès, etc., etc., pendant l'année.

VI.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

1° *Statistiques coloniales* (Population, cultures, commerce, navigation). — Le recueil des statistiques coloniales (population, cultures, commerce et navigation), que publie aujourd'hui le ministère, est la suite des tableaux insérés dans les *Notices statistiques,* dont le premier volume a paru en 1837, le quatrième et dernier en 1840. Ces ouvrages, en partie historiques, donnent, sur les colonies que nous possédions alors, la Martinique, la

Guadeloupe et dépendances, le Sénégal, Gorée, la Réunion, Sainte-Marie-de-Madagascar, Saint-Pierre et Miquelon, et nos établissements dans l'Inde, des détails complets, depuis l'année de la découverte, sur les différentes phases de la conquête, la géographie et la météorologie, les occupations successives des vainqueurs, l'administration de l'époque, et, enfin, sur la population, les cultures et le commerce de chaque établissement. Chacun des volumes traite séparément de deux ou trois de nos colonies.

Antérieurement à ces publications, des brochures in-18, reproduites dans la *Revue coloniale*, imprimées et distribuées aux Chambres, paraissaient tous les ans depuis 1831. Elles ne présentaient qu'un court résumé, de dix pages au plus, sur la situation de l'un ou l'autre de nos établissements d'outre-mer.

En 1858, M. Élie Roy, alors secrétaire du directeur des colonies, publia une « Notice », avec des bois tirés de l'*Illustration,* sur l'histoire, le commerce, les productions des colonies françaises, et il comprit dans son ouvrage nos cinq nouvelles colonies, Tahiti, les Marquises, Mayotte, Nossi-Bé et la Nouvelle-Calédonie. Le but de l'auteur était « non « de refaire les « Notices statistiques », mais... de les compléter par une étude conscien- « cieuse de nos possessions nouvelles. »

Sous ce rapport, les tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation ont été tenus au courant. Des notices spéciales se trouvent dans le volume de 1875 sur la Nouvelle-Calédonie, dans celui de 1878 sur Saint-Barthélemy, dans celui de 1880 sur Tahiti et les archipels océaniens, lors de la prise de possession.

En 1839 seulement, les *Tableaux statistiques* avaient paru dans une forme analogue à celle qu'ils présentent aujourd'hui. Un recueil de cent trente pages suffisait alors pour présenter l'état complet de la population, des cultures, du commerce et de la navigation. Les volumes actuellement publiés sont de plus de trois cents pages.

Un volume est régulièrement publié tous les ans.

Les sources auxquelles il est puisé pour composer le volume des statistiques coloniales (population, cultures, commerce et navigation) sont les suivantes :

Pour le commerce et la navigation avec la France : le *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères,* publié par le ministère des finances;

Pour le commerce des colonies entre elles ou avec l'étranger : les tableaux établis par les administrations coloniales.

Pour la première fois figureront, dans le volume de 1883, qui est sous presse, le commerce des colonies avec la France, en ce qui concerne Mayotte, Nossi-Bé, Sainte-Marie-de-Madagascar, la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie. Jusqu'à présent le ministère des finances n'avait pas compris ces colonies dans le volume du *Tableau général*, qu'il fait paraître tous les ans.

2° *Statistique judiciaire.* — Un seul volume a été publié avec les documents fournis par les tribunaux, les cours, les parquets.

3° *Statistique de l'instruction publique.* — Cette statistique n'a jamais été publiée par la direction ou le service des colonies. On a fait insérer quelques renseignements dans les volumes de statistique publiés par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

4° *Statistique de la transportation.* — Cette publication, faite par la direction des colonies, remonte à la création du service de la transportation en France.

Le premier volume, publié en 1867, contient des renseignements datant de l'origine, c'est-à-dire depuis 1852.

Sources : États périodiques fournis par les colonies pénitentiaires. Rapports généraux sur le service. Documents principaux insérés aux *Bulletins officiels des colonies.*

Depuis 1867, le service compétent a publié chaque année un volume.

Le dernier volume, publié en 1884, contient les renseignements afférents aux années 1880-1881.

Statistiques du département de la marine autres que les statistiques du service des colonies.

Indépendamment des statistiques ci-dessus mentionnées, le département publie la *Statistique de la justice maritime* et la *Statistique des pêches.*

5° *Statistique de la justice maritime.* — Statistique triennale seulement.

Sources d'informations : les parquets des conseils de guerre permanents ou non permanents.

Cette statistique remonte, comme publication, au 1er janvier 1859, le Code de justice maritime datant du 4 juin 1858.

Huit volumes ont paru. Le dernier comprend les années 1880, 1881 et 1882.

6° *Statistique des pêches maritimes.* — Statistique annuelle.

Sources d'informations : Commissaires de l'inscription maritime.

Le premier volume a été publié en 1866. Le dernier, qui vient de paraître, concerne l'année 1883 et contient, pour la première fois, la statistique de la pêche en Algérie.

Les volumes sont distribués aux fonctionnaires compétents ou aux pisciculteurs intéressés de la France et de l'étranger.

VII.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

Le ministère de l'instruction publique comprend cinq directions, celle du secrétariat général est chargée des publications du comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin du comité* et *Documents inédits sur l'histoire de France,* qui contiennent parfois des renseignements statistiques intéressant l'histoire de France ; celle de la comptabilité concourt, avec les services compétents, à la préparation des documents statistiques concernant le budget du ministère de l'instruction publique. Les trois autres directions correspondent aux trois grandes divisions de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire.

I. — Les deux premières directions de l'enseignement n'ont pas imprimé périodiquement les renseignements statistiques qu'elles recueillent pour les besoins du service ; mais elles ont publié chacune deux volumes à l'occasion des Expositions universelles de 1867 et de 1878, et elles ont fourni chaque année, depuis sept ans, un certain nombre de documents pour l'*Annuaire statistique de la France.*

L'enseignement secondaire avait publié, déjà en 1843, une première statistique sous le ministère de M. Villemain. Une ordonnance prescrivit même alors de donner « tous les cinq ans un tableau général des établissements publics et particuliers d'instruction secondaire, précédé d'un rapport sur l'état de l'instruction pendant la période quinquennale ». Deux travaux de ce genre furent en effet préparés, l'un en 1847 sous le ministère de M. Salvandy, l'autre en 1850 après le vote de la loi du 15 mars 1850 ; mais ils n'ont pas été livrés à la publicité.

La première statistique de l'enseignement primaire porte sur l'état des écoles en 1829, et a vu le jour en 1831, sous le ministère Montalivet. Déjà, à la fin de la Restauration, une ordonnance du 14 février 1830 avait prescrit « qu'un rapport sur l'état de l'instruction primaire dans toute l'étendue du royaume serait présenté chaque année et communiqué aux Chambres ». Le gouvernement de Louis-Philippe décida que la publication de la statistique de l'enseignement primaire serait triennale. Elle le fut en effet à peu près de 1830 jusqu'en 1848.

Ces publications furent interrompues après la Révolution de 1848 jusqu'en 1864, quoique deux statistiques aient été préparées et même tirées en épreuves dans l'intervalle. M. Duruy

reprit la tradition et publia pendant son ministère dix volumes ou brochures relatifs à la statistique de l'enseignement primaire.

En mars 1876, une commission de statistique de l'enseignement primaire fut créée par le ministre de l'instruction publique (1) et chargée de préparer les cadres et de surveiller l'exécution d'une statistique qui dut désormais être dressée tous les cinq ans, la même année que le recensement de la population. En même temps, un bureau de la statistique de l'enseignement primaire, dépendant du 5e bureau de cette direction, fut créé.

Sous la direction de la commission, trois volumes ont été publiés : la statistique de l'année scolaire 1876-1877, celle de l'année 1881-1882, et, entre les deux, la statistique comparée de 1829 à 1877. Le rapport qui accompagne ce dernier volume contient un historique de la statistique de l'enseignement primaire et de ses résultats.

Dans l'intervalle des statistiques quinquennales, le ministère publie chaque année, depuis 1878-1879, le résumé des états de situation de l'enseignement primaire.

II. — Plusieurs bureaux du ministère de l'instruction publique font, chaque année ou à des époques indéterminées, des travaux de statistique pour les besoins du service. Mais il n'y a qu'un bureau spécialement adonné à ce genre de travail : le bureau de la statistique de l'enseignement primaire. La Commission de statistique de l'enseignement primaire tient ses séances régulièrement lorsqu'elle a un volume de la statistique quinquennale à préparer et accidentellement lorsque le ministre la consulte.

III. — L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire reçoivent des doyens des Facultés, des directeurs d'établissements supérieurs, des proviseurs des lycées et principaux de collèges, des directeurs d'enseignement libre, les renseignements statistiques qui lui sont transmis par l'intermédiaire des recteurs et dont plusieurs doivent lui être envoyés régulièrement chaque année.

Les renseignements relatifs à l'instruction primaire sont fournis par les instituteurs, en ce qui concerne le nombre des élèves inscrits dans les écoles publiques; ils sont extraits par eux du registre-matricule qu'ils doivent tenir constamment à jour. Les nombres sont contrôlés et additionnés par l'inspecteur primaire de la circonscription, puis par l'inspecteur d'académie qui adresse au ministre tous les ans l'état de situation. Cet état, dont les cadres, arrêtés par la commission de statistique, sont uniformes, est nominatif pour les maîtres et contient, indépendamment des notes données sur chacun d'eux, tous les détails numériques nécessaires à l'établissement de la statistique des écoles, des classes, des élèves et des dépenses. C'est à l'aide de ces états que le bureau de statistique publie le résumé annuel et qu'il élabore, sous le contrôle du directeur de l'enseignement primaire et de la Commission de statistique et avec la collaboration du président de cette Commission et des chefs de bureaux intéressés dans la question, la statistique quinquennale. Le ministre prescrit quelquefois des enquêtes spéciales dont les données premières sont fournies le plus souvent par les instituteurs.

IV. — Les principales publications de statistique faites par le ministère de l'instruction publique sont :

1° Enseignement supérieur :

Statistique de l'enseignement supérieur. 1865-1868. 1 vol. in-folio, 1868.

Statistique de l'enseignement supérieur. Enseignement, examens, grades, recettes et dépenses en 1876. Actes administratifs jusqu'en août 1878. 1 vol. in-folio, 1878.

---

(1) La commission se composa d'abord de MM. Levasseur, *président,* Maurice Block, Boutan, Gréard, Rapet, E. de Resbecq, Buisson, *secrétaire.* En 1884, elle comptait 18 membres : MM. Levasseur, *président,* Berger, Beurier, Maurice Block, Boutan, Buisson, Carriot, Galliard, Gréard, Guillaume, Jost, Le Bourgeois, Stanislas Lebourgeois, Pichard, Turlin, Zidler, Pitolet, *secrétaire,* Ballet-Baz, *secrétaire adjoint.*

2° Enseignement secondaire :

Statistique de l'enseignement secondaire en 1843.

Statistique de l'enseignement secondaire en 1865. 1 vol. in-folio, 1868.

Statistique de l'enseignement secondaire en 1876. 1 vol. in-folio, 1868.

3° Enseignement primaire :

7 statistiques sous le règne de Louis-Philippe, se rapportant aux années 1829, 1832, 1833, 1837, 1840, 1843, 1847 (ou 1846) et publiées en 1831, 1833, 1834, 1838, 1841, 1845, 1848.

1 sous la seconde République, se rapportant à l'année 1850 (non publiée).

4 sous le second Empire, se rapportant à l'année 1861 (non publiée) et aux années 1863, 1865, 1866, publiées en 1865, 1867, 1868 (sans compter les statistiques relatives aux classes d'adultes, etc.).

Sous la troisième République, les premières se rapportant aux années 1872 et 1875, et non publiées. — Publications faites depuis l'établissement de la commission de statistique :

Statistique de l'enseignement primaire. Tome II. *Statistique comparée de l'enseignement primaire* (1829-1877). 1 vol. in-folio, 1880.

Statistique quinquennale : *Statistique de l'enseignement primaire* (1876-1877). Tome Ier, 1 vol. in-folio, 1878. — *Statistique de l'enseignement primaire* (1881-1882). Tome III, 1 vol. in-folio, 1884.

Résumés annuels : *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire pour les années scolaires :* 1878-1879, 1879-1880, 1880-1881, 1882-1883.

Il convient de citer, en outre, le *Compte définitif des dépenses* que publie chaque année la direction de la comptabilité générale du ministère de l'instruction publique, et de mentionner, à côté de ces publications de l'État, celles que la ville de Paris a faites à diverses époques, notamment par les soins de M. Gréard en 1878 [*L'Enseignement primaire à Paris et dans le département de la Seine de 1867 à 1877.* 1 vol. in-folio] (1).

VIII.

MINISTÈRE DU COMMERCE.

1° Bureau de la statistique générale de France.

I. — Historique. — Fondé en 1833, sur l'inspiration de M. Thiers, le bureau de la statistique générale a été, comme en Angleterre, le *Board of trade,* rattaché au ministère du commerce.

Ce bureau, qui a été, dès l'origine, confié à l'éminent Moreau de Jonnès, décédé membre de l'Institut, a tout d'abord posé les bases d'une statistique générale, consacrée à recueillir tous les faits sociaux, économiques et administratifs du pays.

La première série de la Statistique de la France se compose des volumes ci-après :

Tomes I et II : Documents et archives statistiques sur la France avant 1836;

Tome III : le territoire et la population. — *Territoire.* État physique du territoire ; sa division administrative, ancienne et actuelle ; sa division physique et agricole ; division de la propriété foncière. — *Population.* Ancienne population de la France ; collection des

(1) La Société de statistique n'a pas reçu de notices de l'administration des cultes ni de la direction générale des beaux-arts. En ce qui concerne les cultes, l'administration dresse chaque année, pour être inséré dans l'*Annuaire statistique de la France,* un tableau contenant, par diocèse, l'état du personnel du clergé et des élèves ecclésiastiques. De son côté, la direction des beaux-arts communique, pour le même ouvrage, de nombreux renseignements sur les conservatoires de musique, les écoles des beaux-arts, les musées et les théâtres, ainsi que divers tableaux concernant les monuments historiques.

recensements de la population du royaume, depuis le commencement du siècle ; mouvement de la population par année et par département (1800-1836) ; mouvement de la population des villes.

Tomes IV, V, VI et VII : *Agriculture de la France* (1840-1841). — Production agricole par arrondissement, par département, par région ; production agricole par nature de produits : céréales, vignes, cultures diverses, pâturages, bois, animaux domestiques ; étendue des cultures ; ensemencement ; quantité et valeur de la production, en masse et par hectare ; quantité et valeur de la consommation des produits ruraux ; nombre des bestiaux, des troupeaux, des porcs, des chevaux, leurs prix, leur valeur totale ; quantité et valeur de la viande consommée, par espèce, en masse, par habitant, etc.

Tomes VIII, IX, X et XI : *Industrie manufacturière et arts et métiers.* — Par département et par région ; produits minéraux, produits végétaux, produits animaux ; sommaire général ; statistique indiquant, pour chaque nature d'industrie, le nombre des établissements, le nombre des communes où ils sont situés, leur valeur locative, le montant des patentes, la valeur annuelle des matières premières, la valeur des produits fabriqués, le nombre et le salaire des ouvriers, le nom et la nature des matériaux, les foyers et les machines (métiers, broches, etc.).

Tome XII : *Commerce extérieur de la France* (1797-1837). — Comprenant : 1° les tableaux généraux du commerce extérieur de la France ; 2° les tableaux spéciaux du commerce de la France avec les colonies et l'étranger, divisés par pays de provenance et de destination ; 3° les mêmes tableaux par nature de marchandises.

Tomes XIII et XIV : *Administration publique* (1836-1843). — Comprenant : 1° les établissements de bienfaisance (enfants trouvés, hôpitaux et hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété) ; 2° les établissements de répression (prisons départementales, maisons de correction, dépôts de mendicité, maisons centrales de détention, bagnes).

Le programme de la statistique générale comprenait, en outre : le commerce intérieur, la navigation, les colonies, les finances, les forces militaires, la marine, la justice, les cultes, l'instruction publique. Mais ces parties du programme sont restées sans exécution.

Reconstitué en 1852, sur des bases quelque peu élargies, le service de la statistique générale restreignit son programme par suite de la création, dans les autres ministères, de statistiques spéciales, concernant le commerce extérieur, la navigation et le cabotage, aux finances, la statistique des prisons et établissements pénitentiaires, et celle des sociétés de secours mutuels, au ministère de l'intérieur, la statistique de la justice civile et criminelle, etc. Mais il s'est attaché, en ce qui concerne les statistiques qui lui restaient, à développer les renseignements qu'elles contiennent et à les fournir avec beaucoup plus de détails.

C'est à ce service, ainsi réorganisé sous la direction de M. Legoyt, ancien chef de bureau de l'état civil au ministère de l'intérieur, et nommé depuis chef de division de la statistique générale, qu'on doit les documents, beaucoup plus étendus que par le passé, qui ont été publiés sur les recensements de la population et sur ses mouvements.

Les statistiques publiées sous cette direction forment la deuxième série de la *Statistique de France*, laquelle comprend, par ordre de matières :

1) Territoire et population : 1° dénombrements de 1836 à 1851 ; 2° dénombrement de 1851 ; 3° dénombrement de 1856 ; 4° dénombrement de 1861 ; 5° dénombrement de 1866.

2) Mouvement de la population : 1° de 1836 à 1853 ; 2° de 1854 à 1860 (2 volumes) ; 3° de 1861 à 1865 ; 4° de 1866 à 1868, inclusivement.

3) Statistique de l'assistance publique : 1er volume, de 1836 à 1853 ; 2e volume, de 1853 à 1861.

4) Statistique de l'aliénation mentale : de 1836 à 1864.

5) Statistique des monts-de-piété : de 1836 à 1861.

6) Statistique des salaires de la petite industrie (1853).

7) Statistique agricole : 1° d'après l'enquête de 1852 ; 2° d'après l'enquête de 1862.
8) Statistique de l'industrie : de 1861 à 1865.

Un certain nombre d'autres statistiques figuraient dans le programme du service, parmi lesquelles nous citerons la statistique des consommations dans les villes, la situation matérielle et financière des communes et des départements, celle des assurances et des sinistres agricoles, les dons et legs, etc. Mais ces diverses statistiques n'ont été l'objet d'aucune publication.

En 1870, la statistique générale cessa de former une division et un service autonome et redevint un bureau qui fut rattaché à la direction du secrétariat et de la comptabilité.

Cette direction, successivement occupée par MM. Deloche (de l'Institut) et de Bagnaux, a pour titulaire actuel M. Auguste Grison.

Le bureau de la statistique est dirigé par M. T. Loua, lauréat de l'Institut, qui avait collaboré, en qualité de sous-chef, aux statistiques de la 2e série dont il a rédigé les introductions.

Comme il s'agit de l'époque actuelle, nous réservons pour le 2e paragraphe de cette note l'exposé de ses attributions.

II. — Attributions. — Les travaux de la statistique générale de France se divisent actuellement en trois catégories : 1° les enquêtes périodiques ; 2° les statistiques annuelles ; 3° l'*Annuaire statistique de la France.*

1° *Enquêtes périodiques.*

Les enquêtes périodiques comprennent :

A. — Le recensement quinquennal de la population. Ce document, indépendant de celui qui se fait par les ordres du ministère de l'intérieur, lequel se borne au relevé de la population au point de vue administratif ou fiscal, contient les relevés statistiques qu'entraîne cette opération, savoir : 1° le classement de la population d'après le degré d'agglomération : population agglomérée, population éparse, population comptée à part, populations urbaine et rurale ; 2° les ménages, les maisons, les locations ; 3° la population d'après le lieu de naissance et d'après la nationalité ; 4° la population par sexe, par âge et par état civil ; 5° la population classée d'après les professions ou positions sociales.

B. — Le dénombrement général des faits agricoles, lequel se divise en trois parties principales : 1° les cultures ; 2° les animaux de ferme ; 3° l'économie rurale.

C. — Le dénombrement général des établissements industriels, faisant connaître, pour chacun de ces établissements : la valeur vénale, les salaires, la valeur des matières premières et des combustibles, et la valeur totale des produits fabriqués, et enfin le nombre des ouvriers employés, celui des moteurs de toute espèce avec leur force en chevaux-vapeur, et le relevé des principales machines.

2° *Statistiques annuelles.*

Au lieu de paraître à des époques indéterminées, les statistiques élaborées par le bureau de la statistique générale paraissent chaque année et comprennent les matières ci-après : 1° mouvement annuel de la population, naissances et mort-nés, décès par âge et par état civil ; 2° statistique des principales consommations dans les villes chefs-lieux de département et autres villes de plus de 4,000 âmes ; 3° salaires de la grande et de la petite industrie ; 4° bureaux et établissements divers de bienfaisance ; 5° statistique hospitalière (malades, infirmes et incurables, enfants assistés) ; 6° statistique des asiles d'aliénés ; 7° monts-de-piété ; 8° statistiques des libéralités faites aux communes, aux départements et aux établissements publics ; 9° statistique de la production agricole (céréales et farineux, cultures diverses, vignes, produits de la soie, animaux domestiques et leurs produits) ;

10° incendies et sinistres agricoles (grêle, gelée, inondations, pertes de bestiaux); 11° statistique sommaire des industries principales (céramique, verres et cristaux, gaz, bougies et savons, sucre, industries textiles).

3° *Annuaire statistique de la France.*

Le grand développement donné, dans les divers ministères, aux recherches statistiques, a fait comprendre la nécessité de concentrer tous ces travaux dans un seul ouvrage, d'un format commode et facilement accessible au public.

Cet ouvrage, dont la création est due à l'initiative de M. Deloche, a été dressé sur les plans de M. Loua, chef actuel du bureau de la statistique générale.

Il paraît régulièrement chaque année depuis 1878.

L'*Annuaire statistique de la France* compte 25 divisions : 1° territoire et population ; 2° mouvement de la population, émigration ; 3° cultes ; 4° justice criminelle ; 5° justice civile et commerciale ; 6° établissements pénitentiaires et transportation ; 7° assistance publique (hôpitaux, hospices, enfants assistés, asiles d'aliénés); 8° institutions de prévoyance (monts-de-piété, sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne, caisses de retraite pour les vieillards, libéralités) ; 9° instruction publique (enseignement primaire, secondaire et supérieur); 10° beaux-arts (salons de peinture et théâtres) ; 11° agriculture ; 12° industrie ; 13° professions et salaires de la grande et de la petite industrie ; 14° commerce et navigation ; 15° pêche maritime et fluviale ; 16° voies de communication ; circulation, crédit (routes et chemins, voies navigables, chemins de fer, postes et télégraphes, banques, monnaies); 17° incendies et sinistres agricoles; 18° assurances à primes fixes sur la vie, contre l'incendie, maritimes, et contre les accidents ; 19° statistique électorale ; 20° recrutement de l'armée; 21° effectif et situation sanitaire de l'armée ; 22° finances et impôts (budgets, comptes définitifs, documents divers, situation financière des communes et des départements) ; 23° octrois et consommations ; 24° statistique de l'Algérie ; 25° statistique des colonies et possessions françaises d'outre-mer.

Il y a lieu d'ajouter que ces statistiques sont établies pour l'année la plus récente, et que de nombreux tableaux *rétrospectifs* permettent de comparer les faits de même nature depuis l'origine même des relevés.

En terminant ce chapitre relatif aux attributions du bureau de la statistique générale, nous ne devons pas oublier de mentionner que ce service est en rapport constant avec les bureaux de statistique du monde entier, et qu'il contribue, pour une large part, aux travaux de statistique internationale entrepris par l'Angleterre, l'Italie et quelques autres États étrangers.

III. — Sources. — Les fonctionnaires et agents chargés de recueillir et de transmettre au bureau de la statistique générale les renseignements locaux sont, suivant les cas : les préfets, les maires, les directeurs d'établissements hospitaliers, de monts-de-piété, d'asiles ; les directeurs d'octrois.

En ce qui concerne l'agriculture, des *commissions cantonales* ont été créées par décret du pouvoir exécutif du 1er juillet 1852. Elles sont composées d'agriculteurs et d'hommes spéciaux, et présidées généralement par le juge de paix. Elles ont rendu de grands services, car non seulement elles ont régulièrement satisfait à la première partie de leur tâche, qui comprend la constatation annuelle des principales récoltes, mais elles ont contribué à mener à bonne fin les trois enquêtes décennales de 1852, 1862 et 1873.

En ce qui concerne l'industrie, les agents chargés de remplir ces fonctions, sous l'autorité des maires, sont les contrôleurs des contributions directes et indirectes, les ingénieurs des mines et les inspecteurs des enfants dans les manufactures.

Quant aux recensements de la population, on n'ignore pas que l'instrument primordial de cette opération est le *Bulletin individuel,* que chaque recensé est tenu de remplir, en se conformant aux instructions qui s'y trouvent portées.

Les documents recueillis ou dressés par les maires, les commissions cantonales, d'autres agents divers et les directeurs des différents services, sont centralisés, dans chaque département, à la préfecture, et le préfet les transmet au ministère, soit *in extenso,* soit sous forme de résumé.

IV. — Publications faites de 1870 a 1885. — Les publications qui émanent du bureau de la statistique sont de deux sortes : les publications périodiques et la statistique annuelle.

1° Publications périodiques :

a) *Résultats statistiques des dénombrements* (in-8°) : 1° dénombrement de 1872 ; 2° dénombrement de 1876 ; 3° dénombrement de 1881.

b) *Statistique internationale de l'agriculture,* 1873 (in-8°).

c) *Statistique sommaire des industries principales,* 1873 (un volume in-8°, avec atlas).

2° *Statistiques annuelles* (gr. in-4°). Tomes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, de 1869 à 1882 (inclusivement).

3° *Annuaire statistique de la France* (gr. in-8°) ; pour les années 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884. (L'*Annuaire* de 1885 est sous presse.)

Le bureau de la statistique générale de France a obtenu, pour ses publications, le prix Montyon de statistique de l'Académie des sciences (1876). Le jury de l'Exposition universelle de 1878 lui a décerné une médaille d'or.

2° Autres services du ministère du commerce.

Indépendamment de la statistique générale, le ministère du commerce consacre de nombreux travaux à la statistique.

La direction du commerce extérieur, dont la mission principale est de rassembler tous les renseignements commerciaux qui lui sont fournis par la France et par l'étranger, les livre depuis longtemps au public, dans un fascicule mensuel dont la réunion constitue les *Annales du commerce extérieur.*

Ces annales ont été publiées sans interruption depuis 1843. Dix ans après, cette même direction a eu l'idée d'embrasser dans un seul fascicule et pour une période de quinze ans, tous les faits propres à faire connaître la situation économique du pays. De là, la création de l'*Exposé comparatif,* dont l'origine remonte à 1853.

Cet exposé comparatif, qui concerne exclusivement la France, a été accompagné, en 1882, d'un ouvrage portant le même titre, et consacré à la situation commerciale des pays étrangers.

Les *Annales du commerce extérieur* sont rédigées, en partie, à l'aide des documents envoyés par les consuls au ministère des affaires étrangères, en partie de publications faites à l'étranger. On a pensé, en outre, que certains rapports offraient assez d'intérêt pour être reproduits *in extenso ;* c'est pourquoi le ministre du commerce s'est concerté, à cet égard, avec le ministre des affaires étrangères pour la publication d'un *Bulletin consulaire.* Huit volumes de cet ouvrage ont paru depuis 1876.

La même direction publie, en outre, chaque année, les travaux de la *Commission permanente des valeurs de douanes.* On sait que cette commission, instituée en 1848, a pour mission de reviser chaque année le taux d'évaluation de chaque marchandise. La commission des valeurs collabore ainsi, d'une manière effective, à la rédaction du *Tableau général du commerce,* publié par la direction générale des douanes, au ministère des finances.

Plus récemment encore, car la mesure ne date que de deux ans, le ministère du commerce a créé un *Moniteur officiel du commerce,* paraissant chaque semaine, et consacré aux renseignements commerciaux de toute nature qu'il obtient par voie diplomatique ou autrement. En cas de besoin, des fascicules spéciaux, simplement autographiés, sont adressés aux chambres de commerce et autres services compétents pour être mis à la disposition des commerçants.

Une loi récente a amené la création d'un bureau spécial de la marine marchande. Ce bureau est sur le point de publier la statistique des primes payées à la navigation et à la construction navale, laquelle comprendra : 1° la statistique de la navigation commerciale au long cours (effectif et mouvements) ; 2° la statistique des constructions navales de la marine commerciale.

De son côté, la direction du commerce intérieur publie de nombreux documents statistiques.

C'est ainsi que le bureau du commerce produit annuellement, depuis 1840, *un rapport très étendu sur la situation des caisses d'épargne,* un rapport annuel sur les *opérations de la caisse de retraites pour la vieillesse,* et un rapport semblable sur les *opérations de la caisse nationale d'assurance en cas de décès ou d'accidents.*

Le bureau de l'industrie prépare des rapports sur la situation du *bureau de conditionnement des tissus,* et sur l'inspection du *travail des enfants dans les manufactures.* Il centralise les rapports des préfets et la situation générale de l'industrie.

Le bureau de la police sanitaire et industrielle publie par intervalles, la *Statistique du personnel médical en France,* des rapports sur les *épidémies* et des rapports médicaux sur les *eaux minérales.*

Enfin, le bureau des brevets d'invention publie le catologue des brevets d'invention et un journal mensuel : le *Moniteur officiel de la propriété industrielle et des marques de fabrique.*

Il existe, en outre, au ministère, de nombreux documents inédits sur l'enseignement technique et commercial.

Il nous reste à faire la nomenclature des publications statistiques de tout genre qui émanent du ministère du commerce, publications si importantes et si variées qu'elles lui ont valu depuis longtemps le titre de *Ministère de l'économie politique.*

PUBLICATIONS STATISTIQUES.

Service du cabinet (1).

Enseignement technique et renseignements commerciaux :

1° *Moniteur officiel du commerce* (renseignements commerciaux, industriels et maritimes) [hebdomadaire].

Direction du secrétariat.

Bureau de la statistique générale :

2° *Résultats statistiques du dénombrement de la population* (quinquennal).

3° *Statistique de la France* (1836-1882), 3 séries : Mouvement de la population. — Consommations des villes chefs-lieux de département. — Salaires des ouvriers de la petite industrie de département. — Salaires de la grande industrie par département. — Bureaux de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Enfants assistés. — Asiles d'aliénés. — Monts-de-piété. — Libéralités aux établissements publics. — Statistique agricole (1840-1882). — Incendies et sinistres agricoles. — Statistique sommaire des industries principales.

4° *Annuaire statistique de la France* (1878-1884), 7 volumes parus.

5° *Statistiques décennales de l'agriculture* (1840, 1852, 1862, 1873).

(1) Ces statistiques ont été transférées depuis peu à la direction du commerce extérieur.

Direction du commerce intérieur.

1er bureau. — Commerce :

6° *Rapport sur les caisses d'épargne* (1835-1880), 1 volume in-4° (annuel).

7° *Rapport sur les opérations de la caisse des retraites pour la vieillesse* (annuel). — Le dernier volume se rapporte à l'année 1877. Un nouveau volume est sous presse.

8° *Rapport sur les opérations de la caisse d'assurances en cas de décès ou d'accidents* (annuel). — Le dernier volume se rapporte à 1873.

2e bureau. — Industrie :

Rapport sur la situation du bureau de conditionnement des tissus.

Rapport sur l'inspection du travail des enfants dans les manufactures (inédit).

3e bureau. — Police sanitaire et industrielle :

9° *Statistique du personnel médical de la France* (1876-1883), 2 volumes.

10° *Rapports sur les épidémies* (annuel).

11° *Rapports médicaux sur les eaux minérales* (irrégulier).

4e bureau. — Brevets d'invention :

12° *Catalogue des brevets d'invention.*

Moniteur officiel de la propriété industrielle et des marques de fabrique.

Direction du commerce extérieur.

1er bureau. — Législation commerciale.

2e bureau. — Législation commerciale étrangère.

3e bureau. — Marine marchande, grande pêche :

13° *Statistique des primes payées à la navigation et à la construction navale* (1881-1882). Sous presse. Comprenant : 1) la statistique de la navigation commerciale au long cours (effectif et mouvements); 2) la statistique des constructions navales de la marine commerciale.

4e bureau. — Faits commerciaux, statistiques commerciales de la France et de l'étranger, fixation de la valeur des marchandises; Expositions internationales; Missions commerciales.

14° *Annales du commerce extérieur* (annuel), partie statistique.

15° *Bulletin consulaire* (mensuel).

16° *Situation économique de la France pendant les 15 dernières années* (annuel).

17° *Situation économique et commerciale des pays étrangers* (annuel).

18° *Rapport de la commission permanente des valeurs de douane* (annuel depuis 1848).

IX.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1° Statistique des chemins de fer.

Tant par son ancienneté et par son objet que par le nombre et la valeur de ses publications, la statistique des chemins de fer mérite d'être citée en première ligne parmi celles dont s'occupe le ministère des travaux publics.

Nous la voyons apparaître pour la première fois dans un arrêté du 23 février 1847, qui en fait, sous le titre de *Statistique centrale,* un bureau du service du *commissariat central,* institué par arrêté du 31 décembre 1846 près les compagnies de chemins de fer.

L'année suivante, le commissariat central est supprimé, et un arrêté du 12 avril 1848 réunit le bureau de statistique centrale à la division des chemins de fer, placée sous la direction du secrétaire général.

Avec le développement des chemins de fer, cette organisation est modifiée par la création d'une *direction générale des chemins de fer,* comprenant deux divisions, celle des *études et travaux* et celle de l'*exploitation.* C'est à cette deuxième division qu'est rattaché le bureau de la statistique centrale des chemins de fer (arrêté du 1er décembre 1853).

Dix ans après, l'arrêté du 22 juin 1863 réunit en une seule les deux divisions de chemins de fer, et affecte le 3e bureau de cette division à la *Statistique générale* des chemins de fer.

Le 17 octobre 1866, les deux divisions des chemins de fer sont rétablies et, comme en 1853, la statistique centrale des chemins de fer est rattachée à la division de l'exploitation.

Le décret d'organisation du 21 octobre 1876 rattache à la direction des chemins de fer le *service des études économiques et de renseignements sur les travaux publics,* qu'avait créé l'arrêté du 28 décembre 1874 et qu'un arrêté du 15 novembre 1876 réunit à la statistique centrale des chemins de fer et à la statistique des routes et de la navigation, pour en constituer un service distinct, sous le nom de *service d'économie générale et de statistique des travaux publics.*

Ce service, successivement confié à MM. les ingénieurs Lucas, Fournier et Cheysson, a été démembré par l'arrêté du 12 mars 1878, qui a réuni son premier bureau, celui de la statistique centrale des chemins de fer, à la direction générale des chemins de fer, et son second bureau, celui d'économie générale, désormais dénommé bureau de la *statistique graphique,* à la nouvelle direction des cartes, plans et archives et de la statistique graphique (voir ci-après).

Le 4 avril suivant, il est créé à la direction de la construction de chemins de fer une *division du contrôle des comptes des compagnies et de la statistique des chemins de fer.* — Cette division est confiée à M. Systermans, son titulaire actuel, qui, depuis 1873, était déjà chef du bureau de la statistique des chemins de fer.

L'organisation de ce service n'a pas été modifiée depuis lors, si ce n'est en ce qui concerne son rattachement à la *direction de l'exploitation* par l'arrêté du 21 octobre 1882, et, plus tard, à la *direction des chemins de fer* par celui du 30 janvier 1884.

Les publications du service dont on vient de retracer sommairement l'histoire sont nombreuses et variées. Les bases en ont été jetées par une grande commission instituée en vertu d'un arrêté du 10 mars 1855 ; mais elles n'ont cessé, depuis lors, de s'élargir au fur et à mesure de l'extension du réseau. On en trouvera plus loin la nomenclature ; elles comprennent notamment : la *Situation annuelle des chemins de fer,* les *Documents statistiques sur les chemins de fer français d'intérêt général et d'intérêt local,* les *Documents financiers,* les *Résultats d'exploitation des chemins de fer de l'Europe.....*

En outre, pour répondre aux besoins de publicité immédiate, ce service fait insérer au *Journal officiel* et au *Bulletin du ministère,* tous les trimestres, *les résultats d'exploitation des chemins de fer d'intérêt général* et des *chemins de fer d'intérêt local* pour la France et pour l'Algérie.

2° Statistique de la navigation intérieure.

La statistique de la navigation a été rattachée en 1874 au *service d'économie générale et de statistique des travaux publics,* créé par le décret du 21 octobre 1876 et organisé par l'arrêté du 15 novembre 1876.

Elle ne consistait alors qu'en relevés généraux des longueurs, des dépenses et de la fréquentation. Quant au mouvement annuel, le soin d'en réunir les éléments et d'en publier les résultats incombait à l'administration des contributions indirectes, qui était en même temps chargée de la perception des droits de navigation. Ces droits ont été supprimés par une loi du 19 février 1880 et, avec eux, a disparu la base sur laquelle

s'appuyait le recensement du trafic des fleuves, rivières et canaux. Il fallait suppléer à cette lacune.

Provisoirement et pour ménager la transition, il fut convenu que l'administration des contributions indirectes assurerait le service pendant l'année 1880, à l'aide du personnel financier précédemment chargé du recouvrement des taxes. Pendant ce temps, le département des travaux publics étudiait les bases de l'organisation qui devait être substituée à l'ancienne. Une commission, comprenant plusieurs inspecteurs généraux des ponts et chaussées et ayant pour rapporteur le directeur des cartes et plans et de la statistique graphique, était chargée de rechercher le parti qui pourrait être tiré du personnel attaché aux services existants pour l'administration des voies navigables et de réglementer la nouvelle organisation ; elle avait enfin — et c'était la partie essentielle de sa tâche — à dresser le programme des éléments que devraient relever les agents de ces services, et à régler la forme sous laquelle ces éléments seraient groupés et présentés au public.

Un décret du 17 novembre 1880, portant règlement d'administration publique et rendu conformément aux conclusions de la commission, vint d'abord déterminer les obligations imposées à la batellerie pour assurer la régularité des recensements et préciser les pouvoirs attribués de ce chef aux agents des ponts et chaussées. Les voies soumises aux constatations statistiques furent définies et classées dans une nomenclature et dans une série de tableaux indiquant, pour chaque voie : la décomposition en sections, les points d'origine, la longueur, le sens conventionnel de la remonte et de la descente (quand il s'agissait de canaux), et enfin les localités et les points les plus saillants de chaque voie, ainsi que les distances comprises entre ces différents points.

Des cadres élémentaires furent arrêtés, tant pour les formules des renseignements à réclamer de la batellerie et des expéditeurs (*Bulletins de déclarations*), que pour les registres sur lesquels ces renseignements devaient être consignés, et pour les états à transmettre mensuellement ou trimestriellement au ministère des travaux publics, qui devait centraliser les éléments recueillis.

Cette centralisation a été confiée à la division de la navigation, dont le chef actuel, M. Beaurin-Gressier, a présidé, avec le plus grand succès, à l'organisation et à la mise en train de cet important service.

La nouvelle statistique des voies navigables réalise les desiderata des statisticiens les plus exigeants. Elle donne, en effet, les *tonnages effectifs*, sans doubles emplois ; elle décompose : d'abord le courant total des transports en ses quatre courants élémentaires de *transit*, de *trafic intérieur*, d'*arrivage* et d'*expédition*, et leur mouvement total en dix groupes de marchandises. Elle indique, en outre, le *tonnage kilométrique*, le *tonnage moyen ramené à la distance entière* et le *parcours moyen*, en distinguant pour ces diverses données la remonte et la descente. Elle soutient ainsi sans désavantage le parallèle avec celle des chemins de fer, dont elle a pu, dès son installation, utiliser les enseignements et les progrès.

Cette statistique a été définitivement réglementée par la circulaire du 31 août 1881 et repose essentiellement sur le *Bulletin de déclaration*, où les mariniers sont tenus d'inscrire le poids et la nature de leurs chargements, ainsi que les lieux de départ et de destination des marchandises transportées. Ce bulletin est, d'ailleurs, soumis au visa des agents des ponts et chaussées dans les bureaux des lieux de départ et d'arrivée et dans certains bureaux intermédiaires. Ces agents doivent en inscrire les constatations sur des *Registres de déclarations de chargements*, qui sont ensuite dépouillés par les ingénieurs et servent à dresser les relevés envoyés par ces derniers à l'administration centrale.

Ces relevés périodiques sont de deux sortes : 1° les *états mensuels*, qui ne donnent, pour chaque voie navigable, que son tonnage effectif à toute distance, le nombre des bateaux chargés, et la subdivision du tonnage en ses quatre éléments, mais sans distinction de la nature des marchandises ; 2° les *états trimestriels*, qui fournissent toutes les données de la statistique complète.

Les états mensuels sont publiés au *Bulletin du ministère,* en les bornant aux voies dont le tonnage moyen, pendant l'année précédente, a été supérieur à 100,000 tonnes.

Quant aux états trimestriels, ils sont récapitulés en fin d'année dans la publication annuelle, intitulée : *Relevé général des marchandises transportées sur les rivières et canaux.*

Les deux volumes pour 1881 et 1882 ont déjà paru; celui de 1883 est à la veille de paraître.

Pour ne pas compliquer outre mesure le fonctionnement et la mise en train d'un service nouveau et compliqué, l'administration s'est jusqu'ici abstenue d'utiliser la totalité des données recueillies par ses agents. Mais elle compte compléter prochainement ses publications, en y introduisant des relevés consacrés au *matériel de transport* (capacité utile et occupée, bateaux vides), au *mode de traction* (bateaux halés, bateaux à vapeur, porteurs et remorqueurs), enfin à la *nature du service* (bateaux à marchandises et à passagers).

Dans son état actuel, et avant d'avoir reçu les développements qu'elle appelle, cette statistique exige déjà un travail considérable et la mise en œuvre de nombreux agents, comme on en peut juger par les chiffres ci-après :

Les 176 cours d'eau sur lesquels ont porté les recensements en 1882 sont répartis en 80 services d'ingénieurs en chef, secondés par 196 ingénieurs ordinaires.

Les renseignements élémentaires ont été recueillis dans 620 postes d'observation établis généralement aux principales écluses et confiés aux éclusiers. Sur les rivières non canalisées, les bureaux sont installés dans les ports les plus fréquentés et tenus par les agents inférieurs du service ou, à leur défaut, par des employés empruntés au service des contributions indirectes ou des octrois.

Les relevés mensuels atteignent, pour l'ensemble des cours d'eau et pour l'année entière, le nombre de 2,112 états. Le dépouillement en est relativement rapide; mais le travail devient beaucoup plus considérable en ce qui concerne le relevé général, qui nécessite la mise en œuvre de 6,260 relevés trimestriels dont un grand nombre constituent de volumineux cahiers.

Ces relevés comprennent : 1,408 tableaux consacrés au trafic né sur chaque voie (expéditions et trafics intérieurs) et 4,852 états réservés aux arrivages et au transit.

Ces 6,270 états statistiques sont au préalable dépouillés, vérifiés et rectifiés, et donnent naissance à 528 tableaux numériques, chaque voie comprenant 3 tableaux affectés : le premier à la navigation descendante, le second à la navigation montante, le troisième à la récapitulation des deux sens.

Chacun de ces tableaux préparatoires exige ensuite 49 opérations arithmétiques, soit pour les 528 tableaux un total de 25,872 opérations.

Les chiffres qui précèdent sont appelés à tripler et à quadrupler, quand le recueil aura acquis les développements qui lui sont réservés. Ils prouvent tout le prix que le pays attache à être de plus en plus exactement renseigné sur tout ce qui se rapporte aux courants du trafic.

3° Statistique des routes nationales.

Pour mesurer la circulation sur les chemins de fer, on dispose des pièces comptables dressées pour la perception du prix du transport. De même, pour les voies navigables, la statistique peut mettre en œuvre des pièces administratives, telles que « les déclarations de déchargement » exigées lors du passage des bateaux devant les bureaux de navigation. Enfin, comme on va le voir, la statistique de l'industrie minérale repose sur les redevances fiscales.

En ce qui concerne les routes nationales, on aurait eu des facilités analogues, si l'on

était resté sous le régime des péages, qui a duré de 1797 à 1806. Mais aujourd'hui les chemins de terre sont libres ; chacun y circule sans être astreint à aucune formalité qui puisse servir de point d'appui aux opérations de la statistique. On est donc forcé de recourir à des constatations directes, et pour savoir ce qui passe sur les routes, de le compter.

L'administration a été conduite à ce parti, non par une simple curiosité statistique, mais par des nécessités de service. Lors des belles discussions qui, vers la fin du règne de Louis-Philippe, passionnaient les ingénieurs pour les questions d'entretien des routes (1), il fut reconnu que, faute d'être exactement renseignée sur l'importance de la circulation, l'administration manquait d'un *criterium* indispensable pour la répartition des crédits d'entretien. La consommation des matériaux de même dureté étant presque exactement proportionnelle à cette circulation, on conçoit de quel intérêt il devait être de connaître ce dernier élément pour adapter avec justesse les ressources aux besoins effectifs, au lieu de procéder pour ainsi dire à tâtons et en vertu d'appréciations plus ou moins arbitraires.

Aussi, un premier recensement de la circulation fut-il ordonné en 1844. Depuis lors, ces opérations ont eu lieu en 1851, 1856, 1863, 1869, 1876 et enfin en 1882, c'est-à-dire à des intervalles périodiques variant de 5 à 7 ans.

La classification adoptée pour les comptages de 1882 contient les cinq catégories suivantes :

1° Voitures de roulage et d'agriculture (chargées) ;

2° Voitures publiques pour voyageurs (chargées et vides) ;

3° Voitures particulières et voitures vides ;

4° Animaux non attelés, chevaux montés, gros bétail ;

5° Menu bétail.

Une fois cette classification arrêtée, le mécanisme du comptage s'explique sans peine.

On installe des observateurs — généralement des cantonniers — sur les routes en des points fixés d'avance. On les munit d'une *feuille de pointage* et d'une épingle. Cette feuille, qui sert de pivot à toute l'opération, est disposée en forme d'échiquier et comprend une série de cases en regard des différentes catégories. La feuille dans une main et l'épingle dans une autre, l'observateur note tout ce qui passe devant lui, en piquant un trou dans la case correspondante. A la fin de l'observation, des colonnes ménagées sur la feuille permettent de récapituler les totaux afférents à chacune des cinq catégories.

Cette opération donne ainsi cinq chiffres.

Les trois premiers se rapportent à des colliers, et leur nombre constitue ce qu'on appelle la circulation exprimée en *colliers bruts*.

On ramène ces cinq chiffres à un seul, en attribuant à chacun d'eux un coefficient de réduction qui tienne compte de son importance relative.

Multipliés par ces coefficients respectifs, les cinq chiffres bruts des comptages sont ramenés à une commune mesure et leur somme exprime la circulation en *colliers réduits*.

Telle est l'expression usitée dans le service des ponts et chaussées; elle fournit un des éléments les plus sûrs d'appréciation et de contrôle pour la pratique et l'entretien des routes.

Cette expression, commode pour le service, se prêterait mal à des comparaisons de statistique générale. Mais il est facile d'en déduire celle du tonnage, lorsque l'on connaît le poids brut et utile correspondant à chaque collier.

Quant aux postes d'observation, dont les emplacements doivent être choisis avec le plus grand soin, ils ont été en 1882 au nombre de 4,344, ce qui assigne aux sections une longueur moyenne de $8^k,524$.

---

(1) Il convient de citer ici les noms de Dupuit, de Dumas, de Dugué, de Berthaut-Ducreux, de Græff, etc.

Pour se mettre autant que possible à l'abri des variations diurnes, sans multiplier outre mesure les jours de comptage, on a imaginé de répartir également ces jours par saison et par semaine. On en a donc fixé le nombre à 28, ce qui correspond à la rotation des sept jours de la semaine pour chacune des quatre saisons (1), et ce qui met un intervalle de 13 jours entre deux opérations successives (2).

Ce système revient donc à compter la circulation un jour sur treize, et à la supposer constante pendant toute cette période. C'est une fiction semblable à celle qui admet la constance de part et d'autre du poste et sur toute la longueur de la section dont il est le centre.

L'on ne s'est pas contenté de limiter l'opération à un jour sur treize. L'on a supprimé, pour la plupart des journées de comptage, les observations de nuit, qui ne portent que sur une fraction insignifiante de la circulation (1/6e), qui, en outre, sont à la fois les plus gênantes, les plus coûteuses, et, il faut le dire aussi, les plus suspectes. On a jugé préférable d'en diminuer le nombre et de déduire de quelques expériences faites avec soin des moyennes qui, pour les autres journées de comptage, permettent de s'en tenir aux opérations du jour.

Les constatations de nuit entre le coucher et le lever du soleil n'ont été maintenues pour les 28 comptages que dans quelques postes exceptionnels, comme les faubourgs des grandes villes dont les approvisionnements se font surtout la nuit. Ailleurs, elles ont été réduites à un petit nombre, par exemple à une nuit par saison, et simplement en vue de déterminer un coefficient de circulation nocturne. En résumé, elles ont atteint la moyenne générale de 23 comptages de nuit contre 100 comptages de jour.

Les résultats de ces comptages ont été présentés par l'administration sous deux formes, la forme numérique et la forme graphique. Les tableaux composent un volume et les diagrammes un album qui rend sensibles aux yeux les principales données de cette opération.

Indépendamment de ces comptages quinquennaux, l'administration dresse tous les ans, avec le concours des ingénieurs, la statistique des éléments qui interviennent dans les frais d'entretien des routes nationales et qui sont mis en œuvre pour la répartition annuelle des crédits d'entretien.

Il serait bien désirable que ces statistiques si intéressantes fussent étendues aux autres voies de terre et notamment au réseau vicinal.

La statistique du recensement de la circulation de 1882 et celle des frais d'entretien s'opèrent sous la direction de la commission des routes nationales.

La division des routes et ponts publie de son côté au *Journal officiel* et au *Bulletin du ministère* la statistique trimestrielle des tramways, d'après les renseignements que les compagnies concessionnaires sont tenues de lui fournir aux termes de leur cahier des charges et des articles 19 et 39 de la loi du 11 juin 1880. Ce service, encore modeste, ne pourra que grandir.

4° Statistique de l'industrie minérale.

Avant la création du corps des mines et l'assiette de l'impôt sur les mines, la statistique de l'industrie minérale manquait de base solide pour son organisation. Aussi l'*agence des mines* de la première République était-elle réduite à s'adresser directement aux exploitants pour obtenir le chiffre de leur production en minerais et en métaux.

---

(1) Dans les comptages antérieurs, le nombre des comptages était de 21, ce qui correspondait à un espacement moyen de 17 jours.

(2) Le premier comptage a eu lieu le mardi 3 janvier 1882, et le vingt-huitième, le mercredi 20 décembre 1882.

« La Convention nationale, leur disait-elle dans une de ses circulaires, a senti combien il serait avantageux pour la République de donner à l'exploitation de ses mines la plus grande activité... Nous comptons sur ton zèle et ton patriotisme pour nous mettre promptement à même de bien connaître l'état de ton exploitation... »

Cette situation fut modifiée à la fois par le décret impérial du 18 novembre 1810 qui créa le corps des mines, et par la loi du 21 avril de la même année qui assujettit les mines à une double redevance annuelle.

L'une de ces redevances, étant proportionnée au produit de l'extraction, entraînait la déclaration du revenu net des exploitations. Le décret organique du 6 mai 1811 réglait, d'ailleurs, la manière dont les déclarations seraient contrôlées et dont il y serait suppléé, au besoin, pour l'assiette de l'impôt. C'est sur ces fondements solides que s'est édifiée la statistique minérale.

Toutefois, les renseignements n'ont été publiés, du moins d'une façon systématique, qu'après le vote de la loi du 23 avril 1833 portant fixation du budget des dépenses de l'exercice, loi dont l'article 5 est ainsi conçu : « Il sera publié annuellement un compte rendu des travaux métallurgiques, minéralogiques et géologiques que les ingénieurs des mines auront exécutés, dirigés ou surveillés. A l'ouverture de chaque session, ces comptes seront distribués aux membres des deux Chambres. » L'administration, estimant avec raison que les documents à présenter *concernaient surtout la statistique* (suivant les propres termes de la circulaire du 31 août 1833), chargea, par décision du 31 janvier 1834, une commission d'ingénieurs de rassembler et de coordonner les divers documents statistiques relatifs aux mines et aux usines. Cette commission, dont le cadre finit par comprendre 12 membres, fut supprimée par l'arrêté du 31 mai 1850, instituant une commission de statistique centrale dont les attributions s'étendaient à l'ensemble des services du ministère.

De l'origine à 1847, un homme éminent, Le Play, l'auteur des *Ouvriers européens*, alors ingénieur ordinaire des mines et professeur à l'École des mines, remplit auprès de cette commission les fonctions de sécrétaire, et fut chargé à ce titre de rédiger et de publier les comptes rendus de la statistique de l'industrie minérale.

Depuis 1877, ce service est dirigé par M. Keller, ingénieur en chef des mines.

Par arrêté du 16 juin 1883, le titre du service s'est complété et porte la désignation de *service de la statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur*. Il comprend, sous les ordres de l'ingénieur en chef des mines, un bureau rattaché à la direction des routes, de la navigation et des mines.

Au début, les relevés du service portaient exclusivement sur la consistance, le personnel, la force motrice, la production et les procédés techniques des exploitations minérales et des usines minéralurgiques.

Plus tard, les accidents qui atteignent les ouvriers des mines, des minières, des tourbières et des carrières, et qui motivent l'intervention légale des ingénieurs des mines au point de vue des mesures à prendre dans l'intérêt de la sécurité publique, vinrent occuper dans la statistique minérale une place qui s'y trouvait naturellement indiquée. Ils sont analysés pour la première fois dans le volume relatif à la période de 1847-1852.

A la même époque, la statistique des appareils à vapeur fut organisée et vint s'annexer à la précédente. Depuis plusieurs années, les renseignements destinés à faire connaître le nombre de ces appareils, leur espèce, leur usage, la force des machines, les épreuves réglementaires auxquelles ils ont été soumis, etc., sont condensés dans une série de tableaux et donnent lieu à une analyse assez étendue, que justifie le développement incessant de l'emploi industriel de la vapeur.

En abrogeant la partie de la loi de 1810 relative à l'établissement des forges, fourneaux et usines, la loi du 9 mai 1866 a rendu plus difficile l'obtention des renseignements concernant la fabrication des métaux et a nécessité en conséquence, au bout de quelques

années, la réduction du cadre de cette partie importante de la statistique. Il a fallu renoncer notamment à la connaissance des prix de revient des opérations métallurgiques.

Par contre, d'autres sujets non moins intéressants ont été introduits dans ce recueil. On peut citer, à cet égard, la détermination du montant de la consommation annuelle, non plus seulement des combustibles, comme au début, mais encore des minerais, des fontes, des fers et des aciers, l'état des importations et des exportations correspondantes, celui des résultats financiers de l'exploitation des mines, la nomenclature des recherches exécutées pour la découverte de nouveaux gisements concessibles, etc. Aux informations concernant la France, en ont été jointes d'analogues pour l'Algérie, à partir de l'année 1873, et, plus récemment, pour les colonies. Des tableaux synoptiques permettent, en outre, d'embrasser d'un coup d'œil la production respective des principaux pays en combustibles, en minerais et en métaux.

On conçoit que plusieurs mois sont nécessaires pour réunir une pareille masse de données si diverses. En particulier, le contrôle des déclarations des exploitants de mines, auquel doivent procéder les ingénieurs pendant leurs tournées, et l'accomplissement des formalités relatives à la fixation des redevances imposent des délais infranchissables. C'est seulement en octobre que l'administration supérieure peut être à peu près assurée de posséder l'ensemble des documents statistiques concernant l'année précédente.

En 1854, pour remédier à cette situation, d'autant plus fâcheuse qu'à cette époque la statistique, considérée comme faisant partie intégrante du compte rendu des travaux des ingénieurs visé par la loi du 25 novembre 1850, devait être publiée tous les trois ans seulement (pendant la première année de chaque nouvelle assemblée législative, aux termes de cette loi), le Ministre décida la publication d'une statistique provisoire, ne contenant, à la vérité, que des chiffres peu nombreux et approximatifs, mais contemporains des faits à observer.

Telle est l'origine de la *statistique semestrielle.*

Elle fonctionne aujourd'hui d'une manière très régulière et forme, pour ainsi dire, un avant-coureur de la publication définitive. Bien que celle-ci soit redevenue annuelle à partir de 1879, ce qui lui donne plus d'intérêt, la première continue à présenter une utilité immédiate; car elle fournit, avec toute la rapidité désirable, le montant de la production du charbon, de la fonte, du fer et de l'acier dans nos différents départements.

Quant à la publication annuelle, elle s'enrichit de plus en plus de planches et de diagrammes qui en augmentent l'intérêt.

5° Économie générale des travaux publics et statistique graphique.

L'ordonnance du 14 décembre 1844, qui portait organisation de l'administration centrale du ministère des travaux publics, y faisait figurer, à son article 2, un *Bureau central de statistique,* ayant pour attributions « la recherche, la réunion et la mise en œuvre de tous les documents propres à constater les mouvements généraux de la circulation dans l'étendue du royaume ; la comparaison des frais de transport par les divers modes de communication ; l'étude de l'influence des tarifs, de l'ouverture de nouveaux débouchés, des faits analogues recueillis dans les autres États de l'Europe ; la centralisation de tous les renseignements sur la partie économique du système des chemins de fer ; la traduction de documents étrangers, etc., etc. »

Un arrêté du 30 décembre 1845 confiait la direction de ce bureau central à M. Tesserenc, commissaire central du Gouvernement près les compagnies de chemins de fer.

En 1850, un arrêté du 31 mai institue une *Commission de statistique centrale,* dont les attributions s'étendent à tous les services du ministère.

Un service analogue au bureau central de 1844 est créé par l'arrêté du 28 décembre 1874 sous le nom de *service d'études économiques et de renseignements statistiques*. Il comprend : « la coordination et la mise en œuvre des documents statistiques relatifs aux routes, canaux, ports de commerce et tramways ; l'étude des questions générales économiques, administratives et financières se rattachant aux projets de lois et de règlements généraux en matière de travaux publics. »

Ce service est rattaché à la direction des chemins de fer par le décret du 21 octobre 1876, puis constitué, à l'état d'autonomie, sous le titre de *Service d'économie générale et de statistique des travaux publics*, par l'arrêté du 15 novembre 1876, qui l'élargit en lui annexant la statistique des routes et de la navigation et la statistique centrale des chemins de fer.

Le 10 avril 1877, ce service est dédoublé en deux bureaux, affectés, l'un à la *statistique centrale des chemins de fer*, l'autre à l'*économie générale des travaux publics*.

Un arrêté du 12 mars 1878 supprime ce service, rattache son premier bureau à la direction des chemins de fer, et son second bureau, sous le nom de *Bureau de la statistique graphique*, à la direction du dépôt des cartes, plans et archives, qui prend désormais la dénomination de *Direction des cartes, plans et archives et de la statistique graphique*, et qui, par un décret du 26 août 1878, est détaché du secrétariat général pour relever directement du ministre.

Aux termes de l'arrêté du 3 juillet 1878, ce bureau de la statistique graphique était chargé « de préparer des cartes figuratives et des diagrammes exprimant, sous la forme graphique, les documents statistiques relatifs, soit au courant de circulation des voyageurs et des marchandises sur les voies de communication de tous ordres et dans les ports de mer, soit à la construction et à l'exploitation de ces voies et de ces ports, en un mot, à tous les faits économiques, techniques ou financiers, qui relèvent de la statistique et peuvent intéresser l'administration des travaux publics ».

En sus des travaux qu'il avait à fournir chaque fois qu'il en serait requis, ce bureau était tenu de préparer annuellement, pour le soumettre au ministre, un album destiné à la publication des travaux de statistique graphique exécutés dans l'année.

Cet album devait comprendre un certain noyau de planches de fondation, qui se reproduiraient tous les ans, de manière à donner le moyen de comparer les faits de même ordre dans la suite des temps.

A cette publication, la direction des cartes et plans a joint, à partir de 1880, celle du *Bulletin mensuel de statistique et de législation comparée*, sans parler de ses autres attributions techniques et administratives.

Le Bulletin forme une collection de 10 volumes semestriels (1880-1885), et l'album, une collection de 6 volumes annuels, qui ont régulièrement paru depuis 1879, et qui ont servi de type aux publications analogues entreprises dans l'intervalle par la plupart des administrations publiques.

L'Académie des sciences a décerné, en 1883, à cette double collection le prix Montyon de statistique.

C'est à ce même service que ressortissaient les études de statistique générale exigées par les besoins du ministère.

Eu égard aux nécessités budgétaires, la direction des cartes et plans a été supprimée après sept ans d'existence, par le décret du 28 janvier 1885, en même temps que celle de la comptabilité, et ses attributions ont été réparties entre divers services.

Le *Bulletin du ministère des travaux publics* se trouve ainsi rattaché à la direction du personnel, du secrétariat et de la comptabilité. Quant à la publication de l'album de statistique graphique, elle reste confiée, à titre personnel et provisoire, à M. Cheysson, qui a organisé ce service et l'a dirigé pendant sa durée de 1879 à 1885 (circulaire du 28 mars 1885).

6° Publications statistiques du ministère des travaux publics.

TITRE DE LA PUBLICATION.	FORMAT.	NOMBRE de pages.	PÉRIODICITÉ ou époque de la dernière publication.
Comptabilité.			
Budget et comptes définitifs du ministère des travaux publics (*).	»	»	annuelle.
Chemins de fer.			
Répertoire méthodique de la législation des chemins de fer français.	in-4°.	400	1879.
Supplément de ce répertoire pour la période de 1879 à 1882.	id.	266	1883.
Situation des chemins de fer français	id.	400	annuelle.
Documents statistiques sur les chemins de fer.	in-folio.	330	1856.
Documents statistiques. — Chemins de fer français d'intérêt général.	id.	220	annuelle.
Documents statistiques. — Chemins de fer français d'intérêt local.	id.	160	id. (1).
Documents relatifs à la construction et à l'exploitation des chemins de fer	in-4°.	270	1872.
Documents financiers.	in-folio.	276	1868.
Les chemins de fer de l'Europe. — Résultats généraux d'exploitation.	id.	80	1869.
Résumé par ligne des dépenses d'établissement et des résultats d'exploitation des chemins de fer d'intérêt général (tableau 15).	in-4°.	2	annuelle.
Résultats d'exploitation des chemins de fer d'intérêt général (tableau 1)	id.	2	annuelle.
Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer [grandes compagnies d'intérêt général] (*).	»	»	hebdomadaire.
Chemins de fer français d'intérêt général. — Recettes de l'exploitation (*).	»	»	mensuelle et trimestl^le.
Chemins de fer français d'intérêt local. — Résultats de l'exploitation (*).	»	»	trimestrielle.
Ouvertures, concessions et déclarations d'utilité publique (*).	»	»	annuelle.
Routes.			
Documents statistiques sur les routes et ponts (ouvrage de M. Nicolas).	in-folio.	600	1873.
Voies de communication en France (ouvrage de M. Lucas).	in-8°.	230	1873.
Résultats généraux d'exploitation des tramways (*).	»	»	trimestrielle.
État indiquant la décomposition par département, des dépenses d'entretien des routes nationales	in-4°.	28	annuelle.
Routes nationales. — Tableaux de classement des travaux d'achèvement et d'amélioration.	id.	200	1880.
Routes nationales. — Situation des travaux en cours ou à entreprendre (2).	id.	335	1882.
Rapport de la commission des routes nationales. — Recensement de la circulation en 1882 (texte et atlas).	id.	270	1884.
Navigation.			
Atlas des ports de la France	gr. in-folio.	»	en cours de publication (3).
Voies navigables. — Manuel des distances	in-12.	352	1882.
Nomenclature des rivières navigables et flottables et des canaux de navigation.	in-4°.	43	1883.
Relevé général des marchandises transportées sur les rivières et canaux (4)	»	»	mensuelle et annuelle.
Situation des travaux extraordinaires de navigation fluviale et maritime déclarés d'utilité publique (*)	»	»	trimestrielle.

(*) Les publications marquées d'un astérisque paraissent d'abord à l'*Officiel* et au *Bulletin du ministère*.

(1) Cette publication remonte à 1883 (pour l'année 1880).

(2) La direction des routes, de la navigation et des mines, n'a pas continué cette publication. — Un extrait des principaux documents qui y étaient contenus est inséré chaque année au *Bulletin du ministère des travaux publics*.

(3) 5 volumes in-8° avec atlas sont publiés; ils se rapportent à l'ensemble des ports compris entre Dunkerque et Ars.

(4) Cette publication, faite antérieurement par les soins de la direction générale des contributions indirectes, est depuis le 1er janvier 1881 placée dans les attributions du ministère des travaux publics.

TITRE DE LA PUBLICATION.	FORMAT.	NOMBRE de pages.	PÉRIODICITÉ ou époque de la dernière publication.
Cartes et plans.			
Bulletin du ministère des travaux publics (depuis le 1er janvier 1880)	in-8°.	100	mensuelle.
Répertoire méthodique de la législation des routes, ponts, etc., sauf les chemins de fer (1re partie)	in-4°.	500	1884.
Album de statistique graphique	id.	20 pl.	annuelle.
Atlas statistique des usines, des cours d'eau et des irrigations (1)	»	»	(1).
Atlas des canaux. 1re série	»	89 pl.	1879.
Atlas des canaux. 2e série, 1re livraison. — Canal de l'Est.	»	15 pl.	1885.
Atlas des ports étrangers. 1re livraison	»	20 pl.	1884.
Mines.			
Statistique de l'industrie minérale. — Production des combustibles minéraux, fers, fontes et aciers (*)	in-4°.	12	semestrielle.
Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en France et en Algérie (2)	id.	250	annuelle.
Statistique des sources minérales de la France	id.	70	1883.

(1) En cours de publication. — Les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne (cartes et tableaux statistiques) ont paru. L'atlas départemental a été transformé en une carte de France au 1/200,000e (en 142 feuilles à trois couleurs, gravée sur cuivre) dont 60 planches ont paru.

(2) Cette publication n'est annuelle qu'à partir de 1879. — Avant cette époque, elle a été quinquennale, puis triennale.

X.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

1° Observations préliminaires.

La statistique agricole officielle s'est effectuée, depuis 50 ans environ, sous deux formes principales, mais *distinctes :* 1° états de détail, approximatifs, puis définitifs, concernant *les récoltes annuelles.* Ils étaient et sont encore dressés par le bureau des subsistances et paraissent successivement *deux mois* et *six mois* environ après la récolte. En dehors de ces documents ledit bureau reçoit régulièrement de *nombreux états statistiques dont on trouvera plus loin la nomenclature détaillée ;* 2° états plus généraux de statistique agricole, annuels et décennaux, publiés jusqu'à ce jour, par le bureau de la statistique générale de France.

Ces deux bureaux, qui ont longtemps fait partie du même ministère (successivement ministère du commerce; de l'intérieur; de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; de l'agriculture et du commerce), appartiennent actuellement : le premier au ministère de l'agriculture; le second au ministère du commerce. Mais, dès la création du ministère de l'agriculture par décret du 14 novembre 1881 et vu l'intérêt incontestable qu'il y avait, à tous les points de vue, *à centraliser dans un même service tous les relevés de statistique agricole,* il fut décidé, sur l'initiative de M. le conseiller d'État Tisserand, directeur de l'agriculture, que le bureau des subsistances devenu quelques mois après : *Bureau des subsistances et de la statistique agricole,* serait chargé, à partir de 1882, de la statistique agricole décennale et, à partir de 1883, de la statistique agricole annuelle proprement dite, relevées jusque-là, depuis leur origine, par le bureau de la statistique générale de France.

2° Historique.

Pour les motifs ci-dessus énoncés, l'historique des statistiques agricoles proprement dites, annuelles et décennales (depuis 50 ans jusqu'en 1882 et 1883, suivant le cas), se rencontre dans la notice communiquée à la Société par le ministère du commerce (bureau de la statistique générale de France).

La notice actuelle portera donc sur :

a) *Les divers états statistiques adressés à l'ancien bureau des subsistances, jusqu'en 1882;*

b) *Les travaux qui constituent la nouvelle tâche incombant à ce bureau depuis 1882, époque de son fonctionnement sous le nom de : Bureau des subsistances et de la statistique agricole.*

a) On trouvera ci-jointe une note complémentaire, intéressante et très détaillée sur l'origine et les travaux du bureau des subsistances, mais en ce qui concerne seulement les états de *récoltes* et les *mercuriales* (prix moyen du blé sur les marchés). On croit toutefois nécessaire de mentionner ici que ces mercuriales sont de deux natures : les unes, *générales,* dues aux municipalités, ont eu jusqu'à la fin du siècle dernier un caractère plutôt officieux. Elles datent de 1756 pour s'interrompre en 1790 et reprendre en 1797 jusqu'à nos jours, et fournissaient, par généralité d'abord, puis par département, *le prix moyen du froment sur l'ensemble des marchés de l'intérieur.* Les autres, *spéciales* et dressées par les soins des préfets et non des municipalités, ont fixé, depuis 1814 (loi du 2 décembre, relative à l'exportation des grains) jusqu'en 1861 le prix officiel du froment, basé sur les prix moyens des trois principaux marchés (dits régulateurs) dans chaque département. Ce sont ces dernières mercuriales dont la publication s'est faite régulièrement, conformément à la loi, dans le *Moniteur* et au *Bulletin des lois,* pendant 41 ans (période de l'échelle mobile 1819-1861). De leur côté, les prix du froment provenant des mercuriales générales ont été publiés de 1800 à 1871, en un volume dont on trouvera plus loin la mention.

Parmi les éléments des mercuriales, figurait aussi le *poids légal de l'hectolitre de froment* relevé dans des conditions particulières déterminées par la circulaire du 16 septembre 1819. (Cet état est maintenant publié à part.)

Postérieurement, et sous l'empire de préoccupations économiques particulières, le bureau des subsistances se fit transmettre des *états quinquennaux de consommation de la viande* dans les villes de plus de 10,000 âmes et chefs-lieux d'arrondissement, des *états trimestriels des prix de vente du pain et de la viande,* et, en dernier lieu, le relevé de la *production de la soie,* adressé déjà depuis quelques années à un autre bureau. D'autre part, étaient demandés des états de récoltes plus complets (*produits divers* autres que les céréales) ; et des mercuriales de produits agricoles autres que le froment (autres céréales, viandes, fourrages, combustibles, etc.). Enfin, le bureau des subsistances reçoit régulièrement de nombreux documents *sur l'alimentation de Paris* (*vente et consommation*), ainsi que *les prix des céréales sur les principaux marchés de l'étranger.*

On verra plus loin quels sont, parmi ces nombreux documents, qui tous ont continué à être adressés audit bureau, ceux qui ont été publiés.

b) Le nouveau bureau des subsistances et de la statistique agricole s'est efforcé de justifier son titre, en complétant et centralisant, pour la première fois, les travaux de statistique agricole.

Sur la proposition de M. Tisserand, il fut d'abord créé un *Bulletin* ayant pour objet de porter d'une façon rapide à la connaissance du public les faits agricoles survenus en France et à l'étranger. Ce bulletin, qui en est arrivé à sa quatrième année d'existence, renferme des renseignements à la fois économiques et statistiques, pour la plupart absolument inédits et provenant de sources autorisées (rapports consulaires, missions, travaux originaux). *Un de ses numéros* est *exclusivement statistique* et renferme en dehors des renseignements publiés jusqu'alors par l'ancien bureau des subsistances, *les importations et exportations des animaux, des matières et produits intéressant l'agriculture,* ainsi que les états de *ventes d'animaux* (par lieux de provenance) et de la *consommation* de la viande, à Paris.

En outre, il y avait lieu de se préoccuper immédiatement de la centralisation des statistiques agricoles proprement dites, annuelles et décennales, relevées jusque-là par le ministère du commerce (bureau de la statistique générale de France).

Étant donnés les délais ordinaires de publication, la statistique agricole annuelle de

1882 ne devait paraître que dans le courant de 1885. Ajournant donc le relevé des statistiques agricoles annuelles de 1883 et 1884 (dont les états de récolte avaient d'ailleurs paru en leur temps), le bureau des subsistances et de la statistique agricole consacra tous ses efforts *à la statistique agricole décennale de 1882, qui fait suite à celle de 1862, à vingt ans de distance,* les événements de 1870-1871 ayant empêché celle de 1872.

Cette statistique, dont le développement exceptionnellement considérable a nécessité un cadre spécial qui reproduit celui de 1862, modifié et complété à l'aide du questionnaire de statistique agricole adopté par la commission permanente du congrès international de statistique qui a siégé à Paris en 1878, a nécessité, comme on le verra plus loin, la réorganisation des commissions cantonales instituées par un décret du 1er juillet 1852, lequel n'avait jamais été rapporté, mais était tombé en désuétude dans le plus grand nombre des départements, surtout depuis les événements de 1870-1871. En outre, l'Algérie et les colonies devaient participer à l'exécution de cette nouvelle enquête.

Dès le mois de janvier 1882, un avant-projet, après avoir exposé la situation (pas de de statistique agricole décennale depuis 20 ans), proposait comme principal moyen d'exécution, la réorganisation des commissions cantonales approuvée définitivement par décision ministérielle du 20 février suivant, sur rapport spécial. En même temps, le crédit nécessaire était demandé aux Chambres. Les circulaires des 5 avril et 29 juin 1882 étaient ensuite adressées aux préfets, leur envoyant les *instructions générales* nécessaires pour la création projetée et leur annonçant l'envoi, au lendemain de la récolte, des *cadres statistiques spéciaux,* dont l'élaboration fut entreprise immédiatement au ministère.

Ces cadres, comme en 1862, se composaient de questionnaires et de tableaux synoptiques.

1° Questionnaire. — a) *Questionnaires communaux,* destinés à chacune des 36,000 communes.

b) *Questionnaires cantonaux,* destinés à chacun des 2,868 cantons, le tout envoyé en triple et quadruple exemplaire pour permettre la division du travail. Le choix des agents d'exécution, pour les communes, était laissé à l'appréciation de la commission cantonale qui, le plus souvent, a institué des sous-commissions communales. La commission cantonale devait se charger de résumer les totaux et moyennes pour le canton.

2° Tableaux synoptiques. — Ces tableaux, destinés à servir d'instruments de travail aux commissions cantonales, étaient disposés de façon à reproduire les chiffres de toutes les communes d'un même canton, totalisés ou moyennés dans une dernière colonne spéciale, qui, seule, devait être reproduite dans le questionnaire. En 1862, un seul exemplaire du tableau synoptique avait été adressé. Il était destiné à être conservé dans les archives de la commission. En 1882, ce tableau fut envoyé en double et triple exemplaire, de telle sorte qu'un exemplaire put être transmis au ministère, en même temps que chaque questionnaire cantonal. Cette mesure a produit d'excellents effets, en ce sens qu'elle a permis de localiser certaines erreurs de détail qui disparaissaient dans le chiffre résumé du canton et ressortaient dans le chiffre communal. Elle a fait reconnaître, par contre, des lacunes que l'on rencontrera longtemps encore dans un travail de ce genre et que l'avenir seul se chargera de combler.

Les questionnaires cantonaux et communaux étaient précédés d'*instructions spéciales* distinctes.

Les divers cadres statistiques une fois transmis et pendant que s'achevait la réorganisation des commissions cantonales, un personnel spécial, nommé *ad hoc*, commençait à fonctionner en préparant les tableaux de dépouillement. C'est ce même personnel, qui, augmenté au fur et à mesure des besoins, a, pendant 2 ans et demi, dépouillé, puis calculé les 1,500 réponses en chiffres transmises par chacune des 2,865 commissions cantonales.

Très réduit aujourd'hui, mais composé d'employés rompus aux travaux statistiques, ce personnel totalise et contrôle les derniers résultats de cette enquête considérable qui est sur le point d'être livrée à l'impression, laquelle se terminera vers la fin de 1885.

3° Nomenclature et mode de périodicité des divers cadres statistiques transmis au ministère de l'agriculture.

(Bureau des subsistances et de la statistique agricole.)

1° *États généraux à la France.*

Statistique agricole [ancien cadre du ministère du commerce] (annuel).

État de la consommation de la viande dans les villes chefs-lieux d'arrondissement et autres de plus de 10,000 âmes (quinquennal).

Récoltes et produits divers.	État *approximatif* de la récolte en froment, méteil et seigle (annuel).
	État numérique *définitif* (superficie et production). — Céréales et farineux (id.).
	Récoltes diverses (id.).
	Vignes (id.).
	Pesage officiel des grains (id.).
	Enquête séricicole (id.).
Mercuriales	*générales* pour l'ensemble des marchés (quinzaine).
	spéciales à certains marchés (hebdomadaire).
États du prix de vente	du pain (trimestriel).
	de la viande (id.).

Tous ces états sont dressés par les soins des maires, et transmis, totalisés pour le département, par les préfets.

2° *États particuliers à l'alimentation de Paris.*

États : du prix de vente du pain, — des opérations du marché de la Villette (arrivage, vente, lieux de provenance), par marché, — des viandes introduites dans Paris, vendues sur les marchés, à la criée, par quinzaine, — des beurres, œufs et fromages, etc., par mois et par an.

3° *États relatifs aux pays étrangers.*

Prix des céréales sur les principaux marchés.

En outre, deux autres bureaux de la direction de l'agriculture reçoivent des renseignements statistiques réguliers annuels.

L'un, le bureau des encouragements : sur la situation et le mode de traitement, aux diverses époques, des départements phylloxérés ;

L'autre, le bureau de la police sanitaire des animaux : sur les importations et les exportations des animaux soumis à la visite sanitaire des inspecteurs spéciaux.

(Ces deux états figurent dans le numéro spécial *Statistique du bulletin.*)

4° Publications statistiques du ministère de l'agriculture.

A. — *Documents publiés.*		DATE de la publication.
1° *Documents statistiques relatifs à la question de la boucherie*, 1 vol. gr. in-8°		1856
2° *États des récoltes des céréales* (superficie et production), 1816-1876, 1 vol. in-4°		1878
3° *État définitif des récoltes* (céréales et produits divers), de la vigne, de la soie. Importations et exportations des produits agricoles, etc.	1877-1880, 4 fascicules distincts	1878-1881
	1881, n° 2 du *Bulletin du ministère.*	1882
	1882, n° 3 — —	1883
	1883, n° 3 — —	1884
4° *Prix moyen mensuel et annuel de l'hectolitre de froment*, 1800-1871, 1 vol. in-4°		1872
5° *Bulletin du ministère de l'agriculture.*	4 numéros	1882
	8 numéros	1883
	8 numéros	1884

Plus les publications régulières suivantes au *Journal officiel.*

État approximatif de la récolte en blé, seigle et méteil (2 mois après la récolte).

Poids officiel des grains (annuel).

Récolte de la soie (id.).

Importations et exportations des céréales, par quinzaine.

En outre, on rappellera que la direction de l'agriculture, en dehors des documents statistiques proprement dits, a publié :

1° Une série de volumes intitulés : *Primes d'honneur,* et ayant trait à la monographie spéciale du département intéressé et des exploitations primées.

2° Deux grandes *enquêtes agricoles :*

La première en 1866, instituée par décret du 28 mars 1866, a été exécutée par les soins d'une commission spéciale, 10 volumes.

La seconde, en 1879, a été confiée, par décision ministérielle du 7 avril de la même année, à la Société nationale d'agriculture, 2 volumes.

De son côté, la direction des forêts, annexée en 1877 au ministère de l'agriculture et du commerce et depuis au ministère de l'agriculture, possède des éléments statistiques qu'elle conserve pour son usage. Elle a publié, en 1878, la *Statistique forestière de 1876,* 2 volumes in-4°, avec atlas.

B. — *Documents en préparation.*

Récoltes et produits divers, etc., en 1884, dans un prochain numéro du Bulletin.

Statistique agricole décennale de 1882, 1 volume in-8° pour la fin de 1885.

Statistique agricole annuelle 1883 et 1884 (ancien cadre de la *Statistique générale de France*), destinée à figurer dans la *Statistique annuelle* publiée par le ministère du commerce.

Pour la statistique agricole annuelle de 1885, se posera la question d'un cadre à modifier et à compléter, eu égard aux moyens d'informations dont dispose maintenant le ministère de l'agriculture.

5° Note complémentaire sur l'organisation du service des subsistances et la publication des mercuriales.

La première tentative pour une constatation officielle des mercuriales des grains eut lieu sous François Ier, en 1539. Un édit, rendu en août de cette année, dit *Édit de Villers-Cotterets sur le fait de justice,* rendit obligatoire, pour les autorités municipales de chaque ville chef-lieu de sénéchaussée ou bailliage (1), la rédaction d'un état *hebdomadaire* des denrées alimentaires, blés, vins, foins et autres marchandises semblables, sur la déclaration des marchands *faisant négociations ordinaires desdites espèces de bruicts.* Il devait être tenu registre du rapport de ces marchands, afin que « l'extrait de ce registre déterminât, dit l'édit, la valeur et estimation des dits fruicts tant en exécution d'arrests, sentences ou autres matières où il gist appréciation » (art. 102, 103 et 104 de l'édit).

Ces états servaient alors non seulement à opérer la liquidation des fruits en exécution des jugements et arrêts, mais encore à arrêter les mesures sur la circulation des grains et leur exportation, soumises alors au régime de l'ordonnance.

L'édit de 1539 prescrivait la rédaction d'un état des prix ; un autre édit de 1572, rendu

(1) Le chef-lieu de sénéchaussée ou bailliage répondait à notre chef-lieu d'arrondissement.

par Charles IX sur la proposition du chancelier René de Birague, complétait, par son article 3, l'édit de François Ier, en rendant obligatoire la rédaction d'un état *semestriel* de la *situation des récoltes*. Cet article était ainsi conçu :

« Pour permettre et ouvrir le commerce avec les pays voisins de ce royaume, de « connoistre au vray l'abondance des fruicts et autres choses provenant en iceluy, comme « blés, vins, pastels, sel, huiles, toiles, olives, fer, cordages, safran, rouzines, tourmen- « tines, papier, quincailleries, bœufs, moutons, pourceaux, mulets et mules, ordonnons « et enjoignons très expressément à tous nos gouverneurs de nos provinces, et, en leur « absence, aux baillifs, sénéchaux ou leurs lieutenants, de nous advertir deux fois l'an, de « six mois en six mois, de l'abondance ou stérilité des fruicts qui seront creuz et levez « en leurs provinces, et de la quantité des aultres choses cy-dessus déclarées, pour après « permettre à nos dits sujets ou estrangers vendre et acheter les dites marchandises, ainsi « que nous cognoistrons ce pouvoir faire avec leur bien et commodité. »

Les guerres civiles qui ensanglantèrent la fin du XVIe siècle empêchèrent souvent la production des états dont l'envoi était prescrit par les édits de 1539 et de 1572, mais ne l'interrompirent point, car l'article 419 de l'ordonnance de janvier 1659, dite Code Michaud, prouve que le Gouvernement devait recevoir ces états. Cet article porte, en effet, que « dorénavant la traite des bleds et vins ne sera permise sinon que nous soyons « dûment informez par nos officiers des lieux, maires et échevins des bonnes villes, que « nos provinces en soient suffisamment fournies... »

En outre, en 1663, Colbert fit décider par le Conseil royal des finances que l'exportation des grains ne pourrait s'effectuer qu'avec permission du Roi, et qu'elle serait assujettie aux paiements de droits ou autorisée sans droits *suivant l'appréciation que le Gouvernement ferait annuellement de la récolte et des ressources du pays*. Or, cette appréciation n'était possible qu'autant que le Gouvernement recevait, des provinces, des informations sur *les quantités récoltées* et sur *le prix des céréales et autres grains*.

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, on organisa à plusieurs reprises l'administration qui centralisait les états des *récoltes* et les *mercuriales*. Ainsi, l'ordonnance du 4 janvier 1716, qui déterminait les attributions du conseil de commerce, confiait à MM. Amelot, de Nointel, d'Argenson et de Machault, le service des permissions ou sorties des blés et autres grains et légumes secs, ainsi que le règlement des tarifs. En 1725, le bureau du commerce était reconstitué, et Gayardon de Levignon était spécialement chargé du commerce des grains. En 1763, la création du ministère des affaires du dedans du royaume ayant amené une réorganisation du contrôle général des finances, le bureau du commerce, dirigé par le célèbre Trudaine, avait conservé le service des subsistances partagé, alors, en deux bureaux, le premier, dit des approvisionnements du royaume en grains, dont le chef était Gaudet, et le second, dit confection des états du prix des grains et denrées, sous les ordres de Latizieu.

En 1765, Trudaine, dont la santé était altérée, était suppléé, puis bientôt remplacé par son fils Trudaine de Montigny, sous l'administration duquel le service des subsistances fit adopter une mesure qui eut les plus malheureuses conséquences pour la France et pour la royauté, la création et le patronage par le Gouvernement de la Société Malisset de si pénible mémoire.

En 1776, de Montavan, intendant des finances, était chargé, sous la direction supérieure de Trudaine de Montigny, de tout ce qui concernait le commerce des grains et des subsistances et ce service était toujours partagé entre deux bureaux, comme cela avait été décidé en 1763.

En 1781, Joly de Fleury, nommé contrôleur général des finances, avait réorganisé son ministère, mais le service des subsistances et approvisionnements, dirigé alors par de Montavan fils, ne fut point modifié.

En 1787, le 5 juin, il y eut une nouvelle réorganisation du contrôle général des

finances, mais, comme en 1781, de Montavan fils restait chargé du service des subsistances, maintenu tel qu'il a indiqué plus haut.

En 1789, Necker tenta d'organiser au contrôle général des finances, un *bureau de statistique générale*. Dans son ouvrage sur l'administration des finances en France, tome III, pages 355 et 356, il s'était exprimé ainsi :

« Pendant son ministère, Necker eut l'idée de créer un bureau de renseignements sur « les contributions et leurs divisions par province ; sur la consommation du sel et du « tabac ; sur le nombre des hôpitaux, des malades ou infirmes qu'ils reçoivent annuelle- « ment ; sur l'étendue des routes ; sur le nombre des corvéables dans chaque province ; « sur le tableau général de la dette publique ; sur le précis des opérations de la caisse « d'escompte et du mont-de-piété ; sur le progrès des défrichements, de la population et « du numéraire, sur la somme des exportations et des importations par nature de mar- « chandises. Le travail devait embrasser, en un mot, toutes les connaissances financières « et économiques, les recherches sur les cultures, sur la main-d'œuvre et son prix, etc. »

Necker n'ayant pas eu le temps, pendant son premier ministère, de réaliser cette conception, s'en occupa lors de sa rentrée aux affaires et constitua alors une administration spéciale chargée *de recueillir les renseignements sur la production nationale, le travail et tous les faits économiques pouvant éclairer le Gouvernement.*

Cette administration, désignée sous le titre de *Balance du commerce,* était placée sous les ordres de Dupont (de Nemours), assisté de Boyetet, et *constituait le premier essai tenté pour l'organisation d'un service de statistique officielle.*

Abandonné dès 1793, le service de la statistique fut réorganisé sous l'Empire, où il formait un bureau spécial relevant du ministère de l'intérieur et placé sous les ordres d'Arnould jeune.

La loi du 7 août 1790, qui modifiait l'administration générale du pays, avait créé le ministère de l'intérieur, dans lequel le service de l'agriculture et celui des subsistances furent versés, aux termes du décret du 27 avril 1791. Le service des subsistances et approvisionnements, que dirigeait toujours de Montavan, restait toujours composé de deux bureaux ayant pour chefs Aubé et Petit. Puis, après le 10 août 1792, de Montavan, destitué, fut remplacé par Jean Guillaume, rédacteur du *Journal des hommes libres.*

A cette époque, le service des subsistances prit un développement considérable : *le Gouvernement s'étant substitué au commerce pour l'approvisionnement du pays,* il fallut organiser partout un service d'agents, chargés les uns d'acheter les grains, les autres de les répartir entre les départements et les communes, ceux-ci de payer les achats, ceux-là de faire rentrer les sommes dues au Trésor pour les ventes. Aussi, *l'administration des subsistances,* de la fin de 1792 jusqu'en l'an V, *compta jusqu'à dix mille employés,* ainsi que l'indiquait Bénézech dans son compte rendu des dépenses du ministère de l'intérieur en l'an IV (1 vol. in-4°. Paris, an V. Imprimerie nationale).

Le service des subsistances comprenait alors trois bureaux dont les attributions étaient ainsi déterminées :

Formation des tableaux du *prix des grains ;* circulation des grains, distributions aux départements de secours en argent, en blés et farines ; demandes en établissements de foires et marchés ; comptabilité.

La loi du 11 septembre 1793 complétant celle du 4 mai précédent, *qui établissait le maximum,* obligeait les cultivateurs à déclarer *les quantités de blés et autres grains récoltés* dans l'année et celles qui leur restaient des années précédentes, et confiait au ministre de l'intérieur le soin de dresser l'état général des subsistances d'après les états particuliers que les directoires des départements devaient lui adresser dans le délai d'un mois sous peine d'amende. Enfin, le ministre de l'intérieur devait faire, tous les quinze jours, un rapport à la Convention sur l'ensemble des opérations exécutées en vue d'assurer l'approvisionnement de tous les départements par une égale répartition des subsistances.

Le 11 brumaire an II (1er novembre 1793), la Convention ayant remplacé les ministères par des commissions exécutives, celle qui fut chargée des subsistances et approvisionnements eut pour mandat *de faire le tableau des prix de toutes les marchandises* soumises au maximum.

La commission exécutive du commerce et des approvisionnements comprenait trois agences, dont une s'occupait des subsistances générales et était divisée en trois sections ou bureaux.

Le 17 nivôse an III (6 janvier 1795), la commission du commerce et des approvisionnements fut réorganisée et le service des subsistances, qui en fut détaché, forma une commission spéciale dite des approvisionnements. La Convention ayant, en outre, décidé qu'à l'avenir les directoires de district pourvoiraient aux besoins de leurs administrés, la commission des approvisionnements, dont les travaux étaient simplifiés, réduisit son personnel administratif de *dix mille* à environ *treize cents employés*.

Le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), le ministère de l'intérieur fut rétabli et réorganisé, ainsi que les autres ministères à la place des commissions exécutives. Le service des subsistances fut compris dans ses attributions et y constitua une division partagée en trois bureaux chargés des travaux suivants :

Les marchés, les *mercuriales* et les secours aux départements ; le remboursement des prêts faits en grains ou en deniers ; la suite des marchés faits à l'intérieur et à l'extérieur ; les arrivages dans les ports et l'approvisionnement de Paris.

Un arrêté du Directoire, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur Bénézech, *ayant fait cesser*, à partir du 1er ventôse an IV (20 février 1795), *les distributions de rations de pain faites dans Paris* et qui ne se payaient qu'en assignats, les travaux du service des subsistances se trouvèrent encore *simplifiés* et la division des subsistances fut dissoute. Il n'en resta que deux bureaux, l'un chargé de la liquidation des opérations ainsi que de celle des magasins où se trouvaient les grains versés pour la contribution en nature, et l'autre de la statistique, c'est-à-dire de la rédaction des états de la récolte annuelle, de celui des restes disponibles des années précédentes ; des mercuriales dont il établissait la moyenne, et enfin de la législation des subsistances. Le chiffre des employés fut alors réduit successivement jusqu'au chiffre de 33.

Après le 18 brumaire an VIII, Lucien Bonaparte, nommé ministre de l'intérieur, réorganisa son département et voulut resserrer les services ; celui des subsistances fut réuni à celui du commerce, avec lequel il forma un seul bureau, dit du commerce et des subsistances, parmi les attributions duquel se trouvèrent : la création et la police des foires et marchés, la statistique des mercuriales, la circulation des subsistances, la navigation intérieure pour l'approvisionnement de Paris et les arrivages dans les ports.

Un autre bureau, toutefois, dit de liquidation des subsistances, était chargé de la liquidation des comptes d'achats et de ventes des subsistances et approvisionnements de Paris depuis l'an III, tant en grains, farines et viandes qu'en bois et charbon, ainsi que de l'examen de la comptabilité des gardes-magasins commis à la garde des contributions en nature.

En l'an IX, Chaptal, qui avait succédé à Lucien Bonaparte au département de l'intérieur, en réorganisa les services. La 2e division comprit, entre autres services, celui des subsistances resté, néanmoins, associé à celui du commerce.

En 1803, le service des subsistances fut séparé de celui du commerce et forma un bureau placé sous les ordres de Rémondat.

Le décret du 19 janvier 1812 déterminait les attributions du ministère des manufactures et du commerce, qui venait d'être créé. Dans ce nouveau département, le décret plaçait le service des subsistances, où il forma une division composée de deux bureaux, sous la direction de Rémondat. Le premier bureau, dont le chef était Petit, était chargé des recensements généraux, des marchés publics, des approvisionnements de réserve et

de l'état des récoltes ; le second bureau, sous les ordres de d'Hervilly, avait la surveillance des denrées dans l'intérieur de l'Empire, de l'importation et de l'exportation.

Un décret du 5 avril 1814 ayant supprimé le ministère des manufactures et du commerce, le service des subsistances fut réuni à ceux du ministère de l'intérieur, où il forma la 2e division de la direction générale de l'agriculture, du commerce et des arts et manufactures, dirigée par Becquey.

La loi du 2 décembre 1814, relative à l'exportation des grains, contenait, à son article 6, la disposition suivante :

« Le prix moyen du blé, froment, qui doit servir de règle dans chaque département « frontière pour l'exportation et la prohibition de sortie, sera établi et publié une fois « par semaine, par les soins et à la diligence des préfets, qui prendront pour base le prix « moyen des dernières mercuriales des trois principaux marchés de leurs départements. »

Cette disposition organisait la première publication officielle des mercuriales qui, jusqu'alors, n'avait lieu que par les soins des municipalités dans chaque ville et ne présentait qu'un caractère officieux.

Cette publication avait, toutefois, quelque chose d'incomplet, puisqu'elle ne dépassait pas la limite du département.

Quant à l'administration des subsistances qui, centralisant tous les renseignements, aurait pu faire une publication des mercuriales générales, imbue encore des principes adoptés sous la République, elle se faisait une sorte de devoir de tenir secrets ces renseignements généraux qu'elle enfouissait dans ses archives.

Le 30 novembre 1815, M de Vaublanc, ministre de l'intérieur, réorganisa les services de ce département ; la division des subsistances fut alors fondue en un seul bureau, qui devint le 3e de la 3e division du ministère, dirigée par Fauchat.

M. Decazes avait fait rendre la loi du 16 juillet 1819 qui établissait le régime de l'*échelle mobile* pour l'importation ; en outre, une instruction ministérielle en date du 16 septembre de la même année déterminait le mode suivant lequel les municipalités qui voulaient établir la taxe du pain, devaient procéder pour fixer le taux de cette taxe.

Les mercuriales jouaient le principal rôle pour l'application de la loi et des instructions ministérielles de 1819, et la publicité officielle de ces mercuriales était, par suite, une mesure gouvernementale indispensable ; aussi, l'article 6 de la loi du 14 juillet 1819 portait : « Pour l'exécution des dispositions portées aux articles 2, 3, 4 et 5, le ministre « de l'intérieur fera dresser et arrêtera, à la fin de chaque mois, un état de prix moyens « des grains vendus sur les marchés qui seront ci-après désignés : cet état sera publié « au *Bulletin des lois* le 1er de chaque mois ; il servira, pendant le mois de sa publi- « cation, etc... »

C'est à partir de cette époque que le tableau des mercuriales parut, avec un caractère officiel, dans le *Moniteur* et dans le *Bulletin des lois*.

Pour l'exécution des dispositions contenues dans l'article 6 de la loi de 1819, que l'on vient de citer, une décision ministérielle du 16 septembre 1819 prescrivit aux municipalités l'obligation de relever, à la fin de chaque marché, les prix maxima, minima et moyens des ventes de céréales et autres grains faites au cours de ce marché, et l'envoi immédiat de ces renseignements au ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire des préfets.

Le 4 juillet 1821, une loi compléta le système de l'échelle mobile en ce qui concernait l'exportation.

Un arrêté ministériel du 25 octobre 1823 réunit en un seul bureau celui de l'agriculture et celui des subsistances, sous la direction de Durand, avec deux sous-chefs, dont l'un, Luchaire, fut préposé spécialement au service des subsistances.

L'ordonnance du 20 décembre 1828, provoquée par M. de Martignac, ministre de l'intérieur, avait créé une direction générale de l'agriculture et des établissements d'uti-

lité publique qui fut divisée en quatre bureaux. L'ancien bureau de l'agriculture et des subsistances fut alors partagé en deux; le premier eut le service des subsistances et resta sous la direction de Durand, avec Luchaire et Jacob Presser pour sous-chefs. Cette organisation fut maintenue après la révolution de 1830, ainsi qu'après la création du ministère du commerce et des travaux publics en vertu de l'ordonnance du 17 mars 1831.

La loi du 15 avril 1832, qui est restée comme le Code du commerce des grains jusqu'en 1861, réformait la législation de 1819 et de 1821 et fixait les droits d'entrée et de sortie des grains suivant une échelle de prix résultant du calcul moyen des mercuriales dans les différentes classes entre lesquelles étaient partagés les principaux marchés de grains.

La publication de ces mercuriales était toujours et de plus en plus indispensable au commerce pour ses opérations, et à l'administration des douanes pour la perception des droits. Aussi la loi de 1832 maintint l'obligation d'une publication officielle des mercuriales des marchés, dits régulateurs, et prescrivit qu'elle eût lieu, non plus seulement une fois par mois, mais par quinzaine, les 1er et 15 de chaque mois, au *Moniteur officiel* ainsi qu'au *Bulletin des lois*.

Au mois de février 1836, l'organisation du ministère du commerce et des travaux publics ayant été modifiée, le service des subsistances centralisé, d'ailleurs, toujours en un bureau spécial, fut rattaché à la division du commerce intérieur; mais, le 15 mai 1848, il fut réuni à la division de l'agriculture dont il n'a plus cessé de relever jusqu'à ce jour.

La loi du 15 juin 1861 concernant la liberté du commerce des grains, le décret du 24 février 1858, établissant la liberté du commerce de la boucherie, et le décret du 22 juin 1863, relatif à la liberté du commerce de la boulangerie, ont simplifié le service des subsistances proprement dit; mais l'extension des travaux statistiques de ce service devenu, depuis la création du ministère de l'agriculture, bureau des subsistances et de la statistique agricole, lui a rendu une véritable importance.

XI.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

1° Publications directes.

Statistique sur le mouvement des correspondances postales. — Cette publication est faite depuis 1874. — Elle est préparée par la direction de la comptabilité, bureau de la vérification des produits, et elle donne, par année, des détails très complets sur le nombre, le poids et le produit de chaque catégorie de correspondances dans le service intérieur et dans le service international. Il s'y trouve des renseignements très circonstanciés sur l'échange des correspondances de toute nature entre la France et chacun des pays étrangers, et un relevé donnant pour tous les départements la répartition des produits postaux et la moyenne de ses produits par habitant.

Ce travail n'est pas publié tous les ans. Le dernier volume paru (le quatrième) remonte à 1881 et se rapportait aux années 1876 et 1877. Celui qui est en préparation actuellement portera sur les années suivantes jusques et y compris 1881.

Rapport sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne. — Un rapport annuel est adressé par le ministre au Président de la République sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne. Ce document renferme naturellement des renseignements statistiques.

La direction de la Caisse nationale d'épargne publie en outre, dans le *Bulletin mensuel*

des postes et des télégraphes, un grand tableau comparatif des opérations annuelles dans chaque département.

Telles sont les publications faites directement par le ministère des postes et des télégraphes.

2° Publications faites au dehors.

Des statistiques postales et télégraphiques nous sont demandées chaque année pour être insérées dans des publications du ministère du commerce, du gouvernement général de l'Algérie et de la préfecture de la Seine.

Ministère du commerce. (*Annuaire statistique de la France.*) — C'est ainsi que l'*Annuaire statistique de la France* contient 14 tableaux consacrés :

Pour la poste : à la circulation des lettres et imprimés, aux produits, aux mandats d'articles d'argent, au recouvrement des effets de commerce, etc., etc.

Pour le télégraphe : au développement du réseau, aux appareils télégraphiques, au mouvement des télégrammes taxés, aux taxes appliquées, aux mandats télégraphiques, etc., etc.

Annales du commerce extérieur. — Le ministre du commerce insère également dans les *Annales du commerce extérieur de la France* 10 tableaux qui, sous des formes quelquefois un peu différentes, donnent des renseignements sur les mêmes sujets.

Gouvernement général de l'Algérie. — Le gouvernement général de l'Algérie fait paraître dans la *Statistique générale de l'Algérie* des renseignements statistiques relatifs aux services des postes et des télégraphes dans notre grande colonie.

Ces statistiques portent sur les bureaux, les mandats d'articles d'argent (intérieurs et internationaux), les mandats télégraphiques, les valeurs déclarées, les lettres et objets recommandés, la vente des timbres-poste et des cartes postales, le recouvrement des effets de commerce, les recettes effectuées par la poste, le nombre et le produit des télégrammes, enfin sur la circulation par les câbles qui relient l'Algérie à la métropole.

Dans l'*État de l'Algérie* des détails un peu moins complets, toutefois, sont donnés sur les mêmes matières.

Annuaire statistique de la ville de Paris. — Depuis la première année de son apparition, cet ouvrage contient des statistiques postales et télégraphiques pour la ville de Paris.

Le ministre a fourni à la préfecture de la Seine pour être insérées dans l'*Annuaire* pour l'année 1882, des renseignements sur : le mouvement et le produit des lettres et des cartes postales, le nombre des lettres et objets recommandés et des valeurs déclarées originaires de Paris, le nombre de journaux et ouvrages périodiques publiés à Paris, les recettes postales des bureaux de Paris, les mandats d'articles d'argent français, internationaux et télégraphiques, le recouvrement des effets de commerce, la circulation et les produits télégraphiques, le mouvement dans les tubes pneumatiques, enfin sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne.

3° Renseignements statistiques établis pour les besoins du service.

En troisième lieu, des tableaux statistiques nombreux sont dressés par les différentes directions du ministère pour les besoins du service.

Ils donnent des renseignements précis :

Pour la poste : sur les produits budgétaires de toute nature, le mouvement des objets de correspondance par catégorie d'objets et par service intérieur et international, le nombre et la nature des bureaux et des boîtes aux lettres, le nombre des levées de boîtes, de distributions postales et de kilomètres parcourus par les divers facteurs locaux, ruraux et boîtiers, le nombre et le parcours des divers courriers et des services effectués par les

bureaux ambulants, les services maritimes subventionnés, les rebuts, la vente des timbres-poste, les mandats d'articles d'argent, intérieurs et internationaux, les opérations de recouvrement des effets de commerce, les colis postaux, etc., etc.

Pour le télégraphe : sur les recettes totales, le nombre des télégrammes intérieurs et internationaux, le réseau télégraphique avec la longueur des diverses lignes et fils, les appareils télégraphiques, etc., etc.

Enfin, sur les bureaux de toute catégorie, postaux et télégraphiques, sur l'échange des correspondances postales et des télégrammes entre la France et les divers pays étrangers.

D'autres tableaux sous forme de relevés donnent pour chaque département des renseignements : sur les différentes catégories de bureaux postaux et télégraphiques, les divers systèmes de boîtes aux lettres, les recouvrements effectués sur les produits des postes, le nombre d'objets de correspondance confiés au service, le nombre et le montant des mandats d'articles d'argent français et internationaux, le nombre des facteurs locaux et ruraux et sur l'étendue de leur tournée, les levées de boîtes et sur la distribution à domicile, les produits et la circulation télégraphique, le réseau télégraphique avec la longueur des lignes et des fils, les appareils télégraphiques, etc., etc.

4° Statistiques étrangères.

Les administrations postales et télégraphiques étrangères publient, presque toutes, chaque année, des rapports sur la marche du service, sur les améliorations de toute nature réalisées et sur les modifications apportées pendant l'année écoulée.

Les renseignements statistiques abondent dans ces publications. Ils portent sur tous les détails du service.

Sous forme de tableaux et quelquefois sous forme de tracés graphiques, le mouvement des correspondances ou le développement des réseaux sont indiqués pour une période de plusieurs années.

Ces publications sont adressées par les diverses administrations étrangères au ministère des postes et des télégraphes. Elles sont d'une utilité incontestable pour l'étude de ces services à l'étranger.

5° Statistiques générales de Berne.

Deux statistiques générales sont préparées chaque année et publiées à Berne par les bureaux internationaux de l'Union postale universelle et des Administrations télégraphiques.

Ces bureaux adressent à tous les offices postaux ou télégraphiques européens et extra-européens des formulaires identiques à remplir d'une façon sommaire.

Ces tableaux, complétés et renvoyés à Berne, sont réunis et publiés par les soins des deux bureaux internationaux.

Ils forment deux fascicules dans lesquels on trouve des renseignements détaillés sur les services postaux et télégraphiques du monde entier.

XII.

VILLE DE PARIS.

1° Historique.

Les premières publications statistiques de la ville de Paris remontent au temps de Colbert et ont été ordonnées par ce grand ministre. Sur sa proposition, le roi ordonna qu'il serait rédigé à la fin de chaque mois, dans la ville de Paris, un extrait des registres

civils portant le nombre des naissances, celui des décès, celui des mariages et le nombre des personnes admises dans les hôpitaux, et que ces renseignements seraient imprimés.

Ces tableaux mensuels ont été imprimés régulièrement à partir de 1670. Ils contenaient encore plusieurs renseignements importants : une note indiquait le nom des principales maladies régnantes ; quelques remarques sur quelques caractères de la saison.

Enfin, on y indiquait le prix et le poids de quelques sortes de pain et de divers autres objets de consommation.

Voici le paragraphe principal du remarquable règlement qui ordonnait cette publication :

« Estant important au public pour la santé et pour la subsistance des habitans, d'en connoistre l'estat en tout tems, et d'observer soigneusement les causes qui augmentent ou diminuent le peuple en chacun des quartiers de Paris, il sera fait, tous les seconds jours du mois, une feuille qui contiendra le nombre des baptêmes, des mariages et des mortuaires du mois précédent et de chacune des paroisses en particulier. »

Les feuilles mensuelles dont Colbert avait ordonné l'impression furent en effet publiées régulièrement jusqu'en 1684. Le règlement de 1670 tomba ensuite en désuétude pendant une période de vingt-quatre ans. En 1708, ces intéressantes publications furent reprises.

On n'a utilisé ces renseignements que beaucoup plus tard. En 1771, M. Grimbarel, commissaire au Châtelet, les réunit depuis 1713, dans deux volumes in-folio appelés *l'État civil de Paris,* qui sont à la Bibliothèque de l'Institut. A la même date, M. Morand fit un travail analogue qui remontait jusqu'en 1709. Depuis cette époque, les anciennes feuilles imprimées par ordre de Colbert ont été retrouvées dans le couvent des Bénédictins de Saint-Maur, dans leur maison des Blancs-Manteaux, à Paris. Les résultats principaux de ces feuilles ont été publiés dans le second volume des *Recherches statistiques sur la ville de Paris,* dont nous parlons plus loin.

Les publications ordonnées par Colbert ne donnaient que le nombre des décès et des naissances par paroisses, et par mois, mais sans autre détail. En 1745 seulement, on y joignit la distinction des sexes. Enfin, depuis 1806 on distingua, par sexe également, les naissances illégitimes.

En dehors de ces publications, les documents statistiques sur Paris sont rares et disséminés dans les écrits de différents auteurs : Moheau, Lavoisier, etc.

C'est en 1817 que furent entreprises des publications statistiques plus complètes. A cette date, le comte de Chabrol ordonna la publication des *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine,* rédigées par M. Villot, archiviste et chef du bureau de statistique. Cette publication comprenait des renseignements statistiques très complets sur l'administration de la ville de Paris et sur sa population, dont les mouvements sont étudiés avec soin depuis l'an 1816. Elle contenait, en outre, des renseignements sur un certain nombre d'industries.

Le premier volume, précédé d'une introduction célèbre due au mathématicien Fourier, excita une telle curiosité qu'une seconde édition fut nécessaire. La première édition avait été tirée à 600 exemplaires.

Les quatre premiers volumes des *Recherches statistiques* se succédèrent rapidement ; ils contiennent les documents relatifs à la période 1816-1826, et un certain nombre de renseignements rétrospectifs.

Le cinquième volume (1827-1836) fut retardé par la mort de M. Villot, qui en avait pourtant préparé tous les éléments, et ne parut qu'en 1844.

Le sixième (1837-1856), qui resta le dernier de cette série, ne parut qu'en 1860.

Ces six volumes, et surtout les quatre premiers, sont extrêmement remarquables et font le plus grand honneur à leur auteur, M. Villot. On y trouve les renseignements les plus variés sur la ville de Paris, et pourtant il est facile de voir, en les lisant, que leur rédacteur aurait voulu les rendre plus complets encore.

Au point de vue démographique notamment, la ville de Paris possédait depuis long-

temps déjà des moyens d'information qui n'étaient pas utilisés : ce sont les certificats de décès institués depuis le 1er janvier 1822 par le comte de Chabrol.

Aux termes de l'arrêté rendu par le préfet de la Seine, le 31 décembre 1821, ces certificats, rédigés par les médecins de l'état civil, contenaient dès cette époque : 1° les nom et prénoms du décédé ; 2° le sexe ; 3° l'état de mariage ; 4° l'âge ; 5° la profession ; 6° la date du décès, mois, jour et heure ; 7° le domicile ; 8° l'étage et l'exposition du logement ; 9° la nature de la maladie ; 10° les causes antécédentes de la mort et les complications survenues ; 11° la durée de la maladie ; 12° le nom des personnes (ayant titre ou non) qui avaient fourni les médicaments nécessaires ; 13° le nom des personnes (ayant titre ou non) qui avaient donné des soins aux malades.

Ces bulletins étaient rédigés en double expédition par le médecin de l'état civil, l'une des expéditions restant entre les mains du maire de l'arrondissement, l'autre étant envoyée à la Préfecture de la Seine.

Il n'est pas douteux que, dans la pensée des administrateurs de 1821, les certificats de décès ne dussent être utilisés par la statistique. Dans son exposé des motifs, M. de Chabrol s'exprime ainsi : « L'extension à donner aux mesures prises jusqu'à ce moment pour constater les décès fournira des renseignements utiles pour la police médicale et des faits précieux à recueillir pour l'hygiène publique et même pour l'étude de la science. » Malgré le désir du préfet, malgré le zèle éclairé du statisticien modeste et laborieux qui rédigea les quatre premiers volumes des *Recherches statistiques*, l'institution des certificats médicaux fut longue à porter ses fruits. Les volumes des *Recherches* contiennent peu de renseignements sur les causes de décès. Au point de vue statistique, les certificats de décès n'ont été pleinement utilisés qu'à partir de 1865.

Le sixième et dernier volume des *Recherches statistiques* contient, nous l'avons dit, les documents relatifs à la longue période de 1837-1856. De 1856 à 1864, les documents statistiques de la ville de Paris n'ont pas été publiés, ou du moins ne l'ont été qu'en partie et seulement dans l'*Annuaire statistique* de 1880, publication dont nous parlerons plus loin.

Le 3 décembre 1864, M. Haussmann, préfet de la Seine, ordonna la création d'une publication mensuelle contenant les documents statistiques suivants :

Matière permanente : 1° État sommaire des naissances et des décès pendant le mois écoulé ;

2° Énoncé des causes de décès par arrondissement ;

3° Indication des conditions journalières climatériques et météorologiques relevées par l'Observatoire de Paris.

Matière variable : 1° Pièces officielles, circulaires, rapports, etc., intéressant la statistique de la ville de Paris ;

2° Études comparatives se rapportant à des époques différentes ;

3° Documents concernant les faits statistiques accidentellement constatés dans Paris (mouvements divers produits par des circonstances accidentelles : fêtes, courses, etc., ou partielles : percements, assainissements) ;

4° Documents périodiques mais publiés à intervalles éloignés (statistiques des établissements charitables, des établissements scolaires, de l'octroi, etc.).

Un court texte explicatif devait être joint aux tableaux.

Cette publication, commencée en janvier 1865, s'est poursuivie régulièrement jusqu'en décembre 1879. Les documents dont la publication était ordonnée par l'arrêté du 3 décembre 1864 ont été rédigés pendant cette longue période sur un modèle uniforme. Quelques autres (caisse d'épargne, mont-de-piété, etc.) ont été depuis ajoutés à cette publication ; chaque cahier mensuel avait 30 pages in-4° en 1865, et peu d'années plus tard,

50 pages du même format. Depuis 1872, un treizième fascicule, récapitulatif des douze fascicules mensuels, a paru chaque année.

Il convient de rappeler le nom de l'homme consciencieux et laborieux qui dirigea pendant toute cette période cette importante publication ; le nom de M. Motheré lui restera attaché.

Cependant le besoin de publications statistiques plus complètes encore se faisait sentir depuis longtemps déjà. Le conseil municipal de Paris, dans sa séance du 26 juillet 1877, adoptant les conclusions d'un remarquable rapport de M. le Dr Lamouroux, invita l'administration à présenter un plan de réorganisation de la statistique municipale parisienne d'après les données contenues dans ce rapport.

Par ce vote, le conseil municipal déclarait qu'il y avait lieu :

« 1° D'augmenter la valeur des documents statistiques en *réclamant*, autant que possible, la coopération des médecins traitants ;

« 2° D'améliorer la nature de ces documents par des modifications ou des additions en rapport avec l'élévation progressive des sciences médicales ;

« 3° De publier un *Bulletin hebdomadaire de statistique* complet ;

« 4° De créer un *bureau central de statistique* fondé sur des bases scientifiques. »

En conséquence de cette délibération, un arrêté préfectoral nomma, le 25 mars 1878, une commission chargée d'élaborer les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter aux publications statistiques de la ville de Paris. Les travaux de cette commission furent résumés en huit rapports dus à MM. Lamouroux, Bertillon, Levasseur, E. Ferry, Loua, Clamageran, André Cochut et Henri Le Roux.

Par arrêté du 24 décembre 1879, et signé par M. Hérold, préfet de la Seine, un service spécial de statistique fut institué et confié à M. le Dr L. A. Bertillon.

De cette époque datent deux nouvelles séries de publications statistiques :

1° Les *Annuaires statistiques de la ville de Paris*. — Ce sont de gros volumes de 600 à 700 pages qui contiennent sur la ville de Paris tous les renseignements statistiques qui peuvent intéresser l'administrateur, l'économiste ou le médecin.

2° Les *Bulletins hebdomadaires de statistique*. — Ces Bulletins sont destinés à renseigner le plus tôt possible le public scientifique sur les résultats statistiques qu'il a intérêt à connaître sans retard, et notamment à faire connaître l'état sanitaire de la ville. Un plan de Paris, sur lequel est marquée l'indication des principales maladies transmissibles, rend la lecture de ce Bulletin plus facile et plus rapide. Il est accompagné d'une notice explicative.

Pendant les années 1881, 1882, 1883 et 1884, on a également publié dans ce Bulletin une série de renseignements intéressant plutôt l'économiste que le médecin : état des marchandises soumises à l'octroi, prix et quantité des vivres vendus aux halles centrales, mouvement du mont-de-piété, des caisses d'épargne, permissions de bâtir, etc., etc. Il a paru plus avantageux de réunir ces publications dans un cahier mensuel, et d'y joindre un certain nombre d'autres renseignements du même ordre. Cette nouvelle publication porte le nom de *Tableaux mensuels*. Nous nous y arrêterons peu, car elle ne date que de cette année.

2° Organisation actuelle du service de statistique de la ville de Paris.

A côté du service central de statistique, M. Hérold, préfet de la Seine, a placé une « commission de statistique municipale » dont le préfet a la présidence. Cette commission, composée de membres du conseil municipal, de l'Institut, de l'Académie de médecine, d'hommes de science, de fonctionnaires des deux administrations préfectorales, est chargée de

donner son avis sur les améliorations qu'il pourrait être utile d'apporter tant dans la marche du service que dans les publications qui en émanent.

Le service de statistique municipale a deux fonctions distinctes :

1° Centraliser les renseignements statistiques élaborés par les différents services de la ville (voirie, égouts, eaux, finances, préfecture de police, etc.) et veiller à leur publication périodique ;

2° Élaborer les renseignements statistiques qui concernent les mouvements de la population en s'attachant spécialement aux documents qui offrent de l'intérêt au point de vue de l'hygiène publique et de l'état sanitaire.

Cette seconde partie de la tâche du service statistique mérite quelques explications.

Chaque fois qu'un mariage, une naissance ou un décès sont enregistrés à la mairie, ils sont l'objet d'une fiche spéciale contenant les réponses à un questionnaire dressé par la commission de statistique. Ces fiches sont, à la fin de la journée, adressées au service de statistique qui procède aussitôt à leur classement.

Des fiches analogues sont remplies pour les divorces, les reconnaissances d'enfants illégitimes, enfin pour les enfants mis en nourrice, dont déclaration doit être faite à la mairie en vertu de la loi votée, le 27 décembre 1874, sur l'initiative de M. Théophile Roussel.

En ce qui concerne les décès, les renseignements recueillis à la mairie sont complétés par les constatations faites à domicile par le médecin de l'état civil, et consignées dans le certificat de décès dont nous avons parlé plus haut.

On a vu que le conseil municipal avait invité l'administration à réclamer autant que possible la coopération des médecins traitants.

Quel que soit en effet le zèle de la plupart des médecins de l'état civil, il ne leur est pas toujours facile de formuler avec certitude la cause de mort des décédés. Ils doivent — l'arrêté de 1821 les y oblige — visiter le corps entier du décédé, se faire apporter les ordonnances du médecin traitant, et prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir affirmer que le décédé est mort de mort naturelle, et dire à quelle maladie il a succombé. Mais il est facile de voir qu'ils peuvent se tromper dans cette recherche.

De là, la nécessité de demander la coopération des médecins traitants.

L'Académie de médecine, consultée sur l'opportunité de cette coopération, s'est demandé s'il était possible d'y recourir sans porter la moindre atteinte, même apparente, à l'inviolabilité du secret médical. Elle a consacré deux séances à l'examen de cette question. Elle adopta *à l'unanimité* la résolution suivante : « L'Académie approuve pleinement l'intention du conseil municipal de Paris et de l'Administration préfectorale de demander aux médecins traitants leur coopération dans la détermination des causes de décès. »

L'Académie demanda qu'il fût procédé à cette demande de coopération de la façon suivante :

« Il ne sera rien changé au service des médecins de l'état civil.

« Après les formalités relatives à la déclaration et à la constatation du décès, l'administration enverra sous pli fermé au médecin traitant un bulletin sur lequel celui-ci indiquera la cause de la mort ; il le renverra par la poste au bureau de statistique. Ce bulletin ne portera ni le nom ni les prénoms du décédé.

« Des deux certificats de décès actuellement remplis par le médecin de l'état civil, celui qui sera renvoyé au bureau de statistique, de même que le bulletin nosologique du médecin traitant, ne portera aucune indication des nom et prénoms du décédé. »

Un numéro d'ordre commun aux deux bulletins permet seul de les comparer utilement.

L'Académie de médecine, on le voit, a prescrit un véritable luxe de précautions pour assurer le secret médical qui se trouve d'autant mieux sauvegardé que c'est un docteur en médecine qui, conformément au vœu du conseil municipal, doit être mis à la tête du service de statistique.

Les règles qu'elle a proposées sont celles qui n'ont cessé d'être suivies. Elles donnent

des résultats satisfaisants; nous ajoutons que la comparaison des deux diagnostics (celui du médecin de l'état civil et celui du médecin traitant) coïncide dans la grande majorité des cas.

3° Publications statistiques de la ville de Paris.

Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine, collection de 6 volumes in-8° (1816-1856).

Bulletins de statistique municipale de la ville de Paris, publication mensuelle, collection de 15 volumes in-4° (1865-1879).

Annuaire statistique de la ville de Paris, années 1880, 1881, 1882, in-8°.

Bulletin hebdomadaire de statistique municipale, années 1880, 1881, 1882, 1883, 1884.

Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris, en cours de publication depuis janvier 1885.

Résultats statistiques du dénombrement de 1881 pour la ville de Paris, et renseignements relatifs aux recensements antérieurs.

*
* *

Les grands services administratifs de la ville de Paris publient presque tous un volume intitulé *Budget et compte,* et qui contient un très grand nombre de renseignements statistiques. Nous signalons notamment ceux :

De la direction des finances;

De la direction de l'octroi;

De la direction de l'assistance publique;

De la direction du mont-de-piété.

Les rapports sur le service des aliénés;

Les rapports sur le service de la protection des enfants;

Les rapports sur le travail des enfants employés dans l'industrie;

Les rapports sur les enfants assistés;

Les rapports sur la gestion des halles et marchés;

Enfin les rapports des conseillers municipaux, les enquêtes faites par l'administration à des époques variables sur les différents services, contiennent un grand nombre de renseignements statistiques que l'on trouvera désormais soigneusement recueillis dans l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* (1).

---

(1) Un certain nombre de villes de France publient ou livrent à la publicité des journaux des renseignements hebdomadaires relatifs à la statistique sanitaire et à la météorologie.

Nous citerons notamment : Amiens, Bayonne, Bar-le-Duc, Bordeaux, Châlons, Charleville, Douai, Dunkerque, Le Havre, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Pau, Reims, Saint-Étienne, Toulon, Toulouse.

Mais parmi ces villes, il n'en est encore que quelques-unes qui possèdent des publications statistiques plus importantes. C'est ainsi que le Havre, Nancy, Reims, publient des *Annuaires* très complets et très intéressants.

BELGIQUE

PREMIERE PARTIE

Considérations générales et historiques.

Dès la proclamation de son indépendance, la Belgique se préoccupa de l'institution d'un bureau central de statistique.

En effet, par décret du 24 janvier 1831, le Gouvernement provisoire prescrivit le rétablissement de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur.

Toutefois, d'autres départements créèrent respectivement des bureaux pour les travaux de statistique judiciaire, financière, etc.

La centralisation n'était donc pas complète. Elle n'est, du reste, pas indispensable ; mais ce qui importe c'est que l'unité règne dans les travaux de statistique. De là, la création (16 mars 1841), de la Commission centrale de statistique chargée de grouper et d'examiner tous les renseignements épars que recueillaient les diverses administrations.

Cette mission lui permet de signaler les lacunes ou les détails superflus qui se trouvent dans les données statistiques de chaque département ministériel; de proposer les modèles des états et des tableaux destinés à recueillir et à classer les éléments de ces publications ; de veiller à ce que tout double emploi soit évité dans les demandes de renseignements et dans les publications elles-mêmes.

Cette institution n'a cessé de fonctionner depuis quarante-quatre ans et les services qu'elle a rendus sont nombreux et appréciés. La Commission centrale a compté dans son sein des hommes qui ont honoré la science de la statistique. La réputation de Quetelet est universelle. D'autres membres, peut-être moins connus, ont néanmoins largement contribué au développement de la statistique, et l'on peut affirmer que la commission belge a entièrement justifié son mandat.

A l'origine de son institution, la Commission centrale était absorbée par l'organisation de la statistique belge ; aujourd'hui elle s'attache à l'améliorer et à la développer dans les limites d'une saine et bonne pratique pour la constatation des faits sociaux et économiques.

La commission peut, à cette fin, adresser directement au ministre de l'intérieur

telles propositions qu'elle juge convenable, lesquelles sont ensuite soumises, par les soins de l'administration, au chef du département intéressé, qui les adopte ou les modifie s'il y a lieu.

D'autre part, les améliorations qui ne sont pas dues à l'initiative de la commission sont soumises à son avis.

Le nombre des membres de la commission centrale de statistique n'est pas déterminé. Il est actuellement de 18, y compris un président d'honneur, le président effectif et le secrétaire. Ils sont nommés par le Roi pour un terme de six ans, sauf les membres du bureau dont les fonctions sont permanentes. Ils sont choisis, de préférence, parmi les hommes qui ont occupé un rang distingué dans la science et parmi les chefs d'administration. La législature, les académies, les universités y ont des représentants.

La commission se renouvelle par tiers tous les deux ans, mais les membres sortants peuvent être maintenus.

A côté de la commission centrale existent des commissions provinciales de statistique. Elles sont chargées de coopérer aux travaux de la commission centrale. Leur mission est tracée par l'arrêté d'institution (6 avril 1843), ainsi conçu :

« Les commissions provinciales surveillent et coordonnent les travaux statistiques dans les provinces; elles font recueillir les renseignements qui leur sont demandés ou qu'elles jugent utile de rassembler et donnent leur avis sur les documents qui leur sont transmis officiellement. »

Les commissions provinciales de statistique se réunissent au chef-lieu de chacune des neuf provinces du royaume. Elles ne peuvent compter chacune plus de douze membres ni moins de six, non compris le président qui est, de droit, le gouverneur de la province.

Les mêmes règles sont applicables à la commission centrale et aux commissions provinciales quant au mode de nomination des membres, à la durée du mandat, au renouvellement biennal et au maintien des membres sortants.

Après cet aperçu général, nous ferons connaître les travaux statistiques effectués dans les divers ministères en indiquant les méthodes suivies par les diverses administrations (1).

---

(1) Le défaut d'espace ne nous permet pas, à notre très grand regret, de reproduire les *tableaux annexes* qui étaient joints à ce travail. Nous ne pouvons que féliciter l'administration belge du soin qu'elle a mis à les établir.

DEUXIÈME PARTIE

Travaux et publications statistiques des divers ministères.

I.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

I. — Ce ministère recueille les renseignements relatifs à l'émigration par le port d'Anvers.

Jusqu'à présent on s'est borné à dresser un état mensuel indiquant le nombre de personnes embarquées et parties d'Anvers soit directement, soit indirectement pour les pays transatlantiques. Ce relevé comprend, par date de départ, le nombre d'émigrants embarqués, le nom du navire, son pavillon, le pays de destination et le total des ex-émigrants débarqués à Anvers.

A l'avenir, on se propose de développer cette statistique et de la compléter par des données trimestrielles et aussi exactes que possible, sur le sexe, l'âge, l'état civil, la profession et la nationalité des émigrants et ex-émigrants (1).

Le commissaire du Gouvernement pour l'émigration est chargé de recueillir les renseignements dont il s'agit, et de les transmettre au ministère des affaires étrangères par l'intermédiaire du gouverneur de la province.

Jusqu'à ce jour, il n'a pas été fait de publication spéciale sur cet objet. On a inséré certains renseignements recueillis dans le *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers* et dans l'*Annuaire statistique de la Belgique,* documents dont il sera parlé plus loin.

II. — Le ministère des affaires étrangères est aussi chargé de l'élaboration du *Recueil consulaire.* Ce document se compose des *Rapports* que les consuls sont tenus d'adresser au Gouvernement en vertu de l'arrêté royal du 13 novembre 1855.

III. — Le ministère des affaires étrangères a également dans ses attributions les ordres et la noblesse.

Il est ainsi chargé de la tenue des registres généraux et particuliers de l'ordre de Léopold, il autorise le port des insignes d'ordres étrangers et il dresse la liste des personnes autorisées à porter des titres de noblesse.

Chaque année la liste nominative des personnes décorées de l'ordre de Léopold et des ordres étrangers pendant l'année précédente, et la liste des nobles sont publiées dans l'*Almanach royal.* Cet almanach fait l'objet d'une entreprise privée, mais les matériaux en sont fournis par les administrations publiques en vertu de l'arrêté royal du 14 octobre 1839.

Au ministère des affaires étrangères il existe également un bureau spécial chargé de la statistique des *tarifs* de douane des pays étrangers. La publication de ce travail est faite par le *Moniteur belge* (Journal officiel) sous forme d'annexes.

PUBLICATIONS.

Recueil consulaire, 50 tomes parus, 1839 à 1885. Le premier volume (1839 à 1855) a été publié en 1856.

---

(1) La statistique pour 1885 a été dressée avec ces développements.

II.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

I. — Administration de l'agriculture et de l'industrie.

1° L'administration de l'agriculture relève d'abord le prix moyen des principaux produits agricoles.

La marche à suivre pour dresser ce relevé est déterminée par les arrêtés royaux du 28 octobre 1857 et du 7 janvier 1875.

Les données sur cet objet sont transmises directement au ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics par les administrations communales intéressées.

2° Le rendement par hectare des denrées alimentaires est aussi constaté par l'administration de l'agriculture. Ce sont les commissions provinciales d'agriculture qui fournissent les éléments de cette statistique, en se conformant aux instructions contenues dans l'arrêté ministériel du 1er juillet 1850.

3° L'administration porte aussi ses recherches sur le nombre et le mouvement commercial des foires et marchés aux chevaux et bestiaux.

Les données à cet égard sont fournies à la fin de chaque année par les gouverneurs de province.

4° Certains autres relevés sont encore opérés, par exemple, en ce qui concerne les animaux atteints de maladies contagieuses, le défrichement et le boisement, etc.

Ces statistiques, comme les précédentes dont nous venons de parler dans ce paragraphe, sont insérées annuellement dans le *Bulletin de l'agriculture,* qui était publié antérieurement sous le nom de *Bulletin du conseil supérieur de l'agriculture.*

5° Nous terminons ce qui regarde spécialement la statistique agricole par sa partie principale, les recensements de l'agriculture.

Il en a été fait un tous les dix ans depuis 1846, sauf que le dernier, au lieu d'avoir été opéré en 1876, ne l'a été qu'en 1880.

Il a porté sur le nombre des animaux domestiques, sur la répartition des cultures, sur l'étendue et le produit des bois et forêts, sur les étendues cadastrales et le nombre des exploitations rurales, sur la population agricole et ses salaires, sur la valeur vénale des terres et le prix moyen des baux, sur les principales machines agricoles et les quantités de semences employées, et enfin sur le produit total et par hectare, des principales denrées agricoles.

On trouvera en annexe les tableaux et modèles mis en usage pour ce recensement.

C'est aux instituteurs communaux principalement qu'a été confié le soin de recueillir chez les cultivateurs les renseignements nécessaires. Au surplus, on a mis à contribution d'autres éléments pour contrôler l'exactitude des renseignements recueillis. Les commissions provinciales d'agriculture, les agents de l'administration forestière, ceux de l'administration des domaines, etc., ont fréquemment été consultés.

Un compte rendu spécial a été publié pour ce recensement comme pour les précédents.

6° Les sociétés de secours mutuels ressortissent à l'administration de l'agriculture et de l'industrie et font l'objet de relevés annuels. Conformément à la loi du 3 avril 1851, les sociétés de secours mutuels reconnues sont tenues d'adresser chaque année, dans le courant des deux premiers mois, à l'administration communale du lieu où elles ont leur siège, un compte de leurs recettes et de leurs dépenses pendant l'exercice écoulé. Ces documents sont ensuite transmis à l'administration centrale, par l'intermédiaire de MM. les gouverneurs de province.

Un certain nombre de sociétés de secours mutuels non reconnues, bien que n'y étant pas obligées, adressent également leurs comptes au Gouvernement.

Les renseignements ainsi recueillis sont publiés dans les rapports de la commission permanente des sociétés de secours mutuels.

7° Le service des poids et mesures relève par année le nombre et l'espèce des poids, mesures, etc., soumis à la vérification première ou à la vérification périodique.

Ces données sont fournies dans le courant du mois de février de chaque année par les vérificateurs des poids et mesures.

8° Les conseils de prud'hommes doivent, chaque année, faire connaître leurs travaux. Ils ont à remplir à cet effet un tableau spécial dont le modèle est annexé.

9° En ce qui concerne les brevets d'invention, la liste de tous les brevets délivrés est publiée au journal officiel, le *Moniteur belge.*

Le nombre des brevets, tant délivrés qu'annulés, et le montant des recettes sont ensuite relevés spécialement.

10° L'administration relève également le nombre de chaque espèce d'armes éprouvées au banc d'épreuves des armes à feu de Liège, ainsi que le nombre total des épreuves.

11° Enfin elle recueille encore des données sur l'enseignement vétérinaire, agricole et horticole de l'État, sur les écoles industrielles et sur les ateliers d'apprentissage subsidiés par le Gouvernement.

Les diverses statistiques que nous venons d'indiquer sont publiées dans l'*Annuaire statistique de la Belgique.*

II. — Administration des lettres, des sciences et des beaux-arts.

Cette administration rassemble des données statistiques sur le mouvement du Dépôt légal, sur les académies des beaux-arts et écoles de dessin, sur les conservatoires et écoles de musique et sur les expositions des beaux-arts. Les données statistiques qui ont trait à ces objets sont publiées dans l'*Annuaire statistique de la Belgique.*

III. — Administration des mines.

1° C'est à cette administration qu'incombe le soin de se renseigner sur le nombre, la production et les ouvriers des établissements régis par la loi du 21 avril 1810, comme les carrières souterraines, les mines de houille, les mines métalliques, les exploitations libres de minerais de fer, les usines sidérurgiques et les usines minéralurgiques.

Les renseignements sur ces matières sont recueillis par les ingénieurs des mines.

Ils dressent aussi les états pour établir la redevance des mines. C'est d'après leur travail que la perception de cet impôt est opérée.

Les carrières à ciel ouvert, bien que non placées sous la surveillance des ingénieurs des mines, font également l'objet de relevés quant à leur nombre, leur production et leurs ouvriers Les ingénieurs du Gouvernement cherchent à obtenir des données aussi exactes que possible en s'adressant aux bourgmestres des communes où peuvent exister des établissements de l'espèce, sans y comprendre, toutefois, les extractions de sable et d'argile dans les provinces d'Anvers, des Flandres et de Limbourg.

2° Les ingénieurs des mines réunissent, en second lieu, les éléments pour la statistique des accidents (nombre et nature) survenues dans les mines, minières, carrières souterraines, ainsi que dans les usines métalliques régies par la loi du 21 avril 1810.

Il est dressé un état spécial pour les accidents occasionnés par l'usage des machines à vapeur ou des générateurs.

3° La situation des machines à vapeur et des générateurs est établie, chaque année, par les soins des ingénieurs des mines ou, à leur défaut, des ingénieurs des ponts et chaussées, chargés de la police de ces appareils.

4° Enfin, un compte rendu général des caisses de prévoyance des ouvriers mineurs est publié par leur commission permanente. Les éléments en sont puisés dans les rapports annuels des commissions administratives desdites caisses.

Les statistiques relatives au nombre et à la production des établissements industriels précités, à leurs ouvriers, aux accidents y survenus et aux appareils à vapeur ont été, de 1838 à 1855, publiées dans des documents spéciaux. Depuis 1857, elles ont été insérées dans les *Documents statistiques publiés par le département de l'intérieur* et l'*Annuaire statistique de la Belgique*.

IV. — Administration des ponts et chaussées.

Cette administration qui a les voies navigables dans ses attributions relève l'importance, les éléments et les directions du trafic, pour les eaux intérieures, conformément au type adopté.

Les éléments de cette statistique sont recueillis journellement par les éclusiers-receveurs ou les receveurs de droit de navigation. Ils sont vérifiés par le conducteur des ponts et chaussées et transmis mensuellement à l'ingénieur des ponts et chaussées.

PUBLICATIONS.

1° Bulletin du conseil supérieur d'agriculture. 38 vol., année 1846 et suivantes, in-4°;

2° Recensement général de l'agriculture en 1846. 4 vol. in-fol. — Id., Résumé. 1 vol. in-4°. — Id., en 1856. 1 vol. in-4°. — Id., en 1866. 1 vol. in-4°. — Id., en 1880. 2 vol. in-4°;

3° Rapports sur les sociétés de secours mutuels, 1852 à 1882;

4° Mines, minières, usines minéralurgiques et machines à vapeur pour 1838 à 1855. 6 vol. in-folio;

5° Rapport sur les caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, présenté au Roi par M. Nothomb, ministre des travaux publics, le 24 juin 1839;

6° Rapport sur les caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, présenté au Roi par M. Desmaisières, ministre des travaux publics, le 19 décembre 1841;

7° Rapport sur les caisses de prévoyance des ouvriers mineurs, présenté au Roi en 1842,

8° Rapports des commissions administratives des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs;

9° Rapports de la commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs;

10° Annales des travaux publics de Belgique, 1843 à 1884. 41 vol.;

11° Des Voies navigables en Belgique. Considérations historiques suivies de propositions diverses ayant pour objet l'amélioration et l'extension de la navigation, rédigé par M. Vifquain, 1842;

12° Tableau indiquant les routes construites ou en construction depuis 1830 à 1848. 1 vol. in-4°;

13° Statistique du mouvement des transports sur les voies navigables de la Belgique; 2e semestre de 1879. 1 vol. in-8°;

14° Voies navigables de la Belgique. Recueil de renseignements, 2 vol. in-8°;

15° Enquête sur l'industrie linière, 2 vol. in-8°; 1 vol. interrogatoires, juin 1841. 2 vol. rapport de la commission, explorations à l'étranger, octobre 1842;

16° Enseignement agricole. Rapports triennaux.

N. B. — Le ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics a été seulement créé en 1884. La plupart des publications mentionnées ci-dessus n'ont donc pas été publiées par ses soins. Les unes l'ont été par le ministère de l'intérieur, les autres par le ministère des travaux publics, aujourd'hui dénommé ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. D'autre part, il se trouve parmi les publications qui seront, plus loin, attribuées à ce dernier département, certains documents auxquels ont concouru les administrations des ponts et chaussées et des mines.

III.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

I. — Administration des chemins de fer.

Les principaux éléments de statistique que cette administration recueille, ont trait au mouvement et à la recette des voyageurs, bagages et marchandises transportés par les chemins de fer exploités par l'État.

1° *Voyageurs.* — On distingue :

a) Les transports effectués exclusivement sur le réseau de l'État ; ils sont relevés par les stations expéditrices ;

b) Les transports effectués en destination des compagnies en relation ;

c) Les transports provenant des compagnies en relation soit à destination du réseau de l'État, soit en transit par ses lignes ;

Les renseignements précités, relevés par les stations et compagnies expéditrices, sont centralisés sur un tableau à ce destiné.

2° *Bagages.* — Les distinctions faites pour la statistique des bagages ne sont qu'au nombre de deux :

a) Transports effectués exclusivement sur le réseau de l'État et transports en destination des compagnies en relation ;

b) Transports provenant des compagnies en relation soit à destination du réseau de l'État, soit en transit par ses lignes ;

La centralisation de ces données, recueillies par les stations ou compagnies expéditrices, se fait sur la même feuille que celle employée pour la statistique des voyageurs.

3° *Marchandises, finances, équipages, animaux.* — Les formules employées diffèrent selon que les transports sont :

a) Expédiés par les stations de l'État en destination des compagnies en relation ;

b) Faites en transit par le réseau de l'État ;

c) Reçus par les stations de l'État.

Dans les deux premiers cas, le mouvement et la recette sont inscrits dans les comptes dressés par les compagnies destinataires ; dans le troisième cas, le mouvement ainsi que la recette sont fournis par les stations sur des formules différentes, selon qu'il s'agit d'expéditions effectuées exclusivement sur le réseau de l'État ou d'expéditions provenant de compagnies. On centralise les renseignements ainsi recueillis sur les marchandises, finances, équipages et animaux, puis on les réunit aux données sur les voyageurs et les bagages pour former un état général du mouvement et de la recette, qui est publié au *Moniteur belge.*

L'administration centrale dresse également la statistique numérique du matériel de traction et de transport. Elle est établie au moyen de deux états de situation, l'un pour les locomotives, les tenders et les voitures à vapeur, l'autre pour les voitures à voyageurs, les wagons, et autres véhicules du matériel de transport. Ces états sont fournis mensuellement par les chefs de service.

II. — Administration de la marine.

Cette administration s'occupe de réunir les renseignements sur la pêche maritime. C'est par l'intermédiaire des commissions spéciales de pêche et des commissaires maritimes que ces renseignements sont obtenus. Ils sont publiés dans le *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers.*

Les paquebots de l'État ressortissent également à cette administration. C'est donc elle qui dresse la statistique du mouvement qui s'effectue par ces paquebots entre la Belgique et l'Angleterre *vid* Ostende.

III. — Administration des postes.

En ce qui concerne les objets de toute nature dont il est tenu attachement dans les bureaux, le mouvement en est établi d'après les documents où ils sont inscrits.

Quant aux correspondances ordinaires, c'est-à-dire celles dont le passage par la poste ne laisse aucune trace, le nombre en est évalué, d'après les dénombrements périodiques et partiels, prescrits aux dates ci-après :

Du 1er au 7 février et du 8 au 14 août, pour les lettres ordinaires et les cartes postales;

Du 15 au 21 janvier et du 8 au 14 juillet pour les journaux, les imprimés, les échantillons et les papiers d'affaires ;

Du 20 au 26 juillet pour les correspondances de service.

Pendant ces périodes, tous les bureaux sont tenus de compter et ce, suivant le détail du relevé qu'ils ont à remplir, les objets qu'ils expédient. Les bureaux d'entrée comptent pareillement les objets qu'ils reçoivent de l'étranger.

A l'expiration de la période, les totaux journaliers sont reportés à un relevé récapitulatif que chaque bureau transmet à l'administration centrale. Ces relevés sont transcrits, après vérification, sur des calepins spéciaux dressés par province. Les totaux de ces calepins sont multipliés par 26 ou par 52, suivant que les dénombrements périodiques ont lieu deux fois ou une fois pendant l'année. Le résultat de cette multiplication donne le mouvement général pour l'année, de chaque catégorie d'objets ordinaires.

L'administration des postes relève également le nombre de journaux et écrits périodiques qui se publient en Belgique, en les classant d'après leur périodicité et leur caractère.

Elle dresse cette statistique à l'aide des renseignements que lui fournissent les éditeurs pour le service des abonnements souscrits par son entremise.

IV. — Administration des télégraphes.

Mouvement des télégrammes internes. — Les minutes des télégrammes au départ sont transmises régulièrement, par les bureaux télégraphiques, à la direction des télégraphes, au plus tard, le lendemain de leur date.

L'envoi de ces documents est accompagné d'un bordereau qui consigne les télégrammes par catégorie.

La direction des télégraphes inscrit, par journée et par bureau, dans un cahier confectionné au moyen d'imprimés, le nombre des télégrammes simples, c'est-à-dire qui ne comportent aucune opération accessoire.

Un second cahier, fait au moyen d'imprimés semblables à ceux du premier, récapitule, de la même façon, tous les télégrammes comportant une opération accessoire (*télégrammes enregistrés, télégrammes avec réponse payée, télégrammes d'État, télégrammes-mandats, télégrammes urgents, etc.*).

La transcription de tous les totaux est faite dans un cahier spécial qui se compose d'autant de colonnes qu'il y a de catégories de télégrammes.

L'addition des chiffres de ce cahier donne le mouvement intérieur, par catégorie et par bureau, ainsi que le mouvement total interne.

La direction des télégraphes ne tient pas compte du mouvement intérieur à l'arrivée.

Recette des télégrammes à l'intérieur. — Pour obtenir la recette des télégrammes à l'intérieur, la direction des télégraphes multiplie le nombre total des différentes catégories de télégrammes par leur taxe minima respective, et ajoute à ce produit le total des suppléments qui sont renseignés en regard du mouvement de chacun des bureaux.

Le total donne la recette interne.

Télégrammes internationaux au départ. — Les bureaux télégraphiques transmettent à la direction des télégraphes, en même temps que les minutes des télégrammes, un imprimé renseignant sur les dépêches acceptées pour l'étranger.

Cet imprimé indique, au verso, par pays de destination, le nombre des télégrammes émis.

Pour obtenir le mouvement des télégrammes envoyés de la Belgique à l'étranger, la direction fait, journée par journée et par pays de destination, sur un second imprimé, la récapitulation de ces télégrammes qui sont totalisés mensuellement.

La direction inscrit également, sur le 1er imprimé en regard des télégrammes, les taxes perçues dont le total est transcrit sur le second.

L'addition de ces taxes, faite à la fin du mois, donne le chiffre de la recette brute des télégrammes internationaux au départ.

Pour obtenir le mouvement total général, par bureau d'origine, on inscrit le mouvement mensuel du service international, à la suite du mouvement interne.

Télégrammes internationaux à l'arrivée et en transit. — Il est tenu, aux appareils télégraphiques, des procès-verbaux spéciaux renseignant tout ce qui concerne les télégrammes internationaux au départ, à l'arrivée et en transit.

Ces procès-verbaux sont envoyés à la Direction et servent à établir les comptes avec les États limitrophes.

A l'aide de ces comptes, on dresse, par pays d'origine, le mouvement de toutes les correspondances adressées de l'étranger aux bureaux belges, et par pays d'origine et de destination, le mouvement des télégrammes qui ont transité par la Belgique.

Ces inscriptions se font sur des feuillets journée par journée ; en totalisant, on arrive à connaître les différents mouvements mensuels.

Le relevé de ces mouvements se fait dans un répertoire qui permet d'établir, à la fin de l'année, la somme des différents trafics.

Il est à remarquer qu'on ne fait pas, comme pour les télégrammes internationaux au départ, la statistique des télégrammes à l'arrivée par *bureaux* ; il n'est tenu note que du nombre total des télégrammes par relations.

Recette des télégrammes internationaux et de transit. — On obtient la recette résultant de ces différents mouvements en appliquant au nombre total mensuel des télégrammes ou au nombre des mots que comportent les télégrammes, la part qui revient à la Belgique, par télégramme ou par mot.

PUBLICATIONS.

1° Rapports généraux tant pour la construction que pour l'exploitation du chemin de fer par le ministre des travaux publics, janvier 1837, octobre 1837 et 1839. 3 vol. ;

2° Chemins de fer, postes, télégraphes et marine. Comptes rendus des opérations pendant les années 1840 à 1883. 44 vol. in-4° ;

3° Rapport de la commission des tarifs des chemins de fer, 1841. 1 vol. in-4° ;

4° Ministère des travaux publics. Caisse des veuves et orphelins. Comptes rendus annuels.

IV.

MINISTÈRE DES FINANCES.

En dehors des relevés relatifs aux recettes et dépenses du trésor public et à la situation de la dette, les principales statistiques que fait le ministère des finances touchent au nombre des articles de rôles fonciers, à la valeur ou au nombre des objets soumis à la contribution personnelle, aux industries frappées de droits d'accise, aux droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque, de succession et de timbre. Les importations, les exportations et le transit, les droits de douane perçus, l'entrée et la sortie des navires et la marine marchande sont encore des matières sur lesquelles le ministère des finances est chargé de réunir des données statistiques.

I. — Administration des contributions directes, douanes et accises.

1° Nombre des articles de rôle foncier. Ce premier renseignement est fourni, par commune, par les receveurs des contributions. Tout habitant imposé à la contribution foncière a un article spécial au registre du receveur et chaque article est numéroté. Le dernier numéro indique donc le total des articles de la commune.

2° En ce qui concerne les bases de la contribution personnelle, chaque receveur doit donner à son directeur provincial certains renseignements d'après un cadre tracé. Le directeur réunit ces renseignements pour sa province et les transmet au ministère des finances qui les centralise.

3° Les droits de douane qui frappent certaines marchandises sont perçus au moment de l'entrée de la marchandise dans le pays, ou, le cas échéant, à la sortie de l'entrepôt qui est considéré comme territoire étranger.

Ces droits sont inscrits par les receveurs sur des bulletins séparés, selon que l'importation a lieu par mer ou par terre.

4° Statistique des industries soumises aux droits d'accise. L'administration relève le nombre d'établissements, les quantités ou capacités passibles de l'impôt et la production approximative.

5° Cette administration a le cadastre dans ses attributions; elle a donc la charge de réunir les éléments de la statistique territoriale du pays.

II. — Administration de l'enregistrement et des domaines.

La statistique relative aux droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque, de succession et de timbre est faite à l'aide de tableaux sur lesquels les comptables dépouillent *journellement* tous les droits perçus. Un tableau spécial est réservé à chacune des catégories de droits ci-après savoir : droits d'enregistrement perçus sur les actes civils; droits d'enregistrement sur les actes sous seing privé; droits d'enregistrement sur les actes judiciaires; droits d'enregistrement sur les actes d'huissiers; droits d'enregistrement sur les protêts.

L'intitulé des colonnes du dernier tableau est rempli à la main; à l'expiration du mois, les totaux sont reportés sur les feuilles relatives aux registres des actes sous seing privé ou des actes d'huissiers, selon que les droits perçus à l'occasion de l'enregistrement des protêts, l'ont été du chef de dispositions qui ont le caractère d'actes sous seing privé ou du chef de dispositions qui participent de la nature des actes d'huissiers.

Un modèle particulier s'applique aux droits qui sont perçus, en conformité de la loi du 15 avril 1884, sur les prêts agricoles.

D'autres modèles dont l'indication suit, sont destinés, savoir :

Le premier, aux droits de *greffe* ; on y totalise séparément, d'une part, les droits de mise au rôle et, d'autre part, les droits de rédaction, de transcription et d'expédition ;

Le deuxième, aux droits d'*hypothèques ;* on y groupe, au recto de la feuille, les droits de transcription et au verso, les droits d'inscription ;

Le troisième, aux droits de *succession.* Les droits sont inscrits sous quatre rubriques divisées comme suit :

1re rubrique : *Droits de succession : a*) propriété ; *b*) usufruit ; *c*) rétributions périodiques ;

2e rubrique : *Droits de mutation par décès : a*) propriété ; *b*) usufruit ;

3e rubrique : *Droits de mutation en ligne directe : a*) propriété ; *b*) usufruit ;

4e rubrique : *Droits dus par les époux survivants avec enfants issus du mariage : a*) propriété ; *b*) usufruit.

D'autre part, ces éléments se subdivisent en trois catégories :

1re *catégorie :* les droits non susceptibles d'être tenus en suspens, appartenant à l'exercice, et recouvrés du 1er janvier de la 1re année au 31 octobre de la 2e année ;

2e *catégorie :* les droits susceptibles d'être tenus en suspens, mais que les contribuables, renonçant au sursis, et sans avoir fourni caution, ont payés du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui donne son nom à l'exercice ;

3e *catégorie :* les droits dont le recouvrement avait été suspendu, moyennant caution, et qui, devenus exigibles pendant la 1re année de l'exercice, ont été acquittés pendant la durée de cet exercice. Les totaux, par catégorie, sont reportés mensuellement sur un état récapitulatif.

En outre, les droits pour lesquels il a été fourni caution pendant la 1re année de l'exercice, qu'ils aient été recouvrés ou non avant la fin de la même année, sont inscrits, à l'expiration de l'année, suivant les divisions dont il est parlé plus haut, dans un cahier à ce destiné.

Un tableau spécial est affecté aux droits de timbre perçus sur les polices d'assurance par application de la loi du 26 août 1883.

Les autres droits de timbre sont dépouillés par les soins de l'administration centrale au vu du compte général que les receveurs doivent rendre à la Cour des comptes.

Les feuilles de dépouillement des droits au comptant, c'est-à-dire les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque et des droits de timbre établis sur les assurances, sont adressées par les comptables aux directeurs provinciaux, avant le 1er mai de l'année qui suit le commencement de l'exercice ; un tableau qui doit comprendre tous les droits payés pendant les deux années de l'exercice, doit, en outre, parvenir aux directeurs provinciaux dans la 1re quinzaine du mois de novembre de la même année.

Les directeurs résument dans un registre les droits fixes et proportionnels perçus à chaque bureau ; ils envoient ce registre au ministre des finances au plus tard le 31 décembre de la 2e année de l'exercice.

Les comptables et les directeurs établissent aux feuilles de dépouillement et au registre ci-dessus, pour chaque espèce de droit, le nombre des droits fixes, et le montant des valeurs qui ont été soumises à l'application des tarifs.

L'administration centrale de l'enregistrement résume, à son tour, les droits fixes et proportionnels perçus dans chaque province.

Ce résumé est inséré dans le règlement définitif du budget de chaque exercice.

III. — Administration des monnaies.

C'est à cette administration qu'est confié le soin de relever la valeur nominale des monnaies fabriquées et mises en circulation.

IV. — Secrétariat général.

Les bureaux du secrétariat général ont dans leurs attributions la statistique du commerce extérieur et de la navigation.

1° *Statistique de l'importation.* — Aucune marchandise ne peut entrer dans le pays sans passer par un bureau de douane où elle doit être déclarée, vérifiée et soumise aux droits, s'il y a lieu.

Les écritures de l'importation ont pour base les acquits d'entrée délivrés aux importateurs en échange de leurs déclarations, qui doivent indiquer la nature de la marchandise, le pays de provenance et la quantité ou la valeur; ces acquits sont consignés par les receveurs sur des bulletins différents, selon que l'importation a eu lieu par mer, ou qu'elle a été effectuée par voie de terre, par chemin de fer, par rivières ou par canaux.

Les bulletins sont tenus constamment au courant dans les bureaux de douane, additionnés mois par mois, récapitulés dans un tableau général et transmis au ministère des finances dans les premiers mois de l'année suivant celle pour laquelle ils ont été ouverts.

2° *Statistique de l'exportation.* — La statistique des exportations est formée d'après les déclarations de sortie faites aux bureaux de douane.

Ces déclarations mentionnent l'espèce de marchandise, le pays de destination; la quantité exportée, ou la valeur, suivant le cas, sont relevées sur des bulletins distincts, selon que l'exportation a eu lieu par mer ou par terre.

De même que pour l'importation, ces bulletins sont additionnés mensuellement, récapitulés et résumés à la fin de l'année dans un tableau qui est adressé au ministère des finances en même temps que les écritures de l'importation.

3° *Statistique du transit.* — Les acquits de transit et les déclarations de libre entrée pour le transit servent de base à la statistique de transit.

Ces documents doivent mentionner la nature de la marchandise, la quantité ou la valeur, le pays de provenance et le pays de destination.

Après la sortie du pays, constatée par les agents du bureau par lequel cette sortie a eu lieu, les acquits et déclarations du transit sont renvoyés au bureau de délivrance; le dépouillement en est fait sur des bulletins séparés, selon le mode d'importation, avec indication du mode de transport à la sortie.

A la fin de l'année, ces bulletins sont totalisés, inscrits dans un tableau récapitulatif et transmis au ministère, au plus tard le 1er mars de l'année suivant celle à laquelle ils appartiennent.

4° *Statistique de la navigation.* — Les tableaux constatant l'entrée et la sortie des navires sont formés d'après les états fournis mensuellement par les receveurs des douanes, pour l'entrée des ports où les navires commencent leur déchargement, et pour la sortie, par les receveurs des derniers ports de chargement.

Ces états indiquent le numéro de la déclaration d'entrée ou de sortie, le nom du bâtiment, l'espèce, c'est-à-dire s'il est à voiles ou à vapeur, le nom du capitaine, l'équipage et le tonnage du navire, en indiquant s'il était chargé ou sur lest, le port et le pays de provenance pour l'entrée, le port et le pays de destination pour la sortie.

C'est en dépouillant ces différents états que le département des finances obtient les renseignements qui sont publiés annuellement.

5° *Statistique de la marine marchande.* — La consistance de la marine marchande belge est établie à l'aide de renseignements particuliers.

6° *Statistique des fonctionnaires et employés civils de l'État.* — Il s'agit d'un relevé numérique fait tous les cinq ans. Les fonctionnaires et employés sont classés d'après le ministère auquel ils ressortissent et d'après le chiffre de leur traitement.

V. — Caisse générale d'épargne et de retraite et Banque nationale.

Ces deux institutions ressortissent au ministère des finances. Elles possèdent des éléments utiles pour la statistique économique du pays, il convient donc de les citer ici et de donner à leur égard quelques renseignements succincts.

1° *Caisse générale d'épargne et de retraite.* — La statistique porte sur les bureaux, livrets, versements et remboursements. Les éléments en sont recueillis comme il est dit ci-après.

Les comptes individuels de tous les déposants indistinctement étant adressés à l'administration, d'après les bordereaux transmis par les bureaux chargés des opérations, la statistique s'établit complètement à Bruxelles, mensuellement pour le nombre des versements et des livrets ouverts et soldés, et annuellement quant au classement d'après l'importance du solde des dépôts.

2° *Banque nationale.* — En dehors de ses comptes principaux, la Banque nationale dresse diverses statistiques intéressantes, comme le taux moyen mensuel et le mouvement de l'escompte, la circulation moyenne des billets de banque par coupure, etc.

PUBLICATIONS.

1° Statistique générale des recettes et des dépenses du royaume de Belgique pour les années 1840 à 1870. 1 vol. in-4° ;

2° Statistique générale des recettes et des dépenses du royaume de Belgique pour les années 1840 à 1875. 1 vol. in-4° ;

3° Statistique générale des recettes et des dépenses du royaume de Belgique pour les années 1840 à 1880. 1 vol. in-4° ;

4° Statistique territoriale du royaume de Belgique, 1re publication, 1839; 2e publication, 1853, in-folio ;

5° Étendue territoriale (revenu imposable des propriétés foncières, nombre des parcelles, etc., en 1865) ;

6° Documents relatifs à la question monétaire. 3 vol. in-4°, 1874, 1876 et 1880 ;

7° Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pour les années 1831 à 1883. 51 vol. in-folio ;

8° Enquête administrative sur la révision du tarif des douanes, avant-projet de loi soumis aux chambres de commerce. Bruxelles, 1859. 1 vol. in-8° ;

9° Tarif des douanes ;

10° Tableau statistique des fonctionnaires et employés civils de l'État avec indication de la somme totale de leurs traitements. 1855 à 1885. 7 vol. in-4° ;

11° Institution d'une caisse d'épargne et de retraite en Belgique. Documents, 1re partie ;

12° Comptes rendus des opérations et de la situation de la Caisse générale d'épargne et de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865, sous la garantie de l'État. In-4°, 1865 à 1884 ;

13° Banque nationale. Rapports pour les années 1851 et suivantes, in-4° ;

14° Banque nationale. Notice et diagrammes, 1851-1881. 1 vol. in-4° ;

15° Budget des recettes et des dépenses du royaume de Belgique (annuel) ;

16° Compte général de l'administration des finances (annuel) ;

17° Situation du Trésor public (annuel) ;

18° Comptabilité de l'État. Comptes rendus par les ministres (annuel) ;

19° Ministère des finances. Caisse des veuves et orphelins. Comptes rendus annuels.

V.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

I. — Le ministère de la guerre s'occupe avec soin de l'instruction des hommes incorporés dans l'armée. Un arrêté royal du 3 février 1876 prescrit des rapports annuels sur les établisssements d'instruction de l'armée et leur communication au Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction militaire.

Ces rapports sont accompagnés de divers tableaux statistiques. Ainsi il y a la statistique des cours des illettrés et celle des cours du soir qui sont faites conformément à des modèles arrêtés d'avance. Ces états sont tenus au courant par les soins des officiers chargés de la direction des cours et sont centralisés à l'état-major du régiment.

On relève aussi des données sur les écoles régimentaires : c'est le commandant de l'école qui est chargé de faire ce relevé.

L'autorité militaire constate encore le degré d'instruction des hommes incorporés dans l'armée et celle des militaires congédiés.

Les éléments pour la tenue de ces états sont recueillis par les commandants de compagnie, de batterie ou d'escadron et ils sont centralisés à l'état-major du régiment.

Le ministère de la guerre réunit également des données du même genre sur l'école des pupilles de l'armée, sur celle des volontaires d'infanterie, sur l'école militaire et sur l'école de guerre.

Les rapports et statistiques dont il vient d'être parlé ne sont pas publiés comme document spécial.

Les tableaux seuls sont insérés dans l'*Annuaire statistique de la Belgique.*

II. — Il n'en est pas de même de la statistique médicale de l'armée qui fait l'objet d'un document séparé, publié par les soins de l'Inspection générale du service de santé de l'armée.

Ce document comprend :

1° Le mouvement nosographique des hôpitaux militaires ;
2° Le mouvement des malades dans les corps ;
3° Le nombre général des malades (par arme) à la chambre et aux hôpitaux ;
4° L'état des congés de convalescence par maladie, par corps et par arme ;
5° Les sorties définitives pour cause de maladies ou d'infirmités ;
6° L'état de vaccinations et revaccinations des recrues ;
7° Le rapport sur la réception au corps des miliciens ;
8° La mortalité dans les hôpitaux ;
9° La mortalité en dehors des établissements hospitaliers.

Le soin de réunir ces éléments de statistique appartient aux chefs de corps, aux médecins chefs de service dans les hôpitaux, et aux médecins chefs de service dans les corps.

Les renseignements ainsi recueillis sont transmis annuellement ou trimestriellement à l'Inspection générale du service de santé de l'armée.

III. — Les achats faits pour l'alimentation de l'armée, avec l'indication des prix moyens, sont relevés tous les ans à l'aide des comptes trimestriels de la meunerie, des boucheries et des magasins de fourrage.

Le nombre et le prix moyen des chevaux de selle et de trait acquis pour le service de l'armée sont établis annuellement d'après les achats faits par chaque régiment.

IV. — Le ministère de la guerre centralise encore divers autres renseignements statistiques, comme le nombre des condamnations prononcées contre les militaires, le nombre des décès survenus dans l'armée, etc.

Les chefs de corps reçoivent, par les soins des auditeurs militaires, notification des condamnations prononcées par les tribunaux militaires. Les condamnations prononcées par les tribunaux civils sont communiquées aux corps par le ministère de la guerre, qui est avisé mensuellement de ces condamnations par les procureurs généraux près des cours d'appel.

Le nombre des militaires décédés sous les armes est établi au moyen des actes de décès fournis par les directeurs des hôpitaux militaires. Celui des militaires décédés dans leurs foyers est établi au moyen des actes de décès qui sont fournis par les bourgmestres et qui sont transmis aux corps par les commandants des districts militaires.

Les statistiques que nous avons indiquées sous les n^os^ I, III et IV ne sont publiées que dans les documents de la statistique générale de Belgique.

PUBLICATIONS.

1° Statistique médicale de l'armée belge. 3 volumes parus pour les périodes de 1868-1869, 1870-1874 et 1875-1879;

2° Annuaire militaire officiel publié sur les documents fournis par le ministère de la guerre;

3° Triangulation du royaume de Belgique publié avec l'autorisation de M. le ministre de la guerre, par l'institut cartographique militaire, tomes I et III parus;

4° Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, comptes rendus pour 1830 à 1883.

VI.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Voici l'indication des statistiques que dresse le ministère de la justice et les méthodes suivies pour les recueillir :

I. — Justice criminelle.

A. — Cour de cassation. — La Cour de cassation transmet annuellement au ministre de la justice, le relevé de ses travaux en matière criminelle, électorale, etc.

Ce relevé comprend 6 tableaux :

1° Nombre des pourvois et demandes diverses formés pendant l'année;

2° Résultat des pourvois;

3° Résultat des demandes diverses;

4° Arrêts cassés en matière criminelle avec les motifs de cassation;

5° Arrêts rendus en matière de garde civique;

6° Arrêts rendus en matière électorale.

B. — Cours d'appel. — La statistique des arrêts rendus par la chambre des mises en accusation et la chambre des appels de police correctionnelle, fait l'objet de deux états qui sont transmis au département de la justice après les deux premiers mois de l'année suivant celle de l'exercice écoulé.

C. — Cours d'assises. — *a*) Dès que le juge d'instruction présume qu'une affaire sera de la compétence de la cour d'assises, il transmet une feuille de renseignements à l'officier de police judiciaire le plus à même de recueillir les données statistiques. Celui-ci la renvoie, dûment remplie, au juge d'instruction qui, après l'avoir vérifiée, la transmet avec la procédure au ministère public.

b) L'officier du ministère public qui a soutenu les débats rédige le compte rendu des affaires jugées par les cours d'assises. Ce compte rendu est transmis après chaque session au département de la justice.

c) La statistique des causes apparentes des grands crimes fait l'objet d'un état spécial qui est transmis au département de la justice après la clôture de chaque session.

D. — Tribunaux de 1re instance. — *a*) Les parquets tiennent un registre des notices divisé en trois parties.

Dans la première partie, les affaires sont suivies depuis leur origine jusqu'à la détermination définitive prise à leur égard par le ministère public.

La deuxième partie est consacrée à l'instruction proprement dite et la troisième contient les décisions des tribunaux de 1re instance et d'appel.

b) Indépendamment de ce registre, les parquets tiennent le registre dit des annotations, dont le but est de fournir les moyens de mettre la statistique au courant après chaque audience correctionnelle ou, au plus tard, lorsque les extraits des jugements sont parvenus au parquet.

c) Les juges d'instruction inscrivent également dans un registre des notices sur toutes les affaires dans l'ordre de leur communication.

d) Au moyen de ces registres, les parquets et les cabinets d'instruction dressent la statistique annuelle de leurs travaux, qui est transmise au département de la justice dans le courant du mois d'avril qui suit l'exercice écoulé.

E. — Tribunaux de simple police. — *a*) Les juges de paix transmettent annuellement aux procureurs généraux le compte rendu des travaux des tribunaux de simple police.

Ce compte rendu comprend les affaires de simple police et les travaux des juges de paix en leur qualité d'officiers de police judiciaire auxiliaires du procureur du roi.

b) Afin de faciliter la rédaction du compte rendu qui précède, il est tenu dans chaque greffe un registre des jugements rendus par le tribunal de simple police.

F. — Justice militaire. — Le département de la justice, d'accord avec celui de la guerre, est chargé de faire le résumé statistique de l'administration de la justice militaire.

Les parquets militaires, comme les parquets ordinaires, tiennent un registre de notices au moyen duquel est dressé le compte rendu de l'administration de la justice militaire. La première publication de ce compte rendu se rapportera à 1884.

Ce compte rendu comprendra également la statistique des causes apparentes des grands crimes.

II. — Justice civile.

A. — Cour de cassation. — Le compte rendu des travaux de la Cour de cassation en matière civile se compose de deux tableaux.

Le premier comprend l'indication des cours et tribunaux qui ont rendu les décisions attaquées, les causes à juger et les arrêts rendus sur les pourvois.

Dans le second tableau, les arrêts sont classés d'après leur nature et les lois auxquelles ils se rapportent.

Ce compte rendu est transmis, à la fin de l'année judiciaire, au ministère de la justice.

B. — Cours d'appel. — *a*) Les bulletins statistiques concernant les arrêts en matière civile et commerciale ont pour but de donner aux documents statistiques toute l'exactitude désirable, en puisant les renseignements dont ils se composent aux sources les plus certaines.

Ces bulletins, dûment remplis par les conseillers-rédacteurs des sentences délibérées

par la cour, sont remis par eux, avec la minute de leur travail, au greffier qui les inscrit dans le registre des arrêts.

b) Le registre des arrêts en matière civile et commerciale tenu dans chaque greffe, a pour but de faciliter la rédaction du compte rendu de l'administration de la justice civile et commerciale.

c) Le compte rendu de l'administration de la justice civile et commerciale est transmis annuellement, à la fin des vacances, au département de la justice. Il se divise en six tableaux.

C. — Tribunaux de 1re instance. — Comme les greffiers d'appel, les greffiers de 1re instance dressent le compte rendu de l'administration de la justice civile et commerciale, au moyen des bulletins et du registre des jugements.

Seulement, comme il y a des tribunaux spéciaux de commerce, le compte rendu de l'administration de la justice commerciale est distinct du compte rendu de l'administration de la justice civile. En d'autres termes, chaque tribunal dresse séparément ces deux statistiques, qui sont transmises au département de la justice à la fin des vacances judiciaires.

D. — Tribunaux de paix. — La statistique des travaux des juges de paix en matière civile comprend cinq tableaux :

1° Bureau de conciliation ;

2° Juridiction contentieuse ;

3° Affaires jugées en vertu de l'article 7 du Code de procédure civile ;

4° Juridiction gracieuse ;

5° Renseignements divers.

Cette statistique est dressée au moyen du registre sur comparution volontaire et du registre des affaires sur citation qui sont tenus par les greffiers.

III. — Prisons.

Les maisons de détention dressent chaque année le compte de la statistique pénitentiaire.

Ce compte, après avoir été approuvé par la commission administrative, est transmis au ministre de la justice.

IV et V. — Écoles agricoles et dépôts de mendicité.

Les directeurs des écoles agricoles et des dépôts de mendicité adressent annuellement au département de la justice un état faisant connaître la situation de ces établissements.

VI. — Aliénés.

Les statistiques concernant les aliénés sont rédigées d'après les données contenues :

1° Dans les rapports annuels que les comités d'inspection des asiles d'aliénés sont tenus d'adresser, dans le courant du premier trimestre de chaque année, au département de la justice, en exécution de l'article 76 du règlement général et organique sur le régime des aliénés du 1er juin 1874, pris en conformité de l'article 23 de la loi du 28 décembre 1873-25 janvier 1874 ;

2° Dans ceux que les directeurs et les médecins des asiles doivent respectivement faire parvenir, dans le courant du mois de janvier de chaque année, sur la situation de leur établissement pendant l'année précédente et sur leur situation au point de vue médical et hygiénique ;

3° Dans les états relatifs aux aliénés alcooliques.

VII. — Dons et legs.

La statistique des libéralités aux établissements du culte ou aux établissements charitables dont l'acceptation est autorisée par le Roi, se fait d'après les arrêtés royaux.

La statistique des libéralités dont l'acceptation est autorisée par les députations permanentes des conseils provinciaux, se fait à l'aide des états que les gouverneurs adressent chaque année au département de la justice, dans la première quinzaine de janvier.

VIII. — Naturalisations et autorisations de domicile.

Les renseignements statistiques fournis à ce sujet sont puisés dans les arrêtés royaux accordant à des étrangers la naturalisation ou l'autorisation d'établir leur domicile en Belgique.

IX. — Monts-de-piété.

Les données statistiques sur les monts-de-piété sont extraites des comptes et des budgets que les administrations de ces établissements doivent, d'après la loi sur la matière, transmettre annuellement au ministre de la justice.

X. — Hospices et bureaux de bienfaisance.

Les hospices et les bureaux de bienfaisance doivent adresser tous les cinq ans, au département de la justice, l'état statistique de leur situation financière.

De ces diverses statistiques celles relatives à l'administration de la justice criminelle et civile, aux prisons, aux écoles agricoles et dépôts de mendicité, aux aliénés, font actuellement l'objet de publications spéciales.

Les autres, c'est-à-dire celles qui se rapportent aux dons et legs, aux naturalisations et autorisations de domicile, aux monts-de-piété et aux hospices et bureaux de bienfaisance, sont insérés dans les documents de la statistique générale de Belgique.

PUBLICATIONS.

1° Compte de l'administration de la justice criminelle en Belgique pendant les années 1831 à 1834, 1836 à 1839, 1840 à 1843. 3 vol.;

2° Compte de l'administration de la justice civile en Belgique pendant les années 1832 à 1843. 2 vol.;

3° Compte de l'administration de la justice civile et criminelle en Belgique. 1841 à 1880. 5 vol. in-4° ;

4° Situation des écoles de réforme du Ruysselede, de Wyngene et de Beernem, 1849 à 1858. 1 vol. in-4° ;

5° Écoles de réforme. Rapports, 1849 à 1879 (rapports 1 à 12) ;

6° Statistique des prisons et des établissements pénitentiaires et de réforme pour 1875 à 1880. 4 vol. in-8° ;

7° Enquête et rapports sur le travail dans les prisons et les dépôts de mendicité. Bruxelles 1848, 1 vol. in-4°;

8° Rapport de la commission chargée par M. le ministre de la justice de proposer un plan pour l'amélioration de la condition des aliénés en Belgique. Enquête sur l'état actuel des maisons d'aliénés avec plans et pièces à l'appui. Bruxelles, 1842 ;

9° Rapports de la commission supérieure d'inspection des établissements d'aliénés, instituée par arrêté royal du 18 novembre 1851, années 1853 à 1881 ;

10° Ministère de la justice. Caisse des veuves et orphelins. Comptes rendus annuels.

VII.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

I. — Administration des affaires provinciales et communales.

Cette administration publie annuellement les *Budgets provinciaux.*

II. — Administration de l'enseignement primaire et administration de l'enseignement moyen et supérieur.

Ces administrations relèvent tout ce qui intéresse l'enseignement public, comme le nombre des établissements d'instruction, le nombre des élèves, les résultats des examens, etc. Ces renseignements sont publiés dans les *Rapports triennaux* sur l'enseignement primaire, sur l'enseignement moyen et sur l'enseignement supérieur.

III. — Administration du service de santé, de l'hygiène publique et de la voirie communale.

Les commissions médicales provinciales ressortissent à cette administration qui en publie annuellement les rapports.

Elle relève également le nombre des médecins, pharmaciens et sages-femmes existant dans le pays.

Les ressources affectées par les communes, les provinces, l'État et les particuliers, à l'amélioration des chemins vicinaux subventionnés par l'État, et les travaux exécutés à l'aide de ces ressources sont envoyés, chaque année, à l'administration centrale par les gouverneurs de province.

Les données précitées sur le personnel médical et sur la voirie communale sont publiées dans l'*Annuaire statistique de la Belgique.*

IV. — Administration de la statistique générale de Belgique.

Ainsi qu'il a été dit précédemment, cette administration a pour mission de centraliser les divers éléments de statistique recueillis dans le pays. Mais ses attributions ne s'arrêtent pas là. Elle est chargée également de recueillir directement diverses données statistiques. Parmi celles-ci, les unes font l'objet de publications spéciales, les autres sont insérées dans les documents de statistique générale.

Il convient d'exposer d'abord les premières :

A. — Statistiques faisant l'objet de publications spéciales. — 1° *Statistique du mouvement de l'état civil et de la population.* — Elle comprend :

a) Le relevé des naissances et des décès et le relevé des habitants changeant de résidence;

b) Le relevé des naissances, des mort-nés et des jumeaux par mois et par état civil;

c) Les décès par âge, par mois et par état civil;

d) Les décès par maladie et groupés par âge et par sexe;

e) Les morts violentes par sexe;

f) Les mariages par âge et par état civil;

g) Les mariages par mois et par état civil;

h) Les divorces par mois;

i) Les reconnaissances et légitimations des enfants naturels.

Ces matières font l'objet de seize tableaux qui sont remplis par chaque administration communale et transmis au ministère de l'intérieur par l'intermédiaire des commissaires d'arrondissement et des gouverneurs de province; les communes étant au nombre de 2,586, c'est donc un dépouillement de 41,376 tableaux qui se fait annuellement.

A l'origine, ces données ont été publiées dans des documents spéciaux. C'est pourquoi nous en parlons dans cette première partie. Mais de 1851 à 1880, elles n'ont plus été insérées que dans les *Documents statistiques publiés par le département de l'intérieur*, puis dans l'*Annuaire statistique de la Belgique*, où elles figurent dans des tableaux plus ou moins généraux et présentés à divers points de vue.

2° *Recensement général de la population.* — Des recensements généraux de la population ont eu lieu en 1846, 1856, 1866 et 1880, le premier au 15 octobre, les autres au 31 décembre. En outre, en 1876, il a été fait un dénombrement de la population.

Chacun de ces recensements a été publié en un volume. La marche suivie pour procéder à leurs opérations n'a pas toujours été la même. Le recensement de 1880 a été marqué par certaines innovations, dont les résultats ont été très favorables.

Ainsi il n'a plus été fait usage d'*un seul* bulletin dit *bulletin de ménage* sur lequel devaient être mentionnées, tout à la fois, les personnes de *résidence habituelle* et les personnes se trouvant accidentellement dans la localité.

Un second bulletin a été dressé pour contenir uniquement les personnes de la seconde catégorie, le bulletin primitif restant réservé pour l'inscription des habitants, présents ou absents, qui avaient leur résidence habituelle dans la maison recensée.

Cette méthode a été choisie parce qu'elle facilite et active le dépouillement du bulletin dit *bulletin de ménage* et permet de connaître plus rapidement le chiffre de la population de résidence habituelle dite *de droit*.

Une autre amélioration a été cherchée par l'introduction de cartes de dépouillement. Il a été créé une de ces cartes pour chaque habitant, sur laquelle on inscrit, d'après les données des bulletins, outre les nom et prénoms de la personne, tous les renseignements que le recensement avait pour but de constater. On y indique donc le sexe, l'état civil, le lieu et l'année de naissance, la ou les langues nationales parlées, le degré d'instruction et les professions ou conditions.

Il était utile de signaler ces deux points importants de l'organisation des recensements en Belgique, mais il n'est pas possible de faire ici un exposé complet de cette organisation. On trouvera, au reste, dans un volume appelé *carnet-inventaire*, les instructions qui ont été données pour la marche à suivre dans les opérations du recensement de 1880.

3° *Recensement de l'industrie.* — En 1846, il a été fait un recensement de l'industrie. Le compte rendu en a été publié en un volume in-folio.

En 1856, un même travail a été tenté, mais les résultats en ont été trop incomplets pour en permettre la publication.

En 1880, il a été décidé qu'on ferait un recensement de l'industrie, mais on a considéré comme impossible d'étendre cette opération à toutes les industries et métiers, et l'on s'est borné à recueillir des renseignements sur quelques industries déterminées. Ces industries sont au nombre de 57 et elles sont énumérées aux pages 46 et suivantes du *carnet-inventaire* dont il a été parlé plus haut.

Des agents recenseurs ont été chargés de remettre à l'industriel à recenser un questionnaire et de le faire remplir.

Tous les questionnaires, dûment remplis, ont été renvoyés à l'administration centrale où le dépouillement devait s'effectuer entièrement.

Le compte rendu de ce recensement est à l'impression. Il est divisé en quatre sections :

a) Statistique générale de chaque industrie recensée par commune, par arrondissement administratif, par province et pour le royaume;

b) Subdivision du personnel d'après la qualité, l'âge et le sexe, et subdivision des établissements d'après l'importance de leur personnel ;

c) Subdivision des ouvriers sous le rapport de la durée de leur travail, du taux et de la nature de leur salaire;

d) Dénombrement des chaudières de machines à vapeur, et dénombrement et puissance des moteurs mécaniques.

4° *Statistique financière des communes.* — Tous les cinq ans, il est fait un relevé comprenant les recettes et les dépenses de chaque commune, la contenance et le revenu des propriétés communales, la situation des dettes communales, en capital et intérêts, et enfin les revenus ordinaires des bureaux de bienfaisance.

Chaque commune doit fournir son relevé.

Elle l'adresse à l'administration provinciale qui transcrit et réunit les données et qui les fait parvenir à l'administration de la statistique générale. Celle-ci, après vérification, livre ces relevés à l'impression.

Les cadres de cette statistique n'ont pas toujours été uniformes. Au surplus, ce n'est qu'en 1883, pour les données de 1875, qu'elle donne lieu à une publication spéciale. Encore est-il qu'elle a d'abord été insérée dans le tome XV du *Bulletin de la commission centrale de statistique.*

Antérieurement, elle figurait dans les *Documents statistiques publiés par le département de l'Intérieur.*

B. — Il y a lieu maintenant de passer en revue les statistiques qui sont comprises dans les documents de statistique générale et qui sont recueillis spécialement par l'administration de la statistique générale du royaume.

1° *Statistique communale.* — D'après les lois promulguées cette administration relève, chaque année, le nombre, les créations ou suppressions et les changements de limites des communes.

Elle répartit également les communes existantes en plusieurs catégories d'après la population et d'après le nombre des conseillers communaux.

2° *Biens patrimoniaux des provinces.* — L'administration, par l'intermédiaire des gouverneurs de province, réclame annuellement de l'administration du cadastre la contenance et le revenu cadastral des biens patrimoniaux des provinces.

3° *Statistique de l'émigration et de l'immigration.* — Les données relatives à cette matière sont recueillies à l'aide des tableaux annuels que chaque commune doit remplir pour établir le mouvement de l'état civil et de la population.

Néanmoins elles ne sont pas publiées d'une façon complète, dans les documents spéciaux et c'est pourquoi l'exposé de la méthode suivie est donné à cette place.

D'après les règles tracées pour la tenue des registres de population, toute personne venant habiter ou quittant une commune est obligée de faire à l'administration communale, la déclaration de son arrivée et de son départ avec l'indication de la localité ou du pays d'où elle vient ou bien où elle se rend.

L'inaccomplissement de cette obligation expose le contrevenant à l'amende établie par la loi du 2 juin 1856.

C'est grâce à ces prescriptions qu'il est possible de dresser la statistique de l'immigration et de l'émigration par voie de mer ou de terre, en mentionnant le sexe et le pays de provenance ou de destination et en distinguant les personnes nées en Belgique de celles nées à l'étranger.

Le relevé de chaque commune est adressé, par l'entremise du gouverneur de la province, à l'administration centrale. Celle-ci en effectue le dépouillement et dresse les tableaux qui sont publiés dans l'*Annuaire statistique de la Belgique.*

4° *Statistique électorale.* — Cette statistique a pour objet :

a) Le dénombrement des électeurs pour les Chambres législatives, pour les conseils provinciaux et pour les conseils communaux. La loi du 24 août 1883 ayant admis à l'électorat pour la province et pour la commune, les citoyens qui avaient un certain degré d'instruction, il a été introduit, à ce point de vue, diverses distinctions dans les relevés des électeurs provinciaux et communaux ;

b) Le classement numérique des électeurs généraux, c'est-à-dire pour les Chambres législatives, d'après leur profession ou condition principale ;

c) Le relevé des résultats des élections :

α) Pour les Chambres législatives en ce qui concerne le nombre des électeurs inscrits et des votants ;

β) Pour les conseils provinciaux avec certains détails en ce qui concerne les conseillers élus, les électeurs inscrits, les votants, etc. ;

γ) Pour les conseils communaux avec certains détails en ce qui concerne les conseillers élus, les électeurs inscrits, les votants, etc.

Ces renseignements sont puisés, directement, dans les dossiers électoraux par l'administration de la statistique générale en ce qui concerne les élections pour les Chambres législatives ; pour les autres élections, les administrations provinciales recueillent les données et les transmettent à l'administration centrale.

5° *Statisque intellectuelle.* — *a*) Le degré d'instruction des jeunes gens appelés au tirage au sort pour le service militaire est constaté chaque année. Lorsque le jeune homme se présente, ainsi qu'il y est tenu, pour se faire inscrire sur la liste de tirage, le degré de son instruction est mentionné sur un tableau *ad hoc,* d'après sa déclaration contrôlée par des moyens rapides. C'est à l'aide de ces éléments que les gouverneurs de province rassemblent les données qu'ils doivent transmettre chaque année à l'administration de la statistique générale.

b) Un nouvel élément du degré d'instruction de la population a vu le jour grâce à la loi du 24 août 1883, établissant les examens électoraux. Les résultats de ceux-ci permettent de connaître et de comparer l'état de l'instruction dans les diverses localités du pays. On a donc profité de ce nouvel élément pour en dresser la statistique.

Les administrations provinciales recueillent en province les données sur cet objet et les transmettent à l'administration centrale.

c) La fréquentation des bibliothèques se lie à l'état intellectuel de la nation. C'est pourquoi il a été réclamé des renseignements statistiques de chacune des bibliothèques publiques du royaume. Ces renseignements ne sont relevés que depuis deux ans et n'ont pas encore été publiés.

6° *État physique.* — C'est encore à l'aide des obligations imposées par la loi sur la milice que chaque année des données sont recueillies sur l'état physique. Les exemptions pour causes physiques sont accordées aux jeunes gens que leur numéro de tirage appelaient au service. Les causes d'exemption sont le défaut de taille ou les maladies et les infirmités. Ce sont les conseils de milice et, en appel, les conseils de révision qui statuent. C'est dans leurs décisions que les administrations provinciales puisent les éléments du tableau.

7° *Statistique financière.* — *a*) Les administrations provinciales sont tenues de fournir chaque année, au ministère de l'intérieur, un résumé de leurs recettes et de leurs dépenses d'après un cadre déterminé, ainsi que la situation des emprunts de la province.

b) En ce qui concerne les communes de 20,000 habitants et plus, on ne se restreint pas à la statistique quinquennale, dont il a été parlé plus haut. En raison du chiffre de leur population, ces communes ont une importance particulière et c'est à ce titre qu'il leur est prescrit de remplir chaque année un tableau particulier.

c) Les administrations provinciales ont à consigner annuellement les emprunts contractés par les communes durant le dernier exercice.

8° *Prix de la viande.* — Le prix moyen annuel des diverses espèces de viande sur pied et dépecée est transmis à l'administration de la statistique générale par chaque gouverneur, pour le chef-lieu de la province.

Il convient maintenant de faire connaître quels sont les documents qui sont publiés en Belgique et qui renferment, généralement résumées, les diverses données statistiques recueillies dans le pays.

Le premier document de l'espèce est de 1836. Il a pour titre : *Documents statistiques recueillis et publiés par le ministre de l'intérieur du royaume, 3e publication officielle.* Il a été suivi de trois autres publications du même genre. La dernière a paru en 1841.

Jusqu'en 1857, ce genre de publication est suspendu. A cette époque, on fait paraître les *Documents statistiques publiés par le département de l'intérieur.* Ils existent jusqu'en 1869 et ils sont remplacés l'année suivante par l'*Annuaire statistique de la Belgique,* qui paraît régulièrement et dans lequel sont insérés, plus ou moins succinctement, les divers renseignements statistiques belges.

A côté de ces publications annuelles, il y a les publications décennales ou quindécennales. Un premier essai a d'abord paru en 1841 sous le titre de *Résumé des rapports sur la situation administrative des provinces et des communes de Belgique pour 1840.*

Dans la suite, le cadre de ce document a été élargi et le titre est devenu *Exposé de la situation du royaume.* Le premier *Exposé* a pour objet la période de 1841 à 1850, le deuxième se rapporte à la période de 1851 à 1860 et le dernier embrasse la période de 1861 à 1875.

Le plan de celui-ci a été dressé par la commission centrale de statistique. Pour l'exécuter, elle a demandé des travaux à certains de ses membres, à des fonctionnaires du Gouvernement ou à d'autres personnes, chacune suivant sa compétence.

Les matières ainsi recueillies ont été revues par la Commission centrale de statistique, puis publiées par l'administration de la statistique générale de Belgique.

PUBLICATIONS.

1° Budgets provinciaux, in-8°;

2° Rapports des commissions médicales provinciales, 1859 et suiv., in-8°;

3° Enseignement primaire en Belgique, 1830 à 1840. 1 vol. in-8°;

4° Enseignement primaire. Rapports triennaux, 1843 à 1881. 13 vol. in-4°;

5° Enseignement moyen. Rapports de 1830 à 1851. 2 vol.;

6° Enseignement moyen. Rapports triennaux, 1852 à 1881. 10 vol. in-4°;

7° Établissements d'instruction primaire et moyenne soumis à l'inspection légale; Recensement des élèves au 31 décembre 1873. Bruxelles, 1874. 1 vol. in-4°;

8° Enseignement supérieur en Belgique. Rapports triennaux, 1849 à 1882. 10 vol.;

9° Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différents âges, et sur la population de la Belgique, 1re publication officielle. 1 vol. in-8°, 1832;

10° Statistique des tribunaux de la Belgique, 2e publication officielle. 1 vol. in-8°, 1833;

11° Documents statistiques recueillis et publiés par le ministre de l'intérieur, 3e, 4e, 5e et 6e publication officielle. 4 vol. in-8° et in-4°, 1836 à 1841;

12° Documents statistiques publiés par le département de l'intérieur. 13 vol., 1857 à 1869;

13° Annuaire statistique de la Belgique. 15 vol., 1870 à 1884;

14° Résumé des rapports sur la situation administrative des provinces et des communes

de Belgique pour 1840, présenté au Roi par le ministre de l'intérieur, le 16 mars 1841. 1 vol. in-4°;

15° Exposé de la situation du royaume pour la période de 1841 à 1850. 1 vol. in-4°;

16° Exposé de la situation du royaume pour la période de 1851 à 1860. 3 vol. in-4°;

17° Exposé de la situation du royaume pour la période de 1861 à 1875. 2 vol. in-8°;

18° Statistique de la Belgique : Population. Relevé décennal de 1831 à 1840. Relevé annuel pour 1841 à 1850. 11 vol. in-4°;

19° Mouvement de l'état civil et de la population pour 1867 à 1883. 3 vol. in-4°;

20° Recensement général de la population au 15 octobre 1846. 1 vol. in-folio;

21° Recensement général de la population au 31 décembre 1856. 1 vol. in-4°;

22° Recensement général de la population au 31 décembre 1866. 1 vol. in-4°;

23° Recensement de la population au 31 décembre 1876. 1 vol. in-4°;

24° Recensement général de la population au 31 décembre 1880. 1 vol. in-4°;

25° Recensement général de l'industrie en 1846. 1 vol. in-folio;

26° Recensement général de l'industrie en 1880. 2 vol. (sous presse);

27° Statistique financière des communes 1865 et 1875. 1 vol. in-4°;

28° Bulletin de la commission centrale de statistique. 15 vol. in-4°;

29° Statistique comparative des octrois communaux en 1828, 1829, 1835 et 1836. 1 vol. in-plano;

30° Rapport sur les octrois communaux de Belgique présenté aux Chambres en 1845 par le ministre de l'intérieur. 2 vol. in-4°;

31° Ministère de l'intérieur. Caisse des veuves et orphelins. Comptes rendus annuels;

32° Ministère de l'instruction publique. Caisse des veuves et orphelins. Comptes rendus annuels.

VIII.

Dans un exposé de la statistique belge, il convient de ne pas passer sous silence certains travaux qui se font en dehors des départements ministériels.

Ainsi l'Observatoire royal de Bruxelles, dans sa sphère, publie d'importants travaux statistiques. Les administrations provinciales et communales, de leur côté, font paraître des documents qui doivent être mentionnés ici, notamment :

1° Les exposés de la situation administrative des provinces, publication qui se fait annuellement, dans chaque province, par les soins de la députation permanente des conseils provinciaux;

2° Les rapports sur la situation administrative de chaque commune. Ce document est rédigé annuellement, au vœu de la loi, par les bourgmestres et échevins et livré à l'impression dans un grand nombre de communes;

3° Les comptes et les budgets des communes, qui sont imprimés lorsqu'ils excèdent la somme de 20,000 fr.

En outre, diverses villes ou communes ont des bureaux faisant de la statistique, particulièrement au point de vue du service de santé et de l'hygiène. Le bureau de la ville de Bruxelles est le principal parmi eux, tant par son organisation que par ses publications.

PAYS-BAS

PREMIÈRE PARTIE

Aperçu historique

Bien que la statistique officielle n'ait peut-être jamais pris aux Pays-Bas tout le développement qu'elle mérite, ses origines remontent à une époque peu postérieure à la fondation du royaume. Dès 1826, le roi Guillaume Ier, reconnaissant l'utilité publique des études relatives à la situation générale de l'État, instituait une commission spéciale chargée d'élaborer la statistique du royaume.

Attachée, dès sa fondation, au ministère de l'intérieur, cette commission n'a pas donné à ses travaux toute l'étendue qu'on avait visée. Elle ne s'est guère appliquée qu'à la statistique de la population ; c'est elle qui a provoqué le premier recensement, qui eut lieu en 1829. Au demeurant, la commission n'a guère survécu aux événements de 1830. Son secrétaire, qui en était l'âme, l'éminent statisticien belge Smits, retourna à Bruxelles après la séparation des deux moitiés du royaume, et la commission, exclusivement composée de fonctionnaires administratifs, ne tarda pas à disparaître.

Il y eut ensuite un intervalle de trop de durée, pendant lequel aucun service de statistique n'exista aux Pays-Bas. Les recensements se succédèrent de dix ans en dix ans, et ce fut tout jusqu'en 1846, année où le ministère des finances inaugura la publication de la statistique des importations, des exportations et de la navigation, continuée depuis sans interruption.

Cette publication, toutefois, ne fut pas l'œuvre d'un bureau spécial composé de statisticiens. Ce n'est qu'en 1848 qu'un nouveau bureau de statistique fut fondé au ministère de l'intérieur sous la direction d'un statisticien depuis célèbre, M. Van Baumhauer. Uniquement destiné, au début, à élaborer la statistique de la population, ce bureau se chargea par la suite de la rédaction d'un annuaire statistique, fondé dès 1826, dans de très modestes proportions, par un savant mathématicien, M. Lobatto. Une fois chargé de continuer ce travail, le bureau sut lui donner graduellement plus d'importance. En 1857, ce bureau fut érigé en division spéciale du ministère dont il a toujours fait partie.

Ce n'est du reste qu'après 1848 que la statistique officielle put étendre notablement le cercle de ses travaux. Les lois organiques votées en exécution de la Cons-

titution de 1848 furent cause d'une extension considérable donnée au matériel statistique.

Ces lois prescrivaient notamment aux administrations provinciales et communales de soumettre annuellement aux conseils provinciaux et communaux des rapports sur l'état de la province ou de la commune, rapports qui, publiés annuellement, par la suite, pour toutes les provinces et aussi pour la plupart des communes urbaines, constituent encore à présent une source importante de renseignements statistiques.

L'administration centrale a prescrit les modèles des rapports en question. Mais on négligea, soit d'organiser des bureaux, soit même d'appointer des fonctionnaires provinciaux et communaux spécialement chargés de veiller à l'exactitude des données. Libre, jusqu'à nos jours, aux administrations communales de puiser leurs renseignements où bon leur semble et de les contrôler à leur guise ; ce qui, *hormis* dans les grandes villes dont l'administration est bien outillée, donne plus ou moins carrière à l'arbitraire et à l'inexactitude.

La chose est d'autant plus déplorable qu'une grande partie du contenu des rapports provinciaux est uniquement basée sur les données contenues dans les rapports annuels des communes de la province.

Un progrès notable dans la voie de la statistique officielle fut réalisé lorsqu'en 1858, donnant suite aux instances de plusieurs savants, le Gouvernement institua une commission centrale de statistique (*Ryks Commissie voor Statistiek*) et ordonna l'organisation d'une division de l'administration de chaque province comme bureau provincial de statistique (Arrêtés royaux du 5 novembre 1858, *Bull.* n°s 75 et 76).

La commission centrale n'eut qu'une très courte existence. Institutée dans le but de contribuer à l'organisation uniforme de la statistique officielle dans toute son étendue, destinée à servir de centre commun à tous les travaux statistiques du Gouvernement, à diriger ces travaux par ses conseils alors même qu'ils resteraient confondus avec les travaux administratifs, elle vit ses conseils très peu écoutés et manqua complètement le but de son institution : aussi fut-elle supprimée dès 1861.

Quant au bureau de statistique au ministère de l'intérieur, qui eut successivement pour chefs deux statisticiens éminents, MM. Van Baumhauer et de Bosch Kemper, ce bureau était une simple division du ministère, dénuée de toute compétence générale. Tant qu'il rédigea l'Annuaire statistique ci-dessus mentionné, il eut à centraliser, dans cette publication, l'essentiel du contenu de toutes les statistiques officielles, ce qui lui donnait quelque chose au moins du caractère d'un bureau central de statistique, puisqu'il avait, dans une certaine mesure, à s'occuper de données étrangères aux travaux du département ministériel dont il faisait partie. Mais la publication dudit recueil fut interrompue en 1869 ; depuis, la division ne publia, outre la statistique de la population qu'elle rédigea régulièrement, que des travaux de statistique spéciale relatifs à des matières ressortissant au ministère de l'intérieur. Ces travaux ont paru sous le titre de : *Statistische Bescheiden van het Koningryk der Nederlanden,* puis sous celui de : *Bijdragen tot de algemeene statistiek van Nederland,* en 1865 et années suivantes. Lors de l'institution, en 1878, d'un nouveau ministère des travaux publics chargé d'une forte partie des travaux antérieurement demandés au ministère de l'intérieur, la division de statistique de ce dernier ministère vit une seconde fois se rétrécir le cercle de ses opérations.

Elle fut supprimée, en 1878, par M. Kappeyne van de Coppello, alors ministre de l'intérieur. Cet acte fut l'objet de violentes critiques ; on l'a qualifié d'attentat à la statistique officielle tout entière. Le reproche eût été plus ou moins fondé si la division avait eu le caractère d'un bureau central de statistique ; or on vient de voir qu'il n'en est rien. Elle était principalement un service de statistique administrative, insuffisamment outillé et borné à l'excès quant au rayon de ses travaux. A part les relevés purement administratifs qu'elle préparait pour les besoins du service, elle se chargeait toutefois de certaines publications statistiques d'intérêt général. Or, dans la pensée de M. Kappeyne, la statistique officielle devait se borner à pourvoir aux besoins purement administratifs, et laisser à l'initiative privée tout travail scientifique. Dans ce système, l'acte de M. Kappeyne fut strictement logique ; il supprima la division, en répartissant sur les autres divisions de son ministère ceux de ses travaux qui rentraient dans le cadre des besoins administratifs.

La statistique n'aurait eu qu'à se louer de la décision prise par M. Kappeyne, si à la division supprimée il avait voulu substituer une commission centrale ou un bureau central de statistique placé en dehors de l'administration proprement dite et comparable aux bureaux qui existent ailleurs. C'est ce que s'empressèrent de demander au ministre ceux qui s'intéressaient soit à la statistique scientifique proprement dite, soit même à une statistique officielle qui ne se serait pas bornée à recueillir les données strictement nécessaires pour l'exécution des lois. La Société néerlandaise pour la statistique fut la première à réclamer une pareille institution. Lors des débats sur le budget de l'intérieur pour 1879, plusieurs députés insistèrent auprès du ministre de l'intérieur pour qu'il accédât à cette demande ou qu'il prît, sous quelque forme que ce fût, l'initiative d'une organisation centralisée de la statistique officielle. Le débat n'eut point de suites. Depuis, un nouveau ministre porta au budget de 1881 la somme nécessaire pour la création d'un bureau central de statistique ; mais la Chambre n'autorisa pas cette dépense, et le bureau ne fut point créé.

DEUXIÈME PARTIE

Organisation, travaux et publications des services de statistique des différents ministères.

I.

Organisation. — On a vu par ce qui précède qu'en fait de bureaux de statistique, les Pays-Bas ne possèdent plus, depuis 1878, que les bureaux provinciaux. Or, pour ceux-ci mêmes, l'uniformité des travaux fait défaut. Depuis 1878, la plupart des administrations provinciales ont adopté un modèle nouveau qui n'exige, comme éléments *obligatoires* du rapport provincial, que les données ayant trait aux fonctions administratives des députations permanentes. Tout le reste, c'est-à-dire la majeure partie de l'aperçu statistique de l'état de la province, est facultatif, c'est-à-dire qu'on le donne dans certaines provinces seulement, et sous des formes diverses. Chaque bureau forme une division spéciale de

l'administration provinciale, placée sous les ordres d'un chef de division. Les « rapports sur l'état de la province » se publient annuellement, à l'époque de la session d'été des conseils provinciaux.

A part ces bureaux, la statistique officielle aux Pays-Bas est confiée à des personnages, employés du Gouvernement et des villes, ou secrétaires de diverses commissions consultatives officielles, qui cumulent leurs travaux de statistique avec d'autres fonctions. Chaque administration vaque à la confection des statistiques relatives à son propre domaine. Il en résulte un manque d'ensemble, parfois même un manque de soin des détails.

La Société de statistique des Pays-Bas a fondé, en 1884, un bureau permanent intitulé : « Institut de statistique » et chargé de la rédaction de tout ce qui se publie aux frais de la Société. Inutile d'ajouter que cet institut, très pauvrement outillé du reste, vu l'exiguïté des moyens financiers de la Société, ne possède aucun caractère officiel.

L'Institut en question se compose d'un directeur qui, aux termes des statuts, doit être le professeur de statistique à l'université communale d'Amsterdam ; d'un secrétaire rédacteur et d'un seul employé qui fait fonctions de copiste et de calculateur. Ces deux derniers composent tout le personnel que les finances de la Société permettent de salarier ; le directeur ne touche aucun honoraire. Dans ces conditions, il va de soi que l'œuvre de l'Institut sera toujours très restreinte. Il publie dès à présent, l'Annuaire statistique des Pays-Bas qui remplace les deux publications de ce genre que la Société donnait jusqu'ici, savoir le *Staatkundig en Staathuishoudkundig Jaarboekje*, rédigé par le secrétaire de la Société, et les *Jaareyfers*, rédigés par M. de Bruyn Kops, ancien président de la Société. L'Institut a fondu en un seul ces deux Annuaires, qui faisaient double emploi sans être complets. Il publie en outre une revue de statistique paraissant à des époques indéterminées, sous le titre de *Bijdragen van het Statistisch Instituut*, revue dont le n° 2 paraîtra sous peu. Quant au premier Annuaire de l'Institut, il paraîtra dans deux ou trois semaines (1).

II.

Sources et méthodes ou procédés employés dans la confection des statistiques officielles.

A. — *Recensements de la population.* — La loi du 22 avril 1879 (*Bull. des lois*, n° 63) prescrit le recensement *décennal* à partir de l'an 1879. Les cinq recensements antérieurs, décennaux également, ont été ordonnés par voie administrative.

Les détails administratifs de chaque recensement seront dorénavant réglés par arrêté royal. Pour le dernier recensement (1879), cet arrêté (du 20 juillet 1879, *Bull. des lois*, n° 144) contenait en résumé les dispositions que voici :

Le recensement embrasse tous ceux qui ont domicile dans le royaume et ceux qui se trouvent temporairement dans une habitation, sise dans le royaume, le 31 décembre 1879, à minuit.

Il relève, pour toutes ces personnes, les indications suivantes : nom et prénoms, position dans la famille, sexe, état civil, époque et lieu de naissance, culte, emploi ou métier, domicile, lieu de séjour.

Les administrations communales sont chargées d'opérer le recensement. L'État en rembourse les frais à chaque commune.

Le recensement s'opère en faisant remplir des billets ou tableaux d'inscription pour

(1) *P. S.* Ont paru jusqu'à ce jour : l'Annuaire pour 1885, quatre livraisons des *Bijdragen* pour 1885 et une pour 1886. L'Annuaire pour 1886 et la deuxième livraison des *Bydragen* de cette année sont sous presse. — (Mai 1886.) A. B.

tous ceux qui, à l'époque du recensement, ont domicile dans une maison de la commune ou dans un navire y stationné. Pour ceux qui, à l'époque du recensement, se trouvent dans la commune sans y être domiciliés, l'inscription se fait, soit au verso du billet ou tableau d'inscription, soit sur des cartes spéciales. (Ces dispositions avaient pour but de faciliter aux municipalités le contrôle des déclarations relatives aux domiciliés ailleurs qui se trouvaient dans la commune à l'époque du recensement. Ce contrôle a eu lieu par voie de correspondance entre municipalités.)

Chacun est tenu, sous peine d'amende, de donner tous les renseignements dont le présent arrêté prescrit le relevé.

Le recensement terminé, les registres communaux de la population sont mis d'accord avec ses résultats.

Les résultats du recensement de 1879, ainsi que des précédents, ont été publiés par les soins du ministère de l'intérieur.

B. — *Relevés de l'état civil.* — Les dispositions relatives aux registres de l'état civil sont contenues dans les articles 13-73 du Code civil. Ces articles prescrivent la tenue de quatre registres, savoir :

1° Celui des naissances ;

2° Celui des déclarations de mariages à célébrer, et des publications de bans (*huwelyks-aangiften en afkondigingen*) ;

3° Celui des mariages et des divorces ;

4° Celui des décès.

Ces registres sont tenus, dans chaque commune, par un officier municipal.

Outre les registres de l'état civil proprement dit, lesquels servent à la constatation juridique de l'état civil des individus, il est tenu, dans chaque commune, des registres de la population (*bevolkingsregisters*), sur un modèle uniforme prescrit par l'autorité centrale, en dernier lieu par les arrêtés royaux du 3 novembre 1861 (*Bull. des lois,* n°s 94 et 95). Ces registres ont été contrôlés et réformés en 1861 sur les résultats du recensement de 1859, et depuis sur ceux des recensements de 1869 et 1879.

Entre deux recensements, les registres en question sont tenus : en ce qui concerne les naissances, mariages, divorces et décès, conformément aux registres de l'état civil ;

En ce qui concerne les changements de domicile, sur les déclarations faites par les personnes intéressées.

Pour rendre possible le contrôle de ces déclarations, en ce qui concerne les mutations de domicile dans le royaume, ceux qui quittent une commune sont tenus, sous peine d'amende, d'en faire la déclaration à la municipalité, pour eux-mêmes et pour les membres de leurs familles, en indiquant la commune à laquelle ils transportent leur domicile. Il leur est délivré un billet constatant la déclaration et indiquant les nom, prénoms, date de naissance, etc., du déclarant qui est tenu de remettre ce billet à la municipalité de la commune où il établit son domicile nouveau, à laquelle la municipalité de la commune qu'il vient de quitter transmet un avis de la déclaration à elle faite.

Les registres de la population indiquent, pour chaque individu habitant la commune :

Le nom, les prénoms, le sexe, la relation au chef de la famille, le lieu, la date et l'an de la naissance, l'état civil, le culte, l'emploi ou métier, le lieu du domicile (rue, numéro, etc.). Après chaque recensement, les registres de la population sont mis d'accord avec le résultat de celui-ci.

C. — *Justice.* — Le ministère de la justice publie annuellement deux recueils statistiques : la statistique *judiciaire* et celle des *prisons.*

La première comprend la statistique de la juridiction civile, criminelle et militaire, et celle des faillites. La magistrature en fournit les données et les transmet annuellement au ministère par l'entremise des procureurs généraux près les cours d'appel ; elles con-

sistent en des tableaux uniformes et uniformément remplis. Pour les affaires pénales de tous les degrés, c'est le ministère public près les différents collèges et près les justices de paix qui remplit ces imprimés ; pour les affaires civiles, ce sont les greffiers. Quelquefois le procureur général près une cour d'appel fait résumer en un tableau collectif tout ce qui a rapport à la juridiction de son ressort. Par suite des instructions actuellement en vigueur, les tableaux pour chaque année sont réunis, au ministère de la justice, en janvier ou février suivant l'année. Le travail d'ensemble se fait dans les bureaux du ministère, et se publie le plus souvent au mois de septembre suivant l'année à laquelle il se rapporte. Les tableaux dont se compose ce résumé statistique sont toujours précédés d'un rapport raisonné au roi qui en résume le contenu.

Quant à la statistique des prisons, les directeurs, commandants, etc., de chaque établissement pénitentiaire en fournissent les données directement au ministère de la justice, en remplissant les tableaux que celui-ci leur fait parvenir. Ces tableaux rentrent tous en janvier suivant l'année qu'ils embrassent. Le travail d'ensemble se fait comme pour la statistique judiciaire. La publication rend compte du nombre et du mouvement des détenus, de leur mortalité, de leur état sanitaire et intellectuel, de leur travail et de leurs salaires, etc.

D. — *Agriculture.* — Le directeur de l'École royale d'agriculture (*Ryks-Landbouwschool*) à Wageningen est chargé de la rédaction d'un rapport annuel sur l'agriculture. Les données de ce rapport sont fournies par les administrations communales, auxquelles le ministère du commerce et de l'industrie fait annuellement parvenir un questionnaire, relatif à l'état de l'agriculture à remplir avant la fin de l'année.

Les rapports sur l'agriculture ont subi dans les dernières années d'importantes améliorations. Leur contenu actuel rend compte, tant en texte qu'en tableaux, de l'étendue et de la valeur des terres en culture, et de la tenure du sol ; des résultats de la récolte de tous les produits du sol, et de l'élève du bétail ; des circonstances qui ont contribué à déterminer ces résultats ; du nombre de têtes de bétail de tous genres ; des améliorations apportées à l'agriculture dans l'année, par travaux de drainage, asséchements, engraissage, etc. ; du commerce et des prix des produits de l'agriculture, du lait, du beurre, du fromage, etc. ; de toutes les institutions pour l'amélioration de l'agriculture existantes, des subsides qu'elles reçoivent, et de l'enseignement agricole.

E. — *Commerce et navigation.* — Il se publie annuellement trois recueils statistiques relatifs à ces deux matières, savoir :

1° La statistique des importations, des exportations et du transit ;

2° Celle de la navigation maritime ;

3° Celle de la navigation sur les rivières et canaux.

Le premier de ces recueils est l'œuvre du département des finances, qui le compose sur les données fournies par l'administration des douanes. Les points essentiels de la méthode sont les suivants :

On distingue entre l'importation générale (*algemeene invoer*) et l'importation pour consommation à l'intérieur (*invoer tot verbruik*). On distingue également entre les exportations générales (*algemeene uitvoer*), et les exportations d'articles provenant de la libre circulation intérieure (*uitvoer uit het vrye verkeer*). Pour les importations comme pour les exportations, la première de ces rubriques est censée représenter le commerce général, la deuxième le commerce spécial. On dresse des tableaux à part pour chacune de ces quatre catégories ; on y ajoute deux autres tableaux pour le transit avec et sans transbordement.

Chacun de ces six grands tableaux spécifie les principales marchandises énumérées dans le tarif des droits d'entrée, soit passibles de droits, soit libres. On ajoute une rubrique finale composée de « toutes autres marchandises », laquelle toutefois est insignifiante.

On spécifie, pour chaque article, les pays de provenance ou de destination et les principaux ports d'entrée ou de sortie.

L'unité de dénombrement est : le *kilogramme* pour les importations et les exportations générales et le transit avec comme sans transbordement ; le *florin de valeur* pour l'importation et l'exportation (commerce spécial). La valeur se calcule, pour les articles sujets à des droits d'entrée *ad valorem,* d'après la base sur laquelle on calcule le droit de douane, savoir la déclaration de l'importeur, sauf préemption s'il y a lieu. Pour les articles libres de droit d'entrée ou taxés au poids, le calcul de la valeur pour la statistique se fait d'après des valeurs officielles établies il y a longtemps, et qu'il serait urgent de reviser.

Quant aux pays de provenance et de destination, on se borne, en ce qui les concerne, à constater la provenance ou la destination *immédiate* de la marchandise, c'est-à-dire le pays d'où vient ou vers lequel se dirige le véhicule (train, navire, etc.). On ne doit consulter que sous cette réserve les tableaux spéciaux relatifs au commerce avec les divers pays qui font partie du second volume de la statistique des importations, des exportations et du transit. Il résulte de ce qui précède que ces tableaux ne mentionnent que le trafic avec les pays limitrophes et avec ceux qui ont avec les Pays-Bas une communication par mer ; et que le trafic avec tous les autres pays est indûment compris sous les chiffres du trafic avec les pays spécialement dénommés. On trouve toutefois, au sujet du trafic véritable avec tous les pays, de précieux renseignements dans les rapports des consuls néerlandais.

Navigation. — Il existe deux publications statistiques annuelles relatives à la navigation maritime. La première, basée sur les annotations des employés de la douane chargés du service des ports, est publiée par le département des finances et fait partie du second volume de la statistique des importations et des exportations. Elle indique les entrées et les sorties, les totaux du tonnage des navires entrés et sortis, avec distinction des navires à voiles et à vapeur, des pavillons et des ports d'entrée et de sortie.

Ce travail, borné aux faits dont l'observation est du ressort de la douane, ne donne pas, par là même, tous les détails qu'il importe de connaître pour se former une idée de l'importance de la navigation. Le ministère du Waterstaat, du commerce et de l'industrie prépare annuellement un second travail, qui donne tous les détails utiles, savoir :

L'effectif de la marine marchande ; le nombre des bâtiments marchands nouvellement munis de lettres de mer, avec distinction entre les bâtiments de construction indigène ou étrangère ;

Celui des bâtiments démolis, vendus à l'étranger ou perdus ;

Des tableaux récapitulatifs des entrées et des sorties, avec distinction des pavillons, des navires à voiles et à vapeur, et indication des totaux de tonnage pour chaque catégorie ;

Les enrôlements de marins, avec distinction de leurs grades, des voyages ou destinations pour lesquels l'enrôlement a eu lieu, des gages et de la nationalité des enrôlés ;

Les résultats des examens pour les divers grades dans la marine marchande ;

Les sinistres maritimes sur la côte néerlandaise, et ceux dont des bâtiments néerlandais ont été victimes à l'étranger. Les tableaux relatifs à ce sujet donnent le nom et la nationalité des navires, l'époque, le caractère et le lieu des sinistres, des détails sur le nombre de l'équipage et des passagers, sur la destination, la cargaison, etc. ; il y est ajouté une carte de la côte néerlandaise indiquant les lieux où des navires ont échoué ;

Enfin, les voyages de navires néerlandais entre ports étrangers, avec distinction du nombre et du tonnage des navires et des pays entre lesquels ont eu lieu les voyages.

Les données pour ces aperçus, en tant qu'elles ne proviennent pas des agents de la douane néerlandaise, sont fournies par les consuls néerlandais à l'étranger, qui transmettent au Gouvernement des tableaux contenant tous les détails à leur connaissance relatifs au mouvement du pavillon néerlandais. Pour les sinistres maritimes sur la côte néerlandaise, on se sert des rapports que les bourgmestres des communes côtières sont

tenus de fournir au ministère du commerce, au sujet des échouements. On complète ces renseignements en s'adressant aux bourgmestres des communes où résident les armateurs.

Quant à la navigation *intérieure* (sur rivières et canaux), le département du Waterstaat, du commerce et de l'industrie en publie annuellement une statistique qui spécifie, pour chaque voie navigable, le nombre des navires passés, leur direction, leur tonnage, leur force motrice (voiles ou vapeur); avec distinction entre navires chargés ou sur lest. Cette statistique n'a qu'un défaut qui est inévitable : elle se base sur les données recueillies par les éclusiers, les gardes de ponts, etc., et néglige par conséquent toute la partie du trafic, qui n'a pas passé l'un ou plusieurs de ces points d'observation.

F. — *Industrie.* — Une statistique de l'industrie proprement dite fait défaut aux Pays-Bas. Il existe depuis 1858 une statistique annuelle, fort complète, des pêcheries maritimes, rédigée par le comité consultatif pour les pêcheries (*Collegie voor de Zeevischergen*).

Des renseignements sur l'emploi de la vapeur par l'industrie se trouvent dans les « Verslagen over het Stoomwezen » (voir ci-après la liste des publications). La statistique financière fournit quelques données sur les industries en général, à propos du droit des patentes. Elle donne en outre des renseignements assez complets sur les industries sucrières (fabrication et raffineries), à propos de l'accise des sucres. Ce sont le fisc et ses agents qui recueillent toutes ces données.

G. — *Voies de communication.* — Tout ce qui concerne les voies ferrées fait l'objet de diverses publications statistiques, que publie annuellement le département des travaux publics (voir la liste des publications ci-après). Une statistique récente des routes n'existe pas; on ne trouve à cet égard qu'un aperçu de la longueur des routes à la date du 31 décembre 1873, qui a paru dans le rapport pour l'agriculture pour cette année.

Quant aux voies navigables, le département du Waterstaat a publié, en 1878 et 1879, des aperçus de l'état des canaux; cette publication n'a pas été renouvelée depuis. Les rapports annuels sur les travaux publics contiennent des renseignements sur les diverses routes de l'État et sur leur entretien. (Voir la liste des publications ci-après.)

III.

Bibliographie des publications statistiques, périodiques ou non, émanant des divers services officiels aux Pays-Bas.

N. B. L'on voudra bien se rappeler qu'à part les divisions de statistique des administrations provinciales il n'existe pas aux Pays-Bas de bureaux ou de services officiels *de statistique* proprement dits. — Pour les publications non continuées, l'aperçu ci-dessous ne remonte que jusqu'à 1850.

A. — *Le ministère de l'intérieur* publie et a publié :

1° Les rapports *annuels* sur *l'enseignement* supérieur, moyen et primaire (*Verslag van den toestand der hooge, middelbare en lagere scholen*). 1848 jusqu'à nos jours; se continue.

2° Les rapports *annuels* sur l'administration des *pauvres* (*Verslag van het Armwezen*). 1848 jusqu'à nos jours; se continue.

3° Les rapports sur l'état des *hospices d'aliénés* (*Verslag van den toestand der gestichten voor krankzinnigen*). Huit fascicules pour 1848, 1849 et 1850, 1851 à 1853, 1854 à 1856, 1857 à 1859, 1860 à 1863, 1864 à 1868, 1869 à 1874.

4° Les rapports *annuels* sur le service *médical officiel et d'hygiène publique* (*Verslag van de bevindingen en handelingen van het geneeskundig Staatstoezicht*). Années 1866 jusqu'à nos jours; se continue.

5° Les rapports *annuels* du service *vétérinaire* (*Verslag der bevindingen en handelingen van het veeartsenijkundig staatstoezicht*). Années 1871 jusqu'à nos jours; se continue.

6° Les ouvrages suivants (non continués) relatifs à *l'hygiène publique et à l'état sanitaire :*

Rapport aan den Koning van de Commissie, benoemd by K. B. van 16 *juli* 1866, n° 68, *tot Onderzoek van drinkwater.* (Rapport au roi d'une commission spéciale nommée en 1866 pour l'examen des eaux potables.)

De cholera-epidemie in Nederland in 1866 *en* 1867 (l'Épidémie du choléra aux Pays-Bas en 1866 et 1867).

De pokken epidemie in Nederland in 1870-1873 (l'Épidémie de la petite vérole aux Pays-Bas, en 1870-1873).

Statistiek der sterfte naar de oorzaken van den dood en den leeftyd, in elke gemeente en provincie des Ryks. (Statistique de la mortalité par classes d'âge et par causes de décès, pour chaque province et pour chaque commune.) Trois volumes, pour 1873, 1874, 1875 à 1879.

Bydragen tot de geneeskundige plaatsbeschryving van Nederland. (Éléments d'une topographie médicale des Pays-Bas.)

7° Les rapports des *six recensements décennaux* de la population (1829-1879).

8° *L'Annuaire statistique officiel* (*Statistisch Jaarboek*), années I à XV, 1851 à 1866. *Non continué.*

9° Les *Statistische Bescheiden voor het Koningryk der Nederlanden.* (Documents statistiques relatifs au royaume des Pays-Bas.) Années (ou volumes) 1865-1874, contenant :

La statistique *annuelle du mouvement de la population* (1ers fascicules de chacun des 10 volumes).

La statistique des *levées pour la milice nationale* pour les années 1863-1871 (1er volume, 2e fasc., et 7e vol., 3e fasc.).

La statistique de la *mortalité par causes de décès,* 1869-1872 (2es fascicules des volumes 5e, 6e, 7e et 8e).

La statistique du *mouvement de la population, années* 1860-1869 (5e vol., 3e fasc.).

Des données relatives aux *finances des provinces et des communes* pour les années 1865, 1866 et 1870 (2e vol., fasc. 2, et 6e vol., fasc. 3).

10° *Bevolkingstafelen. Twaalfjarige staten der levendgeborenen en sterfgevallen, levens-en sterftewet voor het Koningryk der Nederlanden.* (Tableaux de la population. Aperçus des *naissances vivantes et des décès pour douze années ;* loi de vie et de mort pour le royaume des Pays-Bas.) *Non continué.*

11° *Sterftetafelen over* 1840-1851, 1850-1859, 1860-1869. (*Tables de mortalité* pour 1840-1851, 1850-1859, 1860-1869.)

12° *Statistiek der liehting voor de Nationale Militie over* 1872-1875 (Statistique des *levées pour la milice nationale,* 1872-1875). Continuant les fascicules des *Statistische Bescheiden,* relatifs au même sujet. *Non continué depuis* 1875.

13° *Bydragen tot de algemeene statistiek van Nederland* (Documents pour la statistique générale des Pays-Bas). Trois volumes, pour 1876, 1877, 1878; chacun en plusieurs fascicules contenant le *mouvement de la population* pour ces trois années, et des données sur la superficie par commune, les miliciens, les électeurs inscrits, l'industrie, etc.). *Non continué depuis* 1878.

14° La statistique du *mouvement de la population en* 1875 (faisant suite aux *Statistische Bescheiden* pour 1874, voir ci-dessus, n° 9). Continué, pour 1876-1878, par les *Bydragen tot de Alg. Statistiek* (voir ci-dessus, n° 13); depuis 1878 par la publication intitulée :

15° *Statistiek van den loop der bevolking* (*Statistique du mouvement de la population*); 1878 jusqu'à nos jours; se continue.

16° *Statistiek van de fabrieks-en ambachtsnyverheid in Nederland* (Statistique de *l'industrie et des métiers*). Un seul volume, pour 1874; données fort incomplètes; *non continué.*

B. — *Le ministère du Waterstaat, du commerce et de l'industrie* (fondé en 1878) publie les ouvrages suivants :

1° *Verslag van den landbouuw* (Rapports *annuels* sur *l'agriculture*). Années 1851 jusqu'à nos jours; se continue. Publié avant 1878 par le ministère de l'intérieur.

2° *Verslag van de openbare werken* (Rapports *annuels* sur l'exécution des *travaux publics*). Années 1850 jusqu'à nos jours; se continue. Avant 1878, par le ministère de l'intérieur.

3° *Consulaire Verslagen.* (Rapports des *consuls néerlandais à l'étranger.*) Se publie annuellement en plusieurs fascicules; avant 1878, par le ministère des affaires étrangères. Se continue.

4° *Statistiek van de scheepvaart.* (Statistique de la *navigation maritime.*) Trois fascicules annuels; se continue.

5° *Statistiek van de scheepvaartbeweging op de rivieren en kanalen* (Statistique *annuelle* de la *navigation sur les canaux et les rivières*). Pour les années 1877 jusqu'à nos jours; se continue.

6° *Statistiek van het stoomwezen* (Statistique de *l'emploi de la vapeur* pour la navigation, l'industrie et l'agriculture). Années 1880 à 1883; non continué pour 1884; sera continué tous les 2 ou 3 ans.

7° *Verslag over de Zeevisscheryen* (Rapports *annuels* sur les *pêcheries maritimes*). Rédigé par la Commission pour les pêcheries (*Collegie voor de Zeevisschergen*) fondée en 1857. Années 1858 jusqu'à nos jours; se continue. (Avant 1878 par le ministère de l'intérieur.)

8° *Verslag van den Raad van Toezicht op de Spoorweg diensten.* (Rapports *annuels* du conseil de contrôle des services de *voies ferrées.*) Années 1861 jusqu'à nos jours; se continue. (Avant 1878 par le ministère de l'intérieur.)

9° *Statistiek van het vervoer op de spoorwegen en de tramwegen* (Statistique des *transports sur les voies ferrées et les tramways*). Un fascicule *annuel* depuis 1878; la statistique des tramways ne commence qu'en 1880. Se continue.

10° *Verslag van de Postergen* (Rapports *annuels* sur le *service des postes*).

11° *Id. van de Telegrafen* (Idem du service des *télégraphes*).

Ces deux publications *annuelles* remontent, l'une à 1851, l'autre à 1853. Depuis 1880, elles sont réunies en une seule comprenant trois fascicules annuels avec la suivante :

12° *Verslag van de Ryks postspaarbank.* (Rapport du service de la *caisse d'épargne postale.*) Toutes les trois se continuent.

(Le service de la caisse d'épargne postale date de 1881. Les n°s 10 et 11 étaient publiés avant 1878 par le ministère de l'intérieur.)

13° *Verslag van den aanleg van Staatsspoorwegen.* (Rapports *annuels* sur la *construction des voies ferrées appartenant à l'État.*) Année 1860 jusqu'à nos jours; se continue. Avant 1878 par le ministère de l'intérieur.

14° *Statistiek der philantropische spaar-en-leenbanken in Nederland, over* 1880-1882. (Statistique des *caisses d'épargne et d'aide, etc., institutions de prévoyance philanthropiques*), pour les années 1880 à 1882. Paru pour la première fois en 1884; sera probablement continué. *N. B.* La statistique des institutions de prévoyance pour les années précédentes se trouve dans les rapports sur l'administration des pauvres (voir ci-dessus).

15° *Statistiek van de schulden der polders en waterschappen in het Koningryk der Nederlanden.* (Statistique des *dettes des polders et wateringues du royaume.*) Rédigé par les soins de la Société de statistique, sur les données fournies par les députations permanentes des provinces. Publié par le ministère du Waterstaat en 1879; *non continué.*

16° *Overzigt der Scheepvaartkanalen op 1 january 1878 en 1 mei 1879.* (Aperçu des *canaux navigables* ; 2 fascicules, donnant les chiffres pour le 1er janvier 1878 et le 1er mai 1879.) *Non continué jusqu'ici.*

C. — *Le ministère de la justice* publie :

1° *Gerechtelyke statistiek van het Koningryk der Nederlanden.* (*Statistique judiciaire annuelle* du royaume des Pays-Bas.) Années 1850 jusqu'à nos jours ; se continue.

2° *Statistiek van het gevange niswezen* (Statistique *annuelle* des *prisons*). Années 1854 jusqu'à nos jours ; se continue.

D. — Le *ministère des finances* publie et a publié :

1° *Bescheiden betreffende de geldmiddelen.* (Documents statistiques relatifs aux *revenus de l'État.*) Neuf volumes formant série et se continuant l'un l'autre. Le premier a paru en 1861, le neuvième en 1884. Depuis 1879, un volume par an ; *se continue comme publication annuelle.* Les données comprises dans le 1er volume remontent jusqu'en 1846 ; depuis cette année, la série des données est complète. Les volumes 5e et 6e ont chacun un fascicule 2e. Celui du vol. 5 (1879) donne un aperçu de tous les détails du droit de patente pour 1879 ; celui du vol. 6 (1880) contient des tableaux rétrospectifs du produit des impôts, remontant en partie à 1831.

2° *Statistiek van het gronderediet in Nederland over de jaren* 1876, 1877 *en* 1878 ; *naar de door de Regering geleverde bouwstoffen bewerkt door de Vereeniging voor de Statistiek in Nederland* (*uitg.* 1880).

Statistiek van het Gronderediet in Nederland over de jaren 1879 *en* 1880 (*uitg.* 1882).

Statistique du *Crédit foncier* pour les années 1876-1880. Deux fascicules, dont le premier, embrassant les années 1876-1878 et publié en 1880, a été rédigé, sur les données fournies par le Gouvernement, par les soins de la *Société pour la statistique.* Le 2e fascicule (années 1879 et 1880) a paru en 1882. Les deux fascicules ont été *publiés* par le ministère des finances. *Non continué jusqu'aujourd'hui.*

3° *Uitkomsten der herziening van de belastbare opbrengst der gebouwde eigendommen, krachtens de wet van* 22 *july* 1873 *Stbl.* n° 16. (Résultats de la *révision du revenu imposable des immeubles* bâtis, ordonnée par la loi du 22 juillet 1873.) Publié en 1876.

4° *Opgaven betreffende de verdeeling van het grondbezit,* 1881 *en* 1884. (Données sur la *répartition de la propriété foncière*). Deux volumes, parus en 1881 et en 1884. *Non continué jusqu'ici.*

5° *Berekening van de waarde der onroerende goederen* (*gebouwde en ongebouwde eigendommen*) *in het Ryk.* (*Calcul de la valeur des immeubles bâtis et non bâtis* de tout le royaume). Paru en 1880. *Non continué jusqu'ici.*

6° *Statistiek van den handel en de scheepvaart van het Koningryk der Nederlanden.* (Statistique du *commerce et de la navigation* du royaume des Pays-Bas.) Publication *annuelle* de 1846 à 1876. Continuée depuis, avec quelques modifications, sous le titre de :

7° *Statistiek van den in-uit-en doorvoer.* (Statistique des *importations, des exportations et du transit.*) Deux volumes *annuellement,* depuis 1877 ; se continue.

E. — *Le ministère des colonies* publie :

Koloniaal Verslag. (Rapports *annuels* sur *l'état des colonies d'Orient et d'Occident*). La série date de 1850 ; elle se continue.

F. — *Le gouvernement des colonies d'Orient* (établi à Batavia) publie :

1° *Statistiek van handel en scheepvaart in Ned. Indie.* (Statistique *annuelle du commerce et de la navigation aux Indes-Orientales.*) Se continue d'année en année.

2° *Algemeen verslag van den staat van het middelbaar en loger onderwys voor Europeanen en met derengelykgestelden in Ned. Indie.* (Rapport *annuel de l'enseignement moyen et primaire pour Européens* et Orientaux assimilés aux Européens.) Se continue.

3° *Algemeen vyfjarig verslag van het inlandsch onderwys in Ned. Indie.* (Rapports *quinquennaux* sur *l'enseignement des indigènes* aux colonies orientales.) — Le dernier volume, embrassant les années 1873-1877, a paru en 1880.

G. — *Les administrations provinciales* publient les : *Verslagen van den toestand der Provincien.* (*Rapports sur l'état des provinces.*) Un volume *annuel* pour chaque province. La série de ces publications, qui sont des travaux de statistique générale, remonte pour la plupart des provinces jusqu'à 1850 environ.

H. — Plusieurs *administrations municipales* publient *annuellement* des rapports sur *la situation des communes* (*Verslagen van den toestand der gemeenten*).

Dans chaque commune, la municipalité est tenue de présenter annuellement à l'administration provinciale un rapport pareil. Les communes qui publient le leur sont :

Bois-le-Duc, Bréda, Arnhem, Nymegen, Zutphen, Tiel, Rheden, la Haye, Rotterdam, Dordrecht, Delft, Delfshaven, Leiden, Lekkerkerk, Schiedam, Gouda, Gorinchem, Vlaardingen, Amsterdam, Haarlem, Hoorn, Alkmaar, Zaandam, Middelburg, Goes, Flessingue, Zierikzee, Utrecht, Amersfoort, Leeuwarden, Sneek, Harlingen, het Bildt, Zwolle, Deventer, Groningen, Assen, Meppel, Hoogeveen, Maastricht, Roermond ; soit toutes les grandes villes, beaucoup de villes d'importance secondaire, et quelques rares communes rurales.

J. — Le *Comité pour la Monnaie* (*Munt-Collegie*) publie *annuellement* les rapports sur ses travaux.

N. B. L'énumération ci-dessus ne comprend pas toutes les publications de statistique officielle qui paraissent périodiquement aux Pays-Bas. Elle se borne aux statistiques *émanant des services, bureaux ou départements administratifs officiels proprement dits,* et *paraissant sous forme de volumes ou de fascicules à part.*

Outre ces publications, les mêmes services, bureaux, etc., officiels font souvent insérer au *Journal officiel* des tableaux, aperçus ou résumés statistiques, de nature diverse, dont une partie seulement se retrouve dans les publications ci-dessus énumérées. D'autre part, des corporations semi-officielles, semi-privées (telles que la Banque Néerlandaise), publient séparément, ou dans le *Journal officiel,* des rapports annuels et des relevés de nature diverse qu'on peut, du moins en partie, qualifier de statistiques officielles. L'énumération en serait trop longue pour le présent aperçu, et sortirait d'ailleurs du cadre d'une bibliographie.

A. Beaujon.

SUÈDE

PREMIÈRE PARTIE

Aperçu historique.

La Suède a l'avantage de posséder, de vieille date, une statistique de la population. La loi ecclésiastique de l'année 1686, encore en vigueur, prescrivit au clergé de la totalité du pays de tenir des registres spéciaux, non seulement pour les naissances, les mariages et les décès, mais encore pour les changements de domicile de paroisse à paroisse et pour la population de la paroisse dont ils avaient la charge. Cette mesure était déjà depuis longtemps établie dans quelques diocèses.

Cependant, l'on ne peut pas faire remonter notre statistique de la population au delà de l'année 1749, quoique déjà vers l'an 1730 les données prescrites eussent commencé à être employées comme matériaux statistiques. A l'origine, les relevés émanant du clergé étaient réunis et élaborés par des délégués spéciaux, élus par l'ancien Collège de la chancellerie (Kansli-Kollegium). Parmi ces délégués, nous trouvons le célèbre Wargentin, secrétaire à l'Académie royale des sciences, qu'on peut, non sans raison, regarder comme le père de la statistique suédoise.

Dès 1756, cependant, ce travail passait aux mains d'une *Commission* dite *des tabelles,* composée de membres, nommés par le Roi, lesquels eurent à correspondre avec les administrations respectives ainsi qu'à présenter à la Diète des rapports officiels. En général, ces rapports ne traitaient que de la *population* du pays — chose naturelle parce qu'il n'y avait guère alors d'autre statistique, — mais quelquefois la Commission s'occupait aussi devant la Diète de questions économiques qui n'avaient que très peu de rapport avec la statistique de la population.

A partir de l'année 1797, la Commission fut tenue d'adresser annuellement au Roi ses rapports sur la population, et dès l'année 1818 elle commençait à publier des rapports quinquennaux qui furent imprimés, et quelques années plus tard les rapports annuels prescrits étaient aussi régulièrement imprimés. L'activité de cette Commission se maintint jusqu'en 1858, année où fut établie, aux termes de l'ordonnance royale du 22 juillet, l'administration actuelle qui porte le nom de *Commission statistique des tabelles* (Statistiska Tabellkommissionen).

Cette Commission se compose de deux divisions : la *Commission centrale* ou la préparation statistique (Statistiska Beredningen) et le *Bureau central de statistique* (Statistiska Centralbyrån). La Commission centrale, qui, en effet, n'est qu'une auto-

rité délibérative, dont les propositions sont soumises à l'approbation du Roi, a pour fonctions principales de rédiger les programmes pour la réunion, l'élaboration et la publication de la statistique officielle et pour la préparation des cadres et des formules destinés à recueillir les renseignements.

La Commission centrale est composée comme suit :

Président.

Le ministre de l'intérieur.

Vice-président.

Le directeur en chef du Bureau central de statistique.

Membres.

Le chef de la Division topographique à l'état-major général;
Le directeur en chef de l'Arpentage;
Le secrétaire de l'Académie royale de l'agriculture;
Le chef du Bureau de statistique au ministère de la justice;
Un conseiller au Collège de commerce;
Un conseiller au Collège de la chambre des finances;
Un conseiller à l'Administration médicale.

L'ancien Directeur en chef du Bureau central de statistique occupe pour le moment aussi une place dans la Commission. La Commission a le droit de s'adjoindre, en leur accordant voix délibérative, les personnes dont elle juge le concours nécessaire.

Le *Bureau central de statistique,* qui en réalité est tout à fait indépendant de la Commission, a pour mission spéciale d'élaborer et de publier, en forme de rapports au Roi, diverses branches de la statistique officielle, savoir :

Population, résumé des rapports quinquennaux des préfets, agriculture, élections politiques et communales, assistance publique et finances des communes, salaires et pensions. Le Bureau est défini et réglementé par l'instruction royale du 7 novembre 1879, et quoique cette instruction soit insérée, *in extenso,* dans le *Journal de la Société de statistique* de Paris (année 1882, supplément au numéro d'octobre), nous croyons devoir faire quelques extraits des 17 articles qu'elle renferme.

En dehors des travaux statistiques susindiqués qu'il est chargé de publier, le Bureau central de statistique a les attributions suivantes :

Répandre, par la voie d'un journal de statistique et par d'autres publications, les enseignements scientifiques et pratiques résultant des opérations statistiques;

Tenir note des changements apportés aux divisions administratives du royaume;

Classer et conserver dans ses archives les copies des registres paroissiaux de l'état civil, remises annuellement par le clergé;

Conserver de même les divers cahiers de renseignements non complètement utilisés dans les comptes rendus imprimés;

Entretenir, à l'aide de l'allocation consacrée à cet objet, une bibliothèque de statistique, de topographie et de science économique;

Faciliter au public les recherches dans les archives et la bibliothèque et lui fournir, chaque fois que ce sera possible, les renseignements nécessaires;

Faire connaître la Suède par la distribution des comptes rendus statistiques; les

échanger avec les publications étrangères de même nature; répondre autant que possible aux questions émanant de correspondants étrangers.

Les fonctionnaires et employés formant le cadre permanent du Bureau central de statistique sont :

Un *Directeur en chef* et plusieurs fonctionnaires, les uns de classe supérieure dits *Premiers actuaires,* les autres de classe ordinaire dits *Actuaires;* leur nombre est déterminé par le budget (1). Selon les besoins du service, on peut attacher au bureau des adjoints et aussi de simples auxiliaires.

Le Directeur en chef est responsable de la marche du service vis-à-vis du Roi. Il a le droit de décision sur toutes les matières relatives aux opérations du bureau; néanmoins il doit consulter en certains cas le Premier actuaire compétent.

Le Bureau central de statistique est ouvert tous les jours ouvrables de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Tous les fonctionnaires et employés sont tenus d'être tous les jours présents au bureau dans les limites d'heure susmentionnées.

Les rapports, propositions et demandes à soumettre au Roi, ainsi que tous documents émanant du bureau sous la signature du directeur en chef, doivent porter la mention de l'employé qui les a rédigés ou expédiés.

Le Directeur en chef est nommé par le Roi. Il en est de même pour les Premiers actuaires et les Actuaires, qui sont nommés après 30 jours d'inscription, et sur la présentation faite au Roi par le directeur en faveur du candidat le plus méritant.

Les adjoints et auxiliaires, ainsi que les gens de service, sont nommés par le Directeur en chef.

Pour être admis comme fonctionnaire ou employé permanent du Bureau central, il faut avoir obtenu à l'une des deux Universités du royaume le diplôme de docteur avec témoignage spécial d'aptitude pour les mathématiques, les langues étrangères, la statistique ou l'histoire. A titre exceptionnel, il peut être dérogé à cette disposition en faveur d'un candidat possédant des aptitudes hors ligne et une habilité reconnue pour la statistique.

---

(1) Le projet de budget pour l'année 1886 présente les chiffres suivants :

	COURONNES (1 cour. = 1 fr. 39).
Appointements au chef et aux employés ordinaires	31,000
Rétributions aux adjoints et aux aides casuels, ainsi que traitements pour les vicariats.	12,000
Pour la bibliothèque	1,500
Pour les publications statistiques	17,000
Pour biens meubles, matériaux à écrire, chauffage, etc.	3,000
Total	64,500

Les frais de poste mandatés, selon le besoin, du Trésor de l'État, montent à environ 5,000 couronnes.

En cas que le chiffre du budget ne suffise pas, le Gouvernement y accorde une allocation spéciale, par exemple à l'occasion des recensements et lorsque le Bureau publie les rapports quinquennaux des préfets ou, occasionnellement, quelque autre statistique, comme à présent une statistique sur les élections politiques.

Le nombre des Premiers actuaires est à présent 3 et celui des Actuaires 2.

DEUXIÈME PARTIE

Organisation et travaux de la statistique officielle.

Lors de la fondation de la Commission centrale, en 1858, les divers comptes rendus statistiques que publiaient déjà depuis quelques dizaines d'années certaines administrations furent réunis et incorporés dans une seule et même série pour être publiés, chacun avec sa lettre de série spéciale, dans le même format (grand in-4°) et sous le titre commun de *Bidrag till Sveriges officiela Statistik* (Matériaux pour la statistique officielle de la Suède). De cette manière, la série, qui dans le principe ne comprenait que les lettres A-H, s'est étendue successivement jusqu'à la lettre X au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles branches.

Si nous suivons l'ordre alphabétique, les différentes branches de la statistique, représentées dans la série par des lettres spéciales, sont actuellement :

A. — **Population.** — En renvoyant à ce que nous avons dit plus haut sur le développement de la statistique de la population, nous pouvons ajouter quelques renseignements qui ne manquent pas d'une certaine importance.

Depuis 1860, des *recensements* détaillés sont exécutés tous les dix ans, et non plus, comme auparavant, par périodes quinquennales. Ils ont pour base les extraits nominatifs des registres de population des paroisses au 31 décembre, extraits qui sont directement communiqués au Bureau central de statistique, chargé de leur contrôle et de leur dépouillement.

Les formulaires employés par le clergé comprennent les données suivantes : *ménage ou famille, sexe, nom et prénoms, nationalité, culte, profession ou condition, année et lieu de naissance, état civil, présence ou absence, séjour inconnu* depuis longtemps et *infirmités physiques.*

Tout le travail du clergé est gratuit.

Cette méthode, cependant, n'a pu être appliquée dans nos plus grandes villes, Stockholm et Gothembourg, où les migrations des paroisses très peuplées présentent à la tenue régulière des registres des obstacles à peu près insurmontables. Le dénombrement y est exécuté au moyen de listes de ménage ordinaires, fournies, à Stockholm, par des autorités civiles dites « rotemän » constituées en 1878, avec la mission de dresser annuellement des rôles d'impôts (*mantalslängder*), qui comprennent toute la population de fait.

Grâce aux registres des paroisses, le clergé est à même de faire des extraits sommaires sur le nombre des habitants, de sorte que le Bureau central de statistique peut publier *annuellement,* dans la publication traitant du mouvement de la population, l'état numérique de la population dans les diverses communes.

La statistique du *mouvement de la population* est basée sur les extraits nominatifs des registres paroissiaux. Les renseignements demandés par les formules concernent :

a) Année, le mois et le jour du *mariage;* nom et prénoms, profession, domicile, nationalité et culte des deux époux ; indication s'ils sont nobles ; année, mois et jour de leur naissance ; nature du mariage (1re ou 2e noce, etc.) ;

b) Année, mois et jour de la *naissance,* nom et prénoms, état civil (légitime ou naturel) et sexe de l'enfant né vivant ; état civil et sexe de l'enfant mort-né ; noms, profession, domicile, nationalité et culte des deux parents ainsi que lieu d'accouchement de la mère ; indication si l'enfant est noble ; état civil et âge de la mère ; indication des naissances multiples ; indication si la sage-femme assistant à l'accouchement est diplômée ou non.

En outre, le clergé livre volontairement des données sur l'âge du père, la durée du mariage avant l'accouchement et l'ordre (1er, 2e, etc.) du mariage dans lequel est survenu l'enfant;

c) Année, mois et jour du *décès;* nom et prénom, profession, domicile, nationalité et culte du décédé ainsi que, pour les mineurs, nom, profession et domicile des parents; indication si le décédé était noble; âge, état civil et sexe du décédé; cause de décès; lieu du décès. Dans toutes les villes, les médecins sont tenus de constater les causes de décès. Les suicides et les accidents ou morts violentes ainsi que les épidémies doivent être consciencieusement indiquées, aussi bien pour la campagne que pour les villes.

A la suite des données sommaires sur la population, que fournit annuellement le clergé, nous avons des renseignements annuels sur *l'émigration et l'immigration.* Ces renseignements, tirés des registres de migration du clergé, se rapportent aux noms, état civil, sexe, âge, profession et lieu de destination ou de provenance des émigrants et des immigrants.

Enfin, il entre dans la statistique de population des renseignements sur les *divorces* ainsi que sur les *naturalisations* et le nombre d'étrangers ayant reçu la permission de posséder des biens-fonds en Suède.

B. — **Justice.** — Avant l'année 1830, on n'avait aucun exposé, étendu et fondé sur les données numériques, concernant l'administration de la justice, mais depuis cette époque, des comptes rendus sont annuellement publiés.

Les données qui s'y trouvent sont extraites des rapports annuels des juges et des autorités judiciaires.

La publication, qui est à la charge d'un bureau spécial annexé au Ministère de la justice et dirigé par un chef de bureau, forme deux parties, dont :

La première embrasse le compte des opérations des divers tribunaux et des autorités de police ainsi que les relevés sur le mouvement hypothécaire, les actes conservatoires de la propriété immobilière et les divorces ;

La seconde constate le nombre et la nature des infractions poursuivies devant les tribunaux ordinaires de première instance ; le nombre des individus accusés et condamnés ; la nature des peines édictées ; le lieu de naissance et de domicile, l'âge, l'état civil, les connaissances religieuses, le degré d'instruction, les ressources économiques et la profession des criminels, etc.

C. — **Mines et usines.** — Si l'exploitation des mines a été, incontestablement, plus anciennement que les autres branches de l'industrie, l'objet d'un travail statistique (nous avons à cet égard un document statistique important dans le rapport sur les mines et usines qui a été présenté au Roi en 1666), ce n'est pourtant que depuis l'année 1833 que des rapports assez complets sont annuellement publiés.

La statistique en question se base sur les chiffres fournis par les inspecteurs officiels des mines, mais élaborés et publiés tous les ans par le collège du commerce.

Dans le rapport, adressé, comme tous les autres comptes rendus de la série, au Roi, on trouve des renseignements sur la production des divers minerais et métaux ainsi que sur quelques autres produits : soufre, marbre, houille, etc. ; sur le nombre des ouvriers employés dans les mines et usines ; sur les accidents; les machines à vapeur; les permissions de recherches de mines données par l'administration ; les permissions obtenues à l'effet de suspendre pour un temps déterminé les travaux dans les mines, etc.

D. — **Industrie manufacturière.** — A partir de l'année 1830, le Collège du commerce présente annuellement un rapport imprimé sur les fabriques et les manufactures. Les modèles sont remplis par les industriels et résumés par les employés de l'administration provinciale et les magistrats des villes. Cette statistique, élaborée dans un bureau spécial du Collège, comprend les matières suivantes : nombre et nature des fabriques; force motrice; valeur et, pour certaines fabriques, quantité des produits; nombre des

fabricants et de leurs ouvriers; classification des artisans et de leurs ouvriers; tableau de l'impôt sur les revenus (*bevillning*), payé par les fabricants et les artisans, etc.

E. — **Commerce et navigation intérieurs.** — Par une instruction, datée du 23 avril 1831, le Collège du commerce a été chargé de publier annuellement des comptes rendus sur le commerce et la navigation du royaume. Les données que met en œuvre un bureau spécial du Collège sont tirées des rapports officiels des autorités et des fonctionnaires locaux. La publication rend compte de tous les navires occupés au cabotage ainsi que du nombre des patrons et des marins y engagés; du mouvement par les canaux et des droits de navigation y perçus; du mouvement, par canaux, des marchandises à l'intérieur du royaume; du mouvement, par ports, des navires ainsi que des droits de port prélevés sur ces navires; des différentes classes de marchands et d'apprentis-marchands, etc.

F. — **Commerce et navigation extérieurs.** — Les données contenues dans cette statistique qui est élaborée dans un bureau spécial du Collège du commerce sont basées, pour l'importation et l'exportation, sur les communications de l'Administration générale des douanes, et, pour la navigation maritime à l'étranger, sur les rapports des agents consulaires.

Les renseignements contenus dans la publication sont groupés dans deux parties et concernent principalement : *Première partie :* valeur, quantité et espèce des marchandises importées et exportées; marchandises en entrepôt; pays de provenance et de destination des marchandises; droits de douane et d'entrepôt; marchandises saisies; prix moyens de certaines marchandises cotées à la bourse de Stockholm, etc.; *seconde partie :* nombre, tonnage et nationalité des différentes espèces de navires arrivés et partis, soit chargés, soit sur lest; frets gagnés par des navires suédois dans la navigation étrangère; marine marchande de Suède; navires suédois employés à la navigation étrangère; droits de tonnage dits « *lastpenningar* », etc.

G. — **Prisons.** — Conformément à l'instruction royale du 7 mars 1835, l'Administration générale des prisons est chargée d'élaborer annuellement un rapport sur les matières y relatives. Les renseignements primordiaux sont fournis par le service compétent. Ils concernent : le nombre des détenus et les causes de leur détention; l'ordre et la discipline des prisons; les occupations, l'instruction générale et religieuse et l'état sanitaire des détenus, ainsi que les finances des établissements, etc.

H. — **Rapports quinquennaux des préfets.** — Au milieu du siècle passé, les préfets furent chargés de faire des rapports sur l'état économique de leurs préfectures respectives. Pourtant, ces rapports cessèrent bientôt d'être expédiés et ils n'ont jamais été imprimés. Mais depuis l'année 1822, les préfets dressent des rapports quinquennaux sur le développement et l'état actuel de leurs préfectures respectives. Les documents sont envoyés en manuscrit au Bureau central de statistique, qui les examine et les publie. Ils sont suivis d'un résumé assez volumineux, comprenant les groupes de matières suivants : topographie; climat; divisions administratives, etc.; population; agriculture; industrie; communications; commerce; propriété foncière; finances; éducation; banques; assurances; hôpitaux; assistance publique; fondations pieuses.

I. — **Télégraphes.** — Les données premières sur les télégraphes sont extraites des rapports des fonctionnaires appartenant à l'Administration générale des télégraphes, qui les met en œuvre et les publie annuellement, avec l'aide d'un employé spécial nommé « *Statisticien* ».

Cette publication permet de considérer les télégraphes à plusieurs points de vue, savoir : réseau télégraphique; bureaux; mouvement des télégrammes et des taxes perçues; personnel et appareils; téléphonie; finances, etc.

K. — **1° Hygiène publique.** — Les tableaux annexés à cette publication se réfèrent, pour la plus grande partie, aux rapports communiqués par les commissions hygiéniques et les médecins employés au service de l'État ou des communes. Ce travail paraît tous les ans sous les auspices de l'Administration médicale et traite des matières ci-après : état sanitaire de la population civile; médecins dans le service de l'État; hôpitaux civils; sources d'eaux minérales; bains de mer et établissements hydrothérapiques; examen médical des conscrits; état et service de santé de l'armée et de la marine; sages-femmes; vaccination; autopsies légales; pharmaciens; médecins vétérinaires, épizooties; recettes et dépenses de l'Administration médicale.

2° Aliénés. — Les renseignements sur les aliénés sont fournis à l'Administration médicale, qui les publie annuellement, par les soins des médecins en chef des établissements; ils embrassent les détails qui suivent : mouvement des aliénés dans les établissements; formes morbides; admissions de l'année; âge, état civil, profession et domicile des aliénés; causes probables des maladies; guérisons et décès; nombre des places, des journées d'entretien, des médecins, des surveillants et des gardes-malades; état financier; observations scientifiques, etc.

L. — **Chemins de fer.** — Les bases de cette statistique sont empruntées aux divers comptes rendus des fonctionnaires appartenant à l'Administration des chemins de fer de l'État. La publication des résultats est faite en deux volumes, qui paraissent annuellement par intervalles et dont le dernier contient une statistique générale des chemins de fer de Suède, publics ou privés.

Les matières traitées dans le premier volume se groupent comme suit : statistique, nombre, nature, service et frais d'entretien des machines locomotives et des wagons; classification des stations et des sections de voie; nature et transport des marchandises; transport des bestiaux; mouvement par station; recettes et dépenses; rails et billes; dispositions des trains; personnel, etc.

M. — **Postes.** — Les données fournies à l'Administration générale des postes sont élaborées et publiées annuellement sous l'inspection de l'un des chefs de bureau de cette administration.

Les tableaux de cette publication, qui se compose de deux volumes paraissant séparément, embrassent les matières ci-après : voies ordinaires, voies ferrées, voies maritimes, lacustres et fluviales exploitées pendant l'année; bureaux de poste fixes; mouvement du service des postes; nombre des journaux et autres publications périodiques; valeurs déclarées; mandats de poste; remboursements sur la poste; abonnements des journaux; recettes et dépenses, etc.

N. — **Statistique agricole.** — Cette lettre comprend deux publications différentes, savoir :

1° *Rapports des sociétés agricoles.* Ces sociétés envoient les données premières qu'ils ont recueillies au Bureau central de statistique qui les publie annuellement, en les faisant suivre d'un résumé. De cette manière, on obtient un aperçu, pour tout le royaume, sur les unités cadastrales; l'étendue et la culture de la terre ferme; la classification des propriétaires fonciers et des fermiers; l'exploitation de la terre cultivée; la semence; la récolte; le nombre des animaux domestiques, etc.

2° *Rapports des préfets sur la récolte.* Les préfets recueillent, par l'entremise de leurs fonctionnaires subordonnés de la campagne, des données sur le rendement relatif de la récolte. Puis, ils les envoient, en prononçant eux-mêmes un jugement général sur le résultat dans leurs préfectures, au Bureau central de statistique, qui, avec l'aide des renseignements obtenus des sociétés agricoles pour une année précédente sur l'état des semences, calcule les chiffres absolus pour la récolte de l'année courante.

O. — **Arpentage.** — En partant des données qui lui sont fournies par ses employés, l'Administration d'arpentage élabore et publie annuellement un rapport au Roi, dont les tableaux sont relatifs aux points suivants : travaux d'arpentage ; nombre d'arpenteurs et importance de leurs travaux ; dépenses des propriétaires pour les opérations de distribution, de réunion et de délimitation des parcelles, etc.

P. — **Enseignement.** — Le Ministère des cultes et de l'instruction publique publie des rapports officiels sur l'instruction publique, en recourant aux relevés statistiques qui lui sont fournis par les autorités scolaires.

Ont successivement paru deux publications :

L'une sur l'enseignement primaire, comprenant les points suivants : nombre des écoles, des instituteurs, des élèves et des enfants en âge de fréquenter les écoles ; durée de l'enseignement ; distance à parcourir pour se rendre à l'école ; matières d'enseignement ; salaires, etc. ;

Et *l'autre* sur l'enseignement secondaire, comprenant plusieurs groupes de matières bien détaillés, savoir : enseignement ; corps enseignant ; élèves ; bibliothèques ; matériel et édifices ; économie.

Une spécification de ces diverses matières prendrait trop de place pour pouvoir être insérée ici.

Du reste, il y a lieu de faire observer que dans un rapport que le Gouvernement présente chaque année à la Diète, on trouve un certain nombre de renseignements sur les divers établissements scolaires.

Q. — **Forêts.** — Les données primordiales fournies à l'Administration des domaines et des forêts sont réunies et publiées chaque année par ce service, avec l'aide d'un employé-statisticien adjoint. Le contenu de la publication, qui se rapporte presque exclusivement aux forêts de l'État, est le suivant : forêts aménagées ; bois vendu et marqué ; prix du bois ; revenu net des différentes forêts ; pépinières, reboisement et déboisement des forêts publiques ; délits forestiers ; travaux des ingénieurs forestiers ; carnassiers tués et animaux domestiques tués par les carnassiers dans toute l'étendue du royaume ; élèves des écoles forestières ; personnel du corps forestier ; budget forestier ; valeur des forêts de l'État, etc

R. — **Statistique électorale.** — Il y a deux publications différentes réunies, dans la même série, sous la lettre R, et publiées toutes deux par le Bureau central de statistique. L'une se rapporte aux *élections communales* et l'autre aux *élections politiques*. La première, qui n'a paru qu'une seule fois (en 1874), rend compte du nombre des personnes ayant le droit de vote dans les affaires de la commune ainsi que du nombre de leurs voix. La seconde, qui paraît tous les trois ans, traite des élections pour la première chambre ; des élections complémentaires pour la seconde chambre ; du nombre des personnes ayant le droit de vote et des votants aux élections nouvelles pour la seconde chambre ; du nombre et des professions des « électeurs » aux élections indirectes ; membres de la Diète, etc.

S. — **Travaux publics.** — L'Administration des travaux publics a la charge de publier annuellement un rapport fondé sur les renseignements statistiques fournis par ses fonctionnaires subordonnés et concernant les entreprises ci-après qui jouissent de subventions de l'État : rectifications, améliorations et constructions de routes ; desséchements de toute nature ; allocations et subventions de l'État sous forme de prêts accordés pour les travaux soumis au contrôle de l'Administration des travaux publics ; statistiques des chemins de fer de l'État ou appartenant à des compagnies privées.

T. — **Pilotage, phares et sauvetage.** — A l'Administration du pilotage incombe le devoir de publier, tous les ans, un compte rendu statistique, comprenant les matières suivantes : personnel, pilotage et navigation ; phares et feux, balises, bouées et autres signaux ; navires et bateaux du service de pilotage ; service de sauvetage ; administration et économie, etc.

U. — **Assistance publique et finances des communes.** — Le Bureau central de statistique obtient ses renseignements des autorités communales, par l'entremise des préfets, et en publie tous les ans un rapport statistique, dont les tableaux embrassent : arrondissements d'assistance ; hospices et personnes assistées ; sommes des unités d'imposition (*fyrktal*) des communes rurales ainsi que sommes des impôts sur la propriété et sur le revenu (*bevillning*) des villes ; contributions communales ; revenus, dépenses, actif et passif des communes et des représentations des préfectures, etc.

V. — **Fabrication et vente de l'eau-de-vie.** — Au Ministère des finances est attaché un bureau spécial du contrôle et des vérifications, dont le chef est tenu de présenter au Roi, tous les ans, un rapport sur la fabrication et la vente de l'eau-de-vie. La table des matières de cette publication contient : nombre des distilleries et des jours de travail ; importance et répartition de la fabrication ; usage du droit d'entrepôt par les distilleries ; matières premières ; combustible ; bras et machines employés ; contrôle de la fabrication ; recette de l'État sur la fabrication ; frais ; nombre des licences de vente ; montant des droits de vente ; consommation de l'eau-de-vie dans le pays, etc.

X. — **Salaires et pensions.** — Ces statistiques, commencées en 1880, sont élaborées par le Bureau central de statistique qui, pour le travail, s'appuie sur les lois et règlements y relatifs et réclame le concours des autorités compétentes. Jusqu'à ce jour deux volumes ont été publiés, qui rendent compte des salaires et pensions du Conseil d'État, de la Cour suprême, des autorités centrales, des autorités locales subordonnées au Département de la justice et au Département des affaires étrangères.

On s'occupe actuellement d'activer la préparation de cette branche de la statistique, de sorte qu'on ne tardera pas à avoir des comptes rendus sur toutes les pensions et salaires payés par l'État, l'Église et les communes.

***

A côté des publications mentionnées ci-dessus, il y a plusieurs comptes rendus annuels qui, sans faire partie de la grande série officielle, peuvent être considérés, toutefois, comme s'y rattachant à quelques égards, savoir : *Budget* (Riksstat) ; *Extrait des comptes généraux de l'État* (Kapitalkonto till rikshufvudboken) ; *Extraits des comptes de l'administration de la dette publique* (Utdrag ur Riksgäldskontorets hufvudbok) ; *Relevé général des impôts sur le revenu* (Generalsammandrag öfver bevillningen) ; *États mensuels, trimestriels et annuels de la situation de la Banque de Suède* (Riksbank) *et des banques privées* (Enskilda banker) ; *Rapports sur les institutions de crédit foncier* (Hypoteksinrättningar) ; *Rapports des réviseurs de la Diète*, etc.

Le Bureau central de statistique publie un *Journal statistique* (Statistisk tidskrift), dont les années 1860-1884 ont paru en 73 fascicules. Ce journal contient, entre autres matières : la statistique des *caisses d'épargne* depuis 1861, ainsi que, depuis 1871, des résumés annuels de toute la statistique officielle, etc. Le fascicule qui comprend ces résumés correspond donc tout à fait aux *Annuaires statistiques* publiés en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays.

***

PUBLICATIONS (BIBLIOGRAPHIE).

Aperçu des publications de la série « Bidrag till Sveriges officiela statistik ».

A) *Befolknings-statistik* (Population). Années 1851-1855, 3 fasc. ; 1856-1860, 3 fasc. ; 1861-1869, chaque à 1 fasc. ; 1870, 3 fasc. ; 1871-1879, chaque à 1 fasc. ; 1880, 3 fasc. ; 1881-1883, chaque à 1 fasc.

B) *Rättsväsendet* (Justice). Années 1857-1858, 1859-1875, chaque à 2 fasc. ; 1876-1883, chaque à 1 fasc. — Résumé pour 1830-1856, sections I, II, III : 1, 3 fasc.

C) *Bergshandtering* (Mines et usines). Années 1858-1883, chaque à 1 fasc.

D) *Fabriker och manufakturer* (Industrie manufacturière). Années 1858-1883, chaque à 1 fasc.

E) *Inrikes handel och sjöfart* (Commerce et navigation intérieurs). Années 1858-1883, chaque à 1 fasc.

F) *Utrikes handel och sjöfart* (Commerce et navigation extérieurs). Années 1858-1883, chaque à 1 fasc.

G) *Fängvården* (Prisons). Années 1859-1883, chaque à 1 fasc.

H) *Kungl. Maj^ts Befallningshafvandes femårsberättelser* (Rapports quinquennaux des préfets). Années 1856-1860, 1861-1865, 1866-1870, 1871-1875, 1876-1880, chaque à 25 fasc. avec résumé.

J) *Telegrafväsendet* (Télégraphes). Années 1861-1884, chaque à 1 fasc.

K) *Helso-och sjukvården* (Statistique médicale).

I. *Medicinalstyrelsens* (*Sundhetskollegii*) *underdåniga berättelse* (Hygiène publique). Années 1861 avec aperçu des rapports annuels 1851-1860, 1 fasc.; 1862-1882, chaque à 1 fasc.

II. *Öfverstyrelsens öfver Hospitalen underdåniga berättelse* (Aliénés). Années 1861, 2 fasc.; 1862-1883, chaque à 1 fasc.

L) *Statens Jernvägstrafik* (Chemins de fer de l'État). Années 1862-1864, chaque à 1 fasc.; 1865, 1866, chaque à 2 fasc.; 1867-1877, chaque à 1 fasc.; 1878-1883, chaque à 2 fasc.

M) *Postverket* (Postes). Années 1864 (et années précédentes), 1865-1876, chaque à 1 fasc.; 1877, 3 fasc.; 1878-1883, chaque à 2 fasc.

N) *Jordbruk och boskaps-skötsel* (Statistique agricole).

Hushållnings sällskopens berättelser (Rapports des sociétés agricoles). Années 1865-1883, chaque 24 à 26 fasc. avec résumé.

Sammandrag af Kungl Maj^ts Befallningshafvandes årsväxtberättelser (Rapports des préfets sur la récolte). Années 1874-1884, chaque à 1 fasc.

O) *Landtmäteriet* (Arpentage). Années 1867-1883, chaque à 1 fasc.

P) *Undervisningsväsendet* (Instruction publique).

Folkundervisningen (Enseignement primaire). Année 1868, 1 fasc.

Statens elementarläroverk för gossar (Enseignement secondaire pour les garçons). Année scolaire 1876-1877, 1 fasc.

Q) *Skogsväsendet* (Forêts de l'État). Rapport jusqu'à l'année 1870 et années 1870-1883, chaque à 1 fasc.

R) *Valstatistik* (Statistique électorale).

I, III, VI. *Riksdagsmannavalen* (Élections politiques) 1872, 1875, 1876-1878, 1879-1881, 1882-1884, chaque à 1 fasc.

II. *Kommunala rösträtten* (Élections communales) 1871, 1 fasc.

S) *Allmänna arbeten* (Travaux publics). Années 1872-1883, chaque à 1 fasc.

T) *Lots-och Fyrinrättningen samt Lifräddnings-anstalterne å rikets kuster* (Pilotage, phares et sauvetage). Années 1873-1884, chaque à 1 fasc.

U) *Kommunernas fattigvård och finanser* (Assistance publique et finances des communes). Années 1874-1883, chaque à 1 fasc.

V) *Bränvins tillverkning och försäljning* (Fabrication et vente de l'eau-de-vie). Années de fabrication 1873-1874 et 1874-1875, 1875-1876 et 1876-1877; 1877-1878 et 1878-1879; 1879-1880; 1880-1881; 1881-1882, 6 fasc.

X) *Aflönings-och pensions-statistik* (Salaires et pensions). Pour chacune des années 1881 et 1883, il a été publié 1 fasc. (1).

Stockholm, le 13 juin 1885. ELIS SIDENBLADH.

---

(1) Pour les divers *rapports financiers*, le *Journal statistique*, la *statistique des caisses d'épargne*, ainsi que l'*Annuaire statistique*, voir la page précédente.

FINLANDE

RAPPORT

SUR

L'état et l'organisation de la Statistique officielle en Finlande.

Relativement, la statistique officielle en Finlande peut passer pour ancienne. Elle remonte au milieu du siècle dernier, où, pendant son union avec la Suède, ce pays prit sa part des progrès économiques qui marquèrent la période dite *de la Liberté* (1720-1772).

Dès cette époque ou, à plus juste titre, depuis l'an 1749, la Finlande a eu des recensements périodiques de la population, d'abord tous les trois, puis tous les cinq et enfin, après 1880, tous les dix ans. Depuis l'an 1749 on a, de plus, recueilli sur les mariages, les naissances, les décès et leurs causes, etc., des données si complètes et si exactes qu'on peut, sans hésitation, les comparer aux meilleures données contemporaines des autres pays d'Europe.

En ce qui concerne l'état de l'agriculture et des autres sources économiques, comme le commerce et la navigation, les préfets des provinces ont régulièrement produit des rapports officiels depuis l'an 1735; mais le programme de ces travaux n'ayant pas été exactement formulé, les matériaux statistiques qu'on trouve dans ceux d'entre eux qui sont les plus anciens, sont aussi les plus incomplets, de sorte que souvent on ne peut s'en servir pour établir des comparaisons exactes avec le temps actuel. Cependant ces matériaux contribuent beaucoup à nous donner la connaissance de la qualité des récoltes annuelles, de l'accroissement des terrains cultivés et de l'histoire de la colonisation et de la distribution des propriétés, ainsi que des mesures prises par le Gouvernement en vue du progrès industriel. Mais la plus grande importance de ces rapports obligatoires c'est d'avoir ouvert la voie au relevé méthodique des données statistiques futures; et c'était surtout un grand avantage pour les travaux statistiques, en Finlande, qu'on ait pu se baser sur des prescriptions de la loi et que l'administration fût depuis longtemps accoutumée à ces sortes de travaux. Par conséquent, l'établissement d'un bureau central de statistique n'a pas imposé à ces autorités des obligations nouvelles, quoique leur tâche ait été depuis mieux déterminée en qualité comme en quantité.

Bien que, comme nous l'avons dit, le dépouillement officiel des données statisti-

ques annuelles, répété périodiquement, ait été opéré en Finlande, durant un siècle et demi à peu près, le temps où l'on a commmencé à mettre en ordre, à travailler et à publier ces données, n'est pas aussi reculé qu'on le croit, car tout cela n'a été fait que depuis peu. A l'exception des tableaux régulièrement publiés dans les journaux officiels du pays et des rapports annuels présentés par divers organes de l'administration centrale, la première moitié de ce siècle n'a pas produit en Finlande d'autres publications statistiques, sauf quelques essais généraux publiés tantôt aux frais de l'État, tantôt par des particuliers, et des aperçus sur le développement économique du pays pendant diverses périodes, ainsi que des monographies locales sur diverses provinces.

*
* *

Après que les États du pays eurent exprimé le besoin de posséder un bureau central de statistique (ce fut à la Diète de 1863-1864), on l'établit enfin, le 1er décembre 1865, d'abord à titre provisoire et avec deux employés seulement, un chef et son adjoint. Le 28 juin 1870, le bureau fut définitivement organisé auprès du Sénat impérial de Finlande (Ministère de l'intérieur). Comme auparavant, le bureau n'eut que deux employés; mais on lui accorda une légère subvention pour payer à l'heure des aides-calculateurs.

En même temps que le Bureau, on établit une Commission centrale de statistique composée des chefs des organes administratifs du pays avec le chef du bureau de statistique comme membre rapporteur.

La Commission centrale fut constituée en assemblée délibérante, dans le but d'imprimer l'unité aux travaux statistiques et d'élaborer les questionnaires ainsi que les plans de publications de diverses administrations, etc.

Il semble qu'en organisant cette commission, on ait répondu aux désirs exprimés dans les diverses sessions du congrès international de statistique, à Bruxelles (1853), à Paris (1855) et à Berlin (1863). Cependant on vit bientôt qu'une commission centrale de statistique, organisée comme celle de la Finlande, ne correspondait point tout à fait par son utilité au but désiré. Une commission de quinze membres, dont chacun représentait une branche administrative séparée, était convoquée pour délibérer et se prononcer sur des questions qui leur étaient, en général, plus ou moins étrangères, et pour la solution desquelles ils manquaient ordinairement de connaissances spéciales. Presque toutes les questions soumises à la commission n'avaient point de rapport direct avec les travaux habituels de la plupart de ses membres.

Ainsi, par exemple, la statistique agricole, commerciale, industrielle, médicale, criminelle, forestière, celle de l'éducation, etc., avaient dans la commission leurs représentants; mais aucun d'eux n'avait assez de connaissances spéciales dans la sphère d'autrui, pour pouvoir imprimer l'unité aux travaux statistiques. En qualité de membres de la commission, les fonctionnaires ne touchant pas d'honoraires et étant en même temps assez occupés par leur emploi, ne pouvaient se réunir que très rarement. Par suite, beaucoup de questions étaient résolues de façon que le bureau de statistique se trouvait amené à présenter directement ses propositions au Gouvernement, qui les adoptait sur le simple avis de l'autorité compétente. En un mot, la commission centrale de statistique en Finlande fut une institution qui ne répondait pas aux besoins pratiques. Sans doute, l'organisation même de cette institution avait ses défauts; mais le besoin d'une institution permanente de cette nature ne parut pourtant pas justifié par l'expérience.

C'est par ces motifs que le 4 novembre 1884, un nouveau décret impérial supprima ladite commission, dont les attributions passèrent au bureau central de statistique. Quand on le juge nécessaire, les propositions de ce bureau sont soumises à un comité composé d'experts spécialement élus pour la question. Par conséquent, au lieu d'une commission permanente de statistique, il y a maintenant des comités temporaires, dont les représentants de la science statistique sont toujours membres.

*
* *

D'après le dernier décret, en vigueur depuis le commencement de cette année, le bureau central de statistique en Finlande est composé comme suit :

1 Directeur,
1 Actuaire supérieur, adjoint du directeur,
3 Actuaires inférieurs.
1 Huissier.

En outre, il y a des aides-calculateurs payés à l'heure, dont le nombre varie de 3 à 7 d'après la quantité de travail à produire.

Le budget annuel du bureau central de statistique monte, en tout, à 49,000 fr., sans compter le loyer, les frais d'impression des travaux du bureau, ainsi que ceux des questionnaires. Le bureau est installé dans un pavillon du palais du Sénat, et ses travaux sont imprimés à l'imprimerie de l'État. Quant au budget spécial des questionnaires pour le recueillement des données primaires, il s'élève à 1,875 fr. environ.

Les branches de statistique dont le bureau central s'occupe directement sont :

1° *Statistique de la population.* — Les éléments de cette statistique sont recueillis par le clergé, qui en vertu de la loi tient les registres civils. Ces registres se composent des livres ci-après :

a) Le grand livre, contenant, pour chaque membre d'une paroisse, le nom, l'année de la naissance, le lieu natal, l'état civil, le métier ou l'emploi, la langue maternelle, les connaissances en lecture, en écriture et en catéchisme, et, s'il y a lieu, la mention des condamnations encourues. Dans chaque commune rurale (paroisse), le grand livre est rédigé par villages, disposés en ordre alphabétique : sous chaque nom de village on trouve en haut de la page, le nom de propriété et, plus bas, le nom du propriétaire, celui de sa femme, de ses enfants, de ses parents demeurant chez lui, de ses domestiques et de ses ouvriers ; plus loin, à la page suivante sont inscrits les noms de tous les fermiers, journaliers, etc., habitant ladite propriété avec leurs familles. Les naissances, les décès, les emménagements et déménagements, ainsi que tous les autres changements sont immédiatement annotés dans le grand livre, lequel, vers le nouvel an, est envoyé dans chaque village, où il est contrôlé pendant les examens annuels de catéchisme qu'ordonne l'Église luthérienne de Finlande. A cette occasion, tous les habitants présents et absents de chaque village d'après le grand livre, sont interrogés ; on corrige les erreurs, et tous les changements nouveaux sont annotés. C'est d'après les grands livres ainsi corrigés que les curés dressent, au bout de dix ans, des tables sommaires des communes, d'après le cadre adopté par le bureau central de statistique.

b) Le livre des naissances, contenant, par ordre chronologique, tous les enfants, nés et baptisés d'une paroisse, leurs parents, ainsi que l'état civil de ceux-ci, etc.

c) Le livre des mariages, contenant également par ordre chronologique, tous les mariés, leur âge, leur état civil, etc.

d) Le livre des décès, contenant les mêmes données sur les décédés.

e) Le livre des emménagements et déménagements.

Sur ces livres (lettres *b* et *c*) et d'après une formule fixée d'avance, les curés dressent annuellement les tables du mouvement de la population de toutes les communes.

Ces tables, les listes décennales de la population et les tables annuelles sur le mouvement de la même population sont envoyées régulièrement au bureau central de statistique, qui, avec ces matériaux, dresse les tableaux récapitulatifs du pays tout entier.

De ce qui vient d'être dit, il résulte que la statistique de la population en Finlande est exclusivement fondée sur la population *légale* et non sur celle *de fait.* Dans un pays où une population rare est disséminée sur un vaste territoire, entouré de lacs innombrables et de contrées couvertes de bois, des recensements comme ceux qui se font dans le midi de l'Europe sont impraticables. Il faut d'ailleurs reconnaître que les recensements basés sur la population légale ont atteint, en Finlande, un tel degré d'exactitude après avoir été pratiqués pendant la durée d'un siècle et demi, qu'il semble inutile de les remplacer par d'autres méthodes que l'expérience n'a pas consacrées dans le pays.

Lorsqu'une population, comme celle de la Finlande, professe presque tout entière la même religion, il n'y a aucun inconvénient à faire dresser les registres civils par le clergé. Les représentants des autres confessions qui existent en Finlande, à côté du luthérianisme, ont, en ce qui concerne leurs prêtres, les mêmes obligations que ceux de la religion dominante. Les quelques citoyens finlandais qui n'appartiennent à aucune des églises du pays, envoient leurs réponses aux autorités communales, qui les transmettent ensuite aux pasteurs luthériens.

Cependant, dans les villes plus considérables, dont la population est plus mobile, le bureau central de statistique a relevé à la fois le recensement des populations légale et de fait, en 1870, au moyen des listes de ménage et, en 1880, au moyen de listes et de cartes personnelles. Les résultats de ces divers recensements ont été publiés séparément.

1° *Agriculture et élevage de bétail.* — En l'absence d'un cadastre, établi d'après les exigences modernes, les données qu'on possède sur l'étendue et l'emploi de la terre cultivée sont encore très défectueuses. Celles qui concernent les terres cultivées ainsi que les récoltes, pour tous les fonds de terre, sont recueillies, d'après des formules une fois fixées, par les soins des communes rurales. Il est fait, en même temps, chaque année, un recensement du bétail. Les tableaux sont contrôlés par les assemblées communales, après quoi ils sont transmis aux préfets, qui les envoient au bureau central de statistique, en les accompagnant de rapports sur l'état économique des provinces.

En 1876, sur l'initiative du bureau de statistique, une enquête agricole fut exécutée dans le gouvernement de Nylande et produisit les meilleurs résultats.

On vient de soumettre au Gouvernement la proposition d'un nouveau cadastre, avec établissement de cartes économiques sur l'ensemble du pays. On ne peut qu'approuver cette mesure, car on aura ainsi une base plus sûre pour évaluer le montant annuel des récoltes;

2° *Commerce extérieur et navigation.* — Cette partie de la statistique est fondée sur des données déposées à la direction générale de la douane par tous ses bureaux, ainsi que par les marins. L'importation et l'exportation sont évaluées selon les prix courants des marchandises dans les ports de Finlande ;

3° *Revenu annuel de la nation.* — Par suite de l'impôt sur les revenus, qui dès l'année 1865 a été établi en Finlande, on possède de riches matériaux indiquant, en chaque lieu, la fortune des habitants suivant les différentes conditions et métiers. Ces matériaux sont périodiquement mis en œuvre par le bureau de statistique ;

4° *Caisse d'épargne.* — Ces caisses ont été l'objet d'ouvrages statistiques spéciaux. Cependant, cette branche de statistique se borne à l'établissement de tables sommaires publiées dans l'Annuaire statistique pour la Finlande, ainsi qu'à des comptes rendus un peu plus détaillés qu'on trouve dans les rapports sur la situation économique du pays, embrassant chacun une période quinquennale.

Les publications du bureau central de statistique paraissent en *finnois* ainsi qu'en *suédois,* sous le titre général de *Suonenmaan Virallinen Filasto* ou *Bidrag till Finlands officiela Statistik.* (La statistique officielle de Finlande). Elles se divisent jusqu'à présent en huit séries, savoir :

1° *Commerce extérieur et navigation.* — 6 livraisons comprenant les années 1865-1880. Les années 1881-1883 sous presse ;

2° *Rapport sur la situation économique du pays.* — 4 tomes comprenant les années 1861-1880 ;

3° *Statistique agricole.* — 2 livraisons : 1°, matériaux pour la statistique agricole de la Finlande, et 2°, enquête agricole de 1876 dans le gouvernement de Nylande ;

4° *Statistique des revenus.* — 3 livraisons contenant des comptes rendus relatifs aux années 1865, 1871 et 1877. Une nouvelle livraison, pour l'année 1881, est sous presse ;

5° *Températures moyennes* de l'air calculées pour chacune des années 1846-1865. 1 livraison. Cette série n'a pas été continuée ;

6° *Population.* — 11 livraisons, savoir : *a*) Recensements généraux de la population le 31 décembre 1865, le 31 décembre 1875 et le 31 décembre 1880. Tomes 1, 5, 9 et 11 ;

b) Recensements de la population de quelques villes en 1870 et en 1880. Tomes 3, 8 et 11 ;

c) Mouvement de l'état civil de la population en 1865 et 1881. Tomes 2, 4, 5, 6, 7 et 10.

Sous presse et en voie d'achèvement : Rapport sur le mouvement de la population pour les années 1882 et 1883 ;

7° *Caisse d'épargne.* — Aperçu pour les années 1870-1872. 1 livraison ;

8° *Statistiques des aveugles, des sourds-muets et des aliénés.* — 2 livraisons : *a*) Statistique des aveugles en 1873, et *b*) Statistique des idiots (en âge d'école) en 1883.

Indépendamment de ces ouvrages, le bureau central de statistique publie annuellement, depuis 1878, un *Annuaire statistique pour la Finlande.* Cette annuaire contient des tableaux sur la superficie et la population, sur le mouvement de la population, l'agriculture et élevage des bestiaux, l'économie forestière, les mines,

l'industrie dans les villes, le commerce et la navigation, les canaux et les chemins de fer, les postes, les banques et les établissements de crédit, l'instruction publique, l'hygiène, l'assistance publique, les prisons, les incendies, les finances de l'État et celles des communes, la dette publique, etc.

*
* *

A côté des publications du bureau central de statistique, on peut encore citer les brochures suivantes, publiées à part par le directeur du bureau, mais qui sont en partie imprimées aux frais de l'État :

1° *Manuel statistique pour la Finlande.* — (En finnois et en suédois), contenant des comptes rendus sur les origines et les fonctions de toutes les autorités publiques et services administratifs de la Finlande, les appointements des fonctionnaires, l'étendue et la population des différents centres administratifs, judiciaires et ecclésiastiques, etc. Helsingfors, 1872;

2° *Renseignements sur la population de Finlande.* — (En français) avec 8 cartes. Helsingfors, 1869;

3° *Le Grand-Duché de Finlande.* — Notice statistique, dont il y a différentes éditions en finnois, en suédois, en russe et en français.

*
* *

Les branches suivantes de la statistique officielle sont élaborées par les autres administrations centrales du pays :

1° *Statistique médicale et des établissements sanitaires.* — La direction médicale de Finlande présente annuellement des rapports détaillés sur ce sujet. Ces rapports sont publiés depuis l'année 1854; 30 tomes ont paru;

2° *Statistique forestière.* — La direction forestière présente sur l'état et l'administration des forêts de la couronne en Finlande des rapports annuels, qui sont aussi publiés ;

3° *Mines et usines.* — La direction des mines publie tous les ans un rapport à cet égard ;

4° *Industrie.* — En ce qui concerne les professions industrielles, la direction des manufactures publie, tous les trois ans, un compte rendu détaillé. Toutefois, ce compte rendu vient d'être confié à un organe administratif particulier, la direction des industries, qui s'occupe aussi des mines. En général, les matériaux dont a jusqu'ici disposé la statistique industrielle de la Finlande peuvent être considérés comme très défectueux. On peut espérer néanmoins que cette statistique s'améliorera, dès que la nouvelle direction des industries l'aura soumise à un contrôle plus exact ;

5° *Transports.* — La direction des chemins de fer publie annuellement un volume contenant le compte rendu du trafic sur les chemins de fer de l'État. De même, l'administration des voies et des communications par eau publie des rapports annuels sur le trafic des canaux. Enfin, l'administration des postes a publié des tableaux rédigés d'après les formules adoptées par le congrès de Berne ;

6° *Pilotage côtier et phares.* — L'administration de pilotage côtier fournit annuellement un rapport imprimé sur l'état du pilotage et des phares, etc. ;

7° *Institutions de banque et de crédit.* — En dehors des rapports mensuels que non seulement la banque de Finlande, mais encore toutes les banques privées, existantes dans le pays et fondées par actions, sont obligées de publier dans les

journaux officiels du pays; ces établissements produisent, à la fin de chaque année, un rapport détaillé de leurs opérations;

8° *Instruction publique.* — L'administration des écoles du pays publie annuellement un aperçu statistique de l'état des écoles publiques secondaires en Finlande, suivi d'une notice sur les écoles privées. Tous les deux ou trois ans paraît, en outre, un aperçu statistique sur l'état des écoles primaires et, tous les cinq ans, un aperçu général de l'instruction des enfants en Finlande;

9° *Justice.* — A chaque session de la Diète, le procureur général est tenu de fournir une relation sur l'administration de la justice dans le pays. En outre, il publie chaque année un rapport sur les procès civils et criminels introduits devant les tribunaux;

10° *Prisons.* — L'administration des prisons publie, également, chaque année un rapport sur l'état des établissements pénitentiaires et des maisons de travaux forcés.

Les publications statistiques officielles étant, en Finlande, écrites en finnois et en suédois, les étrangers, qui désirent être renseignés sur l'état de choses dans le pays, éprouvent plus ou moins de difficulté à les comprendre. C'est pour remédier à cet inconvénient, que dans toutes les publications statistiques du bureau central, on a eu l'idée d'imprimer *en français* non seulement les tables de matières, mais encore les titres de chapitres, ainsi que les rubriques des colonnes. Cet exemple a été suivi dans plusieurs ouvrages émanant d'autres administrations.

Les ouvrages des différents organes administratifs ayant été publiés en formats divers, le bureau central de statistique a proposé au Gouvernement qu'à l'avenir tous ces ouvrages fussent publiés sous un titre général, par séries numérotées et, enfin, dans le format in-octavo, type adopté pour les dernières publications du bureau. Cette proposition étant actuellement à l'étude, il y a lieu d'espérer qu'elle sera approuvée.

Grâce à ces réformes, les publications statistiques de la Finlande gagneront en uniformité et pourront être plus facilement consultées par les statisticiens des autres pays.

Helsingfors, le 1er juin 1885.

K. E. F. Ignatius,
Directeur du bureau central de statistique.

DANEMARK

Le Bureau royal de la statistique de Danemark fut institué le 1er janvier 1850 à la place de la commission royale des tableaux statistiques, qui existait depuis 1833 et dont les fonctions passèrent simplement au nouveau Bureau. La direction du Bureau a été confiée successivement à quatre chefs : à M. *A. F. Bergsoe* (4 ans), à M. *C. N. David* (environ 19 ans), à M. *V. Falbe Hansen* (4 ans et demi) et au soussigné *Marius Gad* (8e année).

Après la commission des tableaux le Bureau fut chargé de tous les travaux préparatoires et consécutifs des recensements périodiques, des rapports annuels sur les mariages, naissances et décès, des suicides, de la justice criminelle, des listes annuelles de la douane sur l'importation et l'exportation du royaume, etc. Depuis le Bureau a étendu de plus en plus le champ de son activité, en proportion de ses forces personnelles et de ses moyens d'exécution, par l'appropriation de nouvelles études statistiques et particulièrement par une élaboration plus détaillée et plus profonde des sujets à traiter.

Le Bureau a eu toujours son budget annuel ordinaire et fixe, mais souvent on lui a accordé des crédits extraordinaires, à l'occasion de travaux périodiques revenant rarement ou en vue de tâches ordinaires demandant de plus grands développements. Voici pour les dernières années le montant du *budget ordinaire* accordé au Bureau par an :

A. — *Dépenses du personnel.*

Chef, traitement	3,600 Kr. (1 Kr. = 1,39 fr.)	
Sous-chef, id.	2,800	
Attachés (8 dont 2 dames), id.	9,628	
Auxiliaires du dehors	6,000	
		22,028 Kr.

B. — *Bureau et impression.*

Bibliothèque et fournitures de bureau	2,700 Kr.	
Voyages du chef dans l'intérieur du pays	400	
Frais de publication	12,500	
		15,600
Total du budget ordinaire		37,628 Kr.
Comme on a accordé extraordinairement, pendant les derniers sept ans, des sommes qui s'élèvent en tout à 38,500 Kr., ce qui fait une moyenne par an de		5,500
nous arrivons à ce résultat, que le fonctionnement du Bureau, pendant les exercices de 1878-1879 à 1884-1885 a amené pour l'État une dépense annuelle égale à		43,128 Kr. (Env. 60,000 fr.)

Les publications du Bureau royal de statistique se divisent en trois parties :

I. *Statistisk Tabelværk* (in-4°) ;
II. *Statistiske Meddelelser* (in-8°) ;
III. *Sammendrag af statistiske Oplysninger angaaende Kongeriget Danmark* (in-8°).

I. — « Statistisk Tabelværk ».

Le *Statistisk Tabelværk* comprend les ouvrages du Bureau les plus importants des divers genres. Chaque volume renferme deux parties : les tableaux (généraux et spéciaux) et l'introduction. Cette dernière a pour but de présenter avec ordre les résultats qu'on peut extraire des tableaux et d'en faire la comparaison avec les tableaux antérieurs, pour déterminer ainsi le caractère du développement des faits. La première série du *Statistisk Tabelværk* formait 21 volumes, la seconde 26 volumes, la troisième a 33 volumes. Les numéros de ces trois séries, qui vont jusqu'à l'an 1878, sont simplement relatifs à la succession des publications. Depuis 1878, avec la quatrième série, un autre principe de division a été introduit : on distingue maintenant à l'aide de lettres les divers sujets, puis les numéros des volumes d'une même lettre se suivent indépendamment de ceux des autres lettres. Ainsi on trouve sous la lettre :

A. — La Statistique proprement dite de la population, à savoir :

1° *Les résultats des recensements,* qui reviennent tous les dix ans, la dernière fois, le 1er février 1880 : *a*) représente le nombre et l'augmentation de la population, *b*) sa densité, *c*) les chiffres urbains et ruraux, *d*) la population par sexe et par âge, *e*) la population par état civil et par ménage, *f*) la population par lieu de naissance, *g*) id. par confession, *h*) infirmités apparentes (sourds-muets, sourds, muets, aveugles, idiots et fous), *i*) la population par profession ;

2° *Le mouvement de la population,* c'est-à-dire le nombre annuel des mariages, naissances et décès. Les rapports sont extraits des registres paroissiaux par les pasteurs de la confession nationale, ou par des représentants des divers cultes reconnus, suivant un questionnaire qui demande : le mois du mariage, l'âge relatif des deux époux et leur état civil, — l'âge des mères (mariées ou filles-mères), le mois de la naissance, le sexe de l'enfant, mort-né ou né vivant, légitime ou naturel, avec indication détaillée des naissances multiples — le mois du décès, le sexe du décédé, son état civil, son âge (0—24 heures, 1 mois, 2, 3 mois, 3—6, 6—9, 9—12 mois, 1—2, 2—3, 3—4, 4—5 ans, 5—10, 10—15, etc., par classes d'âge de cinq ans) ; on indique les suicides et les accidents. Depuis 1876 on constate de plus les causes des décès dans les villes (et places de commerce), à l'aide des rapports élaborés d'office par les médecins des divers districts.

B. — La Statistique judiciaire, criminelle et civile, fondée sur les rapports annuels des juridictions et des tribunaux :

1° *La justice criminelle* embrasse les crimes et délits ainsi que les contraventions de simple police. Elle constate le nombre des accusés et des condamnés, le genre du crime, la peine encourue, l'âge, le sexe, etc., des criminels, la durée des affaires devant les tribunaux ; — séparément pour les tribunaux militaires ;

2° *La justice civile* constate les procès suscités, leur objet (affaires ordinaires de propriété immobilière ou de servitudes, etc., affaires de dettes, affaires relatives aux lettres de change, affaires commerciales ou maritimes, affaires sommaires dites de police, etc.), la valeur de l'objet, la durée et le résultat du procès, en outre les partages de succession, les faillites, ainsi que les affaires dites extrajudiciaires (telles que ventes publiques, saisies et exécutions, expertises, serments des parties, actes de notoriété et procès-verbaux maritimes), enfin les hypothèques inscrites ou rayées.

C. — La Statistique agricole. Depuis 1861 on fait régulièrement tous les cinq ans un dénombrement du bétail en même temps qu'on constate l'emploi de la terre du pays, particulièrement de la partie ensemencée, et la quantité des semences. Ces rapports sont à la charge des autorités communales, qui font aussi un rapport annuel des récoltes et au besoin de tout relevé agricole jugé nécessaire par le ministère compétent :

1° *Le bétail.* Le dénombrement comprend les animaux domestiques (chevaux, ânes, bêtes à cornes, moutons, chèvres et porcs, et les ruches), par rapport à la superficie et à la force agricole (le *hartkorn*), par sexe et par classe d'âge ; pour les principaux animaux classés par race et pour les bêtes à cornes par espèce de bétail (dans chaque propriété) ;

2° *L'emploi de la terre.* Depuis 1881 le questionnaire embrasse toute la superficie du pays, en y comprenant non seulement les terres ensemencées en céréales (froment, seigle, orge, avoine, etc.), les champs employés à la pâture et aux herbes, les prés et les jardins, mais aussi la superficie des bois, des tourbières et marais, des emplacements et cours des maisons, des chemins, sentiers et lacs, ainsi que les terrains déserts (bruyères et landes, fonds pierreux et terres incultes) ;

3° *Exploitations agricoles.* A diverses reprises, jusqu'à présent assez rares et irrégulières, le Bureau s'est procuré des renseignements sur les propriétés agricoles en ce qui concerne leurs terres, mesurées en tonneaux de *hartkorn* (mesure agricole, base des impôts fonciers datant de 1840, qui tient compte et de la quantité et de la qualité des terres). Les derniers rapports des percepteurs constatant le classement des exploitations suivant le *hartkorn* le 1er janvier 1885 ne nous sont pas encore tous arrivés, et l'élaboration de ces documents prendra également un certain temps. Les derniers renseignements recueillis datent de 1873, mais à l'avenir on y reviendra tous les dix ans. Il y a deux genres de renseignements : le premier est relatif au classement des propriétés suivant le nombre des tonneaux de *hartkorn* de la propriété ; on les divise en trois classes [0—1, 1—12, 12— . . . tonneaux] qu'on subdivise. Le second genre de renseignements porte sur le caractère de la possession [exploitations aliénables : 1) propriétés ordinaires ; 2) propriétés tributaires, exploitations inaliénables ; 3) fermes viagères à cens ; 4) fermes héréditaires à cens].

D. — Commerce et navigation. C'est du commerce extérieur (importation et exportation) qu'il s'agit ici ; les données proviennent de la douane. Jusqu'à 1882 le commerce et la navigation ne formaient qu'un volume ; depuis 1883 on les a séparés en deux :

1° *Commerce* (*importation et exportation*). Outre les chiffres du commerce extérieur, on trouve dans ce volume ceux de la production de l'eau-de-vie et du sucre de betteraves. Le commerce extérieur est constaté à l'aide des chiffres de l'importation et de ceux de l'exportation par nature de marchandise et par lieu d'expédition ou de destination; outre la quantité des marchandises on recherche leur valeur et l'on fait la comparaison des moyennes de l'année avec les précédentes. Copenhague ayant une importance prépondérante comme intermédiaire dans le commerce extérieur, surtout dans l'importation, on présente les tableaux de la capitale séparément. Après les chiffres de l'importation et de l'exportation on trouve ceux des droits d'entrée et des impôts sur la production de l'eau-de-vie et du sucre de betteraves;

2° *Navigation*. Cette statistique se divise en deux parties : l'effectif de la marine marchande et la navigation de l'année. La marine marchande est dénombrée, distinction faite entre les navires à voiles et les navires à vapeur, par tonnage de registre et par bureau de douane (domicile). La navigation comprend la navigation du Danemark avec l'étranger, le cabotage et la part du pavillon danois dans la navigation avec les ports étrangers, en tant que cette dernière est constatée par nos consuls. On spécifie l'entrée et la sortie, les navires à voiles et les navires à vapeur, le tonnage et le chargement (cargaison), le lieu d'expédition et celui de destination et la nationalité (pavillon).

E. comprendra des Comptes. On a l'intention d'y introduire des documents financiers tels que les recettes et dépenses des communes avec leur situation. Cet ouvrage est jusqu'à présent publié tous les cinq ans dans les communications du Bureau (*Statistiske Meddelelser*). Ces comptes, qui seront rendus un peu plus détaillés, trouvent plutôt leur place dans le *Statistisk Tabelværk* qu'ailleurs.

II. — « Statistiske Meddelelser ».

(*Communications du Bureau de statistique.*)

Cette partie de nos publications embrasse des ouvrages souvent peu considérables en étendue, qui de temps à autre ont été élaborés dans le Bureau et dont la publication a lieu quand il y a de la matière pour un volume. Ces traités, qui ont un texte et des tableaux ou seulement un texte entremêlé d'aperçus, reviennent, suivant le sujet, régulièrement [prix officiels des céréales, les récoltes et leur produit en quantité et en valeur], ou à diverses reprises [rachat du cens, c'est-à-dire *acens* changés en propriétés, prix des exploitations agricoles, etc.] ou bien suivant le besoin du moment et quelquefois seulement une fois pour toutes. Les volumes paraissent ordinairement une fois par an et renferment de 250 à 300 pages ou plus.

III. — « Sammendrag af statistiske Oplysninger angaaende Kongeriget Danmark ».

(*Résumés des principaux faits statistiques du Danemark.*)

Le premier des 9 résumés publiés par le Bureau a paru en 1869, le dernier vient de paraître au commencement de l'année 1885. En 1874 et en 1878 on a, en outre, publié, par extraordinaire, deux résumés *en français*. Les résumés ne ren-

ferment que des tableaux, extraits en partie des ouvrages du Bureau, en partie des comptes rendus provenant des autorités ou des institutions publiques. Le choix du sujet dépend de l'intérêt général qui s'y attache. Le champ occupé par les résumés s'est étendu de plus en plus, en vue de rassembler tous les faits statistiques du Danemark qui sont d'un intérêt général et dont les chiffres, souvent dispersés, ne sont guère abordables qu'à ceux qui veulent en faire une étude spéciale.

*
* *

Vu l'importance qu'attache le Bureau royal de statistique du Danemark à ses rapports internationaux, j'ai tâché, pendant les dernières années, de faire une règle de la traduction en français des en-têtes de colonnes, afin que les lecteurs étrangers, connaissant la langue française, puissent se servir de nos ouvrages et en extraire ce qui est jugé avoir un intérêt général en statistique.

Ajoutons, qu'outre ses publications et sa correspondance internationale, le Bureau de statistique a diverses charges à remplir pour le compte de l'administration centrale (calculs, rapports, etc.).

Quoique le Bureau soit, en fait, chargé de la statistique générale du pays, il y a plusieurs statistiques qui sont à la charge des autres administrations, comme, par exemple, la statistique postale, celle des télégraphes, celle des chemins de fer et celle des prisons. La comptabilité de l'État est dans les attributions du ministère des finances.

Il serait nécessaire d'établir une statistique de l'industrie et de la pêche — mais il faudrait étendre considérablement les attributions du Bureau, pour qu'il fût à même de s'en charger. On espère y arriver.

Le présent rapport est suivi d'un supplément qui rend compte de toutes nos publications.

*
* *

Permettez-moi de présenter de la part du Bureau royal de statistique du Danemark nos meilleurs compliments et nos plus sincères félicitations à la Société de statistique de Paris à l'occasion de son anniversaire. Que l'avenir de la Société réponde à son passé et que ses œuvres soient toujours une source intarissable et saine pour la science et pour les vrais amis de la statistique.

Le Bureau de statistique du royaume de Danemark.

Copenhague, fin mai 1885.

Marius Gad.

BIBLIOGRAPHIE.

« Statistisk Tabelværk ».

Volume.	Publié en	CONTENU.
		Ancienne série (1re).
I	1835	Recensement du royaume de Danemark le 18 février 1834. — Mouvement de la population, 1801 à 1833.
II	1837	Cadastre, division et exploitation des terres du royaume, valeur des propriétés en 1835.
II *a-b*	1840	Navigation intérieure et extérieure, 1834 et 1837.
IV	1841	Exportation, 1838 et 1839 — navigation, nombre des navires, revenu des taxes, accises et droits sur les boissons distillées.
V	1842	Dénombrement du bétail, 1838 ; quantités ensemencées et récoltées en 1837.
VI	1843	Recensement du 1er février 1840 ; mouvement de la population, 1834—1839.
VII	1844	Exportation 1840, etc.
VIII	1845	Importation et exportation, etc., 1841 et 1842.
IX	1846	do. do. etc., 1843.
X	1846	Recensement du 1er février 1845 ; mouvement de la population, 1840—1844.
XI	1847	Suicides, 1835—1844.
XII	1847	Importation et exportation, etc., 1841.
XIII	1847	Justice criminelle, 1832-1840.
XIV	1847	Importation et exportation, etc., 1845.
XV	1847	do. do. 1846.
XVI	1848	do. do. 1847.
XVII	1849	Élections pour l'Assemblée constituante, 1848.
XVIII	1849	Importation et exportation, etc., 1848 (concernant seulement le royaume).
XIX	1850	Importation et exportation, etc., 1849.
XX	1851	do. do. 1850.
XXI	1852	do. do. 1851.
		Partie allemande.
	1836	Recensement du 1er février 1835 dans les duchés de Slesvig et de Holstein.
I	1842	Recensement du 1er janvier 1840 dans les duchés de Slesvig, de Holstein et de Lauenbourg. — Mouvement de la population, 1835—1840.
II	1846	Recensement du 1er février 1845 dans les duchés de Slesvig, de Holstein et de Lauenbourg. — Mouvement de la population, 1840—1845.
		Nouvelle série (2e).
I	1850	Recensement général du royaume de Danemark le 1er février 1850. — Mouvement de la population, 1845—1849.
II	1851	Élections au « Folkething », 1849.
III	1851	Recensement général de la capitale de Copenhague le 1er février 1850.
IV	1852	Impôt foncier, 1850—1851.
V	1852	Division de la propriété foncière, 1850—1851.
VI	1852	Grandes exploitations rurales, 1850—1851.
VII	1853	Division de la population le 1er février 1850 par lieu de naissance.
VIII	1853	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1852.
IX	1854	Élections au « Folkething », 1852 et 1853.
X	1855	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1853.
XI	1855	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1854.
XII Partie 1 et 2	1856 et 1857	Recensement général de la monarchie danoise le 1er février 1855.
XIII	1856	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1855.

Volume.	Publié en	CONTENU.
XIV	1857	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1856.
XV	1858	Suicides dans le royaume de Danemark, 1845—1856.
XVI	1858	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1857.
XVII	1858	Mouvement de la population de la monarchie danoise, 1850—1854.
XVIII	1858	Recettes et dépenses de la monarchie danoise pendant les exercices 1853-1854 — 1857-1858.
XIX	1859	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1858.
XX	1860	Justice criminelle du royaume de Danemark, 1841—1855.
XXI	1860	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1859.
XXII	1861	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1860.
XXIII	1862	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1861.
XXIV	1862	Suicides dans la monarchie danoise, 1859—1860.
XXV	1863	Commerce et navigation de la monarchie danoise, 1862.
XXVI	1864	Commerce et navigation du royaume et du Slesvig pendant l'année 1863 et pendant le 1er trimestre de 1864 (concernant seulement le royaume).
		Troisième série.
I	1863	Recensement général de la monarchie danoise le 1er février 1860.
II	1863	Mouvement de la population de la monarchie danoise, 1855—1859.
III	1864	Dénombrement du bétail dans la monarchie danoise le 15 juillet 1861 et le 15 février 1862.
IV	1864 (1)	Division de la propriété foncière, 1860. Impôt foncier.
V	1865	Terres cultivées et quantités ensemencées le 15 juillet 1861.
VI	1865	Commerce et navigation, 1664-1665.
VII	1866	Commerce et navigation, 1665-1666.
VIII	1867	Recettes et dépenses de la monarchie danoise pendant les exercices 1858-1859—1863-1864.
IX	1867	Commerce et navigation, 1866-1867.
X	1868	Dénombrement du bétail le 16 juillet 1866.
XI	1868	Terres cultivées et quantités ensemencées le 16 juillet 1866.
XII	1868	Mouvement de la population, 1860—1864.
XIII	1868	Commerce et navigation, 1867—1868.
XIV	1868	Justice criminelle, 1856—1865.
XV	1869-1870	Justice civile et commerciale, 1863—1867.
XVI	1869	Commerce et navigation, 1868—1869.
XVII	1870	Commerce et navigation, 1869—1870.
XVIII	1871	Recensement général le 1er février 1870.
XIX	1871	Commerce et navigation, 1870—1871.
XX	1872	Commerce et navigation, 1871—1872.
XXI	1872	Recettes et dépenses de l'État pendant les exercices 1864-1865—1871-1872.
XXII	1873	Justice civile et commerciale, 1868—1870.
XXIII	1873	Justice criminelle, 1866—1870.
XXIV	1873	Dénombrement du bétail le 15 juillet 1871.
XXV	1873	Mouvement de la population, 1865—1869.
XXVI	1873	Commerce et navigation, 1872—1873.
XXVII	1874	Terres cultivées et quantités ensemencées le 15 juillet 1871.
XXVIII	1875	Commerce et navigation, 1873—1874.
XXIX	1875	Justice civile et commerciale, 1871—1872.
XXX	1876	Commerce et navigation, 1874.
XXXI	1876	Commerce et navigation, 1875.
XXXII	1877	Division de la propriété foncière, 1873.
XXXIII	1877	Commerce et navigation, 1876.

(1) A partir de 1864 les publications ne concernent que le royaume proprement dit.

Lettre.	Volume.	Publié en	CONTENU.
			Quatrième série.
A.	I	1879	Mouvement de la population, 1870—1874.
	II	1882	do. do. 1875—1879.
	III	1883	Recensement général le 1er février 1880.
B.	I	1878	Justice criminelle, 1871—1875.
	II	1879	Justice civile, 1873—1875.
	III	1883	Justice civile, 1876—1880.
	IV	1884	Justice criminelle, 1878—1880.
C.	I	1878	Bétail le 17 juillet 1876.
	II	1879	Terres cultivées et semences le 17 juillet 1876.
	III	1882	Bétail le 15 juillet 1881.
	IV	1884	Superficie, emploi de la terre et semence le 15 juillet 1881.
D.	I	1878	Commerce et navigation, 1877.
	II	1879	do. do. 1878.
	III	1880	do. do. 1879.
	IV	1882	do. do. 1880.
	V	1882	do. do. 1881.
	VI	1884	do. do. 1882.
	VII *a*	1884	Marine marchande et navigation, 1883.
	VII *b*	1885	Importation et exportation, 1883.

« Statistiske Meddelelser »

(*Communications du Bureau de statistique.*)

N°	Publié en	CONTENU.
		Ancienne série (1re).
1	1852	Recherches sur : 1) La corvée. 2) Les dîmes. 3) Les cens. 4) Les prix officiels des céréales. 5) et 6) Les prix des terres. 7) Le rachat du cens, 1845—1849. 8) Les conseils communaux. 9) La banlieue des villes. 10) Les prix officiels des céréales 1851. 11) Id. par périodes. 12) Population des Antilles danoises, 1846. 13) Les sourds-muets, 1850.
2	1855	1) Rachat du cens, 1850-1853. 2) Féroë : population, 1850. 3) Islande : population, 1850. 4) Copenhague, 1767—1853 : observations thermométriques. 5) Prix officiels des céréales, 1852 et 1853. 6) Recherches agricoles. 7) Prix officiel des céréales, 1854. 8) id. à Bornholm (20 ans).
3	1856	1) Caisses d'épargne de la monarchie, fin 1854. 2) Copenhague : population, 1855. 3) Féroë : id. 4) Prix officiels des céréales, 1885. 5) Longueur des chemins vicinaux du royaume, 1855. 6) Caisses d'épargne de la monarchie, fin 1855. 7) Rachat du cens, 1854—1855.
4	1858	1) Islande : population, 1855. 2) Prix officiels des céréales, 1856. 3) Villes et fonds bailliagers de répartition : comptes 1855. 4) Caisses d'épargne de la monarchie, fin 1856. 5) Rachat du cens, 1856. 6) Groënland : population, 1855 (et 1850). 7) Mont-de-piété, 1846—1857. 3) Prix officiels des céréales, 1857.
5	1859	1) Antilles danoises : population, 1855. 2) Caisses d'épargne de la monarchie, 1857. 3) Écoles primaires rurales, 1857. 4) Taille des conscrits, 1852—1856. 5) Villes et fonds bailliagers de répartition : comptes 1856. 6) Rachat du cens, 1857 et 1858. 7) Prix officiels des céréales, 1858.
6	1861	1) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1857. 2) Caisses d'épargne de la monarchie, 1858. 3) Prix officiels des céréales, 1859. 4) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1858. 5) Caisses d'épargne de la monarchie, 1859. 6) Monarchie : population, 1860.

N°	Publié en	CONTENU.
		Nouvelle série (2e).
1	1862	1) Population de la capitale, 1860. 2) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1859. 3) Caisses d'épargne de la monarchie, 1860. 4) Élections, 1854—1861.
2	1864	1) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1860. 2) Caisses d'épargne de la monarchie, 1861. 3) Prix officiels des céréales, 1860, 1861 et 1862. 4) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1861. 5) Prix officiels des céréales, 1863. 6) Caisses d'épargne de la monarchie, 1862.
3	1865	1) Rachat du cens, 1859—1863. 2) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1862. 3) Prix officiels des céréales, 1864. 4) Caisses d'épargne du royaume, 1863.
4	1865	1) Islande : population, 1860. 2) Féroë : population, 1860. 3) Groënland : population, 1860. 4) Antilles danoises : population, 1866. 5) Mont-de-piété, 1856-1857—1863-1864.
5	1866	1) Contribuables (îles). 2) Prix officiels des céréales, 1861. 3) Caisses d'épargne du royaume, 1864.
6	1867	1) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1863. 2) Prix officiels des céréales, 1866. 3) Caisses d'épargne du royaume, 1865. 6) Suicides (royaume), 1861—1865. 7) Liste des publications de la statistique officielle.
7	1868	1) Contribuables (Jutland). 2) Prix officiels des céréales, 1867. 3) Sociétés de secours mutuels, 1866.
8	1869	1) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1864 et 1865. 2) Caisses d'épargne du royaume, 1866.
9	1870	1) Caisses d'épargne du royaume, 1867. 2) Prix officiels des céréales, 1868. 3) Commerce extérieur, 1865—1868. 4) Sociétés de secours mutuels, 1867. 5) Écoles primaires. 6) Prix officiels des céréales, 1869.
10	1873	1) Prisons. 2) Prix officiels des céréales, 1870. 3) Prix de la terre, 1860-1869. 4) Villes, fonds bailliagers de répartition et communes rurales : comptes 1867. 5) Id., 1868. 6) Id., 1869. 7) Fabriques. 8) Prix officiels des céréales, 1871. 9 Id., 1872.
11	1873	1 et 2) Impôt extraordinaire de 1870 : contribuables et perception.
12	1875	1) Population du royaume, 1870. 2) Prix officiels des céréales 1873. 3) Élections 1869, 1872 et 1873. 4) Prix officiels des céréales, 1874. 5) Écriture et lecture des conscrits.
13	1877	1) Suicides, 1871—1875. 2) Prix officiels des céréales, 1875. 3) Caisses d'épargne, 1868—1874 (avec une carte). 4) Prix officiels des céréales, 1876. 5) Récoltes, 1875 et 1876.
		Troisième série.
1	1879	1) Récoltes, 1877. 2) Prix officiels des céréales, 1877. 3) Caisses d'épargne, 1875—1877. 4) Prix officiels des céréales, 1878.
2	1880	1) Récoltes, 1878. 2) Villes, communes rurales et fonds bailliagers de répartition : comptes 1870—1874.
3	1880	1) Récoltes, 1879. 2) Prix officiels des céréales, 1879. 3) Électeurs par profession, 1879—1880. 4) Élections, 1876 et 1879. 5) Acens le 1er janvier 1879.
4	1882	1) Récoltes, 1880. 2) Prix officiels des céréales, 1880. 3) Id. 1881. 4) Population. 1870 et 1880. 5) Récoltes, 1881. 6) Abus de l'alcool.
5	1883	1) Villes, communes rurales et fonds bailliagers de répartition : comptes 1875—1879.
6	1883	1) Islande : population, 1880. 2) Groënland, id. 3) Antilles danoises, id. 4) Récoltes, 1882. 5) Prix officiels des céréales, 1882.
7	Sous presse	1) Caisses d'épargne $^1/_1$ 1878—$^{31}/_3$ 1881. 2) Prix officiels des céréales, 1883. 3) Id., 1884. 4) Récoltes, 1883.

« Sammendrag af statistiske Oplysninger angaaende Kongeriget Danmark ».

(*Résumés de renseignements statistiques, nos 1-8.*)

	N° 1 (1869).	N° 2 (1870).	N° 3 (1871).	N° 4 (1872).	N° 5 (1873).	N° 6 (1874).	N° 7 (1876).	N° 8 (1880).	Résumé français n° 1 (1874).	Résumé français n° 2 (1878).
	pages.	pages.	pages.	pages.	pages.	pages.	pages.	pages.	pages.	pages.
Superficie, population	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mouvement de la population	2	8	8	12	6	6	4	6	3	2
Suicides	12	16	»	20	18	8	12	26	10	14
Sociétés de secours mutuels	»	»	»	»	»	24	70	118	16	56
Impôt extraordinaire sur le revenu, 1870.	»	»	»	»	»	26	»	»	18	»
Justice criminelle	14	»	32	22	20	12	14	30	14	16.
Justice civile et commerciale	»	18	20	26	24	16	18	34	12	18
Écoles primaires	»	40	»	»	»	»	»	»	»	»
Étendue des exploitations rurales	18	»	»	»	»	»	22	38	20	21 24
Rachat du cens	22	32	36	36	34	30	28	44	»	»
Terrain ensemencé, dénombrement du bétail	26	»	»	»	38	28	»	48	19	22
Prix officiels des céréales (*Capitelstaxter*)	28	36	66	50	62	56	66	126	»	»
Importation et exportation	32	46	40	54	40	34	32	56	22	26
Navigation	42	56	54	68	54	46	50	80	36	44
Marine marchande	44	58	56	70	56	48	58	90	40	48
Chemins	46	»	»	»	»	52	»	»	45	51
Chemins de fer	48	60	60	74	60	54	60	96	46	52
Postes	50	62	58	72	58	52	62	92	44	50
Télégraphes	50	62	58	72	58	50	64	94	42	54
Banques de Copenhague	52	64	72	82	72	68	74	102	49	60
— de province	»	72	»	»	»	»	78	107	56	
Caisses d'épargne	60	84	70	80	70	66	72	100	48	58
Administration des biens de pupille	62	»	»	»	»	»	»	115	60	70
Institutions de crédit foncier	64	»	»	»	»	»	»	112	57	66
Assurances immobilières contre l'incendie	68	»	»	»	»	»	»	114	59	69
Assurances maritimes	»	82	»	»	»	»	»	»	»	»
Hypothèques inscrites et rayées	»	28	30	»	»	20	100	116	58	68
Cote des principales valeurs à la Bourse	70	86	80	90	76	60	94	120	»	»
Cours des changes	74	90	84	96	82	64	98	125	»	»
Recettes et dépenses :										
de la ville de Copenhague	»	»	»	»	»	78	106	130	62	72
des villes de province	»	»	62	76	66	80	108	132	62	72
des communes rurales	»	42	62	76	»	88	116	144	62	72
des fonds bailliagers	»	»	»	»	»	92	120	150	61	71
Recettes et dépenses du royaume	76	92	86	90	84	96	124	156	64	74
Actif et passif de l'État	81	97	92	104	90	104	134	166	70	80

Le n° 9 des résumés (*Sammendrag*) [texte en danois et en français] contient :

1) Monarchie danoise : population et superficie. 2) Bailliages du royaume de Danemark : population des villes et des communes rurales. — Superficie. 3) L'Islande, le Groënland et les Antilles danoises : population des divisions administratives. — Superficie. 4) Rapport des deux sexes. 5) Classement par âge.

6) Familles. 7) État civil. 8) Classement de 100 habitants par lieu de naissance. 9) Confessions. 10) Abnormités. 11) Professions. 12) Mariages. 13) Naissances. 14) Mort-nés. 15) Décès. 16) Mariages, naissances et décès par mois. 17) Causes des décès à Copenhague et dans les villes de province, 1878—1882. 18) Suicides, 1874—1883. 19) Danois émigrés, 1878—1883. 20) Justice criminelle, 1871—1880. 21) Justice civile, 1866—1880.

22) Superficie, 1881. 23) Superficie des villes. 24) Classement des exploitations agricoles en 1873 suivant le « Hartkorn ». 25) Propriétés rurales par genre de possession le 1er avril 1873. 26) Rachat du cens : fermes à cens changées en propriétés, 1879—1883. 27) Fermes à cens existantes le 1er janvier 1879. 28) Idem, le 1er janvier 1884. 29) Emploi de la terre en 1881 par bailliage. 30) Bétail le 15 juillet 1881. 31) Produit et valeur totale des récoltes, 1879—1883. 32) Prix officiels des céréales produites aux années de 1874 à 1883.

33) Principales marchandises, importation et exportation, 1878—1882. 34) Valeur de l'importation du Danemark : chiffres absolus et pour cent par pays de provenance, 1878—1882. 35) Valeur de l'exportation du Danemark : chiffres absolus et pour cent par pays de destination, 1878—1882. 36) Moyenne annuelle, 1878—1882, des quantités importées de marchandises coloniales, de boissons, de tissus, de métaux, de charpentes et bois, de houilles, de bestiaux, de charcuterie et de céréales, suivant les principaux pays de provenance. 37) Moyenne annuelle, 1878—1882, des quantités exportées de marchandises, — idem — suivant les principaux pays de destination. 38) Valeur moyenne annuelle, 1878—1882, de l'importation des marchandises, — idem — suivant les principaux pays de provenance. 39) Valeur moyenne annuelle, 1878—1882, de l'exportation des marchandises, — idem — suivant les principaux pays de destination. 40) Excédent de l'importation de marchandises coloniales, de boissons, de tissus, de métaux, de charpentes et bois et de houilles : quantité, 1878—1882. 41) Excédent de l'exportation de bestiaux, de charcuterie et de céréales : quantité, 1878—1882. 42) Excédent de l'importation de marchandises coloniales, de boissons, de tissus, de métaux, de charpentes et bois et de houilles : valeur, 1878—1882. 43) Excédent de l'importation de bestiaux, de charcuterie et de céréales : valeur, 1878—1882. 44) Droit d'entrée brut des principales marchandises, 1878—1882. 45) Production d'eau-de-vie dans le Danemark proprement dit, 1878—1882. 46) Id. de sucre de betteraves, 1873—1882.

47) Marine marchande du Danemark proprement dit, 1878—1882. 48) Cabotage du Danemark proprement dit, 1878—1882. 49) Navigation du Danemark proprement dit avec l'étranger, etc., 1878—1882. 50) Idem, par lieu d'expédition ou de destination. Navires à voiles (1878—1882). 51) Idem, navires à vapeur. 52) Part du pavillon danois dans la navigation entre les ports étrangers (1878—1882). 53) Administration des postes, 1878-1879—1882-1883. 54) Administration des télégraphes électriques de l'État (1878—1882). 55) Exploitations des chemins de fer, 1878—1883). 56) Longueur des chemins de fer à la fin des années 1866, 1871, 1878 et 1883. 57) Longueur des chaussées le 31 mars des années 1866, 1871, 1877 et 1883.

58) Cours de la Bourse, escompte et change à Copenhague, 1878—1883. 59) Banques : situation, 1879-1883. 60) Caisses d'épargne, 1871-1880. 61) Crédit foncier : situation des sociétés, 1879—1883. 62) Hypothèques inscrites et rayées pendant les années 1876—1882. 63) Sociétés de secours mutuels, 1877—1882. 64) Mont-de-piété $^1/_4$ 1879—$^{31}/_3$ 1884. 65) Administration des biens de pupille : situation les 31 mars 1880—1884. 66) Assurances contre l'incendie, 1879—1883. 67) Assurances maritimes, 1879—1883. 68) Assurances sur la vie, 1879—1883.

69) Recettes et dépenses de la ville de Copenhague ainsi que la situation financière, 1878—1882. 70) Idem, des villes de province, 1877—1882. 71) Idem, des communes rurales, 1877—1882. 72) Idem, des fonds bailliagers de répartition, exercices 1877-1878—1882-1883. 73) Recettes et dépenses de l'État pendant les exercices 1877-1878—1882-1883. 74) Actif et passif de l'État le 31 mars des exercices 1877-1878—1882-1883.

ALLEMAGNE

AVANT-PROPOS

Il a été décidé que le mémoire de M. le Dr Becker, directeur de l'office impérial de statistique de l'Allemagne, serait imprimé dans toute sa teneur et en langue allemande. Nous espérons toutefois pouvoir publier bientôt, dans le *Journal de la statistique,* la traduction de cet ouvrage important.

Le travail allemand rappelle les travaux des services ci-après :

1° Le bureau impérial de statistique;

2° L'administration des postes impériales;

3° L'administration des chemins de fer impériaux;

4° Le ministère des travaux publics en Prusse (mouvement des marchandises sur les voies ferrées allemandes);

5° Le ministère de la justice de l'Empire;

6° L'amirauté;

7° L'observatoire maritime;

8° Le service de la santé publique.

Voici la table des matières contenues dans l'aperçu de l'organisation de la statistique officielle de l'Empire d'Allemagne :

Préface (1);

I. — Aperçu historique;

II. — L'organisation actuelle de la statistique;

III. — L'énumération des principaux travaux de la statistique de l'Empire concernant :

A. Les recensements de la population et les statistiques exécutées à l'occasion de cette opération;

B. Les mariages, naissances et décès;

C. L'agriculture :

1° Les exploitations agricoles;

2° La culture du sol;

3° Les récoltes;

4° Le bétail;

---

(1) M. le Dr Becker dit que, pour bien comprendre l'organisation de la statistique impériale, il faut connaître les rapports de ce service avec les bureaux de statistique régionaux. Il a donc parlé de ces bureaux dans les deux premiers chapitres de son mémoire, d'après les données qu'il a publiées en mars 1884, dans la *Deutschen Revue.*

D. Les mines salines et usines;
E. Les professions en général;
F. Le commerce extérieur du territoire douanier allemand;
G. Les transports :
  1° Les postes et télégraphes;
  2° Les chemins de fer;
  3° La navigation intérieure :
    a) Nomenclature des voies navigables;
    b) Effectif de la flotte fluviale;
    c) Transports par voies fluviales;
  4° La navigation maritime :
    a) Effectif de la flotte maritime;
    b) Mouvement des ports allemands;
    c) Mouvement de la navigation entre les ports allemands et les ports étrangers;
    d) Naufrages des navires allemands;
    e) Accidents maritimes survenus près des côtes allemandes;
    f) Revues d'embarquement des équipages enrôlés au commerce allemand; désertions;
H. Les prix;
I. L'assistance publique;
K. L'assurance ouvrière contre les malades;
L. Les élections au Reichstag;
M. La justice :
  1° Nombre des procès;
  2° Statistique criminelle;
N. Les douanes et impôts impériaux :
  1° Douanes;
  2° Impôts de consommation impériaux;
  3° Timbre impérial;
  4° Contravention en matière de douanes et d'impôts impériaux.

Nous laissons maintenant la parole à notre éminent confrère.

DIE ORGANISATION

DER DEUTSCHEN REICHSSTATISTIK

Denkschrift zum 25jährigen Stiftungsfest der Pariser Statistischen Gesellschaft.

Von Dr. K. BECKER.

VORBEMERKUNG.

Die vorliegende Denkschrift hat, wie ihr Titel anzeigt, die deutsche Reichsstatistik zum Gegenstande, d. h. denjenigen Theil der gesammten amtlichen deutschen Statistik, welcher entweder nur für das Reich im ganzen besteht oder den einzelnen Bundesstaaten gemeinsam ist und von Reichswegen bearbeitet wird. Veranlassung zu der Beschränkung auf diesen Theil gab nicht allein die Rücksicht auf die sonst allzu grosse Ausdehnung der Arbeit, sondern auch der Umstand, dass das Präsidium der Pariser Statistischen Gesellschaft die meisten deutschen statistischen Landesbüreaus aufgefordert hat, über die Organisation ihrer Landesstatistik eigene Denkschriften zur Stiftungsfeier der Gesellschaft einzusenden.

Um aber die Organisation der Reichsstatistik zu verstehen, ist erforderlich, ihr Verhältniss zu den Landesstatistiken mit in den Kreis der Betrachtung zu ziehen und insoweit also auch die letzteren zu berücksichtigen. Bei dieser Sachlage haben einzelne Ausführungen in den beiden ersten Abschnitten dieser Denkschrift wörtlich einem Artikel entnommen werden können, in welchem der Verfasser derselben das weitere Thema der « Organisation der amtlichen Statistik im Deutschen Reich » behandelt, und den er im Märzheft des Jahrgangs 1884 der « Deutschen Revue » veröffentlicht hat.

I.

Geschichtliches.

Die gegenwärtige Organisation der deutschen Reichsstatistik findet ihre Begründung in der neuesten deutschen Geschichte und der bundesstaatlichen Verfassung des Reichs.

Vor der Errichtung des Reichs bestand eine gemeinsame Statistik der deutschen Staaten nur in sehr beschränkter Weise für die Zwecke des damaligen Zollvereins,

der sich von seiner Gründung im Jahre 1833 an immer weiter ausgedehnt hatte und im Jahre 1870 sämmtliche Staaten des damaligen norddeutschen Bundes, sowie Bayern, Württemberg, Baden und Hessen umfasste; nur die grössten Theile von Bremen und Hamburg, ausserdem kleine Gebietstheile von Preussen, Baden und Oldenburg waren noch davon ausgeschlossen. Eingehender bearbeiteten die Zollvereinsstaaten dagegen ihre eigenen Landesstatistiken, welche im wesentlichen ebenso unabhängig von einander wie von der Zollvereinsstatistik bestanden.

Die gemeinsame Statistik des Zollvereins war lediglich aus Rücksichten auf die Gesetzgebung und Verwaltung in Zoll- und Steuersachen geschaffen worden. Um sich über die Wirkung der Zölle Rechenschaft geben zu können, bedurfte man in erster Linie einer Statistik des Waarenverkehrs mit dem Auslande und einer Nachweisung des Zollertrags, die daher erstere seit 1836, aber freilich früher in sehr unvollkommener Weise, letztere schon seit 1834 hergestellt worden sind. Ebenso unentbehrlich wurden demnächst Nachweisungen über den Ertrag der gemeinsamen indirekten Steuern, und eine Statistik des Ertrags der Rübenzuckersteuer, sowie des Zolls von ausländischem Zucker beginnt schon mit dem Jahre 1841.

Ferner erforderte die vertragsmässige Bestimmung, zufolge welcher das Einkommen aus den Zöllen und gemeinsamen Steuern auf die einzelnen Staaten nach der Kopfzahl ihrer Bevölkerung zu vertheilen war, eine von Zeit zu Zeit zu wiederholende Zählung der letzteren. Die in Preussen schon seit 1822 üblichen dreijährigen Volkszählungen (1) gingen deshalb auf den Zollverein über, wo die erste im Jahre 1834 stattfand. Dabei wurden, hauptsächlich wegen der erheblichen finanziellen Interessen, welche sich an die Ergebnisse der Volkszählungen knüpften, zur Erzielung richtiger und insbesondere gleichmässiger Resultate die gemeinsamen Vorschriften über die Personen, welche zu zählen waren, und über die Methode, nach welcher gezählt werden sollte, nach und nach vervollkommnet. Freilich blieben sie in wesentlichen Punkten verbesserungsbedürftig; gleichwohl hat sich das Volkszählungswesen im Zollverein zu einem hohen Grade der Ausbildung entwickelt.

Dies gilt jedoch nur von der Erhebung. Denn die Zusammenstellung der Ergebnisse für die gemeinsame Statistik, welche, wie die Zählung selbst, den einzelnen Staaten und innerhalb derselben meistens den Bezirksbehörden oblag, ging gar wenig und hauptsächlich nur der Kontrolle wegen über den Nachweis der blossen Volkszahl hinaus, da diese den Zwecken des Zollvereins genügte. Kaum weniger ausreichend für statistische Zwecke war die territoriale Gliederung der Nachweisungen; für dieselbe war hauptsächlich die Rücksicht auf die wegen der Zollausschlüsse und der Anschlüsse von Staaten und Staatstheilen an andere Staaten recht komplizirte Abrechnung unter den Zollvereinsstaaten massgebend.

Indess wuchs mit der Grösse des Zollvereins das Bedürfniss nach statistischen Grundlagen für seine gesetzgeberischen Massregeln und für die Beurtheilung des Einflusses derselben namentlich auf die Erwerbsthätigkeit der Bevölkerung. Es wurden deshalb Vorschriften für die Herstellung einer Gewerbestatistik vereinbart, die in der That zu gewerbestatistischen Erhebungen in den Jahren 1846 und 1861 führten. Ferner wurden Verabredungen über die jährliche Aufstellung einer Statistik der Bergwerke, Hütten und Salinen, sowie der Seeschiffahrt getroffen und ausgeführt.

(1) Von 1816 bis 1822 wurde in Preussen die Bevölkerung alljährlich gezählt.

Bei diesen Gegenständen lag, wie bei den Volkszählungen, die Erhebung und Bearbeitung des Urmaterials den einzelnen Staaten ob, während die Zusammenstellung der von denselben zu liefernden Uebersichten, sowie die Bearbeitung der gesammten übrigen Zollvereinsstatistik vom Zentralbüreau des Zollvereins bewirkt wurde. Dies auf Grund des Zollvereinigungs-Vertrags vom 22. März 1833 errichtete Büreau hatte das Abrechnungswesen und die Statistik zu besorgen. Es bestand aus einem Büreauvorsteher und einigen Büreaubeamten, und war besonderen Kommissarien, welche die Vereinsstaaten (thatsächlich nur Preussen und Bayern) dazu abordneten, unterstellt. Seine statistischen Arbeiten beschränkten sich auf die Zusammenstellung und den Druck der Zollvereins-Uebersichten, wurden aber im Publikum kaum anders als aus Privatarbeiten von Gelehrten bekannt. Eine wissenschaftliche statistische Thätigkeit übte das Zentralbüreau des Zollvereins nicht aus.

Vielmehr lag die wissenschaftliche Pflege der amtlichen Statistik ganz in den Händen der statistischen Landesbüreaus, die zur Zeit der Errichtung des Deutschen Reichs in den meisten, namentlich in allen grösseren deutschen Staaten bestanden. Preussen, welches im Jahre 1805 allen deutschen Staaten mit der Errichtung eines statistischen Büreaus voranging, Bayern, welches als zweiter Staat im Jahre 1813 folgte, Sachsen, Württemberg, Baden, Hessen, Mecklenburg-Schwerin, Oldenburg, Braunschweig, Sachsen-Coburg-Gotha, Anhalt, Lübeck, Bremen und Hamburg hatten je für sich ein statistisches Landesbüreau, Hamburg sogar ausser demjenigen für die allgemeine noch ein besonderes für die Handelsstatistik, während die thüringischen Staaten zusammen ein gemeinsames Büreau eingerichtet hatten.

Diese statistischen Landesbüreaus konnten in dem Zentralbüreau des Zollvereins, seiner engbegrenzten Thätigkeit wegen, keinen gemeinsamen Mittelpunkt finden. Sie standen demselben sogar fremd gegenüber; denn die Handels-, Zoll- und Steuerstatistik, welche vom Zentralbüreau des Zollvereins durchaus selbständig bearbeitet wurde, berührte die Landesbüreaus gar nicht, und was an Uebersichten über Volkszahl, Gewerbe, montanistische Betriebe und Seeschiffahrt ans Zentralbüreau zu liefern war, wurde in den einzelnen Staaten mit oder ohne Zuziehung der Landesbüreaus angefertigt, ohne dass diese sich um das weitere Schicksal der Arbeiten viel bekümmerten; vielmehr wandten dieselben ihre ganze Thätigkeit der Statistik des eigenen Landes zu.

Im Anhalt an diese Vertheilung der statistischen Arbeiten auf das Zentralbüreau und die Landesbüreaus kann man die Gegenstände der gesammten deutschen Statistik, wie sie vor der Gründung des Reichs bestand, in drei Gruppen gliedern, welche unser berühmter Statistiker *Rümelin* mit Beziehung auf die damals in der Bildung begriffene Reichsstatistik als die zentrale, föderirte und partikulare Statistik bezeichnet hat. Die erste, also die *zentrale Statistik*, umfasste diejenigen Gegenstände, bei welchen das aus den Erhebungen gewonnene Urmaterial entweder ganz unverarbeitet oder doch nur, ohne Vermittelung der statistischen Landesbüreaus, bezirksweise zusammengestellt dem Zentralbüreau des Zollvereins zur Verarbeitung zuging. Dahin gehörte die Handels-, sowie die Zoll- und Steuerstatistik. Die *föderirte Statistik* bestand aus denjenigen Gegenständen, bei welchen das Urmaterial von den einzelnen Staaten, in der Regel den statistischen Landesbüreaus, nach vorgeschriebenen Formularen zu Uebersichten verarbeitet wurde, die dann dem Zentralbüreau des Zollvereins zur Aufstellung der Zollvereins-Ueber-

sichten mitzutheilen waren. Dahin gehörten die Ergebnisse der Volks- und Gewerbezählungen, sowie die Montan- und Seeschiffahrts-Statistik. Alle anderen Gegenstände bildeten den dritten Theil, nämlich die *partikulare Statistik*, welche der Zollvereinsstatistik völlig fremd war und in ihrem ganzen Umfange den verschiedenen Landesstatistiken zufiel.

Die zentrale und föderirte Statistik gewannen unter der Herrschaft des Zollvereins ausserhalb des Kreises der Gesetzgebung und Verwaltung nur untergeordnete Bedeutung. Dagegen stand in mehreren Staaten die partikulare Statistik in grosser Blüthe. Die Volkszählungen wurden auf Erhebungen, die zum Theil weit über das vom Zollverein geforderte Mass hinausgingen, erstreckt; auch im übrigen wurde die Bevölkerungsstatistik zu einem hohen Grade der Vollkommenheit ausgebildet, und die Statistik der materiellen, sowie der geistigen, sittlichen und politischen Kultur nach den verschiedensten Seiten hin gepflegt. Bekannt genug ist, dass mehrere statistische Landesbüreaus sich durch ihre vorzüglichen Leistungen nicht nur im Inlande, sondern auch im Auslande den besten Ruf erworben haben und in mancher Beziehung bahnbrechend gewesen sind.

Was aber bei dieser partikularen Statistik, ungeachtet aller ihrer Ausbildung, schmerzlich vermisst wurde, war die Gleichartigkeit in der Erhebung und Behandlung der einzelnen Gegenstände seitens der verschiedenen deutschen Staaten. Jedes statistische Büreau ging je nach Bedürfniss, Ueberzeugung oder Neigung in seiner eigenen Weise vor, und wie viel Tüchtiges dabei auch geleistet wurde, so blieb doch, abgesehen von den wenigen Gegenständen der gemeinsamen Zollvereinsstatistik, die deutsche Statistik als solche eine Mosaik ohne bestimmte Konturen. Wer jemals zu jener Zeit versucht hat, über einen andern Gegenstand, als den der Zollvereinsstatistik, eine vergleichende statistische Arbeit für Deutschland oder auch nur für mehrere deutsche Staaten zu machen, wird die Hindernisse schwer empfunden haben, die sich ihm in der Ungleichartigkeit der Daten aus den verschiedenen Staaten entgegenstellten und selbst bei solchen Gegenständen kaum überwunden werden konnten, die für eine gleichartige Erhebung und Zusammenstellung durchaus geeignet waren. Diesen Mangel empfanden ausser denjenigen Personen, die sich über deutsche Verhältnisse unterrichten wollten, namentlich die statistischen Büreaus, und vor allen diejenigen der kleineren Staaten, welche sich, in Ermangelung genügend grosser Vergleichsobjekte innerhalb ihres eigenen Staatsgebiets, auf den Vergleich mit fremden, besonders den anderen deutschen Staaten angewiesen sahen, darin aber, eben wegen der Ungleichmässigkeit der betreffenden Statistiken, äusserst beschränkt waren.

Schon lange vor Errichtung des Deutschen Reichs hat es nicht an Bestrebungen zur Abhülfe dieses empfindlichen Mangels gefehlt. Insbesondere wurden auf den internationalen statistischen Kongressen zu Wien im Jahre 1857 und zu Berlin im Jahre 1863 seitens der deutschen Delegirten Verabredungen zur Herbeiführung einer gemeinsamen deutschen Statistik getroffen; doch blieben dieselben resultatlos. Erfolg hatte erst ein im Jahre 1868 an den Bundeskanzler über die Mängel der Zollvereinsstatistik und ihre Abhülfe erstatteter Bericht des Grossherzoglich hessischen Zollvereinsbevollmächtigten zu Hannover, *Fabricius*, welcher sich schon in seiner früheren Stellung als Mitglied der hessischen Zentralstelle für die Landesstatistik vergeblich in dieser Richtung bemüht hatte. In Folge dieses Berichts wurde aus amtlichen Statistikern und anderen Beamten eine « Kommission zur weitern

Ausbildung der Statistik des Zollvereins » berufen. Dieselbe begann ihre Arbeiten zu Anfang 1870, unterbrach dieselben während des Krieges mit Frankreich und trat nach Beendigung desselben wieder zusammen, nun aber in Folge der politischen Ereignisse den Kreis ihrer Berathungen auf die Herstellung einer Reichsstatistik ausdehnend.

Die Aufgabe dieser Kommission lässt sich kurz dahin zusammenfassen, dass sie bezüglich der gemeinsamen Statistik Vorschläge für verbesserte Erhebungsmethoden und erweiterte Zusammenstellungsformulare zu machen hatte. Sie löste diese Aufgabe, indem sie in einer Reihe von Berichten über die einzelnen Gegenstände beantragte, die zentrale und föderirte Statistik zu vertiefen und ihren Kreis zu erweitern, so jedoch, dass auch der partikularen Statistik noch ein breiter Raum gelassen wurde. Die Anträge fanden mit wenigen Ausnahmen die Genehmigung des Bundesraths, in welchem der Königlich württembergische Ober-Finanzrath *von Riecke*, später Vorstand des württembergischen statistisch-topographischen Büreaus, Referent für diese Angelegenheit war. Die Arbeiten der Kommission sind somit die Grundlagen der Reichsstatistik geworden, welche dann später mit den an sie gestellten Anforderungen in ungeahnter Weise gewachsen ist. Zugleich haben sie, indem sie für die Reichsstatistik erhöhte Ansprüche an die Statistik der Einzelstaaten stellten, den Kreis der Landesstatistiken zum Theil weit über das frühere Mass hinaus erweitert.

Mit ihren Anträgen legte die Kommission dem Bundesrath eine Resolution über die Errichtung und Gestaltung einer statistischen Reichsbehörde vor, welche im Jahre 1872 zur Einsetzung des *Statistischen Amts des Deutschen Reichs* führte.

War hiernach der unmittelbare Erfolg der Kommissionsberathungen für die gesammte deutsche Statistik ein ebenso tief wie weit gehender, so kann auch ihr mittelbarer Erfolg, welchen sie in der Beziehung hatten, dass später fast alle wichtigeren Fragen der gemeinsamen Statistik zum Zweck zu stellender Anträge oder gleichmässiger Behandlung auf Konferenzen der Direktoren der statistischen Reichs- und Landeszentralstellen vorberathen und besprochen worden sind, nicht hoch genug angeschlagen werden. Diese Konferenzen haben sich nicht allein für die weitere Ausbildung der gemeinsamen Statistik als überaus nützlich und fruchtbringend erwiesen, sondern sind auch dadurch, dass sie Fachmännern Gelegenheit zum Gedankenaustausch geben, für das gesammte Gebiet, über welches sich der Geschäftskreis des statistischen Reichsamts und der statistischen Landeszentralstellen erstreckt, vom günstigsten Einfluss gewesen.

II.

Die gegenwärtige Organisation der statistischen Behörden.

Das *Statistische Amt des Deutschen Reichs* ist eine dem Reichsamt des Innern unmittelbar unterstellte Reichsbehörde, welche aus einem Direktor, 4 wissenschaftlich gebildeten Mitgliedern, 2 Büreauvorstehern, 60 Büreaubeamten und ständigen Büreau-Hülfsarbeitern, 6 Kanzleibeamten und ständigen Kanzlei-Hülfsarbeitern, 6 Unterbeamten und 156 in den Personen wechselnden, in der Zahl ständigen Lohnarbeitern besteht. Das gesammte ständige Personal widmet seine dienstliche Thätigkeit ausschliesslich dem Amt, dessen Aufgabe darin besteht: 1. das gesetzlich oder auf Anordnung des Bundesraths oder des

Reichskanzlers für die Reichsstatistik zu liefernde Material zu sammeln, zu prüfen, technisch und wissenschaftlich zu bearbeiten und die Ergebnisse geeignetenfalls zu veröffentlichen ; 2. auf Anordnung des Reichskanzlers statistische Nachweisungen aufzustellen und über statistische Fragen gutachtlich zu berichten.

Dem statistischen Reichsamt koordinirt bestehen als eigene statistische *Landeszentralstellen* die grösstentheils bereits im ersten Abschnitt kurz erwähnten statistischen Landesbüreaus, nämlich :

Das Königlich preussische statistische Büreau zu Berlin,
Das Königlich bayerische statistische Büreau zu München,
Das statistische Büreau des Königlich sächsischen Ministeriums des Innern zu Dresden,
Das Königlich württembergische statistisch-topographische Büreau zu Stuttgart,
Das Grossherzoglich badische statistische Büreau zu Karlsruhe,
Die Grossherzoglich hessische Zentralstelle für die Landesstatistik zu Darmstadt,
Das Grossherzoglich mecklenburgische statistische Büreau zu Schwerin (für Mecklenburg-Schwerin),
Das statistische Büreau Vereinigter thüringischer Staaten (für Sachsen-Weimar, Sachsen-Altenburg, Schwarzburg-Sondershausen, Schwarzburg-Rudolstadt, Reuss älterer und Reuss jüngerer Linie) zu Weimar,
Das Grossherzoglich oldenburgische statistische Büreau zu Oldenburg,
Das Herzoglich braunschweigische statistische Büreau zu Braunschweig,
Das Herzoglich sächsische statistische Büreau zu Meiningen (für Sachsen-Meiningen),
Das Herzoglich sächsische statistische Büreau zu Gotha (für Sachsen-Coburg-Gotha),
Das Herzoglich anhaltische statistische Büreau zu Dessau,
Das lübeckische statistische Büreau des Stadt- und Landamts zu Lübeck,
Das Büreau für bremische Statistik zu Bremen,
Das hamburgische statistische Büreau der Steuer-Deputation (und ausserdem das handelsstatistische Büreau) zu Hamburg,
Das elsass-lothringische statistische Büreau des Kaiserlichen Ministeriums zu Strassburg.

Die statistischen Landesbüreaus stehen mit wenigen Ausnahmen unter der obersten Landesbehörde für die Verwaltung des Innern, ohne jedoch ihren Geschäftskreis auf deren Ressort zu beschränken ; im übrigen ist ihre Organisation sehr verschieden und wesentlich von der Grösse des Staats abhängig. In Preussen ist das statistische Büreau, ähnlich wie das statistische Reichsamt, eine für sich bestehende selbständige Behörde mit einem Direktor, mehreren Mitgliedern und Dezernenten und einer grösseren Zahl von Büreau- und Kanzleibeamten, die sämmtlich ihre dienstliche Thätigkeit ausschliesslich dem Büreau und den damit unmittelbar zusammenhängenden Einrichtungen widmen. Daneben besteht dort seit dem Jahre 1861 eine aus Mitgliedern der verschiedenen obersten Dienstzweige, des Landtags und aus Fachstatistikern gebildete statistische Zentralkommission als höchste berathende Behörde für die amtliche Landesstatistik, mit der Aufgabe, ein einheitliches Zusammenwirken aller Zweige der Staatsverwaltung und ein Verfahren nach gleichmässigen Grundsätzen bezüglich der Grundlagen, der Ausdehnung und Art statistischer Erhebungen herbeizuführen und zu erhalten. In anderen Staaten sind nur Unterbeamte ausschliesslich für das statistische Büreau beschäftigt, während Direktor und event. Mitglieder noch sonstige staatliche Funktionen wahrnehmen. Bayern hat neben seinem in solcher Weise organisirten statistischen Büreau, ähnlich wie Preussen, eine statistische Zentralkommission, während Württemberg, Hessen und Mecklenburg-Schwerin die Zwecke einer solchen in der Weise zu erreichen gesucht haben, dass Mitglieder der verschiedenen obersten Dienstzweige nebenher als Mitglieder des statistischen Büreaus fungiren oder durch Theilnahme an dessen Arbeiten zu demselben in Beziehung gesetzt sind. In mehreren kleineren Staaten verschwindet selbst der Name des statistischen Büreaus, dessen Arbeiten dann die oberste Landesbehörde nebenher besorgt (Grossher-

zoglich mecklenburgisches Staatsministerium zu Neu-Strelitz für Mecklenburg-Strelitz, Landesdirektion des Fürstenthums Waldeck zu Arolsen, Fürstlich schaumburg-lippesche Regierung zu Bückeburg, Fürstlich lippesches Kabinetsministerium zu Detmold), in Waldeck auch wohl dem preussischen statistischen Büreau überträgt.

Wie die statistischen Arbeiten auf das statistische Reichsamt und die statistischen Landeszentralstellen vertheilt sind, zeigt die folgende Aufführung der dem Geschäftskreis der genannten Behörden dauernd zugewiesenen, beziehungsweise regelmässig von ihnen bearbeiteten Gegenstände, welche sich auch jetzt noch, wie zur Zeit des Zollvereins, in die drei Gruppen der zentralen, der föderirten und der partikularen Statistik gliedern lassen.

In die Gruppe der *zentralen* Statistik fallen, als Gegenstände, welche ohne Vermittelung der statistischen Landeszentralstellen vom reichsstatistischen Amt unmittelbar aus dem Urmaterial oder aus dem von den Erhebungsbehörden eingezogenen und von deren vorgesetzten Behörden vorbereiteten Material in voller Ausführlichkeit behandelt werden: der Waarenverkehr mit dem Auslande, die Zollverwaltung, die Zölle und gemeinsamen indirekten Steuern mit Nachweisungen über Taback- und Zuckerrübenbau, über Zuckergewinnung, Salinen und Salzgewinnung, sowie über den Betrieb der Brauereien und Brennereien, ferner der Bestand an Seeschiffen und die Veränderungen in demselben, die Anmusterungen von Vollmatrosen und Schiffsjungen, sowie die Entweichungen von Mannschaften der deutschen Kauffahrteischiffe, die Verunglückungen deutscher Seeschiffe und die Schiffsunfälle an der deutschen Küste, die Beschreibung der deutschen Wasserstrassen und der Bestand an Flussschiffen, die Dampfkessel-Explosionen, monatliche Preisangaben von Handelskammern über eine Reihe von Artikeln nach einem bestimmten Standard, die Reichstagswahlen, die deutsche Kriminalstatistik und endlich die in Gemässheit des Krankenversicherungsgesetzes vom 15. Juni 1883 und des Reichsgesetzes über die eingeschriebenen Hülfskassen vom 7. April 1876 bestehende Krankenversicherung der Arbeiter.

In die Gruppe der *föderirten*, also der dem Reich und den Einzelstaaten gemeinsamen Statistik fallen die gesammte Bevölkerungsstatistik und die Statistik der Erwerbsthätigkeit. Namentlich gehören dahin: die Volks-, Berufs- und Gewerbezählungen, die Geburten, Trauungen und Sterbefälle, die überseeische Auswanderung, sowie Erwerbung und Verlust der Reichs- und Staatsangehörigkeit, die Production der Bergwerke, Hütten und Salinen, die land- und forstwirthschaftliche Bodenbenutzung und die Ernten, die Viehzählungen, der Bestand an Dampfmaschinen und Dampfkesseln, der Seeschiffahrtsverkehr in den einzelnen Häfen, die Reisen der deutschen Seeschiffe, der Binnenschiffahrts-Verkehr und die öffentliche Armenpflege. Ueber alle diese Gegenstände gehen dem statistischen Reichsamt Uebersichten zu, für welche das Urmaterial auf Grund reichsseitig erlassener, mehr oder weniger eingehender Erhebungsvorschriften von den einzelnen Staaten erhoben wird, deren statistische Zentralstellen, in einzelnen Fällen auch andere Landesbehörden, daraus, abgesehen von etwaigen weiteren Zusammenstellungen für die eigene Landesstatistik, Uebersichten für die Reichsstatistik zu bearbeiten haben. Die vom Bundesrath vorgeschriebenen Formulare zu diesen Uebersichten erfüllen in sachlicher Detaillirung der Gegenstände meist alle berechtigten Ansprüche, so dass die einzelnen Staaten sich bisher nur in einigen wenigen Punkten darüber hinauszugehen veranlasst gesehen haben. Eine Ausnahme hiervon machen jedoch die Nachweisungen über die Geburten, Trauungen und Sterbefälle, bezüglich welcher die reichsstatistischen Uebersichten weit hinter den Anforderungen zurückbleiben, welche Leben und Wissenschaft an diesen Gegenstand stellen. In einzelnen Staaten, darunter alle grösseren, hat derselbe allerdings diejenige Ausbildung erfahren, welche er mit vollem Recht verdient; doch fehlt, wie überall, wo nicht gemeinsame Vorschriften bestehen, die Gleichmässigkeit der Behandlung. In ihrer territorialen Eintheilung dagegen gehen bei dieser föderirten Statistik die

reichsstatistischen Uebersichten, abgesehen von denjenigen über den See- und Flussschiffahrtsverkehr, welche auch in dieser Hinsicht alles wünschenswerthe Detail bieten, nicht weiter, als dass sie die preussischen und bayerischen Regierungsbezirke und die entsprechenden Bezirke der anderen Staaten, bei den kleineren die ganzen Staatsgebiete als untheilbare Einheiten behandeln. Das weitere territoriale Detail gehört der Domäne der statistischen Landeszentralstellen an; wo indess das statistische Reichsamt dessen bedurfte, was bei der Unzulänglichkeit der reichsstatistischen Territorial-Eintheilung nicht selten der Fall war, ist ihm dies Detail von den Landeszentralstellen stets bereitwilligst zur Verfügung gestellt worden.

Was nun die *partikulare* Statistik der einzelnen Staaten betrifft, so ist begreiflich, dass dieselbe, soweit sie sich nicht unmittelbar an die föderirte Statistik anschliesst, ein buntes Bild darbietet, indem je nach Bedürfniss hier diese, dort jene Gegenstände in ihren Bereich gezogen werden, und derselbe Gegenstand hier so, dort anders behandelt wird. Fasst man die Arbeiten der statistischen Landeszentralstellen zusammen, so erhält man als in diese Gruppe der Statistik fallend, ausser den bereits erwähnten erweiterten Nachweisungen über Geburten, Trauungen und Sterbefälle, folgende Gegenstände: Ein- und Auswanderungen an den Orten des Zu- oder Wegzugs, körperliche und geistige Gebrechen in der Bevölkerung, Trunksucht, Verunglückungen und Selbstmorde, Grundeigenthums- und bäuerliche Verhältnisse, Grunderbrecht, Kauf- und Pachtpreise von Liegenschaften, Zwangsversteigerungen und Veräusserungen von landwirthschaftlichen Anwesen, gewerbliche Verhältnisse, Gewerbelegitimationsscheine und Schankwirthschaften, Strassenbau, Marktpreise und Löhne, Mess- und Marktverkehr, Versicherungswesen, namentlich Feuerversicherung und Brände, Lebens-, Hagel- und Viehversicherung, Anstalten zur Selbsthülfe als: Sparkassen, Knappschafts-, Kranken- und Sterbekassen, Vorschuss- und Kreditvereine, ferner Armenwesen und Wohlthätigkeitseinrichtungen, Waisen- und Rettungsanstalten, Medizinalwesen, höheres und niederes Unterrichtswesen, Finanzwesen des Staats, der Provinzen, Kreise und Gemeinden, Forstwesen, Gefängnisswesen, Landtagswahlen u. s. w. Zum Theil sind diese Gegenstände in den Partikularstatistiken der einzelnen Staaten vorzüglich behandelt; eine gleichmässige oder befriedigende Nachweisung über diesen oder jenen Gegenstand für das gesammte Reich lässt sich aber daraus nicht gewinnen.

Wie mannigfaltig hiernach auch die Gegenstände sind, welche einer Bearbeitung durch die statistischen Zentralstellen des Reichs und der einzelnen Staaten unterzogen, und wie eingehend dieselben dabei in manchen Fällen behandelt werden, so genügt dies alles doch nicht, um den Bedarf der Behörden an amtlicher Statistik zu befriedigen. Einestheils sind es städtische Verwaltungen, die für ihre Zwecke speziellerer statistischer Nachweisungen bedürfen, als für Zwecke der Landesstatistik erfordert werden, anderntheils sind es obere Verwaltungsbehörden, die für ihren Verwaltungszweig eigene Statistiken bearbeiten lassen; endlich sind neuerdings zu bestimmten gesetzgeberischen Zwecken besondere Enqueten veranstaltet worden, die zum Theil ein ebenso eingehendes wie umfangreiches statistisches Material zu Tage gefördert haben, nämlich die Enqueten vom Jahre 1878 über den Tabackbau, die Tabackfabrikation und den Tabackhandel, über die Eisenindustrie und über die Baumwollen- und Leinenindustrie, ferner die Enqueten vom Jahre 1881 über die beim Gewerbebetriebe vorgekommenen Unfälle und über die öffentliche Armenpflege, endlich in den Jahren 1883-1884 die Enquete über die Zuckerfabrikation.

Die für solche Enqueten ins Leben gerufenen Einrichtungen, insbesondere die für einzelne derselben zur Vorbereitung und Verarbeitung einberufenen Zentral- und Lokal-Kommissionen von Sachverständigen, sind selbstverständlich vorübergehender Art. Dagegen bedürfen die städtischen Statistiken und diejenigen einzelner staatlicher Verwaltungszweige bei ihrer dauernden Natur auch bleibender Einrichtungen, die sich bei

den ersteren am vollkommensten in eigenen, nach Art der Landesbüreaus organisirten statistischen Büreaus darstellen. Solche städtische statistische Büreaus bestehen zur Zeit in Berlin, Frankfurt a. M., in welchen beiden Städten sie zuerst, nämlich im Jahre 1862, errichtet wurden, ferner in Breslau, Altona, Köln, München, Dresden, Leipzig, Chemnitz und seit kurzem in Magdeburg. Die Aufgabe dieser Büreaus besteht im allgemeinen darin, einestheils die staatlichen statistischen Erhebungen, soweit sie sich auf die Stadt beziehen, für die besonderen Interessen derselben in eingehenderer Weise auszunutzen, als dies seitens der Landesbüreaus geschehen kann — zu diesem Zwecke besorgen sie wohl bei den Erhebungen für ihre Stadt diejenigen Arbeiten, welche sonst der statistischen Landeszentralstelle zufallen ; anderntheils aber haben sie auch besondere, für das Gemeindeleben wichtige Nachweisungen aufzustellen und zu bearbeiten. Thatsächlich beschäftigen sie sich mit den die Stadt betreffenden Ergebnissen der allgemeinen Volks-, Berufs-, Gewerbe-, Viehzählungen, mit der Bewegung der Bevölkerung einschliesslich der Zu- und Abzüge, mit den Gewerbe-, Handels- und Wohnungsverhältnissen, besonders eingehend mit den sanitären Verhältnissen, ferner mit dem Finanz-, Schul- und Armenwesen, den Veranstaltungen zur Selbsthülfe, Wohlfahrtseinrichtungen u. s. w. In allen diesen Beziehungen liefern sie nicht allein selbständige statistische Arbeiten, sondern auch ein reiches Material für die städtischen Verwaltungsberichte, deren Abfassung ihnen in einzelnen Fällen ganz übertragen ist. Ihre wissenschaftliche Bedeutung finden sie wesentlich darin, dass sie bei ihrem räumlich beschränkteren Wirkungskreise tiefer ins örtliche Detail einzudringen und den lokalen Einflüssen spezieller nachzuforschen vermögen, als es den grösseren statistischen Zentralstellen möglich ist.

Einseitiger und einfacher ist der Natur der Sache nach die statistische Thätigkeit derjenigen oberen Verwaltungsbehörden, welche selbst besondere Statistiken aus ihrem Geschäftsbereich bearbeiten. An grösseren statistischen Arbeiten dieser Art werden hergestellt : die Statistik der Verkehrsanstalten beim Reichs-Postamt, dem Reichs-Eisenbahnamt, den betreffenden oberen Behörden in Bayern und Württemberg und mehreren Eisenbahnverwaltungen, die Reichs-Justizstatistik (nicht Kriminalstatistik) beim Reichs-Justizamt ; die Reichs-Medizinalstatistik beim Reichs-Gesundheitsamt ; die Statistik des Militär-Ersatzes bei den betreffenden Kriegsministerien ; die Sanitätsverhältnisse der Marine bei der Admiralität ; in verschiedenen Staaten die Statistik der Strafanstalten und Gefängnisse, die Statistik des Wegebaus, die Forststatistik, die Statistik des Versicherungswesens von den betreffenden oberen Behörden.

Die amtliche deutsche Statistik, sowohl diejenige des Reichs, als auch die der grösseren Staaten, ist hiernach bezüglich der Gegenstände, welche sie behandelt, von einer Zentralisation bei einer einzigen statistischen Behörde weit entfernt ; nur in einzelnen kleineren Staaten findet eine solche Zentralisation statt. Im übrigen aber kann man sie in recht weitem Masse dezentralisirt nennen, und dass sie dies ist, gereicht ihr gewiss nicht zum Nachtheil. Denn es giebt, wie der vormalige Vorstand des bayerischen statistischen Büreaus, *Dr. Georg Mayr,* in seiner der Permanenz-Kommission des internationalen statistischen Kongresses zu Budapest vorgelegten Denkschrift über « die Organisation der amtlichen Statistik und der Arbeitsthätigkeit der statistischen Büreaus » richtig bemerkt, « verschiedene wichtige Zweige der amtlichen Statistik, welche so innig mit einer bestimmten, in einer bereits gegebenen Zentralstelle zusammenlaufenden Verwaltungsthätigkeit zusammenhängen, dass dieselben weit zweckmässiger in einem besonderen statistischen Departement dieser Zentralstelle, als in dem allgemeinen statistischen Landesbüreau behandelt werden ». Auch sind ja die Ergebnisse solcher Arbeiten der statistischen Zentralstelle keineswegs entzogen ; vielmehr benutzt sie dieselben zu zusammenfassenden Arbeiten über die gesammte Statistik des Staats, sei es in besonderen Staatsbeschreibungen, sei es in Jahrbüchern oder dergleichen Sammelwerken, und rechtfertigt in solcher Weise ihre Bezeichnung.

III.

Die Organisation der wichtigeren reichsstatistischen Arbeiten.

Im Deutschen Reich ist man immer mehr dahin gekommen, die statistischen Erhebungen zu individualisiren und die technisch-statistischen Arbeiten zu zentralisiren. In ersterer Beziehung hat die Zählkarten-Methode erheblich an Terrain gewonnen, besonders seitdem der vormalige Direktor des preussischen statistischen Büreaus, *Dr. Engel*, sie im Jahre 1871 zuerst im grössten Massstabe, nämlich bei der damaligen Volkszählung in Preussen, mit bestem Erfolg angewandt hat. Und in letzterer Beziehung sind die Bezirks- und sonstigen zwischen den Erhebungsorganen und der Zentralstelle stehenden Mittelbehörden fast ganz von den Aufbereitungsarbeiten, selbst von der Prüfung des Urmaterials und damit von der statistischen Thätigkeit überhaupt entbunden, und es ist die gesammte Prüfung, selbstverständlich mit Ausschluss der lokalen, sowie die Aufbereitung des Urmaterials den statistischen Zentralstellen zugewiesen worden. Die weitere Individualisirung bei der Erhebung hat entschieden ein tieferes Erfassen des Erhebungsgegenstandes, die grössere Zentralisirung eine eingehendere und sicherere Bearbeitung, beides hat eine bessere Kontrole der Erhebung herbeigeführt.

Die nachstehende Darstellung macht Mittheilung von der Organisation der wichtigeren reichsstatistischen Arbeiten. Von denselben gehören folgende: *A.* Volks- und Berufszählungen, *B.* Nachweisungen über Eheschliessungen, Geburten und Sterbefälle, *C.* Landwirthschaft, *D.* Bergwerke, Salinen und Hütten, *E.* Gewerbe im allgemeinen, *F.* Handel mit dem Auslande, *G.* 3. und 4. Binnenschiffahrt, *H.* Preise, J. Oeffentliche Armenpflege, *K.* Krankenversicherung der Arbeiter, *L.* Reichstagswahlen, *M.* 2. Kriminalstatistik und *N.* Indirekte Steuern, zum Geschäftskreise des Kaiserlichen Statistischen Amts, während die Statistik: *G* 1. der Posten und Telegraphen im Reichs-Postamt, bezw. der bayerischen und württembergischen Generaldirektion der Verkehrsanstalten, *G.* 2. der Eisenbahnen im Reichs-Eisenbahnamt, *M.* 1. des Justizwesens im Reichs-Justizamt bearbeitet wird. Um bei jedem Gegenstande gleich über die Art und Weise der Bearbeitung im allgemeinen zu orientiren, ist stets sofort ersichtlich gemacht, ob derselbe in die Gruppe der zentralen oder in diejenige der föderirten Statistik fällt.

Zur Erfüllung eines Wunsches des Präsidiums der Pariser Statistischen Gesellschaft, die Denkschrift nicht zu sehr auszudehnen, beschränkt die Darstellung sich im wesentlichen auf allgemeine Mittheilungen. Die speziellen Vorschriften bezüglich der in den Geschäftskreis des statistischen Reichsamts fallenden Gegenstände finden sich in den Publikationen desselben, insbesondere in Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, wo die zu Anfang des Jahres 1884 für die gemeinsame deutsche Statistik geltenden Bestimmungen zusammengestellt sind. Für den, der sich hierüber näher informiren will, ist im folgenden auf die betreffende Stelle in diesen Publikationen verwiesen worden.

A. — Volkszählungen.

Die Volkszählungen gehören zur föderirten Statistik des Reichs. Für die Zählung selbst und die Zusammenstellung bestehen nämlich Reichsvorschriften, deren Ausführung den einzelnen Staaten obliegt. Dieselben bearbeiten die Ergebnisse für ihre Landesstatistiken, während sie für die Reichsstatistik Uebersichten nach bestimmt vorgeschriebenen Formularen zu liefern haben. Die Arbeiten des statistischen Reichsamts bestehen dann in der

Prüfung dieser Uebersichten, ihrer technischen und wissenschaftlichen Bearbeitung und der Veröffentlichung der Ergebnisse.

Bisher sind Volkszählungen im Deutschen Reich am 1. Dezember der Jahre 1871 (statt 1870), 1875, 1880 und 1885 vorgenommen worden. Die vom Bundesrath erlassenen « allgemeinen Bestimmungen », welche derselbe vor jeder Volkszählung durch « besondere Bestimmungen » ergänzt, sind wörtlich folgende :

Allgemeine Bestimmungen in Betreff der Volkszählungen im Deutschen Reich.

§ 1. Die periodischen Volkszählungen im Deutschen Reich sind nach dem Stande vom 1. Dezember des Zählungsjahres vorzunehmen.

§ 2. Durch die Volkszählung ist die ortsanwesende Bevölkerung, bestehend aus der Gesammtzahl der zur Zählungszeit innerhalb der Grenzen der einzelnen Staaten anwesenden Personen zu ermitteln. (Vergl. §§ 15 und 16.)

§ 3. Auch sind dabei die Elemente zur Ermittelung der Wohnbevölkerung aufzunehmen, welche die Mitglieder der in den einzelnen Gemeinden wohnhaften Haushaltungen, einschliesslich der einzeln lebenden selbständigen Personen, umfasst.

(Die *Wohnbevölkerung* ist seither für die Reichsstatistik aus den Volkszählungsergebnissen nicht festgestellt worden ; die Zählung der abwesenden Haushaltungsmitglieder hat vielmehr für dieselbe nur den Zweck verfolgt, die richtige Ermittelung der *ortsanwesenden* Bevölkerung zu sichern.)

§ 4. Die Zählung soll in abgegrenzten Bezirken (Zählbezirken) und unter Leitung der Lokalbehörden, soweit thunlich mittelst besonderer Zählungskommissionen und unter möglichst umfangreicher Heranziehung freiwilliger Zähler, vorgenommen werden.

§ 5. Die Zählung erfolgt von Haus zu Haus und von Haushaltung zu Haushaltung mittelst namentlicher Aufzeichnung der zu zählenden Personen in Zählkarten oder Zählungslisten.

§ 6. Die Zählkarten und Zählungslisten sollen ausser den Namen der darin verzeichneten Personen weitere Individualangaben über dieselben enthalten, deren Gegenstand für jede einzelne Zählung vom Bundesrath vor dem 1. Juni des Zählungsjahres besonders bestimmt werden wird. Wo mit Zählkarten gezählt wird, muss den für je eine Haushaltung bestimmten Karten eine Namensliste der Personen dieser Haushaltung beigefügt werden.

§ 7. Die Zählungsformulare (Zählkarten, Namenslisten, Zählungslisten) sind am 1. Dezember Vormittags durch die Haushaltungsvorstände, beziehungsweise die einzeln lebenden selbständigen Personen und die Vorsteher oder Verwalter von Anstalten für gemeinsamen Aufenthalt (Kasernen, Erziehungs-, Versorgungs-, Kranken- und Strafanstalten, Gefängnissen etc.) oder durch geeignete Vertreter auszufüllen.

Wo dieses Verfahren in Folge besonderer Verhältnisse nicht anwendbar ist, erfolgt die Ausfüllung der Zählungsformulare durch die Zähler auf Grund der bei den Haushaltungen selbst einzuziehenden Erkundigungen.

§ 8. Die Zählung der Zivil- und Militärpersonen ist in übereinstimmender Weise auszuführen.

§ 9. Die Austheilung der Zählungsformulare an die einzelnen Haushaltungen erfolgt in den letzten Tagen des November. Die Wiedereinsammlung beginnt am 1. Dezember Mittags und ist möglichst überall am 2. Dezember zu beendigen. Die Grösse der Zählbezirke ist so zu bemessen, dass dieser Anforderung genügt und überhaupt das Geschäft der Zählung mit Sicherheit besorgt werden kann.

§ 10. Die Austheilung und Wiedereinsammlung der Zählungsformulare ist für die einzelnen Zählbezirke in sicherstellender Weise zu kontrolliren.

§ 11. Die mit der Ausführung der Volkszählung betrauten Lokalbehörden oder Zählungskommissionen haben die in den einzelnen Zählbezirken ausgefüllten Zählungsformulare

alsbald nach beendigter Zählung einer genauen Prüfung zu unterziehen und die etwa erforderlichen Ergänzungen und Berichtigungen sofort zu veranlassen.

Die betreffenden Arbeiten sollen bis zum 20. Dezember beendet sein.

§ 12. Etwa nöthig werdende Nachzählungen sollen sich auf den Stand vom 1. Dezember beziehen.

§ 13. Die in den einzelnen Staaten erforderlichen näheren Anordnungen für die Vornahme der Zählungen, sowie für die Prüfung und Zusammenstellung der Zählungsergebnisse bleiben dem Ermessen der betreffenden Regierungen anheimgestellt.

Dieselben werden dafür Sorge tragen, dass die Revisions- und Zusammenstellungsarbeiten wenn möglich bei statistischen Behörden erfolgen.

§ 14. Auch werden die Regierungen thunlichst darauf Bedacht nehmen, dass Veranstaltungen, welche den Stand der ortsanwesenden Bevölkerung vorübergehend wesentlich verändern können, wie öffentliche Versammlungen und Feste, Jahrmärkte, Truppendislokationen etc., zur Zeit der Zählung nicht stattfinden.

§ 15. In den einzelnen Gemeinden und Orten werden als ortsanwesend diejenigen Personen betrachtet, welche in der Nacht vom 30. November auf den 1. Dezember in den betreffenden Gemeinde- oder Ortsbezirken sich aufhalten.

Die während dieser Nacht auf Reisen oder sonst unterwegs befindlichen Personen werden da als anwesend verzeichnet, wo sie am Vormittag des 1. Dezember anlangen.

§ 16. Die Personen, welche sich am Bord von solchen Schiffen aufhalten, die im Gebiete eines Staates verweilen, werden dessen ortsanwesender Bevölkerung zugerechnet.

In Betreff der auf der Fahrt befindlichen Schiffe findet der im Absatz 2 des § 15 enthaltene Grundsatz Anwendung.

§ 17. Der Bundesrath trifft Bestimmung darüber, welche Uebersichten für die gemeinschaftlichen Zwecke zu fertigen und bis zu welchen Terminen diese vorzulegen sind.

§ 18. Die in den einzelnen Bundesstaaten zur Ausführung der Volkszählung erlassenen Verordnungen und Instruktionen, sowie die dazu gehörenden Formulare werden vor Beginn der Zählung in je zwei Exemplaren dem Kaiserlichen Statistischen Amte mitgetheilt.

Die *besonderen Bestimmungen* beziehen sich auf nachstehende Punkte:

1. Die über die einzelnen Personen ausser dem Namen zu erhebenden Individualangaben. — Bei den Volkszählungen von 1880 und 1885 waren dies:

Die Verwandtschaft oder sonstige Stellung zum Haushaltungsvorstand,
Das Geschlecht,
Der Geburtstag und das Geburtsjahr,
Der Geburtsort,
Das Religionsbekenntniss,
Der Familienstand,
Der Stand, Beruf oder Erwerbszweig mit besonderer Angabe des Arbeits- oder Dienstverhältnisses,
Die Staatsangehörigkeit,
Der Wohnort (nur für vorübergehend Anwesende),
Der Aufenthaltsort (nur für vorübergehend Abwesende),
Für reichsangehörige Militärpersonen des Heeres und der Marine im aktiven Dienst das Wort « aktiv » unter Hinzusetzung ihres Truppentheils etc.

Den einzelnen Staaten war freigestellt, in den Erhebungsformularen die Gegenstände der Befragung zu vermehren. Dies ist im Königreich Sachsen und in Sachsen-Coburg-Gotha bezüglich der Muttersprache, im letzteren auch bezüglich der Schulbildung, und in den meisten Staaten bezüglich gewisser körperlicher Gebrechen (blind, taubstumm) und geistiger Mängel (blöd- oder irrsinnig oder geisteskrank) geschehen.

2. Die Erhebungsformulare. — Für die Fragestellung und für die in jede Haushaltung zu gebende Anleitung dienen als Muster: das *Formular einer Zählkarte* (Individualkarte für jede einzelne Person) mit zugehöriger Namensliste der Haushaltungsmitglieder, und das *Formular einer Zählungsliste* (für jede Haushaltung).

Den einzelnen Staaten steht frei, entweder die Zählkarte mit der Namensliste oder die Zählungsliste anzuwenden. Bei der Zählung von 1880 ist ersteres geschehen von Preussen, Hessen, beiden Mecklenburg, Oldenburg, Braunschweig, Sachsen-Meiningen, Waldeck, beiden Lippe, Bremen, Hamburg und Elsass-Lothringen; letzteres von Bayern, Sachsen, Württemberg, Baden, Sachsen-Weimar, Sachsen-Altenburg, Sachsen-Coburg-Gotha, Anhalt (mit Ausnahme der vier grössten Städte des Herzogthums, wo Zählkarten angewandt wurden), beiden Schwarzburg, beiden Reuss und Lübeck. Die Zählkarten-Methode hat sich von Zählung zu Zählung mehr ausgebreitet; doch sind, wie die vorstehende Aufführung der Staaten ergiebt, die Ansichten darüber, welches Verfahren den Vorzug verdiene, noch sehr getheilt.

Die *Zählungsliste*, welche aus einem Formular zum Verzeichniss der Anwesenden und einem Formular zum Verzeichniss der Abwesenden, beide mit probeweise ausgefüllten Mustern, besteht, enthält zugleich eine Anleitung, welche mittheilt, was dem Haushaltungsvorstand für die richtige Ausfüllung zu wissen nothwendig ist, insbesondere Vorschriften giebt:

1. Ueber die Vertheilung der Zählungslisten an die einzelnen Haushaltungen; dieselbe soll vom 28. bis 30. November von Haus zu Haus geschehen.

2. Ueber die Zeit der Ausfüllung, die Vollziehung und Abholung der Liste; die Ausfüllung geschieht am 1. Dezember Vormittags, die Abholung beginnt an demselben Tage Mittags; die Richtigkeit und Vollständigkeit der in der Liste gemachten Angaben ist vom Haushaltungsvorstand durch Unterschrift zu bescheinigen.

3. Ueber die Personen, welche einzutragen sind, nämlich:

a) *In das Verzeichniss der Anwesenden:* alle Personen ohne Ausnahme, welche vom 30. November auf den 1. Dezember in der Wohnung des Haushaltungsvorstandes und den zugehörigen Räumlichkeiten übernachtet haben; für Personen, welche sich in dieser Nacht in verschiedenen Wohnungen aufgehalten haben, gilt die eigene Wohnung oder, wenn nur fremde Wohnungen in Frage stehen, diejenige, in welcher sie sich zuletzt aufgehalten haben, als Nachtquartier; Personen, welche in der bezeichneten Nacht in keiner Wohnung übernachtet haben (wie Reisende auf Eisenbahnen, Posten etc., Eisenbahn- und Postbedienstete, die Nacht über beschäftigte Arbeiter etc.), werden in die Zählungsliste derjenigen Haushaltung eingetragen, bei welcher sie am Vormittag des 1. Dezember anlangen; in Betreff der in der Nacht vom 30. November auf den 1. Dezember Geborenen und Gestorbenen ist die Mitternachtstunde entscheidend, sodass die erst nach 12 Uhr Geborenen nicht mit eingetragen werden, wohl aber noch die erst nach 12 Uhr Gestorbenen;

b) *In das Verzeichniss der Abwesenden:* die Personen, welche zur Zeit der Zählung der Haushaltung als Mitglieder angehören, jedoch zu dieser Zeit aus vorübergehendem Anlass, ohne Aufgabe ihrer Wohnung oder Schlafstelle, aus der Haushaltung abwesend sind, gleichviel ob sie innerhalb oder ausserhalb des Orts übernachten.

4. Erläuterungen zu einzelnen Spalten der Zählungsliste.

Wo mittelst Zählkarten gezählt wird, ist die Anleitung soweit zu ändern, als diese Methode erfordert, und es ist den Zählkarten für jede Haushaltung ein ausgefülltes Muster beizulegen.

3. Die Bildung von Zählbezirken und die Aufgabe des Zählers. Bezüglich der Zählbezirke ist empfohlen, dieselben in der Art zu begrenzen, dass sie in der Regel nicht

mehr als 50 Haushaltungen umfassen. Dabei ist bemerkt, dass grössere Anstalten, wie Kasernen, Heilanstalten, Strafanstalten etc., zweckmässig selbständige Zählbezirke bilden.

Für jeden Zählbezirk wird von der Zählungsbehörde (Lokalbehörde, Zählungskommission) ein Zähler bestellt, dessen Aufgabe in einer vom Bundesrathe den Landesregierungen zur Berücksichtigung empfohlenen Instruktion angegeben ist. Dieser Instruktion ist das Formular für eine Kontrolliste beigegeben, welche vom Zähler über die Vertheilung und Einsammlung der Zählungslisten zu führen ist. In derselben sind sämmtliche Wohngebäude seines Bezirks einzeln zu verzeichnen, sowie auch sonstige Baulichkeiten, in welchen Personen vom 30. November auf den 1. Dezember übernachten (wie z. B. Theater, Museen, Kirchthürme und Magazine, einzeln liegende Stallungen, Scheunen, Garten- und Weinbergshäuser, ferner Schiffe, Flösse und Schiffsmühlen, Baracken, Hütten, Bretterbuden, Zelte und Wagen). Ferner sind bei jedem Gebäude (Baulichkeit) die Namen der Haushaltungsvorstände, an oder für welche die Listen abgegeben wurden, die Zahl der abgegebenen Listen und die Anzahl der zu den einzelnen Haushaltungen gehörenden anwesenden und vorübergehend abwesenden Personen anzugeben, endlich etwaige Bemerkungen in Betreff verlorener, überflüssiger und ersetzter oder nachträglich aufgestellter Listen, über den Grund, wesshalb ein Wohnhaus unbewohnt ist u. a. m. zu machen.

4. Die von den einzelnen Staaten für die Reichsstatistik zu liefernden Zusammenstellungen. — Aus den Ergebnissen der Zählung von 1880 waren aufzustellen und an das Kaiserliche Statistische Amt zu senden:

a) Bis 1. Mai 1881 eine vorläufige Uebersicht des Ergebnisses der Volkszählung, die ortsanwesende Bevölkerung der grösseren Verwaltungsbezirke und der einzelnen Städte von mindestens 20000 Einwohnern nachweisend;

b) Bis 30. November 1881 definitive Uebersichten über:

1. Flächeninhalt, bewohnte Gebäude, Haushaltungen und ortsanwesende Bevölkerung, sowie Bevölkerungs-Zu- oder Abnahme seit dem 1. Dezember 1875, nebst Anhang, Staatsangehörigkeit betreffend, nach Provinzen und grösseren Verwaltungsbezirken;
2. Namen, Belegenheit, Qualität und Bevölkerungszahl der Gemeinden bezw. Wohnplätze von mindestens 2,000 Einwohnern;
3. Die ortsanwesende Bevölkerung in ihrer Vertheilung auf die Direktivbezirke für die Verwaltung der Zölle und gemeinschaftlichen indirekten Steuern, sowie über die ortsanwesende Bevölkerung der Zollausschlüsse;
4. Die ortsanwesende Bevölkerung der Wahlkreise, und
5. Die Begrenzung und Bevölkerung der Armeekorpsbezirke;

c) Bis zum 31. Dezember 1882, je nach Provinzen und grösseren Verwaltungsbezirken, Uebersichten über die ortsanwesende Bevölkerung nach dem Religionsbekenntniss, nach Geschlecht, Geburtsjahr (fünfjährige Geburtsjahresklassen) und Familienstand, sowie nach Geschlecht und Geburtsort; endlich

d) Bis zum 1. Juli 1883, ebenfalls nach Provinzen und grösseren Verwaltungsbezirken, eine Uebersicht über die ortsanwesende Bevölkerung nach Geschlecht und Geburtsjahr (einzelnen Geburtsjahren).

Eine vollständige Angabe der Bestimmungen für die Volkszählung von 1880 findet sich in der Einleitung auf Seite I bis IV und XVI bis XXVII des Bandes LVII der Statistik des Deutschen Reichs, welcher « die Volkszählung im Deutschen Reich am 1. Dezember 1880 » behandelt. Derselbe giebt auf Seite XXVIII bis LI auch eine synoptische Uebersicht der für die neuesten Volkszählungen im Deutschen Reich und in ausserdeutschen Staaten massgebenden Bestimmungen.

Anhang zu A, die Berufszählung von 1882 betreffend.

In ähnlicher Weise wie die Volkszählungen, jedoch unter summarischer Zählung der unter 14 Jahr alten Kinder, fand am 5. Juni 1882 zur Herstellung einer Berufsstatistik eine selbständige Berufszählung statt. Dieselbe wurde je nach der Wahl der einzelnen Staaten nach Art der zentralen (Bearbeitung des Urmaterials unmittelbar durch das statistische Reichsamt) oder der föderirten Statistik (Bearbeitung des Urmaterials seitens der einzelnen Staaten) ausgeführt. Sie zeichnete sich vor den Volkszählungen aus nicht nur durch genauere Vorschriften über die Angabe des Berufs und durch Fragen zur Erhebung von Nachweisen für eine landwirthschaftliche und eine gewerbliche Betriebsstatistik, eine Invalidenstatistik und eine spezielle Statistik der Wittwen, sondern insbesondere auch dadurch, dass sie durch ein Gesetz angeordnet wurde. Dies Gesetz lautet:

Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden Deutscher Kaiser, König von Preussen etc.

verordnen im Namen des Reichs, nach erfolgter Zustimmung des Bundesraths und des Reichstags, was folgt:

§ 1. Im Jahre 1882 findet die Erhebung einer allgemeinen Berufsstatistik für den Umfang des Reiches statt.

§ 2. Die statistischen Aufnahmen werden von den Landesregierungen bewirkt. Die Lieferung der erforderlichen Erhebungsformulare und die Verarbeitung des Urmaterials erfolgt, soweit dies nicht von den Landesregierungen übernommen wird, von Reichswegen. Die den Landesregierungen durch die Lieferung der erforderlichen Erhebungsformulare und durch die Bearbeitung des Urmaterials erwachsenden Kosten werden vom Reich nach einem vom Bundesrath festzustellenden Satze vergütet.

§ 3. Die vorzulegenden Fragen dürfen sich, abgesehen von dem Personen- und Familienstande und der Religion, nur auf die Berufsverhältnisse und sonstige regelmässige Erwerbsthätigkeit beziehen.

Jedes Eindringen in die Vermögens- und Einkommensverhältnisse ist ausgeschlossen.

§ 4 Der Bundesrath bestimmt den Tag der statistischen Aufnahmen und erlässt die zur Ausführung dieses Gesetzes erforderlichen Vorschriften.

§ 5. Wer die auf Grund dieses Gesetzes an ihn gerichteten Fragen wissentlich wahrheitswidrig beantwortet oder diejenigen Angaben zu machen verweigert, welche ihm nach diesem Gesetze und den zur Ausführung desselben erlassenen und bekanntgemachten Vorschriften (§ 4) obliegen, ist mit Geldstrafe bis zu dreissig Mark zu bestrafen.

Urkundlich unter Unserer Höchsteigenhändigen Unterschrift und beigedrucktem Kaiserlichen Insiegel.

Gegeben Berlin, den 13. Februar 1882.

gez. Wilhelm

(L. S.) ggez. Fürst v. Bismarck.

Bezüglich der auf den persönlichen Beruf sich beziehenden Statistik (Berufsstatistik im engeren Sinne) wurde den Zusammenstellungen — in Abweichung von den Volkszählungen — nicht die ortsanwesende Bevölkerung, sondern im wesentlichen die Wohnbevölkerung zu Grunde gelegt. Behufs einer gleichmässigen Bearbeitung der Ergebnisse war, ausser den Formularen mit ausführlichen Erläuterungen, eine Klassifikation der Berufsarten, bestehend aus 153 Nummern, vorgeschrieben. Ein im voraus ausgearbeitetes Verzeichniss aller bekannten Berufsbenennungen mit Angabe ihrer Vertheilung auf die Berufsarten sicherte die gleichmässige Klassifikation. Ferner haben wiederholte Konferenzen der Direktoren der an den Zusammenstellungs-Arbeiten betheiligten statistischen Zentralstellen (des Reichs und von Preussen, Bayern, Sachsen, Württemberg, Baden, Hessen, Mecklenburg-Schwerin, Braunschweig, Sachsen-Meiningen und Lübeck; für die

übrigen 16 Staaten hatte das statistische Reichsamt die Zusammenstellung übernommen) die Gleichmässigkeit und Korrektheit des Resultats wesentlich gefördert.

Die speziellen Vorschriften finden sich in Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs Seite 4 bis 32. Eine Besprechung des Erhebungs- und Zusammenstellungs-Verfahrens, sowie des Verhältnisses der Berufszählung zu den Volkszählungen ist enthalten in der Einleitung Seite 2*—13* zu Band 2 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, welcher die Ergebnisse der Berufszählung bezüglich der Berufsstatistik im engern Sinne für das Reich im ganzen und die kleineren Verwaltungsbezirke der einzelnen Staaten mittheilt.

B. — Eheschliessungen, Geburten und Sterbefälle.

Diese Nachweisungen gehören, wie die Volkszählungen, zur föderirten Statistik. Sie werden in allen Staaten den von bürgerlichen Beamten zu führenden Standesbüchern, in der Regel mittelst Zählkarten, entnommen. Die für die Reichsstatistik anzufertigenden und dem Kaiserlichen Statistischen Amt mitzutheilenden Jahreszusammenstellungen erstrecken sich nicht weiter, als dass für alle einzelnen Monate anzugeben sind :

Die Zahl der Eheschliessungen,

Die Zahl der Geborenen, mit Unterscheidung der Knaben und Mädchen, der ehelich und unehelich Geborenen und der Lebend- und Todtgeborenen,

Die Zahl der Sterbefälle, mit Unterscheidung des Geschlechts.

C. — Landwirthschaft.

Die gesammte landwirthschaftliche Statistik bildet gleichfalls einen Theil der föderirten Statistik.

1. Landwirthschaftliche Betriebe. — Bei der Berufszählung vom 5. Juni 1882 wurde, wie im Anhang zu A bemerkt, unter anderem eine Statistik der landwirthschaftlichen Betriebe erhoben. Zu diesem Zwecke war auf den für alle einzelnen Haushaltungen bestimmten Zählungslisten ein besonderes Formular abgedruckt, in welchem ausnahmslos die *Hauptfrage* zu beantworten war : « Wird unmittelbar von der Haushaltung aus *Landwirthschaft betrieben,* d. h. eine Bodenfläche, wenn auch vom kleinsten Umfange, *landwirthschaftlich* — als Acker, Gartenland (mit Ausschluss von Ziergärten), Wiese, Weide, zum Wein-, Obst-, Gemüse-, Taback- etc. Bau — bewirthschaftet ? (Ja oder Nein !) » Falls diese Hauptfrage bejaht wurde, waren besondere Nebenfragen nach der Grösse der gesammten Wirthschaftsfläche, des Pachtlandes, des landwirthschaftlich benutzten Areals, des Holzlandes, der sonstigen Fläche, des Viehstandes und der Maschinen-Benutzung zu beantworten. Die Antworten auf diese Fragen waren nach einem vorgeschriebenen Formular zusammenzustellen. In diesem Formular sind die einzelnen Betriebe (exploitations) nach dem Umfang ihrer landwirthschaftlich benutzten Fläche eingetheilt in solche, welche bewirthschaften :

Weniger als 2 Ar.			10 bis unter	20 Hektar.	
2 bis unter	5 —		20 —	50 —	
5 —	20 —		50 —	100 —	
20 —	1 Hektar.		100 —	200 —	
1 —	2 —		200 —	500 —	
2 —	5 —		500 —	1000 —	
5 —	10 —		1000 Hektar und darüber.		

Für jede dieser Grössenklassen wurden in Uebersichten nach vorgeschriebenen Formularen Nachweise über das Ergebniss der Beantwortung obiger Nebenfragen gegeben. Diese

Uebersichten waren, soweit das statistische Reichsamt sie nicht selbst aus dem Urmaterial bearbeitete (siehe oben im Anhang zu A), demselben bis zum 1. April 1884 mitzutheilen.

Vergl. Band 1 neuer Folge der « Statistik des Deutschen Reichs », Seite 39-41.

2. Landwirthschaftliche Bodenbenutzung. — Vollständige Ermittelungen der landwirthschaftlichen Bodenbenutzung haben in den Jahren 1878 und 1883 stattgefunden.

Nach den darüber erlassenen Bundesrathsvorschriften war die Ermittelung beide Male nach politischen oder Katastergemeinden, Gemarkungen oder ähnlichen Bezirken, welche kleinere Abschnitte des Kreises oder Amts bilden, vorzunehmen. Dabei war die Fläche der Acker- und Gartenländereien, der Weiden, Weinberge und Forsten nach namentlich bezeichneten Anbau- und Nutzungsarten spezieller zu unterscheiden, nämlich nach 24 Unterscheidungen von Getreide und Hülsenfrüchten (Weizen, Spelz, Einkorn, Roggen und Gerste und zwar alle diese 5 Getreidearten nach Winter- und Sommerfrucht, ferner Hafer, Buchweizen, Hirse, Mais, Erbsen, Linsen, feldmässig gebaute Speisebohnen, Ackerbohnen, Wicken, Lupinen zum Unterpflügen, desgleichen zu Futter oder Drusch, Menggetreide, Mischfrucht, nicht besonders genannte Arten), 9 Unterscheidungen von Hackfrüchten und Gemüsen (Kartoffeln, Topinambur, Runkelrüben zur Zuckerfabrikation, Runkelrüben zu Futter, Möhren, weisse Rüben, Kohlrüben, Kraut- und Feldkohl, andere feldmässig gebaute Hackfrüchte oder Gemüse), 12 von Handelsgewächsen (Raps und Rübsen, Leindotter, Mohn, Senf, Flachs, Hanf, Taback, Hopfen, Cichorien, Weberkarden, Kümmel, andere feldmässig gebaute Handelsgewächse), 6 von Futterpflanzen (Klee, Luzerne, Esparsette, Serradella, Spörgel, Grassaat aller Art), sodann nach Ackerweide, Brache, Haus- und Obstgärten, reichen Weiden, geringeren Weiden, Oed- und Unland, im Ertrag stehenden und nicht im Ertrag stehenden Weinbergen, 7 Arten von Laubholz [Eichenschälwald, Weidenheeger, sonstiger Niederwald (Stockausschlag ohne Oberbäume), Mittelwald (Stockausschlag mit Oberbäumen), Eichenhochwald, Birken-, Erlen- und Aspen-Hochwald, Buchen- oder anderer Laubholz-Hochwald] und 3 von Nadelholz (Kiefern, Lärchen und Tannen). Der Anbau als Hauptfrucht oder Hauptnutzung und der als Neben-, Vor-, Nach- oder Stoppelfrucht war auseinander zu halten, wobei nach der überwiegenden Wichtigkeit entschieden wurde, welche von zwei neben einander stehenden oder auf einander folgenden Früchten die Hauptfrucht sei. Die Bestimmung der Erhebungsmethode und der sachkundigen Organe für die Erhebung war Landessache. In einzelnen Staaten sind persönliche Umfragen bei den Landwirthen gehalten, in anderen die Benutzungsarten in den gedachten kleinen Bezirken schätzungsweise festgestellt worden. Allgemein war empfohlen, da wo eine katastermässige oder sonstige amtliche Vermessung des Erhebungsbezirks besteht, das Ergebniss derselben als Anhalt und Kontrole zu benutzen.

Zusammenstellungen der Ergebnisse nach vorgeschriebenen Formularen wurden dem statistischen Reichsamt bis gegen die Mitte des auf die Erhebung folgenden Jahres mitgetheilt.

Vergl. Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 42-45.

3. Ernteerträge. — Der Ernteertrag an Körnern oder Samen, Knollen, Wurzeln und an Stroh oder Heu (bei einzelnen Fruchtarten in geeigneten anderen Producten) wird alljährlich ermittelt für 16 Arten von Getreide und Hülsenfrüchten (Weizen, Spelz, Einkorn, Roggen und Gerste, jede dieser Früchte unterschieden nach Sommer- und Winterfrucht, ferner Hafer, Buchweizen, Erbsen, Ackerbohnen, Wicken, Lupinen), 3 Arten von Hackfrüchten (Kartoffeln, Runkelrüben als Futterrüben, andere feldmässig gebaute Rüben), 3 Arten von Handelsgewächsen (Winter- und Sommer-Raps, einschliesslich Rübsen, Awehl und Biewitz, ferner Hopfen), 4 Arten von Futterpflanzen (Klee, Luzerne, Esparsette, andere Futterpflanzen), sodann für Wiesen und Weinberge. Für alle anderen bei der landwirthschaftlichen Bodenbenutzung genannten Getreide und Hülsenfrüchte, Hackfrüchte

und Gemüse, sowie Handelsgewächse ist bei Gelegenheit der letzten Ermittelung der Bodenbenutzung der Ertrag vom Hektar nach dem Durchschnitt der vorhergehenden 5 Jahre erhoben worden.

Der Ernteertrag jeder der betreffenden Früchte wird nach dem Gewicht der Erntemasse angegeben, welche im Erhebungsjahre auf dem Gebiete eines kleineren Verwaltungs- (Kreis, Amt etc.) oder eines Gemeinde-Bezirks durchschnittlich vom Hektar gewonnen worden ist. Für Wein geschieht die Angabe nach der Zahl der Hektoliter, welche auf dem Hektar der im Ertrag stehenden Weinberge erzeugt wurden. Die Angaben sind überall auf Grund möglichst umfassend eingezogener Nachrichten und sachkundiger Begutachtung festzustellen.

Aus diesen Durchschnittserträgen vom Hektar und der Anbaufläche der betreffenden Frucht werden für jeden Gemeinde- oder kleineren Verwaltungs-Bezirk die Gesammterträge berechnet. Wo nicht jährliche Ermittelungen der Anbauverhältnisse stattfinden, wird der Berechnung die bei der neuesten Ermittelung der Bodenbenutzung (vergl. unter C. 2) gefundene Anbaufläche zu Grunde gelegt.

Bis zum 1. Juni des auf die Ernte folgenden Jahres ist von jedem Staate eine Uebersicht der Durchschnittserträge vom Hektar und der Gesammterträge nach grösseren Verwaltungsbezirken dem statistischen Reichsamt mitzutheilen, und es ist da, wo jährliche Ermittelungen der Anbauverhältnisse stattfinden, dieser Mittheilung das Ergebniss derselben beizufügen.

Vergl. Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 45-50.

4. **Viehhaltung.** — Bis jetzt hat im Deutschen Reich zweimal eine vollständige Viehzählung stattgefunden, zuerst am 10. Januar 1873, dann am 10. Januar 1883. Dieselbe ist beide Male als ganz selbständige Zählung, losgelöst von allen anderen Ermittelungen, vorgenommen worden und hat sich erstreckt auf:

Pferde, mit 7 Unterscheidungen nach Alter und Nutzungsart, ferner mit Angabe der Zahl der im Jahre vor der Zählung geborenen Fohlen;
Maulthiere und Maulesel;
Esel;
Rindvieh, mit 7 Unterscheidungen nach Alter und Geschlecht;
Schafe, mit 6 Unterscheidungen nach Art und Alter;
Schweine, mit 3 Unterscheidungen nach Alter und Geschlecht;
Ziegen;
Bienenstöcke, unter besonderem Nachweis derjenigen mit beweglichen Waben.

Die Zählung geschah 1873 durch Umfrage von Haushaltung zu Haushaltung, 1883 dagegen durch Umfrage von Haus zu Haus. Bei der letzteren war eine Hausliste als Erhebungsformular empfohlen, welche die obigen Viehgattungen mit ihren Unterscheidungen namhaft machte und nach der Anzahl der betreffenden Viehstücke fragte. Anzugeben war das am Zählungstage in dem betreffenden Hause mit den zugehörigen Nebengebäuden und sonstigen Räumlichkeiten (im gesammten Gehöft) in Fütterung stehende Vieh, gleichviel in wessen Eigenthum dasselbe stand. Vorübergehend abwesende Viehstücke und solche, welche im Laufe des 10. Januar verkauft waren, wurden eingerechnet; dagegen wurde Vieh, welches erst am 10. Januar gekauft war, sowie nur zufällig und vorübergehend anwesendes nicht mitgezählt. Schlächter und Händler hatten auch das bei ihnen stehende zum Schlachten oder Verkauf bestimmte Vieh, sofern es nicht etwa erst am 10. Januar gekauft war, aufzuführen. Schafherden waren stets in der Gemeinde zu zählen, wo sie sich auf Weide oder Fütterung, wenn auch nur vorübergehend, befanden. Die Richtigkeit der Angaben war von demjenigen zu bescheinigen, unter dessen unmittelbarer Aufsicht und Verwaltung das Haus stand, auch wenn derselbe nicht Eigenthümer des Viehs war.

Ausser der *Zahl* der Viehstücke wurde bei der Aufnahme von 1883 für die verschiedenen Viehgattungen und ihre Altersklassen auch der Verkaufswerth, für Rindvieh und Schweine ausserdem noch das Lebendgewicht ermittelt. Dies geschah in der Weise, dass zunächst jedes Staatsgebiet nach den territorialen Verschiedenheiten der Viehhaltung in Schätzungsbezirke mit möglichst einheitlichem Charakter des Viehstandes getheilt wurde. Für jeden solchen Bezirk waren dann durch die landwirthschaftlichen Vereine oder auf sonstige Weise Erhebungen über den durchschnittlichen Verkaufswerth und über das durchschnittliche Lebendgewicht eines Thieres mittlerer Qualität nach den einzelnen Unterscheidungen des Viehs anzustellen.

Die Zusammenstellung der Ergebnisse und die Ausführung der Rechnungsarbeiten wurde in allen Staaten, soweit möglich, von statistischen Behörden besorgt. Uebersichten der Ergebnisse nach einem vorgeschriebenen Formular waren dem statistischen Reichsamt bis Ende 1883 zu übersenden.

Vergl. Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 50-52.

D. — Bergwerke, Salinen und Hütten.

Die Montanstatistik wird, je nach Wahl der einzelnen Staaten, als zentrale oder als föderirte Statistik behandelt. Die Vorschriften des Bundesraths bestimmen :

In allen Staaten des Reichs soll die Produktion der Bergwerke, Salinen, Eisen- und Metallhütten, sowie der Werke für Eisengusswaaren zweiter Schmelzung, für Schweisseisen und Flusseisen jährlich für das abgelaufene Kalenderjahr ermittelt werden.

Die Erhebung geschieht durch Fragebogen, welche an die einzelnen Werke vertheilt werden. Diese Fragebogen unterscheiden sich in 6 Arten, je nachdem sie für Bergwerke, für Werke zur Gewinnung von Salzen aus wässeriger Lösung, für Hüttenwerke, für Gusseisen-, Schweisseisen- oder Flusseisen-Werke bestimmt sind. Die Fragen richten sich auf die Produktion nach Art, Menge und Werth, bei den Hüttenwerken und den Werken für Verarbeitung des Roheisens auch auf das verarbeitete Material, ausserdem noch auf die Bezeichnung und Belegenheit des Werks, die mittlere Belegschaft und die Angehörigen der Arbeiter. Jeder Fragebogen enthält ausser den Fragepunkten eine genaue Anweisung für die Beantwortung, und es ist auf jedem die ausdrückliche Zusicherung ertheilt, dass eine Veröffentlichung der Angaben der einzelnen Werke oder eine Benutzung derselben zu einem anderen als dem statistischen Zweck nicht stattfinden soll.

Für die Erhebung bestehen in jedem Staate Aufnahmebezirke. Mit derselben sind, soweit möglich, montanistische Behörden betraut. Die Austheilung der Fragebogen erfolgt in den ersten Tagen des Dezember, und die Ausfüllung hat bis zum 1. Februar des folgenden Jahres vom Leiter des Werks zu geschehen. An diesem Tage sind die Fragebogen wieder einzufordern und dabei auch die Vollständigkeit der Ausfüllung zu prüfen. Durch vorgeschriebene Aufzeichnungen der Aufnahmebehörde werden Austheilung und Wiedereinsammlung kontrolirt.

Die vollständig ausgefüllt eingesammelten Fragebogen gehen bis zum 5. Februar dem statistischen Reichsamt zu, während die in Rückstand verbliebenen womöglich bis Anfang März noch einzusammeln und wochenweise an diese Behörde nachzusenden sind. Dieselbe hat aus dem ihr zugegangenen Material bis Ende März eine nach den verschiedenen Betriebszweigen und nach Hauptgruppen der deutschen Ländergebiete geordnete vorläufige Uebersicht zu veröffentlichen.

Die einzelnen Staaten können diese vorläufige Uebersicht für ihre Gebiete auch selbst von ihren eigenen statistischen oder montanistischen Behörden anfertigen lassen, haben indessen alsdann dieselbe unter Beifügung des Urmaterials bis Mitte Februar an das statistische Reichsamt gelangen zu lassen.

Ebenso steht es den einzelnen Staaten frei, die definitiven Zusammenstellungen nach vorgeschriebenen Formularen selbst anzufertigen oder dies dem statistischen Reichsamt zu überlassen. Im ersteren Falle sollen dieser Behörde die definitiven Uebersichten bis zum 1. August zugestellt werden.

Vergl. Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 53-76.

E. — Gewerbe im allgemeinen.

Erhebungen für eine allgemeine deutsche Gewerbestatistik sind bis jetzt zweimal vorgenommen worden, das erste Mal in Verbindung mit der Volkszählung von 1875, das zweite Mal in Verbindung mit der Berufszählung von 1882 (siehe oben Anhang zu A).

Bei der letzteren erstreckte die Aufnahme der Gewerbe sich auf alle gewerblichen Betriebe, mit Ausnahme der folgenden: Land- und Forstwirthschaft (die jedoch, wie unter C. 1 bemerkt, besonders erhoben wurde), Jagd, Zucht landwirthschaftlicher Nutzthiere, Musik- und Theatergewerbe, Schaustellungen aller Art, Gewerbebetrieb im Umherziehen, Eisenbahnbetrieb, Ausübung der Heilkunde und wissenschaftliche, Unterrichts- und Erziehungsunternehmen.

Bei der Erhebung dienten bezüglich derjenigen selbständigen Gewerbetreibenden, welche weder mit Mitarbeitern, noch mit Gehülfen, noch mit Motoren arbeiteten, die Angaben in der Zählungsliste für die Berufsstatistik zugleich als das Urmaterial für die Gewerbestatistik, während von allen anderen selbständigen Gewerbetreibenden bezw. Geschäftsleitern eine besondere Gewerbekarte, die gleichzeitig mit der Zählungsliste an sie vertheilt wurde, auszufüllen war. Die Gewerbekarte fragte nach dem Namen und der Wohnung des selbständigen Gewerbetreibenden bezw. Geschäftsleiters; dem Sitz des Gewerbebetriebs; der Art des Gewerbes und ob dasselbe den Hauptberuf des Gewerbetreibenden bilde oder für ihn nur eine Nebenbeschäftigung sei; ob der Gewerbetreibende Inhaber, Pächter oder sonstiger Geschäftsleiter sei, ob er in der eigenen Wohnung für ein fremdes Geschäft arbeite, bei der Leitung des Geschäfts betheiligte Mitinhaber habe; ob der Gewerbebetrieb das Eigenthum einer einzelnen Person oder mehrerer Gesellschafter, eines Vereins, einer Kommandit- oder Aktiengesellschaft oder einer Genossenschaft, Innung oder anderen wirthschaftlichen Korporation, oder der Gemeinde oder einer anderen kommunalen Korporation, oder des Staats oder des Reichs sei; ferner nach Zahl und Geschlecht der Personen, welche am 5. Juni 1882 (dem Tage der Berufszählung), und derjenigen, welche in der Regel oder im Jahresdurchschnitt im Betriebe beschäftigt seien, unterschieden nach: 1. thätigen Inhabern, Mitinhabern oder sonstigen Geschäftsleitern, 2. dem wissenschaftlich, kaufmännisch oder technisch ausgebildeten Verwaltungs- und Aufsichts-, sowie dem Büreau-Personal, 3. den sonstigen Gehülfen, Gesellen, Lehrlingen, Arbeitern etc.; sodann nach der Betriebskraft; nach den von dem Betriebe für Rechnung des Geschäfts etwa in ihrer eigenen Wohnung beschäftigten Personen oder in Straf- und Besserungsanstalten beschäftigten Gefangenen; endlich nach der Vereinigung mit anderen Gewerbebetrieben.

Für die Zusammenstellung diente, ausser den erforderlichen Formularen mit erläuternden Bestimmungen, ein systematisches Verzeichniss der Gewerbe mit im ganzen 247 Ordnungen, die 96 Klassen und diese wieder 20 Gruppen bildeten. Wie für die Berufsstatistik im engeren Sinne, so war auch für die Gewerbestatistik im voraus ein Verzeichniss aller bekannten Gewerbebenennungen mit einem Nachweis der Einreihung der einzelnen Benennungen in die Gruppen, Klassen und Ordnungen des systematischen Verzeichnisses ausgearbeitet worden, nach welchem dann bei der Zusammenstellung die einzelnen Gewerbe überall in gleichmässiger Weise auf die Ordnungen vertheilt wurden.

Die nach den vorgeschriebenen Formularen aufgestellten Uebersichten waren an das

statistiche Reichsamt, soweit dieses sie nicht selbst bearbeitet hatte (vergl. Anhang zu A), bis zum 31. Dezember 1884 einzuliefern.

Vergl. Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 83-95.

F. — Handel des deutschen Zollgebiets (1) mit dem Auslande.

Dieser Zweig der Reichsstatistik gehört vollständig der zentralen Statistik an, indem das von den Anmeldestellen (Zoll- und Steuerämtern oder Anmeldeposten) zu erhebende und in besonderen Verzeichnissen anzuschreibende Urmaterial direkt dem statistischen Reichsamt zur Bearbeitung zugeht.

Die Anschreibungen erfolgen für Waaren, welche nach Massgabe der Zoll- oder Steuergesetze bei der Ein-, Aus- oder Durchfuhr den Zoll- oder Steuerbehörden schriftlich, desgleichen für die zollpflichtigen Waaren, welche ihnen mündlich deklarirt werden, auf Grund der Zoll- oder Steuerdeklaration. Für alle anderen Waaren, d. i. regelmässig bei der Aus- und Durchfuhr, besteht eine gesetzliche Deklarationspflicht in der Weise, dass der Waarenführer zur Anmeldung mittelst Uebergabe eines vom Absender auszustellenden Anmeldescheins an das Grenzzollamt oder die Anmeldestelle an der Grenze verpflichtet ist. Die Zoll- und Steuerdeklaration sowohl, als auch der Anmeldeschein müssen die Gattung, Menge und Herkunft oder Bestimmung (bei der Durchfuhr Herkunft *und* Bestimmung) der Waare nachweisen.

Den Angaben über Gattung und Menge ist ein dem Zolltarif sich anschliessendes statistisches Waarenverzeichniss zu Grunde zu legen, welches sämmtliche Waaren für die Einfuhr nach 899, für die Aus- und Durchfuhr nach 840 Waarengattungen (Nummern) ordnet, als Regel die Anmeldung der Menge in Kilogramm netto vorschreibt und die Ausnahmen von dieser Regel, sowie die eventuell anzuwendenden Tarasätze aufführt.

Als Herkunftsland ist das Land anzumelden, woher die Waare in ununterbrochenem Transport gekommen ist, als Bestimmungsland dasjenige, wohin sie in ununterbrochenem Transport gehen soll, wobei aber blosse Umladung oder Umspedition *nicht* als Unterbrechung des Transports gilt. Bei Handelswaaren wird demnach in der Regel als Land der Herkunft das Land, aus dessen Eigenhandel die versendete Waare herstammt (die Provenienz), und als Land der Bestimmung das Land, in dessen Eigenhandel die Waare übergeht, deklarirt. Als Herkunfts- und Bestimmungsländer werden in der Statistik 39 Länder unterschieden, und diese müssen sich daher aus den Anmeldungen erkennen lassen.

Von den schriftlich anzumeldenden Waaren ist in der Weise, dass die Anmeldescheine oder die sie vertretenden Deklarationspapiere mit einer Stempelmarke versehen sein müssen, eine statistische Gebühr zu entrichten, deren Ertrag zur theilweisen Deckung der durch die Handelsstatistik erwachsenden Kosten bestimmt ist. Die Gebühr beträgt bei verpackten Waaren für je 500 Kilogramm 5 Pfennig, bei unverpackten Waaren für je 1000 Kilogramm 5 Pfennig, bei gewissen Massengütern für je 10000 Kilogramm 10 Pfennig. Von derselben sind befreit : 1. die Waaren, welche verzollt, oder unter zoll- oder steueramtlicher Kontrole versendet werden (im letzteren Falle wird jedoch, wenn eingeführte Waaren zollfrei sind und bei einem Amt im Innern in den freien Verkehr gesetzt werden, die Gebühr entrichtet); 2. die Waaren, welche auf Grund direkter Begleitpapiere im freien Verkehr durch das deutsche Zollgebiet durchgeführt oder aus demselben durch das Ausland nach dem Zollgebiet befördert werden; 3. die Postsendungen.

Der Inhalt jeder Anmeldung bezw. der Zoll- oder Steuerdeklaration wird täglich von

(1) D. i. das Deutsche Reich mit Einschluss von Luxemburg und der österreichischen Gemeinde Jungholz, aber mit Ausschluss des grössten Theils von Bremen und Hamburg, sowie kleiner Gebietstheile von Preussen, Baden und Oldenburg.

der Anmeldestelle in Verkehrsnachweisungen übertragen, und dabei auch die Grenzstrecke (gegen den fremden Staat bezw. die See) bemerkt, über welche der Ein- oder Ausgang stattgefunden hat. Angaben über häufig vorkommende gleichartige Waaren können jedoch zunächst in besondere Vornotizen und aus diesen von Tag zu Tag summarisch in die Verkehrsnachweisungen eingetragen werden. Das Formular zu diesen letzteren ist einen halben Bogen gross, nur auf einer Seite bedruckt und der Breite nach so in wagerechte Streifen getheilt, dass bei jeder Anmeldung jede besonders nachzuweisende Waarengattung mit den darüber zu machenden Angaben einen Streifen einnimmt. Solcher Verkehrsnachweisungen giebt es sechs verschiedene, auch durch die Farbe des Papiers unterschiedene Arten; die erste ist für die Einfuhr in den freien Verkehr, unmittelbar oder mit Begleitpapieren, bestimmt, die zweite für die Einfuhr in den freien Verkehr von Niederlagen und Konten, die dritte für den Eingang auf Niederlagen und Konten, die vierte für die Ausfuhr aus dem freien Verkehr, die fünfte für den Ausgang von Niederlagen und Konten (mittelbare Durchfuhr), die sechste endlich für die (nur beim Ausgang anzuchreibende) unmittelbare Durchfuhr.

Die ausgefüllten Verkehrsnachweisungen werden halbmonatlich in der Zeit vom 2ten bis 4ten und vom 17ten bis 19ten an das statistische Reichsamt eingesandt, um hier geprüft und zu Uebersichten verarbeitet zu werden. Letzteres geschieht in der Weise, dass die Nachweisungen zu je 100 bis 200 gleicher Art zusammengelegt, auf einer Schneidemaschine in die oben bezeichneten Streifen zerschnitten, und die einzelnen Streifen (etwa 11 Millionen jährlich) dann beim Ordnen wie Zählkarten behandelt werden. Allerdings haben diese Zählstreifen das Eigenthümliche, dass sie Mengenangaben enthalten, die summirt werden müssen. Um dies unmittelbar aus den Zählstreifen, ohne Abschrift der Mengenzahlen, bequem bewirken zu können, werden nach dem Ordnen die gleichartigen Zählstreifen unter einander geklebt. Das gesammte Material wird halbmonatlich vollständig aufbereitet.

Ausser diesen Verkehrsnachweisungen gehen dem statistischen Reichsamt noch besondere Nachweisungen über den Veredelungsverkehr und den Waarenverkehr über See, erstere monatlich, letztere jährlich, zu.

Aus dem gesammten Material bearbeitet das Amt:

1. *Monatliche Uebersichten* der in den freien Verkehr eingeführten und der aus demselben ausgeführten wichtigeren Waaren nach den Ländern der Herkunft bezw. Bestimmung.

2. *Jahresübersichten.* Dieselben scheiden sich in 2 Abtheilungen, von welchen jede in den Publikationen einen Band ausmacht. Die erste Abtheilung ist nach den Waarengattungen geordnet und enthält General-Uebersichten *ohne* und Spezial-Uebersichten *mit* Unterscheidung der Länder der Herkunft und Bestimmung; ausserdem sind in diese Abtheilungen Verzollungsübersichten, Nachweisungen über den Veredelungsverkehr und eine Uebersicht über den Stand der Niederlagen aufgenommen. Die zweite Abtheilung ist nach den Ländern der Herkunft und Bestimmung geordnet und enthält eine General-Uebersicht *ohne* und Spezial-Uebersichten *mit* Unterscheidung der einzelnen Waarengattungen; daneben finden sich in dieser zweiten Abtheilung Uebersichten des Waarenverkehrs nach den Grenzstrecken des Eingangs und Ausgangs und des überseeischen Waarenverkehrs.

Bezüglich dieser Darstellung ist zu bemerken, dass in einer der General-Uebersichten der ersten Abtheilung und in der ganzen zweiten Abtheilung die Waarengattungen nicht nach dem Zolltarif (statistisches Waarenverzeichniss), sondern systematisch (systematisches Waarenverzeichniss) geordnet werden. Die erste Ordnung ist für die Handels- und Zollpolitik unentbehrlich, die zweite soll die Benutzung der Uebersichten für wissenschaftliche und Privatzwecke erleichtern.

In den eben bezeichneten, nach der systematischen Ordnung der Waaren aufgestellten

General- und Spezial-Uebersichten wird für die einzelnen Waarengattungen ausser der Menge auch der Werth angegeben. Diese Werthangaben beruhen auf Schätzungen des Jahresdurchschnittspreises der Mengeneinheit für eine jede Waarengattung. Die Schätzungen werden alljährlich im Lokal des statistischen Reichsamts durch eine Kommission von etwa 30 Sachverständigen aus verschiedenen Orten des Reichs nach bestimmten Regeln (Band 9 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Einleitung Seite 7-8) ausgeführt, nachdem sie vom Statistischen Amt durch vorgängige Sammlungen und Zusammenstellungen von Werthangaben in umfassender Weise vorbereitet sind.

Vergl. Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 125 bis 175. Das statistische Waarenverzeichniss hat seit dem Druck dieses Bandes erhebliche Erweiterungen erfahren.

Vergl. ferner *H. von Scheel* « die deutsche Handelsstatistik » im 6. Jahrgang des Schmollerschen Jahrbuchs für Gesetzgebung etc.

G. — Verkehr.

1. Posten und Telegraphen. — Das Post- und Telegraphenwesen des Deutschen Reichs wird durch das Reichs-Postamt und in den einzelnen Bezirken durch die Ober-Post-Direktionen, welche Reichsbehörden sind, verwaltet. Den letzteren sind die Post- und Telegraphen-Anstalten untergeordnet. Das Reichs-Post- und Telegraphengebiet umfasst die sämmtlichen Staaten Deutschlands mit Ausnahme von Bayern und Württemberg, welche jedes seine eigene Post- und Telegraphen-Verwaltung haben.

Die Statistik der Posten und Telegraphen des Reichs-Post- und Telegraphengebiets, auf welche die folgenden Mittheilungen sich allein beziehen, wird in ihrem ganzen Umfange von den Reichs-Post- und Telegraphen-Behörden hergestellt und veröffentlicht; sie ist daher zur zentralen Statistik zu rechnen.

Die Jahres-Statistik giebt Nachweis, ausser über Flächeninhalt und Bevölkerung des Reichs-Post- und Telegraphengebiets, über folgende Gegenstände:

a) Bezüglich des Postwesens über: 1. Postanstalten, amtliche Verkaufsstellen für Postwerthzeichen und Postbriefkasten; 2. Post- und Telegraphen-Personal; 3. Posthaltereien; 4. Postwagen; 5. Postverbindungen (auf Eisenbahnen, Land- und Wasserstrassen) und deren Benutzung; 6. Leistungen im Beförderungsdienst, insbesondere Briefverkehr (innerhalb des Reichs-Postgebiets, mit Bayern, Württemberg und dem Auslande, im Durchgang), Zeitungsverkehr, Päckerei- und Baarsendungsverkehr (innerhalb des Reichs-Postgebiets, mit Bayern, Württemberg und dem Ausland, im Durchgang), Geldverkehr mittelst Postanweisungen und Postaufträgen, unbestellbare Postsendungen, Postwerthzeichen und endlich Reiseverkehr.

b) Bezüglich des Telegraphenwesens über: 1. Telegraphennetz; 2. Telegraphenanstalten; 3. Personal; 4. Apparate; 5. Telegrammverkehr (innerhalb des Reichs-Telegraphengebiets und mit Bayern, Württemberg und dem Auslande); 6. Gattung und Wortzahl der Telegramme; 7. Rohrpostverbindungen; 8. Fernsprecheinrichtungen; 9. Telegraphengebühren-Einnahme. Hieran schliessen sich:

c) Nachweise über die finanziellen Ergebnisse der Reichs-Post- und Telegraphen-Verwaltung.

Die Ermittelungen für diese Nachweisungen werden theils von den Post- und Telegraphenanstalten, theils von den Ober-Postdirektionen vorgenommen.

Die *Postanstalten* liefern insbesondere die Nachweisungen über die vorstehend bei *a* 6 bezeichneten Leistungen im Beförderungsdienst. Zu dem Ende haben sie zweimal an je 10 Tagen im Jahre Zählungen vorzunehmen, und zwar im Februar und August: der sämmtlichen eingegangenen und der nach Orten ausserhalb des eigenen Postbestellbe-

zirks aufgegebenen Briefsendungen (frankirten und unfrankirten Briefen, Postkarten, Briefen mit Behändigungsscheinen, Drucksachen und Waarenproben), auch der bestellten und abgeholten Postsendungen; im März und September: der sämmtlichen eingegangenen und der nach Orten ausserhalb des eigenen Postbestellbezirks aufgegebenen Packete ohne Werthangabe, sowie Briefe und Packete mit Werthangabe; im April und Oktober: der sämmtlichen eingegangenen und der nach Orten ausserhalb des Reichs-Postgebiets aufgegebenen Postvorschusssendungen. Ausserdem werden von ihnen einmal an 10 Tagen im Jahre Zählungen zu folgenden speziellen Ermittelungen vorgenommen: bezüglich der aus dem Reichs-Postgebiet eingegangenen portopflichtigen Packete über die Entfernung des Aufgabeorts von der Empfangs-Postanstalt und über das Gewicht; bezüglich der aus dem Reichs-Postgebiet eingegangenen portopflichtigen Briefe und Packete mit Werthangabe über den Werth; bezüglich der Postvorschusssendungen und der Postanweisungen über die Werthbeträge derselben, bezüglich der ersteren auch über die Entfernung des Aufgabeorts von der Empfangs-Postanstalt. Aus den Ergebnissen dieser Zählungen werden die Jahressummen durch Multiplikation mit 18 bezw. 36 berechnet. Die Nachweisungen über den Postauftrags-, Postanweisungs- und Zeitungsverkehr (soweit sie nicht durch die vorstehend angegebenen Zählungen erhoben werden), ferner über die Retoursendungen, Postwerthzeichen, Porto-Einnahme und den Reiseverkehr beruhen dagegen auf den fortlaufenden Anschreibungen in den betreffenden Büchern bezw. Manualen.

Neben diesen verschiedenen statistischen Nachweisungen wird von den Postanstalten ein statistisches Heft über Bevölkerung und Topographie des Bestellbezirks bezw. Orts und über Einrichtungen, Leistungen und Finanzergebnisse der Postanstalt geführt.

Die *Telegraphenanstalten* liefern insbesondere die Nachweisungen über die aufgegebenen, eingegangenen und im Durchgang beförderten Telegramme, sowie über die Gebühren-Einnahme, nebst Angaben über Fernsprechbetrieb und Apparate, und zwar alles dies auf Grund fortlaufender Anschreibungen; ferner für *einen* Tag in jedem Monat Nachweisungen über die Telegramme nach Herkunfts- und Bestimmungsländern, Eigenschaft (gewöhnliche, Bahn-, Staats-, dringende Privat-Telegramme, mit bezahlter Antwort u. s. w.) und Wortzahl.

Die Ergebnisse aller dieser Ermittelungen werden alljährlich, einzelne auch in kürzeren Perioden, nach vorgeschriebenen Formularen, mit einem Auszuge aus dem von den Postanstalten zu führenden statistischen Hefte, den Ober-Post-Direktionen eingereicht, welche daraus, im Zusammenhalt mit den Ergebnissen ihrer eigenen Ermittelungen, Uebersichten für ihren Bezirk herstellen. Diese Uebersichten gelangen an das statistische Büreau des Reichs-Postamts, welches aus denselben, ferner aus den vom Rechnungs-Büreau des Reichs-Postamts aufgestellten Rechnungsergebnissen und den vom Telegraphen-Betriebs-Büreau mitgetheilten Angaben über die Länge der Telegraphenlinien und Leitungen, Hauptübersichten der Jahres-Statistik anfertigt.

Diese Jahres-Statistik bringt ausser den auf das Reichs-Postgebiet sich beziehenden Nachweisungen Uebersichten über den Post- und Telegraphen-Verkehr im ganzen Deutschen Reich und in den Ländern Europa's. Die Materialien hierzu werden von den betreffenden fremden Post- und Telegraphen-Verwaltungen erbeten.

Ausser der Jahres-Statistik bearbeitet das statistische Büreau des Reichs-Postamts von Zeit zu Zeit besondere statistische Nachweisungen, zu welchen die Erhebung auf Grund spezieller Anweisungen des Reichs-Postamts erfolgt.

Vergl. Amtsblatt der deutschen Reichs-Postverwaltung, insbesondere Jahrgang 1875 Nr. 7, Seite 23, ferner Allgemeine Dienstanweisung für Post und Telegraphie, insbesondere Band II, Abschnitt V, § 30 fg.

2. Eisenbahnen. — Die Statistik der deutschen Eisenbahnen bildet einen Theil der föderirten Statistik. Die gleichmässige Bearbeitung und Veröffentlichung derselben ent-

spricht einer Resolution des Reichstags vom Juni 1873, welche eine Anordnung dahin bezweckte :

Dass alljährlich die Veröffentlichung auf gleichförmigen Grundlagen beruhender statistischer Zusammenstellungen über sämmtliche im Deutschen Reich gelegene Eisenbahnen erfolge.

Die Lösung dieser Aufgabe fiel nach Errichtung des Reichs-Eisenbahnamts diesem zu. Dasselbe war zu dem Ende zunächst bestrebt, für gleichförmige Grundlagen zur Eisenbahn-Statistik, insbesondere bezüglich der Buchung der Einnahmen und der Ausgaben für den Bau und Betrieb der Bahnen, die thunlichste Einheitlichkeit herzustellen. Nach Verhandlungen mit den verschiedenen Bahnverwaltungen und dem Verein der deutschen Privatbahnen, sowie nach kommissarischen Berathungen wurde ein *Normal-Buchungsformular für die Eisenbahnen Deutschlands* vereinbart, welches — abgesehen von wenigen Bahnen, bei denen besondere Verhältnisse einen kurzen Aufschub bedingten — bei allen deutschen Bahnen, je nach ihrem Rechnungsjahr, mit dem 1. Januar bezw. 1. April 1880 zur Einführung gekommen ist. Dasselbe besteht aus den speziellen Formularen für die Rechnungen : 1. des Eisenbahn-Betriebes, insbesondere auch des Erneuerungs-Fonds, des Reserve-Fonds, des Werkstätten-Betriebes, der Betriebs-Materialien-Verwaltung und der Hülfskassen für Beamte und Arbeiter ; 2. des Eisenbahn-Bau's.

Sodann wurden im Wege kommissarischer Berathungen Tabellenformulare nebst Instruktionen für deren Ausfüllung festgestellt. Dieselben umfassen, unter Berücksichtigung der Statistik des Vereins deutscher Eisenbahnverwaltungen, sowie der internationalen Eisenbahn-Statistik, übrigens in durchaus selbständiger Bearbeitung, im allgemeinen den gleichen Stoff, wie er früher in den « statistischen Nachrichten von den preussischen Eisenbahnen » zur Darstellung gelangt ist. Mit Rücksicht hierauf haben diese Nachrichten mit dem Betriebsjahr 1880 zu erscheinen aufgehört.

Die Tabellen handeln :

1. Von den Bahnen mit normaler Spurweite, und zwar geben die :
   - Tabellen 1 und 2 ein spezielles Verzeichniss dieser Bahnen mit einer besonderen Zusammenstellung derjenigen untergeordneter Bedeutung ;
   - Tabellen 3 und 4 die Längenverhältnisse und die Vertheilung der Bahnen nach Staaten und Landestheilen ;
   - Tabellen 5 bis 11 den Bestand der baulichen Anlagen, sowie die Unterhaltung und Erneuerung derselben ;
   - Tabellen 12 bis 21 den Bestand und die Beschaffungskosten der Betriebsmittel, die Leistungen derselben, sowie die Aufwendungen für diese Leistungen und die Unterhaltung ;
   - Tabellen 22 und 23 den Personen- und Güterverkehr ;
   - Tabellen 24 bis 28 die Finanzen (Baukosten und Anlagekapital, Betriebs-Einnahmen und Ausgaben, Betriebs-Ueberschuss und dessen Verwendung, Erneuerungs- und Reserve-Fonds) ;
   - Tabellen 29 und 30 die Anzahl und Gehaltsverhältnisse der Beamten und Arbeiter, sowie die Hülfskassen für dieselben ;
   - Tabellen 31 und 32 die Unfälle beim Eisenbahnbetriebe und die Nachweisung der in Folge von Verunglückungen geleisteten Zahlungen ;
2. Von den schmalspurigen Bahnen (Tabellen 33 und 34) ;
3. Anhangsweise von den nicht dem öffentlichen Verkehr dienenden Anschlussbahnen (Tabelle 35).

Die Formulare sind derart entworfen, dass sie — mit wenigen Ausnahmen — zugleich für die Einreichung der Uebersichten seitens der einzelnen Bahnen und für die Veröffentlichung dienen können. Die Prüfung und Zusammenstellung dieser Uebersichten und die weitere Bearbeitung derselben geschieht im Reichs-Eisenbahnamt.

Vergl. betreffs der Einrichtung dieser Statistik die bezüglichen Ausführungen in der «Statistik der im Betriebe befindlichen Eisenbahnen Deutschlands, bearbeitet im Reichs-Eisenbahnamt, Band I — Betriebsjahr 1880-81 — », insbesondere das Vorwort, die systematische Darstellung des Planes der Statistik und der Oekonomie der einzelnen Theile, sowie im Anhang I das Normal-Buchungsformular.

Eine *Statistik der Güter-Bewegung* wird vom Reichs-Eisenbahnamt nicht bearbeitet. Dagegen geschieht dies auf Grund der von den Eisenbahnen zu liefernden Uebersichten im Königlich preussischen Ministerium der öffentlichen Arbeiten nach Vorschriften, die von diesem Ministerium im Einvernehmen mit der Verwaltung der Reichseisenbahnen für die Reichsbahnen, die unter Staatsverwaltung stehenden preussischen und die sich anschliessenden deutschen Bahnen im September 1882 erlassen wurden. Der hierdurch geschaffenen Einrichtung traten die meisten deutschen Bahnverwaltungen sogleich, andere später bei, und gegenwärtig sind diese Verwaltungen fasst alle an der einheitlichen Statistik der Güterbewegung betheiligt. Dieselbe wird nach folgenden Grundsätzen aufgestellt :

1. Die Darstellung der Waarenbewegung erfolgt nach Verkehrsbezirken.

Zu dem Ende ist das Gebiet des Deutschen Reichs nach der wirthschaftlichen Zusammengehörigkeit oder der selbständigen wirthschaftlichen Bedeutung seiner einzelnen Theile — unter thunlichster Beachtung der politischen Grenzen, jedoch ohne Rücksicht auf die Grenzen der einzelnen Eisenbahnunternehmungen — in 36 « Verkehrsbezirke » eingetheilt. In den für die einzelnen Verkehrsbezirke angelegten Tabellen wird der innere Verkehr eines jeden Bezirks und der Wechselverkehr mit den übrigen Bezirken sowie mit dem Auslande in Versandt und Empfang soweit nachgewiesen, als die Versandt- oder die Bestimmungsstation (oder beide) oder auch (im Auslandsverkehr) die Grenz-Uebergangsstation im Bereich der der Statistik beigetretenen Bahnen belegen ist.

2. Die Güter werden nach Waarengattungen angeschrieben, deren Verzeichniss in 76 Hauptrubriken die wichtigsten Gegenstände des Eisenbahngüterverkehrs umfasst ; darunter sind besondere Rubriken für Sammelladungen und für sonstige Güter, sowie für Viehsendungen vorgesehen.

3. Den Gewichtsangaben liegt das wirkliche — nicht das zur Frachtberechnung gezogene — Gewicht der einzelnen Sendungen zu Grunde.

Als Mindestgewicht der anzuschreibenden Güter sind 500 Kilogramm (1/2 Tonne) angenommen. Sendungen von weniger als 500 Kilogramm bleiben hiernach ausser Betracht. Bei grösseren Sendungen wird das Gewicht dergestalt abgerundet, dass Gewichtsbeträge von weniger als 250 Kilogramm unberücksichtigt bleiben, von 250 Kilogramm und darüber aber als 500 Kilogramm (1/2 Tonne) berechnet werden.

Die Viehsendungen werden sämmtlich und zwar nach der Stückzahl angeschrieben.

4. Die Herkunft und die Bestimmung der einzelnen Sendungen bestimmt sich lediglich durch die in den Frachtbriefen (bezw. — bei Viehsendungen — in den Transportscheinen) als Aufgabe- und Bestimmungsstation verzeichneten Orte.

5. Die statistischen Tabellen werden bis auf Weiteres vierteljährlich herausgegeben.

3. Binnenschiffahrt. — Die nachfolgend unter *a* und *b* aufgeführten Gegenstände gehören der zentralen, der unter *c* aufgeführte gehört der föderirten Statistik an.

a) *Beschreibendes Verzeichniss der deutschen Wasserstrassen.* — Das statistische Reichsamt hat nach dem Stande am Schlusse des Jahres 1872 auf Grund der von den einzelnen Bundesstaaten ihm gelieferten Nachweisungen ein beschreibendes Verzeichniss der deutschen Wasserstrassen bearbeitet (Band XV der Statistik des Deutschen Reichs), welches alle innerhalb der Reichsgrenzen befindlichen schiffbaren und alle mit gebundenen Flössen befahrenen Flüsse und Kanäle, sowie die als Verkehrsstrassen dienenden Seen und Haffe, Bodden und Föhrden umfasst. Dasselbe wird jedes fünfte

Jahr nach dem derzeitigen Stande berichtigt. Zu dem Zwecke sollen dem Amt von den einzelnen Bundesstaaten für die bezeichneten Termine über jede in ihrem Gebiet befindliche Wasserstrasse nach einem vorgeschriebenen Fragebogen Mittheilungen zugehen, welche sich beziehen auf das Wassergebiet, Nivellement und Schiffbarkeit, Schleusen und Brücken, Fähren, Wasserstandsbeobachtungen, Zustand der Schiffahrt, Flösserei, Hafenanlagen und Standplätze, Anlege- und Ladeplätze, Schiffsbaustellen, Flussbett- und Strombauten, Literatur. Die Beantwortung der einzelnen Fragen des Fragebogens geschieht von den Wasserbaubeamten.

b) *Bestand der Flussschiffe.* — Die Aufnahme des Bestandes der deutschen Flussschiffe erfolgt jedes fünfte Jahr. Sie soll sich auf den Schluss des Erhebungsjahres beziehen und die zu gewerbsmässiger Frachtbeförderung dienenden Schiffe von 10 oder mehr Tonnen (zu je 1000 Kilogramm), sowie die Personendampfschiffe, unter Berücksichtigung der Gattung, des hauptsächlichen Materials, der Tragfähigkeit und bezw. der Maschinenkraft begreifen. Neben den eigentlichen Flussschiffen sind an den unteren Wasserläufen, den Haffen und maritimen Binnengewässern diejenigen Schiffe von 10 und mehr Tonnen zu zählen, welche in das Verzeichniss der Seeschiffe (vergl. nachstehend unter 4 *a*) nicht aufgenommen sind. Schiffe, welche nur zum Zweck *einer* Thalfahrt gebaut sind, werden nicht nachgewiesen. Für die Zählung der Schiffe ist der Heimathsort entscheidend.

Ueber jedes zu zählende Schiff ist eine Fragekarte auszufüllen und spätestens bis zu dem auf den Erhebungstermin folgenden 1. April dem statistischen Reichsamt zuzusenden, welches die Bearbeitung zu besorgen hat. Die Fragekarte fragt nach dem Register-Ort, dem Namen und der Nummer des Schiffs, dem Besitzer, der Art des Schiffes, ferner nach Hauptmaterial, Tragfähigkeit, Tiefgang, Länge und Breite, Laderaum, Bauart, besonderen Vorrichtungen zur Uebernahme schwerer Gegenstände, Alter, gewöhnlichen Fahrstrecken, und fügt noch einige besondere Fragen hinzu für Dampfschiffe (Pferdestärke der Maschine, Fahrgeschwindigkeit, Winterlager) und Kanalschiffe (ob auf offenen Flussstrecken mit Segeln oder mit Stangen oder im Schleppzug zu benutzen).

In den vom statistischen Reichsamt zu bearbeitenden Uebersichten werden auch diejenigen in das Verzeichniss der Seeschiffe aufgenommenen Schiffe mit nachgewiesen, deren Brutto-Raumgehalt nicht mehr als 50 Kubikmeter beträgt (vergl. nachstehend unter 4 *a* am Schluss).

c. *Verkehr auf den deutschen Wasserstrassen.* — Ueber die auf den Wasserstrassen verkehrenden Fahrzeuge und ihre Ladungen bezw. (nachstehend bei γ) die ein- oder ausgeladenen Güter werden laufende Erhebungen vorgenommen:

α) auf den bedeutenderen Flüssen und Kanälen, welche die Reichsgrenze durchschneiden oder ins Meer münden, an den Grenzpunkten;

β) an den Durchgangsstellen im Innern, welche Uebergänge aus einem der Haupt-Flussgebiete in das andere bilden;

γ) an den Hafenplätzen, welche als Konsumtions- oder Umladeorte oder als Anmeldestellen für die Flösserei von Wichtigkeit sind.

Die Erhebungen haben sich unter Angabe der Richtung (ob zu Berg oder zu Thal) zu beziehen auf: Zahl, Gattung (ob Dampf- oder Segelschiff, im ersteren Fall mit Unterscheidung von Personen-, Güter-, Schlepp- und Tau- oder Ketten-Schiffen), Heimathstaat und Tragfähigkeit der Schiffe, bezw. Zahl, Beschaffenheit und Bestand der Flösse, ferner auf Gattung und Gewicht der Güter (nach einem Verzeichniss mit 62 Unterscheidungen).

Ueber das Ergebniss dieser Erhebungen sind für jeden Erhebungsort in den einzelnen Staaten Jahresübersichten nach bestimmten Formularen aufzustellen, und es ist diesen Nachweisungen da, wo regelmässige Pegelbeobachtungen notirt werden, eine Uebersicht

über die monatlichen Wasserstände (durchschnittlicher, höchster und niedrigster) beizufügen. Alle diese Uebersichten gehen bis zum 1. April des folgenden Jahres an das statistische Reichsamt.

Vergl. zu 3 *a* bis *c:* Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 97 bis 104.

4. **Seeschiffahrt.** — Die im Folgenden unter *a, d, e* und *f* behandelten Gegenstände sind zur zentralen, die unter *b* und *c* behandelten zur föderirten Statistik zu rechnen.

a) *Bestand der Seeschiffe und Bestandsveränderungen.* — In jedem Küstenstaate werden alljährlich Spezialverzeichnisse aller Seeschiffe, welche in demselben ihren Heimathshafen haben, aufgestellt. Dieselben müssen den Bestand am Anfange und die Bestandsveränderungen im Laufe des verflossenen Kalenderjahres ergeben, und es sind darin alle Schiffe aufzunehmen, welche in die auf Grund der Reichsgesetze über die Nationalität, sowie über die Registrirung und Bezeichnung der Kauffahrteischiffe zu führenden Schiffsregister eingetragen sind.

Von jedem Schiffe wird angegeben : Unterscheidungssignal, Name, Heimathshafen, Gattung (Bauart), Grösse (Tragfähigkeit) brutto und netto, bei Dampfschiffen die Maschinenkraft nach indizirten Pferdestärken, Jahr der Erbauung, Hauptmaterial, Verbolzung, Beschlag, Zahl der Schiffschronometer, Name und Wohnort des Rheders, Name und Wohnort des Schiffsführers, Zahl der regelmässigen Besatzung. Bei den im Laufe des Jahres ab- und zugegangenen Schiffen ist ferner die Ursache des Ab- oder Zugangs anzugeben ; auch ist, wenn die Grösse eines Schiffs anders als im vorjährigen Verzeichniss aufgeführt wird, zu bemerken, ob dies in baulichen Veränderungen oder lediglich in neuer Vermessung seinen Grund hat.

Die Spezialverzeichnisse sind entweder als Listen oder als Zählkarten, beide nach vorgeschriebenem Muster, einzurichten und jährlich bis zum 1. März für das Vorjahr an den Reichskanzler einzusenden. Sie werden dann vom statistischen Reichsamt zur Aufstellung von Uebersichten benutzt. In diesen Uebersichten werden nur diejenigen in den Spezialverzeichnissen aufgeführten Schiffe nachgewiesen, deren Brutto-Raumgehalt mehr als 50 Kubikmeter beträgt (vergl. vorstehend unter 3 *b* am Schluss).

b) *Seeverkehr in den deutschen Hafenplätzen.* — In jedem deutschen Hafenplatze werden die im Seeverkehr ankommenden und abgehenden Schiffe angeschrieben. Dabei sind für diejenigen Hafenplätze, welche an Flüssen, Haffen, Föhrden und anderen Binnengewässern liegen, zur Unterscheidung des Seeverkehrs vom Binnenverkehr bestimmte Grenzlinien gezogen. Nur der Verkehr mit Orten jenseits dieser Grenzlinien, und die grosse Seefischerei gehören zum Seeverkehr. Ferner sind Bestimmungen über die Anschreibung derjenigen Schiffe getroffen, welche ihre Ladung ganz oder zum Theil in Leichterschiffe löschen oder aus Leichterschiffen einnehmen, sowie derjenigen, welche zwar auf der Rhede ankern, aber den Hafenplatz passiren, ohne Waaren zu laden oder zu löschen, endlich derjenigen, welche auf *einer* Reise mehrere deutsche Hafenplätze berühren.

Bei der Anschreibung des Ein- und Ausgangs ist ersichtlich zu machen, ob das Schiff zu Handelszwecken (einschl. Passagierbeförderung und grosse Seefischerei) oder zu anderen Zwecken (wegen Havarie oder Reparatur, um Schutz zu suchen, als Orderschiff oder um den Hafen nur als Liegeplatz zu benutzen) angekommen oder abgegangen ist.

Von jedem Schiffe ist anzuschreiben : die Flagge, bei deutschen Schiffen auch der Heimathshafen, das Unterscheidungssignal, der Name, der Name des Schiffsführers, ob Segel- oder Dampfschiff, die Grösse (Tragfähigkeit) nach Register-Tons netto, ob mit Ladung oder leer (in Ballast), die Zahl der Besatzung, der Herkunfts- bezw. Bestimmungshafen.

Die Verzeichnisse sind als Listen oder in Form von Zählkarten zu führen, beidemal nach vorgeschriebenen Mustern, die jedoch von den betreffenden Staaten erweitert werden können. Aus diesem Urmaterial sind in den einzelnen Staaten Uebersichten nach bestimmten Formularen aufzustellen, welche bis zum 1. Juni des folgenden Jahres an das statistische Reichsamt eingesandt werden. Darin sind die Länder der Herkunft und Bestimmung nach einem vorgeschriebenen Verzeichniss zu unterscheiden.

c) *Reisen deutscher Seeschiffe zwischen ausserdeutschen Hafenplätzen.* — Jeder Küstenstaat hat die Reisen, welche die in seinem Gebiet heimathlichen Seeschiffe zwischen ausserdeutschen Hafenplätzen gemacht haben, nach den Angaben der Rheder unter Benutzung eines bestimmten Musters (Name und Grösse des Schiffs, Name des Schiffsführers, Ausgangspunkt und Ziel der Reise, Art der Ladung) alljährlich zu verzeichnen. Aus diesem Verzeichnisse werden in den betreffenden Staaten Uebersichten aufgestellt, welche bis zum 1. Juni jeden Jahres an das statistische Reichsamt gelangen.

d) *Verunglückungen deutscher Schiffe.* — Die Küstenstaaten stellen alljährlich Verzeichnisse ihrer im Laufe des verflossenen Kalenderjahrs (oder früher, sofern die Nachricht erst in diesem Kalenderjahre eintrifft) verunglückten oder verschollenen Seeschiffe auf, welche, soweit glaubhafte Nachrichten darüber zu erhalten sind, angeben: die Bezeichnung des Schiffs, Zeit und Ort der Verunglückung, Zahl der Besatzung und der sonst an Bord gewesenen Personen, den Hauptgegenstand der Ladung, den letzten Abgangsort und den Bestimmungsort des Schiffs, die Art der Verunglückung, den Menschenverlust, den Ausgang des Unfalls für die Ladung, ob, wie hoch und wo Schiff und Ladung versichert waren, die muthmasslichen oder erwiesenen Ursachen des Unfalls. Diese Verzeichnisse sind, mit thunlichster Vervollständigung der unvollständig gebliebenen Nachweise aus früheren Jahren, alljährlich bis zum 1. März an das statistische Reichsamt einzusenden, welches sie in geeigneter Vollständigkeit bekannt zu machen, auch zur Aufstellung von Uebersichten zu benutzen hat.

e) *Schiffsunfälle an der deutschen Küste.* — Ferner werden in den Küstenstaaten über die Schiffsunfälle an ihrer Küste und auf ihren mit der See in Verbindung stehenden, von Seeschiffen befahrenen Binnengewässern alljährlich Erhebungen angestellt, welche sich auf die Unfälle sowohl der Kriegs- und Handelsschiffe, als auch sonstiger Fahrzeuge, ohne Unterschied der Flagge, beziehen. Unfälle, welche sich über 20 Seemeilen von der Küste entfernt ereignen, bleiben unberücksichtigt.

Für jeden Unfall ist anzugeben: Zeit und Ort des Unfalls; Flagge, Unterscheidungssignal, Name, Zweck, Gattung, Grösse und Alter des Schiffs; das Hauptmaterial, aus welchem es gebaut ist; Verbolzung und Beschlag; Zahl der Schiffsanker, der Boote und der Schiffs-Chronometer; Name und Staatsangehörigkeit des Schiffsführers; Zahl der übrigen Besatzung, mit Angabe, wie viel Leichtmatrosen und Jungen, bei Dampfschiffen auch, wie viel Maschinen- und Aufwartungspersonal darunter befindlich; ferner Zahl der Passagiere; Hauptgegenstand der Ladung und wie weit beladen; letzter Abgangsort und Bestimmungsort des Schiffs; Richtung und Stärke des Windes; Wetter; Stärke des Seegangs; ob Hoch- oder Niedrigwasser, Ebbe oder Fluth; Art und Ursache des Unfalls; Beschreibung des Hergangs; Ausgang des Unfalls für das Schiff, das Inventar, die Ladung; ob und wie viel Menschen ums Leben gekommen oder beschädigt sind; Art der Rettung oder des Rettungsversuchs, durch wen die Rettung oder der Rettungsversuch geschah; ob, wie hoch und wo Schiff und Ladung versichert waren; ob eine gerichtliche Untersuchung in Betreff des Unfalls eingeleitet worden ist.

Diese Angaben sind für jeden Unfall in einer Zählkarte zu verzeichnen, und die ausgefüllten Zählkarten bis zum 1. März des folgenden Jahres an das statistische Reichsamt einzusenden, welches die daraus von ihm anzufertigenden Uebersichten geeignetenfalls mit Wrackkarten zu begleiten hat.

f) *Anmusterungen und Entweichungen von Mannschaften deutscher Kauffahrteischiffe.* — Die deutschen Seemannsämter im Inlande sind angewiesen, spätestens am 1. Februar jeden Jahres Nachweisungen über die Anmusterungen von Vollmatrosen (nach Anzahl und durchschnittlicher Monatsheuer) und Schiffsjungen (Namensverzeichniss mit Angabe des Alters, des Wohnorts der Eltern und des Betrags der Monatsheuer, sowie mit Bezeichnung des Schiffs, für welches die Anmusterung erfolgte) einzusenden.

Ferner haben sämmtliche im Auslande befindlichen deutschen Seemannsämter Anweisung erhalten, über die im abgelaufenen Jahre zur Anzeige gelangten Entweichungen von Schiffsleuten deutscher Kauffahrteischiffe ein namentliches Verzeichniss (mit Angabe von Heimath, Alter, dienstlicher Stellung an Bord, Militärverhältniss, Betrag der Monatsheuer, ob mit Heuer entlaufen, Aufenthaltsort des Schiffes zur Zeit der Entweichung und Bezeichnung des Schiffs) aufzustellen und am 1. Februar jeden Jahres einzureichen.

Die Nachweisungen werden dem statistischen Reichsamt zur Bearbeitung überwiesen.

Vergl. zu 4 *a* bis *f* : Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 104—125.

II. — Preise.

Auf Grund von Vereinbarungen mit den Handelskorporationen einer Anzahl bedeutender Handelsplätze, zur Zeit 30, werden dem statistischen Reichsamt von denselben monatliche Durchschnittspreise wichtiger Waaren im Grosshandel geliefert. Für die Auswahl der Waaren war neben ihrer Bedeutung der Umstand massgebend, dass eine bestimmte Mustersorte (Standard), für welche im Grosshandel regelmässige Preisnotirungen erfolgen, gefunden werden konnte. Gegenwärtig geschehen diese Preisnotirungen für 35 Waarengattungen mit zusammen 190 Mustersorten, und zwar in der Weise, dass monatlich vom statistischen Reichsamt ausgesandte Fragebogen von den betreffenden Handelskorporationen unter eigener Verantwortung ausgefüllt und dann dem Amt zurückgesandt werden.

I. — Oeffentliche Armenpflege.

Die Aufnahme einer Statistik der Armenpflege ist in allen deutschen Staaten für das Kalenderjahr 1885 erfolgt. Es waren dafür Zusammenstellungs-Formulare vorgeschrieben, nach welchen, unter Beachtung einer beigefügten Anleitung, in den einzelnen Staaten Uebersichten aufgestellt wurden, die bis zum 1. Juli 1886 an das statistische Reichsamt einzusenden sind.

Die Uebersichten weisen für jeden kleineren Verwaltungsbezirk die Zahl und Bevölkerung der verschiedenen Arten von Armenverbänden und für jede Art nach : die Zahl der im Jahr 1885 von öffentlichen Armenverbänden unterstützten Personen, nebst deren Angehörigen; ob die Unterstützung in geschlossener oder offener Pflege verabreicht wurde; die Ursachen der Unterstützungsbedürftigkeit; die Ausgaben zu Zwecken der öffentlichen Armenpflege; die Einzahlungen an andere Armenverbände und die Erstattungen geleisteter Zahlungen; die Armen-Streitsachen.

Die Anleitung schreibt vor, was als öffentliche Armenunterstützung anzusehen ist, welche Personen als öffentlich unterstützt nachgewiesen werden sollen, was als geschlossene und als offene Armenpflege zu betrachten ist, welche Personen als selbstunterstützt, welche als mitunterstützt (Angehörige) gelten, was bei Nachweisung der Ursachen der Unterstützungsbedürftigkeit zu beachten ist, welche Aufwendungen als Ausgaben zu Zwecken der Armenpflege gelten sollen, wie es mit Einzahlungen an andere Armenverbände und mit Erstattungen geleisteter Zahlungen zu halten ist, und welche Streitsachen als Armen-Streitsachen einzutragen sind.

Im übrigen waren den Landesregierungen die Bestimmungen über die Ausführung der

Erhebung und insbesondere auch darüber überlassen, ob dabei Zählkarten (nach Massgabe eines bestimmten Musters) zur Anwendung kommen sollten. Anheimgestellt ist denselben, den Uebersichten eine kurze Darstellung der Armengesetzgebung und der Organisation der Armenpflege innerhalb des Bereichs der betreffenden Landes-Zentralstelle, sowie eine Aeusserung über die bei der Erhebung und Bearbeitung des Materials gesammelten Erfahrungen, über etwaige Mängel des Gesammtergebnisses und über Gründe auffallender sozialer Erscheinungen, welche in den Uebersichten zu Tage treten, beizufügen.

Die Prüfung und Bearbeitung der Uebersichten erfolgt beim statistischen Reichsamt.

K. — Krankenversicherung der Arbeiter.

Der Bundesrath hat eine fortlaufende Statistik der auf dem Reichsgesetz vom 15. Juni 1883 beruhenden Krankenversicherung der Arbeiter angeordnet. Diese Statistik soll zuerst für das Jahr 1885 aufgestellt werden.

Die Krankenversicherung umfasst obligatorisch diejenigen Personen, welche gegen Gehalt oder Lohn beschäftigt sind: in Bergwerken, Salinen, Aufbereitungs-Anstalten, Brüchen und Gruben, in Fabriken und Hüttenwerken, beim Eisenbahn- und *Binnen*-dampfschiffahrts-Betrieb, auf Werften und bei Bauten; im Handwerk und in sonstigen stehenden Gewerbebetrieben; in Betrieben, in denen Dampfkessel oder durch elementare Kraft bewegte Triebwerke zur Verwendung kommen. Ausserdem unterliegen der Versicherungspflicht Betriebsbeamte, sofern ihr Arbeitsverdienst 6 $^2/_3$ Mark für den Arbeitstag nicht übersteigt.

Die Erstreckung der obligatorischen Versicherung auf sonstige Berufe, insbesondere die Landwirthschaft, wird angestrebt. Vorläufig kann nur durch statutarische Bestimmung einer Gemeinde für ihren Bezirk, oder eines weiteren Kommunalverbandes für seinen Bezirk oder Theile desselben die Verpflichtung auf andere, im Gesetz bezeichnete Kategorien von Personen (in der Land- und Forstwirthschaft, sowie in anderen als den oben bezeichneten Transportgewerben beschäftigte Personen, Handlungs-Gehülfen und Lehrlinge u. a. m.) ausgedehnt werden.

Die Versicherung kann geschehen für Personen, welche einer Orts-, Betriebs- (Fabrik-), Bau- oder Innungs-Krankenkasse, oder einer Knappschaftskasse oder einer eingeschriebenen oder auf Grund landesrechtlicher Vorschriften errichteten Hülfskasse angehören, bei der betreffenden Kasse; wenn aber die versicherungspflichtige Person einer der vorbezeichneten Kassen nicht angehört, so tritt die Gemeinde-Krankenversicherung ein. Dieser Gemeinde-Krankenversicherung beizutreten, sind auch Dienstboten und einige andere im Gesetz genannte Kategorien berechtigt.

Zur Ausühung der Kontrole durch die Aufsichtsbehörden, sowie zur Herstellung einer Statistik sind für die einzelnen Kassen jährliche Nachweise nach bestimmten Formularen vorgeschrieben, welche die Zahl und Bewegung der Mitglieder, die Zahl der Erkrankungsfälle und der Krankheitstage, die verschiedenen Arten der Ausgaben und Einnahmen und den Vermögensstand ersichtlich machen. Dieselben sind der Aufsichtsbehörde in je zwei Exemplaren einzureichen, deren eines bis zum 1. Juni jeden Jahres an das statistische Reichsamt gelangen soll, welches daraus eine Statistik nach noch festzustellenden Schematen aufstellen wird.

Vergl. Monatshefte zur Statistik des Deutschen Reichs, 1885, Januar, Seite 1. 2.

L. — Reichstagswahlen.

Auf Ersuchen des Reichskanzlers sind seither bei den in der Regel alle drei Jahre stattfindenden Wahlen zum Reichstage über den Ausfall der einzelnen Wahlen von den Wahlkommissaren Nachweisungen nach einem gleichmässigen Schema aufgestellt worden.

Dieselben hatten für jeden Wahlkreis Auskunft zu geben über die Zahl der Wahlberechtigten, der abgegebenen gültigen und ungültigen Stimmen und die Vertheilung der ersteren auf die einzelnen Wahlkandidaten, deren Name, Beruf, Wohnort und Parteistellung (nach Notorietät) anzugeben war. Nur diejenigen Wahlkandidaten wurden nicht genannt, welche im ganzen Wahlkreise nicht mehr als 25 Stimmen erhalten hatten, vielmehr galten die auf sie gefallenen Stimmen als zersplittert.

Diese Nachweisungen sind dem statistischen Reichsamt zur Bearbeitung übermittelt worden. Es ist anzunehmen, dass bei den künftigen Wahlen zum Reichstag in gleicher Weise verfahren werden wird.

M. — Justizwesen.

1. Prozess-Statistik. — Als Gerichte höchster Instanz bestehen das Reichsgericht in Leipzig und das Königlich bayerische oberste Landesgericht in München. Ferner bestehen 28 Oberlandesgerichte, 172 Landgerichte und 1914 Amtsgerichte. Dem entsprechend zerfällt das ganze Reichsgebiet in 28 Oberlandesgerichts-Bezirke, jeder dieser letzteren in Landgerichts-Bezirke und von diesen wieder jeder in Amtsgerichts-Bezirke.

Nachdem durch das Inkrafttreten der Reichsjustizgesetze die Möglichkeit einer einheitlichen deutschen Prozess-Statistik geschaffen war, wurde die Herstellung einer solchen vom Reichs-Justizamt unter Mitwirkung der Landes-Justizverwaltungen in die Hand genommen. Die Verhandlungen haben dazu geführt, dass seit 1881 alljährlich dem Reichs-Justizamt Uebersichten eingesendet werden, welche, nach Oberlandesgerichten zusammengestellt, die Geschäfte der ordentlichen streitigen Gerichtsbarkeit bei den Oberlandesgerichten, Landgerichten und Amtsgerichten nach einem bestimmten Formular nachweisen. Die Geschäftsübersichten des Reichsgerichts und des Königlich bayerischen obersten Landesgerichts werden nach denselben Gesichtspunkten aufgestellt, auf welchen das Uebersichtsformular für die übrigen Gerichte beruht.

Das Detail dieses Formulars hängt so innig mit der deutschen Civilprozess- und Strafprozess-Ordnung zusammen, dass es ohne genaue Kenntniss derselben nicht verständlich ist. Es muss deshalb hier von einem näheren Eingehen auf dasselbe abgesehen werden.

Die Uebersichten werden im Reichs-Justizamt zusammengestellt und bearbeitet.

Daneben bearbeitet diese Behörde von Zeit zu Zeit eine Statistik der Gerichtsverfassung, welche über Zahl, Begrenzung, Bevölkerung, Besetzung der Gerichte u. a. m. Auskunft giebt. Zur Herbeischaffung der erforderlichen Daten werden die Landes-Justizverwaltungen vom Reichs-Justizamt von Fall zu Fall um Auskunft ersucht.

Vergl. deutsche Justiz-Statistik, bearbeitet im Reichs-Justizamt, Jahrgang I (1883).

2. Kriminal-Statistik. — Die Kriminal-Statistik ist ein Theil der zentralen Statistik. Anfänglich war zwar, nachdem neben der Einheit des Strafrechts seit dem 1. Oktober 1879 die Einheit des Strafverfahrens erreicht war, der Weg gewählt worden, dass die Landesregierungen sich über einen gleichmässig von ihnen zu befolgenden Plan verständigten, während die Sammlung und Bearbeitung des Materials den einzelnen Staaten überlassen blieb. Um indess die Gleichmässigkeit der Erhebungen und eine den Bedürfnissen des Reichs entsprechende Bearbeitung sicherer zu stellen, haben die Landesregierungen im Bundesrath eine Verständigung vereinbart, wonach *die Herstellung einer Statistik der rechtskräftig erledigten Strafsachen wegen Verbrechen und Vergehen gegen Reichsgesetze* seit Anfang 1882 durch folgende *Bestimmungen* geregelt ist:

§ 1. Die Herstellung der Statistik der rechtskräftig erledigten Strafsachen wegen Verbrechen und Vergehen gegen Reichsgesetze erfolgt durch Ausfüllung von Zählkarten nach dem anliegenden Muster. Zuwiderhandlungen gegen die Vorschriften über die Erhebung öffentlicher Abgaben und Gefälle sind ausgeschlossen.

Für männliche Angeklagte sind weisse, für weibliche blaue Zählkarten zu verwenden.

Die Zählkarten-Formulare werden den Landes-Justizverwaltungen durch das Reichs-Justizamt nach Massgabe des Bedarfs unentgeltlich geliefert.

§ 2. Für jedes Urtheil oder jeden Strafbefehl ist nach Eintritt der Rechtskraft, und zwar für jeden einzelnen Angeklagten, eine Zählkarte auszufüllen.

Auf die in Folge einer Wiederaufnahme des Verfahrens ergangenen Entscheidungen ist Rücksicht nicht zu nehmen.

§ 3. Auf jeder Zählkarte ist oben links das Aktenzeichen, oben rechts die laufende Nummer für das Kalenderjahr zu vermerken. Die laufenden Nummern gelten für sämmtliche Angeklagte ohne Unterscheidung der Geschlechter.

§ 4. Die in einem Kalenderquartal ausgefüllten Zählkarten über die bei den Amtsgerichten und dem Landgerichte anhängig gewesenen Strafsachen sind bei der Staatsanwaltschaft des Landgerichts zu sammeln. Von der letzteren werden sie bis spätestens zum Schlusse des auf das Quartal folgenden Monats dem Kaiserlichen Statistischen Amt eingesendet. Dieselben sind nach den Gerichten gesondert und nach der Reihenfolge der laufenden Nummern geordnet zu verpacken, und jedes einzelne Packet ist mit der Aufschrift zu versehen :

« Amtsgericht . . . . . , Landgerichtsbezirk . . . . . »
oder
« Landgericht . . . . . »
« Zählkarten (. . Stück) für das . . te Kalenderquartal 18 . . »

Das Sammelpacket erhält die Aufschrift :

« Zählkarten des Landgerichtsbezirks . . . . . für das . . te Kalenderquartal 18 . .
(. . . . Einzelpackete). »

Die Einsendung der Zählkarten in denjenigen Sachen, in welchen das Reichsgericht in erster und letzter Instanz zuständig ist, erfolgt in entsprechender Weise durch den Ober-Reichsanwalt.

Die Mittheilung der Zählkarten in den bei den Konsulargerichten erledigten Sachen erfolgt durch das Auswärtige Amt.

Wenn bei einem Gerichte innerhalb eines Quartals keine Zählkarte ausgefüllt ist, wird eine Fehlanzeige erstattet und auf gleichem Wege dem Kaiserlichen Statistischen Amt mitgetheilt.

§ 5. Die Landesregierungen werden die Staatsanwaltschaften bei den Landgerichten anweisen, Rückfragen, welche das Kaiserliche Statistische Amt wegen der Zählkarten oder ihres Inhalts unmittelbar an dieselben richtet, ungesäumt zu erledigen.

§ 6. Die Einsendung der Zählkarten (§ 4), sowie der in § 5 bezeichnete Schriftwechsel erfolgt unter der Bezeichnung « Reichs-Dienstsache » portofrei.

§ 7. Die vorstehenden Bestimmungen treten mit dem 1. Januar 1882 in Kraft.

Die Zählkarten sollen, ausser Aktenzeichen der Sache, Nummer der Zählkarte, Bezeichnung des Gerichts und des Quartals, nachweisen : des Angeklagten Namen, Geburtstag, Wohnort, Heimathstaat, Religionsbekenntniss, Familienstand, Beruf (für Ehefrauen und Minderjährige ohne eigenen Beruf : des Ehemanns bezw. der Eltern), ferner die strafbare(n) Handlung(en) nach der Urtheilsformel bezw. dem Strafbefehl, mit Angabe von Ort und Zeit der Begehung, sodann das rechtskräftige Urtheil bezw. den Strafbefehl, bei Verurtheilung mit Angabe über Art und Zeitdauer der Strafe, endlich für Verurtheilte die Vorbestrafungen wegen Verbrechen oder Vergehen gegen Reichsgesetze.

Die Prüfung und übersichtliche Zusammenstellung der Zählkarten wird vom statistischen Reichsamt besorgt, welches zur Unterscheidung der verschiedenen Arten von Verbrechen und Vergehen ein systematisches Verzeichniss derselben zu Grunde legt. Dieses Verzeichniss enthält mit Beziehung auf die Paragraphen des Strafgesetzbuchs und der anderen

in Betracht kommenden Reichsgesetze 142 Nummern, aus welchen für gewisse Nachweisungen ein abgekürztes Verzeichniss in 25 Abtheilungen, die zusammen in 92 Nummern zerfallen, hergestellt ist [vergl. Band 9 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Vorbemerkungen Seite (4) bis (6)]. Die Nummern und Abtheilungen vertheilen sich folgendermassen auf die Hauptkategorien der Verbrechen und Vergehen :

Verbrechen und Vergehen.	Anzahl der Nummern des systematischen Verzeichnisses.	Anzahl der Abtheilungen des abgekürzten Verzeichnisses.	Anzahl der Nummern des abgekürzten Verzeichnisses.
I. wider Staat, Religion und öffentl. Ordnung . . .	54	8	25
II. wider die Person	30	7	27
III. wider das Vermögen.	53	9	36
IV. im Amt	5	1	4

Von den Uebersichten, welche das statistische Reichsamt aufstellt, ist eine hauptsächlich für die Zwecke der Justizverwaltung bestimmt. Das Formular für diese Uebersicht ist im Einvernehmen mit dem Reichs-Justizamt festgestellt, und letzteres bearbeitet die in den Jahres-Veröffentlichungen zu dieser Uebersicht zu gebenden Erläuterungen und sonstigen Ausführungen, während die Bearbeitung im übrigen vom statistischen Reichsamt geschieht.

Vergl. Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 193 und 194.

N. — Zölle und Reichssteuern.

Die Statistik der Zölle und Reichssteuern bezieht sich, soweit nicht in einzelnen Fällen ausdrücklich anders bemerkt, auf das deutsche Zollgebiet (1).

1. Zölle. — Während der Zollertrag im ganzen durch die finanziellen Abrechnungen festgestellt wird, berechnet das statistische Reichsamt alljährlich den Zollertrag der einzelnen zollpflichtigen Artikel aus den Nachweisungen über den Handel mit dem Auslande (vergl. oben unter F). In diesen Nachweisungen wird zu dem Zwecke das zollpflichtige Gewicht angegeben und bemerkt, wenn zollpflichtige Waaren gegen einen anderen als den tarifmässigen Zoll oder zollfrei eingeführt worden sind.

Ueber die den Weinhändlern gewährten Zollbegünstigungen gehen dem statistischen Reichsamt alljährlich Verzeichnisse zu, welche von den Haupt-Zoll- und Haupt-Steuer-Aemtern aufzustellen und von den Zoll- und Steuer-Direktivbehörden für ihren Bezirk zu vereinigen sind.

2. Reichs-Verbrauchssteuern. — Aehnlich, wie eben bezüglich der Zollbegünstigungen der Weinhändler bemerkt wurde, ist die Methode der Erhebung bei den Reichs-Verbrauchssteuern, so nämlich, dass die grundlegenden Uebersichten von den Haupt-Zoll- oder Haupt-Steuer-Aemtern aufgestellt und entweder unmittelbar oder durch Vermittelung der Zoll- und Steuer-Direktivbehörden, die dann diese Uebersichten erst für ihren Direktivbezirk zusammenstellen, an das statistische Reichsamt einzusenden sind. Die Uebersichten sind natürlich den speziellen Steuergesetzen entsprechend eingerichtet. Folgende Mittheilungen darüber mögen hier genügen.

Es werden aufgestellt :

In Betreff des Zuckers, soweit nicht monatliche oder halbmonatliche Uebersichten in Frage stehen, für das Betriebsjahr vom 1. August bis 31. Juli : 1. eine Jahresübersicht über Produktion und Besteuerung des inländischen Rübenzuckers; 2. eine vorläufige Jahresübersicht über die Ergebnisse der Rübenzucker-Fabrikation, schon vor Ablauf des

(1) Siehe Anmerkung oben zu F.

Betriebsjahres theils nach Schätzung aufzustellen; 3. eine Jahresübersicht über die Einfuhr und Ausfuhr von Zucker nach den Herkunfts- und Bestimmungsländern; 4. eine Jahresübersicht über die Produktion von Stärkezucker; 5. eine Jahresübersicht über Produktion, Einfuhr und Ausfuhr von Zucker, sowie über die vom Zucker erhobenen Abgaben nach den einzelnen Bundesstaaten (für Preussen auch nach Provinzen); 6. eine monatliche summarische Uebersicht über die Zahl der in Betrieb gewesenen Rübenzuckerfabriken und die versteuerten Rübenmengen, sowie über die Einfuhr und Ausfuhr von Zucker; 7. eine halbmonatliche Uebersicht über die mit dem Anspruch auf Zoll- oder Steuer-Rückvergütung abgefertigten Zuckermengen.

In Betreff des Salzes, Jahresübersichten für das Etatsjahr vom 1. April bis 31. März: 1. über die Produktion und den Absatz der inländischen Salzwerke; 2. über das in den freien Verkehr gesetzte und das ausgeführte Salz; 3. über die in Bezug auf die Salzabgaben gewährten Erleichterungen; 4. über das gegen Entrichtung der Abgaben in den Verbrauch übergegangene Salz; 5. über die Ausfuhr von Salz nach den Produktionsbezirken.

In Betreff des Tabacks, Jahresübersichten für das Erntejahr vom 1. Juli bis 30. Juni: 1. über die Zahl der Tabackpflanzer und den Flächeninhalt der mit Taback bepflanzten Grundstücke; 2. über den Tabackbau und die Ergebnisse der Tabackernte; 3. über die Besteuerung des inländischen Tabacks; 4. über die Einfuhr und Ausfuhr von Taback; 5. über die Einnahmen aus der Besteuerung des Tabacks.

In Betreff des Branntweins, Jahresübersichten für das Etatsjahr: 1. über die Branntweinbrennereien und die Branntweinbesteuerung, mit besonderen Nachweisungen der im Betrieb gewesenen Brennereien für mehlige Stoffe und Melasse nach dem Betrag der entrichteten Steuer, sowie der gewährten Branntweinsteuer-Rückvergütungen; 2. über die Zahl der Brennereien nach Massgabe der Betriebseinrichtung, der in den Brennereien verwendeten Materialien und der davon aufgekommenen Steuer.

Bayern, Württemberg und Baden mit den thüringischen Enklaven sind von dem Gebiet der gemeinschaftlichen Branntweinbesteuerung ausgeschlossen. Diese Staaten lassen über ihre partikulare Besteuerung des Branntweins ähnliche Uebersichten, wie sie für das Reichssteuergebiet vorgeschrieben sind, soweit die Aufstellung derselben thunlich erscheint, an das statistische Reichsamt gelangen.

In Betreff des Biers, eine Jahresübersicht für das Etatsjahr über die Brauereien und die Brausteuer mit besonderen Nachweisungen des Materialverbrauchs, der Biererzeugung und der Steuerzahlung, sowie der im Betrieb gewesenen Brauereien nach dem Betrage der entrichteten Steuer.

Was bei der Branntweinbesteuerung von Bayern, Württemberg und Baden mit den thüringischen Enklaven bemerkt wurde, gilt auch bezüglich der Bierbesteuerung, und zwar nicht allein von den eben genannten Staaten, sondern auch von Elsass-Lothringen.

3. Reichs-Stempelsteuern. — *In Betreff des Wechselstempels* ist eine Jahresübersicht für das Etatsjahr über die Einnahmen an Wechselstempelsteuer, mit Unterscheidung dieser Einnahmen nach der Höhe der für die einzelnen Blankets und Marken gezahlten Beträge, von den Kaiserlichen Oberpostdirektionen, der Generaldirektion der Königlich bayerischen Verkehrsanstalten und der Generaldirektion der Königlich württembergischen Posten und Telegraphen an das statistische Reichsamt einzusenden.

In Betreff des Spielkartenstempels ist eine Jahresübersicht für das Etatsjahr über die Spielkarten-Fabriken und den Verkehr mit Spielkarten im Deutschen Reich von den Zoll- und Steuer-Direktivbehörden auf Grund der von den Haupt-Zoll- und Steuer-Aemtern aufzustellenden Nachweisungen, bezw. für die Zollausschlüsse von den Kontrolbehörden an das statistische Reichsamt einzusenden.

4. Straffälle in Bezug auf Zölle und Reichssteuern. — Die Zoll- und Steuer-Direktivbehörden haben für jedes Etatsjahr: 1. eine Nachweisung der auf die Zölle und Steuern des Reichs bezüglichen Prozesse, 2. eine Nachweisung über Konfiskationen von Waaren wegen Zolldefraudation aufzustellen und, erforderlichen Falls unter Beifügung geeigneter Erläuterungen, an das statistische Reichsamt einzusenden. Gleichzeitig mit diesen Nachweisungen lassen die Direktivbehörden von Bayern, Württemberg, Baden und Elsass-Lothringen entsprechende Nachweisungen in Bezug auf die Uebertretung der Landesgesetze wegen Besteuerung des Branntweins und bezw. des Biers an das statistische Reichsamt gelangen.

Vergl. zum Abschnitt N den Band 1 neuer Folge der Statistik des Deutschen Reichs, Seite 201 bis 244.

IV.

Bibliographie der Deutschen Reichsstatistik.

A. — Veröffentlichungen des Kaiserlichen Statistischen Amts.

I. Statistik des Deutschen Reichs, erste Reihe (1873-1883; 63 Bände) — neue Folge (1884-1885; bis Ende 1885, 17 Bände). — I. Organisation der gemeinsamen Statistik der deutschen Staaten und Einrichtung eines statistischen Amts des deutschen Reichs. — II. Ortschaftsverzeichnisse. — III. Statistik des Standes und der Bewegung der Bevölkerung. — IV. Land- und forstwirthschaftliche Statistik. — V. Statistik der Bergwerke, Salinen und Hütten. — VI. Gewerbestatistik. — VII. Verkehrsstatistik. — VIII. Statistik der Dampfkessel und Dampfmaschinen, sowie der Dampfkessel-Explosionen. — IX. Preisstatistik. — X. Statistik der Reichstagswahlen. — XI. Kriminalstatistik. — XII. Medizinalstatistik. — XIII. Statistik der Schulbildung der eingestellten Ersatzmannschaften. — XIV. Statistik der Zölle und Reichssteuern.

II. Monatshefte zur Statistik des Deutschen Reichs. (Jahrgang 1884 und Jahrgang 1885.)

III. Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich. [Jahrgang I (1880) bis VI (1885.] — I. Flächeninhalt, Stand der Bevölkerung. — II. Bewegung der Bevölkerung. — III. Bodenbenutzung und Ernten. — IV. Viehstand. — V. Production der Bergwerke, Salinen und Hütten. — VI. Gewerbe. — VII. Handel des deutschen Zollgebiets mit dem Auslande. — VIII. Verkehr und Verkehrsstrassen. — IX. Geld- und Kreditwesen und Preise. — X. Verbrauchsberechnungen. — XI. Wahlen zum deutschen Reichstage. — XII. Justizwesen. — XIII. Medizinalwesen. — XIV. Kriegswesen. — XV. Finanzwesen. — Anhang und kartographische Beilagen.

IV. Sonstige Veröffentlichungen. — I. Atlas der Bodenkultur des Deutschen Reichs. — II. Der Taback im deutschen Zollgebiet. — III. Ein- und Ausfuhr des deutschen Zollgebiets. — IV. Kartennetz des Deutschen Reichs. — V. Karte des deutschen Zollgebiets. — VI. Verzeichnisse der wichtigeren Zoll- und Steuerstellen des deutschen Zollgebiets.

B. — Statistische Veröffentlichungen des Reichs-Postamts.

I. Statistik der Postverwaltung des Norddeutschen Bundes (1868-1870), desgleichen der deutschen Reichs-Postverwaltung (1871-1875). — II. Statistik des Verkehrs der Stationen des norddeutschen Telegraphengebietes (1868-1871), desgleichen der Stationen

des deutschen Reichs-Telegraphengebietes (1872-1875). — III. Statistik der deutschen Reichs-Post- und Telegraphenverwaltung (1876-1884). — IV. Berichte über die Ergebnisse der Reichs-Postverwaltung für die dreijährigen Perioden 1870-1872 und 1873-1875; desgleichen der Reichs-Post- und Telegraphenverwaltung für 1876-1878, 1879-1881 und 1882-1884. — V. Uebersichtskarte der Postanstalten des deutschen Reichs-Postgebiets nach dem Stande des Jahres 1883 gegen 1872, nebst einer Uebersicht über die Betriebsergebnisse der deutschen Reichs-Postverwaltung aus dem Jahre 1883, verglichen mit 1872. — VI. Das Reichs-Postgebiet, Berlin 1878.

C. — Statistische Veröffentlichungen des Reichs-Eisenbahnamts.

I. Betriebsergebnisse der Eisenbahnen Deutschlands (1874-1879). — II. Statistik der im Betriebe befindlichen Eisenbahnen Deutschlands (1880-1881, 1882-1883 und 1884-1885). — III. Uebersichtliche Zusammenstellung der wichtigsten Angaben der deutschen Eisenbahnstatistik nebst erläuternden Bemerkungen und einer Uebersichtskarte (1880-1881, 1884-1885). — IV. Monatliche Zusammenstellungen der Betriebsergebnisse deutscher Eisenbahnen (1879-1885). — V. Uebersichtskarte der Eisenbahnen Deutschlands (erscheint jedes Jahr).

D. — Reichsstatistische Veröffentlichungen des Königlich Preussischen Ministeriums der öffentlichen Arbeiten.

Statistik der Güterbewegung auf deutschen Eisenbahnen nach Verkehrsbezirken geordnet (1883-1885).

E. — Statistische Veröffentlichungen des Reichs-Justizamts.

Deutsche Justiz-Statistik; erster Jahrgang (1883), zweiter Jahrgang (1885).

F. — Statistische Veröffentlichungen der Admiralität.

Statistischer Sanitätsbericht über die Kaiserlich deutsche Marine (1874-1875, 1883-1885).

G. — Statistische Veröffentlichungen der deutschen Seewarte.

I. Meteorologische Beobachtungen in Deutschland von den Stationen II. Ordnung, sowie von den Normal-Beobachtungsstationen und den Signalstellen der deutschen Seewarte (1878 bis 1883). — II. Aus dem Archiv der deutschen Seewarte (1878 bis 1883). — III. Monatliche Uebersichten der Witterung. Nebst Berichten über die Ergebnisse der ausübenden Witterungskunde (1876 bis 1885).

H. — Statistische Veröffentlichungen des Kaiserlichen Gesundheitsamts.

I. Veröffentlichungen des Kaiserlich deutschen Gesundheitsamts (1877-1885). — II. Ergebnisse der Morbiditäts-Statistik in den Heilanstalten des Deutschen Reichs für das Jahr 1877.

Dr Becker.

V.

Travaux du bureau de statistique de la ville de Berlin.

1° Historique.

Le bureau de statistique de la ville fut créé par suite des besoins de l'administration municipale. En 1861, le conseil municipal vota une somme annuelle de 600 thalers (2,250 fr.) pour des travaux statistiques en laissant le Magistrat libre soit d'établir un bureau spécial de statistique, soit de faire exécuter les travaux nécessaires par les employés auxiliaires des autres bureaux. Mais on n'accorda cette somme que provisoirement pour deux ans. Le 8 février 1862, le Magistrat organisa un bureau qui fut confié en 1865 à la direction du Dr Schwabe, employé du bureau royal de statistique. Le bureau resta provisoire jusqu'au 19 octobre 1872, date de son institution définitive. M. Schwabe dirigea le bureau jusqu'à sa mort, 19 octobre 1874, et fut remplacé provisoirement par le Dr Huppé.

C'est en 1875 que le professeur Dr Böckh, ancien conseiller de régence au bureau royal de statistique, fut nommé directeur de ce service.

Les dépenses du bureau ont augmenté en raison de l'accroissement des travaux, le bureau ayant été chargé en novembre 1875 du recensement de la population et s'étant annexé l'ancien bureau de statistique de la préfecture de police.

Actuellement les frais s'élèvent à la somme approximative de 40,000 marks par an, sans compter les dépenses extraordinaires provenant des recensements généraux, etc., ni les dépenses de logement, de chauffage, de gaz, etc. Le dénombrement de la population, en y comprenant le dépouillement et la publication des résultats, coûta, en 1875, plus de 100,000 marks. Les frais du dénombrement de 1880 ne sont pas encore connus, la publication n'en étant pas encore terminée. Le dénombrement seul est revenu, en 1880, à 19,000 marks et, en 1875, à 19,300 marks.

Le personnel se compose d'un directeur, d'un assistant pour les travaux scientifiques, d'un chef des travaux administratifs, de deux autres secrétaires de la municipalité, de 16 employés auxiliaires, et de deux volontaires qui étudient la pratique des travaux de statistique sous la surveillance immédiate du directeur.

Les rapports avec la municipalité sont entretenus par l'intermédiaire de la députation de statistique. Cette députation est formée du premier Bourgmestre, président, de deux membres du Magistrat, du président et de quatre membres du conseil municipal, et, enfin, du directeur même du bureau. Le consentement de la députation est nécessaire en ce qui touche les travaux qui donnent lieu à des dépenses extraordinaires.

2° Attributions et travaux.

Fonctions du bureau en ce qui concerne les recensements généraux.

Une des principales fonctions du bureau consiste dans le dénombrement de la population et les relevés qui en dépendent.

C'est depuis 1875 qu'il est chargé du recensement. Le dépouillement des matériaux qui le constituent se fait par un mécanisme de tables qui garantit complètement l'exactitude des résultats et qui n'est pas encore employé ailleurs. La série des tables est composée en joignant et combinant les différents points de vue statistiques que comporte le

recensement, de sorte que chaque chiffre résultant d'une table est contrôlé par une autre (voir le rapport du recensement de 1875, vol. I, page 41 ; du recensement de 1880, vol. I, page 15).

Les matériaux statistiques sont traités aux points de vue suivants :

I. — *Dénombrement de la population.*

1. *Population* (dépouillement des cartes individuelles de la population de fait). Sexe, année de naissance, état civil, âge des deux époux; durée des mariages classée d'après l'âge des deux époux; confession classée d'après l'âge; confession des époux et des enfants issus des mariages, si les parents sont de confession différente; les mêmes cartes classées d'après la durée des mariages, le pays de naissance, les confessions; citoyens des différents États classés par âge et selon le pays de naissance, la confession et la durée du séjour à Berlin; aveugles, sourds-muets, aliénés; élèves des établissements d'instruction, professions, métiers, position et condition des personnes actives d'après l'âge et l'état civil, d'après le mode d'habitation, d'après les confessions, en distinguant les personnes nées à Berlin et la date d'arrivée des personnes nées ailleurs, d'après les classes de l'impôt sur le revenu et d'après le nombre des ouvriers employés; métiers accessoires; métiers différents des époux.

2. *Ménages* (dépouillement des cartes des logements remplies par les chefs de ménages). Composition des différentes classes de ménages, *ibid.*, d'après le nombre des chambres dans les différents logements.

3. *Logements* (même dépouillement). Logements d'après le nombre des chambres à feu dans les différents étages, dans les différents quartiers, d'après leur mode d'emploi et le nombre de leurs habitants; pièces sans appareils de chauffage; chambres servant à l'industrie; valeur locative des logements; logements situés en sous-sol classés d'après leur profondeur sous le sol de la rue et leur hauteur; logements des sous-locataires, logements des propriétaires, logements éclairés au gaz, recevant l'eau du conduit communal; logements à water-closet; assurances mobilières des logements.

4. *Maisons* (dépouillement des cartes des maisons remplies par les propriétaires). Bâtiments selon le nombre des logements et des habitants; classes des propriétaires; nombre des bâtiments, immeubles (bâtiments) selon la destination et d'après le nombre des étages; jardins contigus aux maisons; maisons classées d'après le nombre de locaux servant à l'industrie, *ibid.*, vacantes, *ibid.*, d'après le système d'égout.

II. — *Autres recensements généraux.*

Dénombrement du bétail, recensement des professions, relevé des ouvriers qui sont tenus d'entrer dans l'assurance publique des malades.

III. — *Mouvement de la population.*

Les tableaux des décès sont établis d'après les extraits des certificats de mort dressés par la police et remplis par les médecins. Il y en a des publications hebdomadaires et mensuelles distinguant les causes de décès. Le bureau reçoit les cartes des officiers de l'état civil concernant les naissances, les mariages et les décès, ainsi que les certificats originaux des décès, provenant de la police, ainsi que le contenu des registres mortuaires de la police pour toutes les maisons de la ville.

La statistique des décès a été réformée en 1876, enfin, depuis 1879, le bureau publie des tableaux annuels du mouvement de l'état civil.

Les relevés sont les suivants :

A. — *Décès.* — 1. Décès d'après l'âge et 163 causes (système Virchow), par mois et par années. La mortalité d'après 37 causes et d'après quelques classes principales et par

grandes catégories d'âge. Cette statistique est publiée hebdomadairement et donne les résultats par jour et pour chacun des districts de la ville.

2. Causes de la mortalité des premières années de la vie jusqu'à cinq ans, d'après l'âge, des enfants légitimes et illégitimes, et pour la première année, par mois. Les publications annuelles indiquent les causes de décès des enfants légitimes et illégitimes d'après le mois, l'année d'âge, les districts de la ville et l'étage.

3. Mortalité des enfants dans la première année de la vie selon le mode de nutrition et l'âge compté par mois; les tableaux publiés par semaine, par mois et par an distinguent les enfants légitimes et illégitimes; le tableau annuel résumant les mois de l'année distingue 32 causes de décès, le sexe des enfants et les causes de décès des enfants illégitimes.

4. Décès d'après les années de naissance, l'âge, l'état civil.

5. Durée des mariages dissous par la mort en distinguant l'âge du mari décédé ou de la femme décédée.

6. Age des veufs et des veuves survivants.

7. Décès des personnes nées hors de Berlin, d'après l'âge et le sexe.

8. Décès d'après la confession.

9. Décès d'après la profession.

10. Décès d'après l'heure du jour.

11. Décès par maison, avec indication des maladies infectieuses et de la nature du sol.

B. — *Naissances.* — 1. Enfants mort-nés et vivants selon le sexe; enfants légitimes et illégitimes (tableaux publiés par semaines et pour chacun des districts municipaux).

2. Jumeaux mort-nés et vivants, légitimes et illégitimes, d'après le sexe.

3. Naissances d'après l'âge des mères. Mort-nés et nés vivants, légitimes et illégitimes. Enfants légitimes selon le sexe et d'après l'âge combiné des parents.

4. Enfants légitimes d'après l'ordre de primogéniture (le quantième enfant du mariage) en distinguant l'âge de la mère et selon le sexe et la légitimité.

5. Naissances d'après la confession du père et sa profession.

6. Naissances d'après l'heure du jour.

C. — *Mariages.* — 1. D'après l'âge du mari et de la femme.

2. D'après l'année de naissance, l'âge, l'état civil des mariés.

3. D'après l'état civil respectif des conjoints.

4. D'après l'âge respectif des conjoints, en distinguant les premiers mariages et la différence d'âge des mariés.

5. Durée des mariages dissous par la mort, en distinguant l'âge du mari et de la femme décédés. Mariages des veufs et des veuves classés d'après la durée du veuvage et des divorcés classés d'après le temps écoulé depuis le divorce.

6. Mariages d'après la confession des mariés et d'après leur profession.

D. — *Légitimations des enfants illégitimes* classés d'après l'année de naissance et d'après les mois de l'année.

E. — *Personnes arrivées à Berlin et sorties de Berlin.* — 1. D'après le sexe et l'année de naissance.

2. Les mariés d'après l'année de naissance. Les veufs et veuves.

3. Les personnes nées à Berlin, d'après le sexe.

4. La profession des personnes actives arrivées et sorties et le nombre des membres de la famille classés d'après la profession du chef de famille.

F. — *La population de la ville* calculée pour la fin de chaque année d'après le sexe et l'année de naissance.

IV. — *Dénombrements et travaux pour l'administration municipale.*

A. — *Dénombrements réguliers.* — 1. Tableaux des indigents malades; nombre de cas de maladies épidémiques et infectieuses (31).

2. Maladies et décès dans les hôpitaux communaux.

3. Maladies et décès des employés et ouvriers occupés sur les terrains municipaux arrosés par les eaux d'égout.

4. Relevé de l'année de la liaison des maisons au système des égouts, ainsi que des décès survenus dans ces maisons.

5. Enquêtes relatives aux salaires des ouvriers.

6. Relevé des prix du pain.

B. — *Dénombrements extraordinaires.* — 1. Classification des pauvres d'après leur ancienne profession, d'après leur âge au moment des premiers secours.

2. Age des employés municipaux au moment de leur entrée dans l'assurance mortuaire.

3. Consommation du gaz.

4. Dénombrements pour la construction de tables d'assurance contre l'invalidité des typographes et des mécaniciens.

5. Dénombrement par professions des porteurs des obligations de la dette municipale; relevé des valeurs locatives des habitations, etc.

C. — *Rédaction des tableaux de l'administration municipale.* — 1. Tableaux météorologiques de la température (pression atmosphérique, humidité, pluie, ozone, direction des vents, étendue des nuages, tension atmosphérique, etc).

2. Hauteur de l'eau souterraine, de l'eau de la Sprée. Température du sol.

3. Statistique des élèves des lycées et des collèges municipaux.

4. Statistique des caisses de secours mutuels d'après les documents recueillis par la commission municipale.

5. Maladies et décès survenus dans les associations de métiers établies en faveur des malades.

D. — *Extraits statistiques des rapports des administrations* faits pour l'*Annuaire statistique,* lesquels concernent la société municipale d'assurance d'immeubles, la caisse d'épargne municipale, les caisses de prévoyance des corps de métier, l'assistance et les institutions de bienfaisance communales, l'administration municipale des orphelins, l'éducation et l'instruction, les élections, les charges et impôts municipaux, les recettes et dépenses de la caisse centrale de la ville, etc.

V. — *Dénombrements et travaux se rapportant aux matières statistiques en dehors du ressort municipal.*

A. — *Travaux réguliers.* — 1. Mouvement de la propriété foncière.

2. Importation et exportation d'objets de consommation sur les chemins de fer.

3. Importation et exportation sur le fleuve et les canaux d'après le registre de la police.

4. Nombre des malades et des décédés, par suite de fièvre typhoïde, par semaine, mois, quartier, étage. Malades et décédés par suite de petite vérole, rougeole, scarlatine, diphthérie, fièvre puerpérale.

5. Assurances sur la vie. Décès des personnes assurées, classées d'après les causes de décès; âge des décédés et durée de l'assurance.

6. Actes des bureaux de conciliation.

B. — *Renseignements divers* fournis par certaines sociétés et établissements : assurances mobilières, écoles enfantines et gardiennes, paroisses, sociétés pour la propagation

de l'instruction, sociétés religieuses, d'hygiène, de consommation, d'épargne, de crédit, de secours mutuels, écoles de musique et de beaux-arts, caisses des ouvriers, sociétés par actions, etc.

C. — *Collection et rédaction des tableaux* fournis par des administrations autres que les administrations municipales. Tableaux fournis par la police concernant les prix de marché, les voitures publiques, les permis de constructions nouvelles, les arrestations, les rapports publiés par les doyens des marchands, les associations de consommation, les postes et télégraphes, les chemins de fer, le mont-de-piété royal, l'inspection des fabriques, etc.

VI. — *Calculs statistiques concernant des questions sociales.*

1. Calcul des tables de mortalité effectué d'après la méthode du directeur Dr Böckh (voir le *Mouvement de la population* 1869-1878, p. 47-50).

2. Calcul des tables de la durée des mariages (voir le *Rapport du recensement de* 1875, III, p. 68).

3. Tables d'assurances en cas de vie, de mort, d'invalidité (voir *Annuaire* 1879, p. 33; 1880, p. 37 ; 1881, p. 40).

4. Examen de l'état financier des caisses ouvrières en cas de maladie, de mort, d'invalidité.

VII. — *Tables graphiques de la mortalité, de l'état économique, de la densité de la population et des habitations, des personnes arrivées à Berlin, des maladies infectieuses, de la température du sol et de l'air, etc.*

VIII. — *Statistique des communes voisines de Berlin.* Décès d'après les causes, naissances et mort-nés.

IX. — *Statistiques allemandes et étrangères.*

A. — *Villes allemandes.* — Statistique des habitations et des ménages, des finances, des budgets des ouvriers d'après les documents fournis par les directeurs des bureaux de statistique.

B. — *Grandes villes allemandes et étrangères.* — Les bureaux des villes de Berlin et de Budapest ont pris à leur charge la statistique internationale des grandes villes. Une première collection de tableaux sur les propriétés, bâtiments et habitations de treize villes est achevée. Elle contient de nombreux renseignements sur l'état et le mouvement de la propriété foncière et des bâtiments, les mutations et la valeur des immeubles vendus, les valeurs d'assurance, les hypothèques, le mouvement du nombre des bâtiments, les édifices sous le rapport de l'habitation, du nombre des étages, des habitations habitées, les maisons d'après le nombre des habitants; des habitations d'après le nombre des habitants et des chambres, de la valeur locative des logements, des changements d'habitation. La publication de ces tableaux qui doivent former le quatrième volume de la statistique internationale des grandes villes, est temporairement suspendue.

Le programme des autres volumes de la statistique internationale a été soumis à la Commission permanente des Congrès de statistique, dans sa session de Paris, en 1878, par les directeurs des bureaux de statistique de Budapest et de Berlin.

Bibliographie.

A. — Rapports sur les recensements de la population :

1. Recensement du 3 décembre 1861 publié par la commission du recensement de la population.

2. Ibid. Du 3 décembre 1864, publié par S. Neumann.

3. Ibid. Du 3 décembre 1867, publié par H. Schwabe.
4. — Du 1er décembre 1871, id.
5. — Du 1er décembre 1875, publié par R. Böckh.
6. — Du 1er décembre 1880, id.

B. — Publications régulières sur le mouvement de la population, les maladies et la météorologie (hebdomadaires et mensuelles depuis octobre 1872 avec des suppléments annuels depuis 1879).

C. — Annuaire statistique de la ville de Berlin, 16 tomes 1865-1882. Les années 1868-1869, 1873-1874 (publiées dans un tome), les années 1865-1872, par H. Schwabe; 1873-1874, par Huppé; 1875-1882, par R. Böckh.

D. — Mouvement de la population 1869-1878, publié par R. Böckh.

Dr Böckh.

AUTRICHE

AVANT-PROPOS

Comme pour l'Allemagne proprement dite, nous nous sommes décidés à publier tel qu'il est, c'est-à-dire en allemand, le texte de la communication très importante qui nous a été envoyée par l'Autriche.

En présentant ce travail, M. von Inama-Sternegg, directeur du service de la statistique d'Autriche, ne croit pas devoir indiquer la liste des matières qui y sont contenues. Il se borne à dire qu'il a cherché à être aussi concis que possible, tout en n'oubliant rien de ce qui peut faire connaître les origines de la statistique officielle dans son pays, et les progrès considérables qu'elle a accomplis.

L'Autriche est actuellement mûre pour la statistique, et elle a conscience des problèmes multiples qu'entraîne le mouvement de la civilisation dans notre siècle.

Elle est arrivée à « se connaître elle-même », et dans le grand combat pour la vie, elle a compris qu'elle devait aussi connaître ses voisins. Elle apprécie donc au plus haut point, l'immense utilité de la statistique internationale, et, en ce sens, elle se rallie aux idées si éloquemment exprimées par M. Léon Say dans son discours d'ouverture, que nous avons tous applaudi comme il le méritait.

La nécessité d'une statistique internationale s'imposait à l'Autriche comme aux autres pays, et l'on pourra voir, en lisant attentivement la notice qu'elle a consacrée à ses propres travaux, qu'elle est prête à prendre sa part légitime à l'étude des problèmes politiques, économiques et sociaux de notre temps.

En donnant cette assurance, M. von Inama-Sternegg se déclare tout disposé à prêter un concours efficace à ses collègues de l'étranger et à contribuer pour sa part aux progrès de la statistique dans tous les États. Il ne doute pas que la civilisation générale ne tire un grand profit de l'entente qu'il désire et qui ne tardera sans doute pas à se réaliser.

DIE STATISTIK IN ÖSTERREICH

ERSTER THEIL.

Die Geschichte der Verwaltungs-Statistik in Österreich.

1. Anfänge der Verwaltungs-Statistik.

Die Zeit, in welcher die mächtigsten Grundherrn des alten deutschen Reiches den langwierigen Prozess der Bildung ihrer Territorialmacht mit der Begründung einer selbständigen Landesherrschaft zum Abschluss brachten, ist auch als die Entstehungszeit der Verwaltungsstatistik zu bezeichnen.

Auch in Oesterreich wie in den andern Landen des deutschen Reiches fällt dieser Prozess in das 13. Jahrhundert. Die Zeit des österreichischen Interregnums insbesondere ist es, welche den jeweiligen Inhabern der jungen Staatsgewalt statistische Aufgaben besonders nahe legte; so sehen wir als die ersten Leistungen einer für staatliche Zwecke angelegten Statistik jene grossen Güterverzeichnisse, welche uns den ersten umfassenden Einblick in die Zustände von Land und Leuten in Oesterreich gestatten: das *Rationarium Austriacum* König Ottokar's, in den Jahren 1247-1252, alsobald nach seinem Antritt des Herzogthums angelegt, und das *Rationarium Austriæ*, gegen Ende des 13. Jahrhunderts von Rudolf v. Habsburg, sodann ähnliche Verzeichnisse von Steiermark, von Tirol (1286 ff.) unter dem nach voller Landesherrschaft strebenden Grafen Meinhard II., das habsburgisch-österreichische Urbarbuch aus dem Anfang des 14. Jahrhunderts — lauter Verzeichnisse des gesammten Grundbesitzes der Landesherrn, seiner Erträgnisse, Abgaben, Grundholden u. s. w. Und ihnen reihen sich als verwandte Quellen derartige Güterverzeichnisse weltlicher und geistlicher Herren an.

Als sich dann besonders unter Kaiser Maximilian I. (1493-1519) die Verwaltungseinrichtungen vervollkommneten und eine grössere Centralisation erfuhren, wurde auch den Uebersichten über die Kriegsdienstpflichtigen und über die Finanzverhältnisse der Länder eine grössere Aufmerksamkeit zugewendet. Unter Kaiser Karl V. beginnen auch für Oesterreich ähnliche Relationen über die seiner Herrschaft unterstehenden Lande, wie sie von den venetianischen Gesandten in ihren relazioni schon seit dem 13. Jahrhundert der Republik eingesendet worden sind.

Eine weit grössere Regsamkeit für Gewinnung statistischer Daten zeigt die Regierung Kaiser Leopold I., zum grossen Theil angeregt durch die literarische und praktisch-administrative Wirksamkeit der drei grössten deutschen Merkantilisten, welche zu jener Zeit in Oesterreich gewirkt haben, J. J. Becher, Ph. W. v. Hornick

und W. v. Schröder. Versuche zu Volkszählungen (1695 u. ö.), Manufaktur-Inventarien, Mauthregister und Finanz-Uebersichten sind schon in dieser Zeit aufgestellt worden.

Mit dieser in der Hauptsache doch noch sehr dürftigen Einsicht in die Machtverhältnisse des Staates und noch mehr in das sociale und ökonomische Gefüge der Bevölkerung trat die Verwaltung der Kaiserin Maria Theresia ihre grosse Mission an, und wendete sofort der Verwaltungsstatistik ihr volles Augenmerk zu. Mit den Patenten von 1753 und 1754 wurde die erste Volkszählung (Seelen-Consignation) angeordnet, und darnach bis zum Jahre 1761 mit Unterbrechung durch den siebenjährigen Krieg die effective Bevölkerung in der Mehrzahl der Kronländer von den geistlichen und weltlichen Obrigkeiten aufgezeichnet. Eine erste Vervollkommnung erfuhren diese Zählungen 1770 durch eine vollständige Häusernumerirung und Verzeichnung des Zugviehs, dagegen war es mehr ein Rückschritt, dass in den späteren Zählungen des 18. Jahrhundertes nur die einheimische Bevölkerung berücksichtigt und überhaupt das militärische Interesse vorwiegend betont wurde. Die diesen Zählungen unterworfenen Provinzen wurden sodann die alteonscribirten Länder genannt (Oesterreich ob und unter der Enns, Salzburg, Steiermark, Kärnten, Krain, Böhmen, Mähren, Schlesien); 1777 wurde auch Galizien einbezogen, 1784 die Zählung auf Ungarn und seine Nebenländer, 1785 auf Siebenbürgen und Tirol ausgedehnt. Die Ergebnisse wurden in das Populationshauptbuch eingetragen.

Auch die *Bevölkerungs-Bewegung* fand ihre statistische Feststellung zuerst unter Maria Theresia, die in Belgien bereits 1753, in Oesterreich 1762 die Führung der Pfarrmatriken allgemein vorschrieb und sich Ausweise aus denselben zur Correctur der Zählungsergebnisse vorlegen liess. Unter Kaiser Josef II. wurden dann 1784 die Pfarrmatriken in 3 Büchern (Trauungen, Geburten, Todesfälle) obligat und jährliche statistische Berichterstattung aus denselben vorgeschrieben.

Im Bereiche der wirthschaftlichen Statistik sind insbesondere die theresianische Steuerrectification und das Grundsteuerregelungswerk Kaiser Josef II. für die ältere österreichische Statistik bedeutsam. Die Ernteberichte der politischen Behörden reichen bis in das Jahr 1791, die Zoll- und Handelsausweise bis in die Zeit Maria Theresias zurück. Und mit weiteren Plänen trug sich insbesondere Kaiser Josef II., indem er einestheils die Finanzhofstelle anwies, durch Bereisung der Provinzen statistisches Material zu sammeln, andererseits eine aus statistischen Darstellungen der Provinzen zusammengefasste Generalstatistik durch die Professoren der politischen Wissenschaften und der Statistik herstellen lassen wollte. Blieb von diesen Projekten auch manches unausgeführt, so ist es doch diesen auch unter der Regierung der nachfolgenden Kaiser fortgesetzten Bemühungen zuzuschreiben, dass es mit der Einrichtung eines eigenen statistischen Dienstes sofort möglich geworden ist, so reichhaltige und besonders auch retrospektive Uebersichten herzustellen, wie sie in der nachfolgenden Periode der amtlichen Statistik geboten wurden.

2. Die Entwickelung der selbständigen Verwaltungsstatistik.

Der Uebergang aus diesen Anfängen zur Selbständigkeit der amtlichen Statistik erfolgte nicht unvermittelt, sondern führte durch eine Periode hindurch, während welcher die Statistik wol noch nicht als *eigener Verwaltungszweig* auftrat, doch

aber bezüglich ihrer *Leistungen* ihre Besonderheit gegenüber dem sonstigen Verwaltungsdienste geltend machte.

Auch in Oesterreich sind die Anfänge des verwaltungsstatistischen Dienstes beeinflusst von der deutschen Schule der Staatenkunde, so dass bei der Einführung eines solchen vor allem ein topographisch-statistisches Bureau vorschwebte. Mehrere Massnahmen, so die kaiserl. Erlässe aus dem Jahre 1810 und 1819 und mehrere Besprechungen im Staatsrate des Kaisers, welchem diese Anstalt einverleibt werden sollte, befassten sich mit dieser Idee, ohne dass sie jedoch irgend einen practischen Erfolg gehabt hätten. Die ganze Angelegenheit geriet in neue Bewegung, als Freiherr von Baldacci, Chef des General-Rechnungsdirectoriums, den in diesem Amte sich immer mehr ansammelnden statistischen Nachweisungen seine Aufmerksamkeit zuwandte, und dergleichen von den ihm unterstehenden Staatsbuchhaltungen geradezu einforderte. Der Vicepräsident dieses Amtes, Freih. v. Metzburg, arbeitete auf Grund dieser Behelfe einen Plan zu einer « Statistik der österreichischen Monarchie » aus, welcher dem Kaiser vorgelegt wurde und dessen Genehmigung fand. Am 6. April 1829 verfügte ein kaiserliches Cabinetsschreiben die Einführung regelmässiger statistischer Ausweise, jedoch sollten « daraus keine neuen Personal-Anstellungen oder Vermehrungen abgeleitet, ferner keine mit Aufsehen verbündenen Erhebungen veranlasst, endlich die vollbrachten Zusammenstellungen nicht an Behörden oder Personen mitgetheilt werden, welche nicht nach ihrem Dienstberufe davon in Kenntniss zu stehen berechtigt sind ». Damit ist der Character jener Ausweise vollkommen gekennzeichnet. Es wurde unter Zuziehung verschiedener Beamten anderer Dienstzweige alljährlich in beiläufig 100 Tafeln eine « Statistik der österreichischen Monarchie » unter der Leitung des genannten Freiherrn v. Metzburg zusammengestellt und in 100 Exemplaren lithographirt; jedoch wurden die Daten über Staatshaushalt und Heerwesen nur in 6 Exemplare aufgenommen. Der erste Jahrgang umfasst die Nachrichten für das Jahr 1828 (allenthalben bringen die Tafeln auch bald 10jährige, bald vergleichende Rückblicke) und die folgenden bleiben in dem inneren Gefüge ziemlich gleich und erstrecken sich auf die Gebiete der gesammten staatlichen Verwaltung. So blieben die Verhältnisse bis zur Errichtung eines *eigenen statistischen Bureau's*, welches als *k. k. Direction der administrativen Statistik* im Jahre 1840 ins Leben trat, jedoch noch im Rahmen des General-Rechnungsdirectoriums verblieb. Die Initiative für diese Aenderung ist dem Präsidenten der Hofkammer, Freiherrn v. Kübeck zuzuschreiben. Bereits im Jahre 1841 übernahm Karl *Czœrnig* (nachmals Freiherr von Czoernig) die Leitung dieser Direction, für welche seine Thätigkeit von hervorragendster Bedeutung werden sollte. Wir können sagen, dass die österreichische Verwaltungsstatistik während der ganzen hier zu besprechenden Zeit, die *bis zur Einsetzung der statistischen Central-Commission 1863 reicht,* ihren Character und ihre Bedeutung durch diesen Mann empfangen hat, der noch einige Jahre darüber, nämlich bis 1865, deren Agenden leitete. Unterstützt wurde er insbesondere durch Männer wie *Hain* und *Häufler Ficker, Streffleur,* welche sich auch ausserhalb ihrer amtlichen Stellung in der Wissenschaft einen Namen zu erwerben wussten. Der Gesammt-Character dieser Zeit lässt sich dahin præcisiren, dass es sich darum handelte, die Verwaltungsstatistik über das Niveau einer rein Verwaltungszwecken dienenden administrativen Thätigkeit zu erheben und sie geeignet zu machen, neben dieser Function auch der Wissenschaft und dem öffentlichen Leben dienstbar

zu werden. Es wurden daher die Tafeln auch auf das Gebiet der materiellen und geistigen Cultur ausgedehnt, durch erläuternden, manchmal verarbeitenden Text bereichert, welcher nicht selten geradezu in eigentliche Monographien überging. Besonders wurde auch zum erstenmale eine eigentliche Industriestatistik geplant und mit Zuhilfenahme aller erdenklichen Erhebungs- und Controlmittel als einziges Beispiel eines solchen Versuches in damaliger und selbst in gewissem Sinne in heutiger Zeit durchgeführt, und auch zur Herstellung von Industrie-Karten verwendet. Die «Tafeln» welche mittlerweile statt in Steindruck in Typendruck herausgegeben wurden, erlangten von 1842 an partielle Publicität und wurden vom Doppeljahrgange 1845-1846 an vollständig veröffentlicht. Nach den Ereignissen des Jahres 1848 und dem durch dieselben herbeigeführten Umschwung in den Anschauungen über öffentliches Leben erhielt die Verwaltungsstatistik neue Anregungen und erzielte neue Erfolge. Erst jetzt konnten die consequent verfolgten Bemühungen, welche diese Periode characterisiren, sich voll entfalten. Auch die an sich minder bedeutende Veränderung in der Unterordnung der Direction für administrative Statistik unter das Ministerium für Handel, Gewerbe und öffentliche Bauten 1848 — wurde insofern belangreich, als die persönliche Vorliebe des Ministers *Bruck* und das reiche statistische Materiale dieses Amtes, besonders über Verkehrswesen, die Arbeiten mächtig förderten; der Uebergang des Bauarchives in die Direction des statistischen Amtes gab diesem Gelegenheit zu kartographischen und Zifferarbeiten in dieser Richtung, wie z. B. zur Abfassung einer hydrographischen Karte der Donau. Eine wesentliche Erweiterung fand das statistische Amt durch die Einverleibung des Zolldepartementes (1849, aus dem M. d. Finanzen) durch welche auch die Verfassung der « Ausweise über den Handel des österr. Zollgebietes » an dieses Bureau übergingen und bis heutigen Tags hier verblieben. Ein ganz origineller Versuch liegt aus jener Zeit (1846) vor, die ethnographischen Verhältnisse der Bevölkerung in den Ländern der Monarchie einer Darstellung zuzuführen. Die bezüglichen Erhebungen wurden mit der Conscription in den einzelnen Ländern verbunden, einer mehrjährigen Kritik und Sichtung unterzogen und 1855 auf 4 Blättern dargestellt. Später erfolgte auch eine reduzirte Ausgabe dieses in der Kartographie einzig dastehenden Werkes. Diesem zur Seite ging die grosse « Ethnographie des österreichischen Kaiserstaates » (1857 ff.) aus welcher ein Theil als « Oesterreichs Neugestaltung » gesondert ausgegeben wurde.

Neben dem eigentlichen Quellenwerk, den von 1849 als « Neue Folge » fortgesetzten « Tafeln », wurde, als die « Austria », ein wirthschaftlichen Zwecken gewidmetes Blatt, welches ein Jahr lang im statistischen Bureau redigirt worden war, abgegeben wurde, im Jahre 1850 eine neue Publication, die « Mittheilungen über Handel, Gewerbe und Verkehrsmittel, sowie aus dem Gebiete der Statistik überhaupt », von 1852 an: « Mittheilungen aus dem Gebiete der Statistik » geschaffen, welche in 20 Bänden bis 1874 fortgeführt wurde und den Zweck hatte, statistisches Materiale in möglichster Raschheit und in monographischer Bearbeitung einzelner Partien zu veröffentlichen. Demselben Zwecke rascher Publication diente auch das « Statistische Handbüchlein » (von 1861-1871 jährlich), welches insbesondere durch das erwachende parlamentarische Leben hervorgerufen wurde. Endlich ist aus dieser Periode noch des grossen vergleichenden Budget-Werkes Czoernig's Erwähnung zu thun, welches als einer der ersten grossen Erfolge der durch die statistischen Congresse gepflegten internationalen Idee zu bezeichnen ist. Ueberhaupt gehörte

gerade Oesterreich zu denjenigen Staaten, welche am meisten den Beschlüssen der statistischen Congresse Rechnung trugen, sowie denn auch der im Jahre 1857 in Wien abgehaltene dritte Congress deshalb eine hervorragende Stellung einnimmt, weil seine Arbeiten sich nach dem vollständigsten und umfassendsten Programme vollzogen. Ausser in dem vorerwähnten Werke über das Budget wurde auch in der Ausarbeitung der Formulare für die einheimischen Erhebungen in weitgehendem Masse den Ergebnissen der internationalen Berathungen Rechnung getragen, so dass der Character dieser Periode gegenüber der vorher begrenzten hierin eine weitere Präcisirung erfährt. Diese Einwirkung blieb auch in der Folge, wie später zu erwähnen sein wird, ein wichtiges Förderungsmittel für die Fortbildung der österreichischen Verwaltungs-Statistik.

3. Die statistische Central-Commission.

Im Jahre 1863 tritt die österreichische Verwaltungsstatistik insofern in ein *neues Stadium,* als nunmehr dem Beispiele anderer Staaten und der Anregung der Congresse folgend, auch Oesterreich eine *statistische Central-Commission* erhält, zu welcher die Direction für administrative Statistik als ausführendes Organ in Unterordnung tritt. Dieses Organ, welches mit der kais. Entschliessung vom 31. Januar 1863 seine Regelung erhielt (vgl. Statuten und Geschäftsordnung im Anhang, Beilage), dankt vorwiegend der fördernden Anregung des Grafen Mercandin, Präsidenten der Obersten Rechnungs- und Controllsbehörde, welcher die Statistische Central-Commission mit der Direction der administrativen Statistik unterstellt wurde, seine Entstehung und seinem ersten Präsidenten Czœrnig die Erfolge, welche es gleich in den ersten Jahren seines Bestandes aufzuweisen hatte. Der Letztgenannte blieb noch bis zum Jahre 1865 an der Spitze dieser Körperschaft. Das ganze Wesen der österr. Statistik erhielt nunmehr wieder einen neuen, von der vorhergehenden Periode verschiedenen Character. Zunächst gelangt die Idee der Vollständigkeit der Verwaltungsstatistik zum Durchbruche, indem als ausdrückliche Aufgabe der Central-Commission die Abfassung einer vollständigen Reichsstatistik erklärt wird (Statut § 4), während es sich früher immer nur um möglichste Vollständigkeit einzelner Gebiete derselben handelte. Diesem Gedanken widerspricht es nicht, dass nicht nur besondere Ressorts ihre eigene Statistik weiter betrieben, sondern sogar einzelne Gebiete wie die Statistik des Ackerbaues und der Communicationen und verwandten Agenden an die Ministerien des Ackerbaues und Handels abgegeben wurden, denn immer bleibt es in letzter Linie die Aufgabe der Statistischen Central-Commission, die Theile zu einem systematischen Ganzen zusammenzufügen; ebenso ist die Statistische Central-Commission im Stande, durch ihre Mitglieder auf die besondere Gestaltung dieses Spezialmateriales einzuwirken, eventuell dieses selbst für eigene Bearbeitung zugestellt zu erhalten und eine gewisse Harmonie im gesammten Organismus der Verwaltungsstatistik herzustellen. Der zweite characteristische Gedanke, der diese Periode der Verwaltungsstatistik kennzeichnet, ist deren *Selbständigkeit* als besonderes, eigenartiges Gebiet der Verwaltung. Es wird derselben dadurch Rechnung getragen dass alle Centralstellen Vertreter bei der Statistischen Central-Commission ernennen und diese dadurch selbständig als eigenartiges Verwaltungsorgan den obersten Cen-

tralstellen zur Seite steht, indem sie berufen ist, den ganz besonderen Verwaltungs-Kreis der administrativen Statistik gegenüber der übrigen Verwaltung als neuen Zweig derselben zur Durchführung zu bringen. Eine wichtige Massregel, welche sich als Consequenz dieses Gedankens ergab, war die Einführung der statistisch-administrativen Vorträge, welche von 1863-1864—1869-1870 von den Mitgliedern und Beamten der Statistischen Central-Commission, resp. Direction der administr. Statistik abgehalten wurden und bestimmt waren, junge Beamte aller Verwaltungsstellen in die besondere Natur des statistischen Dienstes einzuführen. Diese Einrichtung geht parallel mit dem von Engel in Berlin veranstalteten statist. Seminar, welches jedoch insofern andere Zwecke verfolgte, als es sich geradezu die Heranbildung von Beamten für den statist. Dienst zum Zwecke setzte, während es in Oesterreich dagegen darauf ankam, in der gesammten Verwaltung richtige Ansichten und Interesse für Statistik anzuregen und zu erwecken. Endlich ist noch ein weiterer durchgreifender Unterschied dieser Periode von der früheren zu erwähnen, welcher in der Herstellung des Zusammenhanges zwischen der Durchführung des staatlichen statist. Verwaltungszweckes mit der Wissenschaft und der Erfahrung des täglichen Lebens besteht. Früher wurde der wissenschaftliche Character der amtlichen Statistik nur insofern anerkannt, als er durch die Individualität ihres Leiters in sie hineingetragen wurde, und auch die nothwendige Berührung derselben mit den Ereignissen des täglichen Lebens wurde nur insoferne hergestellt, als ausser amtlichen Berichten die privaten Beziehungen des Leiters eine solche ermöglichten. In beiden Richtungen nun wird die Stellung der Verwaltungsstatistik eine andere, indem nunmehr die Statistische Central-Commission berechtigt wurde, Vertreter der Wissenschaft und des praktischen wirthschaftlichen Lebens als ständige Theilnehmer oder von Fall zu Fall als Experten beizuziehen und so als eigenberechtigtes Glied in der Verwaltung, ihrer Aufgabe in Uebereinstimmung mit den Anforderungen der fortschreitenden Wissenschaft und den Erfahrungen des täglichen Lebens gerecht zu werden.

So waren die Vorbedingungen für die Entfaltung des statistischen Dienstes die günstigsten geworden, und es bot sich ein geradezu grenzenloses Gebiet der statist. Bearbeitung dar. Und doch war diese Verbreiterung des Bodens, wenn die steten Anforderungen der Wissenschaft, wie sie durch deren Vertreter bei den Commissions-Sitzungen geltend gemacht wurden, sowie die Anforderungen der Verwaltungsbehörden, denen die Statistische Central-Commission zu dienen hatte, und endlich das fortwährende, oft überhastete Vorwärtsdrängen der internationalen Congresse, zu mächtig, als dass der Apparat der Statistischen Central-Commission hätte nachkommen können. Es musste ein schätzenswerther Vorzug der amtlichen Statistik aus der früheren Periode verlassen werden, der darin bestand, das statistische Materiale (mit Ausnahme des Handbüchleins) in verarbeiteter Form zu veröffentlichen; dadurch hatte die Statistik Leben und Interesse erhalten und diesem Umstande ihre weite Anerkennung verdankt. Jetzt tritt der ziffermässige Character weitaus in den Vordergrund; das eigentliche Quellenwerk beherrscht er ausschliesslich und nur gesonderte Monographien bearbeiten spezielle Gebiete. Dieser Aenderung ist es zuzuschreiben, dass einerseits die weiteren Kreise den trockenen Ziffernkolonnen gegenüber sich ablehnender verhielten, und andererseits der statist. Dienst selbst jenes frischen und belebenden Zuges entbehrte, welchen eine auf wissenschaftliche Principien gestützte Bearbeitung in den Geist des ganzen

Organismus hineinzutragen im Stande ist. Wenn wir zu dem Gesagten noch hinzufügen, dass es an der geeigneten Form der Veröffentlichung, d. i. an einem handlichen Jahresbüchlein (seit 1871) fehlte, so wird es erklärlich sein, wenn wir diese ganze Zeit als die Periode vorwiegend formell ziffermässiger Arbeit, allerdings mit Bewahrung der inzwischen errungenen wissenschaftlichen Grundsätze, selbständig abgrenzen und als ihren Abschluss das Jahr 1881 bezeichnen. — Mit dieser Zeit der Statistik sind insbesondere die Namen Ficker, Präsident der Statistischen Central-Commission von 1873-1880, Schmitt, Rossiwall, Schimmer, Winckler, verknüpft. Die Statistische Central-Commission entfaltete eine reiche Thätigkeit, indem sie als Auskunfts-Organ für Statistik der Staatsverwaltung und privaten Interessen diente und blieb auch während dieser Zeit in stetem Contact mit den Arbeiten der statistischen Congresse, von denen zwar keiner mehr in Wien tagte, deren Permanenz-Commission jedoch sich im Jahre 1873 in dieser Stadt zusammenfand. Oesterreich machte sich nicht nur deren Beschlüsse für die Ausarbeitung seiner eigenen Formularien zu Nutzen, sondern nahm auch activ an den Arbeiten dieser Versammlungen theil, indem es sich in Consequenz der Haager Beschlüsse zur Uebernahme einzelner Gebiete der Statistik in internationaler Bearbeitung bereit erklärte. Es kam bezüglich dieser Pläne, welche Nationalitäten, Unterricht, Heer und später Eisenbahnen umfassten, zur Ausarbeitung eines umfangreichen « Programmes », zur Verfassung einer internationalen Statistik der Unterrichts-Anstalten, welches 1872 veröffentlicht wurde, und zur Publicirung allgemein vergleichender Daten über Eisenbahnen durch das Handels-Ministerium in den « Nachrichten », etc. Diese erste Session der Permanenz-Commission tagte zur Zeit der Weltausstellung (1873), und diese, wie die gelegentlich des Zusammentrittes des internat. stat. Congresses in Budapest im Jahre 1876 veranstalte Ausstellung waren die Veranlassung zur Herstellung oder wenigstens Zusammenfassung einer grösseren Anzahl von statistischen Kartenwerken; hierher gehören die anlässlich der Volkszählung des Jahres 1869, dann der Schulconscription von 1875 durchgeführten Karten, ferner jene über Sparkassen, uneheliche Geburten u. a. m. Diese Zeit war die für die Herstellung von Kartenwerken fruchtbarste, und es entsprach diese Art der Thätigkeit ganz dem allgemeinen Character der Periode, welcher mehr in der Darstellung als in der Verarbeitung bestand.

Ehe wir nun auch auf die publicistische Thätigkeit dieser Zeit eingehen, müssen wir voraussenden, dass während derselben sich die Aenderung in dem staatsrechtlichen Verhältnisse zu Ungarn vollzog, welche heute noch giltig ist, und welche im Gefolge eine eigene ungarische Verwaltungsstatistik mit sich führte. Von 1868 an bezieht sich also die Thätigkeit der Statistischen Central-Commission nur noch auf die im Reichsrathe vertretenen Königreiche und Länder. Allerdings ist damit nicht jeder Zusammenhang der beiden Reichstheile in Beziehung auf die öffentliche Statistik aufgehoben. Zwar blieb der anlässlich der Ausgleichs-Verhandlungen von der Statistischen Central-Commission unternommene Versuch, der Statistik eine Reichsstellung zu sichern, ohne Erfolg; es sichert aber das in Consequenz der Ausgleichsgesetze jeweilig abzuschliessende Zoll- und Handelsbündniss wenigstens für das Gebiet des Verkehres im Art. X eine Gemeinsamkeit auf statistischem Gebiete, indem daselbst ausgesprochen ist, dass die Reichstheile das statistische Materiale zur Abfassung einer Reichsstatistik einander zustellen sollen. Practisch wird dies so geübt, dass die ungarische Regierung die Daten über den auswärtigen

Handels-Verkehr und den Eisenbahn-Verkehr an die österr. Regierung überlässt, von welcher die ersteren durch die statistische Central-Commission, die letzteren vom Handelsministerium bearbeitet werden. Aber auch in weitergehender Beziehung machte sich das Bedürfniss nach einer Reichsstatistik immer wieder, besonders bei Erneuerung der Vertragsbestimmungen zwischen beiden Reichstheilen geltend und führte 1878 zur Abfassung eines « Statistischen Handbuches » der österr.-ungar. Monarchie für den Zeitraum 1867-1876 durch die Vorstände der beiden statistischen Aemter.

Als Hauptquellenwerk tritt in dieser Periode das 1863 neu geschaffene und mittels eines Ueberganges, den Uebersichtstafeln für 1861-1862, sich an die frühere Zeit anschliessende « Statistische Jahrbuch » auf, welches in tabellarischer Darstellung die gesammte Statistik umfasst, und bis 1881 in immer erweiterter Ausdehnung veröffentlicht wurde. Daneben ging bis 1865 das grosse Tabellenwerk aus der früheren Zeit parallel und wurde auch das kleine Handbüchlein bis 1871 fortgesetzt. Während sich so das Hauptwerk zu einer rein ziffermässigen Darstellung gestaltete, erhalten einige Gebiete der Statistik ihre besondere Gestalt u. z. mit textlichen Ausführungen. Diese Ausführungen waren jedoch wieder in Uebereinstimmung mit dem Zuge der ganzen Zeit nur erklärende Umschreibungen des ziffermässigen Materiales, also eigentlich wieder nur Darstellungen. In dieser Richtung sind zunächst die « Ausweise über den Handel der österr. Monarchie » zu nennen, welche aus der früheren Zeit übernommen und fortgesetzt wurden. Dann entstanden seit 1877 (pro 1873) eigene Sanitäts-Ausweise, welche sich zu einer jährlichen Publication gestalteten.

Neben diesen umfassenden und periodischen Veröffentlichungen ist diese Zeit reich an besonderen Erhebungen, theils vereinzelten, theils in grösseren Perioden wiederholten, welche von textlichen Verarbeitungen im Gegensatze zu den früheren Darstellungen begleitet waren. Vor allem ist hier die Volkszählung des Jahres 1869 zu erwähnen, welche zum erstenmale von der statistischen Central-Commission durchgeführt wurde, sowie auch dieses Organ die Vorarbeiten, welche im Zustandekommen eines Zählungsgesetzes gipfelten, vorzunehmen hatte. Begleitet wurde diese Arbeit von Ortschaften-Verzeichnissen der einzelnen Länder, deren Herausgabe jedoch nicht durchwegs von der statistischen Central-Commission ausging. Es war eine glückliche Idee, vor Beginn der Vornahme dieser Volkszählung eine Reihe statistisch-technischer Vorträge über diesen Gegenstand zu halten, welche von denjenigen Beamten zu besuchen waren, welche später bei der Durchführung der Zählungsarbeiten mitbetheiligt sein sollten.

Andere Erhebungen sind die seit 1865 in Lustren vorgenommenen Schul-Conscriptionen, Ermittelungen über den Zinsfuss der Hypothekar-Darlehen für die Zeit des Jahres 1879, über den Stand der Bibliotheken (1870), den Zustand der Fischerei, u. a.

Die früheren « Mittheilungen aus dem Gebiete der Statistik » gingen seit dem Jahre 1875 in eine « Statistische Monatschrift » über, welche während dieser Zeit fast ausschliesslich die Tendenz verfolgt, die statistischen Daten in möglichster Raschheit oder in einer ansprechenderen Form, als es das ziffermässige Quellenwerk that, mitzutheilen. Daneben tritt auch in vereinzelten Fällen die wissenschaftliche Durchführung statistischer Probleme auf, ohne aber jetzt schon der Zeitschrift

ihren Character zu verleihen. Sie ist so der Uebergang zu einer Reihe von Privat-Arbeiten von Angehörigen des statistischen Amtes, welche jedoch oft aus der Initiative der statistischen Central-Commission hervorgegangen, auf ihrem Materiale fussend und oft von ihr herausgegeben, mit der Thätigkeit dieses Organes eng verknüpft sind. Es musste eben die vorwiegend tabellarisch und descriptiv arbeitende statistische Central-Commission sich an die private Arbeit ihrer Mitglieder wenden, falls über den officiellen Rahmen hinaus irgend ein Gebiet zur Bearbeitung gelangen sollte. Hierher gehören *Schimmers* Statistik des Judenthumes in Oesterreich (1873) und Darstellung der « Bevölkerung von Wien und seiner Umgebung nach dem Berufe und der Beschäftigung », und *Wincklers* historisch-statistische Studie : die « Periodische Presse in Oesterreich » (1875). Auch die von *Schimmer* im Verein mit F. X. v. *Neumann-Spallart* 1879 herausgegebene Wahlstatistik ist zu diesen Arbeiten zu zählen.

Hiemit sind der allgemeine Character und die Erfolge dieser Periode gekennzeichnet, und es ist aus Allem zu ersehen, dass sie nicht in der Weise wie etwa die vorhergehende durch die Individualität *eines* Mannes ihre Prägung erhielt. Sobald dies jedoch nicht der Fall war, musste sich die Verwaltungsstatistik mehr in gleichbleibenden Bahnen bewegen, welche hier von der vorwiegend bureaukratischen Einrichtung vorgezeichnet waren. Von dieser Zeit hebt sich nun die *letzte Phase in der Entwickelung der österreichischen Verwaltungsstatistik* ab ; die Zeit, in der wir stehen, welche wieder von einem *einheitlichen Geiste* belebt wird und als deren *Tendenz sich die Vereinigung des wissenschaftlichen mit dem practischen Factor* in gleichberechtigter Weise bezeichnen lässt. Das heutige Bureau sieht seine Aufgabe in der eigenen und selbständigen wissenschaftlichen statistischen Arbeit. Daneben tritt der Zweck der Popularisirung wieder in den Vordergrund, um das Interesse für Statistik in geeigneterer Weise zu befriedigen als die zu unhandlichen Publicationen der früheren Zeit. Endlich wird diese Zeit in höherem Masse von dem Einheitsgedanken der Verwaltungsstatistik getragen, welcher die während der früheren Zeit verloren gegangene oder überhaupt noch nicht vorhandene Fühlung mit den einzelnen Verwaltungszweigen herzustellen oder enger zu gestalten sucht.

Diese Periode beginnt mit der Berufung v. Inama-Sternegg's als Director der administrativen Statistik im August 1881, seit Februar 1884, mit welchem Zeitpunkte auch die seit 1840 bestandene Direction aufgehoben wurde, Präsident der statistischen Central-Commission. In dem oben characterisirten Sinne vollzieht sich nun die Thätigkeit des statistichen Amtes. Als Quellenwerk tritt die « Oesterreichische Statistik » seit 1882 auf, während das früher bestandene Jahrbuch mit 1881 aufhört. Dieses Quellenwerk ist bestimmt, alle grossen Publicationen der administrativen Statistik in sich aufzunehmen, und gingen deshalb auch die Sonder-Veröffentlichungen über Aussenhandel und Sanität in dieselbe über. Die Nachweisungen der « Oesterreichischen Statistik » sind gegen die früheren des Jahrbuches weit detaillirter und was den Hauptunterschied bildet, es besteht die Absicht, die ziffermässigen Daten mit einer von wissenschaftlichen Principien getragenen Verarbeitung zu verbinden. Zu dem Zwecke grösster Raschheit und Popularisirung wurde daneben gleichfalls seit 1882 ein kurzes « Handbuch » eingeführt. Sowohl diesen Zwecken als auch wissenschaftlichen Tendenzen dient nunmehr die « Statistische Monatschrift », welche bestrebt ist, mit der Zeit sich

zu dem centralen Fachorgane für wissenschaftliche Statistik umzugestalten, welches bis heute in der Literatur noch fehlt.

So kurz auch bisher die Zeit seit Beginn der letzten Periode ist, so wurde doch auch auf dem Gebiete besonderer Erhebungen bereits Manches geleistet. Vor Allem fiel die Volkszählung des Jahres 1880, zwar nicht der Durchführung, wol aber der analytischen Verarbeitung nach herein, welche zum erstenmal zur einheitlichen Auffassung und Behandlung der Demographie führte und insbesondere durch das neue Gebiet der Ansiedelungs- und Wohnverhältnisse nicht nur gegen die früheren Zählungen in Oesterreich, sondern auch gegen die aller anderen Staaten einen Fortschritt aufweist. Verbunden mit derselben werden die umfangreichen, nunmehr auch die wichtigsten culturellen und demographischen Momente in den Kreis der Nachweisungen einbeziehenden « Special-Ortsrepertorien ». Andere neue und grössere Erhebungen bezogen sich auf das Consularwesen, die Hypothekarbelastung, das Fideicomisswesen, und sind dgl. mehr eben im Zuge.

Endlich sind zur Characteristik dieser letzten Periode noch zwei Momente von Wichtigkeit, welche in einer durch äussere Umstände gebotenen Aenderung vortreffliche Institutionen der früheren Zeit zum Besten der Verwaltungsstatistik neu zu beleben suchen. Das ist vor allem die Wiedereinführung eines statistischen Seminars, welches vom Präsidenten v. Inama-Sternegg allwinterlich in engem Zusammenhang mit der Verwaltungsstatistik, wie dies die Gemeinsamkeit des Materiales erkennen lässt, in den Räumen der statistischen Central-Commission abgehalten wird und als dessen Erfolg in berechtigter Zeit nicht nur lebhafte Förderung der Socialwissenschaften durch practische Uebung in der statistischen Methode, sondern auch Weckung des Interesses für die Verwaltungsstatistik selbst unter den mit derselben so eng verbundenen politischen Beamten und anderen Kreisen angestrebt wird (1). Der andere Punkt ist die Wiederanknüpfung internationaler Beziehungen welche seit 1878 aufhörten. Mögen die Anregungen, wie sie aus dem Jubelfeste der « Société de Statistique de Paris », welches zur Abfassung dieser Schrift führte, und aus demjenigen der « Statistical Society » in London sich ergeben, und wie sie die demographischen Congresse, deren nächster in Wien tagen wird, im Gefolge haben können, für die Verwaltungsstatistik Oesterreichs wie der anderen Staaten eine Zeit einträchtiger Arbeitsfreude wieder hervorbringen, und in der Verwaltungsstatistik wie in so manchen anderen Gebieten der Verwaltung die wahren Bande erkennen lassen, welche die Interessen der Menschen aller Staaten mit einander verknüpfen.

---

(1) Vgl. die Seminarberichte in der *Stat. Monatschrift* für 1882-1883, in Band IX; für 1883-1884, in Band X; für 1884-1885 in Band XI.

ZWEITER THEIL.

Die gegenwärtige Organisation des statistischen Dienstes und die Methode der Erhebung und Aufbereitung des statistischen Materiales.

---

1. Die Organisation der centralisirten amtlichen Statistik.

Das Central-Organ der amtlichen Statistik ist die Statistische Central-Commission; für den internen Dienst der Ministerien bestehen daneben : in dem Handels-Ministerium ein eigenes statistisches Departement und im Ackerbauministerium ein eigens organisirter statistischer Dienst; in den übrigen Ministerien werden statistische Arbeiten von den Rechnungs-Departements ausgeführt. Für die Statistik des Heerwesens besteht ein eigener Dienst in dem technisch-administrativen Militärcomité. Die beiden erstgenannten Ministerien haben auch einzelne Zweige der administrativen Statistik zur selbständigen Bearbeitung und Veröffentlichung übernommen. Doch werden alljährlich die wesentlichsten Ergebnisse der gesammten statistischen Thätigkeit im statistischen Handbuche der Statistischen Central-Commission zusammengefasst.

Die *Organisation* dieser Aemter ist verschieden.

Wir geben im folgenden die Grundzüge der Organisation der einzelnen mit der amtlichen Statistik befassten Centralstellen.

I. — Die statistische Central-Commission.

Die Statistische Central-Commission hat ihre Organisation durch das mit allerhöchster Entschliessung vom 31. Januar 1863 genehmigte Statut und durch die Geschäftsordnung vom 7. April desselben Jahres erhalten. Sie ist seit dem 28. August 1870 dem Ministerium für Cultus und Unterricht untergeordnet. Ueber Zweck, Wirkungskreis, Zusammensetzung und Geschäftsthätigkeit, sowie über die Arten der Mitgliedschaft geben das im Anhange als Beilage abgedruckte Statut und die Geschäftsordnung Aufschluss. Eine Reform dieses Statuts ist gegenwärtig im Zuge.

Die Statistische Central-Commission ist das Central-Organ für den Verwaltungsdienst der Statistik; sie ist einestheils ständiger Beirath der Ministerien in Fragen der amtlichen Statistik und anderntheils ausführendes Organ für die von den Ministerien angeordneten oder genehmigten Aufnahmen und statistischen Arbeiten. Dem Präsidenten der Statistischen Central-Commission ist das Bureau unmittelbar unterstellt, welches früher (bis zum Februar 1884) als Direction der administrativen Statistik eine eigene Organisation hatte. Das Personale dieses statistischen Bureau's scheidet sich in Conceptsbeamte, Rechnungsbeamte und Diurnisten, zu denen noch jeweilig nach Bedarf aufzunehmende Hilfsarbeiter hinzukommen. Die Stärke des Personales sowie der gesammte Aufwand ist aus dem im Anhang als Beilage angeschlossenen Budget der statistischen Central-Commission zu entnehmen. Die gesammte oberste Leitung der statistischen Arbeiten obliegt dem Präsidenten der Statistischen Central-Commission; den Conceptsbeamten im Allgemeinen die Leitung der einzelnen Abtheilungen des Amtes, sowie die Ausführung von Entwürfen für neue Erhebungen und Darstellungen und die textliche Verarbeitung des gewonnenen Materiales, den Rechnungsbeamten, soweit nicht einzelne zur Leitung von Abtheilungen

berufen werden, die ziffermässige Arbeit, der Verkehr mit der Druckerei und das Expedit mit Registratur und Archiv. Ausserdem leitet unter dem Präsidenten der rangälteste unter den Conceptsbeamten (derz. Regierungsrath Ritter v. Rossiwall) die administrativen Angelegenheiten und besorgt die Ueberprüfung der zur Publication gelangenden Arbeiten; einem anderen Conceptsbeamten sind die Bibliothekgeschäfte übertragen. Die eigentliche ausführende Arbeit wird in den sogenannten « Abtheilungen » des Bureau's vollführt, unter welche die Gebiete vertheilt sind, und von welchen 3 unter der Leitung von Concepts- und 2 unter derjenigen von Rechnungsbeamten stehen. Von diesen « Abtheilungen » umfasst die erste die gesammte Bevölkerungsstatistik sowie das Unterrichts- und Vereinswesen, die periodische Presse und die Wahlstatistik (Leiter derz. Regierungsrath Schimmer). Die zweite die Statistik der Urproduction, des Hypothekarwesens und des Realitäten-Verkehrs, der Hagel- und Feuerschäden, Fluss- und Seefischerei und die Justizstatistik (Hofsecretär Dr Winckler). Die dritte das Geld- und Creditwesen, Actiengesellschaften, Genossenschaftsbanken, Sparkassen, Versicherungswesen, Börse (Vicesecretär Ehrenberger). Die vierte den Aussenhandel, Land- und Wasserstrassen und Seeschiffahrt (Ober-Rechnungsrath Pizzala). Die fünfte die restlichen Gebiete, besonders Finanzwesen, Sanität und einige Gebiete der Industrie-Statistik (Rechnungsrath Bratassevic). Diese letztere Abtheilung vermittelt auch die Cassa- und Material-Gebarung (1). Die Vorstände der einzelnen « Abtheilungen » werden vom Präsidenten allmonatlich zu einer Bureau-Sitzung zusammenberufen, um über Stand und Fortgang der Arbeiten sowie über spezielle Wünsche und Anträge gehört zu werden. Die Bureaustunden dauern von 9—3 Uhr. Jeder Beamte erhält, abgesehen von besonders bewilligten längeren Urlauben, für 8 Arbeitstage Ferien nach Massgabe der Dienstesanforderungen.

II. — Die Erhebungen und die Bearbeitung der einzelnen Zweige der administrativen Statistik, soweit sie zum Wirkungskreise der statistischen Central-Commission gehören, sind gegenwärtig in folgender Weise geordnet :

Erste Abtheilung.

1. *Volkszählung.*

Die beiden letzten Volkszählungen in Oesterreich wurden auf Grundlage des Gesetzes vom 29. März 1869 nach dem Stande vom 31. Dezember 1869 und 1880 vorgenommen. Artikel 3 dieses Gesetzes bestimmt, dass jede weitere Zählung von 10 zu 10 Jahren

(1) Während der Drucklegung dieses Berichtes hat eine neue Geschäftseintheilung stattgefunden, wonach das Bureau der k. k. statistischen Central-Commission nunmehr in 8 Abtheilungen zerfällt. Die Agenden dieser Abtheilungen sind folgende :

1. Abtheilung : Bevölkerungsstatistik, Unterrichts- und Vereinswesen, periodische Presse, Wahlstatistik (Vorstand : Regierungsrath Schimmer).

2. Abtheilung : Justiz- und Grundbuchsstatistik (Vorstand : Hofsecretär Dr Winckler).

3. Abtheilung : Statistik des auswärtigen Handels, der Land- und Wasserstrassen, der See- und Flussschiffahrt und des Consulatswesens (Vorstand : Ober-Rechnungsrath Pizzala).

4. Abtheilung : Statistik des Sanitätswesens, der Armenpflege und des Stiftungswesens (Vorstand Rechnungsrath Bratassevic).

5. Abtheilung : Statistik des Geld- und Creditwesens, der Banken, Sparcassen, Genossenschaften, Actiengesellschaften und sonstigen wirthschaftlichen Vereine (Vorstand : Vice-Secretär Ehrenberger).

6. Abtheilung : Statistik des Grundbesitzes, der Urproduction, der landwirthschaftlichen Löhne und Preise, der Seefischerei (Vorstand : Hofconcipist Dr v. Roschmann-Hörburg).

7. Abtheilung : Statistik der Finanzen und der gewerblichen Verhältnisse (Vorstand : Hofconcipist Dr A. Mischler.

8. Abtheilung : Expedit, Registratur, Archiv (Rechnungs-Revident Grillenberger).

vorzunehmen ist. Die Entstehung dieses Gesetzes ist im XVII. Bande, 2. Heft, der Mittheilungen aus dem Gebiete der Statistik, Wien 1870, ausführlich dargestellt. Daselbst finden sich auch der Wortlaut des Gesetzes sowie die in der beigegebenen Durchführungsverordnung vorgezeichneten Erhebungs- und Zusammenstellungs-Formulare, daher auf dieses Heft verwiesen werden kann. Bei der Zählung des Jahres 1880 wurden die Vorzeichnungen dieses Gesetzes durch Verordnung des Ministeriums des Innern vom 6. August 1880 wohl ungeändert beibehalten, zugleich aber neue, wesentlich erweiterte Formulare für die Durchführung dieser Zählung vorgezeichnet.

Die Zählung in Oesterreich ist hiernach eine Listenzählung, indem je nach der Grösse der Gemeinden entweder durch deren Organe Bogen für jede Wohnpartei (Anzeigezettel), oder gleiche für jedes Haus (Aufnahmsbogen) durch behördlich bestellte Zählungs-Commissäre ausgefüllt werden. Die unmittelbare Erhebung erfolgt jedoch individuell, indem für jede Person eine Zeile in dem Bogen mit den Angaben über Name, Geschlecht, Alter, Zuständigkeit, Glaubensbekenntniss, Stand, Beruf, etwaige körperliche und geistige Gebrechen, An- oder Abwesenheit, und bei der Zählung 1880 auch über Umgangssprache und Kenntniss des Lesens und Schreibens auszufüllen war.

Der ziffermässige Abschluss dieser Bogen und die Herstellung von Orts- und Gemeinde-Uebersichten obliegt den Gemeinden entweder durch deren eigene Organe oder auf deren Kosten von Organen, welche durch die Behörden bestellt werden, zumeist den bei der Zählung selbst verwendeten Commissären. Die Durchführung der Erhebung hat, mit steter Beachtung des Standes vom 31. Dezember, im Monate Januar des darauffolgenden Jahres zu geschehen, zur Herstellung der Orts- und Gemeinde-Uebersichten sind die Monate Februar und März bestimmt.

Hierauf gehen diese Uebersichten den politischen Behörden I. Instanz (Bezirks-Hauptmannschaften) zu, welche nach vorgenommener Ueberprüfung in den Monaten April und Mai Bezirks-Uebersichten zu verfassen haben; diese werden dann unter Beigabe der Orts- und Gemeinde-Summare mit Beginn des Monats Juni der Statistischen Central-Commission zugesendet, von welcher nach eingehendster Prüfung der Vollständigkeit die weiteren Zusammenstellungen der Landes- und Reichs-Uebersichten besorgt, diese in Druck gelegt und die textlichen Bearbeitungen ausgeführt werden.

Mit der Volkszählung ist nach den Bestimmungen des Gesetzes auch eine Erhebung der häuslichen Nutzthiere, 1880 auch der Viehbesitzer, verbunden. Die Bearbeitung dieser Ergebnisse geht in völlig gleicher Art wie jene der Volkszählung vor sich.

Die Ergebnisse der Zählung vom Jahre 1869 sind in einer besonderen Publication zu 6 Heften, jene von 1880 in der österr. Statistik, I. und II. Band, dann V. Band 3. Heft veröffentlicht worden. Eine besondere kritische Bearbeitung der Viehzählungsergebnisse ist eben im Drucke. (*Oesterr. Statistik*, XII. B., I. H.)

2. *Bewegung der Bevölkerung.*

Aufnahmen über die Trauungen, Geburten und Sterbefälle wurden in Oesterreich wohl schon seit Einrichtung eines statistischen Bureaus im Jahre 1829 eingesammelt und auch regelmässig veröffentlicht, während Einzelnarbeiten solcher Art auf Grundlage der Matrikenbücher der Seelsorger bis ziemlich weit ins 18. Jahrhundert zurückreichen.

Die ausführliche Form, in welcher die Bewegung der Bevölkerung aber derzeit bearbeitet wird, datirt von der Neugestaltung der ganzen Organisation der statistischen Eingaben aus Anlass des Ueberganges der 1840 geschaffenen Direction der administrativen Statistik an das Handels-Ministerium im Jahre 1848. Die erweiterten Nachweisungen gelangten für 1851 zum erstenmale zur Veröffentlichung und sind seither im Wesentlichen die gleichen geblieben.

Sie beruhen auf den Nachweisungen der Seelsorger der verschiedenen Konfessionen, welche aus den Matrikenbüchern jahrweise, seit 1876 quartalweise Auszüge über die

Trauungen, Geburten und Sterbefälle nach vorgezeichneten Formularen zu liefern haben, welche den Bezirks-Hauptmannschaften vorgelegt und von diesen zu Bezirks-Uebersichten zusammengestellt werden. Bis zum Jahre 1875 gingen die letzteren weiter an die Landesbehörden, welche wieder Summare für die einzelnen Länder herzustellen hatten. Seit 1876 aber wurde die Einrichtung getroffen, dass die Bezirks-Uebersichten unter Beigabe sämmtlicher Seelsorger-Tabellen unmittelbar an die Statistische Central-Commission vorgelegt werden, worauf diese nach Prüfung des Materials alle weiteren Zusammenstellungen zu Landes- und Reichs-Uebersichten besorgt.

In dieser Art werden jährlich 4 Tafeln *a.* Trauungen, *b.* Geburten, *c.* Kindersterblichkeit und *d.* allgemeine Sterblichkeit mit eingehendstem Detail nach Monaten, nach Alter und Civilstand bei den Trauungen, nach Geschlecht und Legitimität bei den Geburten, nach Alter, Geschlecht und Legitimität bei der Kinder-Sterblichkeit, nach Alter und Geschlecht bei den Todesfällen bearbeitet. Bis zum Jahre 1875 kam noch eine 5. Tafel über Todesarten hinzu, welche aber nunmehr durch die eingehendere Darstellung in der Sanitäts-Statistik entbehrlich geworden ist.

Die Veröffentlichung der Tafeln über die Bewegung der Bevölkerung erfolgte seit 1828 in den Tafeln zur Statistik der Monarchie, 1860 bis 1880 im statistischen Jahrbuche, stets länderweise, woneben noch die Mittheilungen aus dem Gebiete der Statistik wiederholt Monographien über diesen Gegenstand brachten. Seit 1881 sind diese Nachweisungen in wesentlich erweiterter Form der österreichischen Statistik einverleibt. Die wichtigsten Ergebnisse werden nach Abschluss jedes Halbjahres in der statistischen Monatsschrift veröffentlicht

3. *Unterrichts-Statistik.*

Auch diese Partie der Statistik erfährt schon seit dem Jahre 1828 regelmässige Berücksichtigung, indem die Tafeln zur Statistik der Monarchie jedes Jahr auch eine solche über die Unterrichts-Anstalten enthielten, wozu die Nachweisungen der Landesbehörden die Grundlage bildeten.

Diese Art der Veröffentlichung blieb auch nach 1851 die gleiche, doch trat mit diesem Jahre zugleich mit einer sehr erweiterten Form der Darstellung eine völlig neue Organisation der Beschaffung des Materials ein. Es wurden nämlich die Directionen sämmtlicher Hoch- und Mittelschulen sowie der Special- und Privatschulen zur Vorlage besonderer Jahresnachweisungen verhalten, wozu für jede Lehranstalten-Kategorie ein eigenes der Organisation derselben entsprechendes Formular festgestellt wurde. In dieser Art wird die österreichische Unterrichts-Statistik durchwegs aus den Original-Nachweisungen der einzelnen Lehranstalten, mit Vermeidung jeder Zwischenarbeit, hergestellt. Eine Ausnahme bilden nur die Volksschulen, deren Ergebnisse den Nachweisungen der Staatsbuchhaltungen, neuester Zeit aber den Jahres-Hauptberichten der Landes-Schulbehörden entnommen werden. Neben diesen werden seit 1870 noch periodisch Detail-Conscriptionen der Volksschulen durchgeführt, wobei jeder Schulleiter einen besonderen, sehr eingehenden Fragebogen auszufüllen und durch die Schulbehörden an die statistische Central-Commission einzusenden hat, bei welcher die Zusammenstellung nach Schulbezirken und Ländern erfolgt. Solche Erhebungen sind bis jetzt in den Jahren 1870, 1875 und 1880 erfolgt und für die ersten beiden Jahre in besonderen Heften, für 1880 im statistischen Jahrbuche für 1880 veröffentlicht worden.

Was die in den Jahrbüchern und nunmehr in der österreichischen Statistik erscheinenden Uebersichten des gesammten Unterrichtswesens betrifft, so herrscht fortwährend Obsorge, allen Neuerungen und Aenderungen, welche sich ergeben, gerecht zu werden, wozu im Falle des Bedarfes neue Formulare berathen und zur Ausfüllung ausgegeben werden. So ist es 1870 mit den neu errichteten Lehrer- und Lehrerinnen-Bildungsanstalten und seit 1874 mit den immer mehr erblühenden gewerblichen Fach- und Fort-

bildungsschulen geschehen, wie auch den Neu-Organisationen der Universitäten und technischen Hochschulen durch Ausgabe entsprechender neuer Nachweisungs-Blankette Rechnung getragen wurde.

4. *Vereins-Statistik.*

Die Statistik der Vereine in Oesterreich greift mit einzelnen monographischen Arbeiten wohl weiter zurück, als regelmässiges Object der Darstellung aber wurde sie von der Statistischen Central-Commission nach längeren Vorbereitungen im Jahre 1866 erfasst, seit welcher Zeit die Vorlage der Statuten neugegründeter Vereine und der Statuten-Aenderungen sowie einer Jahresnachweisung der bestehenden Vereine vorgezeichnet ist. Die Statistische Central-Commission arbeitet also auch in diesem Zweige der Statistik aus directem Material und veröffentlicht auf dieser Grundlage jährliche Uebersichten des Bestandes der Vereine nach politischen Bezirken und nach Vereins-Kategorien, welche vordem im statistischen Jahrbuche publicirt wurden, und d. z. in der « Oesterreichischen Statistik » erscheinen. Vom Jahre 1885 an wird es durch eine vor Kurzem getroffene Einleitung möglich werden, diese Nachweisungen durch die Aufführung der Mitgliederzahl zu erweitern, so wie auch Einleitungen geschehen sind, über die Vermögensgebarung der wichtigeren Vereins-Kategorien Mittheilungen zu gewinnen.

5. *Periodische Presse.*

Dieser Zweig der Statistik wurde von der Statistischen Central-Commission im Jahre 1871 erfasst und in einer sehr gründlichen Monographie des Dr J. Winckler historisch bis zu den ersten Erscheinungen dieser Art, statistisch bis 1848 retrospectiv bearbeitet. Dieses Werk : « Die periodische Presse Oesterreichs » erschien 1875 und enthält die Nachweisungen bis zum Jahre 1873. Um diese Uebersichten fortführen zu können, werden seither den Staatsanwaltschaften jährlich Nachweisungen über die neu gegründeten und eingegangenen periodischen Blätter abverlangt, nach welchen zunächst der bei der Statistischen Central-Commission geführte Kataster der periodischen Presse richtig gestellt, und darauf der jeweilige Bestand nach dem Inhalte, nach Sprachen, nach der Art des Erscheinens und nach Ländern, früher im statistischen Jahrbuche, seit 1880 im statistischen Handbuche, jeweilig mit Rückblick auf das vorausgehende Jahrzehent veröffentlicht werden.

Zweite Abtheilung.

6. *Veränderungen im Besitz- und Lastenstande der Realitäten.* (*Hypothekarstatistik.*)

In Folge eines Antrages der k. k. Statistischen Central-Commission (Sitzung vom 7. August 1863) fand sich das österreichische Justizministerium bestimmt, die mit der Führung der öffentlichen Bücher betrauten Organe (Landtafeln, Grund- und Bergbuchämter), mit dem Erlass vom 5. Oktober 1867 anzuweisen, alljährlich, u. z. vom 1. Januar 1868 angefangen, Ausweise über die vorgekommenen Veränderungen im Besitz- und Lastenstande der Realitäten nach einem vom Landtafel-Director K. Demuth entworfenen und von der Statistischen Central-Commission approbirten Formulare zu verfassen.

Die auf Grund dieses Erlasses von den Tabularbehörden in Niederösterreich, Oberösterreich, Salzburg, Steiermark, Kärnten, Krain, Küstenland, Böhmen, Mähren, Schlesien, Galizien und Bukowina — seit 1871 auch von den Gerichtsbehörden in Tirol (ohne Vorarlberg) — eingesendeten Ausweise wurden von der vormals bestandenen Direction für administrative Statistik vollinhaltlich nach Gerichtsbezirken zusammengestellt und für die Jahre 1868, 1869 und 1870 in extenso, seit 1871 nur summarisch im Jahrbuche der Statistischen Central-Commission, seit 1875 ausserdem auch noch mit einem erläuternden Text in der « Statistischen Monatschrift » publicirt.

Ueber Antrag der Statistischen Central-Commission wurde das anfängliche Erhebungsformular vom Justizministerium mit Erlass vom 5. Juli 1877 Z. 7275 abgeändert und wurden die Grundbuchsbehörden zugleich angewiesen, ausser dem summarischen Ausweise (A) auch noch das Vormerkbuch (B), — welches zur ersten Eintragung der vorgekommenen Veränderungsfälle dient, — an die statistische Central-Commission einzusenden. Zweck dieser Aenderung war:

Erstens einen besseren Einblick in die Ursachen der Verschuldung des Realitätenbesitzes zu gewinnen und

Zweitens die Höhe des Zinsfusses für die neu intabulirten Hypothekarschulden zu erfahren.

Damit ist zugleich die Möglichkeit geboten, die ziffernmässige Richtigkeit der Ausweise (durch Nachrechnen der Original-Aufzeichnungen in den Vormerkbücheren) zu prüfen, eventuell dieselben richtig zu stellen, zugleich auch Erhebungen:

a) Ueber die Zahl der Besitzveränderungen nach der Höhe des Werthes,

b) Ueber die Zahl der neu intabulirten Hypothekenschulden nach der Höhe der einzelnen Schuldposten zu verfassen.

Ueber den gesammten Hypothekarschuldenstand ist im Jahre 1882 eine allgemeine summarische Erhebung bei den Grundbuchsämtern durchgeführt worden.

Zur Darstellung der allgemeinen Grundbesitzverhältnisse sind Auszüge aus dem Grundsteuerkataster gemacht, über die Familienfideicommisse ist im Jahre 1883 eine eigene Erhebung veranstaltet worden. Eine regelmässige Berichterstattung über die jährlichen Veränderungen des Grundsteuerkatasters ist eben jetzt eingeleitet worden.

7. *Seefischerei.*

In Ausführung eines Beschlusses des Haager internationalen Statistischen Congresses vom Jahre 1869, hatte sich die Statistische Central-Commission (Sitzung vom 5. Februar 1870) an das k. k. Handelsministerium mit dem Ersuchen gewendet, im Wege der Central-Seebehörden (in Triest und Fiume) eine Statistik der Seefischerei in's Leben zu rufen. Nachdem die von der Central-Seebehörde in Triest in dieser Beziehung gestellten Anträge und vorgeschlagenen Formulare die Genehmigung der Statistischen Central-Commission erhalten hatten, wurde im Jahre 1870 mit den Erhebungen begonnen; die Ergebnisse dieser ersten Erhebung wurden, wiewohl sie noch ziemlich unvollständig und nicht ganz verlässlich waren, in den «Mittheilungen aus dem Gebiete der Statistik» XX. Jahrgang 4. Heft veröffentlicht.

In der Sitzung vom 7. Dezember 1872 wurden die ursprünglich festgestellten Formulare über Antrag der Central-Seebehörde abgeändert und im Jahre 1873-1874 eine zweite Erhebung vorgenommen, deren Ergebnisse übrigens nicht publicirt wurden.

Vom Jahre 1874-1875 angefangen werden die von der Central-Seebehörde in Triest gesammelten Nachweisungen über die Seefischerei von dem k. k. Handelsministerium der Central-Commission regelmässig gegen Rückstellung nach gemachtem Amtsgebrauche mitgetheilt, von dieser bearbeitet und in der statistischen Monatschrift, seit neuester Zeit (1883) auch im österreichischen statistischen Handbuch veröffentlicht.

8. *Feuer- und Hagelschäden.*

Ueber Antrag der Statistischen Central-Commission (Sitzung vom 7. Jänner 1871) hat das k. k. Ministerium des Innern mit Erlass vom 3. Februar 1871 die Gemeindevorstehungen in sämmtlichen im Reichsrathe vertretenen Königreichen und Ländern angewiesen, alljährlich bis längstens Ende April einen Ausweis über die im Vorjahre im Gemeinde-Gebiete vorgekommenen Gebäude, Wald- und Feldbrände, sowie über die vorhandenen Feuerlöschmittel (im Wege der politischen Behörde) an die k. k. Statistische Central-Commission einzusenden.

Die ersten Nachweisungen wurden für das Jahr 1870 erstattet. Allerlei Mängel und Lücken in diesen Nachweisungen bewogen die Statistische Central-Commission (Sitzung vom 11. Mai 1872) ein geändertes, beziehungsweise erweitertes Formular für die Erhebung der Feuerschäden zu entwerfen und mit dieser zugleich auch eine Erhebung der Hagelschäden zu verbinden. Ueber Antrag derselben fand sich das k. k. Ministerium des Innern bestimmt, mit dem Erlasse vom 2. September 1872 die Gemeindevorstände anzuweisen, nach diesen erweiterten Formularen die Feuer- und Hagelschäden vom Jahre 1872 angefangen nachzuweisen.

Die Publication derselben erfolgte im statistischen Jahrbuch u. z. bis 1872 nach politischen Bezirken, seit 1873 nur summarisch nach Ländern.

Nachdem es sich durch eine über Anregung der statistischen Central-Commission im Jahre 1882 veranlasste direkte Erhebung über die Höhe der von den Versicherungsgesellschaften geleisteten Entschädigungen für vorgekommene Feuer- und Hagelschäden herausgestellt hatte, dass die Angaben der Gemeindeämter in dieser Beziehung zum grossen Theile unrichtig waren, so wurde über Antrag der statistischen Central-Commission das bis dahin verwendete Formular (durch Hinweglassung der Rubriken für die Nachweisung der von den Assecuranzgesellschaften geleisteten Entschädigungen) restringirt, dagegen durch Hinzufügung einiger neuer Rubriken (insbesondere betreffs des Feuerwehrwesens) erweitert, und wurden die Gemeindevorstehungen mit Erlass des k. k. Ministeriums des Innern vom 29. März 1884 angewiesen, sich vom Jahre 1884 ab dieses neuen Formulares zu bedienen.

Die Einsendung der Original-Gemeindenachweisungen erfolgt seit neuester Zeit durch die Bezirkshauptmannschaften direkt an die Central-Commission. Die Veröffentlichung der Ergebnisse der Erhebung findet in der « statistischen Monatschrift » statt.

9. *Justiz-Statistik.*

Die Nachweisungen für die Civil- (Privat-) und Strafrechtspflege werden vom k. k. Justizministerium der Statistischen Central-Commission zur Zusammenstellung übergeben.

Die Nachweisungen enthalten :

a) Den Thätigkeitsausweis des Obersten-Gerichts- und Cassationshofes in seinem Wirkungskreise für die Civil- und Strafrechtspflege.

b) Die Thätigkeitsausweise der Oberlandesgerichte im eigenen Wirkungskreise für die Civil- und die Strafrechtspflege.

c) Die Thätigkeitsausweise der Gerichte erster Instanz (Landes- und Kreisgerichte, Handelsgerichte und Seegericht, dann der Bezirksgerichte), welche von den Oberlandesgerichten in einem Ausweise, worin die Thätigkeit jedes einzelnen Gerichtes nachgewiesen ist, aufgeführt werden u. z. getrennt für die Civil- und Strafrechtspflege.

d) Die statistischen Ausweise der Oberstaatsanwaltschaften eines jeden Oberlandesgerichtssprengel über ihre Thätigkeit im Strafverfahren.

e) Die statistischen Ausweise der Staatsanwaltschaften über die Strafrechtspflege, welche von den Oberstaatsanwaltschaften mit namentlicher Anführung einer jeden Staatsanwaltschaft in einem Ausweise zusammengestellt werden und ebenso die Thätigkeit der staatsanwaltschaftlichen Functionäre bei den Bezirksgerichten. Alle diese Ausweise werden dem Justizministerium von Seite dieser Obergerichte vorgelegt.

f) Die Eingaben über die Gerichts-Gefängnisse, sowohl für die Untersuchungs- und Strafhaft, welche von den Rechnungsdepartements der Oberlandesgerichte unmittelbar der Statistischen Central-Commission eingesendet werden ; vom Jahre 1885 angefangen werden die Eingaben vom Justizministerium gesammelt und der Statistischen Central-Commission zur Bearbeitung und Veröffentlichung übergeben.

g) Die Ausweise über die Gefälls-Uebertretungen, welche im Finanzministerium zusammengestellt und der Statistischen Central-Commission zur Benützung in den Publicationen überlassen werden.

Die gesammte Justizstatistik bildet nunmehr jährlich einen Band der « Oesterreichischen Statistik », bestehend aus 4 Heften : 1. Civiljustiz; 2. Concurse ; 3. Strafjustiz ; 4. Strafanstalten und Gefängnisse.

Dritte Abtheilung.

10. *Actien-Gesellschaften.*

Die Statistik des Actiengesellschaftswesens gehört zu jenen Partien, welche das österreichische statistische Amt erst spät in den Kreis seiner Arbeiten einbezog. Erst von 1867 ab erscheint in den statistischen Jahrbüchern mit der Zahl aller anderen Associationen auch jene der Actiengesellschaften und zwar bezirks- und länderweise nachgewiesen. Vom Jahre 1871 angefangen bilden die Actiengesellschaften eine eigene Partie des statistischen Jahrbuches und zwar wurde in diesem Jahre zunächst ein nominelles Verzeichniss aller bestehenden Actiengesellschaften mit Angabe des Gründungsjahres des statutenmässigen Grundcapitales sowohl als des eingezahlten Actiencapitales und Anmerkung des Betrages der ausgegebenen Prioritäten und Pfandbriefe veröffentlicht und zugleich eine Nachweisung der im Jahre 1872 protocollirten Gesellschaften beigefügt. Im folgenden Jahre (1872) erfolgte nur eine länderweise Zusammenstellung, während pro 1873 und 1875 namentliche Verzeichnisse aller Actiengesellschaften vorliegen. Mit 1876 beginnend wurden die Ergebnisse nur mehr länderweise publicirt, wobei jedoch die Actiengesellschaften nach ihren Zwecken in 18 grosse Gruppen getheilt erscheinen, eine Eintheilung welche auch heute noch beibehalten ist.

Seit 1879 (Erlass des Ministeriums des Innern vom 12. Jänner 1879) sind die Actiengesellschaften verpflichtet, alljährlich einen statistischen Fragebogen auszufüllen, der im Wege der politischen Behörde an das statistische Amt gelangt. Da jedoch für alle Unternehmungsformen nur ein Formular besteht, konnten begreiflicherweise nur die wichtigsten, so ziemlich in allen Rechnungslegungen gleichmässig vorkommenden Posten in dasselbe aufgenommen werden. Dieses Materiale gestattet dem entsprechend auch keine reiche Ausbeute. Seit 1879 wird demnach für jede der erwähnten Gruppen, für die mit Gewinn und für die mit Verlust bilanzirenden Gesellschaften getrennt, das statutenmässige Grundcapital, die Passiva der Bilanz (Actiencapital, Prioritäten und Pfandbriefe, Reservefond, andere Passiven, Summe der Passiva), die Ziffer des Reinertrages oder Verlustes und endlich jene des an die Actionäre zur Vertheilung gelangten Reinerträgnisses veröffentlicht.

Ebenso wurde bis 1881 inclusive stets der Zuwachs und Abfall an Gesellschaften namentlich angeführt. Die Ergebnisse für 1882 liegen bisher nur summarisch im 3. Jahrgange des « Statistischen Handbuches » vor.

11. *Registrirte Erwerbs- und Wirthschaftsgenossenschaften.*

Wie hinsichtlich aller übrigen Vereine, über welche die amtliche Statistik seit 1867 einen Blatt-Cataster führt, gelangten in den statistischen Jahrbüchern, mit dem Jahre 1870 beginnend, auch die Ziffern über den jeweiligen Bestand an genossenschaftlichen Vereinen, geordnet nach 3 grossen Gruppen (Consum-Vereine, Vorschuss-Vereine, Productiv- und andere genossenschaftliche Vereine) zur Veröffentlichung. Auf diesem Wege wurden bisher die Daten für die Jahre 1867 bis 1881, mit alleiniger Ausnahme des übersprungenen Jahres 1870 publicirt und seit 1874 auch die Zahl der bestehenden registrirten Genossenschaften beigefügt.

Eine Bearbeitung der Gebarungsergebnisse fand, da die Vereinsnachweisungen die nothwendigen Daten nicht enthielten und derzeit hinsichtlich der noch auf Basis des Vereinsgesetzes vom 26. November 1852 bestehenden Vereine nur mehr Evidenzeingaben einlangen, welche nur die Angabe der Mitgliederzahl enthalten, nicht statt.

Nach dem Inslebentreten des Genossenschafts-Gesetzes vom 9. April 1873 wurde zunächst im Jahre 1874 im Jahrbuche ein nominelles Verzeichniss aller bis Ende 1874 zur Registrirung gelangten Genossenschaften gegeben, und ebenso in den folgenden Jahren Zuwachs und Abfall in gleicher Weise ersichtlich gemacht. Ebenso enthalten die Jahrbücher von 1874 bis 1881 je eine länderweise Uebersicht des Bestandes an registrirten Genossenschaften nach den 3 oben angeführten Gruppen, wobei zugleich sowohl die Art der Haftung als auch der Umstand ob die Genossenschaften neuentstanden oder aus früher bestandenen Vereinen hervorgegangen sind, ersichtlich gemacht wurde.

Vom Jahre 1878 angefangen hat das Ministerium des Innern verfügt, dass die den politischen Behörden im Sinne des Genossenschafts-Gesetzes vorzulegenden Rechnungsabschlüsse der registrirten Genossenschaften dem statistischen Amte zur Benützung zur Verfügung gestellt werden, und erfolgt nunmehr alljährlich eine Zusammenstellung welche nebst der Mitgliederzahl die wichtigsten Posten der Bilanz (5 Passiva und 8 für die Activa betreffend die Vorschussvereine) umfasst.

Bisher sind im Jahrbuche die Ergebnisse der Jahre 1878 bis 1881 veröffentlicht worden, während die Daten pro 1882 in gekürzter Form im 3. Jahrgange des statistischen Handbuches enthalten sind.

12. *Banken.*

Die österreichischen Banken hatten niemals specielle Nachweisungen für Zwecke der amtlichen Statistik zu liefern, wohl aber wurden die von denselben veröffentlichten Rechnungsabschlüsse regelmässig in ihren Hauptmomenten reproducirt (Tafeln zur Statistik der österreichischen Monarchie, Neue Folge derselben, Statistisches Jahrbuch).

Vom Jahre 1869 angefangen traten an die Stelle der bisherigen Einzelnachweisungen tabellarische Uebersichten, wodurch erst die Vergleichung der Gesammtergebnisse ermöglicht wurde.

Die bisherige Gruppirung des Stoffes in 6 Tabellen (Capital und Erträgniss, Einnahmen, Ausgaben, Reinertrag und dessen Verwendung, Passivstand, Activstand) unter Anführung der Ziffern der einzelnen Anstalten und getrennter Summen für die Wiener und für die Provinz-Banken ist auch in der « Oesterreichischen Statistik » beibehalten, nur enthält die letztere auch eine textliche Bearbeitung mit specieller Hervorhebung der Veränderungen während eines Quinquenniums. Derartige textliche Ausführungen erfolgten bisher in der « Statistischen Monatschrift » und zwar im Jahrgange 1877 hinsichtlich der Ergebnisse der Jahre 1870-1876, im Jahrgange 1878 pro 1877, im Jahrgange 1880 pro 1878 und zusammenfassend im Jahrgange 1885 für die Periode 1872—1883.

13. *Sparcassen.*

Auch die Sparcassen-Statistik bildete bereits einen Bestandtheil der ersten im Jahre 1828 erschienenen amtlichen statistischen Publication Oesterreichs und hat in keiner der folgenden gefehlt. Sie beruht auf Ureingaben und zwar auf wiederholt im Laufe der Zeit geänderten, respective erweiterten Fragebogen, welche überdies durch die fast von allen Sparcassen alljährlich ausgegebenen mehr oder minder ausführlichen Rechnungsabschlüsse ergänzt werden.

Bis zum Jahre 1870 wurde nur die Parteienzahl, sowie der Einlagenstand und seine Veränderung im Laufe des Jahres und der Betrag des eigenthümlichen Sparcasse-Capitales (Reservefond) nachgewiesen. Von diesem Jahre angefangen erscheinen auch die wesentlichsten Daten der Bilanz, nämlich die Passiva mit 4 Colonnen und die Activa mit 8 Colonnen in die Darstellung einbezogen. Hiezu kamen noch von 1872 angefangen Nachweisungen über den Passiv- und Activ-Zinsfuss (4 Colonnen) und eine weitere Colonne in den Activen (Zeitliche Anlagen).

Im Jahre 1881 erfuhr diese Partie der amtlichen Statistik eine wesentliche Bereicherung durch Erhebung des Guthabens der einzelnen Einleger nach 9 grossen Gruppen,

welche pro 1881 zuerst im IX. Jahrgange (Seite 254) der «Statistischen Monatschrift», sodann aber pro 1881 und 1882 im 2. Jahrgange des «Oesterreichischen statistischen Handbuches» zur Publication kam.

Eine den Gegenstand, soweit es die vorangegangenen Publicationen gestatteten, vollständig erschöpfende Arbeit über die österreichische Sparcassen liegt in dem 1. Hefte des VIII. Bandes der «Oesterreichischen Statistik» vor. Dieselbe behandelt in letzter Reihe das Jahr 1882, doch sind auch die summarischen Ergebnisse für 1883 bereits in dem eben zur Ausgabe gelangenden 3. Jahrgange des «Oesterreichischen statistischen Handbuches» veröffentlicht worden.

Vierte Abtheilung.

14. *Auswärtiger Handel.*

Jede ein-, aus- oder durchgeführte Waare gelangt bei jenem Zollamte, welchem die zollamtliche Abfertigung zukommt, zur handelsstatistischen Aufschreibung. Die letztere, beschränkt auf die Angaben der Mengen, erfolgt in besonderen «Auszugsbogen», welche alljährlich an die vorgesetzte Finanz-Bezirks-Direction nach erfolgtem Abschlusse abgeliefert werden. Bei letzteren werden aus den einzelnen Auszugsbogen die Bezirks-Summarien zusammengestellt und diese nebst den Auszugsbogen an die vorgesetzte Finanz-Landes-Direction eingesendet, woselbst die Landestabellen aus den Bezirkstabellen verfasst werden. Da die Bezirks-Directionen die Auszugsbogen und die Landes-Direction die Bezirkstabellen und Auszugsbogen eingehend zu prüfen verpflichtet sind, wird eine grosse Verlässlichkeit des Materials erzielt.

Die Landesbehörden senden die von ihnen verfassten Landestabellen an die statistische Central-Commission sammt allen Bezirkstabellen und Auszugsbogen ein, wo dann der Handelsverkehr der einzelnen Länder in besondere Hauptbücher eingetragen und dessen Werth und Zollertrag berechnet wird.

Aus diesen Hauptbüchern respective deren Schlusssummen werden die zur Publication gelangenden Handelsausweise verfasst. Dieselben umfassen:

1. die Einfuhr, 2. die Ausfuhr, 3. die Durchfuhr, 4. die Einfuhr zur Appretur und 5. die Ausfuhr zur Appretur. Die Nachweisung erfolgt nach den Grenzen, über welche der Verkehr stattfand. Diesfalls wird unterschieden: 1. Süddeutschland, 2. Sachsen, 3. Preussen, 4. Russland, 5. Rumänien, 6. Serbien, 7. die Türkei, 8. Montenegro, 9. Italien, 10. die Schweiz, 11. Triest (Freihafengebiet), 12. alle anderen Häfen.

Während der Zolltarif 357 Position umfasst, erfolgt die Nachweisung der Waaren und zwar der Einfuhr nach 1060, der Ausfuhr nach 850 und der Durchfuhr nach 215 Benennungen. Die Berechnung der Werthe geschieht auf Grund der durch die k. k. Permanenz-Commission für die Handelswerthe erhobenen Wertheinheiten.

Diese Commission besteht seit 1877 und hat die Werthe für 1876-1883 erhoben; die Werthe für 1874 und 1875 wurden durch Sachverständige im Wege der Statistischen Central-Commission commissionell ermittelt, vordem fand nicht alljährlich eine Neuermittlung der Werthe statt, sondern nur zeitweilig bei stattfindenden Tarifänderungen. Umfassende diesbezügliche Erhebungen erfolgten für 1854 und 1863 und fanden dann nicht mehr bis 1874 statt.

Von den Handelsausweisen sind bisher 44 Jahrgänge (1841-1883) publicirt worden und zwar davon 1841-1881 als selbständige Publication, 1882 und 1883 im Rahmen der «Oesterreichischen Statistik» (IV. und VII. Band derselben).

15. *Land- und Wasserstrassen; Flussschiffahrt.*

Die politischen Landesbehörden erstatten jährlich unmittelbar an die Statistische Central-Commission Berichte über die Veränderung in den Land- und Wasserstrassen; ebenso die Zoll- und Verzehrungssteuerämter sowie einzelne besonders beauftragte Was-

serbauämter über den Verkehr auf den Wasserstrassen der Donau, Elbe, Moldau, Weichsel, des Dniester und auf ihren Nebenflüssen.

16. *Seeschiffahrt und Seehandel.*

Die Statistik der Seeschiffahrt und des Seehandels wird von der Handels- und Gewerbekammer und von der Börsendeputation in Triest gearbeitet, und deren Ergebnisse in der « Statistik der Seeschiffahrt und des Seehandels in den österreichischen Häfen », dann in « Navigazione Austro-Ungarica all' Estero » und im « Annuario marittimo » veröffentlicht. Aus diesen drei Werken werden bei der Statistischen Central-Commission Uebersichten für das « statistische Handbuch » und die « statistische Monatschrift » hergestellt.

17. *Consularwesen.*

Das k. und k. Ministerium des Aeussern übergibt die alljährlich von den Consularämtern einlaufenden statistischen Geschäftsausweise seit 1881 der Statistischen Central-Commission zur Bearbeitung. Eine Veröffentlichung für die Jahre 1881 und 1882 ist in der « Statistischen Monatschrift » 1884, I. Heft erschienen.

Fünfte Abtheilung.

18. *Sanitäts-Statistik.*

Regelmässige Publicationen über Sanitäts-Statistik fanden vom Jahre 1863 an im statistischen Jahrbuche statt, blieben aber innerhalb sehr enger Grenzen. Nachdem das Gesetz vom 30. April 1870 (R. G. Bl. N° 68) die Verfassung von jährlichen Sanitätsberichten und deren Veröffentlichung angeordnet hatte, wurden die bezüglichen Publicationen sehr erweitert, als selbständige « Statistik des Sanitätswesens » vom Jahre 1873 an veröffentlicht, und sind von diesem Werke 7 Jahrgänge (bis 1879) erschienen. Die Sanitätsstatistik für die Jahre 1880-1882 erschien in gleicher Weise, wie früher bearbeitet, im III., V. und VIII. Bande der « österreichischen Statistik ».

Auf Grund von Berathungen des Obersten Sanitätsrathes mit der k. k. Statistischen Central-Commission wurde mittelst Erlasses des Ministeriums des Innern vom 13. November 1871 der jährliche Sanitätsbericht in die *Theilberichte* und den *Ergänzungsbericht* geschieden. Die *Theilberichte,* insofern sie nicht Berichte über einzelne Anstalten (Krankenhäuser, Findelhäuser u. s. w.) bilden, sind von den einzelnen Ortsgemeinden der k. k. Bezirkshauptmannschaft zu übermitteln, von dieser — durch denjeweiligen Bezirksarzt — zu prüfen und sodann mit dem verfassten Bezirkssummare der bezüglichen Landesbehörde vorzulegen. Diese veranlasst die Verfassung eines Landessummars und sendet dieses sammt den gesammelten Theilberichten dem k. k. Ministerium des Innern, welches dasselbe der Statistischen Central-Commission zur Benützung übergibt. Die Theilberichte über Krankenanstalten, Irrenhäuser, Gebär- und Findelanstalten, Impfinstitute sind von diesen Anstalten direct an die Landesbehörden zu leiten.

Der *Ergänzungsbericht* wird mit Benützung der eingelangten Theilberichte vom betreffenden Landessanitätsrathe verfasst und sodann dem k. k. Ministerium des Innern übermittelt, welches denselben der statistischen Central-Commission zur Einsicht übergibt.

Die *Theilberichte* bestehen aus den Berichten: über die Todesarten, über das Sanitätspersonale, über Krankenanstalten, Irrenanstalten, Irrsinnige, Cretinen, Gebäranstalten, Findelanstalten, Findlinge, Versorgungsanstalten, Armeninstitute, Taubstumme, Impfinstitute, Impfungen an Impfsammelplätzen und Curorte.

Ausser diesen Theilberichten wurden mit Erlass des hohen Ministeriums für Cultus und Unterricht vom 12. Juni 1872 Z. 3155 auch Nachweisungen über die Taubstummen- und Blindeninstitute, welche direct an die Statistische Central-Commission einzusenden sind und solche über Krippen, Kinderbewahranstalten und Kindergärten angeordnet, welch'

letztere von den Landesschulbehörden einzusammeln und der Statistischen Central-Commission zu übersenden sind.

Erweitert wurde die Statistik des Sanitätswesens durch Einführung der Nachweisungen über *Blinde* (Erlass des Ministeriums des Innern vom 12. Dezember 1877) und durch die getrennte Nachweisung der Waisenhäuser, Kinderasyle, Rettungsanstalten etc. (Erlässe des Ministeriums für Cultus und Unterricht vom 28. August 1877 und vom 12. Januar 1882.)

Ebenso wurde die getrennte Nachweisung der in Versorgungsanstalten befindlichen Bresthaften angeordnet (Erlässe des k. k. Ministerium des Innern vom 28. August 1877 und vom 15. September 1884).

Aenderungen im Wesen der Formulare wurden durchgeführt auf Grund von Verhandlungen der statistischen Central-Commission mit dem obersten Sanitätsrathe u. z. :

in den *Nachweisungen über Todesarten* mit Erlass des Ministeriums des Innern vom 8. Dezember 1877 Z. 12763.

in den *Nachweisungen über Krankenanstalten* mit Erlass des Ministeriums des Innern vom 12. September 1880 Z. 14325.

Aber auch bezüglich der Vorlage des statistischen Materials wurden Abänderungen dahin getroffen, dass die einzelnen Eingaben der Ortsgemeinden bei den Landesbehörden zu verbleiben haben, diese dagegen die das Material der sämmtlichen Ortsgemeinden in alphabetischer Reihenfolge mit ihrem ganzen Detail enthaltenden Bezirkssummare sorgfältig zu prüfen und nur die Theilberichte über Krankenanstalten, Irrenhäuser, Gebär- und Findelanstalten, Impfinstitute und Curorte mit den Original-Detailnachweisungen vorzulegen haben. (Erlass des Ministeriums des Innern vom 27. Dezember 1878.)

Ausser diesen hier aufgeführten jährlichen Nachweisungen wurde auch eine Darstellung derjenigen Sanitätseinrichtungen, welche einer Veränderung nicht oder doch erst nach langen Zeitabschnitten unterliegen, angeordnet (Erlass des Ministerium des Innern vom 13. November 1871) und wurde die erste Vorlage dieser Beschreibungen, welche die Krankenanstalten, Irrenanstalten, Gebäranstalten, Findelanstalten in Verbindung mit den Armenanstalten, Impfinstituten, Versorgungsanstalten etc. die Curorte ebenso wie die Viehcontumazanstalten umfassten, für das Jahr 1872 bestimmt. Eine Bearbeitung dieses Materiales fand seinerzeit wegen Anhäufung von Arbeiten für die eigentliche Sanitätsstatistik nicht statt. Seitdem wurde eine Erneuerung dieser Vorlagen, obwohl damals für diese ein Zeitabschnitt von 10 Jahren in Aussicht genommen wurde und sie bei der Reihe von Jahren, während welcher die Sanitätsstatistik bearbeitet wurde, doppelt interessant wären, nicht in Angriff genommen.

19. *Gewerbliche Industrie.*

In den statistischen Jahrbüchern wurden unter der Rubrik : « Gewerbliche Industrie » seit dem Jahre 1861 bis zum Jahre 1881 nur veröffentlicht: Die *Runkelrüben-Zuckerindustrie,* die *Branntweinbrennerei* und *Bierbrauerei,* welche Publicationen alljährlich aus den vom Rechnungsdepartement des k. k. Finanzministeriums zusammengestellten und dann in Druck gelegten « Ergebnissen der Verzehrungssteuer » entnommen wurden.

Im Jahre 1868 wurde die Industrie-Statistik in den statistischen Jahrbüchern noch um eine « *Uebersicht der in einem Jahre vorgenommenen Dampfkesselproben und Revisionen* » erweitert und diese Veröffentlichung ebenfalls bis zum Jahre 1881 fortgesetzt. Die Eingaben langten bis zum Jahre 1881 alljährlich von den politischen Landesbehörden direct an die Statistische Central-Commission ein, seit welcher Zeit sie einem Erlasse des k. k. Handelsministeriums zu Folge an dieses abgetreten wurden.

In dem seit dem Jahre 1882 geschaffenen statistischen Handbuche werden ausser den eben genannten Publicationen, welche in dasselbe vollständig übernommen wurden, noch veröffentlicht :

a) eine Zusammenstellung *der Tabakfabrikation und des Tabakverschleisses,* welche

alljährlich aus der von der k. k. Generaldirection der österreichischen Tabakregie zusammengestellten « Statistik des österreichischen Tabakmonopols » angefertigt wird.

b) eine Zusammenstellung der *gewerblichen Schutzmarken*, entnommen aus der General-Markenübersicht, welche im k. k. Handelsministerium, chronologisch geordnet angefertigt, und sodann der Statistischen Central-Commission zur Verfügung gestellt wird ; endlich :

c) eine Tabelle über *Spielkarten-Erzeugung*, worüber Eingaben von den k. k. Finanzbezirks-Directionen an das k. k. Finanzministerium eingesendet und von diesem zur Bearbeitung der Statistischen Central-Commission übermittelt werden.

20. *Finanz-Statistik.*

Die Bearbeitung der Finanz-Statistik beginnt schon in dem Jahre 1818 und eine beschränkte Publication derselben mit dem Jahre 1828, dem Zeitpunkte, an welchem die Tafeln zur Statistik der österreichischen Monarchie in's Leben gerufen wurden. Die Darstellung umfasste den gesammten Staatshaushalt mit seinen Einnahms- und Ausgabszweigen nebst der Staatsschuld.

Mit dem Jahre 1841 trat zum ersten Male nebst entsprechend erweiterter Behandlung der Gefälle die Vervielfältigung der Publicationen durch Typendruck in einer grösseren Zahl von Exemplaren ein, und entfiel auch die früher statuirte Bedingung der Geheimhaltung. Von diesem Zeitpunkte an drang denn auch die Kenntniss der Finanz-Statistik, sowie der Statistik überhaupt, in weitere Kreise, und wurde das Interesse dafür allenthalben geweckt.

Mit dem Jahre 1861 begann die Veröffentlichung der Finanz-Statistik im « statistischen Jahrbuche », dessen Herausgabe mit dem Jahre 1881 abschliesst.

In diese Periode (1865) fällt auch die Einbeziehung der Gebarung der Landes- und Grundentlastungsfonde, sowie jene der Landeshaupt- und der mit eigenen Gemeindestatuten versehenen Städte und einiger anderer grösserer Stadt- und Landgemeinden, welche Jahr für Jahr, und der Gebarung mit den nicht dotirten Fonden und Anstalten, die jedes fünfte Jahr zur Veröffentlichung gelangten, in den Bereich der statistischen Bearbeitung.

Die Grundlagen für die Bearbeitung des Staatshaushaltes waren bis zum Jahre 1864 die Rechnungs-Abschlüsse des General-Rechnungs-Directoriums, beziehungsweise der Obersten Rechnungs-Controls-Behörde und die Nachweisungen der Staatshaupt- und Provinzial-Staatsbuchhaltungen, von da ab, nach der Auflassung der erwähnten Buchhaltungen mit der Organisirung des k. k. obersten Rechnungshofes und der Activirung der Rechnungs- und Fachrechnungs-Departements, die Staats-Control-Gebarungs-Ausweise des ersteren nebst den zugehörigen Hilfs-Scontren, für das weitere Detail aber die Gebarungs-Ausweise nebst einigen Special-Nachweisungen der letzeren.

Die Staatsschuld wurde bis 1860 nach den Ausweisen der Direction der Staatsschuld, im weiteren Verfolge nach jenen der Staatsschulden-Controls-Commission des Reichsrathes zusammengestellt.

Die Gebarung der Landes- und Grundentlastungsfonde basirt auf Special-Nachweisungen, welche nach einem von der Statistischen Central-Commission unterm 18. Februar 1865 hinausgegebenen Formulare aus den vom Landtage genehmigten Rechnungs-Abschlüssen abgefasst und der Statistischen Central-Commission von den Landes-Ausschüssen (bezüglich der Grundentlastungsfonde Galiziens aber von der dortigen Statthalterei als Grundentlastungsfonds-Direction) vorgelegt werden.

Die Ausweise über die Gebarung mit dem Gemeinde-Vermögen der Landeshaupt- und mit eigenem Gemeindestatute versehenen Städte und einiger grösserer Stadt- und Landgemeinden werden gleichfalls aus Special-Ausweisen aufgebaut, für welche über Anregung

der Statistischen Central-Commission vom k. k. Staatsministerium unterm 23. März 1865 ein Formular vorgezeichnet worden ist.

Die von je 5 zu 5 Jahren veröffentlichte Statistik über die Gebarung der nicht dotirten Fonde und Anstalten geht aus Special-Nachweisungen der Rechnungs-Departements der politischen Landesstellen und der anderen solche Fonde verwaltenden Behörden hervor, wofür von der Statistischen Central-Commission unterm 2. August 1867 ein Formular hinausgegeben wurde.

Mit dem Jahre 1882 gelangt die Finanz-Statistik unter gleichzeitiger Auflassung des statistischen Jahrbuches in der neu begründeten « Oesterreichischen Statistik » zur Veröffentlichung. Sie baut sich in Bezug auf den Staatshaushalt wieder, wie vor 1865, aus dem Central-Rechnungs-Abschlusse (des Obersten Rechnungshofes) und den zugehörigen Detail-Rechnungs-Abschlüssen (der Rechnungs- und Fachrechnungs-Departements) auf und gestattet einen Vergleich mit dem Staatsvoranschlage. Im I. Jahrgange dieser neuen Darstellung (Oest. Stat., II. B., 4. Heft) findet sich auch eine retrospective Uebersicht über den Staatshaushalt und den Stand der Staatsschuld bis zu jenem Momente, in welchem der Dualismus in der Verwaltung der österreichisch-ungarischen Monarchie seinen Anfang nahm.

Neben der ausführlichen Darstellung in der « österreichischen Statistik » werden die Ergebnisse des Staatshaushaltes, der Stand der Staatsschuld und der Jahresaufwand für dieselbe in gedrängter Kürze, seit 1881 auch in dem neuen « statistischen Handbuche » der Oeffentlichkeit übergeben.

2. Die Statistik der einzelnen centralen Verwaltungsstellen.

Neben der centralisierten Verwaltungsstatistik bestanden in Oesterreich immer noch verschiedenartige kleinere und zerstreute Einrichtungen im Dienste der einzelnen Verwaltungszweige. Sie bilden entweder eigene statistische Abtheilungen dieser Ressorts oder sind mit deren allgemeinen Verwaltungsdienste verbunden.

Eine solche Verwaltungsstatistik wird im Handels-Ministerium, im Ackerbau-Ministerium, im Finanz-Ministerium, im Justiz-Ministerium, in gewissem Sinne im Ministerium des Innern und endlich im gemeinsamen Reichskriegs-Ministerium, geführt.

Im *Handels-Ministerium* werden, ausser den durch den speciellen Dienst dieses Fachressorts bedingten Agenden, seit 1872 in einem eigenen statistischen Departement (Vorstand Hofrath Dr v. Brachelli) die Statistik des Post-Telegraphen- und Eisenbahnwesens der österr. Reichshälfte sowie die Statistik der Eisenbahnen der österreich-ungarischen Monarchie und die internationale Eisenbahnstatistik gearbeitet. Ebenso ist hier die Statistik der gewerblichen Industrie und der Dampfkessel-Proben und -Revisionen vertreten. Seit 1875 werden im Ressort des Handels-Ministeriums durch die k. k. Permanenz-Commission für die Handelswerthe die Waarenbewerthungen für die von der k. k. Statistischen Central-Commission gearbeitete Statistik des auswärtigen Handels alljährlich vorgenommen. Als Publicationen dieses statistischen Departements erscheinen in Monatsheften die Zeitschrift Austria, in jährlich cca. 4 Heften die statistischen Nachrichten über Industrie, Handel und Verkehr, der Jahresbericht über die Geschäftsthätigkeit des k. k. Handels-Ministeriums, und die österr. ung. Eisenbahnstatistik.

Im *k. k. Ackerbau-Ministerium* besteht seit 1873 ein eigener statistischer Dienst in den Departements für Landwirthschaft, Forstwirthschaft und Montanwesen. Von diesem Ministerium gehen aus : die jährliche Statistik der Anbauflächen und Ernten, der Thierzucht und thierischen Production, des Forst- und Domänenwesens, der Berg- und Hüttenwerke, welche alle in dem statistischen Jahrbuch des k. k. Ackerbau-Ministeriums vereinigt sind. Ausserdem publicirt dieses Ministerium Berichte über seine Geschäftsthätigkeit, über die

land- und forstwirthschaftliche Lehranstalten, und hat grössere Werke über die Bodencultur sowie einen Atlas der Urproduction (1878) veröffentlicht.

Das *Finanz-Ministerium* entfaltet eine reiche Thätigkeit sowohl an periodischen Publicationen wie an vereinzelten Veröffentlichungen. Die ersteren finden sich schon in sehr früher Zeit, indem die allgemeine Hofkammer als Vorläufer des Ministeriums, dann dieses selbst die Ausweise über den Aussenhandel verfassten, ehe diese an die Direction für administrative Statistik übergingen. In den fünfziger Jahren wurden Ausweise über die aerarische Salzerzeugung, Salzverschleiss-Verbrauch und Salinen-Forste, dann über den Zustand des aerarischen Montanwesens, welche jedoch als Steindruck-Veröffentlichung bis 1828 zurückreichen, ferner über das Tabakmonopol und die Ergebnisse der Verzehrungssteuer geführt, von denen jedoch nur die beiden letzteren ihre Fortsetzung bis heute erhielten; die Tabakmonopols-Ausweise erstrecken sich seit 1867 nur auf die österr. Länder, während die Verzehrungssteuer-Ausweise nach wie vor die ganze Monarchie umfassen. Neben diesen periodischen Ausweisen kam das Finanz-Ministerium oft in die Lage für den Fortgang der parlamentarischen Verhandlungen, für die Zwecke der Steuerreform, aus specieller Veranlassung durch die statistischen Congresse u. s. f. einzelne grössere Arbeiten finanzstatistischer Natur zu liefern. So verdankt das grosse Werk « Tafeln zur Statistik des Steuerwesens im Oesterr. Kaiserstaate » dem statistischen Congresse von 1857 die Anregung zu seiner Entstehung, während für die Bedürfnisse des ersten verstärkten Reichsrathes 1860 das analoge Werk « die indirecten Abgaben Oesterreichs » dienen sollte. Für die Zwecke der Steuerreform war bestimmt « die directen Steuern in Oesterreich und ihre Reform » aus demselben Jahre, dann eine Reihe statistischer Tabellen zu dem Motivenbericht über die Gesetzentwürfe über Gebäude-, Erb-, Renten- und Personal-Einkommensteuer, endlich bezüglich der Reform der Grundsteuergesetzgebung die Ausweise über das definitive Ergebniss der Grundsteuerregulirung aus dem Jahre 1884. Endlich bedient sich diese Verwaltungsstelle noch der im Handels-Ministerium redigirten Zeitschrift « Austria » (s. dort), welche regelmässig viertel- und halbjährige sowie Jahres-Ausweise über Verzehrungssteuer, Tabak, Stempel, Zölle bringt. — Das Finanz-Ministerium besitzt keine eigene statistische Abtheilung, sondern es werden die hier einschlagenden Arbeiten in den Fach-Rechnungs-Departements gearbeitet.

Das *k. k. Justiz-Ministerium* publicirt kleine Partien aus der Statistik der Justiz-Verwaltung in seinem Verordnungsblatt, und liefert der Statistischen Central-Commission das Material zur Justizstatistik, zum Theil (Concurse, Strafanstalten) in vollständiger Bearbeitung.

Das *Ministerium des Innern* und sein Vorgänger, die Hofkanzlei, hat bis zum Jahre 1857 die Volkszählungen durchgeführt und bearbeitet. Seit der Zählung von 1869 ist die Statistische Central-Commission mit der Bearbeitung betraut, während die administrative Durchführung der Volkszählungen nach wie vor Aufgabe des Ministeriums des Innern ist. Heute ist die statistische Thätigkeit des Ministeriums des Inneren sehr gering indem sie sich auf die Herausgabe eines Veterinärberichtes beschränkt. Daneben hat noch von den untergeordneten Behörden dieser Central-Stelle die k. k. Polizei-Direction in Wien eine besondere und zwar wichtige statistische Publication in ihren Verwaltungsberichten aufzuweisen.

Das *Reichs-Kriegsministerium* hat in seinem technisch-administrativen Militär-Comité eine eigene statistische Section, von welcher das reichhaltige militärstatistische Jahrbuch veröffentlicht wird. Ausserdem werden von demselben jährlich Beiträge zu dem von der k. k. Statistischen Central-Commission herausgegebenen statistischen Handbuch geliefert.

ANHANG.

I.

Publicationen

der k. k. Statistischen Central-Commission und k. k. Direction für administrative Statistik.

Tafeln zur Statistik der österreichischen Monarchie 1828-1848. Neue Folge 1849-1865.

Mittheilungen über Handel, Gewerbe und Verkehrsmittel 1850-1851.

Mittheilungen aus dem Gebiete der Statistik 1852-1873. XX Bände.

Uebersichtstafeln zur Statistik der österreichischen Monarchie für die Jahre 1861 und 1862.

Statistisches Jahrbuch der österreichischen Monarchie für 1863-1881.

Ausweise über den auswärtigen Handel der österreichischen Monarchie. 42 Bände 1828-1881.

Oesterreichisches statistisches Handbuch 1882-1885.

Oesterreichische Statistik. X Bände, 1882 ff.

Statistische Monatschrift. 11 Jahrgänge, 1875 ff.

Uebersichten der Waaren-Ein- und Ausfuhr. Jahrgang 1863-1870.

Die Eisenbahnen der österreichisch-ungarischen Monarchie. 1868 und 1869.

Die periodische Presse Oesterreichs. 1875.

Bevölkerung und Viehstand der im Reichsrathe vertretenen Länder im Jahre 1869, in 4 Heften.

Statistik der öffentlichen und Privat-Volksschulen 1870-1871 und 1875-1876. 2 Bände.

Statistik des Judenthums. 1873.

Statistik des Sanitätswesens. 1873-1879.

Die Bevölkerung von Wien *und seiner Umgebung nach dem Berufe und der Beschäftigung.* I Band.

Statistische Nachweisungen über den Zinsfuss der Hypothekar-Darlehen im Jahre 1879.

(*Freiherr v. Czoernig.*) *Ethnographie der österreichischen Monarchie.* (gr. 4.) 3 Bände, 1855-1857.

Ethnographische Karte der österreichischen Monarchie. Grössere Ausgabe in 4 Blättern, 1855; kleinere Ausgabe in 1 Blatt, zweite Auflage, 1869.

(*Freiherr v. Czoernig.*) *Das österreichische Budget für 1862,* in *Vergleichung mit jenen der vorzüglicheren anderen europäischen Staaten.* (8.) 2 Bände. 1862.

(*Freiherr v. Czoernig.*) *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie.* 1861.

Statistisches Handbüchlein des Kaiserthums Oesterreich für 1865-1871.

Statistisches Handbuch der österreichisch-ungarischen Monarchie für den Zeitraum 1867-1876. Verfasst und herausgegeben von den Vorständen der k. k. österreichischen und königlich ungarischen statistischen Bureaux. Wien 1878.

Vollständiges Ortsschaftenverzeichniss der im Reichsrathe vertretenen Königreiche und Länder. 2. Aufl. 1882.

Alphabetisches Namens-Register zum vollständigen Ortschaftenverzeichnisse. 2. Abdruck.

Oesterreichische Special-Orts-Repertorien. I. Nieder-Oesterreich, 1883. II. Ober-Oesterreich, 1883. III. Salzburg, 1883. IV. Steiermark, 1883. V. Kärnten, 1884. VI. Krain, 1884. VII. Küstenland, 1885. VIII. Tirol und Vorarlberg, 1885. IX. Böhmen, 1885. X. Mähren, 1885. XI. Schlesien, 1885. XII. Galizien, 1886. XIII. Bukowina, 1885.

II.

Statuten

der k. k. Statistischen Central-Commission, genehmigt mit der Allerhöchsten Entschliessung vom 31. Jänner 1863.

Errichtung der Statistischen Central-Commission.

§1. Es wird eine statistische Central-Commission errichtet.

Aufgabe der Central-Commission gegenüber den Central-Verwaltungs-Behörden.

§ 2. Die Central-Commission hat die Bestimmung, den Central-Verwaltungs-Behörden die von ihnen benöthigten statistischen Nachweisungen über die Verhältnisse des In- und Auslandes im kürzesten Wege und in der möglichsten Vollständigkeit zu liefern.

Vollzugs-Modalitäten.

§ 3. Demnach liegt es der statistischen Central-Commission ob, in statistischen Angelegenheiten die ihr von den Central-Stellen zukommenden Aufträge zu vollziehen und über vorgelegte Fragen Gutachten zu erstatten, das bei ihr aufgesammelte Materiale denselben jederzeit zur Verfügung zu stellen und in jeder Richtung dahin zu streben, dass ein einheitliches Zusammenwirken zwischen den verschiedenen Zweigen der Staatsverwaltung und der administrativen Statistik stattfinde.

Verfassung der administrativen Reichs-Statistik.

§ 4. Die Statistische Central-Commission hat ferner den Plan zu einer vollständigen administrativen Statistik des Reiches zu entwerfen und durchzuführen.

Vollzugs-Modalitäten.

§ 5. In dieser Bezielung hat sie die Formularien zur Ermittlung statistischer Daten zu berathen und einverständlich mit den bezüglichen Central-Stellen festzustellen, das auf dieser Grundlage gewonnene oder sonst von den Centralstellen ihr zugewendete statistische Materiale für sämmtliche Zweige der Staatsverwaltung einzusammeln und zu prüfen, dessen Bearbeitungen und ihre Veröffentlichung einzuleiten.

Unterordnung der Central-Commission.

§ 6. Die Central-Commission untersteht unmittelbar dem Präsidenten der Obersten Rechnungs-Controls-Behörde.

Ausführendes Organ der Central-Commission.

§ 7. Als ausführendes Organ ist ihr die Direction der administrativen Statistik in geschäftlicher Beziehung untergeordnet.

Zusammensetzung der Central-Commission.

§ 8. Die Central-Commission ist aus dem Präsidenten, aus je einem Vertreter sämmtlicher Central-Verwaltungsbehörden (einschliesslich der Obersten Rechnungs-Controls-Behörde) und aus dem Director der administrativen Statistik als ordentlichen Mitgliedern, dann aus dem Secretär und dem Protokollführer zusammengesetzt. Als ausserordentliche

Mitglieder können ihr Männer, die sich in der Wissenschaft oder in volkswirthschaftlichen Beschäftigungen hervorgethan haben, beigegeben werden.

Die Ernennung des Präsidenten ist Seiner k. k. Apostolischen Majestät vorbehalten; die Vertreter der Centralstellen (und eventuell ihre Ersatzmänner) werden von den Chefs der bezüglichen Stellen, die ausserordentlichen Mitglieder über Vorschlag der Central-Commission vom Präsidenten der Obersten Rechnungs-Controls-Behörde ernannt. Die Wahl des Secretärs und des Protokollführers nimmt die Central-Commission aus dem Personale der Direction der administrativen Statistik vor.

Beiziehung von Fachmännern zur Central-Commission.

§ 9. Die Central-Commission ist befugt, zu ihren Verhandlungen Fachmänner beizuziehen oder sie um ihr Gutachten zu befragen.

Commissions-Sitzungen.

§ 10. Die Central-Commission versammelt sich regelmässig einmal im Monate; ausserordentliche Einberufungen veranlasst der Präsident.

Geschäftsordnung der Central-Commission.

§ 11. Die Central-Commission entwirft eine der vorläufigen Genehmigung des Präsidenten der Obersten Rechnungs-Controls-Behörde zu unterziehende Geschäftsordnung zur Regelung der inneren Angelegenheiten und der Geschäftsbehandlung.

Beziehungen der Central-Commission zu den Central-Verwaltungs-Behörden.

§ 12. Der Verkehr mit den Central-Verwaltungs-Behörden erfolgt in der kürzesten Weise durch mündliche Mittheilung der bezüglichen Vertreter oder durch Bescheide einerseits und Protokolls-Auszüge andererseits, in wichtigeren Fällen auf dem Wege der Correspondenz durch Weisungen und Berichte, jener mit der Direction der administrativen Statistik im kurzen Wege durch Vermittlung des Directors. Die Gegenstände, über welche das Gutachten der Central-Commission von den Central-Stellen verlangt wird, sind von den Vertretern derselben dem Präsidenten anzuzeigen, welcher sie durch Aufnahme in die Tagesordnung für die nächste Sitzung zur Verhandlung bringt.

Anhang.

I. — Seine k. und k. Apostolische Majestät haben mit Allerhöchster Entschliessung vom 28. August 1870 die Statistische Central-Commission dem Ministerium für Cultus und Unterricht unterzuordnen geruht.

II. — Seine k. und k. Apostolische Majestät haben mit Allerhöchster Entschliessung vom 22. December 1870 der Statistischen Central-Commission das Recht allergnädigst zu ertheilen geruht, correspondirende Mitglieder unter Vorbehalt der Bestätigung der Gewählten durch den Minister für Cultus und Unterricht zu ernennen.

III.

Geschäftsordnung für die Statistische Central-Commission.

(Genehmigt mit dem Erlasse Seiner Ezcellenz des Herrn Präsidenten der Obersten Rechnungs-Controls-Behörde, Grafen Mercandin, vom 7. April 1863.)

§ 1. Die Geschäfte der Statistischen Central-Commission werden durch den Präsidenten und dessen Bureau, durch die Gesammt-Versammlung, durch Special-Comité's und durch die Direction für administrative Statistik besorgt.

A.

a) *Präsident.*

§ 2. Der Präsident der Central-Commission führt in den Gesammt-Versammlungen den Vorsitz, eröffnet und schliesst dieselben, leitet die Verhandlungen und Abstimmungen. Er setzt die Special-Comité's zusammen, und hat in jedem derselben Sitz und Stimme.

§ 3. Der Präsident erledigt die dringlichen oder minder belangreichen Schriftstücke selbst, und weiset die anderen einzelnen Mitgliedern der Gesammt-Versammlung als Referenten, oder bereits bestehenden oder eigens zu bildenden Special-Comité's zu.

§ 4. Der Präsident repräsentirt die Commission nach Aussen, und unterfertigt desshalb auch alle Actenstücke, welche von der Commission ausgehen, mit Ausnahme der Bescheide und Protokolls-Auszüge.

§ 5. Der Präsident hat das Recht und die Pflicht, in fortwährender Kenntniss von den Arbeiten der Direction für administrative Statistik und ihrer einzelnen Beamten sich zu erhalten; er verfügt innerhalb der festgesetzten Dotation die Anschaffung der für die Arbeiten der Central-Commission erforderlichen, der Directions-Bibliothek einzuverleibenden Bücher und Karten.

§ 6. Der Präsident vermittelt den Austausch der Veröffentlichungen mit jenen fremder statistischen Bureaux, anderer Behörden oder Corporationen.

§ 7. In Verhinderung des Präsidenten tritt an seine Stelle das rangsälteste ordentliche Mitglied der Commission.

b) *Secretär und Protokollführer.*

§ 8. Der Secretär formulirt die Beschlüsse der Central-Commission, führt unter Aufsicht des Präsidenten die Correspondenz, überwacht die Führung der Kanzleigeschäfte, welche von dem Personale der Direction für administrative Statistik besorgt werden, ladet die Mitglieder der Gesammt-Versammlung und der Special-Comité's zu ihren Sitzungen rechtzeitig unter Mittheilung der vom Präsidenten festgestellten Tagesordnung ein, beaufsichtigt die Ausfertigung der Verhandlungs-Protokolle, und verfasst die Auszüge derselben, welche zur Veröffentlichung in der amtlichen Wiener Zeitung bestimmt sind.

§ 9. Der Protokollführer fertigt unter Aufsicht des Secretärs die Verhandlungs-Protokolle aus, und unterstützt denselben bei der Durchführung seiner sonstigen Obliegenheiten.

B.

Gesammt-Versammlung.

§ 10. Die regelmässigen Sitzungen der Gesammt-Versammlung findet am ersten Freitage jeden Monats um 11 Uhr Morgens Statt; eine Abweichung davon kann durch Beschluss der Versammlung erfolgen.

§ 11. Die Versammlung ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Vertreter der Centralstellen anwesend ist.

§ 12. Nach Genehmigung des Protokolls der nächstvorhergegangenen Versammlung gibt der Vorsitzende die zwischenweilige Thätigkeit bestehender Comité's, die eingelangten Schriftstücke und die darüber getroffenen Verfügungen bekannt.

§ 13. Jedem Mitgliede steht es frei, Anträge zu stellen oder durch Fragen an den Vorsitzenden Gegenstände zur Sprache zu bringen, welche nicht auf der Tagesordnung stehen. Eine Debatte über die ertheilte Antwort findet, ausser im Falle erkannter Dringlichkeit nicht Statt.

§ 14. In der Regel bildet nicht ein gestellter Antrag, sondern der über denselben zu erstattende Bericht die Grundlage der Debatte.

§ 15. Im Allgemeinen entscheidet die absolute Mehrheit der anwesenden Mitglieder. Der Vorsitzende gibt eine entscheidende Stimme nur ab, wenn unter den übrigen Votanten Gleichheit der Stimmen stattfindet.

§ 16. Wenn ein Verhandlungs-Gegenstand das specielle Ressort einer Central-Stelle betrifft, so kann in Abwesenheit des bezüglichen Vertreters ein Beschluss darüber nicht gefasst werden, und es steht demselben, wenn er anwesend ist und bei der Abstimmung in der Minorität blieb, das Recht zu, nochmals die Willensmeinung seines Chefs einzuholen, ohne dessen Zustimmung der betreffende Beschluss nicht in Wirksamkeit tritt.

§ 17. Die Mitglieder der Commission haben das Recht, von den Acten und der Geschäftsbehandlung derselben Einsicht zu nehmen.

§ 18. Die Versammlung bestimmt die Art, den Umfang und die Reihenfolge der Arbeiten der Direction, und ertheilt hierüber ihre Weisungen an dieselbe.

§ 19. Sie nimmt Einfluss:

a) Auf die Bemessung der hierzu erforderlichen Arbeitskräfte, indem sie über die Zahl und die Kategorien des Personalstandes der Direction ihre Vorschläge an den Präsidenten der Obersten Rechnungs-Controls-Behörde erstattet, und

b) Auf die Beschaffung der materiellen Erfordernisse zur Vollziehung des Dienstes, indem sie das von der Direction entworfene Budget gutachtlich an den Präsidenten der Obersten Rechnungs-Controls-Behörde leitet.

§ 20. Die Versammlung ordnet unter Einhaltung der für die Druckarbeiten präliminirten Dotation die statistischen Publicationen an; sie bestimmt den Umfang der Auflage und verfügt über die gedruckten Exemplare. Die Ausführung dieser Anordnungen liegt der Direction nach den hierüber erfolgenden Weisungen der Central-Commission ob.

C.

Special-Comité's.

§ 21. Die Special-Comité's, welche zur Bearbeitung umfassender Vorlagen oder zur Begutachtung einzelner Gegenstände aus der Gesammt-Versammlung gebildet werden, haben gleich derselben das Recht, Fachmänner zu ihren Berathungen zuzuziehen.

§ 22. Ein Special-Comité ist beschlussfähig, sobald drei Mitglieder desselben anwesend sind, unter welchen wenigstens ein ordentliches Mitglied der Gesammt-Versammlung sein muss.

§ 23. Jedes Special-Comité wählt aus seiner Mitte einen Referenten, welcher die Beschlüsse des Comité's vor der General-Versammlung zu vertreten hat.

D.

Direction für administrative Statistik.

§ 24. Die Direction für administrative Statistik hat im Allgemeinen die geschäftlichen Aufträge der Statistischen Central-Commission zu vollziehen.

§ 25. Die daraus entspringenden einzelnen Verpflichtungen entsprechen den in den §§ 5, 6, 18, 19 und 20 theils dem Präsidenten theils der Gesammt-Versammlung eingeräumten Befugnissen.

§ 26. Ebenso hat sie nach § 8 durch ihr Personale die Kanzleigeschäfte für die Central-Commission unter Aufsicht des Secretärs derselben zu besorgen.

Anhang.

Bestimmungen über die correspondirenden Mitglieder der k. k. Statistischen Central-Commission.

(Genehmigt mit Erlass des Ministers für Cultus und Unterricht vom 27. December 1870, Z. 13454, unterm Vorbehalt der Bestätigung deren Gewählten durch den Minister f. C. und U.)

§ 1. Das Recht, correspondirende Mitglieder vorzuschlagen, steht jedem ordentlichen und ausserordentlichen Mitgliede der Commission zu.

§ 2. Die correspondirenden Mitglieder werden mittelst Ballotirung, durch eine Mehrheit von mindestens zwei Drittheilen der Abstimmenden, ernannt.

§ 3. Die Anzahl der correspondirenden Mitglieder ist unbeschränkt.

§ 4. Die Statistische Central-Commission erwartet von ihren correspondirenden Mitgliedern, dass dieselben die Interessen der Statistik fördern, die Gutachten, um welche sie ersucht werden, erstatten, ferner, soweit es ihre Verhältnisse zulassen, statistische Daten sammeln und bearbeiten, oder solche Arbeiten anregen und vermitteln, endlich an jenen Berathungen, zu welchen sie eingeladen werden, theilnehmen.

§ 5. Den correspondirenden Mitgliedern ist die Benützung der Bibliothek und der Acten der Statistischen Central-Commission in derselben Weise, wie den ordentlichen und ausserordentlichen Mitgliedern gestattet. Sie erhalten je ein Exemplar der Druckschriften der Statistischen Central-Commission, sowie 25 Abdrücke der eigenen, von der genannten Commission veröffentlichten Arbeiten.

Zusatz zur Geschäftsordnung.

(Ministerium für Cultus und Unterricht, Erlass vom 15. Mai 1871, Z. 5115.)

Die ausserordentlichen Mitglieder werden mittelst Ballotirung durch eine Mehrheit von mindestens zwei Drittheilen der Abstimmenden vorgeschlagen.

IV. — Staats-Voranschlag. 1886.

Post Numero.		Einzeln.	Zusammen.
		Gulden in ö. W.	
	Ordentliche Ausgaben.		
	Gehalte der Beamten.		
1	1 Präsident	4,500	
2	1 Regierungsrath	3,200	
3	1 Hofsecretär	2,400	
4	1 Vice-Secretär	1,800	
5	3 Hofconcipisten	3,700	
6	1 Oberrechnungsrath	2,000	
7	1 Rechnungsrath	1,400	
8	7 Rechnungs-Revidenten	8,149	
9	6 Rechnungs-Officiale	5,508	
10	6 Rechnungs-Assistenten	3,600	36,257
	Gehalte der Diener.		
11	4 Amtsdiener	....	1,600
	Activitäts-Zulagen der Beamten.		
12	1 Präsident	1,000	
13	1 Regierungsrath	800	
14	1 Hofsecretär	700	
15	1 Vice-Secretär	600	
16	3 Hofconcipisten	1,500	
17	1 Oberrechnungsrath	700	
18	1 Rechnungsrath	600	
19	7 Rechnungs-Revidenten	3,500	
20	6 Rechnungs-Officiale	2,400	
21	6 Rechnungs-Assistenten	1,800	13,600
	Activitäts-Zulagen der Diener.		
22	4 Amtsdiener	....	800
	Dienstes, Ergänzungs-, und Personal-Zulagen der Diener:		
23	Eine mit	13	
24	Eine mit	100	113
25	Adjuten	....	1,100
26	Diurnen	....	1,898
27	Herstellung statistischer Werke	....	15,000
28	Amts-, Kanzlei- und Bibliotheks-Erfordernisse: Pauschale	....	4,400
	Remunerationen und Aushilfen (Fixe):		
29	Für den Secretär 300 fl.		
30	Für den Protocollführer 300 »	600	
31	Veränderliche	500	1,100
32	Livrée der Diener	....	191
	Summe	....	76,059
	Hievon ab 2% Intercalare von den Activitäts-Bezügen der Beamten und Diener	....	1,047
	Erforderniss rund	....	75,000
	Ausserordentliche Ausgaben.		
33	Zur Beschaffung von neuen Bibliotheksschränken	....	950
	Zusammen	....	75,950
	Bedeckung.		
	Ordentliche Einnahmen.		
1	Erlös aus dem Verkaufe von Publicationen	....	3,080
	Ausserordentliche Einnahmen.		
2	Buchhändler-Honorare für Publicationen	....	250
	Zusammen	....	3,330

ITALIE

PREMIÈRE PARTIE

Aperçu historique.

Le service de la statistique du royaume d'Italie a été constitué par arrêté royal, le 9 octobre 1861, c'est-à-dire presque au lendemain de l'union du royaume de Sardaigne, des provinces centrales et méridionales de l'Italie.

Dès son origine, le bureau de la statistique a été rattaché au ministère de l'agriculture et du commerce, tandis que fonctionnait à ses côtés une commission consultative de statistique composée de 9 membres, y compris son président, tous nommés par le roi. La direction du bureau de statistique fut confiée à mon honorable prédécesseur et ami, M. Pierre Maëstri, qui consacra à son service jusqu'à son dernier souffle, car c'est dans l'exercice de ses fonctions, et pour ainsi dire sur la brèche, qu'il succomba en 1871.

La statistique était déjà en honneur dans le royaume de Sardaigne, et on lui devait des travaux d'une haute valeur et établis avec une sincérité parfaite, même avant que la Constitution de 1848 eût établi le Parlement, chargé de discuter et de juger souverainement les actes de l'administration.

Dès 1839, une commission supérieure de statistique publiait les résultats du dénombrement de la population effectué en 1838, et s'appliquait à rassembler les matériaux d'une statistique de l'état civil pour la période 1819-1838. Plus tard, elle mettait à jour une statistique des finances des communes du Piémont et de la Ligurie, pour la période 1822-1847. C'est aussi vers cette époque, en 1842, que parut la première statistique de la justice criminelle, dont les résultats ont été résumés dans un rapport remarquable du secrétaire d'État, M. Avet.

Viennent ensuite les rapports d'une commission spéciale de statistique sur l'administration de la justice civile et commerciale, qui furent publiés en 1852 et 1857, et auxquels se rattachent les noms illustres de Mancini et du comte Scolpis.

Ce ne sont pas là les seuls fruits de l'activité statistique de l'ancien royaume Sarde, car l'on peut dire qu'il s'est livré en peu de temps à une série d'investigations portant sur presque toutes les branches de la science administrative et économique.

Dans les provinces Lombardo-Vénitiennes, l'Autriche possédait une administration paperassière, qui faisait un assez large usage des formulaires et des tableaux chiffrés, mais on pouvait contester la sincérité de ces chiffres, en présence de la sourde hostilité qui régnait entre le peuple et son Gouvernement. Néanmoins

et grâce aux efforts du baron de Czörnig, l'administration autrichienne avait ébauché les principaux contours d'une statistique administrative et démographique, et deux chaires, l'une à Pavie et l'autre à Padoue, étaient consacrées à l'enseignement de la statistique.

En Toscane, la statistique du mouvement de la population était publiée tous les ans, depuis 1818, par un bureau spécial qui puisait ses renseignements dans les registres de l'état civil, alors tenus par les curés des paroisses. Un bureau de statistique fut créé dans le Grand-Duché, en 1849, sous la direction de M. Zuccagni-Orlandini, dont le nom est connu par suite de l'ouvrage qu'il a laissé sous le titre de *Corographia d'Italia*, et qui se fait remarquer par des aperçus ingénieux touchant à la fois à l'histoire, à la statistique et aux beaux-arts.

Il convient également de citer les notices statistiques du comte Serristori. Ces notices sont utiles à consulter, mais ce ne sont là que des chapitres détachés d'un ouvrage qu'il poursuivait sans caractère officiel.

Dans l'ancien royaume des Deux-Siciles, il y avait deux bureaux de statistique, l'un pour la Sicile, fondé en 1832, l'autre pour le royaume de Naples, fondé en 1851. L'on avait même organisé, à côté de ces bureaux, un réseau de commissions provinciales chargées de réunir les matériaux élémentaires à leur source même. C'était là, en apparence, une bonne organisation, mais la réalité ne répondait pas au programme, et les services rendus étaient à peu près nuls.

Les efforts privés avaient plus de succès et le *Journal de statistique* de la Sicile se faisait remarquer par d'excellents mémoires dus aux professeurs François Ferrara, Emeric Amari, Francois Perez et à une élite d'écrivains dont la renommée dépassait les frontières de l'Italie, bien qu'elle ne fût alors, comme on l'a dit, qu'une simple expression géographique.

Il existait des bureaux de statistique dans certains petits États de la Péninsule. C'est ainsi que M. Roncaglia, dans le duché de Modène, et M. Molossi, dans le duché de Parme, avaient produit des monographies à bon droit appréciées.

A Rome même, dans les États pontificaux, on peut citer le dénombrement de la population effectué, sous la direction de M. Grifi, et la statistique de la bienfaisance publique, due à Mgr Morichini : ouvrages officiels qui ne sont pas dépourvus de mérite.

Je me borne à ce simple aperçu, en renvoyant ceux qui voudraient avoir des renseignements plus complets sur la statistique des anciens États de l'Italie, aux travaux de M. César Correnti qui en a retracé l'histoire, de main de maître, dans l'*Annuaire statistique italien* de 1858.

M. Correnti n'a pas cessé d'être l'inspirateur des travaux de la statistique officielle italienne, et il a puissamment contribué à en élargir les horizons. Il a été un des collaborateurs les plus assidus des *Annales universelles de statistique*, publication périodique privée qui avait été fondée par Romaguosi et Gioja, poursuivie par Sacchi et Castiglioni, et qui a été remplacée plus tard par les *Archives de statistique*.

Aussi, est-ce à M. Correnti qu'a été dévolue, depuis l'origine de l'institution, la présidence de la commission centrale (qui plus tard a pris le nom de Conseil supérieur de statistique), conseil qui a compté parmi ses membres MM. Messedaglia, Boccardo, Lampertico, Morpurgo (aujourd'hui décédé), Gabelli, Ellena, Ferraris, Carlo, Gabaglio, etc., c'est-à-dire les hommes qui ont fourni les meilleurs travaux à la statistique italienne.

DEUXIÈME PARTIE

Organisation actuelle et travaux de la statistique italienne.

De tous les États de l'Europe, à l'exception peut-être de la Suède, c'est l'Italie qui, dans l'organisation de ses services statistiques, touche de plus près à la centralisation.

Cette centralisation se présente sous deux aspects. Elle tient aux services appartenant primitivement à d'autres ministères, et qui maintenant sont concentrés dans une seule direction générale, rattachée au ministère du commerce et de l'industrie, et, d'autre part, à la concentration du dépouillement des bulletins élémentaires et des documents primordiaux dans un seul bureau central, où un personnel spécialement dressé et fortement discipliné opère la classification et le groupement des faits d'après des règles uniformes et bien déterminées.

L'unité de vues qu'il est indispensable de maintenir dans la conduite des travaux est, en outre, assurée par un conseil supérieur.

Ce conseil, composé de délégués des différents ministères et de dix membres nommés par décret royal parmi les hommes les plus marquants dans la science, discute les programmes de nouvelles enquêtes qui lui sont soumis par le directeur général.

Un comité exécutif, dont le directeur général est le président, prépare les résolutions à proposer au conseil, et veille aussi à leur exécution.

Bien que la direction soit unique et qu'on puisse la considérer comme l'observatoire central des faits administratifs et sociaux, la variété des recherches ne nuit pas à l'exactitude des résultats, et cela, grâce à la compétence spéciale du personnel de chaque section.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la statistique sanitaire, trois médecins répondent de la valeur du travail. De même, pour la statistique judiciaire, le travail est contrôlé par des docteurs en droit ayant une connaissance approfondie de la procédure civile et pénale. Enfin, des docteurs ès sciences mathématiques et d'autres spécialistes sont chargés de coordonner les tables de mortalité, les tables de population par âge, de vérifier les conditions des emprunts de communes et d'assurer toutes les applications mathématiques, ainsi que leur démonstration par des formules algébriques ou des représentations graphiques.

La spécialisation des aptitudes du personnel affecté aux différentes branches de la statistique se trouve ainsi assurée, et il n'y a plus d'inconvénient à ce que tous les travaux soient centralisés dans un seul service placé sous la surveillance et soumis à l'impulsion d'un homme à qui l'on veut bien reconnaître une main ferme et un certain esprit d'initiative.

Mais il est loin de ma pensée d'exagérer les bienfaits de la centralisation, du moins en ce qui regarde la réunion matérielle de tous les bureaux de statistique dans un même local et sous une direction unique. Je suis prêt à admettre qu'il n'y a rien d'absolu en pareille matière et que les enquêtes statistiques peuvent être aussi bien poursuivies par des bureaux appartenant à des administrations séparées. J'ajouterai qu'en Italie même, la centralisation, considérée à ce point de vue, n'a pas été le résultat d'une pensée théorique ou d'un plan préconçu d'organisation générale du service de l'État, elle a été amenée plutôt par des causes secondaires et par des circonstances accidentelles.

Et, en effet, c'est parce que la statistique de l'instruction publique, par exemple, avait été délaissée pendant quelques années, et qu'on ne pensait à la renouveler que lorsqu'on avait besoin d'une démonstration à l'appui d'un projet de loi de réforme scolaire, c'est parce que, d'un autre côté, la statistique judiciaire avait été également négligée, qu'on a

songé à confier ces deux branches d'études à la direction générale de la statistique, qui se trouvait prête et tout outillée, et dont on avait pu déjà apprécier les services.

Toutefois, je le répète, je ne trouve aucun inconvénient à ce que les travaux statistiques se fassent dans des bureaux séparés; mais c'est à la condition que ces travaux ne soient pas considérés comme l'accessoire d'autres fonctions administratives, mais comme une besogne ordinaire débarrassée d'autres soucis et principalement de celui de fournir des arguments à l'appui d'une thèse déterminée pour les débats parlementaires.

Ce qui est absolument nécessaire pour éviter les doubles emplois, pour ne pas fatiguer les administrations locales et pour bien coordonner entre elles les enquêtes statistiques, pour obtenir, enfin, que leurs résultats se servent mutuellement de contrôle, c'est l'établissement d'une commission centrale, espèce de magistrature statistique dans laquelle se trouvent représentées toutes les branches des services publics, aussi bien que celles de la science sociale. C'est à cette commission qu'il appartient de tracer les règles à suivre dans les recherches statistiques, c'est à elle qu'il convient de soumettre l'examen et l'appréciation de la valeur des résultats obtenus.

Telles sont les raisons principales en vertu desquelles la direction générale de la statistique italienne a été chargée de la préparation et de la publication de toutes les statistiques officielles, à l'exception toutefois des suivantes :

1° *La statistique de la production agricole* (qui est publiée par la direction générale de l'agriculture) ;

2° *Le mouvement du commerce et de la navigation* (qui est publié par la direction générale des domaines) ;

3° *La statistique pénitentiaire* (publiée par la direction générale des prisons) ;

4° *Les comptes rendus annuels des administrations des travaux publics* (postes, télégraphes, chemins de fer, etc.) ;

5° *Les rapports sur les services du ministère des finances ;*

6° *Les rapports annuels sur le recrutement de l'armée de terre et de mer.*

On verra, dans le cours de cet exposé, quels sont le nombre et la nature des travaux confiés à la direction générale de la statistique ; je vais indiquer auparavant quels sont ses moyens d'exécution.

Elle dispose, à vrai dire, d'un personnel fixe assez restreint (27 employés de rôle), dont le traitement est porté au chapitre Ier du ministère du commerce et de l'industrie pour la somme de 75,000 fr.

A ce personnel vient s'ajouter un nombre variable d'employés extraordinaires. Ces employés sont actuellement au nombre de 150.

Pour entretenir ce personnel extraordinaire, ainsi que pour payer les travaux qui se font à la tâche et en dehors du bureau, il a été alloué au service, pour l'année fiscale (1er juillet 1885 au 30 juin 1886), une somme de 320,000 fr.

Les frais nécessités par la publication des volumes de la statistique, ainsi que pour l'achat des modèles, des imprimés préparatoires et des tableaux graphiques servant à l'illustration des résultats numériques, s'élèvent à environ 100,000 fr.

En ajoutant une somme de 36,000 fr. sous le titre « Matériel », c'est pour l'ensemble des dépenses du service un total de 531,000 fr. (1).

Je citerai à cet égard ce qui se fait dans quelques autres États de l'Europe où, comme on le sait, la statistique est moins concentrée qu'en Italie.

Je rappellerai d'abord que dans le Royaume-Uni tout entier de la Grande-Bretagne et de

---

(1) On doit rappeler le dénombrement général de la population du royaume, effectué au 31 janvier 1881, et celui des Italiens demeurant à l'étranger publié à peu près à la même date, pour lesquels l'État a dépensé une somme de 717,000 fr. et les communes environ 2 millions de francs (sommes réparties entre trois exercices).

l'Irlande, le montant des dépenses faites pour les bureaux de statistique s'élèvent à 1,382,175 fr., total dans lequel ne se trouvent pas comprises les dépenses faites par le *Local Government Board,* qui publie les comptes rendus statistiques des administrations des comtés, des paroisses et des bourgs, ni celles qui sont effectuées par le département de l'agriculture pour la statistique de la production agricole, lesquelles sont inscrites au budget pour une somme d'environ 300,000 fr.; ni celles, non plus, de la statistique judiciaire.

Quant au dénombrement de la population du Royaume-Uni, la dépense, qui ne figure pas dans les chiffres précédents, s'est élevée, à la charge de l'État, à 4,830,300 fr.

Passons à l'Allemagne où les administrations sont constituées sur des principes de discipline sévère et de grande économie.

On sait qu'à Berlin deux offices de statistique fonctionnent simultanément : le bureau de la statistique de l'Empire et le bureau royal de statistique de Prusse. Chaque État de l'Allemagne a un bureau à lui, dont les travaux ne font pas double emploi avec le bureau de l'Empire.

Dans le budget de 1883, le bureau de statistique de l'Empire d'Allemagne entre, pour le budget ordinaire seulement, pour une somme de 710,000 fr. Quant aux bureaux mêmes de Prusse, de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, leur budget en dépenses ordinaires est de 819,000 fr., ce qui donne lieu à un total de 1,529,000 fr. Or, comme les quatre États ci-dessus mentionnés comptent une population d'au moins 37,500,000 habitants et que les petits États, comme l'Alsace-Lorraine, la Thuringe, etc., possèdent pour la plupart un bureau de statistique, on peut estimer à 165,000 fr., au moins, la part qui leur revient, ce qui porterait le budget statistique ordinaire de toute l'Allemagne à 1,694,000 fr.

Et cela, sans compter la statistique spéciale des professions et des établissements industriels, pour laquelle il a été alloué au bureau central une somme de 3,175,383 fr. (répartie entre trois exercices), ni le recensement de la population dont les frais, pour la Prusse seule, se sont élevés à 637,000 fr. Et encore ne s'agit-il ici que des dépenses de l'État et non de celles des administrations locales.

Pour en revenir à l'Italie, on constate que les dépenses du service de la statistique augmentent chaque année. Cela tient à plusieurs causes que je pourrais résumer ainsi :

1° Entreprise de travaux nouveaux;

2° Développement des travaux déjà entrepris;

3° Nouvelle méthode pour le dépouillement des faits et correspondances directes qu'elle entraîne avec les communes, les écoles, les tribunaux, les hôpitaux, les fondations de bienfaisance, les associations de secours mutuels, etc.

Ces divers points méritent d'être éclaircis, et cela m'amène à passer en revue les principales statistiques récemment entreprises.

J'indiquerai tout d'abord la statistique des causes de décès qui date de 1881; la statistique sanitaire annuelle des hôpitaux (qui date de 1883); celles du mouvement du personnel des fonctionnaires de l'État et des pensions de retraite (1882); auxquelles il convient d'ajouter les statistiques de la justice civile et pénale; celle de l'instruction publique, dont j'ai déjà parlé; l'enquête colossale sur les fondations charitables qui a été commencée en 1883, et qui ne pourra être achevée avant deux ans; la statistique industrielle, poursuivie depuis 1884; celle des salaires, celle des prix des denrées, et, enfin, l'enquête entreprise, il y a quelques mois à peine, sur les conditions hygiéniques et sanitaires des communes, et qui sera bientôt achevée.

A côté de ces travaux nouveaux, on doit mentionner le développement considérable apporté aux statistiques qu'on faisait déjà régulièrement depuis longtemps, parmi lesquelles je citerai celle des finances des communes et des provinces, celles de l'émigration, des sociétés de secours mutuels, des élections politiques ou administratives, etc.

Je pourrais prolonger cette énumération, mais j'ai hâte d'arriver à l'objet principal

de ma communication, je veux parler de la centralisation du dépouillement, système nouveau qui, comme je l'ai déjà dit, s'est imposé peu à peu par la force des choses et que nous avons adopté pour presque tous les travaux.

Depuis longtemps, nous avions été frappé des erreurs que l'on trouvait dans les tableaux fournis par les bureaux des préfectures, dans lesquels venaient se résumer les données élémentaires des communes. Il était très difficile de démêler la vérité au milieu de renseignements souvent contradictoires. Il était donc prudent de remonter à la source même.

Les employés des préfectures étant souvent transférés d'une province à l'autre, il arrivait que les travaux de dépouillement restaient interrompus jusqu'à ce qu'ils fussent repris par de nouveaux venus, souvent moins habiles que leurs devanciers, et qui, dans tous les cas, ne pouvaient être rendus responsables de l'achèvement d'un travail commencé par d'autres mains.

C'est ainsi qu'on a été amené peu à peu, et sans qu'on y ait songé d'avance, à centraliser, dans un seul bureau, les bulletins originaux, pour toute espèce d'enquête statistique.

Pour donner une idée du nombre considérable des bulletins qu'il s'agit de dépouiller, je ferai remarquer que mon bureau opère maintenant sur 220,000 bulletins de mariages, sur 800,000 bulletins de décès, sur 210,000 bulletins de causes de décès (1), sur 450,000 bulletins de malades dans les hôpitaux, sur les tableaux de 23,000 fondations charitables, etc., etc.

Si l'on a été conduit à entreprendre le dépouillement au centre des bulletins individuels des infirmes dans les hôpitaux, c'est que les directeurs de ces établissements se prêtaient peu volontiers à ce genre de travail, ou qu'ils se contentaient d'en confier le soin à des agents subalternes généralement incapables et quelquefois peu consciencieux. Il y avait à craindre d'ailleurs que, faute de ressources suffisantes ou par mauvaise volonté, il n'y eût un retard plus ou moins prolongé dans l'envoi des documents.

Par le dépouillement au centre, on a paré à ces inconvénients, en même temps qu'on a pourvu à la nécessité d'imprimer au travail une uniformité rigoureuse, en ce qui concerne la classification des maladies qu'il fallait rendre comparable à celle des causes de décès (2).

Dans le cours de cette année, une grande enquête a été organisée sur les *conditions hygiéniques et sanitaires* de toutes les communes, et les résultats généraux en ont déjà été publiés comme annexes au rapport du sous-secrétaire d'État (M. Morana) au président du Conseil, ministre de l'intérieur, au sujet des mesures prises par le Gouvernement à l'occasion de l'épidémie cholérique de 1884-1885.

Cette enquête a été établie à l'aide d'un questionnaire dressé par le Conseil supérieur de santé et ne comportant pas moins de 170 questions groupées sous 21 titres. On a recueilli les réponses des 8,259 communes du royaume, et la publication *in extenso* destinée à contenir les renseignements fournis, paraîtra dans quelques mois en un volume d'environ 700 pages.

En attendant, on a continué à faire paraître, dans les *Annales de statistique*, plusieurs

---

(1) La statistique des causes de décès a été limitée jusqu'à présent aux 284 villes chefs-lieux de province ou d'arrondissement; elle comporte 210,000 bulletins, ce qui correspond environ au quart des décès de tout le royaume.

Ces bulletins sont signés, au *recto*, par l'officier de l'état civil qui y inscrit le sexe, l'âge, l'état civil, la profession, etc., du décédé, et, au *verso*, par le médecin qui a soigné l'individu dans sa dernière maladie.

Quant à la statistique des décès, elle se fait par le dépouillement direct des bulletins individuels produits pour chacun d'eux, dans toutes les communes sans exception.

(2) Le bureau de la statistique sanitaire est dirigé par un médecin (le Dr Raseri) assisté de deux de ses confrères, lesquels marquent chaque bulletin d'un numéro d'ordre correspondant à la maladie, d'après une classification établie par une commission spéciale et approuvée par le Conseil supérieur de santé.

études de statistique sanitaire relatives au personnel sanitaire, au service des médecins communaux, aux conditions sanitaires dans les prisons, aux mesures prises en faveur des enfants abandonnés; à l'alcoolisme, aux aveugles, sourds-muets, idiots, crétins et fous, ainsi qu'aux conditions démographiques des grandes villes d'Italie comparées à celles de l'étranger, etc.

De son côté, la statistique de l'*émigration* a pris de nouveaux développements. Avant 1880, on se bornait à publier quelques tableaux numériques. Depuis 1881, les volumes publiés à ce sujet renferment des renseignements détaillés sur le caractère de l'émigration de chaque commune, ainsi que sur les conditions économiques des émigrés. Ces derniers renseignements sont contrôlés et complétés par des rapports circonstanciés de nos consuls à l'étranger.

En ce qui concerne la *statistique judiciaire,* qui est aussi publiée par la direction générale de statistique, sous le contrôle d'une commission spéciale instituée par le ministre de la justice, on a également adopté, le 1er janvier 1884, la méthode des bulletins individuels.

Pour chaque prévenu, un bulletin individuel est dressé au commencement de l'instruction et ce bulletin l'accompagne dans les divers degrés du procès jusqu'au recours en cassation et finalement jusqu'au moment où la condamnation est devenue irrévocable.

Le nombre annuel des prévenus pour crimes est d'environ 30,000. Quant aux notices personnelles qui concernent les prévenus jugés par les tribunaux correctionnels et par les juges de paix, elles continuent à être recueillies par la méthode ordinaire, c'est-à-dire à l'aide des registres journaliers qui suivent la marche des procès.

La statistique des *budgets de prévision* des communes et des provinces a été faite chaque année depuis 1863, mais depuis quelques années elle a pris une plus grande extension (1).

Ici encore s'est fait sentir la nécessité du dépouillement au centre, car on n'a pas tardé à reconnaître que les travaux de sous-préfectures, sans compter qu'ils n'arrivaient que lentement, contenaient un si grand nombre d'erreurs qu'il aurait fallu plus de temps au bureau central pour les vérifier que pour exécuter le travail tout entier.

L'administration ne pouvait se contenter d'établir annuellement la statistique des budgets de prévision. Elle a entrepris, en 1883, un travail très détaillé sur les comptes définitifs et sur les taxes appliquées dans toutes les communes. Cette nouvelle enquête, qu'il ne sera pas possible de répéter tous les ans, donne, en regard de chaque taxe, le nombre des contribuables et la recette réellement perçue; le nombre et le montant des contributions inexigibles. Elle fournit la classification des contribuables d'après les tarifs adoptés pour chaque commune; elle fait connaître les règlements locaux en les groupant, par analogie, suivant les classifications adoptées, on relève les anomalies, etc.

Une étude mathématique complète l'exposé statistique de la distribution des contribuables, et la résume, sous forme graphique, de manière à représenter la pyramide de la richesse sociale.

On a établi, enfin, une sorte de grand-livre des emprunts communaux dont on peut étudier aussi les variations successives, ce qui permet, à un moment donné, d'établir la situation de la dette en capital, déduction faite du service des intérêts et de l'amortissement.

Cette étude analytique est établie d'après les contrats originaux, signés par les notaires. Les communes sont tenues d'envoyer ces contrats, sous pli enregistré, au bureau de statistique, qui les renvoie, après en avoir extrait les renseignements nécessaires pour ses calculs.

---

(1) Il suffira de dire que, jusqu'en 1882, les revenus comportaient 75 rubriques et les dépenses 124, tandis qu'en 1884 il y en a respectivement 92 et 162.

J'ajoute que, depuis 1881, la statistique des finances locales est complétée par le relevé du patrimoine actif des communes et des provinces.

Je ne pousserai pas plus loin l'énumération des travaux périodiques ou autres qui entrent dans les attributions de mon service, et je me bornerai à renvoyer aux annexes qui terminent cette notice, et qui renferment :

A) Le texte des décrets royaux qui règlent la constitution du conseil de statistique;

B) L'arrêté qui règle les attributions de la direction générale de la statistique au ministère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ;

C) Le décret royal constituant et organisant la commission centrale de la statistique judiciaire ;

D) Le décret royal relatif à la périodicité des différentes enquêtes statistiques, et indiquant l'ordre de certains travaux à publier à intervalles non déterminés.

Je me résume en peu de mots : ce qui intéresse le plus, ce n'est pas de concentrer toutes les branches de la statistique sous la direction d'un seul homme, mais d'obtenir, au moyen d'un conseil supérieur, composé de représentants de la science et des différents services publics, que toutes les enquêtes soient coordonnées entre elles et ne fassent pas double emploi.

Il y a une autre espèce de centralisation, qui est très recommandable: celle qui consiste à charger un bureau central, pour chaque branche de la statistique, de faire le dépouillement des pièces d'origine (bulletins individuels, etc.).

Ces deux espèces de centralisation peuvent être réalisées tout aussi bien par l'exécution dans chaque ministère des statistiques concernant ses propres services, que par la réunion de toutes les branches de la statistique sous l'impulsion d'un seul chef, aidé par des organes spéciaux, pour les statistiques sanitaires, judiciaires, mathématiques et autres. Et en faveur de la seconde espèce de centralisation, je puis invoquer l'autorité du savant directeur de la statistique de l'Empire d'Allemagne, M. Becker, qui, dans un mémoire remarquable qu'il a publié en 1884 (1), est arrivé aux mêmes conclusions que celles que je viens d'avoir l'honneur d'exposer.

Ce procédé augmente, il est vrai, dans une mesure considérable le travail du bureau central (2), mais dès qu'on a commencé à mettre en œuvre ce mécanisme perfectionné, on ne peut y renoncer, car on ne peut s'empêcher de reconnaître que le dépouillement des matériaux statistiques, opéré sous les yeux du directeur responsable, est le seul qui garantisse la vérité des faits et l'uniformité de vues dans leur interprétation.

L. Bodio,

Directeur général de la statistique du royaume d'Italie.

---

(1) *Die Organisation der amtlichen Statistik im Deutschen Reich.*

(2) Depuis que cette réforme a été établie, le nombre des protocoles de l'ensemble de la direction, qui ne dépassait pas 5,246 en moyenne pendant les sept années de la période 1874-1880, s'élève aujourd'hui à 64,000. Le travail de la direction s'est donc élevé dans cet intervalle de 1 à 12, et la progression ne s'arrêtera pas là.

TROISIÈME PARTIE.

Bibliographie.

Ministère des affaires étrangères.

Bollettino consolare (mensile) : Rapports commerciaux des consuls italiens à l'étranger.

Ministère de l'Intérieur.

Calendario generale del Regno d'Italia.
Statistica delle carceri (annuale).

Ministère des Finances.

Annuario del Ministero delle Finanze.
Direzione del Demanio e delle tasse. Relazione sulla amministrazione del demanio e delle tasse sugli affari (annuale).
Direzione generale delle gabelle. Bollettino di legislazione e statistica doganale e commerciale (bimestrale).
Movimento commerciale del Regno (annuale).
Movimento della navigazione nei porti del Regno (annuale).
Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione (mensile).
Statistica delle fabbriche di spirito, birra, acque gazzose, zucchero, olio di semi di cotone, cicoria preparata e polveri piriche e delle tasse relative.
Direzione generale del Debito Pubblico. Relazione alla commissione di vigilanza sui rendiconti dell' amministrazione del Debito pubblico (annuale).
Relazione e rendiconto consuntivo sulla gestione annuale dell' amministrazione della Cassa dei depositi e prestiti.
Direzione generale delle imposte dirette e del catasto. Relazione annuale.
Ragioneria generale. Relazione della ragioneria generale (annuale).

Ministère de la Guerre.

Annuario militare.
Direzione generale delle leve e della truppa. Torre Federico (Tenente generale). Relazione delle leve e delle vicende dell' esercito italiano (annuale).
Comitato di sanità militare. Relazione medico-statistica sulle condizioni sanitarie dell' esercito e della marina militare (annuale).

Ministère de la Marine.

Annuario ufficiale della Rª Marina.

Ministère de l'Instruction publique.

Bullettino ufficiale (mensile).
Stato del personale addetto alla Pubblica Istruzione (annuale).

Ministère des Travaux publics.

Bullettino postale (mensile).
Relazione sul servizio postale in Italia (annuale).
Bullettino telegrafico (mensile).

Relazione statistica sui telegrafi del Regno d'Italia (annuale).

Relazione statistica sulle costruzioni ed esercizio delle strade ferrate italiane (annuale).

Relazione sulle costruzioni di strade ordinarie a cura e conto dello Stato (Nazionali e provinciali sovvenute) [annuale].

Relazione intorno al servizio delle Casse postali di risparmio (annuale).

Direzione generale delle opere idrauliche. Relazione sui servizi idraulici (annuale).

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.

Direzione generale della statistica. Annali di statistica.

Movimento dello stato civile (annuale).

Statistica dell' emigrazione italiana (annuale).

Statistica delle cause delle morti avvenute nei comuni capoluoghi di provincia, di circondario e di distretto e delle morti violente (annuale).

Movimento degli infermi negli ospedali civili del Regno (annuale).

Statistica giudiziaria civile e commerciale (annuale).

Statistica giudiziaria penale (annuale).

Statistica dell' istruzione elementare (annuale).

Statistica dell' istruzione secondaria e superiore (annuale).

Statistica dei lettori, delle opere studiate e dei libri acquistati e donati alle Biblioteche governative del Regno (annuale).

Statistica dei bilanci comunali, provinciali e delle camere di commercio (annuale).

Movimento degli impiegati civili e dei militari in attività di servizio, e dei pensionati civili e militari (annuale).

Statistica dei prezzi di alcune derrate (annuale).

Annuario statistico.

Censimento generale della popolazione del Regno (decennale).

Censimento degli Italiani all' estero (decennale).

Statistica della produzione industriale (decennale).

Statistica dei salari (quinquennale).

Statistica elettorale amministrativa (quinquennale).

Statistica delle tasse comunali (quinquennale).

Statistica del patrimonio e dei debiti dei comuni e delle provincie (triennale).

Censimento degli impiegati in attività di servizio e dei pensionati dello Stato, civili e militari (quinquennale).

Statistica delle banche di emissione e degl' istituti di credito ordinario, fondiario ed agrario (biennale).

Statistica delle banche popolari (biennale).

Statistica delle Casse di risparmio (quinquennale).

Statistica delle società di mutuo soccorso (quinquennale).

Statistica delle Opere Pie e delle spese di beneficenza sostenute dai Comuni e dalle Provincie (decennale).

Direzione generale dell' agricoltura. Annali.

Bollettino ampelografico (Pubblicazione senza periodo determinato).

Bollettino di notizie agrarie (settimanale).

Bollettino ufficiale per l'amministrazione forestale italiana (mensile).

Bollettino settimanale dei prezzi di alcuni dei principali prodotti agrari e del pane (settimanale).

Divisione Industrie e Commercio. Annali.

Bollettino dei fallimenti (mensile).

Bollettino di notizie commerciali (settimanale).

Bollettino ufficiale della proprietà industriale (settimanale).

Bollettino di notizie sul credito e la previdenza (bimensile).

Bollettino semestrale del credito cooperativo, ordinario, agrario e fondiario.

Bollettino semestrale del risparmio.

Bollettino ufficiale delle società per azioni (settimanale).

Bollettino mensile della situazione dei conti degli Istituti d'emissione, del cambio dei biglietti di banca ed a responsabilità dello Stato ed operazioni delle stanze di compensazione.

Bollettino bimestrale delle situazioni dei conti degli Istituti d'emissione.

PIÈCES ANNEXÉES.

A. — *Organisation du service de la statistique de l'État.*

(Décrets royaux du 19 février 1882, n° 655, et du 18 mai 1884, n° 2316.)

Humbert Ier, par la grâce de Dieu et par la volonté de la Nation, Roi d'Italie,

Vu les décrets royaux du 25 février 1872, n° 708, du 16 novembre 1873, n° 1696 (2e série), et du 10 février 1878, n° 4288 (2e série), concernant la *commission centrale de statistique* et l'organisation du service de la statistique au centre, ainsi que dans les communes et dans les provinces;

Vu le décret royal du 8 septembre 1878, n° 4428;

Sur le rapport du Ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce;

Entendu le Conseil des Ministres:

Décrète:

Art. 1er. — Toutes les administrations de l'État doivent fournir à la direction générale de la statistique les données qui leur seront demandées.

Art. 2. — A la place de la commission centrale, telle qu'elle avait été constituée par le décret royal du 25 février 1872, sont substitués un conseil supérieur de statistique et un comité permanent.

Le conseil supérieur donne son avis sur les enquêtes statistiques à entreprendre par les administrations de l'État et sur les méthodes à suivre pour les exécuter.

Le comité permanent est consulté pour résoudre les difficultés qui se présentent dans la compilation des travaux dont la direction générale de la statistique est chargée.

Art. 3. — Le conseil supérieur se compose de douze membres nommés par décret royal, de 7 membres de droit et de 8 délégués des ministères.

Les premiers sont choisis parmi les statisticiens et les économistes les plus distingués.

Ils conservent leurs fonctions pendant trois ans et peuvent être réélus.

Les membres de droit sont:

1° Le secrétaire général du Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce;

2° Le directeur général de la statistique;

3° Le directeur général des consulats et du commerce au Ministère des affaires étrangères

4° Le directeur général des douanes;

5° Le directeur général de l'agriculture;

6° Le directeur de l'industrie, du commerce et des institutions de prévoyance.

Chaque Ministère délègue annuellement un de ses fonctionnaires supérieurs à faire partie du conseil.

Le conseil est présidé par le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Un vice-président est élu chaque année par le Roi parmi les membres du conseil.

Le secrétaire du conseil supérieur et du comité permanent sera nommé par décret royal parmi les chefs de bureau de la direction générale de la statistique.

Art. 5. — Pour la validité des délibérations du conseil, il faut que douze membres soient présents.

Art. 6. — On peut inviter à prendre part aux discussions du conseil, sans droit de vote, en dehors des membres, des hommes compétents dans les questions inscrites à l'ordre du jour.

Art. 7. — Le conseil se réunit en sessions ordinaires et extraordinaires.

Les sessions ordinaires ont lieu en novembre pour examiner le programme des nouvelles enquêtes à entreprendre, et en juin pour contrôler les résultats des statistiques achevées.

Les invitations pour les sessions ordinaires seront envoyées aux membres du conseil dix jours avant l'ouverture, et annonceront les sujets à traiter.

Art. 8. — Le comité permanent se compose du directeur général de la statistique du royaume, qui en est le président, et de quatre membres du conseil supérieur, choisis par le Ministre, parmi ceux qui résident habituellement à Rome.

Le comité se renouvelle annuellement par moitié, sauf réélection des membres sortants (la première fois par tirage au sort, ensuite par ordre d'ancienneté d'élection).

Art. 9. — Les membres du conseil supérieur et du comité permanent reçoivent une indemnité de 20 fr. par séance en outre des frais de voyage pour ceux qui ne demeurent pas à Rome.

B. — *Organisation de la Direction générale de la statistique, d'après l'arrêté ministériel du 18 janvier 1886, qui distribue les services du Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.*

(Partie concernant le service statistique.)

Direction générale de la statistique.

Première division.

1re Section. — Statistique démographique et sanitaire. Dénombrement décennal de la population. Mouvement annuel de l'état civil. Émigration. Causes des décès. Hôpitaux. Personnel sanitaire. Conditions hygiéniques et sanitaires des communes.

2e Section. — Statistique administrative et électorale. Statistique de l'enseignement public. Statistique des fondations de charité.

3e Section. — Statistique judiciaire, civile et criminelle.

Deuxième division.

1re Section. — Statistique industrielle. Prix et salaires. Statistique mathématique et cartographie.

2e Section. — Finances des communes et des provinces. Établissements de crédit. Institutions de prévoyance. Annales de statistique. Annuaire.

C. — *Constitution de la Commission de la statistique judiciaire.*

(Décrets royaux du 20 avril 1882, n° 742, du 24 mai 1885, n° 3135, et du 14 février 1886, n° 3670.)

Humbert Ier, par la grâce de Dieu et par la volonté de la Nation, Roi d'Italie.

Vu les articles 149 et suivants du règlement général judiciaire,

Vu la nécessité d'avoir annuellement une statistique complète sur l'administration de la justice civile et criminelle dans tout le Royaume, et de donner aux travaux qui la concernent une organisation et une impulsion efficace ;

Sur le rapport du Ministre de la justice et des cultes, de concert avec le ministre de l'agriculture et du commerce,

Décrète :

Art. 1er. — La statistique judiciaire civile et la statistique judiciaire criminelle sont compilées annuellement et sont publiées dans l'année qui suit celle à laquelle elles se rapportent.

Art. 2. — Les travaux pour la compilation de la statistique judiciaire sont faits par la direction générale de la statistique, au Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, d'après les instructions que le Ministre de la justice et des cultes jugera opportun de donner, sur l'avis de la commission.

La publication des travaux est faite par ordre et au nom du Ministre susdit.

Art. 3. — La direction générale de la statistique du royaume est en communication avec les bureaux du Ministère public près les cours et les tribunaux, pour les données nécessaires à ses travaux.

Au Ministère de la justice et des cultes il est institué une commission chargée :

a) De donner son avis sur les *criteriums* et les méthodes à suivre pour la compilation des publications statistiques périodiques en matière civile, commerciale et criminelle, et pour les autres enquêtes spéciales, y compris les travaux de statistique comparée, que le Ministre de la justice jugera nécessaires ;

b) De proposer les modifications qu'elle jugerait utile d'apporter à la matière et à la forme des registres statistiques à employer dans les bureaux judiciaires ;

c) D'étudier les questions concernant la compilation des travaux statistiques qui pourraient être proposés par ledit Ministre, par l'autorité judiciaire ou par la direction générale de la statistique, et de donner son avis ;

d) D'examiner les travaux préparés par la direction générale de la statistique pour les publications périodiques et les soumettre à l'approbation du Ministre, sauf les modifications qu'elle pourrait juger utiles d'y apporter ;

e) D'examiner les comptes rendus statistiques annuels rédigés par les représentants du ministère public, d'après l'article 150 de la loi sur l'organisation judiciaire.

f) De présenter au Ministre de la justice un rapport annuel sur les résultats les plus importants des statistiques publiées, et sur les faits que, d'après leur examen et d'après les comptes rendus des bureaux du Ministère public, il paraîtrait nécessaire de prendre en considération.

Art. 5. — La commission se compose du directeur général de la statistique et de dix-neuf membres nommés par le Ministre de la justice.

Elle est présidée par le secrétaire général du Ministère de la justice, et, en son absence, par un des membres de la commission, choisis tous les trois ans par le Ministre garde des sceaux.

Le Ministre, lorsqu'il intervient à une séance, en prend la présidence de droit.

L'un des membres de la commission, choisi parmi les fonctionnaires du Ministère de la justice et des cultes, en est le secrétaire permanent; il tient la correspondance relative aux travaux de la commission.

Un ou plusieurs sous-secrétaires peuvent être appelés pour l'assister dans ses fonctions.

Art. 6. — Trois ans après la constitution de la commission, il est procédé, au commencement de chaque année, au renouvellement du tiers des membres nommés par le Ministre, le secrétaire permanent excepté; la première et la seconde fois par tirage au sort et successivement par ordre d'ancienneté. Les membres sortants ne peuvent pas être réélus qu'un an après qu'ils ont cessé de faire partie de la commission.

Art. 7. — La commission se réunit en session ordinaire chaque année, dans le mois de juin, et en session extraordinaire toutes les fois que le Ministre le juge opportun.

Art. 8. — Pour la légalité des résolutions de la commission, il est nécessaire que cinq de ses membres soient présents.

La commission délibère à la majorité absolue des voix.

Art. 9. — Un comité composé du directeur général de la statistique, du secrétaire permanent de la commission et de trois autres membres choisis par le garde des sceaux parmi ceux d'entre eux qui résident habituellement à Rome, est chargé de mettre en œuvre les résolutions adoptées par la commission et approuvées par le Ministre ; d'examiner et de proposer en cas d'urgence, et pendant que la commission ne tient pas ses séances, la résolution des difficultés et des doutes qui pourraient se présenter dans la compilation des statistiques judiciaires, et de faire les autres études et travaux qui pourraient lui être requis par la commission ou par le garde des sceaux.

Le chef du bureau de la statistique judiciaire assiste aux séances avec voix consultative.

Pour la résolution de quelques questions spéciales, le comité peut s'agréger temporairement d'autres membres de la commission.

La présence de trois membres effectifs est nécessaire pour la validité des délibérations du comité.

Art. 10. — Les membres de la commission ont droit à une indemnité de 20 fr. pour chacune des séances auxquelles ils assistent. Ceux qui résident hors de Rome ont droit en outre au remboursement des frais de voyage.

D. — *Décret royal du 23 octobre 1884 concernant l'organisation du service de statistique.*

Vu la loi du 30 juin 1878, n° 4449 (2e série);
Vu les décrets du 8 septembre 1878, n° 4498 (2e série), et du 25 mars 1883, n° 1262 (3e série);
Sur le rapport du Ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce,

Décrète :

Art. 1er. — Les travaux confiés à la direction générale de la statistique sont divisés en trois catégories, selon qu'ils doivent être renouvelés tous les ans, ou à des intervalles déterminés de plus d'un an, ou sans période fixée à l'avance.

Les travaux de la première catégorie sont les suivants : 1° le Mouvement de l'état civil (naissances, mariages, décès) ; 2° la Statistique de l'émigration ; 3° la Statistique des causes de décès ; 4° le Mouvement des malades dans les hôpitaux ; 5° la Statistique des accidents *sur le travail ;* 6° la Statistique judiciaire civile et commerciale ; 7° la Statistique judiciaire criminelle ; 8° la Statistique de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et professionnel ; 9° la Statistique des budgets des communes, des provinces et des chambres de commerce ; 10° le Mouvement des employés de l'État (civils et militaires) et des pensionnés de l'État; 11° la Statistique des prix des denrées ; 12° l'Annuaire statistique.

La deuxième catégorie comprend : 1° le Dénombrement général de la population du royaume (par périodes décennales) ; 2° le Dénombrement des Italiens à l'étranger (décennal) ; 3° la Statistique de la production industrielle (décennale) ; 4° la Statistique des salaires (tous les 5 ans); 5° la Statistique des établissements de bienfaisance (décennale) ; 6° la Statistique électorale administrative (tous les 5 ans) ; 7° la Statistique des taxes des communes (tous les 5 ans) ; 8° la Statistique du patrimoine actif et des dettes des communes et des provinces (tous les 3 ans) ; 9° le Recensement des employés en service et des pensionnés de l'État, civils et militaires (tous les 5 ans) ; 10° la Statistique des banques d'émission et des établissemsnts de crédit ordinaire, foncier et agraire (tous les 2 ans) ; 11° la Statistique des banques populaires (tous les 2 ans) ; 12° la Statistique des caisses d'épargne (tous les 5 ans) ; 13° la Statistique des sociétés de secours mutuels (tous les 5 ans).

Sont comprises dans la troisième catégorie : 1° la Statistique du personnel sanitaire et des conditions hygiéniques et sanitaires des communes ; 2° la Statistique électorale politique ; 3° la Statistique des bibliothèques.

Enfin, toutes les autres enquêtes qui pourront être délibérées.

Art. 2. — Les résultats sommaires des statistiques de la 1re et de la 2e catégorie seront publiés dans les premiers six mois de l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent.

Art. 3. — Les statistiques de la 3e catégorie devront être autorisées par un décret ministériel motivé.

SUISSE

HISTOIRE

DE LA

STATISTIQUE DE LA SUISSE

La Société de statistique de Paris a eu l'heureuse idée, non seulement de nous gratifier d'un excellent ouvrage sur l'histoire de la statistique officielle de la France, mais encore de provoquer la publication de traités analogues sur la statistique d'autres pays, afin de créer par ce moyen un aperçu général de l'organisation des travaux et des expériences de la statistique dans les États civilisés.

La Suisse a un motif tout particulier d'applaudir et de collaborer à cette œuvre instructive.

La statistique suisse est en arrière de celle de bien d'autres pays, il faut bien en convenir, sous le rapport du nombre et de l'importance de ses travaux. Je ne vous apprends là rien de nouveau, et c'est en vain que j'essaierais de contester ou de dissimuler les lacunes de nos connaissances statistiques. Mais si l'on connaît ces lacunes, on n'est peut-être pas suffisamment au courant des circonstances qui sont de nature à les expliquer. Je profite de l'appel qui m'est fait pour renseigner les savants à ce sujet, et pour leur démontrer que l'on porte souvent un jugement trop sévère sur la statistique suisse, faute de bien connaître son histoire.

Première période, avant 1798.

Nous ne nous arrêterons pas à la définition de la statistique. Son objet était antérieurement et est encore aujourd'hui, quoique moins exclusivement, l'*État ;* son langage, c'est le *chiffre,* qui est un moyen essentiel pour décrire exactement les phénomènes qui le concernent.

Or l'élément le plus important, dans la description d'un État, c'est sa *population.* La force active des habitants d'un pays constitue en temps de paix sa principale fortune, et en temps de guerre sa principale sauvegarde. Mais, outre que la population est l'objet le plus important de la statistique, il est nécessaire que toute statistique concernant les autres faits sociaux, soit précédée de celle de la popu-

lation. A quoi servirait, par exemple, de connaître l'étendue d'un pays, sa production agricole, le nombre des accidents qui s'y produisent, des crimes qui s'y commettent, etc., si l'on ne savait pas sur combien d'habitants ces données se répartissent? « L'homme est la *mesure* de toutes choses » : ce mot du philosophe grec Protagore trouve son application principalement dans le domaine de l'économie politique.

Ces observations expliquent pourquoi nous nous occuperons en première ligne, dans le cours de ce travail, de la statistique de la population, et pourquoi nous ne tiendrons compte d'autres relevés statistiques, que lorsque ceux-ci sont appuyés sur cette base.

Si nous recherchons à quelle époque a eu lieu un recensement plus ou moins général de la population de notre pays, nous constatons ce fait remarquable que le peuple suisse a procédé à un dénombrement au moment même où il est apparu sur la scène de l'histoire, et que depuis lors, jusque bien avant dans le siècle actuel, il n'y a plus eu de recensement aussi complet. Lorsque les anciens Helvètes, l'an 58 avant J.-C., après avoir habité notre pays pendant un demi-siècle, firent irruption dans la Gaule où Jules César les battit et les contraignit à rentrer chez eux, ils étaient porteurs d'un recensement écrit en lettres grecques, qui énumérait par leur nom les hommes en état de porter les armes, les vieillards, les femmes et les enfants. Il y avait en tout 368,000 âmes, dont 92,000 combattants. Dans ce total, les Helvètes étaient représentés par 263,000 individus; les autres appartenaient à des tribus du nord de l'Helvétie, les habitants des vallées du sud s'étant abstenus de prendre part à l'expédition. (Cæsar, *De Bello gallico,* I, 29.)

Quel autre peuple de l'Europe eût pu produire à cette époque reculée un recensement aussi complet? Nous voyons par là que cette opération n'était pas le fruit d'une civilisation avancée, mais plutôt l'indice du grand *intérêt* de chacun pour la prospérité de tous.

Un peuple d'hommes libres, qui, sans se laisser émouvoir par la découverte de la trahison d'un ambitieux, se place sous le commandement d'un chef, afin de mettre énergiquement à exécution une décision prise, un peuple qui a tellement le sentiment de la force de conquête qui réside dans l'union de ses éléments et tellement de confiance en l'avenir, qu'il brûle ses villes et ses villages et abandonne tous ses autres biens immobiliers, ce peuple, cette famille ne se met pas en marche sans que les chefs veuillent savoir combien il y a d'individus pour combattre, combien il y en a pour travailler, combien il y en a qui ne peuvent que consommer; l'individu devant se subordonner à la collectivité, il fallait que l'organisation générale lui fournît la garantie qu'elle pourvoirait à ses besoins d'une manière suffisante et lui donnât la preuve que la subordination de chacun était dans l'intérêt de tous.

Les Helvètes succombèrent sous la supériorité militaire des Romains ; les survivants de la terrible bataille qui fut livrée retournèrent dans leur pays; ils conservèrent d'abord, comme alliés de Rome, leurs libres institutions; mais plus tard ils devinrent entièrement ses sujets. Rome détruisit leur unité extérieure en divisant leur pays en plusieurs parties, et en rattachant celles-ci à divers grands cercles d'administration.

Une fois le pays complètement assimilé à l'empire romain, l'Helvétie partagea son sort et fut envahie par les Allemannes, les Burgundes, les Ostrogoths, les Longobards et les Francs. Il n'était plus habité par un peuple, mais par des fractions

de différents peuples. Ceux-ci lui apportèrent la constitution régionale germanique (*Gauverfassung*), et des institutions libres, il est vrai, mais peu favorables à une organisation générale.

La prépondérance des Francs établit une certaine unité extérieure, le christianisme créa les germes de l'uniformité des mœurs, la coopération des chefs de l'État et de l'Église fonda même un nouvel empire romain embrassant les peuples chrétiens. Mais ni ce nouveau pouvoir central, ni la nouvelle religion ne furent assez puissants pour mettre un terme au régime du droit du plus fort, qui était en honneur parmi les peuples barbares. Au mépris de la constitution régionale, qui proclamait l'égalité de tous les hommes libres, les plus puissants d'entre eux s'érigèrent en souverains, et les plus faibles, reconnaissant leur suzeraineté, devinrent leurs vassaux. C'est ainsi qu'en Helvétie, de même que dans les pays voisins, il se forma des centaines de seigneuries laïques ou ecclésiastiques, dont les grandes engloutirent peu à peu les petites, « comme des brochets dans un étang de carpes ».

Cependant quelques petits peuples de la Suisse intérieure, attachés fidèlement à l'Empire, avaient su conserver leur ancienne liberté et leur autonomie, et un représentant de l'empereur (*rector Helvetiæ*), Berchthold V, s'efforçait de créer un contrepoids à la puissance croissante de la noblesse par la fondation de villes impériales libres. Plus heureuses que les ligues urbaines des pays voisins, ces libres communautés répoussèrent énergiquement les potentats qui cherchaient à étendre leur domination ; elles réussirent ainsi, en s'alliant pour sauvegarder leur indépendance, à former soit par la conquête, soit par des achats, soit par la confiscation de biens ecclésiastiques, une petite Confédération d'États qui embrassait presque tout le territoire de l'ancienne Helvétie, et qui, grâce à la bravoure de sa population, sut se faire respecter des puissants États qui l'entouraient ; ceux-ci finirent même par briguer son alliance.

Il manquait néanmoins à cette Confédération quelques-unes des conditions d'existence d'un État en voie de prospérité. La différence de caractère entre les cantons urbains et les cantons ruraux était déjà en elle-même un inconvénient ; mais lorsque ces cantons eurent des sujets et s'engagèrent, par les alliances qu'ils contractaient entre eux, à se prêter main-forte contre les tentatives de rébellion de ces sujets, ils s'attaquèrent au principe même de leur existence ; la corruption exercée par l'or des puissances étrangères cherchant à enrôler des soldats suisses, et par-dessus tout, la scission religieuse, la conclusion d'alliances confessionnelles et les guerres de religion devaient nécessairement mettre en question l'existence de la Confédération. Il est vrai que la possession en commun de plusieurs territoires obligeait les délégués des 13 anciens cantons, ainsi que ceux de leurs alliés, à se réunir périodiquement ; mais en dehors de ces affaires administratives, la diète n'avait guère à enregistrer de travaux utiles, attendu que, sauf la guerre contre l'ennemi extérieur, les États de la Confédération n'avaient que peu de questions à résoudre en commun (règlement des conditions de droit civil ou de droit pénal des ressortissants des États confédérés, mesures contre ceux qui s'engageaient dans les armées étrangères, contre les bandes de mendiants, etc.). Même le *défensional* de 1668, qui fixait les contingents militaires des cantons d'après une évaluation très sommaire de leur population, ne fut reconnu que temporairement par tous les États ; chaque canton ayant à pourvoir à l'entretien de ses troupes, celles-ci n'occasionnaient point de frais à la Confédération, et les autres dépenses de celle-ci étaient couvertes par les res-

sources que fournissaient les bailliages communs. Zurich exerçait, en sa qualité de *Vorort*, la présidence de la diète, et la chancellerie de cet État recevait les documents adressés à la diète; mais il n'existait ni pouvoir fédéral permanent, ni législation fédérale; les décisions même qui étaient prises à l'unanimité par la diète n'entraient en vigueur que lorsqu'elles étaient ratifiées et exécutées par les cantons.

Les meilleurs patriotes étaient affligés de cet état de choses et souhaitaient vivement une organisation plus libre et une plus grande union de l'État helvétique. Mais toute tentative d'innovation était considérée comme un acte de rébellion. Un État ainsi organisé devait infailliblement succomber, malgré la résistance énergique de quelques membres isolés, dès que, après une longue période de paix, un ennemi extérieur envahirait le pays, ne fût-ce que pour établir dans les États confédérés la liberté et l'égalité compromises.

Il est évident que la Confédération, telle qu'elle existait alors, n'avait besoin, pour remplir sa mission, ni de recensements ni d'autres enquêtes.

La plupart des cantons se contentaient, chacun de leur côté, de compter le nombre des ménages ou des hommes adultes, dans un but fiscal ou militaire.

Quelques cantons seulement ont établi avant 1798 des recensements proprement dits:

Zurich. Un dénombrement a été fait en 1634, par M. le doyen Finsler, dans un but ecclésiastique; deux autres ont été ordonnés en 1671 et 1771 par le gouvernement.

Berne, qui comprenait alors les cantons de Vaud et d'Argovie, a opéré un seul recensement en 1764, à l'occasion duquel le mouvement de la population fut établi pour les 10 années précédentes; ce relevé fut continué à partir de 1764, et les résultats en furent publiés à partir de 1778.

Dans les cantons de *Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden* et *Zoug,* le chiffre de la population fut établi en 1743 par l'autorité ecclésiastique.

Soleure n'indique (outre le recensement de 1692, qui n'a été publié que plus tard) que le chiffre de sa population en 1796.

Bâle a fait en 1771 et en 1774 le recensement de la population et du bétail, à l'exclusion de la ville; la ville elle-même n'a été recensée qu'en 1779 et 1795, tandis que nous connaissons à partir de 1725 le chiffre des mariages, décès et naissances pour le canton tout entier. (Le dénombrement opéré en 1610 dans la ville de Bâle est l'œuvre d'un particulier, le médecin Félix Platter.)

Appenzell-Rhodes-Extérieures a des recensements datant des années 1637, 1734 et 1794.

Thurgovie en a deux, en 1640 et 1711, qui ont été exécutés par les autorités ecclésiastiques.

Dans le canton de *Neuchâtel,* sur l'initiative prise par le suzerain d'alors, Frédéric II, roi de Prusse, le dénombrement de la population a été exécuté, depuis 1752, au mois de décembre de chaque année.

Le chiffre des naissances et des décès est relevé dans ce canton, à partir de 1760, le chiffre des mariages à partir de 1761.

Genève. Les chiffres ronds qui sont indiqués pour la population de Genève en 1789 et en 1795 font supposer qu'ils reposent sur une simple évaluation; par contre, la ville possède des registres de décès depuis 1549, tandis que ces registres n'ont été introduits dans la majeure partie de la Suisse qu'au commencement du XVIIIe siècle.

Quant aux recensements du *bétail*, indépendamment de ceux que nous avons mentionnés pour le canton de *Bâle*, il y en a eu dix dans le canton de *Berne* à partir de 1784, et un dans le canton de *Soleure* en 1794.

Indépendamment de ces relevés officiels, nous possédons des travaux statistiques émanant de particuliers et qui sont dus notamment à l'initiative de la Société de physique du canton de Zurich, fondée en 1747, et de la Société d'économie du canton de Berne, qui a été créée en 1760.

Dans la première de ces sociétés, nous devons signaler en première ligne le pasteur *Henri Waser* (1742-1780). Au moyen des rôles de l'impôt, il a établi le chiffre de la population du canton de Zurich en 1467, et au moyen des états militaires, la population en 1529, 1588, 1610, 1678 et 1748 (1). On ne sait rien sur l'origine d'une table de mortalité manuscrite qui fait partie de sa succession. Il a publié un traité sur la superficie de la Confédération et des cantons, calculée d'après une méthode ingénieuse au moyen des cartes approximatives de l'époque, un autre sur les maisons d'habitation de la ville de Zurich en vue de la fondation d'une caisse d'assurance contre l'incendie, enfin un travail statistique très soigné sur l'argent monnayé. Il a laissé, en outre, une quantité d'études très intéressantes sur divers sujets économiques (voir le *Journal de statistique suisse*, année 1880, pages 121 et suivantes), qui nous surprennent encore par la perspicacité avec laquelle ce savant savait déduire de quelques maigres données des faits importants et d'utiles applications.

Un concours ouvert par la Société d'économie du canton de Berne « sur la population de ce canton et les causes de son décroissement » donna lieu à des mémoires non moins remarquables publiés en 1766 par M. *Muret*, premier pasteur à Vevey, et M. *de Loys de Chesaux*. Le premier de ces auteurs cherche à expliquer, au moyen d'extraits des registres paroissiaux d'un certain nombre de communes du canton de Vaud, la diminution des naissances pendant les 210 dernières années et le décroissement de population qui en était la conséquence. Mais les renseignements recueillis à cet effet sur les mariages, les naissances, les décès et les ménages sont également utilisés par le savant auteur, conjointement avec les travaux de Halley, Simpson, Kersseboom, Süssmilch, à l'établissement de différents autres calculs, entre autres d'une table de mortalité, sans que l'auteur ait eu connaissance des résultats du recensement.

Le travail de M. de Chesaux, quoique ne contenant point de matériaux statistiques, présente néanmoins de l'intérêt pour nous, parce qu'en opposition aux idées de l'époque, il démontre la nécessité d'encourager l'industrie et le commerce et de créer à cet effet une banque d'État.

A l'exemple des statisticiens zurichois et bernois dont nous avons fait mention, une brochure anonyme publiée à Bâle à la même époque (par J. Iselin) sur le décroissement de la population, appelait l'attention sur les inconvénients qui résultaient du mode alors en usage de fermer l'accès de la bourgeoisie de la ville, et recommandait d'en faciliter l'entrée.

Mais les principes politiques des gouvernants de l'époque n'étaient pas de nature à favoriser des écrits de ce genre. La publication dont nous venons de parler fut

(1) En outre, la population de 1700 a été recensée par le Dr Scheuchzer et celle de 1762 par le doyen Waser.

donc interdite en 1762 par le Gouvernement bâlois. Le Gouvernement de Berne invita le comité de la Société d'économie publique, qui était composé d'hommes de son bord, à s'abstenir désormais de publier des mémoires analogues et d'ouvrir des concours sur des questions rentrant dans la sphère d'autorité du Gouvernement. Le pasteur Waser à Zurich fut d'abord révoqué, après un court ministère, pour avoir signalé la mauvaise administration de certaines communes, puis décapité à l'âge de 38 ans, parce qu'il avait osé critiquer, dans une publication étrangère (*Schlözers Briefwechsel,* 6e vol., pages 57 et suiv.), l'administration irrégulière du « fonds de guerre » zurichois, destiné à procurer des uniformes aux recrues pauvres: condamnation bien cruelle, lors même qu'une indiscrétion aurait été commise, comme le prétendait l'accusation, par l'auteur de cette critique !

On ne s'étonnera pas de rencontrer dans les ouvrages géographiques et statistiques qui furent publiés à cette époque, en Suisse comme à l'étranger, sur notre pays, des descriptions très détaillées sur la Suisse et ses habitants, leur genre de vie et leurs occupations, leurs constitutions et leurs mœurs, mais ils renferment très peu de données statistiques, tandis que l'on y trouve, en compensation, une foule de louanges exagérées à l'adresse de nos magnifiques institutions et de nos excellents gouvernements d'alors.

Indépendamment des innombrables descriptions de voyages, les principaux ouvrages publiés à cette époque sur la Suisse sont les suivants :

Faber, 40 tableaux politiques, en allemand et français (Genève et Bâle, 1756) ;

Fäsi, Description politique et physique de la Confédération suisse (Zurich, 1765-1768) ;

Füssli, Description politique et physique de la Confédération suisse (Schaffhouse, 1770-1772) ;

Normann, Description géographique et statistique de la Suisse (Hambourg, 1795-1798);

Durand, Statistique élémentaire de la Suisse (Lausanne, 1795-1796) ;

Meister, Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse (Zurich 1796);

Heinzmann, Description de la Ville et République de Berne (Berne, 1794).

Ces ouvrages ne nous offrent pas même une indication approximative de la population totale de la Suisse d'alors, dont les limites étaient différentes de celles d'aujourd'hui. Cette population aurait été de 1,850,000 âmes environ ; mais il est impossible de dire s'il n'y en avait pas en réalité 100,000 de plus ou de moins. C'est qu'il n'existait pas à cette époque d'autorité veillant avec sollicitude aux intérêts du pays considéré dans son ensemble ; à plus forte raison était-il interdit aux citoyens de s'en occuper.

La statistique de la population était plus en retard que la cartographie, qui n'était également exercée que par des particuliers; dans quelques contrées seulement, celle-ci était basée sur des observations trigonométriques, et n'offrait en conséquence que des productions d'une exécution souvent très réussie, il est vrai, mais dépourvues d'exactitude ;ce n'est qu'à partir de 1809 que la Confédération commença à s'occuper de l'exécution de levés trigonométriques réguliers.

Quant aux autres branches de la statistique, il n'en était aucunement question.

Deuxième période, 1798-1848.

Le *Traité théorique et pratique de statistique* de M. Maurice Block commence comme suit :

« Il n'y a aucune exagération à dire qu'on fait de la statistique depuis qu'il y a des États. Le premier acte administratif du premier gouvernement régulier fut probablement un dénombrement de la population, le second, sans doute, un relevé de la fortune publique. »

En effet, le gouvernement de la République une et indivisible, qui remplaça en 1798 notre fédération d'États, ordonna dès la première année de son régime un recensement de la population, et il aurait fait établir en même temps un relevé des ressources principales de la fortune publique, si la loi fiscale émise dans le même mois (octobre 1798) avait pu être appliquée fidèlement.

Mais la majorité du peuple suisse, tout en se réjouissant sans doute de la liberté reconquise et de l'union plus intime entre les différentes parties du pays, ne pouvait accueillir avec une entière sympathie une constitution rédigée à Paris sur le modèle de celle de la France et imposée par la force des armes, pas plus que les nouvelles autorités helvétiques, qui dépendaient trop de la volonté du Directoire.

Le peuple suisse trouvait déjà étranges par elle-mêmes les nombreuses innovations politiques qui furent introduites sans aucune transition ; jointes aux exactions, aux oppressions et aux misères de toute sorte de cette époque néfaste, lesquelles ne tardèrent pas à devenir insupportables. Après plusieurs changements apportés dans la constitution et le personnel du gouvernement, changements qui n'améliorèrent pas sensiblement la situation générale, la majeure partie du pays se souleva finalement contre le nouvel ordre des choses.

Le recensement, de même que bien d'autres entreprises louables de cette époque, ne fut pas terminé. Les résultats n'en sont connus que pour un petit nombre de cantons (Berne, Vaud, Argovie, Lucerne, Fribourg).

Le consul Bonaparte, appelé comme médiateur par le pays en proie à la guerre civile, ne se borna pas à rétablir par la force des armes la paix extérieure ; il réussit, en convoquant les notables des deux partis, à établir un projet de constitution qui répondait aux besoins de la population.

Le centre de gravité de la vie politique fut replacé dans les cantons, qui étaient alors au nombre de dix-neuf, dont six étaient formés des anciens pays sujets. La nouvelle constitution décrétait la liberté d'établissement et la liberté de trafic d'un canton dans l'autre ; les péages rentraient dans la compétence de la diète ; le landamman de la Suisse, qui représentait par sa chancellerie le pouvoir fédéral permanent, avait même une compétence étendue quant à l'entretien des routes. Les six cantons dont la population était évaluée à plus de 100,000 habitants avaient chacun deux voix dans la diète; mais il n'y eut pas de dénombrement à cet effet, non plus que pour déterminer le chiffre des contingents en hommes et en argent que chaque canton devait fournir à l'armée et à la caisse fédérales.

Sous le régime de cette constitution, qui sauvegardait les réformes modernes tout en conservant les anciennes formes fédératives, notre pays jouit de dix années de tranquillité relative, pendant lesquelles il put s'occuper d'œuvres de paix, tandis que l'Europe tout entière retentissait du tumulte de la guerre ; il est vrai que ce

privilège était payé assez cher par l'obligation de fournir à Napoléon le nombre de soldats stipulé par les traités et de coopérer au blocus continental contre l'Angleterre. Néanmoins des progrès importants furent réalisés à cette époque dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et les sciences et les arts furent cultivés avec bien plus de sollicitude qu'auparavant, dans les écoles primaires comme dans les écoles supérieures.

La statistique, de son côté, fit également quelques pas en avant. Des recensements de la population eurent lieu dans les cantons ci-après : Argovie et Vaud en 1803, Appenzell-Rhodes-Extérieures en 1805 et 1813, Soleure et Tessin en 1808, Uri et Fribourg en 1815, Zurich en 1813, Thurgovie, chaque année à partir de 1805.

Il y eut en outre des recensements du *bétail* dans les cantons de Zurich en 1809, de Berne, plusieurs fois, à partir de 1803, de Fribourg en 1807, de Soleure, 1809-1810, d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, en 1814, d'Argovie, en 1811, de Thurgovie, en 1806 et 1811 et de Vaud, en 1811.

Nous trouvons même un journal qui s'occupe à recueillir des données statistiques. Le *Schweizerischer Beobachter,* qui paraissait à Berne (1807 à 1809, 6 volumes), renferme des rapports sur l'agriculture, l'instruction publique et la législation, ainsi que des relevés sur le nombre des naissances, des décès et des mariages qui ont eu lieu pendant plusieurs années dans quelques districts du canton de Berne, ainsi que dans les cantons de Zurich, Fribourg, Soleure et Thurgovie.

La chute de Napoléon compromit tous les progrès réalisés dans notre pays. Non seulement les puissances alliées ne respectèrent pas notre territoire ; mais elles déclarèrent, en outre, sans aucune nécessité, la constitution de la Confédération et des cantons hors de vigueur et provoquèrent ainsi une violente réaction dans plusieurs cantons attachés à l'ancien ordre de choses. C'est avec peine qu'on réussit à former un nouveau pacte fédéral, qui réduisait les pouvoirs de la Confédération à la défense du pays contre l'ennemi extérieur et au maintien de l'ordre et de la tranquillité à l'intérieur. Les anciennes sujétions demeurèrent abolies, il est vrai, mais la liberté d'établissement fut supprimée et le champ fut laissé libre à l'arbitraire quant à l'importation d'un canton dans l'autre. Heureusement qu'on s'était déjà accoutumé à un modeste droit d'entrée fédéral, qui fut maintenu sous une forme revisée et dont le produit fut affecté au développement des institutions militaires du pays.

Les contingents des cantons en soldats et, le cas échéant, en espèces, furent de nouveau fixés d'après une évaluation approximative de la population, sans que celle-ci fût déterminée exactement. Or, comme ces obligations étaient seules basées sur le chiffre de la population, tandis que ce chiffre n'avait aucune influence sur le nombre des délégués que les cantons envoyaient à la diète, ceux-ci indiquaient assez arbitrairement leur population respective, de sorte que le total des 22 cantons ne fut porté qu'à 1,687,900 âmes. Une nouvelle répartition devait avoir lieu au bout de 20 ans.

Ce n'était donc pas à tort que des auteurs étrangers reprochaient à la Suisse de ne pas connaître le nombre de ses habitants.

La statistique se trouvait abandonnée de nouveau aux gouvernements cantonaux et à l'initiative privée. Pendant vingt ans, il n'y a rien eu à attendre de la Confédération sous ce rapport.

Les cantons ne firent que ce qui leur paraissait absolument nécessaire au point de vue de leur administration. Tous opérèrent, de 1803 à 1837, un ou plusieurs

recensements de leur population. Par contre, ils manifestèrent beaucoup moins d'intérêt pour le *mouvement* de la population. En 1827, *Bernoulli* ne put le publier que pour 8 cantons seulement, et, vingt ans plus tard, l'infatigable *Franscini* établit pour 14 cantons le nombre des naissances et des décès; pour 11 cantons, celui des mariages.

En fait de statistique agricole, on n'a guère à citer que les *recensements de bétail,* qui sont assez fréquents pendant cette période; néanmoins, lors de l'enquête qui fut dressée en 1842-1844 par la Confédération, et dont il sera parlé plus loin, les cantons de Schwyz, Unterwalden, Appenzell-Rhodes-Intérieures, Tessin et Valais, qui sont tous essentiellement agricoles, ne purent indiquer l'état de leur bétail qu'en chiffres ronds, et le canton des Grisons ne put rien répondre à cet égard.

Des renseignements nous sont fournis sur la *production vinicole,* mais pour deux cantons seulement, par des publications privées : l'une, intitulée *Description du canton d'Argovie,* par *Bronner,* laquelle indique (I, page 465) la production de ce canton pendant les années 1829 à 1840, l'autre, une brochure publiée par *Jules Frossard* en 1839, indiquant celle du canton de Vaud de 1818 à 1837. Le gouvernement du canton de Berne fit établir en 1847 le produit de la récolte en céréales et en pommes de terre.

En ce qui concerne l'importation et l'exportation des cantons, les gouvernements cantonaux nous fournissent des données, chacun à sa manière, dans leurs rapports de gestion. Ces rapports étaient d'institution récente; après la chute des gouvernements aristocratiques et leur remplacement par des autorités démocratiques lors de la Révolution de 1830, il fut décrété, dans les cantons partisans du progrès, que le Gouvernement rendrait compte chaque année à l'autorité législative, dans un rapport détaillé, de l'administration générale de l'État. Ces rapports de gestion, ainsi que les comptes d'État qui les accompagnaient, devinrent pour le statisticien une source de renseignements précieux, mais fort hétérogènes et par conséquent difficiles à additionner, chaque canton ayant son administration spéciale, sa propre législation civile et pénale, les mesures même en usage dans chacun d'eux variant d'une contrée à l'autre.

Chaque canton avait sa monnaie particulière; pour les poids et mesures, il existait souvent dans un seul et même canton des systèmes différents; c'est ainsi qu'en 1847 nous avions encore en Suisse 20 mesures d'inégale longueur portant toutes la dénomination de *pied,* 50 espèces d'*aunes,* 29 mesures de superficie, 76 mesures de capacité pour les solides, 53 pour les liquides, 36 *livres* de toute sorte. Véritable chaos qui subsista même après le concordat monétaire qui fut conclu par 7 cantons en 1825, et le concordat sur les poids et mesures qui fut adopté par 12 cantons en 1835, et dont les dispositions furent reconnues par la diète en 1836, comme faisant règle en matière fédérale.

Nous arrivons aux travaux de la *Confédération* dans le domaine de la statistique.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les contingents de troupes que les cantons avaient à fournir devaient être, aux termes du pacte fédéral, proportionnels à leur population, et ces contingents, ainsi que l'échelle des contributions en argent, avaient été fixés provisoirement pour 20 ans. Il fallut donc procéder, en 1836, à un *recensement de la population.* Les prescriptions édictées à cet effet par le Vorort, en date du 4 novembre 1835, paraissant trop vagues, la diète formula elle-même (7 septembre 1836) les dispositions relatives au dénombrement. Elle exigeait que

la population présente fût inscrite nominativement dans les formulaires de recensement (A), mais elle ne demandait pour la Confédération que l'indication du nombre des ressortissants de chaque canton, des ressortissants des autres cantons et des étrangers, séparément pour chaque sexe. La proposition que fit la commission de distinguer les classes d'âge pour le sexe masculin ne fut pas agréée, et l'on dut s'estimer heureux que la diète approuvât la distinction des sexes et le dénombrement nominatif. Il fallut néanmoins près de deux ans avant que les cantons eussent opéré leur recensement conformément à ces prescriptions, et il se trouva après coup, et cela malgré les recensements supplémentaires et les rectifications opérés par quelques cantons, que les relevés des cantons n'avaient pas été tous faits selon les mêmes principes. On ne peut donc guère appeler cette opération un recensement fédéral.

Il faut dire cependant que certains cantons avaient adopté pour ce dénombrement un programme beaucoup plus étendu. C'est ainsi que Bâle-Ville, entre autres, a profité de l'opération pour recueillir et publier des renseignements intéressants sur l'âge, le sexe, l'état civil, la profession et l'origine de la population recensée.

Une autre circonstance obligea la Confédération à s'occuper de statistique. La *politique protectionniste* des États voisins, qui s'accentuait de plus en plus et finissait par devenir inquiétante, et le peu de succès obtenu par les réclamations de nos gouvernements, firent à la diète un devoir de prendre une décision sur le procédé à suivre en cette occurrence. Mais comment prendre cette décision sans connaître exactement l'état des choses? Il fallait donc chercher à acquérir cette connaissance. Or, on ne pouvait pas même se servir pour cela des travaux qui avaient été faits jusqu'alors, c'est-à-dire des comptes des péages fédéraux; et les relevés établis avec soin par le chancelier d'État fédéral, M. de Gouzenbach, à l'aide des publications de la France et de l'Autriche, et des documents communiqués par les États de l'Allemagne du Sud, sur notre trafic avec les pays voisins, ne suffisaient pas non plus pour nous permettre de nous rendre un compte exact de notre situation réelle. En conséquence, la diète décida, en 1842, qu'il serait entrepris une enquête spéciale. *La commission d'enquête,* nommée par le Vorort, envoya à cet effet aux cantons un questionnaire qui ne contenait pas moins de 213 questions. Les cantons devaient fournir des renseignements sur la superficie de leur territoire, sur la superficie des terres cultivées selon les différentes espèces de culture, sur le rendement annuel de ces dernières, sur l'état du bétail, sur l'importation et l'exportation du bétail avec indication du pays de provenance ou de destination, sur la production du vin, du cidre, de l'eau-de-vie, de la bière, du fromage, des fourrages, ainsi que sur l'importation et l'exportation de ces produits, et sur d'autres questions analogues concernant les branches principales de l'industrie et du commerce et les personnes qui y trouvaient leur occupation.

Certes, s'il suffisait, pour organiser une enquête, de réunir toutes les questions sur lesquelles on désire des renseignements, et de laisser ensuite aux gouvernements cantonaux, aux autorités de district ou de commune le soin de s'orienter et de répondre, la tâche entreprise par la diète aurait posé les bases d'une œuvre dont l'exécution aurait assuré à la statistique suisse le premier rang parmi les statistiques de tous les pays. Mais ce fut déjà d'un mauvais augure que la diète fût obligée, en 1843, d'adresser un avertissement à ceux des cantons dont les réponses étaient en retard. Enfin, lorsque les réponses furent toutes rassemblées, il se trouva

qu'elles renfermaient de telles lacunes, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et que les indications fournies reposaient en grande partie sur une base tellement incertaine, que la commission renonça à la publication des données recueillies au prix de tant de peines, et ne fit figurer dans son rapport qu'un petit nombre de chiffres sur l'importation et l'exportation, en motivant brièvement sa décision comme suit :

« Si la commission ne juge pas à propos de publier dans son rapport beaucoup de données et de chiffres, elle a deux motifs d'agir ainsi : le premier, c'est que les chiffres, lorsqu'ils laissent à désirer sous le rapport de l'exactitude et de l'authenticité (et il est facile de comprendre que ceux de l'enquête se trouvent dans ce cas, vu l'absence presque absolue de contrôle), sont plutôt des sources d'erreur que des sources de vérité ; la seconde, c'est que la commission a cru devoir s'imposer quelque réserve, à raison de la crainte assez répandue que la publication de chiffres concernant soit les salaires des ouvriers, soit notre production, soit l'écoulement de nos produits, pourrait porter préjudice à l'industrie et au commerce de notre pays. »

Passons maintenant aux travaux statistiques des particuliers.

Il est dans la nature des choses que ceux-ci traitent en première ligne de la *population*, et particulièrement, à défaut d'autres matières, de la population de leur localité ou de leur canton.

Nous ferons d'abord mention de quelques auteurs genevois, qui s'occupent essentiellement, il est vrai, de la population de la ville de Genève, mais qui s'efforcent de compenser le peu d'étendue du territoire qu'ils étudient en remontant à des temps reculés ou en nous fournissant d'abondants détails ; ce sont : MM. *Odier, Sorre-Mallet, Ed. Mallet, Heyer, Dr H.-C. Lombard, Marc-d'Espine.*

Dans la Suisse allemande, l'ouvrage le plus remarquable de cette période est celui qui fut publié en 1835 par M. le *Dr Titus Tobler* sur le mouvement de la population du canton d'Appenzell.

La publication périodique intitulée : *Archives de statistique et d'économie politique* (Archiv für Statistik und Nationalökonomie), par le *Dr C. Bernoulli* (Bâle, 1827-1830, 5 vol.) fait en première ligne le relevé de toutes les données les plus récentes sur la population des cantons et sur le mouvement de cette population ; mais ce journal publia aussi sur le bétail, les caisses d'épargne, les établissements d'assurances, le budget, l'industrie et l'agriculture de quelques cantons ou contrées des renseignements statistiques qui étaient commentés par d'excellents aperçus d'économie politique.

Un autre ouvrage du même auteur, *Manuel de populationistique* (Handbuch der Populationistik) [Ulm, 1841], a exclusivement pour objet la statistique de la population, autant de la Suisse que des autres États ; il en est de même d'un petit traité publié comme supplément de l'ouvrage ci-dessus : *Résultats récents de la statistique de la population* (Neuere Ergebnvese der Bevslökerungsstatistik) [Ulm, 1843].

M. le professeur *Alphonse de Candolle* à Genève publia, en 1838, la première statistique sur *les caisses d'épargne de la Suisse ;* M. *J.-H. Hottinger* à Zurich dressa, en 1847, le premier relevé sur l'*état financier de la Confédération des républiques suisses.*

On peut considérer comme une collection de matériaux pour une statistique de la Suisse un ouvrage fondé par la librairie Huber et Cie à Saint-Gall et à Berne sous

le titre de *Tableaux historiques, géographiques et statistiques de la Suisse.* On y trouve, réunies en vingt volumes et rédigées par des hommes connus, et pour la plupart membres de la Société suisse d'utilité publique, des monographies des cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Schaffhouse, Appenzell, Argovie, Thurgovie et Vaud. Mais on regrette également dans ces ouvrages, malgré la richesse de leurs renseignements sur l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle et les mœurs du pays, l'absence de relevés statistiques.

Il en est de même de tous les ouvrages statistiques de cette période concernant la Suisse entière.

Nous citerons ici en première ligne la *Statistica della Svizzera, di Stefano Franscini Ticinese* (Lugano, 1827), publiée en allemand, en 1829, par G. Hagnauer; dans cet excellent ouvrage, le fondateur de notre statistique suisse rassemble tous les renseignements statistiques, très rares à cette époque, que l'on possédait alors sur la Suisse.

La *Statistique de la Suisse* qui a été publiée à Genève, en 1819 et en 1831, par *J. Picot*, ressemble davantage aux recueils statistiques du siècle passé et y puise la plus grande partie de ses renseignements.

En 1847-1849, M. *Franscini*, alors conseiller d'État du canton du Tessin, publia une nouvelle édition de sa *Statistique* en deux volumes; devenu conseiller fédéral, il la fit suivre, en 1851, d'un supplément contenant les résultats du recensement de 1850 et d'autres relevés statistiques de date récente.

Cet ouvrage nous offre, groupées avec une persévérance étonnante et avec une clarté remarquable, et enrichies des renseignements fournis par les rapports de gestion des gouvernements cantonaux et d'autres documents officiels, l'ensemble des données statistiques qui existaient alors sur notre pays, et nous trace un tableau détaillé de notre administration d'État et de notre économie publique. Les résultats de l'enquête de 1842-1844 y sont également mis à profit, avec plus de confiance que ne le méritaient les indications incomplètes et visiblement erronées des tableaux originaux.

Troisième période, 1848-1874.

La division de la Suisse en 25 petites républiques, qui ne reconnaissaient la compétence du pouvoir fédéral et le droit de la majorité qu'en face d'un ennemi extérieur ou de troubles à l'intérieur, était un obstacle au développement des forces de la nation. Le trafic de canton à canton entravé par des droits de toute sorte, la diversité de monnaies, de poids et de mesures, les moyens de communication dépendant de l'entente entre les nombreuses autorités cantonales, la liberté d'établissement et d'industrie restreinte par une multitude de prescriptions surannées, sans la possibilité de décréter des mesures fédérales pour favoriser la Suisse dans ses rapports avec les autres pays, tous les efforts tentés pour l'extension des compétences fédérales échouant devant la condition de l'unanimité de la diète et de la ratification de ses décisions par les autorités législatives des 25 États: telle était notre situation politique avant 1848.

La souveraineté cantonale poussée à l'extrême devait conduire et conduisit finalement à la guerre civile; le signal en fut donné par l'arrêté de la diète décrétant

l'expulsion de l'ordre des jésuites et par le refus de quelques cantons de se soumettre à cette décision. Ce fut la guerre qui trancha le nœud gordien (1847). Elle eut pour conséquence la création d'un parlement armé de pouvoirs fort restreints (deux chambres dont l'une formée par les représentants des cantons, l'autre par les représentants du peuple proportionnellement à la population), d'un gouvernement fédéral permanent et d'un tribunal fédéral.

L'abolition de toutes les barrières cantonales, l'organisation fédérale des postes et des télégraphes, l'établissement des chemins de fer par des Sociétés anonymes ou par les cantons, le perfectionnement des voies de communication par les communes, les cantons et la Confédération, la création d'une école polytechnique fédérale, tout contribua à donner au trafic un développement inouï, qui transforma toutes les conditions sociales ; ce développement procura en même temps à la Confédération, malgré le taux fort modeste qui avait été fixé pour les droits de péages en opposition à toutes les tentatives protectionnistes, des recettes toujours croissantes, qui accrurent son influence, sa force et son crédit, à l'extérieur comme à l'intérieur.

Cette transformation se fit sans secousse et d'une manière presque inaperçue. Les cantons transmirent leurs entreprises postales à la Confédération, qui leur paya en échange, ainsi qu'en compensation des droits cantonaux abolis, une indemnité annuelle. Tout semblait du reste marcher comme auparavant ; le centre de gravité de la vie politique reposait toujours dans les cantons ; on songeait à peine au nouveau pouvoir fédéral. Les bureaux de l'administration fédérale furent installés modestement, pendant des années, dans quelques maisons particulières de la ville de Berne, érigée en capitale. L'un des sept membres du Conseil fédéral était Stefano Franscini, dont nous avons déjà cité le nom ; il fut appelé à ces hautes fonctions non pas à cause de ses mérites comme statisticien, mais en sa qualité d'homme d'État éminent de la Suisse romande. Le département de l'intérieur, dont la direction lui fut confiée, était chargé, en vertu de la loi fédérale du 16 mai 1849 sur l'organisation et les fonctions du Conseil fédéral, de l'examen préalable et du soin des affaires suivantes (art. 24) :

1° Les lois, ordonnances, décrets et arrêtés sur *l'organisation et les fonctions des autorités fédérales ;*

2° La surveillance de la chancellerie fédérale et des archives ;

3° Les rapports de frontières et de territoire des cantons entre eux ;

4° L'Université fédérale et l'école polytechnique ;

5° Le libre exercice du culte des confessions chrétiennes reconnues et le maintien de l'ordre public et de la paix entre les confessions ;

6° Les poids et les mesures ;

7° La police sanitaire lors d'épidémies et d'épizooties dangereuses ;

8° *La statistique de la Suisse.*

Franscini, qui avait élaboré la loi ci-dessus, avait donc réussi à y faire entrer la statistique comme huitième et dernière branche du programme de son département. Personne n'avait réclamé, il est vrai, pendant toute la période de révision, l'établissement d'une statistique de la Suisse ; toutefois, tant que les exigences n'allaient pas plus loin, il n'y avait pas de motif pour que ce statisticien par excellence ne continuât pas à cultiver sa science favorite.

D'après la nouvelle constitution fédérale, le nombre des représentants de chaque

canton au conseil national devait être proportionnel au chiffre de la population, qui servait également de base, comme par le passé, pour la fixation des contingents de troupes et des contingents d'argent, dont le taux devait être arrêté à nouveau tous les vingt ans ; l'urgence d'un *recensement de la population* était donc évidente, et s'il devenait possible, sans compliquer notablement l'opération, de recueillir en même temps d'autres renseignements statistiques, on pouvait présumer qu'il n'y aurait pas d'opposition. Le recensement fut donc décidé par les Chambres, sur la proposition du Conseil fédéral, le 22 décembre 1849, et ses dispositions répondaient pleinement aux exigences de la science démographique de l'époque. Le recensement devait s'opérer dans l'espace d'une semaine, au mois de mars 1850. L'inscription sur le registre de recensement devait indiquer les noms et prénoms, le sexe, l'âge, l'état civil (célibataire, marié ou veuf), la profession, l'industrie, l'origine et la confession de chaque habitant, et la qualité de propriétaire foncier, s'il y avait lieu. Les citoyens suisses absents devaient être portés sur des registres particuliers. Les frais résultant des dispositions générales étaient supportés par la Confédération, les frais de l'opération même du recensement étaient à la charge des cantons. Le Conseil fédéral était chargé de l'exécution de la mesure avec la coopération des cantons.

Telle était en substance la teneur de la loi. En prescrivant d'inscrire sur des registres particuliers les citoyens suisses absents du pays, on parait à la tendance de certains cantons de confondre les émigrés et la population présente, et par la courte durée de l'opération, on s'efforçait d'obtenir, dans la mesure du possible, un résultat conforme à la réalité. Toutefois ce n'était pas le chiffre de la population de fait de chaque localité que l'on visait à établir, c'était le chiffre de la population domiciliée ; car si l'instruction du Conseil fédéral prescrivait expressément d'inscrire sur le formulaire A les personnes momentanément absentes, la disposition correspondante de ne pas inscrire, pour éviter le double emploi, les personnes momentanément présentes, manque complètement, et non seulement elle manque, mais le formulaire A contient, au contraire, des rubriques spéciales pour les individus de passage et les réfugiés politiques, qui furent par suite comptés, comme toutes les personnes momentanément présentes, avec la population des localités où ils se trouvaient. Il est vrai que, lors de la fixation officielle du résultat des cantons et de la Suisse, en date du 3 décembre 1850, l'Assemblée fédérale fit abstraction des individus de passage et des réfugiés politiques, mais non pas des autres personnes momentanément présentes ; de sorte que le chiffre total de 2,390,116 habitants comprend nécessairement des personnes comptées en double, et ne coïncide pas avec la somme des résultats des communes.

Les deux formulaires de recensement furent remplis par des agents de recensement désignés par les autorités communales ; ces agents allèrent de maison en maison et inscrivirent famille par famille, en commençant par le chef du ménage et en employant pour chaque personne une ligne du formulaire. Le relevé des résultats du recensement par communes, qui fut publié dans le premier volume des *Renseignements statistiques sur la Confédération suisse* (Beiträge zur Statistik der schweizerischen Eidgenossenschaft) [1851], n'était autre chose que l'addition des rubriques numériques des deux formulaires A et B ; mais c'était déjà plus que ce qu'on exigeait habituellement d'un recensement de la population. Cependant Franscini voulut prendre au sérieux la « Statistique de la Suisse » qui était inscrite dans le

programme de son département, d'abord en employant autant que possible les matériaux du recensement pour l'élaboration d'une statistique des âges et des professions ; il demanda pour la statistique, en présentant un programme spécial, un crédit de 1,000 fr. ; mais cette modeste somme lui fut opiniâtrement refusée, autant pour 1851 que pour les trois années suivantes.

Le deuxième volume de l'ouvrage mentionné, qui parut en 1854, contient des tableaux généraux sur la *superficie et la population relative* des cantons suisses, la répartition des citoyens suisses selon leur lieu de domicile (dans le canton d'origine, dans un autre canton, à l'étranger), sur les étrangers domicilés en Suisse, les citoyens aptes à voter, les contingents d'hommes, le taux des contingents d'argent, les recettes de la Confédération provenant des postes et des péages et la participation des cantons à ces recettes, l'émigration pendant les 3 dernières années et les résultats de la statistique des âges ; renseignements fort intéressants, mais qui néanmoins, à en croire le rapport de gestion pour l'année 1854, ne trouvèrent pas dans la presse « et ailleurs » l'attention qu'ils méritaient.

Afin d'être tenus constamment au courant des variations de la population, les gouvernements cantonaux avaient été invités en 1852 à communiquer chaque année au département de l'intérieur le nombre total des *mariages*, des *naissances* et des *décès* qui avaient eu lieu sur leur territoire. Ces renseignements ne furent fournis que pour les trois années 1850, 1851, 1852, mais sans être jamais au complet ; car le canton du Valais s'abstint, Appenzell-Rhodes-Extérieures ne transmit que les chiffres des naissances et des décès ; Schwyz ne répondit que pour l'année 1852, Untervalden-le-Bas pour 1851, Berne pour 1849, 1851 et 1852.

On essaya de même de compléter l'enquête de 1842-1844 en ce qui concerne la répartition des territoires cantonaux selon les différents groupes de culture du sol, ainsi que la production, l'importation et l'exportation des principales denrées alimentaires ; cette tentative n'eut également qu'un succès partiel.

Cependant les chambres manifestèrent peu à peu de meilleures dispositions pour la statistique. L'Assemblée fédérale lui accorda pour 1855 un crédit de 1,000 fr. qui fut suivi dans le courant de l'année d'un crédit supplémentaire de 2,000 fr. En moyenne, une somme de 2,600 fr. fut allouée chaque année, pendant la période de 1855 à 1859, pour la « statistique nationale ».

En 1855 parut le troisième volume de l'ouvrage précité, intitulé *Culture et consommation des produits du sol;* en 1857 le quatrième volume, comprenant le *Mouvement de la population* et notamment les conditions de *mortalité* dans la plupart des cantons ; en 1858, le cinquième volume, traitant du *commerce* de la Suisse, d'après les renseignements puisés, d'une part, dans les tableaux de péages suisses à partir de 1840, d'autre part dans les statistiques commerciales publiées par les pays voisins.

Déjà pendant les années 1858 et 1859, quelques voix s'étaient élevées au sein de l'Assemblée fédérale pour réclamer la création d'un bureau de statistique. Il est vrai qu'on avait pu s'apercevoir, pendant les années précédentes, qu'une statistique fédérale occasionne aux autorités cantonales un surcroît considérable de travaux ; aussi ne le désirait-on que sous certaines réserves. Les uns proposaient que la Confédération désignât dans les cantons des organes spéciaux, afin de ne pas importuner les autorités ; d'autres estimaient que le meilleur moyen de ménager la susceptibilité cantonale était de ne pas placer la statistique sous l'autorité immédiate du

conseil fédéral, mais sous celle d'une commission dont les membres seraient choisis, en majorité, en dehors de l'administration fédérale.

Les autorités chargées de résoudre la question, c'est-à-dire le Conseil fédéral et les commissions des Chambres, furent de prime abord unanimes à reconnaître que, sans un bureau central dûment organisé, les travaux statistiques nécessaires ne pouvaient être exécutés; d'autre part, elles ne pouvaient guère, simplement par égard pour l'espèce de méfiance qui se manifestait vis-à-vis du pouvoir central, confier la statistique, qui doit servir non seulement à la science, mais aussi à la législation et à l'administration fédérales, à une commission sans influence et sans autorité, composée de personnes étrangères à l'administration, et qui eût été tout le contraire de ce que sont les commissions centrales de statistique qui existent dans d'autres États. « On ne peut pas s'attendre », dit le rapport de M. le Dr Heer, « à ce que le bureau de statistique soit dirigé d'une manière convenable par une commission de ce genre, dont les membres ne se réunissent que çà et là pendant une journée, pour rentrer ensuite dans d'autres cercles d'idées; la direction doit en être confiée à un homme capable, ce qui n'empêchera pas que celui-ci ne s'entoure, lorsqu'il s'agit de cas difficiles ou de questions de principe, des conseils d'une commission d'experts, dont les fonctions seront toutefois purement consultatives et ne toucheront en rien à la direction du bureau. »

La loi fédérale du 21 janvier 1860 concernant la *création d'un bureau de statistique* indique comme but de cette institution, placée sous la direction du département de l'intérieur :

a) D'obtenir une statistique complète de la Suisse;

b) De faire paraître des publications périodiques sur les éléments de la statistique qui sont particulièrement sujets à des variations, et s'il y a lieu, de publier des monographies sur des sujets spéciaux.

Le Conseil fédéral fixe chaque année le programme des objets qui doivent être traités et publiés. (Art. 1er.)

Le bureau de statistique s'entend avec les gouvernements cantonaux en vue de se procurer les matériaux nécessaires. Les dépenses spéciales qui pourraient en résulter seront bonifiées par la Confédération. (Art. 2.)

Le Conseil fédéral est autorisé à fixer lui-même les détails de l'organisation du bureau. Il lui alloue chaque année, sur le budget fédéral, pour couvrir tous les frais de la statistique nationale, une somme qui peut s'élever à 20,000 fr. (Art. 3.)

Il est facile de se faire une idée de la fausse position dans laquelle se trouvait le nouveau bureau de statistique, par suite de l'article 2, vis-à-vis des autorités cantonales. On put déjà s'en convaincre lorsque les gouvernements des cantons furent informés, en date du 8 juin 1860, de la constitution du bureau, et qu'ils furent invités en même temps à désigner à celui-ci un office cantonal comme autorité intermédiaire. Un canton répondit que le Conseil fédéral pouvait désigner à cet effet un particulier quelconque; il est vrai que la chancellerie d'État de ce canton consentit finalement à servir d'office correspondant; mais la situation n'en était pas meilleure.

Le règlement du 13 janvier 1862 sur l'organisation du bureau de statistique ne résolut pas la difficulté, malgré la prescription de l'article 7 : « Les rapports entre les gouvernements cantonaux et le bureau de statistique sont entretenus par l'intermédiaire des autorités que les gouvernements désignent comme leur organe en

matière de statistique ; les cantons doivent, sur sa demande, lui transmettre les matériaux statistiques « existants ».

Nous mentionnerons, en outre, les articles suivants de ce règlement :

Les appointements du directeur étaient de 4,000 à 6,000 fr., ceux des employés de 1,400 à 2,800 fr., selon leur rang (art. 1er). (Ces derniers furent toutefois légèrement augmentés par la loi sur les traitements du 27 septembre 1864.)

« Le directeur du bureau de statistique en dirige les travaux sous la surveillance du chef du département de l'intérieur ; il exécute le programme approuvé par le Conseil fédéral, ainsi que les autres mandats donnés au bureau de statistique par le Conseil fédéral ou le département de l'intérieur.

« Il tient la correspondance du bureau ; il donne son avis sur les affaires relatives à des objets de statistique, dont la décision est réservée au département de l'intérieur ou au Conseil fédéral ; il propose au département les fonctionnaires et employés à nommer.

« Lorsque les études préalables ou l'exécution d'un relevé de statistique l'exigeront, il s'adjoindra des experts pour donner leur avis sur des questions qui supposent des connaissances spéciales. » (Art. 9.)

Immédiatement après la loi fédérale qui créait le bureau de statistique, une autre loi (du 3 février 1860) décréta qu'il serait procédé dans l'année courante, et à l'avenir tous les dix ans, à un *recensement général de la population suisse*. « Le Conseil fédéral est chargé d'en fixer le plan, l'époque et la durée. Les frais des dispositions générales seront supportés par la Confédération ; ceux du dénombrement de la population seront à la charge des cantons. Le Conseil fédéral exécutera cette loi avec le concours des cantons. »

Mais avant de parler de ces travaux, jetons un coup d'œil sur les ressources dont le bureau disposait. Le crédit légal de 20,000 fr. par an était une somme minime et insuffisante pour suffire aux frais du recensement incombant à la Confédération, à la publication des travaux en deux langues et à la formation d'une bibliothèque d'ouvrages de statistique et d'économie politique, notamment si l'on considère combien la statistique suisse avait à faire pour se mettre au niveau des bureaux de statistique des autres États de l'Europe.

Mais ce n'est pas tout. On n'avait évidemment pas songé, en fixant cette somme d'après les chiffres du budget de la statistique dans les États centralisés, combien de difficultés et d'obstacles inconnus dans les autres pays la statistique suisse avait à surmonter. Dans toutes les branches d'administration qui sont soumises en Suisse aux législations cantonales, les États centralisés peuvent dresser en quelques heures, même sans l'aide d'un bureau de statistique spécial, des relevés généraux ; citons, par exemple, l'instruction publique, l'assistance, les travaux publics, la justice, etc. Chacun de ces travaux exigerait chez nous, même en admettant que les cantons transmettent à temps leurs données établies d'après un modèle uniforme, une peine et un temps considérables, toujours dans l'hypothèse que des résultats provenant de législation et de relevés hétérogènes puissent être réunis sous un dénominateur commun ; en tout cas, on ne pourrait les confier à des employés ordinaires, mais il faudrait pour cela des hommes compétents, qui fussent au courant non seulement des diverses langues nationales, mais encore des divergences multiples qui existent entre les cantons.

Pour résoudre une tâche aussi difficile, non seulement le chiffre total du crédit

alloué était insuffisant, mais les traitements furent fixés de telle sorte qu'on ne pouvait espérer de trouver à ce taux qu'un seul fonctionnaire qui fût à la hauteur de son mandat : le directeur du bureau.

On eut du reste bien des difficultés à vaincre au sujet de la charge de ce fonctionnaire principal, qui avait non seulement à diriger les travaux du bureau, mais qui devait les exécuter lui-même en grande partie. Le premier directeur, un homme qui semblait avoir été créé pour remplir convenablement cette tâche, ne resta à son poste, sans doute à cause des inconvénients dont nous parlerons plus loin, que l'espace de deux ans, après lesquels le bureau fut privé de direction pendant deux ans et demi; et comme, malgré les mises au concours, aucun Suisse offrant les capacités requises ne se présenta, il fallut enfin confier l'emploi de directeur à un étranger, qui, en cette qualité, eut plus d'une nouvelle difficulté à vaincre.

Le premier directeur du bureau fédéral de statistique fut nommé en avril 1860. C'était M. Gustave Vogt, procureur d'arrondissement à Berne, qui n'entra en fonctions que le 1er juin. Peu de temps après, il prit part comme premier délégué officiel de la Suisse au congrès de statistique de Londres; il considérait, du reste, comme un devoir de tenir compte dans ses travaux, autant que possible, des progrès réalisés dans les congrès de ce genre. Le *recensement de la population*, qui avait été fixé au 10 décembre 1860, devait être organisé sans délai. On introduisit à cet effet, selon l'exemple de la plupart des autres pays, le bulletin de ménage, qui devait être rempli par le chef de famille lui-même; ce bulletin était ensuite vérifié par l'agent de recensement, qui, après y avoir inscrit quelques indications ultérieures (langues, armes), avait à le copier sur un formulaire embrassant tout l'arrondissement de recensement. L'introduction du bulletin de ménage permettait de réaliser un second progrès: la concentration du dénombrement sur un seul jour et la détermination non seulement de la population domiciliée, mais encore de la population de fait trouvée présente à une heure ou à une minute fixée (au commencement de la journée). Il fallait pour cela une nouvelle rubrique destinée aux « personnes momentanément absentes ». Une autre rubrique était celle du lieu de naissance, qui promettait de fournir des renseignements importants au sujet de l'immigration, surtout si elle eût été conservée dans les recensements ultérieurs. Il y avait encore d'autres innovations : dans le bulletin de ménage, la rubrique du nombre des locaux habités; dans le formulaire pour les agents de recensement, une rubrique pour l'indication de la langue usitée dans la famille et quatre pour le nombre des armes que celle-ci possédait. La récapitulation par commune additionnait les résultats des arrondissements de recensement. Les récapitulations par district et par canton faisaient la même opération pour les territoires respectifs.

Jusqu'à cette époque, on avait toujours attribué aux recensements un but essentiellement militaire; ce fut sans doute cette opinion traditionnelle qui fit commettre la faute de surcharger le recensement de 1860 d'une opération hétérogène, consistant en un dénombrement compliqué des armes, qui non seulement échoua complètement, mais qui, en outre, dérangea considérablement les agents de recensement dans l'accomplissement de leur mission principale, la vérification et la rectification des bulletins de ménage. Le nombre des rubriques du bulletin, par contre, atteignaient à peine le strict nécessaire; si l'on n'avait pas reculé, lors du dépouillement du recensement précédent, devant les frais d'une statistique professionnelle, on aurait certainement acquis la conviction qu'une seule rubrique ne

suffit pas pour l'indication de la profession, notamment si l'on veut être renseigné sur la position occupée dans l'exercice de cette profession (patron, ouvrier, apprenti, etc.). Le formulaire étant insuffisant sous ce rapport, on se trouva de nouveau dans l'impossibilité d'établir une statistique professionnelle. En présence d'une pareille lacune, on doit trouver assez singulier le vœu exprimé au sujet du recensement, avant même que les matériaux fussent complètement rentrés, par le rapport de la commission du Conseil national sur l'administration fédérale en 1861 : « En conséquence, nous recommandons au bureau de statistique de tenir compte à l'avenir des habitudes et du degré de culture de notre peuple, plutôt que des exigences des congrès de statistique. »

Pour la première fois, les matériaux du recensement furent soumis à une révivision, qui exigea une année entière; mais ce travail était indispensable, si l'on ne voulait pas que le chiffre de population de certains cantons, qui ont l'habitude de compter leurs émigrés dans le nombre de leurs habitants, se trouvât dépasser de quelques milliers la réalité. En dépit d'une réduction de 11,838 opérée sur le chiffre des personnes momentanément absentes, celui-ci resta plus élevé de 3,324 que celui des personnes en séjour passager; par conséquent, le chiffre de 2,510,494 habitants domiciliés, qui fut proclamé comme chiffre légal de la population par l'arrêté fédéral du 23 juillet 1862, dépassait encore de 3,324 le chiffre de la population de fait. Nous devons en conclure que, même après vérification, le calcul de la population domiciliée a encore fourni un résultat trop élevé, et, qu'en général, il vaudrait mieux se borner à établir le chiffre de la population de fait, parce que la notion de population domiciliée est trop incertaine.

Reprenons l'historique des travaux du bureau de statistique. Le premier volume du recensement, comprenant la population répartie selon le sexe, l'état civil, l'origine, le pays de naissance, le séjour, la confession et la langue, avec l'indication du nombre des ménages, des maisons habitées et des locaux habités, fut publié en 1862; le deuxième volume (population selon l'origine et l'âge) suivit en 1863, le troisième (état civil et âge combinés), en 1866 et le quatrième (statistique professionnelle) en 1869, presque à la fin de la période décennale. Comment se fait-il, demandera-t-on, comme on le demanda effectivement alors, comment se fait-il qu'un bureau de statistique nouvellement créé, et qui n'a devant soi d'autre tâche régulière que le dépouillement des matériaux du recensement, ait employé près de dix ans à terminer ce travail? N'eut-on pas raison de réclamer une plus grande concentration des travaux du bureau et l'établissement d'un programme déterminé ?

Cette lenteur provenait de ce que le bureau, pour répondre à ce qu'on exigeait de lui, aurait dû tout faire à la fois et faire non seulement les travaux qui rentraient dans ses attributions, mais d'autres encore qui n'avaient rien de commun avec la statistique. D'abord la statistique nationale prévue par la loi promettait tant de choses, qu'on ne peut guère faire un reproche au deuxième directeur de ce bureau de ce qu'il entreprit la publication d'un ouvrage encyclopédique sur la statistique de la Suisse. En outre, l'Assemblée fédérale, qui réclamait, lors de la discussion du budget de 1867, une plus grande concentration des travaux du bureau, demandait elle-même, soit avant, soit immédiatement après, l'élaboration d'une quantité considérable de relevés statistiques périodiques; puis venaient des sociétés qui pétitionnaient pour que le bureau les secondât, en recueillant d'office les matériaux néces-

saires, pour les travaux qu'elles avaient entrepris, ou même pour qu'il voulût bien achever lui-même ces travaux; puis venaient les gouvernements étrangers avec des demandes de renseignements de toute sorte sur les institutions suisses, demandes qui étaient généralement transmises au bureau de statistique, même lorsqu'il ne s'agissait que de réunir une collection de documents ou d'établir un relevé de prescriptions cantonales; c'était, enfin, l'administration fédérale elle-même, et notamment le département de l'intérieur, qui, à défaut d'autres organes, faisait fréquemment appel à son bureau de statistique. Nous ne voulons en citer qu'un exemple. En 1861, après l'incendie de Glaris, une pétition demanda que l'assurance immobilière fût déclarée obligatoire dans toute la Suisse, et le Conseil fédéral fut invité par les chambres à préparer l'établissement d'un concordat entre les cantons en matière d'assurances; or, non seulement le bureau de statistique fut chargé d'élaborer un rapport sur la question, *Renseignements sur l'assurance en Suisse* (Mittheilungen über das Versicherungswesen in der Schweiz, Berne, 1862), mais son directeur dut en outre, fonctionner comme secrétaire dans les conférences de délégués qui eurent lieu à ce sujet.

Le bureau de statistique fut mis largement à contribution, pour des travaux de chancellerie, à l'occasion des expositions, et notamment de l'*Exposition internationale de Londres*, en 1862. Il faisait le service d'une commission d'exposition ; son directeur, M. Vogt, séjourna plus de quatre mois à Londres en qualité de commissaire, et pendant près d'une année, en 1863, trois de ses meilleurs employés furent occupés à une vaste correspondance relative à cette exposition (environ 3,000 documents, lettres, traductions, publications). Il est vrai que pour les expositions suivantes, le bureau ne fut plus mis à réquisition dans une aussi large mesure ; mais l'usage une fois adopté de l'appeler comme renfort de la chancellerie du département lui fit perdre beaucoup de temps.

Il faudrait toute une brochure rien que pour énumérer les titres des travaux administratifs, relevés de tout genre pour les autorité suisses ou étrangères, etc., qui ont été livrés par le bureau de statistique pendant les quatorze premières années de son existence, et notamment à l'occasion des révision de la constitution fédérale. Si nous nous abstenons de faire cette nomenclature, c'est surtout parce que ceux de ces travaux qui étaient réellement du domaine de la statistique et qui ne présentaient pas de trop nombreuses lacunes ont été publiés dans le *Journal de statistique suisse*, soit sous la signature du bureau, soit sans indication d'auteur. En imposant ainsi à ce bureau des charges aussi étendues, allant bien au delà de sa tâche régulière et du reste si peu en rapport avec l'exiguïté de ses ressources, on causa les retards qui se produisirent dans la publication du recensement de 1860; et la multiplicité de ces exigences, jointe à la faculté qu'avaient, pour ainsi dire, les cantons de fournir ou de refuser les renseignements statistiques qui leur étaient demandés, fut également la cause de l'insuccès d'une partie des autres travaux.

Après ces observations générales, il nous paraît superflu de donner la chronique détaillée, année par année, des travaux du bureau de statistique et de l'accueil qui leur a été fait par les autorités et par la population. Nous jugeons plus utile, en considération du but de cet exposé, d'énumérer par matières et sans ordre chronologique les travaux exécutés pendant cette période, dans les différentes branches de la statistique, soit par le bureau lui-même, soit avec sa collaboration.

Comme nous en sommes à l'objet principal de la statistique, la population, nous parlerons tout d'abord du *recensement* de 1870. Celui-ci fut organisé à peu près comme celui de 1860 ; l'analogie s'étendait même jusqu'aux défauts, attendu que, oubliant l'insuccès du dénombrement des armes de 1860, on voulut joindre au recensement de la population une enquête statistique sur les fabriques, enquête qui, à strictement parler, ne rentrait pas dans le cadre du recensement. Aussi, le résultat fut-il identique; la statistique des fabriques qui fut dressée à l'aide de renseignements obtenus offrait tant d'inexactitudes et de lacunes qu'on n'osa pas la faire imprimer. En outre, l'activité des autorités communales chargées du recensement ayant été détournée en partie, par cette enquête, de l'opération principale, les résultats de cette dernière furent de nouveau aussi incomplets qu'en 1860; il s'y trouvait notamment une foule de lacunes dans les rubriques de l'année de naissance et de la profession, lacunes qu'il fut impossible de combler après coup.

Les recensements, notamment lorsqu'ils n'ont lieu qu'à de longs intervalles, ne permettent pas de se rendre suffisamment compte de la marche d'une population; c'est la statistique du *mouvement* de cette population qui explique les changements qui se manifestent d'un recensement à l'autre. Guidé par ces considérations, le premier directeur du bureau de statistique essaya, immédiatement après la création du bureau, de continuer la statistique des naissances, des décès et des mariages à partir de l'année où Franscini avait été obligé de s'arrêter, et de se procurer les renseignements nécessaires soit par les rapports de gestion, soit, lorsque ceux-ci ne suffisaient pas, par une information aussi restreinte que possible auprès des gouvernements cantonaux. Mais cette tentative n'eut pas de succès, et il fallut y renoncer. Cependant, sur de nouvelles instances de la commission d'État de Glaris, il fut établit, en 1866, un concordat (!) entre les cantons, qui permit au bureau de statistique de publier, à partir de 1867, un relevé plus détaillé des naissances, des décès et des mariages de la Suisse. Il est vrai que pendant les premières années, les matériaux ne rentrèrent qu'avec force retards et force lacunes; la publication concernant l'année 1870, qui parut en 1873, contenait pour la première fois les résultats principaux de tous les cantons. D'autres données ne furent fournies au complet que plus tard, l'âge des mariés, par exemple, à partir de 1872, l'âge des décédés à partir de 1873; et comme tous les cantons, sauf cinq, avaient l'état civil ecclésiastique, et que tous également, sauf quatre, avaient le mariage religieux, la plupart sans faire d'exception pour les dissidents, les données ne correspondaient pas exactement à la délimitation territoriale et devaient nécessairement présenter tantôt des lacunes, tantôt des cas de double emploi, sans parler des erreurs de calcul et des contradictions nombreuses qu'elles renfermaient.

En 1867, le Conseil fédéral fut invité par le Conseil national à prendre les mesures nécessaires pour qu'il pût être publié chaque année, par les soins de l'autorité fédérale, des renseignements authentiques sur le *nombre des émigrants suisses*, sur leur destination, sur le nombre de ceux qui s'établissaient réellement à l'étranger, ou qui rentraient dans leur patrie. Vingt et un cantons et demi-cantons s'étant déclarés disposés(!) à recueillir et à fournir les indications désirées sur l'émigration pour les pays d'outre-mer, le Conseil fédéral prit la chose en mains et publia les résultats annuels à partir de 1868. Les cantons d'Uri, Vaud et Genève déclinèrent dès l'abord toute participation : Uri, parce qu'il n'y existait aucun relevé officiel des émigrants ; Vaud, parce que le mouvement de la population était si libre et l'é-

migration si peu considérable que celle-ci échappait au contrôle de l'administration; Genève, parce que ce canton, sauf quelques cas isolés, n'avait pas d'émigrants pour les pays d'outre-mer. Soleure, qui avait d'abord promis sa collaboration, déclara ensuite qu'il ne pouvait recueillir les indications demandées; à partir de 1872, Fribourg se tint également à l'écart. Cet état de choses dura dix années entières sans qu'une seule voix s'élevât ni au sein des Chambres fédérales ni dans la presse pour blâmer cette manière d'agir, qui rendait impossible toute statistique suisse; en revanche, on se plaignait d'autant plus hautement de l'incapacité du bureau fédéral de statistique.

Une demande de renseignements adressée par l'Espagne au sujet du dénombrement du bétail de la Suisse engagea le Conseil fédéral à soumettre aux cantons la question d'un *recensement fédéral du bétail*. Cette idée ayant été accueillie favorablement, l'Assemblée fédérale fut nantie en 1865 d'un projet de loi décrétant qu'il serait procédé pour la première fois en 1866, et à partir de là tous les dix ans, à un dénombrement fédéral du bétail. Ce projet fut adopté. Les résultats du premier recensement furent déjà publiés en 1866, la statistique des propriétaires de bétail suivit en 1870.

Sur la demande de la Société d'économie alpestre, le Conseil fédéral s'était chargé de recueillir d'office les matériaux pour une *statistique de l'économie alpestre;* il avait en conséquence invité les cantons, en date du 11 mai 1864, à faire remplir dans le courant de l'été les questionnaires établis à cet effet et à les faire rentrer jusqu'au 1er novembre. Plusieurs cantons s'étant montrés d'abord peu disposés à se soumettre à cette tâche, les matériaux ne furent au complet qu'en 1867; dans l'intervalle, le membre de la Société qui avait été chargé de relever les résultats de l'enquête avait accepté d'autres fonctions, celui qui l'avait remplacé était mort, finalement, le bureau de statistique dut faire achever le travail par une personne compétente et le publier sous sa propre responsabilité.

Le bureau eut aussi à s'occuper d'une enquête industrielle. Le Conseil fédéral fut invité, en juillet 1868, par l'Assemblée fédérale à procéder à une information aussi complète que possible, dans chaque canton, sur le *travail des enfants dans les fabriques,* et à en soumettre les résultats à l'Assemblée fédérale. Or, d'après la constitution fédérale en vigueur à cette époque, c'étaient les cantons qui avaient le droit de surveillance sur les fabriques, de sorte que la Confédération ne pouvait obtenir les renseignements nécessaires que par l'entremise des gouvernements cantonaux. Une partie des cantons envoyèrent des rapports basés sur des inspections réelles, tandis que d'autres, tels que Zurich et Berne, se contentèrent de transmettre les questionnaires aux directeurs de fabrique, en les invitant à y répondre eux-mêmes. Dès lors, si l'enquête eut un résultat insuffisant, pouvait-on en conscience en rendre responsable le bureau de statistique, dont la seule tâche était de relever et de publier les réponses des gouvernements cantonaux? C'est cependant ce qui eut lieu.

La période de 1860 à 1870 fut l'époque de la conclusion des traités de commerce. Nos tableaux de péages ne permettant pas alors d'établir la répartition de notre *mouvement commercial* selon les différents pays, et moins encore la valeur des marchandises importées ou exportées, il fallut compulser les statistiques commerciales des États étrangers pour en extraire les données concernant la Suisse. Ces travaux furent également exécutés par le bureau de statistique pendant les années 1863 à 1865.

La statistique des *caisses d'épargne de la Suisse,* qui fut publiée par le bureau de statistique en 1864, est un travail privé de M. le pasteur Spyri à Altstetten; toutefois, le bureau en avait réuni les matériaux, et ce fut également lui qui y mit la dernière main.

Les travaux de la *Société suisse de statistique* exigèrent aussi la collaboration du bureau fédéral, dont le secrétaire rédigea même pendant un certain temps le journal de la Société. Un travail statistique entrepris par cette dernière sur les *finances des communes suisses* fut exécuté par le bureau; mais comme plusieurs cantons n'avaient point fourni de matériaux ou n'en avaient fourni que d'insuffisants, ce relevé ne put être publié que d'une manière incomplète (voir le *Journal de statistique suisse,* année 1869, page 160).

Enfin le bureau fédéral de statistique fut chargé de l'élaboration d'une *statistique des chemins de fer,* et à cet effet son crédit annuel fut augmenté en 1868 de 4,000 fr. Le premier volume, qui comprend l'origine, l'étendue et les résultats de l'exploitation du réseau des chemins de fer suisses en 1868, ne put être publié qu'en 1874 parce que les réponses des compagnies se firent attendre et que le travail dut se faire, en outre, avec le concours d'un ingénieur placé en dehors du bureau et occupé d'autres travaux.

On voyait chaque année le même spectacle se renouveler: d'une part, on réclamait au sein de l'Assemblé fédérale une plus grande concentration des travaux du bureau de statistique, parfois en exprimant le désir que les gouvernements cantonaux ne fussent pas importunés, du moins sans nécessité absolue, de demandes de renseignements trop nombreuses; d'autre part, on chargeait sans cesse le bureau de statistique de nouveaux travaux.

En 1868, la commission du Conseil des États chargée d'examiner le rapport de gestion pour l'année 1867, en même temps qu'elle renouvelait le vœu d'apporter plus de concentration dans les travaux du bureau de statistique, proposait tout d'une haleine de charger celui-ci d'établir un projet de formulaire simple pour les données statistiques qui devraient figurer dorénavant dans les rapports de gestion des cantons, ainsi que de faire plus tard le relevé de ces données.

L'essai eut lieu et le formulaire projeté fut soumis aux gouvernements cantonaux; mais il ne se trouva qu'une minorité qui fût disposée, et encore sous différentes réserves, à l'adopter comme base des rapports de gestion. Cet échec était à prévoir. Si tous les cantons avaient la même législation, il serait facile de rédiger tous les rapports d'après un cadre uniforme. Mais comme les lois varient considérablement d'un canton à l'autre, et que certains cantons n'ont pas légiféré sur telle ou telle matière, d'autres sur telle ou telle autre, laissant aux communes le soin de statuer les dispositions nécessaires (par exemple, sur les contraventions de simple police, sur la police des auberges et d'autres industries, sur les voies de communication, sur les cultes, etc.), les gouvernements sont obligés de rapporter conformément aux lois de leur canton et sur la mise à exécution de ces lois, et ne peuvent par conséquent rédiger leurs comptes rendus selon les rubriques d'un formulaire abstrait et non approprié à leur législation (1).

En 1869, le Conseil fédéral fut invité derechef, en perspective du nouveau re-

(1) En outre, quelques cantons (Unterwalden-le-Haut, Unterwalden-le-Bas et Glaris) ne publient pas chaque année un rapport de gestion, mais seulement à des intervalles de 3 ou 4 ans. Appenzell-R.-I. nous envoie depuis 1869 son compte d'état annuel, mais point de rapport de gestion.

censement qui était proche, à présenter un rapport et des propositions au sujet d'une délimitation plus précise des attributions du bureau fédéral de statistique.

En réponse à cette invitation, le Conseil fédéral, dans son message du 20 juin 1870, convenait qu'en renonçant a l'élaboration d'une statistique suisse et en limitant son activité au domaine de l'administration fédérale, c'est-à-dire à des aperçus statistiques n'exigeant que dans une mesure très restreinte la coopération des cantons, le bureau de statistique ne resterait certainement plus en retard dans sa tâche. Mais la question, ajoutait le message, était de savoir si les intérêts de la Suisse seraient ainsi servis ; la loi de 1860 imposait déjà au bureau de statistique une tâche plus générale, et depuis lors, l'Assemblée fédérale l'avait chargé successivement de travaux de plus en plus nombreux.

Le défaut organique dont souffre le bureau de statistique doit être cherché, disait le message, dans la loi du 21 janvier 1860, et notamment dans l'article 2 de cette loi, ainsi conçu : « Le bureau de statistique s'entend avec les gouvernements cantonaux en vue de se procurer les matériaux nécessaires. » Ce procédé manque complètement son but ; par contre, lorsque les cantons sont liés par des dispositions nettes et précises, ils s'exécutent sans difficulté, ainsi que le prouvent les recensements de la population et du bétail.

Le Conseil fédéral proposait, en conséquence, de rapporter l'article 2 de la loi du 21 janvier 1860, et de décréter ce qui suit : « Les relevés statistiques embrassant la Suisse entière et se renouvelant périodiquement ne peuvent être ordonnés que par un arrêté de l'Assemblée fédérale ; par contre, s'il s'agit d'un relevé statistique ne devant s'effectuer qu'une fois ou pour lequel les éléments ne doivent pas être recueillis à nouveau, les dispositions à prendre à cet effet rentrent dans la compétence du Conseil fédéral. Dans l'un et l'autre cas, les autorités cantonales sont tenues de transmettre à l'autorité férédale exécutive, dans le délai fixé et après vérification préalable, les indications démandées par les formulaires. Les frais résultant des dispositions générales et de la publication seront supportés par la Confédération ; ceux qui concernent les recherches directes seront supportés par les cantons, sous réserve de leurs propres dispositions relativement à la répartition de ceux-ci. »

Ce projet de loi fut adopté avec l'adjonction suivante : « Lorsque les travaux statistiques seront de nature à ne pouvoir être faits par les organes qui sont à la disposition des gouvernements cantonaux, les frais des recherches directes pourront exceptionnellement être couverts par la Confédération. »

En réalité, l'adoption de cette loi n'améliora nullement la situation précaire du bureau de statistique. Celui-ci eut à s'occuper principalement, pendant les années 1870 à 1872, du troisième recensement, dont nous avons déjà parlé. Le directeur du bureau, M. Wirth, travaillait en même temps à une statistique des banques, qu'il avait promise pour le congrès international de statistique, ainsi qu'à son ouvrage encyclopédique sur la *Description générale et la statistique de la Suisse,* qui fut publié comme travail privé, le Conseil fédéral n'ayant pu accorder le subside qui avait été prévu à cet effet. Le nombre toujours croissant des demandes de renseignements des gouvernements étrangers nécessitaient de nouvelles mises à contribution des autorités cantonales, notamment lorsqu'il fallut recueillir les matériaux pour une statistique de *l'assistance des pauvres,* qui avait été désirée simultanément par le gouvernement anglais et par la Société de statistique suisse, et qui fut entreprise par cette dernière.

L'Exposition universelle de Vienne fut également l'occasion de travaux statistiques. M. le directeur Wirth se proposait d'établir une statistique *des prix et des salaires* et avait invité les cantons à lui fournir les données nécessaires. Le Conseil fédéral avait chargé de son côté une commission spéciale de l'élaboration d'une statistique détaillée de *l'instruction publique en Suisse*. Indépendamment des nombreux questionnaires concernant ces deux enquêtes, les gouvernements cantonaux avaient encore à remplir les formulaires relatifs à deux autres travaux de statistique scolaire, d'une part pour les collaborateurs de M. Wirth chargés du chapitre de l'instruction publique dans l'encyclopédie dont nous avons parlé, d'autre part pour des relevés analogues de la Société suisse de statistique. Il n'est pas surprenant que les gouvernements cantonaux, qui avaient à coup sûr déjà assez de travail sur les bras, aient fini par s'impatienter en se voyant mis à réquisition de tant de côtés à la fois et parfois même sans nécessité. Malheureusement, à la même époque, une partie du personnel du bureau de statistique fournit matière à la critique ; on commença à avoir le sentiment que les heures de travail n'étaient pas consciencieusement employées. Il est vrai de dire qu'en 1868 l'Assemblée fédérale elle-même avait décidé de réduire le personnel du bureau, de sorte que le seul fonctionnaire permanent qui restait, indépendamment du directeur, ayant dû résigner ses fonctions, le bureau ne pouvait plus être reformé que par des calculateurs provisoires très modestement rétribués ; or si l'on obtient encore des employés assidus et capables, dans de pareilles conditions, ce n'est, en tout cas, que jusqu'au moment où ils trouvent une place plus avantageuse. Bref, l'Assemblée fédérale, qui pendant assez longtemps ne s'était plus occupée du bureau de statistisque, prit un beau jour (21 décembre 1872) la décision suivante :

« Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport sur les moyens à employer pour que le bureau de statistique rende des *services* répondant mieux aux *ressources* qui sont mises à sa disposition. »

M. Wirth donna sa démission ; mais au lieu de conjurer l'orage qui se formait, cela ne fit que le déchaîner. Le bureau de statistique devint le point de mire de la raillerie ; la statistique elle-même, déjà peu populaire de sa nature, s'en ressentit.

La mise au concours de la place de directeur n'eut aucun résultat. Le Conseil fédéral appela alors à ces fonctions l'auteur du présent rapport. Divers changements furent opérés dans l'organisation et le personnel de bureau. La nouvelle loi sur les traitements, qui venait d'être décrétée, rétablissait la place de secrétaire qui avait été supprimée et créait, en outre, deux nouveaux emplois permanents, un reviseur et un commis. Malheureusement, pour le chiffre des appointements, on s'en tint aux *maxima* fixés neuf ans auparavant par la loi du 27 septembre 1864, tandis que pour les autres employés de l'administration fédérale, les traitements furent augmentés du tiers ou du quart, en raison du renchérissement des denrées alimentaires. La conséquence de cette anomalie, c'est que le bureau de statistique perd de temps en temps un employé habile, formé à un travail indépendant, et qui se voit obligé, pour être à même d'entretenir une famille, de chercher une position mieux rétribuée, et peut l'obtenir au plus près et sans dérangement. Cet inconvénient a été ressenti à plus d'une occasion ; c'est pourquoi nous le signalons, tout en reconnaissant que le Conseil fédéral, en présence des dispositions peu favorables des chambres, a fait tout ce qui était en son pouvoir ; il avait contre lui jusqu'à la rédaction de notre journal de statistique, qui proposait de réduire à 16,000 fr. le

crédit normal du bureau, et qui prétendait qu'un personnel de trois calculateurs en sus du directeur était suffisant, en admettant que ce dernier collaborât activement aux travaux du bureau.

Dans la session de juillet 1873, le rapport demandé par l'Assemblée fédérale lui fut présenté. Ce rapport démontrait que les ressources dont le bureau de statistique avait disposé jusqu'alors n'était pas en rapport avec les travaux dont on l'avait chargé, qu'elles étaient notablement inférieures à celles des bureaux de statistique étrangers ayant une tâche analogue à remplir; enfin, que, sans la coopération de tous les gouvernements cantonaux aux travaux du bureau fédéral, il était simplement impossible d'établir une statistique suisse. Le Conseil fédéral signalait en même temps les difficultés toutes spéciales qui résultaient pour la statistique de la diversité des 25 législations cantonales et de la diversité des langues. Il proposait en outre, dans l'intérêt d'une bonne administration et pour diminuer les frais autant que possible, que dorénavant chaque branche possédant une administration particulière, comme le commerce et les péages, les postes et télégraphes, le département des chemins de fer, s'occupât elle-même des travaux de statistique qui la concernent spécialement, estimant qu'avec une organisation convenable, il n'était pas plus difficile qu'en Prusse de publier ces travaux avec ordre et avec ensemble.

L'Assemblée fédérale accueillit avec faveur les conclusions de ce rapport, et le Conseil fédéral, de son côté, s'efforça de tenir compte des vœux qu'elle avait exprimés depuis la création du bureau de statistique en prenant l'arrêté ci-après portant la date du 19 décembre 1867, qui avait été inséré dans le recueil des lois : « Le Conseil fédéral est invité à prendre les mesures nécessaires, à l'occasion de l'élaboration du programme des travaux du bureau de statistique, pour que ce bureau concentre un peu plus son activité, et qu'il ne mette pas par trop à réquisition les autorités cantonales, tout spécialement pour des questions dont l'utilité peut à juste titre être mise en doute. »

En conséquence, chaque fois qu'une enquête statistique proprement dite, exigeant la coopération des gouvernements cantonaux, fut demandée sur une autre initiative que celle de l'autorité fédérale, on examina toujours de plus près, à partir de ce moment, si cette enquête était réellement utile et urgente, si nos ressources nous permettaient de l'établir et si les cantons pouvaient fournir les matériaux nécessaires. Mais, tout en devenant plus circonspect quant à l'entreprise de nouveaux travaux, on exigeait d'autant plus fermement, d'un autre côté, l'achèvement de ceux qui étaient décidés. La statistique internationale des banques, qui avait été entreprise par M. Wirth, et pour laquelle on n'avait pu obtenir des États étrangers les indications nécessaires, fut abandonnée sans hésitation; on renonça également, à cause de la question des frais, à tenir dans les formes usitées un congrès international de statistique à Berne, quoique cette ville eût été plus ou moins désignée à cet effet. On essaya, par contre, de terminer la statistique des *prix et salaires*, qui avait été entreprise en vue de l'Exposition internationale de Vienne; mais on fut obligé de l'exposer comme fragment. Depuis lors, l'achèvement de ce travail a figuré à plusieurs reprises sur le programme annuel du bureau de statistique; mais il a toujours fallu l'ajourner, par suite d'autres travaux plus urgents qui absorbaient toutes les forces et toutes les ressources dont on disposait.

Quant à la statistique de l'*assistance des pauvres*, qui avait été votée, au printemps de 1872, par la Société de statistique et pour laquelle notre bureau s'était

chargé de recueillir les matériaux, 17 cantons et demi-cantons avaient rempli pour chaque commune, dans le courant des deux premières années, les questionnaires établis à cet effet; il est vrai qu'il fallut faire compléter ou rectifier bon nombre de réponses. Les 8 autres cantons ou demi-cantons n'avaient, par contre, pas donné signe de vie, et lorsque le Conseil fédéral envoya un avertissement aux retardataires, les réponses de quelques-uns d'entre eux firent craindre un moment que cette statistique ne finît par échouer à son tour, de même que celle des finances des communes suisses, dont nous avons parlé plus haut, et d'autres encore. (Nous ne voulons citer qu'un seul exemple des prétextes dont on se servait à l'occasion vis-à-vis du Conseil fédéral. Un des gouvernements retardataires prétendit qu'il n'avait jamais reçu les questionnaires; un second ballot lui fut adressé par le bureau de statistique. Dans l'intervalle, un changement avait eu lieu parmi les membres de l'autorité cantonale, et le nouveau gouvernement répondit que les formulaires en question se trouvaient là depuis des années.) Or, pouvait-on espérer qu'à l'avenir les gouvernements animés de bonne volonté s'occuperaient encore sérieusement d'une enquête statistique, s'il suffisait de l'indifférence de quelques autres pour faire échouer les projets les mieux combinés et les plus utiles? Du moment que le travail était avancé jusqu'à ce point, le Conseil fédéral devait nécessairement user de tout son pouvoir pour qu'il fût achevé. L'insistance du Conseil finit par être couronnée de succès, et les questionnaires remplis, qui concernaient l'exercice de 1870, furent enfin livrés dans le courant des années 1872 à 1878, de sorte que l'ouvrage put être terminé avant la fin de cette dernière année. Si des relevés statistiques que des États centralisés peuvent publier chaque année, même sans bureau de statistique, exigent chez nous tant d'efforts et de temps, on ne s'étonnera plus que la Suisse ne possède pas encore d'annuaire statistique.

Il serait désirable que la statistique de l'assistance des pauvres fût renouvelée, et le vœu en a déjà été exprimé; mais cette tâche n'a pas encore pu être entreprise à cause de travaux plus urgents.

Par contre, on n'eut pas de peine à reconnaître la nécessité d'établir tous les dix ans une statistique des *caisses d'épargne;* on procéda donc en 1873, sur une initiative venue du dehors, à une nouvelle enquête basée sur les résultats de 1872, et le relevé des matériaux recueillis par le bureau de statistique fut confié de nouveau à M. le pasteur J. L. Spyri.

Le travail le plus urgent du bureau de statistique, à ce moment, consistait à publier les résultats du recensement de 1870 avec plus de diligence que ceux du recensement de 1860, et à perfectionner la statistique du mouvement de la population (mariages, naissances et décès, émigration et immigration).

La statistique commençait aussi à se développer dans les autres départements de l'administration fédérale.

A partir de 1869, le *département des postes* publie des relevés annuels sur les principaux résultats du service des postes.

En 1866, il y eut des pourparlers entre le département des péages et la direction de la Société commerciale de Saint-Gall au sujet des moyens à employer pour perfectionner notre *statistique de l'importation, de l'exportation et du transit;* toutefois, ces pourparlers n'eurent pas de résultat satisfaisant.

A partir de 1865 (traité de commerce avec la France), le Conseil fédéral se fit adresser chaque année par les cantons des rapports sur la situation de l'agriculture,

du commerce et de l'industrie, dont il reproduisit les données les plus intéressantes dans son rapport annuel de gestion. Ces demandes de renseignements engagèrent plusieurs gouvernements cantonaux à procéder à des enquêtes statistiques dont quelques-unes, par exemple celle de Genève, en 1866, et celle de Saint-Gall, en 1868, fournirent des résultats très intéressants. Néanmoins, ces travaux ne donnaient pas une image complète de la situation de la Suisse sous ce rapport.

Une société subventionnée par la Confédération, la Société suisse des sciences naturelles, ou plutôt son établissement central de météorologie, dirigé par M. le professeur Wolf, commença en décembre 1863 à publier chaque mois les *observations météorologiques* d'un nombre croissant de stations; il y avait longtemps que des observations de ce genre étaient faites dans la plupart des cantons.

Les travaux statistiques ci-après, destinés à l'Exposition universelle de Vienne, en 1873, ne furent pas non plus exécutés par l'autorité fédérale elle-même, mais sur son invitation et à ses frais : 1° la *statistique de l'instruction publique en Suisse,* élaborée par M. le professeur *Dr Kinkelin* et accompagnée de relevés statistiques sur les établissements d'éducation pour les pauvres, sur les sociétés d'éducation et sur les publications périodiques de la Suisse; 2° l'ouvrage de M. le *Dr Böhmert* sur *les conditions ouvrières et les fabriques de la Suisse;* 3° l'atlas de M. le *Dr H. Wartmann* sur *le développement du commerce et de l'industrie en Suisse, depuis un siècle.*

*
* *

La statistique fédérale ne pouvant se passer du concours des cantons, cela implique l'existence de bureaux cantonaux de statistique; mais les bureaux de ce genre ne furent créés que dans les cantons dont les autorités s'intéressaient particulièrement à la statistique.

Le canton de *Zurich* fonda, en 1868, un bureau de statistique très modestement doté, qui s'occupa d'abord de la statistique judiciaire du canton et des recensements; mais depuis 1878, il a étendu graduellement sa sphère d'activité et il publie chaque année, sous le titre de *Statistische Mittheilungen,* d'excellents travaux sur les branches les plus variées, notamment sur le mouvement de la population, sur les impôts et sur l'agriculture.

Le bureau de statistique du canton de *Berne* date de 1848, mais il fut supprimé à la suite du revirement politique de 1850. Rétabli en 1856, il publia, sous la savante direction de M. le professeur Hildebrand, plusieurs travaux sur la statistique de la population. A partir de 1868, il rédigea pendant dix ans un annuaire statistique bernois, qui non seulement rendait compte, d'une manière de plus en plus complète, des résultats de l'administration de l'État, mais qui fournissait aussi des aperçus intéressants sur la population, sur les prix, sur les accidents, sur les assurances, etc. Après une courte interruption, ce bureau commença à publier, en 1882, par livraisons détachées, des relevés concernant le mouvement de la population, les finances communales, la viticulture, l'industrie laitière, etc.

Soleure a publié, en 1863, sous le titre de *Renseignements statistiques sur l'agriculture, l'élève du bétail et l'industrie laitière dans le canton de Soleure,* des tableaux détaillés sur la répartition de la propriété rurale et sur les recensements du bétail depuis 1818.

Bâle-Ville, sans avoir de bureau de statistique proprement dit, publie d'excellents travaux sur ses recensements et, depuis 1870, sur le mouvement de sa population.

Schaffhouse publie, depuis 1858, une statistique de sa production vinicole.

Argovie a déjà commencé, en 1829, à évaluer annuellement le produit de la récolte de ses vignes; cette évaluation est publiée depuis 1853, celle de la production du cidre depuis 1857, dans le rapport de gestion du gouvernement.

Thurgovie a établi le chiffre de sa récolte en vins pour 1857, celui de sa récolte en fruits pour 1859, et il a publié en 1860 une statistique forestière.

Le canton de *Vaud* a fondé, en 1860, en même temps que la Confédération, un bureau de statistique, qui s'occupe essentiellement de statistique de la population et de statistique agricole.

Il faut dire qu'indépendamment des travaux que nous venons d'énumérer, les cantons ont exécuté, à l'occasion de l'élaboration de lois concernant l'instruction publique, les impôts, l'assistance des pauvres, etc., d'autres travaux statistiques de toute sorte, dont il nous serait impossible de fournir la liste complète et qu'il serait parfois très difficile de se procurer aujourd'hui.

De pair avec le développement de la statistique officielle, la STATISTIQUE PRIVÉE déploie également, surtout à partir de 1860, une activité croissante. A cette époque commença la publication des *Archives de statistique suisse,* rédigées par M. de Taur; elles paraissaient deux fois par mois, réunissant toutes les données qu'il était possible d'obtenir sur la population de la Suisse, les administrations fédérale et cantonales, les banques, les chemins de fer, les établissements d'assurances, l'assistance, etc. Dans le courant de l'année 1861, cette publication fut augmentée d'un supplément intitulé *Journal des chemins de fers suisses ;* mais elle cessa de paraître à la fin de cette dernière année, et son rédacteur publie depuis lors des aperçus statistiques établis avec beaucoup de soin, notamment sur les chemins de fer, les institutions de crédit et les établissements d'assurance contre l'incendie, dans la *Schweizerische Handelszeitung,* journal d'abord bi-hebdomadaire (1862-1872), puis quotidien. Le même auteur a publié en outre deux ouvrages, l'un sur les *finances de la Confédération suisse pendant la période décennale de 1849 à 1858* (Coire, 1860), l'autre sur les *établissements cantonaux d'assurance immobilière contre l'incendie en Suisse* (Zurich, 1861).

Les *Archives de statistique suisse* ayant fait ressentir le besoin d'une publication statistique paraissant régulièrement, il fallut songer à satisfaire ce besoin dans une mesure convenable.

C'est dans ce but que fut constituée, le 19 juillet 1864, la *Société suisse de statistique,* qui se proposait d'éveiller l'intérêt du public en faveur de la statistique, de provoquer le perfectionnement de la statistique officielle et de seconder les autorités dans cette partie de leur tâche, de compléter par ses propres travaux ceux de la statistique officielle et de nouer des relations avec les sociétés et les établissements de statistique étrangers. Depuis la fin de 1864, cette société a publié, avec la collaboration du bureau fédéral de statistique et à l'aide de subsides de la Confédération et d'un nombre croissant de gouvernements cantonaux, le *Journal de statistique suisse,* qui paraît par livraisons trimestrielles. Les volumes de 1870 et de 1880 contenant chacun un index des travaux publiés depuis la fondation du journal, nous pouvons nous abstenir d'en faire ici l'énumération.

En outre, la Société suisse de statistique a élaboré et publié différents travaux statistiques spéciaux, tels que : *Les Sociétés de secours mutuels de la Suisse en*

1865, par le *Dr H. Kinkelin*, Bâle 1868, et *Les Bibliothèques publiques de la Suisse en 1868*, par le *Dr Ernest Heitz*, Bâle 1872.

Nous avons déjà fait mention, en parlant de la statistique officielle, de la statistique de l'assistance des pauvres, qui fut entreprise en 1872 sur l'initiative de la Société de statistique et élaborée par un de ses membres; toutefois, le bureau fédéral dut non seulement en recueillir tous les matériaux, mais encore en supporter les frais.

A partir de 1860, d'autres sociétés et corporations commencèrent également à s'occuper de travaux de statistique. Nous citerons les rapports de la direction de la Société commerciale de Saint-Gall et les relevés statistiques de la Société zurichoise pour le développement de l'industrie de la soie.

Nous ne pouvons donner ici l'énumération complète des monographies statistiques élaborées par des particuliers; cependant nous mentionnerons les plus remarquables :

Statistique de la population du canton de Zurich, par le *Dr J. J. Schrœmli*, Tübingen, 1860; le même auteur a publié, en 1857, des *Notices de statistique médicale sur la population du canton de Zurich pendant la période décennale de 1845 à 1855.*

Statistique de la population de la Confédération suisse, par le *Dr W. Gisi*, Aarau, 1868, un ouvrage dans lequel l'auteur a réuni, avec un zèle remarquable, pour ainsi dire toutes les données qui existaient alors sur la statistique de la population suisse.

Les Institutions ouvrières de la Suisse, par *G. Moynier*. Genève, 1867.

L'ouvrage suivant peut être considéré comme une statistique générale de la Suisse, à l'instar de celle de Franscini : *La Suisse, territoire, population, agriculture, industrie, commerce, histoire, institutions politiques et administratives*, etc., par MM. *A. Legoyt*, secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Paris, et *G. Vogt*, ancien chef de bureau fédéral de statistique, professeur à l'Université de Berne. Paris, 1866.

Description générale et statistique de la Suisse, par M. *Wirth*.

Quatrième période; depuis 1874.

Quoique étant le fruit d'une guerre civile, l'État créé par la Constitution fédérale de 1848 conquit bientôt, grâce aux réformes qu'il réalisa à l'intérieur, notamment en facilitant les relations, grâce aussi à la fermeté qu'il eut bientôt l'occasion de déployer vis-à-vis de l'étranger (conflit neuchâtelois), les sympathies de tous les partis. On reconnut l'utilité du pouvoir fédéral nouvellement établi, quoiqu'il n'eût été institué qu'au prix d'une partie de la souveraineté cantonale, et au lieu de regretter ce qui avait été centralisé, on ressentit bientôt le besoin de centraliser davantage.

Le traité d'établissement conclu avec la France en 1864, aux termes duquel les Français, sans distinction de culte, doivent être reçus et traités dans chaque canton de la Confédération, relativement à leurs personnes et à leurs propriétés, sur le même pied et de la même manière que le sont ou pourront l'être à l'avenir les ressortissants chrétiens des autres cantons, accordait aux israélites français des droits qui pouvaient être refusés, d'après la Constitution fédérale de 1848, aux

Suisses non chrétiens (le recensement de 1860 en comptait 4,216), et qui leur étaient refusés effectivement dans quelques cantons. Plus d'une inégalité de ce genre avait passé de l'ancienne fédération d'États dans le nouvel État fédéral.

Pour remédier à celle qui résultait de ce traité, le Conseil fédéral fut invité à présenter à l'Assemblée fédérale un rapport et des propositions à l'effet de rendre les droits garantis par les articles 41 et 48 de la Constitution fédérale, indépendants de la foi religieuse des citoyens.

Cette décision fut le point de départ d'un mouvement révisionniste qui domina pendant dix ans notre vie politique. Grâce aux expériences faites sous le régime de la constitution de 1848, on était arrivé à croire que certaines questions ne pouvaient trouver une solution conforme aux besoins de l'époque que si on les faisait résoudre d'une manière uniforme par la Confédération, car en les abandonnant aux législations cantonales, nous devions nécessairement rester en arrière des autres nations.

Un premier projet de révision de l'Assemblée fédérale, qui ne portait que sur sept paragraphes ou neuf points de la constitution, se termina le 13 janvier 1866 par un échec presque complet, un seul des articles revisés, celui qui proclamait la liberté d'établissement sans distinction de culte, ayant obtenu la majorité du peuple et celle des États; la majeure partie des rejetants paraissait avoir désiré une révision plus générale, et non pas seulement une révision partielle. Un second projet, qui fut élaboré sous l'impression de grands événements historiques (guerre franco-allemande, unification de l'Italie et de l'Allemagne) et qui, sous l'empire d'un mouvement de centralisation très accentué, voulait unifier non seulement le droit civil, mais encore le droit pénal, échoua également (12 mai 1872), parce qu'il allait au delà des aspirations du peuple suisse. Un troisième projet, basé sur un compromis, mit enfin un terme, du moins extérieurement, aux hostilités de cette longue campagne révisionniste (19 avril 1874); mais il laissa un levain d'amertume dans le cœur des vaincus, parce que la lutte confessionnelle (*Kulturkampf*) qui avait été engagée dans quelques cantons en même temps que la lutte révisionniste et indépendamment de celle-ci, et qui avait provoqué un nouveau groupement des partis, avait aidé au triomphe de la révision.

Les principes fondamentaux de la nouvelle constitution sont les suivants: Le compromis sacrifie, il est vrai, l'unification du droit; toutefois, en conformité du premier mobile de la révision, la liberté d'établissement est garantie à tous les citoyens suisses sans distinction de culte ni d'origine; le citoyens suisses établis dans une commune jouissent des mêmes droits que les ressortissants de la commune; liberté complète du commerce et de l'industrie; état civil laïque; liberté du mariage, qui est affranchi de toutes restrictions d'ordre économique ou religieux; droit de la Confédération de légiférer sur la capacité civile et sur le droit des obligations, y compris le droit commercial; le droit de change; la poursuite pour dettes et la faillite, afin de préparer les voies à l'unification complète du droit civil.

En outre, la constitution attribue exclusivement à la Confédération le droit d'émettre des lois sur le service militaire, et met entièrement à sa charge non seulement l'instruction, mais encore l'équipement, l'armement et l'habillement de l'armée. Une réforme financière importante résulta de cette obligation : les cantons renoncèrent en faveur de la Confédération aux indemnités qu'ils avaient perçues jusque-là sur les recettes des péages et des postes; or, grâce à ces recettes, qui

sont encore susceptibles de développement et dont la Confédération dispose seule aujourd'hui, celle-ci pourra se procurer à l'avenir les ressources nécessaires pour travailler sur une échelle de plus en plus vaste à la solution des problèmes économiques qui intéressent le pays.

Les attributions de la Confédération furent encore augmentées dans plusieurs domaines : droit exclusif de législation sur la construction et l'exploitation des chemins de fer ; haute surveillance sur la police des endiguements et des forêts dans les régions élevées ; participation à la correction et à l'endiguement des torrents, ainsi qu'au reboisement des régions où ils prennent leur source ; haute surveillance sur les routes et les ponts dont le maintien l'intéresse ; droit de législation sur l'exercice de la pêche et de la chasse ; droit de fonder des établissements d'instruction supérieure et de créer des diplômes de capacité valables dans toute la Suisse pour l'exercice des professions libérales ; droit de législation sur l'émission et le remboursement des billets de banque, ainsi que sur les poids et mesures ; droit de statuer des prescriptions pour la protection des ouvriers de fabrique ; surveillance des agences d'émigration et des entreprises d'assurance non instituées par l'État.

Par contre, le nombre des nouveaux organes qui furent mis à la disposition de la Confédération pour satisfaire à ses nouvelles attributions était très restreint, et ce furent en somme les autorités cantonales, dont le choix dépend de considérations purement cantonales, qui continuèrent à être ses organes d'exécution.

De plus, la compétence fédérale fut restreinte par une nouvelle disposition, en vertu de laquelle les lois fédérales et les arrêtés fédéraux qui sont d'une portée générale et qui n'ont pas un caractère d'urgence, doivent être soumis à l'adoption ou au rejet du peuple, lorsque la demande en est faite par 30,000 citoyens actifs ou par huit cantons (referendum fédéral).

Un État qui avait devant lui une tâche aussi vaste ne pouvait se passer de la statistique ; il était obligé, bon gré mal gré, de réclamer son concours et de lui accorder une plus grande latitude.

D'autre part, la statistique ne pouvait prospérer qu'en tant que la collaboration des autorités chargées de la seconder serait assurée par *l'organisation* même de ces autorités. Le bureau de statistique, que je fus alors appelé à diriger, avait pu faire l'expérience, déjà avant mon entrée en fonctions, qu'un travail de statistique avance d'autant plus lentement, qu'il dépend davantage de la coopération d'autorités extérieures. Même le concours d'autorités faisant partie de l'administration fédérale peut déjà occasionner des lenteurs et des retards dont la responsabilité est finalement attribuée au bureau fédéral de statistique. C'est pour ce motif que celui-ci chercha à provoquer, pour des cas de ce genre, une répartition du travail. Sur une proposition faite dans ce but, le Conseil fédéral, considérant que les matériaux d'une statistique des chemins de fer ne peuvent être fournis que par l'autorité chargée de la haute surveillance des compagnies d'exploitation, créa au département des chemins de fer un bureau de statistique (arrêté du 27 mars 1874), qui a pour mission spéciale la publication d'une statistique annuelle des chemins de fer suisses.

Mais la lenteur chronique de la statistique officielle se manifestait surtout dans les travaux dont il fallait demander les éléments aux 25 gouvernements cantonaux, attendu que quelques-uns d'entre eux considéraient leur coopération comme un devoir inutile et importun, et la refusaient complètement ou ne l'accordaient qu'après des retards désespérants, ainsi que nous l'avons déjà signalé en parlant de la

statistique des mariages, naissances et décès et de la statistique de l'émigration. Or la *statistique de la population* a une importance telle, notamment pour l'élaboration des autres travaux statistiques, qu'il fallait nécessairement chercher à l'améliorer. La mise à exécution de la constitution fédérale fournit successivement différentes occasions d'y introduire des réformes utiles.

Une de ces occasions fut offerte par les nouvelles dispositions concernant la *tenue des registres de l'état civil*. Immédiatement après l'adoption de la constitution, l'auteur de ce mémoire fut chargé de la rédaction du projet de loi relatif à ce service, et plus tard de toute l'organisation de l'état civil, de manière à s'assurer une source régulière de renseignements uniformes. Ce but fut atteint en imposant aux officiers de l'état civil l'obligation légale d'envoyer directement au bureau fédéral de statistique, moyennant une indemnité prélevée sur le crédit de ce bureau, des extraits statistiques de leurs registres, sans mise à réquisition des autorités cantonales ; les indications qui devaient figurer dans les cartes de recensement (dont une pour chaque mariage, naissance ou décès) étaient naturellement déjà contenues, y compris la cause de mort, dans l'inscription correspondante du registre de l'état civil ; pendant les premières années, c'est-à-dire jusqu'à ce que le fonctionnement eût atteint une régularité suffisante, les envois de cartes devaient être adressés chaque semaine au bureau fédéral de statistique, auquel toute la manipulation ultérieure était réservée. Les tribunaux compétents en matière de divorce, y compris le Tribunal fédéral, étaient également tenus de remplir et d'envoyer au même bureau, moyennant indemnité, des cartes de recensement sur tous les divorces et déclarations de nullité de mariages qu'ils prononçaient. Afin d'éveiller l'intérêt du public et d'habituer les deux mille officiers de l'état civil à la transmission régulière de leurs extraits, le bureau commença immédiatement la publication d'un bulletin hebdomadaire des naissances et des décès dans les localités les plus importantes de la Suisse, ainsi que d'un bulletin trimestriel des résultats pour la Suisse entière. Il est vrai que le travail du bureau de statistique s'en accrut énormément et que le surcroît de frais que ces relevés occasionnaient donnèrent lieu à plus d'une objection au sein de l'Assemblée fédérale. Mais, d'un autre côté, ce travail assura l'introduction et la surveillance de la nouvelle institution ; et lorsque la première publication établie d'après le nouveau système, intitulée *Mouvement de la population de la Suisse en 1876*, eut été honorée d'un diplôme de médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris en 1878, et que les publications suivantes, qui étaient élaborées sur un plan analogue, eurent enfin reçu un accueil favorable de la part de la presse, le progrès réalisé dans ce domaine put enfin être considéré comme reconnu et consolidé pour l'avenir. Ajoutons que, pour tenir compte des observations faites au sujet des frais, les publications trimestrielles sur les mariages, naissances et décès de la Suisse entière furent supprimées à partir de 1877, et le bulletin hebdomadaire fut limité depuis 1883 aux villes de plus de 10,000 âmes.

Grâce à la nouvelle constitution fédérale, la statistique de *l'émigration des citoyens suisses pour les pays d'outre-mer* put également être exécutée sur des documents plus complets et plus sûrs. L'élaboration du projet de loi sur les opérations des agences d'émigration eut déjà pour conséquence une invitation plus pressante adressée aux cantons de fournir les indications nécessaires, ainsi que l'établissement de formulaires imprimés qui furent envoyés à toutes les communes pour être remplis ; il en résulta que pour 1878 tous les cantons, sauf un, et à partir de 1879

tous sans exception, fournirent des données plus ou moins complètes sur leur émigration. Enfin, la loi fédérale du 24 décembre 1880, qui fut mise en vigueur dans le courant de 1881 et qui oblige les agences d'émigration à fournir, d'après des formulaires établis à cet effet, des indications sur toutes les personnes qu'elles transportent, permit de publier à partir de 1882, sans mettre en réquisition les autorités cantonales, des tableaux plus détaillés, qui tiennent compte de l'âge et de la profession des émigrants.

Un autre progrès de notre démographie fut assuré par la nouvelle organisation militaire du 13 novembre 1874, dont les §§ 13 et 14 font dépendre l'aptitude au service militaire de certaines qualités physiques et intellectuelles et qui établit à cet effet des dispositions uniformes relativement à l'*examen pédagogique* et à la *visite sanitaire* des recrues.

Dès 1875, les recrues appelées furent examinées, conformément au réglement du 13 avril de la même année, au point de vue de leur instruction scolaire ; mais la publication des résultats de ces examens ne comprend pas les hommes exemptés par les cantons sous le régime de l'ancienne organisation. A partir de l'automne de 1875, le recrutement se fit par les soins de l'autorité fédérale et les publications qui ont paru depuis lors contiennent par conséquent les résultats afférents à tous les hommes appelés ; ces publications ont sensiblement contribué à encourager les efforts des cantons pour le perfectionnement de l'instruction populaire.

Les tableaux dressés chaque année par l'administration militaire sur la *visite sanitaire* des recrues fournissent jusqu'ici des renseignements moins propres que les précédents à servir de base à une statistique détaillée. Dès que la visite établit que l'individu examiné est impropre au service, ne fût-ce que pour cause d'insuffisance de taille, elle s'en tient là, le reste important peu à l'administration. On a néanmoins cru pouvoir exiger de la statistique qu'elle se livrât, sur la foi de ces tableaux, à des recherches sur l'état sanitaire des recrues en général, tandis que, d'un autre côté, on organisait la méthode d'enquête sans s'inquiéter de la statistique, et en ne tenant compte que de considérations purement administratives.

Le *recensement de la population du 1er décembre 1880* fut organisé en principe de la même manière que les deux recensements précédents ; on en réduisit même quelque peu le formulaire, en supprimant la rubrique des infirmités physiques ou mentales, qui n'avait jamais été qu'incomplètement remplie; par contre, on partagea la rubrique de la profession en deux colonnes, l'une réservée à la profession proprement dite, l'autre à la position occupée dans l'exercice de cette profession. Dans l'introduction des Ier et IIIe volumes des résultats du recensement, il est expliqué pourquoi les vœux exprimés par différentes sociétés n'ont pu être pris en considération. Non seulement le procédé adopté a été approuvé pas l'Assemblée fédérale, il a encore été sanctionné par les résultats eux-mêmes ; car, quoiqu'il ait fallu retourner un grand nombre de feuilles de recensement pour qu'elles fussent complétées au point de vue de la profession, la concentration de l'opération a néanmoins fourni des matériaux bien supérieurs à ceux des recensements précédents. Aussi le dernier recensement nous a-t-il procuré, conjointement avec la statistique de plus en plus détaillée du mouvement de la population, une quantité de nouveaux renseignements sur le développement de celle ci ; en outre, il a permis d'établir enfin une table de mortalité suisse, conforme aux exigences de la science, table qui a été publiée à la fin du IIe volume.

Le deuxième *recensement du bétail,* qui eut lieu le 21 avril 1876, fut exécuté d'après la même méthode que celui de 1866. Les expériences que l'on fit de quelques nouvelles rubriques que l'on jugea à propos d'introduire dans le formulaire, prouvèrent une fois de plus qu'une information statistique ne doit pas trop exiger du public, si l'on ne veut pas, en multipliant les questions, risquer de se voir frustré même des renseignements les plus simples.

Sur la demande du bureau de statistique de Russie, qui s'était offert, au Congrès international de statistique de La Haye, de dresser une statistique internationale de l'exploitation minière, un relevé de *l'industrie minière* de la Suisse fut établi pour la première fois pour l'année 1870, et publié dans le *Journal de statistique suisse,* année 1875, pages 270 et suivantes. Notre bureau publia une nouvelle statistique sur cette industrie dans le même journal, année 1883, page 186; M. Streng, statisticien du département du commerce, fit paraître en outre dans le volume de l'année 1884, pages 153 à 170, une statistique des matières premières et des localités où elles se rencontrent.

Notre bureau de statistique se hasarda même, en 1875, dans le champ de la *justice pénale* et des *établissements pénitentiaires,* non pas de sa propre initiative, mais sur la demande du comité de la Société suisse de réforme pénale et pénitentiaire, qui avait depuis cinq ans dans son portefeuille des formulaires imprimés pour l'élaboration d'une statistique des établissements pénitentiaires de la Suisse, sans que personne ait osé entreprendre ce travail. Comme tous les directeurs des pénitenciers de la Suisse avaient pris part, en leur qualité de membres de la Société, à la décision concernant cette enquête et à l'établissement des formulaires, on ne pouvait guère admettre qu'il y eût la moindre difficulté à faire recueillir et relever par le bureau fédéral de statistique les indications nécessaires, et le département fédéral de l'intérieur invita les directeurs des établissements pénitentiaires, en janvier 1875, à remplir les formulaires en question. Néanmoins, ce travail fut sur le point d'échouer; un gouvernement cantonal ne se consenta pas d'exprimer au Conseil fédéral sa surprise de ce que le département de l'intérieur se fût adressé directement aux directeurs des pénitenciers, sans passer par l'intermédiaire des gouvernements; il déclarait en outre que, dans ce domaine, qui était exclusivement du ressort cantonal, il n'avait à fournir de rapport qu'au grand conseil de son canton. Ce gouvernement finit cependant par livrer les questionnaires remplis et il fallut s'estimer heureux de pouvoir ainsi mener à bonne fin le travail entrepris.

En ce qui concerne le commerce de la Suisse, le bureau fédéral de statistique ne publie qu'un relevé *annuel:* c'est le tableau de l'*exportation suisse pour les États-Unis de l'Amérique du Nord,* dont les matériaux sont fournis par les consuls des États-Unis. Mais à l'expiration des traités de commerce entre la Suisse et les États voisins, les délégués chargés de la préparation de nouveaux traités ne trouvèrent pas dans nos tableaux de péages suisses des renseignements suffisants sur la valeur de nos échanges avec quelques-uns de ces États; en conséquence, le bureau de statistique dut s'occuper, pendant la période de 1875 à 1881, d'extraire des statistiques commerciales publiées par ces pays toutes les données propres à éclairer nos autorités sur l'importance de nos relations commerciales; l'élaboration et la publication de ces relevés absorbèrent, pendant la période mentionnée, à peu près le tiers des ressources du bureau de statistique. C'est ainsi qu'il publia la statistique de notre commerce avec l'*Italie* (1862-1873 et 1874-1878), la *France* (1862-1874 et

1875-1877), l'*Autriche* (1886-1874), l'*Allemagne* (1872-1874 et 1875-1878) et la *Belgique* (1871-1877).

Toutefois, une statistique commerciale de ce genre ne pouvait suffire aux besoins de notre pays. Notre nouveau tarif douanier du 26 juin 1884, qui est beaucoup plus détaillé que l'ancien et qui tient mieux compte de la valeur des marchandises, créa, par l'introduction d'un droit de statistique, les ressources nécessaires pour l'établissement d'une statistique commerciale analogue à celle de nos pays voisins, de sorte qu'à partir de 1885, notre publication annuelle sur le commerce de la Suisse indique, d'après les lettres de voiture, le pays de provenance ou de destination, et d'après les estimations d'une commission d'experts ou d'après la déclaration des exportateurs, la valeur des marchandises importées ou exportées.

Dans les questions d'*assurances*, c'est également au bureau de statistique que le Conseil fédéral a coutume de s'adresser, aussi longtemps qu'il n'existera pas de bureau spécial pour cette branche. Nous ne parlerons pas des rapports et avis de moindre importance que ce bureau a présentés jusqu'ici.

En 1879 et en 1881, une motion, prise en considération par l'Assemblée fédérale, proposa d'introduire une assurance obligatoire des fonctionnaires et employés fédéraux, à l'instar des caisses de secours qui existent dans nos administrations de chemins de fer. Un message très explicite du Conseil fédéral du 29 novembre 1881, ainsi qu'un autre message supplémentaire du 29 mai 1883, tous deux rédigés par l'auteur de ce rapport, élucidaient la question soulevée et faisaient des propositions sur la manière de la résoudre ; toutefois, les deux chambres n'ont pas encore pu tomber d'accord à ce sujet.

Le Conseil fédéral eut encore une autre occasion de s'occuper de la question des assurances : aux termes de l'article 34 de la constitution fédérale, les opérations des entreprises d'assurance non instituées par l'État sont soumises à la surveillance et à la législation fédérales. Pour être à même de satisfaire à cette disposition, il fallait d'abord se rendre un compte exact de l'état de choses existant, sous le rapport de la législation en vigueur et de la situation des sociétés d'assurances qui opéraient alors en Suisse. A cet effet, une circulaire du Conseil fédéral du 9 mars 1877 invitait les gouvernements cantonaux à adresser au bureau fédéral de statistique une copie de toutes leurs lois et ordonnances en matière d'assurances. Après avoir reçu, dans le courant des deux années qui suivirent, les matériaux demandés, le directeur du bureau les rassembla dans une publication intitulée : *La Législation de la Suisse concernant les assurances*. Il publia, en outre, en 1883, en sa qualité de membre d'une commission qui avait à élaborer un projet de loi concernant la surveillance de la Confédération en matière d'assurance non officielle, un autre travail : *Législations des autres États d'Europe sur les entreprises d'assurance privées*.

***

Par suite de différents postulats de l'Assemblée fédérale, le bureau de statistique fut chargé, en 1883, de deux nouvelles enquêtes, l'une sur l'accroissement de la consommation de l'eau-de-vie et sur les moyens d'y remédier, l'autre sur la question des caisses d'épargne postales.

Il était impossible au bureau de statistique de faire face à tant d'exigences simultanées avec le petit nombre de fonctionnaires fixé par la loi sur les traitements de 1873. Il fallut par conséquent augmenter ce nombre, non sans quelques appréhen-

sions provenant de l'accroissement des fonctionnaires fédéraux, par la création d'une place d'adjoint. Les résultats de l'enquête sur la question de l'*alcoolisme* furent accueillis favorablement par les autorités et par le public.

La statistique des *caisses d'épargne* n'est pas encore terminée, autant par le travail considérable qu'elle occasionne que par suite de la lenteur avec laquelle les matériaux sont livrés.

La constitution fédérale accordant à la Confédération, relativement à l'instruction primaire, certaines compétences assez peu définies, les chambres fédérales s'occupaient depuis de longues années du projet de créer soit au bureau de statistique même, soit à côté de celui-ci, un service permanent pour l'élaboration d'une *statistique scolaire;* mais le désaccord qui règne sur l'étendue des compétences qui doivent être conférées au pouvoir fédéral à cet égard, n'a pas permis jusqu'ici de réaliser ce projet.

Mais comme on ressentait néanmoins la grande importance qu'il y aurait à connaître la situation de la Suisse sous le rapport de l'instruction scolaire et à pouvoir établir des comparaisons à ce sujet, un subside fédéral fut voté sans opposition au comité d'organisation de l'Exposition nationale de Zurich de 1883, afin d'arriver ainsi, par une voie semi-officielle et sans donner l'éveil à certaines susceptibilités, à une nouvelle statistique de l'*instruction publique.* Cette statistique fut établie sur le modèle de celle de 1873; toutefois, aucune autorité n'est chargée de la continuer.

L'Exposition nationale dont nous venons de parler donna du reste naissance à une quantité de travaux statistiques. L'inspecteur fédéral des forêts publia pour la première fois un aperçu sommaire des *forêts* et de leur rendement, le département des postes et des chemins de fer publia des relevés statistiques sur les *chemins de fer,* ainsi que sur les *postes et télégraphes.* Quelques publications privées fournirent sur les chemins de fer suisses des renseignements encore plus détaillés.

Nous n'avons pas à énumérer ici les travaux statistiques non officiels; sans cela nous devrions citer bien d'autres publications, les unes occasionnées par l'Exposition nationale, les autres paraissant périodiquement et élaborées soit par des sociétés, soit par des particuliers.

Nous avons même pu faire l'expérience qu'en plus d'un cas, par exemple lorsqu'il s'agit de certaines industries, les sociétés obtiennent plus facilement les renseignements nécessaires que les autorités. Il est même arrivé que des sociétés ont pu décider les gouvernements de tous les cantons à opérer des enquêtes statistiques très étendues; une enquête de ce genre fournit les matériaux nécessaires pour l'ouvrage publié en 1881 par la Société suisse des sciences naturelles sur *la couleur des yeux, des cheveux et de la peau* de tous les enfants fréquentant les écoles de la Suisse. Ce que le bureau de statistique, qui avait été invité à prêter son concours pour ce travail, n'osa se hasarder à demander aux gouvernements cantonaux, une société scientifique réussit à l'obtenir.

Un des caractères de la liberté politique dont nous jouissons en Suisse, c'est précisément que toutes les attributions des autorités, aussi bien cantonales que fédérales, y sont strictement limitées. Nous ne sommes nullement dénués du sentiment de l'utilité de la statistique, et nous le mettons volontiers en pratique, lorsqu'il n'en résulte aucun préjudice pour les droits des citoyens. Mais lorsqu'une autorité veut dresser une enquête sur des matières qui ne sont pas placées sous sa surveillance, cela prête facilement à la supposition qu'elle cherche à outrepasser

ses attributions. Le développement de la statistique en Suisse marche donc de pair avec le développement de la centralisation, de sorte que ses progrès ne peuvent être que lents. C'est ce qu'il ne faut pas oublier, si l'on veut apprécier à leur juste valeur nos travaux en matière de statistique.

J. J. Kummer,
Ancien Directeur du Bureau fédéral de statistique.

Liste des publications du Bureau fédéral de statistique.

Population. Recensement fédéral du 10 décembre 1860 (1re liv. : État général; 2e liv. : Origine et séjour; 3e liv. : Age, sexe et état civil; 4e liv. : Professions et conditions).
— Recensement fédéral du 1er décembre 1870 (1er vol. : Sexe, état civil, origine, séjour, cultes, infirmités, langues parlées, ménages, maisons, etc.; 2e vol. : Age, sexe et état civil; 3e vol. : Professions et conditions).
— Recensement fédéral du 1er décembre 1880 (1er vol. : Population plus le sexe, l'état civil, l'âge, l'origine, le séjour, la confession, la langue, ménages, maisons et locaux habités; 2e vol.: Age, sexe et état civil; 3e vol. : Professions).
Recensement du bétail du 21 avril 1866 (1 vol.); — du 21 avril 1876, 1re et 2e parties.
Mouvement de la population de la Suisse en 1867. *Ibid.* pour les années 1868 à 1883 (annuel).
Examen pédagogique des recrues, pour les années 1875 à 1884 (incl.).
Statistique des assurances contre l'incendie (1 vol.).
Commerce de la France avec la Suisse (1er vol., 1851-1861; 2e vol., 1862-1874; 3e vol., 1875-1877).
Commerce de la Suisse avec le royaume d'Italie (1er vol., 1871-1873; 2e vol., 1874-1878).
Mouvement commercial à la frontière autrichienne (1er vol., 1872-1874; 2e vol., 1875-1877).
Commerce de la Suisse avec le royaume de la Belgique (1 vol., 1871-1877).
Statistique des chemins de fer suisses, pour l'année 1868 (1 vol.).
Les Caisses d'épargne de la Suisse, par J. L. Spiry (2 vol.).
Économie alpestre de la Suisse en 1864 (1 vol.).
La Législation de la Suisse concernant les assurances (1 vol.).
Statistique de l'instruction publique en Suisse, pour l'année 1881, par C. Grob, secrétaire du département de l'instruction publique du canton de Zurich (1 vol.).
L'Alcoolisme en Suisse, par M. J. J. Kümmer (1 vol.).
Le Paupérisme en Suisse, par le même (1 vol.).

(Librairie Orell, Füssli et Cie, Zurich.)

NOTICES COMPLÉMENTAIRES

PRUSSE.

Das königliche statistische Bureau in Berlin, beim Eintritte in sein neuntes Jahrzehnt, von E. Blenck, Geb. Regierungsrath und Director. Un volume in-8° de 190 pages, Berlin, 1885.

La librairie du *Bureau royal de statistique de Prusse* vient de publier à Berlin, en un charmant petit volume de 190 pages, divers articles du *Bulletin de statistique* (*Zeitschrift*), rédigés par M. le docteur Blenck, directeur du Bureau, en vue de faire connaître au public scientifique la situation de ce service important, au moment où il vient de franchir la quatre-vingtième année de son existence.

C'est, en effet, à la date du 28 mai 1805 que la Prusse, se décidant à suivre l'exemple de la France, de l'Italie et de la Russie, est entrée dans la voie de la statistique officielle.

Un ouvrage récent intitulé : *Considérations sur la richesse nationale et sur le bien-être des populations en Prusse,* avait attiré l'attention du Gouvernement, et une ordonnance, portant la date susindiquée, créa le Bureau royal dont la direction fut confiée à l'auteur même de l'ouvrage, à Léopold Krüg (*Geheimen Registrator*), en résidence à Berlin.

Le local affecté dans la capitale à cette création ayant été reconnu insuffisant, le Bureau fut transféré, dès l'année 1815, dans l'hôtel qu'il occupe encore aujourd'hui dans la Lindenstrasse et dont les plans détaillés sont annexés au volume de M. Blenck. C'est dans ce même bâtiment, par conséquent, que le prédécesseur de M. Blenck, le célèbre statisticien Engel, a dirigé longtemps les travaux du Bureau royal.

Mais, puisqu'il est question de détails matériels, il faut les compléter en mentionnant que ce centre administratif et scientifique, aujourd'hui en plein fonctionnement, n'emploie pas moins de huit machines à calculer (système Thomas, de Colmar, perfectionné).

Arrivons maintenant aux travaux de ce grand service.

Il convient de remarquer d'abord que l'*Institut météorologique de Prusse* est annexé depuis longues années au Bureau royal de statistique. Cet établissement de recherches supérieures a été longtemps placé sous la direction du regretté professeur Dove, dont les savantes théories sont universellement appréciées.

Cet institut renommé est destiné à reprendre son autonomie à bref délai, et à devenir absolument indépendant de la statistique.

D'autre part, le Bureau possédait, depuis son origine, des attributions topographiques et cartographiques, mais à partir de 1820, ces attributions ont été rattachées partiellement au grand état-major général. Autrefois aussi, la statistique du Zollverein donnait lieu à certains travaux ; en 1872, la statistique du Zollverein fut transformée et devint la statistique de l'Empire allemand.

Aujourd'hui le champ d'action du Bureau royal proprement dit peut être défini comme il suit :

A. Travaux centralisés ;

B. Travaux réclamés par la haute administration ;

C. Travaux divers directs ;

D. Travaux accessoires.

La section D ne comprend d'ailleurs pas les opérations des organisations annexes, telles que la commission centrale de statistique et le séminaire statistique.

Quant à la section A (travaux centralisés), elle se compose des éléments ou chapitres suivants : 1° Recensement de la population ; 2° Mouvement de la population (naissances, mariages, décès) ; 3° Statistique médicale ; 4° Accidents et suicides ; 5° Naturalisation et émigration ; 6° Propriété foncière et constructions ; 7° Incendies ; 8° Cultures et récoltes ; 9° Bétail ; 10° Gibier ; 11° Statistique des professions ; 12° Statistique industrielle ; 13° Chaudières et machines à vapeur ; 14° Chemins de fer démontables (agricoles) ; 15° Navigation maritime ; 16° Instruction publique ; 17° Statistique judiciaire pénale ; 18° Paupérisme.

Le section B (travaux administratifs) comprend les branches ci-après : 1° Travaux topographiques ; 2° Finances communales ; 3° Cours des marchés ; 4° Caisses d'épargne ; 5° Cultes ; 6° Établissements de protection du jeune âge ; 7° Préparation des calendriers.

La section C (travaux divers) s'occupe des questions suivantes : 1° Assurances ; 2° Chambres de commerce ; 3° Sociétés ouvrières ; 4° Caisses corporatives ; 5° Sociétés par action.

Une centaine de pages de l'ouvrage que nous analysons est consacrée aux détails que comportent ces diverses matières.

En ce qui concerne la section D (travaux accessoires), il y a lieu de citer les opérations simplement visées pour mémoire, telles que les correspondances, les notifications d'avis ou de renseignements, ou même des rapports non rendus publics.

L'enregistrement pour ordre des pièces et envois, y compris le compte de l'Institut météorologique, celui de la librairie et de la comptabilité, donne, pour la dernière période décennale, les totaux ci-dessous :

	NOMBRES DES PIÈCES.	
	1874.	1884.
Entrées	9,734	74,220
Sorties	9,902	57,259
Ensemble . .	19,636	131,479

Un grand tableau synoptique final est consacré à l'historique des dépenses du Bureau et de l'Institut depuis dix ans. Ce tableau se totalise, pour l'exercice 1884-1885, par une somme de 417,890 marcs, dont 388,081 marcs pour le Bureau de statistique proprement dit.

Le chapitre spécial relatif à l'installation du Bureau et au plan de l'hôtel de la Lindenstrasse, fournit des détails sur les constructions et l'agrandissement des locaux.

L'auteur termine en rendant hommage à l'appui que les travaux statistiques du Bureau trouvent dans les bureaux de statistique municipaux installés dans les villes de Berlin, Breslau, Francfort-sur-le-Mein, Cologne et Altona.

N'oublions pas de mentionner que c'est le Bureau royal de statistique de Prusse, qui rédige et publie depuis 25 ans le *Journal de statistique prussien* (Zeitschrift des königlich preussischen statistischen Bureaus), grande revue trimestrielle, format in-4°, qui occupe sans contredit un des premiers rangs dans la nombreuse série des publications de ce genre.

L. H.

Résumé bibliographique.

Le Bureau royal de statistique de Prusse a publié jusqu'à ce jour 83 volumes, grand in-4°, sous le titre de *Preussische Statistik* (*Amtliches Quellenwerk*) [nous renvoyons à la notice précédente pour leur contenu] et un grand nombre d'ouvrages divers qui se trouvent résumés, avec ceux des autres administrations, dans l'*Annuaire statistique de Prusse* (*Jahrbuch für die Amtliche Statistik des preussischen Staates*), qui paraît régulièrement chaque année depuis 1879. Pour donner une idée de la variété des documents statistiques de toute nature qui sont élaborés par le Bureau de Berlin, nous croyons devoir donner ici le sommaire général des matières contenues dans cet ouvrage.

Preussisches Jahrbuch (Annuaire de Prusse).

I. Das Staatsgebiet (Territoire).
- I. *Geographische Lage des preussischen Staates* (Situation géographique).
- II. *Hydrographische Gestaltung* (Hydrographie).
- III. *Climatische Verhältnisse* (Climatologie).
- IV. *Eintheilung des Staatsgebietes für verschiedene Verwaltungszwecke* (Division administrative).

II. Die Bevölkerung (Population).
- A. *Stand der Bevölkerung* (Recensement).

III. Bewegung der Bevölkerung (Mouvement).
- I. *Die Geburten* (Naissances).
- II. *Die Eheschliessungen* (Mariages).
- III. *Die Sterbefälle* (Décès).
- IV. *Mortalitätstafel* (Table de mortalité).
- V. *Ueberseeische Auswanderung* (Émigration par mer).
- VI. *Die Verunglückungen* (Accidents).
- VII. *Die Selbstmorde* (Suicides).

IV. Grundeigenthum (Propriété foncière).
- I. *Bestand der Liegenschaften* (Propriété immobilière).
- II. *Bestand der Gebäude* (Propriété mobilière).
- III. *Zahl und Fläche der Domänenvorwerke und Grundstücke* (Nombre et superficie des fermes et des terres domaniales).

V. Landwirthschaft, Viehzucht, Forstwirthschaft, Jagd, Fischerei (Économie rurale, élève du bétail, économie forestière, chasse et pêche).
- A. *Landwirthschaft* (Économie rurale).
- B. *Viehzucht* (Élève du bétail).
- C. *Forstwirthschaft* (Économie forestière).
- D. *Jagd* (Chasse).
- E. *Fischerei* (Pêche).

VI. Bergwerke, Salinen und Hütten (Mines, salines et fonderies).
- A. *Bergwerke und Salinen* (Mines et salines).
- B. *Die Hütten* (Fonderies).

VII. Die Industrie im engeren Sinne (Industrie proprement dite).
- A. *Ergebnisse der Gewerbezählung* (1875) [Recensement industriel].
- B. *Die Dampfkessel und Dampfmaschinen* (Chaudières et machines à vapeur).
- C. *Einige besondere Industriezweige* (Industries spéciales).

VIII. Oeffentliche Bauten (Travaux publics).

IX. Verkehr (Voies de communication).
- A. *Eisenbahnen* (Chemins de fer).

B. *Post- und Telegraphenverkehr* (Postes et télégraphes).
C. *Wasserstrassen* (Voies fluviales).
D. *Seeverkehr* (Mouvement maritime).

X. Handel (Commerce).

XI. Geld- und Credithandel (Banques et maisons de crédit).
A. *Die Geschäftsthätigkeit der Reichsbank* (Affaires de la banque impériale).
B. *Die deutschen Notenbanken* (Banque d'émission allemande).

XII. Versicherungswesen (Assurances).
A. *Lebensversicherung* (Assurance sur la vie).
B. *Unfallversicherung* (Assurance en cas d'accident).
C. *Rentenversicherung* (Rentes viagères).
D. *Feuerversicherung* (Assurance contre l'incendie).
E. *Hagelversicherung* (Assurance contre la grêle).

XIII. Wirthschaftliche Fürsorge und sociale Selbsthülfe (Prévoyance publique et sociétés coopératives).
A. *Sparcassen* (Caisses d'épargne).
B. *Vorschuss- und Creditvereine; Consumvereine* (Sociétés de prêt, de crédit et de consommation).
C. *Eisenbahn-Hülfskassen* (Caisses de secours des chemins de fer).
D. *Knappschaftsvereine* (Corporations ouvrières).

XIV. Gesundheitspflege (Santé publique).
A. *Das Heilpersonal* (Personnel médical).
B. *Die allgemeinen Heilanstalten* (Hospices).
C. *Die Irrenanstalten* (Hôpitaux d'aliénés).

XV. Kirche und Gottesdienst (Églises et cultes).
A. *Die christliche Kirche im Allgemeinen* (Églises chrétiennes en général).
B. *Die evangelische Landeskirche* (Église nationale).
C. *Die römisch-katholische Kirche* (Culte catholique romain).
D. *Die israelitischen Religionsgemeinschaften* (Communautés religieuses israélites).

XVI. Unterrichtswesen (Instruction publique).
A. *Volks- und Mittelschulen* (Instruction primaire et secondaire).
B. *Die höheren Lehranstalten* (Établissements d'instruction supérieure).
C. *Die Universitäten* (Universités).
D. *Fachschulen* (Écoles spéciales).

XVII. Rechtspflege (Justice).
A. *Geschäfte der Justizverwaltung* (Justice civile).
B. *Strafrechts-Pflege* (Justice pénale).

XVIII. Gefängniss- und Besserungsanstalten (Prisons).

XIX. Finanzen (Finances).
A. *Die Finanzen des Deutschen Reiches* (Empire allemand).
B. *Die Finanzen des preussischen Staates* (Prusse).

XX. Die gesetzgebenden Factoren (Corps électif).
A. *Herrenhaus* (Chambre des seigneurs).
B. *Abgeordnetenhaus* (Chambre des députés).

Anhang (*Appendice*).
A. *Ausgaben und Einnahmen des Deutschen Reiches* (Recettes et dépenses de l'Empire allemand).
B. *Vorläufige Hauptergebnisse der Berufszählung* (Résultats récapitulatifs du recensement des professions).
C. *Statistik der Brände in Preussen* (Statistique des incendies en Prusse).

SAXE ROYALE.

Das statistische Bureau für das Königreich Sachsen in den ersten fünfzig Jahren seines Bestehens (Festschrift zum fünfzigjährigen Jubiläum, am 11. April 1881), herausgegeben von der Direction des statistischen Bureaus. Leipzig, 1881.

Bien que le Bureau actuel de statistique du royaume de Saxe ne date réellement que du 1er août 1850, l'histoire de la statistique officielle de ce pays peut être reportée à 1831, époque à laquelle fut créée dans le pays une société particulière, qui s'était donné pour mission de recueillir des renseignements sur la situation du royaume et de ses habitants; et qui reçut à cet effet un *mandat* spécial de l'État.

De là deux périodes dans l'histoire de la statistique saxonne, l'une de 1831 à 1850, et l'autre de 1850 à nos jours.

Première période.

Dès l'année 1788, le savant Leonhardi avait publié une *Description de l'Électorat et du duché de Saxe,* et peu après un ouvrage semblable avait paru sous les noms de Merkel et Engelhard. C'était un grand résultat pour l'époque, car c'était alors un préjugé général en Europe de considérer les renseignements statistiques comme des secrets d'État. Napoléon est le premier qui ait fait justice de cette opinion par ces mots célèbres : « La statistique est le budget des choses et sans budget point de *salut public.* » C'est à lui qu'on doit la première statistique générale de la France, et son exemple fut aussitôt suivi par la Prusse.

En Saxe, la statistique ne prit de développements qu'à partir de 1830, à l'occasion des travaux préparatoires de la nouvelle Constitution, promulguée le 4 septembre 1831. On reconnut alors qu'il était indispensable d'être renseigné sur le pays, sur ses habitants, sur la situation agricole, commerciale et industrielle, et c'est ce qui amena la fondation de la Société de statistique de Saxe, qui ne tarda pas à être reconnue par l'État. Le Gouvernement lui accorda une subvention et les fonctionnaires furent tenus de lui communiquer les documents dont elle aurait besoin.

A la fin de 1831, la Société fit paraître la première livraison des *Mittheilungen des statistischen Vereins.* Parmi les nombreux renseignements contenus dans cette publication, il faut mentionner les résultats des dénombrements de 1832, 1834, 1837, 1840, 1843 et 1846.

En 1834, le Comité central de la Société reçut en récompense de ses travaux une médaille d'honneur en argent qui lui fut décernée par la Société française de statistique universelle de Paris, dans sa séance du 3 avril.

Le conseiller d'État von Schlieben peut être considéré comme le véritable promoteur de la statistique saxonne. Il était l'âme du Comité central dont il dirigeait les travaux. Il organisa une statistique médicale, qui rendit les plus grands services à la science, et proposa de relever l'état des récoltes et des consommations de première nécessité. Il s'attacha enfin à réunir un grand nombre de documents étrangers. La mort de ce savant porta un coup funeste à la Société, qui cessa de fonctionner en 1850, lors de la création d'un bureau officiel de statistique.

Deuxième période.

Le Bureau royal de statistique fut créé le 8 juillet 1850, et rattaché au ministère de l'intérieur.

Son premier directeur fut le docteur Weinlig, membre du Conseil privé, qui avait publié en 1848 un mémoire sur la réorganisation de la statistique officielle en Saxe.

Pour l'exécution de son plan, Weinlig eut la bonne fortune d'avoir pour collaborateur un homme éminent, Ernst Engel, qui sut communiquer à son personnel l'énergie dont il était animé, et transformer complètement les errements administratifs au grand bénéfice de la science. C'est ainsi qu'il arriva à faire paraître en 1851 les résultats du dénombrement de 1850.

Dans le cours de la même année, Engel, désireux de se rendre compte de l'organisation de la statistique dans les divers États de l'Europe, se rendit à Bruxelles, à Paris et à Londres, où il se lia avec Moreau de Jonnès et Quetelet. Il représenta ensuite son pays au Congrès de statistique, à Bruxelles (1852), à Paris (1855) et à Vienne (1857).

En 1852, le docteur Engel fit le dénombrement du bétail et publia le premier numéro de l'*Annuaire du Bureau royal de statistique du ministère de l'intérieur*. Cet ouvrage, qui fut cependant accueilli avec une grande faveur, n'eut pas de suite et fut remplacé en 1854, par la troisième livraison des *Documents statistiques*, laquelle contenait les résultats du dénombrement de la population par professions et métiers, effectué le 3 décembre 1849, ainsi que la statistique industrielle de la Saxe. Aucun pays n'avait jusqu'alors publié une statistique de l'industrie aussi détaillée, aussi ce travail est-il encore aujourd'hui considéré comme un modèle.

Les *Documents statistiques* offrent d'autant plus d'intérêt qu'ils sont plus récents, c'est ce qui le décida à faire paraître ceux de son bureau par périodes mensuelles. Il fit mieux encore en créant la *Zeitschrift des statistischen Bureaus des königlich sächsischen Ministeriums des Innern*, dans le but de donner à la statistique une publicité, sans laquelle elle est une lettre morte; c'est qu'en Engel, le savant était doublé du vulgarisateur.

Malheureusement, Engel quitte ses fonctions pour aller diriger le Bureau royal de Prusse, et c'est ainsi que la Saxe perdit le véritable fondateur de sa statistique. Le Dr Weinlig reprit la direction du Bureau de statistique au mois d'août 1858, pour la remettre, en 1861, entre les mains du Dr Petermann, qui représenta la Saxe aux Congrès de Berlin en 1863, de Florence en 1867 et de la Haye en 1869. Ce dernier reprit en 1866 la publication de la *Zeitschrift*, qui avait été interrompue à la suite du départ d'Engel.

La fondation de l'Empire allemand donna un nouvel essor aux recherches statistiques en Saxe. Le Bureau fut largement doté, et son personnel accru de dix calculateurs et de trois aides calculateurs.

Le 1er décembre 1871 eut lieu le premier dénombrement de la population de l'Empire, et en 1873 on effectua le recensement du bétail.

Le Dr Weinlig mourut en 1873 et fut remplacé par le Dr Hülsse, directeur de l'École polytechnique, sous la direction duquel fut créée une chaire d'économie et de statistique au Polytechnikum de Dresde.

Petermann n'en continua pas moins à diriger le bureau jusqu'en 1874, époque à laquelle il mourut et fut remplacé par le conseiller Koch.

En 1875, le Dr Böhmert, ancien professeur au Polytechnikum et à l'Université de Zurich, succéda à Hülsse qui avait résigné ses fonctions, pour cause de maladie, et qui mourut en 1876. Le Dr Böhmert est connu en Europe pour ses travaux sur les questions ouvrières; il prit la plus grande part à la grande enquête sur le tabac ordonnée en 1878 par l'Empire allemand, et présida au dénombrement de 1880.

M. Böhmert a représenté son pays au Congrès de Budapest en 1876, et à la session tenue à Paris, en 1878, par la commission permanente du Congrès. A. L.

Travaux du Bureau.

Dans l'ouvrage, dont nous venons de parcourir la partie historique, il n'y a pas moins de quarante pages consacrées à l'étude des résultats principaux de la statistique de Saxe, en ce qui concerne :

1° *La population et ses mouvements ;*

2° *La statistique médicale,* comprenant les infirmités apparentes, les accidents et les suicides, la vaccine et le mouvement des hôpitaux ;

3° *La statistique industrielle,* se subdivisant en statistique des professions, statistique des machines et statistique des mines et fonderies ;

4° *Le commerce* (navigation de l'Elbe, chemins de fer, postes et télégraphes) ;

5° *La statistique agricole,* comprenant le climat, l'économie rurale, la division de la propriété, les productions agricoles, le bétail et les forêts ;

6° *La statistique judiciaire, civile et commerciale ;*

7° *La statistique scolaire,* avec l'énumération des établissements appartenant aux ministères des cultes, de l'instruction publique, des finances, de la guerre et de l'intérieur ;

8° *Statistique financière* (impôt sur le revenu) ;

9° *Caisses d'épargne ;*

10° *Institutions de prévoyance et associations ouvrières.*

Ce dernier numéro est des plus importants, et constitue peut-être ce qu'il y a de plus original dans les travaux de cet important service.

Principales publications du Bureau de statistique du royaume de Saxe.

Die Mittheilungen des statistischen Vereins. 18 livraisons jusqu'en 1831.

Statistische Mittheilungen aus dem Königreiche Sachsen. 1851-1855.

Zeitschrift des königl. sächsischen statistischen Bureaus.

Statistisches Jahrbuch ajouté depuis 1871 au *Kalender für das Königreich Sachsen.*

Generalübersichten. 1868, 1874, 1876.

Alphabetische Taschenbücher à partir de 1869.

Eintheilung des Königreichs Sachsen, nach den neuen amtshauptmannschaftlichen Verwaltungsbezirken. (Juin 1874.)

Das Staatshandbuch.

Verzeichniss der Regeln, nach welchen die im Königreiche Sachsen abzuhaltenden Messen, Kram-, Vieh- und Wollmärkte bestimmt werden, nebst einem chronologischen Marktverzeichniss und einer Marktkarte. 1875.

HONGRIE.

Statistique officielle de la Hongrie, son histoire et son développement, publiée par l'ordre du Dr Charles Keleti, conseiller au ministère et chef du bureau de statistique, par M. Aladar György, membre externe du bureau. — Un volume in-8° de 112 pages. — Budapest, 1885.

La Hongrie est un des pays de l'Europe où la statistique a été le plus anciennement en honneur. Aux XVIe et XVIIe siècles, pendant lesquels la littérature nationale s'est si considérablement développée, un grand nombre d'écrivains se sont attachés à la description de leur pays, et à ce point de vue, on doit distinguer tout d'abord le savant Mathias Bel (1684-1749), qu'on peut considérer comme le vrai fondateur de la statistique en Hongrie, et dont l'histoire descriptive de la Hongrie, en cinq volumes, est encore aujourd'hui consultée avec fruit. Vint ensuite Schwarter, qui a fait paraître en 1798 une statistique du royaume de Hongrie, ouvrage traduit en français et qui se fait remarquer par l'abondance des renseignements.

D'autres auteurs se sont fait connaître jusque vers le milieu de ce siècle, mais celui qui a fait le plus pour la statistique et qui a contribué à la populariser en Hongrie, c'est Eleek Férigcs (1807-1876), dont les six volumes sur la statistique et la géographie de la Hongrie lui ont valu le grand prix de l'Académie de Budapest.

La fondation du premier bureau de statistique coïncide avec les remarquables travaux de cet écrivain, qui en devint le chef, mais qui malheureusement se vit entravé, dans ses fonctions, par les événements politiques qui ont marqué cette époque de troubles. Après la révolution de 1848-1849, il a fallu dix-huit ans d'attente avant d'arriver à 1867, date de la fondation du bureau actuel. Ce bureau a enfin assuré à la statistique, qui n'avait donné lieu jusqu'alors qu'à des travaux individuels, une existence indépendante, en l'élevant au rang d'institution publique.

Ce service ne fut d'abord qu'une simple section du ministère de l'agriculture et du commerce, et M. Keleti, qui était alors secrétaire de la Société du Crédit foncier, fut dès l'origine appelé à la diriger.

Il fut créé en même temps un Conseil de statistique formé des délégués des différents ministères et d'hommes de science, chargés de venir en aide au Gouvernement pour toutes les questions difficiles. Le Conseil et le Bureau de statistique n'ont cessé de marcher en parfait accord ; et c'est grâce à leur entente réciproque que de grands résultats furent rapidement obtenus, notamment en ce qui concerne le recensement de la population de 1870, qui a pu être effectué, avec succès et en peu de temps, moins de deux ans après cette double création. Par cette opération, le Bureau de la statistique s'est élevé tout à coup à la hauteur des institutions semblables dans l'Europe civilisée.

Comme c'était là une institution toute nouvelle pour la Hongrie, on s'est attaché tout d'abord à former des élèves. Le premier cours de statistique fut inauguré le 13 mars 1869, à l'Université de Budapest, dont une section est depuis longtemps ouverte à la statistique. Ce cours fut suivi immédiatement par 297 étudiants, sur lesquels 44 passèrent leurs examens avec succès.

Voici quel en était le programme :

Théorie de la statistique — Recensement de la population — Mouvement et accroissement de la population — Agriculture — Mines et industries — Commerce — Organisation de l'État et administration publique — Justice — Instruction publique — Communications diverses — Hygiène publique — Institutions de bienfaisance publiques et privées — Sociétés de secours mutuels — Budget et finances.

Cet enseignement était spécialement destiné à former les employés *externes*, chargés de recueillir dans les provinces les matériaux à mettre en œuvre par le Bureau de statistique. Mais, faute de subsides suffisants, cette organisation ne répondit pas entièrement aux espérances qu'elle avait fait concevoir.

C'est alors que la section de statistique proposa l'établissement de *bureaux de statistique communaux* (1869), mais cette innovation ne fut guère appréciée que dans la capitale même, qui créa un bureau spécial bien connu du monde savant, et qui fut dès le premier jour placé sous la direction de M. Körösi, son directeur actuel.

La section de statistique se trouva par là abandonnée à elle-même, au moins en ce qui concerne les travaux, car le Conseil ne pouvait que lui donner un appui purement moral. Cette situation ne s'est pas modifiée depuis, de sorte que la Hongrie n'est pas, sous ce rapport, aussi favorisée que certains États étrangers dans lesquels les bureaux de statistique ne s'occupent que de remanier et d'enregistrer les travaux des administrations locales et des commissions de statistique de province.

Enfin, à l'ère des projets et règlements succéda, en 1874, une période de calme qui permit au Bureau de statistique enfin constitué sous la direction de son éminent chef actuel, l'honorable M. Keleti, de préparer et de publier d'importants travaux que l'Europe connaît, et qui sont appréciés partout à leur juste valeur.

I. — Publications et annuaires du Bureau de statistique.

En suivant l'ordre chronologique, il y a lieu de citer d'abord les *Publications officielles de la statistique* (Közlemenyeck.)

Ces publications se continuèrent de 1868 jusqu'à 1874. Les trois premières années ont été éditées par la section statistique du ministère, et les quatre dernières par le Bureau statistique. Elles sont généralement consacrées à des monographies, mais comme les *Annuaires* parurent régulièrement à partir de cette époque, il a semblé avantageux d'imprimer les monographies à part sous des titres particuliers, en réservant les documents officiels proprement dits aux *Annuaires statistiques*.

Pour le choix et l'ordre des matières, l'on a adopté, pour l'annuaire hongrois, le système des annuaires étrangers. — Le premier de ces annuaires a paru en 1872, et contenait les chapitres suivants :

1° Le territoire de l'État et sa topographie ;
2° Population ;
3° Agriculture et élevage des bestiaux ;
4° Métallurgie ;
5° Industrie, commerce, crédit et trafic ;
6° Communications ;
7° Justice ;
8° Cultes et instruction publique ;
9° Finances ;
10° Armée et Honveds.

On y a ajouté successivement :

1° La division politique et le mouvement de la population ; 2° l'hygiène ; 3° les établissements de crédit ; 4° les incendies.

Les 12 annuaires parus forment 12 volumes in-4° de 9,784 pages, mais ne sont pas comprises dans ce chiffre les doubles éditions et celles qui ont été publiées exclusivement en hongrois. — Leur intérêt s'accroît d'ailleurs chaque année, et, si l'on peut exprimer un regret sur un point, c'est d'en avoir vu disparaître les reproductions graphiques qui illustraient si heureusement les cinq premiers volumes.

II. — Deux recensements.

Après avoir décrit la formation et le fonctionnement du Bureau de statistique, il convient de parler des travaux extraordinaires qui ont occupé toutes les forces du jeune Bureau et dont l'heureuse exécution n'a pas peu contribué à le fortifier et à le développer.

Il s'agit des recensements de 1870 et de 1880 dont le projet, l'exécution et les travaux ont été faits par la section de statistique, et continués plus tard par le Bureau de statistique.

L'organisation du recensement a été en Hongrie plus qu'un acte officiel; ce fut une opération d'un intérêt tout à fait national, et on le comprendra facilement si l'on veut bien considérer que, depuis 350 ans, l'indépendance de la Hongrie avait toujours été menacée et que tous les recensements qui ont précédé celui de 1870 ont été exécutés par des autorités étrangères, en général hostiles à la liberté du pays.

Le recensement de 1870 a été fait par les ordres du ministre de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, le 31 décembre de l'année 1869, et l'opération, confiée à des commissaires spéciaux, à raison d'un commissaire pour 600 à 800 habitants. Par ce moyen, le recensement put être exécuté en quelques jours dans le pays tout entier.

Le 15 avril 1871, le Bureau de statistique put en publier les résultats dans un volumineux ouvrage, comprenant 171 grandes feuilles d'imprimerie.

Le travail tout entier a coûté 235,808 florins, dont 36,400 affectés au bureau central et le reste, au compte des communes.

Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que la première de ces vastes opérations put être menée à terme. La plus grande résidait dans ce fait que l'instrument principal du recensement avait été le *Bulletin de famille,* dont le dépouillement offre peu de garantie. Aussi la première réforme que l'on a apportée à l'opération, lors du recensement suivant, effectué également à jour fixe (le 31 décembre 1880), a été de remplacer le Bulletin de famille par le *Bulletin individuel,* contenant pour chaque recensé les questions à recueillir, de sorte que par le décompte des bulletins et ensuite par leur répartition selon le sexe, l'âge, l'état civil, la religion, la nationalité, etc., on arrive à connaître très rapidement l'état général de la population.

Malgré le surcroît de travail qu'a causé le dépouillement de ces millions de bulletins, le recensement de 1880 a coûté moins que celui de 1870, 185,338 florins au lieu de 235,808. Cela tient à ce que l'opération entière, ayant été basée sur le principe du dénombrement volontaire, la population elle-même a considérablement facilité le travail des recenseurs.

III. — La statistique internationale.

Le Bureau hongrois de statistique a pris une grande part aux congrès internationaux de statistique. Trop nouveau encore pour être représenté au congrès de Florence, il parut au congrès de la Haye, dans la personne de son chef, M. Keleti, et de M. Hunfalvy. C'est à M. Keleti que fut confié le soin de publier la « Statistique internationale de la viticulture ». Les mêmes savants représentèrent officiellement la Hongrie au congrès de Saint-Pétersbourg, enfin Budapest eut l'honneur de tenir le 9e congrès, dont le Bureau de statistique, au nom du Gouvernement, a fait si bien les honneurs.

Depuis le congrès de Saint-Pétersbourg, il avait été créé une *Commission permanente,* composée des statisticiens officiels de tous les pays. La commission permanente a tenu sa dernière session à Paris, sous la présidence de M. Keleti. Cette session, à laquelle avaient été conviées les grandes notabilités de la science, attirées à Paris par l'Exposition universelle, a été des plus brillantes, et elle aurait produit les meilleurs résultats, si, tout à coup, pour des raisons politiques ou autres, l'institution des congrès internationaux n'avait été arrêtée, au milieu même de son essor. Toutefois, il y a lieu d'espérer que les congrès

renaîtront sous une autre forme et que les statisticiens des différents pays pourront se réunir encore, concerter leurs travaux et arriver à ce qu'on désire partout, à la constitution d'une véritable statistique internationale.

En attendant la réalisation de ce vœu, le Bureau royal de Hongrie vise ce but dans tous ses travaux et n'a pas cessé d'être en relation suivie avec les bureaux de statistique étrangers qui ne manquent pas de lui envoyer leurs publications en échange des siennes.

Le premier pas se trouve ainsi franchi, et une entente générale ne pourra tarder à succéder à ces accords partiels. T. L.

Bulletin bibliographique.

Publications du Bureau royal de statistique de Hongrie (1870-1884).

1. *Ch. Keleti.* L'impôt foncier et le cadastre au point de vue économique. Pest, 1868, in-8°.
2. Publications officielles de statistique. (Voir la notice § 1.)
3. Résultats du recensement de la population (1870), avec une table des animaux domestiques utiles. Pest, 1871, in-12.
4. *Ch. Keleti.* Population des pays de la Couronne de Saint-Étienne en 1870. Pest, 1871, in-16.
5. Rapports des Consuls (1873, 1874, 1875, 1876), in-8°.
6. *Ch. Keleti.* Statistique officielle de la Hongrie. Rapport présenté au Congrès international de statistique de la Haye en 1869. Pest, 1869, in-8°.
7. *Ch. Keleti* et *J. Hunfalvy.* Rapport sur le Congrès de Saint-Pétersbourg. Pest, 1873, in-8°.
8. La Hongrie à l'Exposition universelle de Vienne. Budapest, 1873, in-8°.
9. Essai géographique sur la Hongrie. Budapest, 1873, in-8°.
10. Annuaire statistique Hongrois. In-4° (voir notice § 1).
11. *Ch. Keleti.* Rapport sur l'organisation de la statistique générale. Pest, 1873, 1874, 2 vol. in-8°.
12. *Ch. Keleti.* Statistique internationale de la viticulture. 1re partie : Hongrie. Budapest, 1876, in-4°.
13. *Ch. Keleti.* Congrès de Budapest. Catalogue de l'Exposition graphique. Budapest, 1876, in-4°.
14. *Ch. Keleti. Ibid.* Exposé d'un plan de bibliographie statistique internationale. Budapest, 1876, in-4°.
15. Travaux du Congrès de Budapest, session du 29 août au 11 septembre 1876. (Avant-propos. — Théorie de la population; justice; hygiène publique; agriculture et sylviculture. — Industrie, commerce, transports, finances.) Budapest, 1876, in-4°.
16. Rapports et résolution du Congrès. Budapest, 1876, in-4°.
17. *A. Bedö.* Les affaires forestières comme sujet de statistique internationale. Budapest, 1874, in-4°.
18. *Dr Glatter.* Pensées sur les distinctions de nationalité. Budapest, 1874, in-8°.
19. *A. Havas.* Quelques mots sur la statistique militaire. Budapest, 1874, in-8°.
20. *J. Hunfalvy.* Quelques remarques sur les méthodes graphiques et géographiques. Budapest, 1874, in-8°.
21. *Ch. Keleti.* Qu'est-ce que la nationalité? Budapest, 1874, in-8°.
22. *Ch. Keleti.* Idées sur la statistique agricole. Budapest, 1874, in-8°.
23. *Dr A. Konek.* Organisation et réforme de la statistique officielle. Budapest, 1874, in-8°.

24. *J. Körösi.* Quelles doivent être les bases de la statistique pour avoir des tableaux exacts de la mortalité. Berlin, 1874, in-8°.

25. *J. Lewin.* Rapport sur le relevé statistique normal des décès. Budapest, 1876, in-8°.

26. *J. Poznanski.* Mémoire sur la statistique des opérations de Bourse. Budapest, 1876, in-8°.

27. *Ch. Keleti* et *Léon Beöthi.* Statistique de la Hongrie, en hongrois et en français. Budapest, 1876, in-8°.

28. *Ch. Keleti.* Catalogue de l'Exposition hongroise à l'Exposition universelle de Paris. Budapest, 1878, in-8°.

29. Rapport général sur l'Exposition de Paris. Budapest, 1879, in-8°.

30. Manuel statistique de l'Empire austro-hongrois, par les chefs de statistique d'Autriche et de Hongrie. Vienne, 1878, in-8°.

31. *J. Pekar.* Le froment et la farine en Hongrie. Budapest, 1881, in-8°.

32. Résultats du recensement effectué au commencement de l'année 1881 dans les pays de la Couronne de Saint-Étienne, par le Bureau royal de statistique de Hongrie. Budapest, 1881, in-4°.

32. Mouvement commercial de la Hongrie avec l'Autriche et les autres pays; travail exécuté par ce même bureau par ordre du ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Budapest, 1881-1884, 42 cahiers in-4°.

33. *Ch. Keleti.* Projet de statistique industrielle à effectuer en 1883. Budapest, 1884, in-4°.

34. *Michel Kollerffy* et *Dr J. Jekelfalussy.* Nomenclature des communes de la Couronne hongroise. Budapest, 1882, in-4°.

35. *Dr K. Keleti.* Statistique des dettes hypothécaires en Hongrie. Budapest, 1883, 2 vol. in-8°.

36. Statistique des chemins de fer de la monarchie austro-hongroise; ouvrage rédigé et édité par la section statistique du ministère impérial royal du commerce de Vienne et par le Bureau royal hongrois de Budapest. Vienne, 1882, 1885, in-4°. (Ont paru les années 1879, 1880, 1881 et 1882.)

62. *Dr Keleti.* Les propriétés grevées, inscrites au registre des hypothèques. Budapest, 1883, in-8°.

63. *Dr Joseph Jekelfalussy.* Dictionnaire de l'industrie et du commerce en Hongrie, rédigé d'après les données officielles sous la direction du Bureau royal hongrois de statistique. 2 vol. in-4°.

BRÉSIL.

Quelques notes sur les bureaux de statistique au Brésil, communication faite à la Société de statistique de Paris, à l'occasion de son 25e anniversaire, par M. le baron D'OUREM, du conseil de S. M. l'Empereur du Brésil, membre de la Société de législation comparée. Un volume in-8° de 56 pages. Pau, imprimerie Arêas, 1885.

Dans le volume que M. le baron d'Ourem a publié à notre intention, sous le titre de *Quelques notes sur les Bureaux de statistique au Brésil,* on trouve d'abord un historique des services administratifs et des opérations de statistique depuis 1776, mais surtout depuis 1822, année où le Brésil s'est constitué en empire indépendant.

Pendant le cours d'un siècle, les moyens et les procédés d'enquêtes statistiques ont beaucoup varié ; ils ont été enfin réglés, dans des conditions qui semblent durables, en 1879.

On peut noter, en 1855, une tentative faite pour créer, à Rio-de-Janeiro, un foyer d'études et de renseignements sous le titre de *Société de statistique du Brésil,* « mais, comme le dit M. d'Ourem, la science aride resta isolée dans son temple faute de prêtres pour entretenir le culte, et la Société tomba d'inanition ».

Nous devons ajouter que, d'après certains travaux récents que nous trouvons indiqués à la fin du mémoire, on est en droit de pressentir que le culte de la science statistique trouvera bientôt peut-être d'assez nombreux et dignes serviteurs. — Il est juste aussi de signaler l'ancienne direction de statistique créée en 1870, et qui, entre autres travaux excellents dont parle très en détail M. d'Ourem, a formulé et mis en bonne pratique le système du recensement de l'Empire du Brésil.

Actuellement, pour la collection des faits sociaux, le service statistique, au Brésil, se range sous deux principales directions :

« Le service de la statistique est à la charge simultanée de l'Assemblée et du Gouvernement général et des Assemblées provinciales. » (Acte additionnel de la Constitution de l'Empire, art. 11, § 5.)

Ainsi, la statistique a rang de droit dans la Constitution même de l'État brésilien : c'est à noter pour l'édification des autres États civilisés du monde.

La première direction, nommée depuis 1879 *Bureau de la Statistique générale de l'Empire* et annexée au ministère de l'intérieur, comprend :

1° La Population ;

2° Le Territoire ;

3° L'État politique, intellectuel et moral (y compris la statistique judiciaire) ;

4° L'État agricole, industriel et commercial.

Voici une disposition, fort curieuse et fort intéressante, du règlement relatif à ces travaux :

On doit procéder à la division des faits :

1° *Par rapport au lieu,* — par provinces, communes et paroisses, lorsque la spécialité du sujet n'exigera pas une autre division ;

2° *Par rapport au temps,* — par ans, mois et jours, lorsqu'une autre division ne sera pas déterminée par la spécialité du sujet ;

3° *Par rapport aux poids et mesures,* — par les poids et mesures du système métrique français, adopté depuis longtemps au Brésil ;

4° *Par rapport à la position astronomique,* — par degrés, minutes et secondes, les distances en arcs de cercle, et par heures, minutes et secondes, rapportées, pour la longitude, au méridien de l'observatoire astronomique de Rio-de-Janeiro. S'il y a des travaux géodésiques ou barométriques qui permettent de déterminer l'élévation au-dessus du niveau de la mer, les mesures de l'altitude seront celles du système métrique décimal.

Le personnel du Bureau est formé d'un directeur à 20,000 fr. de traitement; deux sous-directeurs, à 10,000 fr. chacun; deux attachés et deux commis. Par ces traitements, on peut voir qu'au Brésil les travaux statistiques sont bien appréciés.

La deuxième direction, dite *Direction générale du ministère des finances,* est chargée exclusivement de la statistique de la navigation et du commerce de l'Empire, et de tous les travaux statistiques du ministère des finances.

A côté et autour de ces deux grandes directions qui centralisent les principaux faits sociaux, les bureaux des différents ministères, des administrations provinciales et communales, complétés souvent même par le concours des curés, des pasteurs et aussi des agents consulaires étrangers, publient ou adressent aux Directeurs de statistique des documents relatifs à leur ressort de recherches ou d'études.

Le mémoire de M. le baron d'Ourem, dont, par les quelques mots qui précèdent, on a pu apprécier le grand intérêt, se termine par une bibliographie des publications officielles et non officielles, très utile pour tous ceux qui voudront faire des recherches et des études sur le Brésil. — Les publications officielles sont nombreuses, faites avec méthode, et représentent, pour un pays nouveau comme le Brésil, une somme de travaux vraiment remarquable.

Parmi les publications récentes, nous remarquons un ouvrage de M. Ferreira Soarès, directeur général de la statistique du ministère des finances : *Système théorique et pratique pour l'organisation de la statistique et du commerce maritime du Brésil ;* et *Éléments de statistique,* contenant la théorie de la science et son application à la statistique territoriale de l'Empire.

Notes sur les institutions de prévoyance au Brésil, deux mémoires présentés au congrès scientifique universel des institutions de prévoyance dans les sessions de 1878 et 1883.

Institutions de prévoyance fondées à Rio-de-Janeiro, mémoire historique et statistique, par M. J. de Silva Mello Quiniaraès, présenté, au même congrès, dans les sessions de 1878.

Thèse par M. A. de Carvalho Reis : *Statistique morale et application du calcul des probabilités à cette branche de la statistique.*

Ces trois ouvrages montrent assez bien qu'à côté des services publics qui recueillent les faits sociaux, le Brésil commence à voir se produire des savants libres qui travaillent à mettre ces faits en œuvre scientifique pour guider le législateur, éclairer l'opinion, rectifier les erreurs populaires et ouvrir le mouvement de sage progrès que le savant empereur Don Pedro a depuis un demi-siècle si heureusement favorisé.

A. de M.

Notes bibliographiques.

Publications officielles de l'Empire du Brésil.

1° Rapports des différents ministères au Corps législatif, déposés au commencement de chaque session.

2° Budgets de l'État et comptes des exercices clos.

3° Rapports des présidents de province aux Assemblés législatives provinciales.

4° Tableaux synoptiques des travaux des Chambres législatives, dans chaque session.

5° Les diocèses et leur population, pour servir de base à la division des évêchés projetée en 1819, par A. Rodriques Velloso de Oliveira. Rio-de-Janeiro, 1822.

6° Rapport de la Commission de statistique à la Chambre des députés sur la population de l'Empire. Rio-de-Janeiro, 1827.

7° Tableaux statistiques du commerce et de la navigation du Brésil, publiés par l'Administration des douanes (annuels).

8° Almanach du Ministère de la guerre. Annuel (1853-1885).

9° Almanach du Ministère de la marine. Annuel (1859-1885).

10° Enquête sur le prix des marchandises. Rio-de-Janeiro, 1860.

11° Rapport sur la crise commerciale de 1864. Rio-de-Janeiro, 1865.

12° La Vallée de l'Amazone, par A. C. Tavares-Barlos, député. Rio, 1866.

13° Les Sources de recettes du Trésor, par le baron d'Ourem. Rio, 1867.

14° Rapports des agents diplomatiques et consulaires (4 vol. parus).

15° Recherches sur la population de l'Empire, à diverses époques, par M. Noberto de Souza-Silva. In-folio. Rio, 1870.

16° Rapport de la Commission chargée d'opérer le recensement de 1870, avec 32 tableaux statistiques. In-folio. Rio, 1871.

17° Renseignements sur l'agriculture, par M. J. J. do Rosario. Rio, 1874.

18° L'Empire du Brésil à l'Exposition universelle de 1867 à Paris, à l'Exposition de Vienne, en 1873, à celle de Philadelphie, en 1876. 3 vol. avec cartes.

19° Statistique de l'instruction primaire au Brésil, par M. Ruy-Barboza. Rio, 1882.

20° Annales de l'Observatoire astronomique impérial de Rio-de-Janeiro. (Annuel, depuis 1882.)

21° Enquête sur l'industrie brésilienne (rapport au ministre des finances). Rio, 1882.

22° Notice sur les institutions de prévoyance au Brésil, par M. le baron d'Ourem (en français). Pau, 1883.

23° Un grand nombre d'ouvrages divers sur les différentes provinces de l'Empire.

Avec ces notices complémentaires, nous avons épuisé la reproduction ou l'analyse des importants mémoires qui nous ont été remis, à l'occasion de notre 25e anniversaire, par nos éminents collègues de France et de l'étranger. — Malgré quelques lacunes dont les plus regrettables portent sur l'Angleterre, la Russie et les États-Unis, dont les communications — longtemps désirées — ne nous sont pas parvenues, nous croyons que jamais il n'avait été publié jusqu'à ce jour un tableau d'ensemble aussi complet et aussi riche en détails sur l'organisation et les travaux de la statistique officielle dans les États civilisés. Il y a là pour les statisticiens de tous les pays un répertoire de documents dont personne ne méconnaîtra la haute utilité. Il sera impossible de ne pas y recourir lorsqu'on voudra établir les bases d'une véritable statistique internationale.

QUATRIÈME PARTIE

ACTES ET TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

ACTES ET TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Notre collègue, M. de Malarce, a lu dans la première séance du 25e anniversaire un travail important sur l'*Histoire de la Société de statistique de Paris*. Les efforts que nous avons faits pour nous procurer le texte de ce mémoire n'ayant pas abouti, nous ne pouvions songer nous-même à entreprendre une semblable tâche. Il était nécessaire cependant qu'un volume destiné à conserver le souvenir de son anniversaire, donnât une idée des services que la Société a rendus à la science, et comme, avant tout, c'est par ses travaux qu'une société savante doit principalement se faire connaître, notre plan s'est trouvé par là tout tracé. Nous avons, à cet effet et non sans peine, établi les quatre documents ci-après qui nous paraissent devoir répondre à la juste curiosité de nos sociétaires et à celle de nos amis de France et de l'étranger.

Nos lecteurs y trouveront :

1° Le relevé des travaux de la Société, d'après les procès-verbaux des séances ;

2° Le programme et les discussions des réunions publiques de statistique internationale, tenues par la Société, à l'occasion des Expositions universelles de 1867 et 1878 ;

3° La liste des conférences que la Société a tenues pendant les trois dernières années ;

4° La liste alphabétique, par noms d'auteurs, des principaux articles insérés dans notre journal.

Rappelons que la Société de statistique a été fondée, en 1860, sous le patronage du Ministre du commerce, de la ville de Paris et de l'Académie des sciences morales et politiques, et sous la présidence d'honneur de Villermé.

Instituée dans le but de populariser une science qui, après avoir été longtemps méconnue, a enfin acquis droit de cité dans l'État, la Société de statistique n'a pas failli à son mandat. Elle en a été recompensée par le succès.

Son premier président a été Michel Chevalier, qui est resté en fonctions jusqu'en 1868, époque à laquelle il a été remplacé par Hippolyte Passy.

A partir de l'année 1872, et conformément aux nouveaux statuts, la présidence est devenue annuelle. Hipp. Passy ayant été élu président d'honneur, la Société

a élu successivement présidents : Ernest Bertrand (1873), Wolowski (1874), M. Cl. Juglar (1875), Léonce de Lavergne (1876), M. Émile Levasseur (1877), Dr Lunier (1878), Dr Bertillon (1879), Dr Vacher (1880), Dr Bourdin (1881).

En 1882, la présidence a été dévolue à M. Daniel Wilson, qui, par son énergique initiative, a su imprimer à la Société un élan qui l'a pour ainsi dire renouvelée.

M. Wilson a été remplacé en 1883 par M. E. Cheysson, à qui ont succédé M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, en 1884, et M. Léon Say, élu en 1885. On sait avec quel succès ce dernier a présidé les réunions de notre 25e anniversaire.

Le premier secrétaire de la Société a été M. A. Legoyt, qui s'est retiré en 1872. M. Toussaint Loua, chef actuel du bureau de la statistique générale de France, l'a remplacé, avec le titre de *secrétaire général*. Réélu tous les trois ans, M. Loua occupe encore ces fonctions.

La Société de statistique est reconnue établissement d'utilité publique depuis 1869.

En reconnaissance des services qu'elle rend à la haute Administration, le ministère de l'instruction publique et le ministère de l'agriculture ont bien voulu lui accorder une subvention annuelle. Elle est également subventionnée par la ville de Paris.

La Société a été représentée, par plusieurs de ses membres, à toutes les sessions du Congrès international de statistique, et a participé à un certain nombre de Congrès spéciaux, ainsi qu'aux Expositions universelles.

Une mention honorable lui a été décernée au Congrès de géographie de Paris (1876). Elle a obtenu une médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris, en 1878, et un diplôme d'honneur de 1re classe à l'Exposition de géographie de Venise, en 1881.

Ajoutons qu'indépendamment de ses travaux scientifiques, la Société de statistique de Paris a pris part à plusieurs enquêtes officielles et émis, en plusieurs circonstances, des vœux qui ont été agréés par le Gouvernement. Enfin, par un rapport dont elle a confié la rédaction à M. Cheysson, elle a grandement contribué à la création, en France, d'un Conseil supérieur de statistique.

Sous le titre de *Journal de la Société de statistique de Paris*, la Société publie, depuis son origine, un recueil mensuel où sont consignés tous ses travaux, et qui est organisé de manière à rendre compte, avec toutes les garanties possibles, de tous les faits concernant la population, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les institutions financières, l'assistance et les institutions de prévoyance de la France et de l'étranger. Nous ne croyons pas qu'il y ait, en France du moins, une plus vaste encyclopédie des faits sociaux.

I

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ (1860-1885)

COMMUNICATIONS — DISCUSSIONS

(EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES)

1860. — 1° Séance d'installation : Président d'honneur, M. Villermé ; Président, M. Michel Chevalier ; Secrétaire perpétuel, A. Legoyt, chef du Bureau de la statistique générale de France. — Discours d'inauguration, par M. Michel Chevalier. « Du moment, dit-il, que la statistique est cultivée par des hommes tels que ceux qui composent la Société, il ne faut pas désespérer de voir la statistique honorée publiquement comme l'auxiliaire de l'économie politique et comme la comptabilité générale des peuples civilisés. » — Discussion et vote des statuts en vertu desquels il est fondé à Paris une société savante ayant pour titre : *Société de statistique de Paris,* et se proposant, par ses travaux et ses publications, de populariser les recherches statistiques.

M. le comte Dubois est chargé de représenter la Société à la quatrième session du *Congrès international de statistique* devant s'ouvrir à Londres, le 16 juillet 1860.

Il est donné lecture de la liste des membres fondateurs de la Société :

Paris.	86 membres	157
Départements et étranger.	71 —	

2° Lecture, par M. le Dr Boudin, d'un mémoire sur les *races humaines considérées au point de vue de l'acclimatement.* — Discussion sur les immunités de la race juive, à laquelle prennent part : MM. Legoyt, Nicolas, Guillard, Horn, Bertillon, Dufau, Le Hir et Boudin. La conclusion est que « les climats et les races exercent sur la mortalité une influence prodigieuse et qui l'emporte beaucoup sur l'influence du bien-être et celle des petits nombres, influences qui n'ont rien à voir dans la question du non-cosmopolitisme de l'homme. »

3° Lecture, par M. de Malarce, d'une étude sur la *moralité comparée des diverses parties de la France,* l'auteur conclut en disant « qu'un pays à l'état primitif a de bonnes mœurs ; civilisé, il a des mœurs plus parfaites et plus fortes ; mais dans la crise de civilisation, il est comme démoralisé. D'où cette loi : un commencement de civilisation trouble les mœurs et les ébranle ; une civilisation avancée les renouvelle, les consolide et les élève. »

4° *Recherches sur les chertés en France et leur influence sur le mouvement de la population,* par M. Legoyt. « *Famines* dans les premiers temps de notre histoire, elles sont devenues *Disettes.* Aujourd'hui, grâce au développement des moyens de transport, ce ne sont plus que des chertés. »

5° Communication complémentaire de M. Boudin, faisant suite à son premier mémoire sur l'acclimatement, dans laquelle l'auteur propose certains moyens pour diminuer la mortalité dans les pays chauds.

Étude historique de M. Legoyt sur les *dénombrements français,* depuis 1700 jusqu'en 1860.

1861. — 1° Discussion à laquelle prennent part : MM. Guillard, Bertillon et Bertrand, sur l'intérêt qu'il y aurait à classer la population par nationalité et par âges, comptés par année. Le premier de ces vœux trouvera sa réalisation dans le recensement de 1861. Mais il est fait des réserves sur la question de la division par âge, ce travail devant entraîner des frais d'impression trop considérables.

2° Il est donné lecture d'une note de M. le Dr Marc l'Espine sur l'*utilité d'une constatation régulière des décès.* — Discussion : MM. Bertrand, Bertillon, Millot, Demay, Dufau, Dupuit, Boudin et Dr Bourdin. — Pour ménager le secret professionnel, la Société demande que des dispositions soient prises à l'effet de garantir les familles contre l'inconvénient de certaines indiscrétions.

3° M. le Dr Boudin lit une notice statistique sur la *rage*. L'auteur dit qu'il résulte de ses recherches que « l'homme ne peut pas communiquer la rage à l'homme, tandis qu'il peut la communiquer aux animaux. Il y a des moyens préventifs contre la rage, mais le remède est encore à trouver. »

4° M. du Mesnil-Marigny lit un travail intitulé : *Essai sur la valeur vénale de la production française, matérielle et immatérielle.* M. de Lavergne exprime l'opinion que « les produits immatériels ne peuvent être l'objet d'une appréciation précise, et qu'à ce titre ils ne sauraient entrer dans la détermination du revenu d'un peuple. » M. Millot croit, au contraire, que cette valeur peut être déterminée, et ne trouve aucune exagération dans les évaluations produites par l'auteur.

5° M. Millot lit un mémoire sur le *budget du Parisien*, de 1837 à 1860. A ce propos, M. Le Hir fait remarquer qu'un grand nombre d'objets alimentaires n'étant pas atteints par l'octroi, il est difficile d'en connaître la valeur exacte. Une autre difficulté existe dans les mouvements inverses de la population de Paris suivant les saisons. M. Millot répond qu'il a emprunté ses prix à de nombreux livres de dépense, particuliers ou publics, et qu'il peut en garantir l'exactitude.

6° M. Guillard entretient la Société sur l'*influence des marais et de ceux des Dombes en particulier sur la mortatité.* Une discussion importante s'ouvre sur ce point, à laquelle prennent part MM. Bertillon, Villermé, Girard de Cailleux, Dupuit, Dufau et Wolowski. Une distinction est faite entre les marais à eau stagnante, dont l'action est délétère, et les lacs à eau courante, qui n'offrent aucun danger.

7° M. Dufau lit un mémoire sur la *statistique comparée des aveugles et des sourds-muets* en France. A cet égard, plusieurs membres contestent l'exactitude des chiffres résultant du recensement de la population, beaucoup de personnes s'attachant à cacher leurs infirmités aux agents de recensement.

8° M. Millot lit une note sur la *variole*. Il s'attache à démontrer que cette maladie sévit avec plus d'intensité dans les années de sécheresse. Une discussion s'engage sur les résultats de la vaccine qui aurait eu pour effet, en diminuant les décès du premier âge, d'aggraver la mortalité des âges adultes. Plusieurs membres font observer que l'augmentation de la mortalité à l'âge adulte doit être principalement attribuée au progrès des agglomérations urbaines.

9° Il est donné lecture d'un mémoire de M. Sanson, dans lequel l'auteur préconise l'usage de la vaccine et en montre les heureux effets dans l'arrondissement d'Agen. « Avant la vaccine, la mortalité était pour les individus (10 à 40 ans) de 16 p. 100. Elle n'est plus, après la vaccine, que de 13 p. 100. »

M. Guillard lit un mémoire intitulé *Démographie*. M. Dufau trouve ce terme mal choisi : le mot *dèmos*, en grec, lui paraissant avoir un caractère exclusivement politique, en ce sens qu'il ne s'applique qu'aux classes inférieures de la société, mais en ce qui concerne le fond, il reconnaît que le mémoire de M. Guillard ouvre un jour nouveau sur l'étude des mouvements de notre population.

10° M. Cl. Juglar parle sur les *crises commerciales et sur les moyens de les prévoir*. M. Millot rappelle à cette occasion qu'il a publié, il y a 20 ans, une étude sur les crises commerciales dans leur rapport avec la cherté des céréales. En ce qui concerne le prix du blé, M. Dupuit conteste la valeur des moyennes générales. Il eût préféré que les prix fussent relevés dans un seul marché, pourvu qu'il fût considérable, comme Londres ou Paris, par exemple.

1862. — 1° M. le Dr Bertillon revient sur la question de la vaccine, et montre, à l'aide de documents suédois réunis avec beaucoup de soin, que depuis l'introduction de la vaccine, les conditions sanitaires de la population se sont considérablement améliorées. — M. le Dr Guillard ajoute qu'il n'y a aucun rapport entre la diminution de la variole et l'accroissement de la fièvre typhoïde. Il reconnaît d'ailleurs qu'on ne peut tirer d'indications suffisantes des bulletins nosologiques, par suite des changements survenus dans les dénominations de maladies. — Une discussion s'ouvre ensuite sur la déclaration à l'état civil des naissances illégitimes, et sur la difficulté qu'il y a de faire à ce sujet des rapprochements internationaux, par suite de la différence des législations. Un important débat termine cette séance sur la question de savoir quels sont les moyens les plus sûrs pour calculer la durée de la vie moyenne. Y prennent part : MM. Bertillon, Wolowski, Horn et Legoyt. M. Bertillon critique les rapports faciles à l'aide desquels on a prétendu mesurer ce terme et montre que ce calcul doit s'appuyer sur des recherches approfondies et sur les lois de la probabilité mathématique. — M. Dupuit pense, au contraire, que le relevé de l'âge moyen des décédés est un chiffre important à recueillir, et qu'il doit être préféré aux expressions P/N en P/D qui, dans les populations variables, ne deviennent exactes et comparables entre elles qu'avec des corrections trop difficiles et trop savantes pour devenir d'un emploi général.

2° M. le Dr Boudin donne lecture d'un mémoire sur le danger des *mariages consanguins*, et cherche à démontrer, par l'observation, que ces mariages amènent un grand nombre de cas de surdi-mutité. Passant au croisement consanguin des animaux, que bien des éleveurs pratiquent, il conteste que par ce moyen on améliore leur type. C'est ainsi que le cheval anglais, produit, en partie, par des accouplements consanguins, est devenu impropre au travail et à la guerre. Les bœufs Durham peuvent être d'excellents produits fabriqués en vue du goût des gastronomes, mais il est douteux que ce soit là une *amélioration* de l'espèce bovine.

3° M. Millot parle de l'*influence de l'industrie sur la longévité humaine*. Il cite certains départements agricoles qui présentent au recrutement 730 jeunes gens sur 1,000 naissances masculines correspondantes, et des départements industriels où il n'en a survécu que 530. Il montre ensuite qu'en France ce n'est plus par le grand nombre des naissances, mais par l'allongement de la vie moyenne que la population s'accroît. Ce résultat serait dû, selon lui, à une meilleure alimentation, et surtout au progrès de la consommation de la viande. M. le Dr Girard de Cailleux cite plusieurs faits de sa clinique qui l'ont amené à partager cette opinion.

4° M. H. Blanc donne lecture d'un mémoire sur le *suicide*, et arrive à démontrer que le nombre des suicides s'accroît avec l'âge. — M. de Fontette craint qu'un certain nombre de suicides de vieillards ne soient le résultat de l'abandon où on les laisse trop souvent, surtout dans les campagnes.

5° M. Bertillon lit un mémoire sur la *fièvre typhoïde*, et proteste à ce sujet contre les fausses déclarations faites à l'occasion des décès. — MM. Dupuit et Juglar indiquent les difficultés d'une réglementation spéciale, même dans les hôpitaux, où il semble que la constatation des décès doit être plus facile.

6° M. Legoyt donne lecture d'une note sur le *dernier dénombrement au Canada* (1861), et met en relief la fécondité particulière de la race française qui, on le sait, prédomine en ce pays.

7° M. Legoyt lit un mémoire sur les *sociétés de secours mutuels*. Une discussion a lieu sur les avantages et les inconvénients de cette institution. Y prennent part MM. Horn, Bourdin et Dupuit.

8° Discussion d'un travail de M. Legoyt sur l'état du *morcellement de la propriété* en France. MM. Juglar, Le Hir et Millot : « Pour ma part », dit ce dernier, « je ne redoute pas les conséquences du morcellement. Ici, comme dans une foule de cas analogues, le remède est dans l'excès du mal, et la force centripète ne tarde pas à succéder à la force centrifuge. La libre disposition de la propriété a cet avantage qu'en définitive les biens vont toujours à ceux qui peuvent en tirer le meilleur parti. »

9° Discussion d'une communication de M. Boudin, relative aux *cas de foudre mortels*.

10° Lecture d'un mémoire de M. Boudin, sur l'*influence de l'âge relatif des époux sur le sexe de l'enfant*, d'où il semble résulter que le garçon domine lorsque le père est plus âgé que la mère. Discussion : MM. Bertrand, Dupuit, Legoyt, Millot.

1863. — 1° *Les relations commerciales de la France et de l'Angleterre*, par M. Wolowski.

2° M. Millot lit une note sur le *commerce des céréales*, et se prononce pour la limitation de l'exportation. M. Wolowski lui répond en soutenant hautement les avantages de la liberté commerciale.

3° Discussion sur l'*état de l'aliénation mentale en Europe*. M. Brière de Boismont fait observer que beaucoup d'aliénés, gardés par leurs familles, échappent à toute constatation, ce qui vicie les résultats de ce dénombrement.

4° Lecture par M. Le Hir d'un travail sur l'état actuel des *assurances sur la vie*, en Europe. A cette occasion, M. Wolowski parle de la dette hypothécaire qui, d'après ses recherches, ne dépasserait pas, en France, dix milliards, ou seulement 10 p. 100 de la valeur de la propriété foncière, évaluée à 100 milliards. En Angleterre, au contraire, la dette hypothécaire est estimée à 25 p. 100 de la valeur de la propriété.

5° Discussion sur un mémoire de M. Boudin relatif à l'*aptitude militaire* des Français.

6° *Le Congrès de statistique de Berlin*, compte rendu par M. Legoyt.

7° Discussion sur un mémoire de M. Legoyt relatif au *suicide* : MM. Bourdin et Brière de Boismont. M. Legoyt insiste sur les causes morales et M. Bourdin sur les causes physiques du suicide. M. de Boismont nie que le suicide soit, dans la plupart des cas, un acte de démence.

1864. — 1° Discussion sur la question des *mort-nés*. M. Bourdin fait observer que l'accroissement du nombre de mort-nés, dont argumentent les partisans du maintien des *tours*, est loin d'être démontré.

2° Des différences qui existent entre les divers États pour la constatation des mort-nés. Des raisons légales qui s'opposent en France à la séparation des mort-nés proprement dits, des enfants morts après la naissance et présentés sans vie à l'officier de l'état civil. Discussion : MM. Legoyt, Bourdin, Teissier, Desfarges, Léonce de Lavergne.

3° Reprise de la discussion sur la question du suicide. M. Dupuit explique que la durée de la vie moyenne différant dans chaque pays et, par suite, le nombre des individus n'y arrivant pas aux mêmes âges, le rapport des individus par âge à la population par âge ne peut donner une juste mesure de l'aptitude au suicide.

4° Discussion d'un mémoire de M. Nayron, sur l'*instruction primaire en France*. M. le Dr Bourdin propose la création d'un *certificat d'études primaires*, sorte de baccalauréat de l'enseignement au 1er degré. Ce projet a été depuis adopté par le Gouvernement.

5° Discussion d'un mémoire de M. Bertillon, sur l'*acclimatement* : MM. Bourdin et Legoyt.

6° Suite de la discussion sur l'acclimatement : MM. Loua et Mannequin présentent des observations sur l'acclimatement comparé des Français et des Espagnols en Algérie.

7° Lecture, par M. Loua, d'une note relative à un *nouveau mode de calcul de la vie moyenne*, applicable à toutes les tables de mortalité.

8° Lecture d'un mémoire de M. Millot sur la *statistique industrielle de Paris*, publiée en 1860 par la Chambre de commerce.

1865. — 1° Lecture d'un mémoire de M. Loua sur *quelques lois statistiques de mariage*. Dans ce travail l'auteur compare, âge par âge, le nombre des mariages à la population correspondante et en déduit l'âge relatif des époux aux diverses périodes de la vie.

2° Lecture d'un mémoire de M. le Dr Maurin sur les *conditions hygiéniques de la ville de Marseille*.

3° Discussion d'un mémoire de M. Loua, sur l'*influence des grands travaux de Paris sur la mortalité de la Ville* : MM. Bertillon, Bertrand, de Séré, Legoyt.

4° Lecture, par M. Juglar, d'un travail sur le *mouvement des métaux précieux*.

5° *L'infanticide en Angleterre*, par M. l'abbé Contini. Étude navrante sur la moralité des classes ouvrières dans ce pays.

6° Discussion sur un mémoire de L. Legoyt, relatif à la *vitalité de la race juive en Europe* : MM. Loua et de Séré.

7° Lecture, par M. Loua, d'un travail sur les *résultats du suffrage universel dans ses rapports avec le mouvement de la population*. L'auteur y démontre que les départements les moins féconds sont ceux qui ont le plus d'électeurs.

8° *La mortalité dans les hôpitaux de Paris*, par M. Loua. Discussion : M. Paul Fouché.

9° *Les opérations du* clearing-house *en Angleterre*, par M. Wolowski.

1866. — 1° *La mortalité dans les prisons*, par M. Loua. Discussion : MM. Ernest Bertrand, Juglar.

2° M. le Dr Lunier indique les causes de l'amélioration des conditions sanitaires des prisons. — Lecture, par M. le Dr Bertillon, d'un mémoire sur la *construction des tables de la mortalité*.

3° Lecture d'une note de M. Bertillon, sur la *mortalité des petits enfants*.

4° Lecture, par M. Loua, d'un mémoire sur l'*influence des saisons sur les mariages, les naissances et les décès*. En ce qui concerne les décès, cette influence n'a d'importance que pour les âges extrêmes de la vie.

5° Lecture, par M. Legoyt, d'un mémoire sur les *progrès de la natalité illégitime* en Europe.

6° *Les infanticides et les mort-nés*, par M. Loua. Discussion : MM. Wolowski, Legoyt, de Séré, Bourdin. — *L'état de la propriété forestière* en France, par M. Legoyt. — Observation de M. Wolowski relative au libre commerce des blés, et aux défauts de l'échelle mobile.

7° *La topographie parisienne*, par M. Loua. Température comparative des eaux de rivière et de source.

8° Lecture, par M. Legoyt, d'un mémoire sur l'*accroissement de la population française comparée aux autres populations européennes*. A ce propos, M. Wolowski soutient cette thèse « qu'une fécondité excessive est une cause de mortalité pour les enfants et une source de misère pour les parents ».

1867. — 1° Adoption d'une proposition relative à la réunion d'un Congrès international de statistique, qui aura lieu à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, sous le patronage et sur la convocation de la Société.

2° Continuation de la discussion sur le *faible accroissement de la population française:* MM. Bertillon, l'abbé Tounissoux, Wolowski. — M. Wolowski estime que « les véritables éléments de la prospérité d'un pays résident, non dans le grand nombre des naissances, mais dans une fécondité modérée et en rapport avec les moyens d'existence des parents ».

3° Lecture, par M. Bertillon, sur les *mesures craniologiques*. D'après ce travail, « les angles céphaliques sont de plus en plus ouverts à mesure qu'on s'approche de notre temps, ce qui semblerait indiquer un développement de plus en plus considérable de la masse cérébrale et, par conséquent, des facultés intellectuelles ».

4° Analyse, par M. Wolowski, de la déposition faite par M. Cl. Juglar devant la Commission d'enquête sur les Banques, qui en a ordonné l'impression aux frais de l'État.

5° Lecture, par M. le Dr Lombard, de Genève, d'un travail relatif aux *influences climatériques sur la mortalité* dans les principaux États de l'Europe.

6° Lecture, par M. Vacher, d'une note sur les *mouvements de la population en Suède*, à propos d'un diagramme exposé au Champ de Mars par M. le Dr Berg, directeur de la statistique de ce royaume.

7° Communication, par M. Legoyt, sur les *travaux du Congrès international de statistique de Florence*. Discussion : MM. Wolowski, Horn, Frignet et Millot.

8° Lecture, par M. Bertillon, d'un mémoire sur l'*ethnographie autrichienne*.

1868. — 1° M. Michel *Chevalier* donne sa démission de président de la Société. La Société nomme président M. Hippolyte *Passy*, ancien ministre, membre de l'Institut.

2° Discussion d'un mémoire de M. Legoyt sur la *physiologie du suicide :* MM. Bertillon, Bertrand, Posnanski, de Séré, Froger de Mauny. — M. Bertrand parle à ce sujet de la contagion de l'exemple.

1869. — 1° *Note statistique sur les octrois en France*, par M. Legoyt. M. Wolowski soutient la légitimité des octrois, notamment à Paris. Il s'élève contre la création d'impôts directs qui surchargeraient, sans profit pour personne, une classe relativement peu nombreuse de la population. — M. Passy se prononce, au contraire, pour la suppression de l'octroi. En lui substituant l'impôt direct, on mettra un frein aux dépenses exagérées des communes. M. Juglar dit que l'octroi est la principale source des revenus de la ville de Paris ; il veut, en fait d'impôt, l'égalité de tous devant la loi.

2° Discussion d'un programme de *statistique de l'aliénation mentale:* MM. Lunier, Bertillon, Flechey. — M. Juglar complète, avec documents à l'appui, les observations qu'il a présentées sur l'*octroi de Paris*.

3° Discussion sur la *mortalité à Paris* : MM. Bertillon, Legoyt, Loua, Motheré, Levasseur.

4° Lecture d'un mémoire de M. Legoyt sur l'*état de l'agriculture en Angleterre*.

1870. — 1° Lecture, par M. Bertillon, d'un mémoire sur la *mortalité infantile* par département. Discussion : MM. Loua, Passy, Vacher, Legoyt.

2° Lecture, par M. Legoyt, d'un travail sur le *commerce de la France*. Discussion : MM. Juglar, Frignet, Coullet, qui font ressortir les différences considérables des relevés français et anglais sur le commerce réciproque des deux pays.

3° Note de M. Legoyt relative aux *libéralités aux établissements publics*. M. Passy fait ressortir à ce sujet les inconvénients et les dangers des biens de mainmorte ; pour lui la *terre libre* est inséparable de l'*homme libre*. Il se plaint que les documents officiels ne fassent pas connaître exactement le morcellement de la propriété. Il cite comme exemple à suivre les travaux particuliers de M. Gimel sur plusieurs départements, et il en tire la preuve que le morcellement est beaucoup moins étendu qu'on ne le suppose généralement. M. Wolowski appuie, par de nouvelles observations, l'opinion de M. H. Passy.

4° M. Passy rend compte de l'ouvrage de M. Théron de Montaugé sur l'*Agriculture et les classes ouvrières dans le pays toulousain*, et montre combien étaient nombreux, avant 1789, les obstacles que rencontrait dans la loi, dans les usages, les habitudes et l'organisation sociale, l'essor de l'agriculture.

5° Lecture, par M. le Dr Léon Lefort, sur l'état actuel de la *prostitution à Paris*.

6° Communication de M. Legoyt sur la *transformation de la division de la statistique générale de France en simple bureau*. — M. Lunier dit que cet événement n'aurait pas eu lieu si l'on avait créé, à côté de ce service, une commission centrale de statistique. M. Legoyt signale les dangers d'une institution de cette nature, par suite de la tendance des commissions à empiéter sur le domaine du pouvoir exécutif.

1872. — 1° Lecture, par M. Legoyt, d'un mémoire sur la *criminalité comparée de la Prusse et de la France.* Discussion : MM. Bertrand et Passy.

2° Séance extraordinaire consacrée à la révision des statuts.

3° Vote des nouveaux statuts portant le renouvellement annuel du président, la suppression du secrétariat perpétuel, et la nomination d'un secrétaire général élu pour 3 ans et rééligible, ainsi que le trésorier.

4° Démission de M. A. Legoyt.

5° M. T. Loua le remplace, avec le titre de secrétaire général.

6° Communication de M. le Dr Chenu sur la *mortalité dans les ambulances de Paris.* Discussion : MM. Bourdin et Bertillon.

7° Lecture, par M. Bertrand, d'un travail sur la *moralité comparative des diverses classes de la population et principalement des classes ouvrières.*

8° Compte rendu, par M. Levasseur, du *Congrès international de statistique de Saint-Pétersbourg.* Examen des *cartes de mortalité aux divers âges,* par M. le Dr Bertillon.

9° Mémoire sur les *grandes publications statistiques françaises antérieures au* XIXe *siècle,* par M. E. Flechey.

1873. — 1° Élévation de M. Hippolyte Passy à la présidence d'honneur. M. Ernest Bertrand est nommé président de la Société.

Lecture, par M. Loua, d'une note sur le *mouvement de la population de la France en* 1870.

Comment s'est payée notre indemnité de guerre, par M. Cl. Juglar. Observations de M. Wolowski.

2° Lecture, par M. Loua, d'un mémoire sur la *consommation du tabac en France,* avec cartes à l'appui.

Lecture, par M, le Dr Lunier, d'un mémoire sur la *consommation des boissons alcooliques.*

Lecture d'un travail de M. Thomé de Gamond sur la *statistique des eaux courantes des bassins français.*

3° Discussion et adoption du projet de règlement intérieur de la Société.

Lecture, par M. Bertillon, d'un mémoire sur les *résultats du dernier dénombrement de la population* (1872).

4° Discussion sur les moyens statistiques à employer pour mesurer la *durée d'une génération* MM. Bertillon, Passy, de Séré.

Mémoire de M. E. Flechey sur la *construction et l'exploitation des chemins de fer français.*

5° Lecture d'un mémoire de M. Bertillon sur l'*émigration.* — Observations de M. Hippolyte Passy sur l'acclimatement des anciens Grecs en Asie et en Égypte. — M. Bertillon fait ressortir le rapport qui existe entre la fécondité d'un pays et le nombre de ses émigrants.

6° M. Loua présente quelques observations critiques sur le *Census* des États-Unis.

Lecture d'un travail de M. E. Flechey sur les *phénomènes sociaux et de la loi qui semble les régir.* — Ce travail, dans lequel se trouvent combinées les recherches de Quetelet et d'Engel, donne lieu, de la part de M. Passy, à des observations morales d'une haute portée.

1874. — 1° M. Wolowski, membre de l'Institut, est nommé président de la Société.

Lecture d'un rapport de M. E. Levasseur sur le *taux des salaires et la variation des prix des principaux objets de consommation* (l'Académie des sciences morales a décerné le 1er prix sur cette question à M. A. de Foville).

2° Communication, par M. Flechey, d'un travail de M. Galton, relatif au *mode d'accroissement des populations ouvrières des villes et des campagnes.*

Lecture d'un mémoire de M. Cl. Juglar sur la *dépréciation du métal argent.*

3° Communication de M. A. Chervin sur la *statistique du bégaiement* en France. — Observations de M. le Dr Bourdin au sujet de la possibilité de guérison de ce défaut.

Notice de M. Flechey sur les théories de Quetelet. — Observations de M. Bertillon sur les moyennes *naturelles* ou *artificielles.*

Lecture d'un mémoire de M. Bertillon sur les *accouchements multiples.*

4° Note de M. Demongeot sur la *possibilité de la naissance de deux enfants du même sexe ou de sexe différent dans les accouchements doubles.*

Communication de M. Wolowski sur l'*Exposition universelle de Vienne.*

5° Suite de la discussion sur les accouchements multiples : M. Joseph Marchand.

Observations de M. Wolowski relatives à l'*institution d'une Commission centrale de statistique*, à l'effet de rendre comparables les statistiques publiées par les diverses administrations. — Cette opinion est appuyée par M. E. Levasseur.

6° Communication de M. Levasseur sur la part que la Société de statistique pourrait prendre dans le prochain Congrès de géographie.

Mémoire de M. Joseph Marchand sur le *rapport qui existe entre les naissances des deux sexes*. — M. Marchand arrive, en s'appuyant sur certaines données physiologiques, à prouver par le calcul que le rapport normal doit être 106 garçons pour 100 filles.

7° Lecture d'un mémoire de M. Tschouriloff, sur les *exemptions prononcées par les Conseils de révision*, et sur l'*accroissement de la taille des recrues en France depuis* 1832.

8° Lecture d'un mémoire de M. Loua, sur les meilleurs moyens à employer pour mesurer la *fécondité des populations*. Discussion : MM. Lunier et Bertillon.

1875. — 1° M. Cl. Juglar est nommé président de la Société.

Observations de M. Loua, sur la *criminalité d'après le degré d'instruction*; l'auteur conclut de son travail que « ce n'est pas l'ignorance, mais la demi-instruction ou, autrement dit, l'instruction manquée qui favorise la propagation du crime. » Discussion : MM. Bertillon, Levasseur, de Malarce.

Lecture d'un travail de M. Tschouriloff, sur la *mortalité considérée comme moyen de sélection*.

2° Communication de M. de Malarce, sur le *développement des caisses d'épargne en Europe*.

Lecture, par M. Lunier, d'un travail sur la *production et la consommation des alcools*.

3° Observation de MM. Bourdin et Juglar, sur la *fabrication des monnaies* d'après un type spécial.

Communication de M. Vacher, sur le *personnel et la fortune des communautés religieuses*.

Les chemins de fer aux États-Unis, par M. E. Flechey.

4° *La peste bovine*, par M. E. Flechey. Discussion : MM. Wolowski et Juglar.

5° *État de l'instruction primaire* dans les États civilisés, par M. E. Levasseur.

6° Observations de M. Bourdin sur la *situation de l'enseignement primaire en France*.

Le mouvement de la population en Espagne, par M. E. Chervin.

7° Présentation, par M. Bertillon, de son atlas intitulé : *la Démographie figurée*, et réponse de l'auteur aux critiques formulées contre cet ouvrage par M. Henri Spencer.

8° Lecture d'un mémoire inédit de M. Jahnson, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, sur le *mouvement de la population russe*. Discussion relative à la précocité des mariages russes : MM. Hippolyte Passy, E. Levasseur, Tschouriloff et Bertillon.

Communication de M. Georges Renaud sur le *rôle de la statistique à l'exposition de géographie de Paris*.

9° Proposition de M. le Dr Lunier relative à la *création d'une commission centrale de statistique*, et renvoi de ce projet à une Commission spéciale.

1876. — 1° M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, est nommé président.

Lecture, par M. Bertillon, d'un travail sur la *théorie des moyennes*. — Moyennes objectives et subjectives. Théorie de l'homme moyen. Discussion : MM. Flechey et Lunier.

2° Observations de M. Loua sur la manière dont il faut envisager les *accroissements de notre commerce extérieur*. Discussion : MM. Levasseur et Lunier. M. Levasseur signale l'utilité qu'il pourrait y avoir à confronter nos tableaux de douane avec ceux de l'étranger.

3° Communication de M. Levasseur : *la France et ses colonies*. Introduction de la statistique dans les études géographiques.

4° *La population de l'Irlande et ses immigrations*, par M. E. Flechey. — *La statistique considérée comme objet d'enseignement*, par M. Levasseur.

5° Les causes de la dégénérescence actuelle des peuples civilisés, *la sélection militaire*, par M. Tschouriloff. Discussion : MM. Lunier, Bertrand, Vacher.

6° *La natalité et son expression statistique*, par M. le Dr Bertillon.

7° *Influence de l'impaludisme sur la mortalité*, par M. le Dr Vacher.

8° *L'équilibre des populations*, par M. Loua. L'auteur tire de son travail cette conséquence que l'accroissement des populations se fait en progression arithmétique. Il en déduit un nouveau calcul du doublement.

9° *Le Congrès international de statistique de Budapest*, par M. Levasseur.

1877. — 1° M. E. Levasseur, de l'Institut, est nommé président.

2° Lecture d'un mémoire de M. Tschouriloff, sur la *mortalité comparée des célibataires, des mariés et des veufs*. Discussion : MM. Bertillon et Vacher.

3° Communication de M. de Malarce sur les *caisses d'épargne et les livrets dormants. Les Sociétés de tir*, en France, par M. le Dr Bourdin.

4° Communication de M. Bourdin sur l'introduction récente, à Paris, du *Livret de famille*. Discussion sur les *mesures de la vie moyenne :* MM. Cl. Juglar, Passy, Bertillon, Flechey, Loua, Bertillon et Lunier. — M. Loua dit que le nombre des vieillards dans un pays est indépendant des conditions des tables de mortalité générale et constitue un fait tout particulier. Il cite la Russie où la vie moyenne est très courte, et où il y a, au contraire, un très grand nombre de vieillards.

5° Lecture, par M. Loua, d'un travail sur la *fécondité des populations*. Dans ce travail l'auteur démontre qu'en tout pays la proportion pour 100 des femmes aptes à produire (15 à 45 ans) est constante. Discussion : MM. Levasseur, Bertillon, Tschouriloff, etc.

Le Dominion du Canada, par M. E. Flechey.

6° *La statistique officielle et les statisticiens privés*. Observations de MM. Bertillon, Lunier et Levasseur.

Le divorce en Belgique, par M. Loua, d'après les tableaux relevés par M. Robyns.

7° *Les chemins de fer des Indes*, par M. E. Flechey.

Statistique du suffrage universel, par M. T. Loua. — M. Lunier provoque, à ce sujet, des explications sur l'excédent relativement considérable des hommes mariés sur les femmes mariées qu'on observe à tous les recensements. M. Loua s'étonne que les différences ne soient pas plus grandes, quand on vient à songer que les chiffres relatifs à l'état civil résultant de simples déclarations sans contrôle.

8° Observations analytiques sur l'ouvrage de M. Lunier, sur la *production et la consommation des boissons alcooliques*, et sur le *cours de démographie* de M. Bertillon. Une discussion s'engage sur les chiffres attribués par l'auteur à la population française pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. — M. Passy critique les évaluations souvent contradictoires des savants de ce temps.

1878. — 1° M. le Dr Lunier est élu président.

Communication verbale de M. de Malarce sur les *progrès de l'épargne*, et de M. E. Levasseur sur les principes qui l'ont guidé dans la rédaction de sa *Géographie statistique*, à l'usage des lycées.

2° Communication de M. Levasseur sur la nouvelle rédaction de la partie statistique et géographique de l'Annuaire du Bureau des longitudes.

L'Empire allemand, par M. Marcel Lemercier.

Observations de M. Vacher sur la question des *tours*. Discussion : MM. Lafabrègue, Bertillon, Lunier.

3° *Les Post-Savings-Banks*, par M. de Malarce.

Étude générale sur *les prisons et le régime de la transportation*, par M. T. Loua. Discussion : M. Lunier.

4° *La statistique du bégaiement* en France (1850-1869), par M. Chervin père. Observations de MM. Bourdin, Jacques Bertillon et Boutin de Beauregard.

La production et la fabrication du coton, par M. E. Flechey.

5° Observations contre le relevé, au recensement, des *infirmités apparentes*, par M. A. Chervin. Discussion : MM. Bourdin et Lunier.

Communication de M. E. Cheysson sur le *nouveau service de statistique* institué auprès de la Direction des cartes et plans, au ministère des travaux publics.

Communication d'un diagramme de M. de Malarce sur les *progrès de l'épargne en France depuis* 1834. Discussion : MM. Passy et Bertillon.

6° Présentation, par M. Loua, du premier volume de l'*Annuaire statistique de la France*. M. Loua fait une description complète du plan et du contenu de cet ouvrage qui renferme la substance de toutes les statistiques officielles. MM. Wilson et Vacher insistent sur la haute utilité de cet ouvrage, qui, sous un format commode, résume tant de documents divers et difficiles à trouver.

7° Communication de M. de Malarce sur le *Congrès des Sociétés de prévoyance et la statistique des caisses d'épargne*. Les caisses d'épargne d'Europe comptent aujourd'hui près de 14 millions de déposants, et le stock des dépôts dépasse 8 milliards de francs.

8° Lecture, par M. le Dr Jacques Bertillon, d'un mémoire sur la *nuptialité réciproque des célibataires et des veufs*. Discussion : MM. Lafabrègue, Levasseur et Loua.

1879. — 1° M. le Dr Bertillon est nommé président.

Lecture, par M. Loua, d'un travail sur les *sociétés de secours mutuels*. Discussion : MM. Bertrand et Jude.

2° Communication de M. Cheysson sur les *travaux de statistique graphique* de la Direction des cartes et plans du ministère des travaux publics.

Observations de MM. Vacher et de Foville sur la *durée des générations*.

3° Exposition et discussion des diagrammes de M. Lafabrègue sur le *service des enfants assistés*.

4° *Histoire de la natalité et de la mortalité en France*, depuis le commencement du siècle, par M. Levasseur, avec tableaux graphiques à l'appui.

5° Exposé, par M. Loua, des idées de M. Gimel sur la *division de la propriété*. Discussion : MM. Passy, Jacques Bertillon, Lafabrègue, Juglar et Levasseur.

Le paupérisme en Suisse, étude sociale par M. Lafabrègue.

Les migrations en France et à l'étranger, par M. Cheysson.

6° Communication, par M. Levasseur, d'un grand diagramme figuratif de la *population française par sexe, par âge et par état civil*. Ce diagramme fait ressortir les erreurs qui existent dans la déclaration de l'âge vers la trentième année, en ce qui concerne le sexe féminin.

7° Communication, par M. Lafabrègue, du diagramme figuratif à une grande échelle, concernant les *mariages en France, en Angleterre, en Irlande et en Suède*. Discussion sur les différences que l'Angleterre présente avec la France. MM. Passy, Bertillon, Loua. La cause principale tient à l'âge relativement peu élevé où l'on se marie en Angleterre.

8° Observations de MM. Loua et Bertillon sur la nouvelle *Table de mortalité des pensionnaires de l'État*.

Observations de M. Juglar sur les *cours des marchandises et le cours de la Bourse*.

9° *Les rues et les maisons de Paris*, par M. Loua. Discussion : MM. Juglar et Lunier.

1880. — 1° M. le Dr Vacher, député, est élu président.

La population spécifique des campagnes, par M. T. Loua. L'auteur dit que s'il a pu résoudre cet intéressant problème, c'est grâce au relevé des superficies territoriales par communes que le Ministre de l'intérieur vient de publier.

Histoire de la Dette publique en France, d'après les recherches de M. Paul Leroy-Beaulieu. Observations de M. Vacher sur les *progrès de notre dette viagère*.

2° Proposition de M. Chervin relative à la *date du prochain dénombrement*.

Lecture, par M. Jude, d'un travail sur la *fondation d'une caisse de retraite en faveur des vieux ouvriers*. Discussion : MM. Bertrand, Juglar, Bertillon (fils), G. Renaud.

3° Rapport de la commission chargée d'étudier le vœu relatif au changement de l'année du dénombrement. — Ce vœu est rejeté à la suite d'observations présentées par MM. de Malarce, Vacher et Loua.

La mortalité parisienne dans les divers mois de l'année, avec figures, par M. Lafabrègue.

La statistique de l'épilepsie, par M. le Dr Lunier.

4° Nomination d'une commission chargée, sur la proposition de M. Chervin, d'étudier les modifications à apporter dans les cadres statistiques du prochain dénombrement (MM. Chervin, Lafabrègue, Bourdin, Lunier, Gimel).

5° Lecture, par M. Vacher, d'un mémoire sur la *mortalité dans l'armée*. Discussion : MM. Bourdin, Lafabrègue, Chervin, Juglar, Lunier. Observations sur les avantages du système de construction des casernes de l'ingénieur Tollet.

6° Exposition et description de l'*Album graphique* du Ministère des travaux publics, par M. E. Cheysson, et des *cartes financières* de M. Cl. Juglar.

7° Lecture, par M. Loua, d'un travail sur la *mortalité infantile*. Discussion : MM. Lunier, Cheysson, Lafabrègue, Vacher. Résumé de la discussion par M. Levasseur, qui expose les fluctuations de la population française depuis le moyen âge. Il montre les fléaux de toute nature auxquels elle a été en butte pendant cette longue série d'années.

8° Communication de M. Vacher sur l'*atlas mortuaire des Pays-Bas*.

1881. — 1° M. le Dr Bourdin est élu président.

Le domaine de la statistique, par M. le Dr Bourdin.

Les anciens dénombrements de la population parisienne, note par M. E. Flechey.

2° *La propagation du livret de famille*, par M. Bourdin.

Communication de M. Jude sur la *protection des enfants abandonnés ou coupables*.

3° Communication, de M. Cheysson, de cartes et diagrammes relatifs aux *tarifs de chemin de fer*. Discussion : MM. de Foville et Lunier.

4° Communication de M. Flechey sur les *bases à adopter pour le fonctionnement de l'Association de prévoyance des employés civils de l'État*, qui vient d'être récemment fondée. — Observations de M. Cheysson à ce sujet.

5° Description, par M. Loua, de 30 cartes figuratives portant sur la *statistique générale de France*.

6° *Statistique internationale de la marine marchande*, composée par M. Loua, d'après les travaux de M. Kiaer, directeur du bureau central de statistique de Norvège.

7° *La Société de statistique à l'exposition de Venise*.

Les travaux du Congrès international des institutions de prévoyance, par M. de Malarce.

Vœu exprimé par M. Gimel en vue de l'établissement d'une *statistique des cotes de contenance*.

8° Présentation, par M. de Foville, de l'*Atlas statistique du Ministère des finances*.

La circulation monétaire. Discussion : MM. Lunier, de Malarce, Cheysson.

1882. — 1° M. Daniel Wilson, député, est élu président.

Mémoire de M. Cheysson sur les *éléments statistiques servant à déterminer la mesure des transports* sur les diverses voies de communication. Observations de M. Lunier.

2° *L'assistance publique en Algérie*, par M. le Dr Lunier.

3° Note de M. Vacher sur la *mesure de la durée moyenne d'une génération* (survie moyenne des héritiers du *de cujus*).

La mortalité des enfants en bas âge et les légitimations, par M. Lafabrègue.

4° Communication de M. Loua sur le *mouvement de la population de la France, en* 1880. Discussion relative à la diminution des mariages : MM. Levasseur, Ferouillat, Cheysson et Lunier.

Présentation, par M. Anthoine, de l'*Atlas statistique du Ministère de l'intérieur*.

Communication de M. Loua sur la *statistique des dernières élections législatives*. Discussion : MM. Bertillon et Desprès.

5° Discours de M. Wilson sur les *progrès de la Société de statistique*.

Communication de M. Cheysson sur les *avantages de la statistique graphique*.

Communication de M. E. Levasseur sur l'*état économique du Brésil*.

Nomination d'une commission chargée d'étudier le projet de création d'une *Commission centrale de statistique*. (M. E. Cheysson, rapporteur.)

Présentation, par M. Beaurin-Gressier, du *Manuel des distances sur les voies navigables*.

La salle de lecture de la Bibliothèque nationale, par M. Ch. Letort.

Présentation, par M. le Dr Desprès, d'une carte générale de la *prostitution*.

6° *Histoire de la statistique judiciaire en France*, par M. Yvernès.

Note de M. de Foville et réponse à M. Vacher sur la *durée d'une génération*.

7° Rapport de M. Cheysson sur le projet de *création d'un conseil supérieur de statistique*. Discussion : MM. Amelin, Loua, Lunier, Renaud, Bourdin, Desprès, Wilson. Adoption.

Lecture, par M. G. Renaud, d'un travail sur les *premiers résultats du dénombrement de* 1881.

8° Communication de M. Cheysson sur les travaux du *Congrès d'hygiène et de démographie de Genève*.

La consommation de la viande à Paris, par M. E. Flechey.

9° Lecture d'un travail de M. le Dr Bourdin sur le *certificat d'études primaires*. Discussion : MM. Delboy, Levasseur, Lallemand, Cheysson.

Lecture d'un travail de M. Cheysson sur les *Boursiers de l'École polytechnique*.

10° *Le Certificat d'études primaires à Paris*, par M. Ch. Letort. Discussion : MM. Bing, Bourdin, Delboy, Levasseur, Cheysson.

11° Présentation, par M. Cheysson, d'une *carte à foyer diagraphique des* 13 *dénombrements de la population française*.

Les banques aux États-Unis, par M. Fournier de Flaix.

La question des récidives, par M. Yvernès.

1883. — 1° M. E. Cheysson est nommé président.

Rapport de M. Levasseur sur l'*institution d'un concours de statistique et la fondation de trois prix sur les sujets suivants :* les moyennes, le recensement des professions, l'influence des prix sur la consommation.

2° Rapport, par MM. les docteurs Foville et Lunier, sur la *situation sanitaire de l'hospice des enfants assistés de Paris*. Discussion : MM. Desprès et Lafabrègue.

Rapport de M. de Saint-Genis sur la *statistique des ouvriers mineurs*. — Nomination d'une commission chargée de préparer ce travail (MM. de Saint-Genis, Keller, Delboy, Luyt et Salomon).

Étude de M. de Foville sur les *vicissitudes d'un petit domaine* « la Censclette d'Eringhem », *depuis plusieurs siècles*. Variations de la valeur locative et de la valeur vénale des terres. Observations par MM. Lunier, Tisserand, Gimel, Desprès, Delboy et Levasseur. Il résulte des observations de M. Tisserand que le prix moyen des fermages à l'hectare s'est élevé, de 1867 à 1881, de 64,97 à 68,60.

3° *L'enquête agricole de* 1882, par M. Tisserand. — Rapport de M. Salomon au nom de la commission chargée d'étudier la statistique des ouvriers mineurs. (Adoption.)

Discussion d'un mémoire de M. Levasseur sur les *résultats généraux de la démographie appliquée à l'économie politique :* MM. Lafabrègue, Loua, Jacques Bertillon, Delboy, Systermans, Cheysson.

4° *La syphilis héréditaire,* par M. Lafabrègue. Discussion : MM. les docteurs Desprès et Lunier.

Lecture d'un travail de M. Jacques Bertillon, sur la *fièvre typhoïde à Paris*. Discussion : MM. de Labry, Broch et Lunier sur la propagation de cette épidémie par les eaux.

6° Discussion d'une motion de M. Chervin demandant la création, au Ministère de l'intérieur, d'un service analogue au *Registrar general* de l'Angleterre.

Compte rendu, par M. C. Dreyfus, de l'ouvrage de M. Nicolas sur les *budgets de la France*. Discussion : MM. Paul Leroy-Beaulieu, Delboy, Levasseur.

Lecture, par M. Delboy, d'un mémoire sur le *rang de l'Espagne en Europe, d'après la statistique*.

6° Lecture, par M. Broch, d'un mémoire sur le *mouvement de la population de la presqu'île scandinave et du Danemark* comparés aux autres États de l'Europe.

Communication de M. Vacher sur la *dépopulation de la France et sur les moyens d'y remédier*. Discussion : MM. Bourdin, Lafabrègue, Ciekowski, Desprès, Lunier, Becker.

Émission d'un vœu de M. Lunier tendant à instituer, au Ministère de l'intérieur, une grande direction de l'hygiène et de la santé publique.

7° Communication de M. Léon Say sur les *travaux du Congrès des Sociétés de prévoyance*.

Communication de M. Luzzatti sur la *suppression du cours forcé en Italie*.

Communication de M. le Dr Lunier sur les *travaux du Congrès de la protection de l'enfance*.

Lecture d'un travail de M. Loua sur la *marche de la mortalité des enfants de* 0 *à* 1 *an, depuis l'année* 1856. Discussion : MM. Levasseur, Chervin et Lunier.

8° Communication de M. le Dr Jacques Bertillon sur le *divorce*.

Communication de M. Larrañaga y Loyola sur les *chemins de fer du Pérou*.

9° Lecture, par M. Léopold Marx, d'un mémoire sur la *statistique de la prestation en nature sur les chemins vicinaux*. Discussion : MM. Levasseur, Cheysson, Loua, Bertillon et Wilson. — « M. Wilson estime que la prestation doit être conservée, mais à la condition de l'améliorer par le remaniement légal du classement des chemins et par des réformes de détail qui sont dans le droit et le pouvoir de l'administration. »

10° Lecture, par M. A. Liégeard, d'un mémoire sur l'*émigration aux États-Unis*. Discussion : MM. de Foville, Cheysson, Levasseur, Limet et Chervin.

1884. — 1° M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes, est élu président.

Communication de M. Cheysson sur l'*organisation de la statistique en Italie*.

Lecture, par M. Fournier de Flaix, d'un mémoire sur l'*Australie et les Banques australiennes*.

2° Aperçus théoriques, par M. Bertillon, sur les *mariages mixtes*. Discussion : MM. de Foville, Cheysson et Desprès.

3° Lecture, par M. de Saint-Genis, d'une *monographie historique et statistique sur la commune de Vie-de-Chasseuay* (Côte-d'Or).

Les accidents de mines en France, en Angleterre, en Belgique et en Prusse, par M. L. Simonin. Discussion : MM. de Foville, Cheysson et Chervin.

4° Communication de M. Gimel, sur le *parcellaire en France*. « M. Gimel montre, suivant la pensée de Benjamin Constant, que le morcellement des terres s'arrêtera toujours au point au delà duquel il deviendrait funeste ; les terres ne se divisant qu'autant qu'il faut pour être mieux cultivées et plus productives. » — Discussion : MM. Flechey, Boucherot, Lunier, de Foville, Chervin, Loua.

Historique d'une propriété de Paris, par M. Songeon. Discussion : MM. Lunier, Boucherot, de Foville, Desprès.

5° Présentation, par M. E. Boutin, directeur général des contributions directes, des *résultats de l'évaluation des revenus fonciers des propriétés non bâties.*

Note sur la production houillère du Royaume-Uni, par M. Simonin. Discussion : MM. Keller, Cheysson, Bourdin et de Sauvage.

6° Communication de M. Bourdin, sur le *livret de famille.* Discussion : MM. Boucherot, de Crisenoy et Coste.

Nouvelles observations de M. Bertillon sur les *mariages mixtes.*

7° Lecture, par M. Eugène Minot, d'un travail sur les *progrès économiques de la France depuis* 1869.

8° Proposition de M. Durand-Claye, demandant une enquête statistique relative au choléra. — Nomination d'une commission (MM. Durand-Claye, Lunier, Lafabrègue et Desprès).

Communication de M. E. Boutin sur les résultats de la *statistique des cotes foncières par catégorie de valeur et par catégorie de contenances.* Discussion : MM. Gimel, Léon Say, Lunier et Levasseur.

De la situation matérielle et financière des communes, par M. de Crisenoy. Discussion : MM. Jude, Levasseur, Cheysson.

9° Rapport de M. Cheysson sur la *célébration du 25e anniversaire de la Société de statistique de Paris.* — Adoption des conclusions de ce rapport.

L'industrie du gaz à Paris et à Londres, par M. E. Cornuault.

10° Présentation, par M. Cheysson, d'un travail sur le *calcul arithmétique des moyens logarithmiques,* avec un abaque approprié.

Les causes et les effets de la dernière crise agricole, communication de M. Broch. Discussion : MM. Cotard et Levasseur.

11° *Suite de la discussion sur la crise agricole.* MM. Raffalovich, Broch, Levasseur, Brelay, Cotard, Gimel.

1885. — 1° Une récompense de 1,000 francs est accordée à M. Antony Rouillet pour son travail sur la *statistique des professions.*

Continuation de la discussion sur la *crise agricole.* MM. Cheysson et Tisserand.

2° Programme du jubilé de la Société de statistique de Londres.

Communication de M. le colonel Chanoine, sur l'*étude et l'enseignement de la statistique militaire.*

Observation de M. Keller sur la *statistique des caisses de secours pour les ouvriers mineurs.*

Fin de la discussion sur la *crise agricole.* MM. Duquesnel, de Sauvage.

3° Adoption des conclusions d'un rapport de M. Cheysson relatif à la *création d'un prix international de statistique.*

Lecture, par M. de Saint-Genis, d'une *monographie historique et statistique sur le Domaine rural de La Rochelle* (Côte-d'Or).

4° Lecture, par M. Carle Busch, d'un travail sur l'*heure décimale considérée au point de vue pratique.* Discussion : MM. Simonin et Cernuschi, qui se prononcent pour le *statu quo.*

Discussion sur la *colonisation.* Ce que les colonies coûtent et ce qu'elles rapportent à la métropole. MM. Yves Guyot, Raffalovich, L. Hugo, Dr Desprès, Dr Lunier.

5° *Le déplacement du centre de gravité de la population aux États-Unis,* par M. L. Simonin.

6° Présentation d'un *Barême de pourcentages,* par M. Cheysson.

Présentation d'un *Barême de pourcentage, avec fil indicateur,* par M. V. Turquan.

Note de M. Loua sur la *loi progressive de l'accroissement de la population.*

Statistique de la circulation monétaire, par M. de Foville. Discussion : MM. Cheysson, Montaux.

7° Rapport de M. Gimel sur l'ouvrage de M. de Foville relatif au *morcellement.*

Continuation de la discussion sur la *circulation monétaire.* Discours de M. Montaux.

8° Fin de la discussion sur la *circulation monétaire.* Discours de M. Cheysson sur la *méthode de régularisation de la variation de la valeur de la monnaie,* et sur la *monnaie d'or avec bitton régulateur,* ouvrages de M. Valras, de Lausanne. Discussion : MM. Coste, Juglar et Léon Say. « La conclusion est que le moyen de régulariser les crises, qui a été préconisé par M. Valras, ne saurait produire les effets qu'il lui attribue. »

II

RÉUNIONS PUBLIQUES DE STATISTIQUE INTERNATIONALE

TENUES PAR LA SOCIÉTÉ

RÉUNIONS DU MOIS D'AOUT 1867

La Société de statistique de Paris a tenu, à l'occasion de l'Exposition universelle, six séances publiques (du 19 au 24 août) dans le grand amphithéâtre de l'école des ponts et chaussées.

Programme.

I. — Population : Mouvement, Émigration et immigration. — Enfants naturels. — Mort-nés. — Dépopulation des campagnes.
II. — Morcellement de la propriété.
III. — Établissements de crédit.
IV. — Instruction primaire.
V. — Assistance publique.

Première séance. Président : M. Wolowski, membre de l'Institut. — Discours d'ouverture du président: *la statistique et ses applications.* « La statistique, dit M. Wolowski, est indépendante des passions qui divisent les hommes ; elle recherche et constate, avec la rigueur de la science, les phénomènes sociaux. Elle devient ainsi l'auxiliaire indispensable et le guide le plus sûr de la liberté. Elle empêche qu'on ne s'égare à la poursuite de vaines chimères, d'utopies irréalisables et dangereuses. Avec elle, tous peuvent apprendre les véritables conditions dans lesquelles les peuples grandissent et prospèrent. » (Applaudissements.)

Le débat est ouvert sur la première question. Y prennent part : MM. Richard Wagner (Russie), Victor de Porochine (Russie), de Luca (Italie), Virgilio (Italie), qui font connaître chacun le mode de recensement adopté par leur pays.

Deuxième séance. — M. Legoyt donne lecture d'un travail relatif à l'*accroissement comparé des populations européennes.* Discussion : MM. Wagner (Russie), de Luca (Italie).

Troisième séance. — Continuation de la discussion : MM. Jules Pauter, de Luca (Italie), Gagne, Joseph Garnier, Loua, Lombard (Suisse), Endley, Virgilio (Italie), Worms, de Laspeyres (Italie).

Sur la question des émigrations rurales, M. Plessier lit une note sur les *mouvements de la population dans les communes rurales du Montois* (*Seine-et-Marne*) *pendant un demi-siècle.* Discussion : M. Jules Duval.

Quatrième séance. — Note de M. Wagner sur les *accroissements de la population en Allemagne et en Angleterre;* les inconvénients et les avantages d'une faible fécondité. Discussion : MM. Legoyt, Dupuit.

Cinquième séance. — Mémoire de M. Legoyt sur les *naissances illégitimes*. Discussion : M. de Luca (Italie).

Le débat est ouvert sur la troisième question. Lecture par M. Plessier d'un mémoire sur les *modifications survenues dans l'étendue des cultures du département de Seine-et-Marne*.

Discussion : MM. Wolowski, Legoyt, Ernest Bertrand, Pallavicino (Italie).

Sixième séance. — Continuation de la discussion : MM. de Pallavicino (Italie), Angelo Marcocotti (Italie).

Le débat est ouvert sur la troisième question : Lecture d'un mémoire de M. Cl. Juglar sur la *circulation monétaire et fiduciaire*. Discussion : MM. Wolowski, Jules Duval.

L'assemblée passe à la quatrième question : Lecture par M. le Dr Bourdin d'un mémoire intitulé : *Recherches sur l'instruction primaire dans l'armée française*. — Lecture d'un mémoire de M. Rapet sur la *statistique de l'instruction primaire et de la manière de l'établir*.

Clôture. Discours de remerciement de M. de Luca (Italie). M. le Président répond à l'orateur et adresse un adieu chaleureux aux statisticiens étrangers qui ont donné leur précieux concours au congrès qui vient de se terminer et dont ils ont contribué à assurer le succès.

RÉUNIONS DU MOIS DE JUILLET 1878.

La Société de statistique de Paris a tenu, à l'occasion de l'Exposition universelle, trois séances publiques (22, 23 et 24 juillet) au Palais des Tuileries.

Présidents d'honneur : MM. Hipp. Passy, Émile Levasseur, Engel (Prusse), Keleti (Hongrie).
Président . . . . . M. le Dr Lunier, président de la Société.
Vice-Présidents . . . MM. Bertillon, Bourdin, Vacher, Körösi (Hongrie), Léon Lebon (Belgique), Wladimir Iachsicht (Serbie), Alex. Mausolas (Grèce), Pencowitz (Roumanie), Poznanski et de Wreden (Russie).
Secrétaires . . . . . MM. Toussaint Loua et Flechey.
Questeur . . . . . M. J. Robÿns.

Programme.

1° Des Moyens de mesurer la fécondité des populations.
2° Des Moyens de mesurer la mortalité par âges (tables de mortalité); mortalité des enfants en bas âge, des enfants assistés.
3° Des Moyens de mesurer la mortalité dans les milieux à population variable (hôpitaux, hospices, asiles, prisons, etc.).
4° Des Moyens de mesurer la dépopulation des campagnes.
5° Des Moyens de mesurer la consommation des boissons alcooliques.
6° Des Moyens de mesurer les crises économiques.
7° Recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique agricole et industrielle.
8° Recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique du commerce extérieur.
9° Recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique de transports (rades, canaux, chemins de fer).
10° Recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique de l'instruction primaire.
11° Des Procédés graphiques employés en statistique (cartes, diagrammes et courbes).
12° Des Moyennes et des rapports en statistique, de leur choix et de leur valeur relative, en ce qui concerne les expérimentations des faits.

Première séance. — Après avoir donné lecture d'une longue et très remarquable lettre de M. Hippolyte Passy, président d'honneur de la Société, M. le Président fait ressortir brièvement la portée de ces conférences internationales, qui ont pour but pratique l'établissement de méthodes générales d'information. Il souhaite la bienvenue aux nombreux personnages officiels délégués par la plupart des gouvernements européens ainsi que par les divers ministères français, et fait ensuite distribuer aux membres présents un programme dont la rédaction a été confiée à M. Toussaint Loua, secrétaire général de la Société de statistique. Ce programme servira de base aux délibérations de l'assemblée.

M. Léon Lebon, délégué de la Belgique, fait une rapide analyse d'une importante monographie où l'on fait l'*historique de la publication des annuaires statistiques des différents pays*. L'auteur rend, à ce sujet, hommage à la valeur des documents officiels français. Cette communication est suivie de quelques observations présentées par M. Amelin et M. le Dr Engel, délégué de l'empire d'Allemagne.

M. Levasseur, de l'Institut, abordant l'une des questions du programme, la recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique de l'instruction primaire, provoque une courte discussion à laquelle prennent part, MM. le Dr Bourdin, Körösi, délégué de la ville de Budapest, le Dr Brochard, Lebon, le Dr Engel et Limousin.

Un assez long débat s'engage ensuite entre MM. le Dr Bertillon, Loua, Chervin, Körösi et Maurice Block, au sujet des moyens de mesurer la fécondité générale et la fécondité légitime des populations.

Deuxième séance. — Dans cette séance, la Société s'est occupée principalement des questions relatives à la *mesure de la mortalité*, question ardue, s'il en fut, et qui se rattache intimement à la question traitée la veille, celle de la *fécondité des populations*. A cet égard, la science mathématique doit être la première consultée, mais ses règles ne peuvent suffire à l'économiste et à l'homme d'État. A côté des principes absolus, la statistique place l'expérience ; c'est à elle seule à décider en dernier ressort.

Il était difficile, dans une séance aussi courte, d'aborder le problème sous toutes les faces ; aussi s'est-on attaché principalement à la *mortalité infantile*.

Une discussion intéressante s'établit sur ce point. Sans vouloir entrer dans les détails que ne comporte pas cette courte notice, nous ne devons pas oublier de mentionner la communication de M. Lafabrègue, directeur de l'hospice des Enfants assistés, et à l'appui de laquelle il a présenté une série de diagrammes fort bien conçus et de représentations graphiques saisissantes dans leur simplicité.

Plusieurs orateurs ont fait ressortir l'importance de la communication de M. Lafabrègue, et M. le Dr Brochard, à qui l'Académie des sciences a décerné un de ses prix Montyon pour ses travaux sur l'enfance, a pu montrer quelle est, sur la marche même de la population, l'influence de l'assistance infantile. Protéger l'enfance, c'est là le meilleur moyen de combattre la dépopulation des villes ou des campagnes et d'assurer la puissance de la nation.

Troisième séance. — Dans cette séance, on a discuté les parties du programme qui se rattachent aux conditions économiques des divers pays, et une discussion importante a embrassé successivement les *finances*, l'*industrie*, l'*agriculture* et le *commerce extérieur*.

Des mémoires développés sont présentés, l'un par le Dr Vacher, député de la Corrèze, sur l'*évaluation de la fortune et des revenus de la France* ; le second par M. Laverrière, sur *un nouveau procédé de statistique agricole*. Dans un discours fort étendu, M de Wreden, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, a étudié la marche des crises financières considérées dans leurs principes généraux et dans leurs conséquences pratiques ; enfin deux hommes compétents, MM. Amelin et A. Bing, font connaître sous toutes leurs faces les conditions de notre commerce d'exportation.

Il restait une question à traiter, celle des procédés graphiques employés en statistique.

Il a été, à cet égard, donné lecture d'un remarquable mémoire de M. l'ingénieur Cheysson sur cette méthode, qui, sans nuire à la précision de la science, a pour but d'en vulgariser les bienfaits.

Dans ce travail, qu'on peut considérer comme un véritable traité sur la matière, l'auteur décrit successivement les diagrammes orthogonaux, les diagrammes polaires, les cartogrammes à foyers diagraphiques, les cartogrammes à bandes, les cartogrammes territoriaux à teintes dégradées, monochromes ou en deux et trois couleurs, et termine cette description par l'étude des cartogrammes à courbes de niveau inventées par l'ingénieur Lalanne, et dont M. Vauthier a exposé plusieurs spécimens dans les galeries de l'Exposition universelle. Tous ces types divers ont été de la part de l'auteur l'objet d'un examen minutieux qui a vivement intéressé l'assemblée.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(Groupe 2, classe 16.)

1° Ouvrages imprimés.

Collection du Journal de la Société (1860-1878), 18 volumes.
Œuvres démographiques de M. J. Bertillon, 2 volumes.
Les Grands Faits économiques et sociaux, par M. T. Loua
Annuaire de Paris (première année, 1872), par M. le Dr Vacher.
Les Maladies mentales, par M. le Dr Lunier.
Notions générales de statistique, par M. E. Flechey.

2° Atlas.

Démographie figurée, par M. Bertillon.
Petit atlas agricole de la France, par M. T. Loua.
Atlas statistique de la population de Paris, par le même.
Cartes statistiques faisant partie de l'atlas de M. Levasseur.

3° Cartes et Diagrammes.

Le Dépeuplement des campagnes, par M. T. Loua.
Le Mode d'accroissement des populations urbaine et rurale, par le même.
Les Étrangers établis en France, par le même.
Carte postale, par le même.
Deux cartes télégraphiques, par le même.
Les Consommations alcooliques, 6 cartes, par M. le Dr Lunier.
L'Aliénation mentale, 3 cartes, par le même.
Cartes de la mortalité aux divers âges, par M. Bertillon.
Carte du suicide en France, par M. le Dr Bourdin.
Carte des centenaires, par le même.
Carte figurative des transports par voies navigables, par M. A. Cheysson.
Diagramme des opérations de la Banque, par M. Cl. Juglar.
Diagramme du bégaiement en France, par M. A. Chervin.
Diagramme de l'instruction primaire, par M. Bourdin.
Diagramme des populations urbaine et rurale, par le même.
Diagramme de la mortalité par mois, aux divers âges, par M. Bertillon.
Diagramme général de la Belgique, par M. Lebon.
Tableau du divorce en Belgique, par M. Robÿns.
Tableaux statistiques des Pays-Bas depuis le commencement du siècle, par le même.
Une série de brochures publiées par des membres de la Société.

III

CONFÉRENCES DE STATISTIQUE

OUVERTES A LA SORBONNE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ

Mettant à exécution l'engagement pris en 1860 par les fondateurs de la Société de statistique de Paris, la Société a décidé, sur le rapport de M. Cheysson, qu'il serait fait par ses principaux membres des conférences de statistique, auxquelles seraient conviées toutes les personnes s'intéressant à cette science.

En voici l'énumération pour les trois dernières années :

		MM.
1883.	— Inauguration des conférences. — Généralités sur les statistiques	E. Levasseur.
	Les Méthodes de statistique	E. Cheysson.
	La Démographie générale	R. Lafabrègue.
	Les Recensements de la population	T. Loua.
	La Statistique judiciaire	E. Yvernès.
	L'Alcoolisme	L. Lunier.
	La Fortune de la France	A. de Foville.
	La Division de la propriété	Gimel.
	Les Crises financières	Cl. Juglar.
	Les Banques anglaises	Fournier de Flaix.
	La Navigation intérieure	Beaurin-Gressier.
	Les Chemins de fer	Schelle.
1884.	— Statistique de l'enseignement primaire	E. Levasseur.
	La Bibliothèque nationale et les Bibliothèques municipales	Ch. Letort.
	Le Comptage de la circulation sur les routes	E. Cheysson.
	La Fièvre typhoïde à Paris	Durand-Claye.
	Les Revenus territoriaux de la France	Gimel.
	Le Divorce	Jacques Bertillon.
	Paris et Londres	Fournier de Flaix.
	Statistique de l'industrie minérale	O. Keller.
	L'Émigration aux États-Unis	A. Liégeard.
	Les Sociétés coopératives	E. Brelay.
	La Liquidation des crises	Cl. Juglar.
	L'Aliénation mentale	Dr Lunier.
	Cartographie des mouvements de la population	T. Loua.
1885.	— Les Grandes Percées des Alpes	L. Simonin.
	Les Colonies françaises	Ch. Cerisier.
	Statistique pénitentiaire	Jules Rabany.
	Nos Domestiques	G. Salomon.
	Le Prix de revient des transports en chemins de fer	Ch. Baum.
	L'Entretien des routes nationales	Léopold Marx.
	Paris, port de mer	T. de Coëne.
	Berlin et Vienne	Fournier de Flaix.
	La Densité des communes	Victor Turquan.
	Histoire de la comptabilité publique	L. de Swarte.
	L'Émigration intérieure	T. Loua.
	Les Progrès de l'Australasie	L. Simonin.

Nota. — La plus grande partie de ces conférences ont été publiées dans le *Journal de la Société de statistique de Paris.*

IV

TABLE ALPHABÉTIQUE

Par noms d'auteurs, des principaux articles insérés dans le Journal de la Société de statistique de Paris, depuis sa fondation (1860-1885).

		Volumes.	Pages.
Alglave	L'Industrie des rubans	XXIII	246
Aubert (Francis)	La Caisse de retraites pour la vieillesse	IX	71
Baluze	Les Incendies et leur accroissement	XXIV	155
Barbié du Bocage	Les Forêts en Russie	XIX	162
Baum	Le Prix de revient des transports en chemins de fer	XXVI	199
Beaurin-Gressier	Les Fabriques de sucre en France	XXIV	250
—	La Navigation intérieure	XXIV XXV	295 464
—	La Production sucrière en Europe	XXV	429
Bertillon (Dr Adolphe)	Acclimatement des races humaines	V	169
—	Mesures diverses de la durée de la vie humaine	VII	45
—	Détermination de la mortalité, en certains milieux	X	29
—	Observations sur les Dénombrements français	XIV	225
—	Combinaison des sexes dans les naissances gémellaires	XVI	60
—	Étude nouvelle sur les mort-nés	XVI	226
—	Influence de la primogéniture sur la sexualité	XVII	137
—	La Théorie des moyennes	XVII	265
—	L'Affaiblissement de la natalité en France	XVIII	200
—	Observations générales sur les mesures de la mortalité	XVIII	214
—	Les Ménages irréguliers à Paris	XXII	16
Bertillon (Dr Jacques)	Le Divorce et les Séparations de corps	XXV	28
Bertrand (Ernest)	De la Statistique et de son application aux faits sociaux	II	110
—	De la Moralité des classes ouvrières	XII. XIII	253
Bienaymé	Les Grands Nombres en statistique	XVII	199
Bing (Alfred)	Le Progrès syndical	XXIII	75
Bivort (Ch.)	La Production et la Consommation du sucre	XXI	209
Blanc (Hipp.)	Le Recrutement de l'armée	III	320
—	Le Suicide en France	III	144
Block (Maurice)	Les Mines et les usines en Prusse	XXV	168
Bœhm et Wagner	La Population du globe	XVI XXII	281 106
Bœhmert	La Participation des ouvriers aux bénéfices du patron	XXI	265
Boiteau (Paul)	Curiosités de la statistique parisienne	XV	231
Bona (de)	De la Durée de la vie humaine en Espagne	IX	81
Bonjean (le sénateur)	Recrutement du corps médical	V	231
Bouchut (Dr)	L'Égalité devant la mort	XVI	2
—	Les Mystères de la statistique	XVI	333
Boudin (Dr)	Acclimatement des races humaines	I	29
—	Mortalité des chevaux dans l'armée	I	168
—	Dangers des mariages consanguins	III	69
—	Influence de l'âge des parents sur le sexe des enfants	IV	26
—	La Taille et l'Aptitude militaire	IV	177
—	Les Effets de la foudre	VI	244
Bourdin (Dr)	État de l'instruction primaire dans l'armée	VIII	324

		Volumes.	Pages.
Bourdin (Dr)	La Constatation des décès à domicile	XX	254
—	Le Domaine de la statistique	XXI	31
—	Le Certificat d'études primaires	XXV	247
—	Le Livret de famille	XXV	247
Brelay (Ernest)	Les Sociétés coopératives en Europe	XXV	269
Brière de Boismont	La Folie suicide	VI	136
Broch (Dr)	La Crise agricole en Europe	XXVI	24
Busch (Carle)	L'Heure décimale au point de vue pratique	XXVI	387
Cerisier	Les Colonies françaises	XXVI	69
Champouillon (Dr)	La Taille et la Constitution physique dans l'armée et la population	X	305
—	Les Eaux minérales	XII, XIII	155
Chervin (Arthur)	Le Bégaiement en France	XV	126
—	Mouvement de la population en Espagne	XVI	173
—	Le Portugal et ses colonies	XVII	212
—	La Mortalité des esclaves à Rome du temps d'Auguste	XVII	224
—	Considérations générales sur les méthodes de recensement	XIX	176
—	Les Examens pédagogiques militaires en Suisse	XX	105
—	Bertillon et ses œuvres	XXIII	133
Chevalier (Michel)	La Statistique dans ses rapports avec l'Économie politique	I	1
Cheysson (Émile)	La Statistique graphique à l'Exposition universelle	XIX	323
—	Les Irrigations en France et à l'étranger	XX	172
—	La Statistique graphique et les tarifs de chemins de fer	XXII	116
—	Projet de création d'un Conseil supérieur de statistique	XXIII	»
—	L'École polytechnique et ses boursiers	XXIII	333
—	Les Pensions civiles et les Employés de l'État	XXIV	389
—	Conférence sur la population (avec figures)	XXIV	435
—	Le Comptage de la circulation sur les routes	XXV	136
Coëne (de)	Paris, port de mer	XXVI	455
Contini (l'abbé)	L'Infanticide en Angleterre	VI	109
—	Les Enfants naturels devant la statistique	IX	29
Coriolis (Ch. de)	L'Ile Maurice	XX	50
Cornuault (Eugène)	L'Industrie du gaz à Paris et à Londres	XXVI	130
Courtois (A.)	Les Cours de la Bourse depuis 1797	XVIII	86
Crisenoy (de)	Les Statistiques communales	XXV	337
David (Dr)	Le Suicide en Danemark	I	74
Decaisne (Dr)	Le Suicide en France	XXI	121
Decroix	L'Hippophagie en France	XXI	237
Delboy	L'Espagne statistique	XXIV	317
Deloche (M.)	La Statistique en France et à l'étranger	XVII	248
Demay	Les Enfants naturels	III	121
—	Les Prix Montyon, fastes de la vertu pauvre	VI	294
Deseilligny	Moyens propres à développer notre commerce d'exportation	XV	170
Donnant	Précis sur la théorie de la statistique	XVII	86
Duhamel	Les Caisses de prévoyance pour les ouvriers mineurs en Belgique	XXVI	482
Dulaurier	Du Régime des impôts en France et en Prusse	XXV	358
Dumas (J. B.)	La Science depuis 100 ans (1765-1865)	VII	209
—	L'École centrale des arts et manufactures	XV	109
Dumesnil-Marigny	Valeur vénale de la production en France	II	84
—	L'Absentéisme	IV	85
—	Étude générale sur le Commerce	XIX	312
Durand-Claye	La Fièvre typhoïde à Paris	XXIV	458
Duval (Jules)	Notre pays	XIV	337
Ely (Dr)	La Mortalité dans l'armée	V	219
—	Le Célibat dans l'armée	XII, XIII	184
Essars (des)	Nouveau procédé graphique, avec application aux opérations de la Banque	XXIII	33
—	La Caisse de secours des employés de la Banque de France	XXV	321

		Volumes.	Pages.
Fayet	Détermination de la population scolaire	VII	158
Felch	Les Incendies de théâtres	XXIII	»
Fillias (Achille)	L'Algérie en 1873	XIV	218
Flechey (Edmond)	L'Industrie textile dans le Royaume-Uni	XII, XIII	217
—	Les Populations urbaines et rurales en Angleterre	XV	42
—	Les Chemins de fer européens	XV	86
—	L'Empire britannique	XV	131
—	Les Chemins de fer aux États-Unis	XVI	91
—	Les Nouveaux Impôts et le Budget	XVI	253
—	L'Irlande, depuis 1800	XVII	100
—	La production viticole en Hongrie	XVII	265
—	Les Dommages causés par l'invasion allemande	XVIII	265
—	Le Rôle de la poste dans les caisses d'épargne	XVIII	327
—	La Population sauvage au Canada	XIX	21
—	La Production et le Commerce du coton	XIX	120
—	Les Ressources de la Turquie	XIX	206
—	La Famine aux Indes	XX	9
—	Le Lin dans le Royaume-Uni	XX	131
—	L'Enseignement agricole en France	XX XXIII	189 253
—	La Colonie de Victoria	XXI	151
—	Les Chemins de fer en France et en Algérie	XXII	39
—	La Colonisation et l'Agriculture en Algérie	XXII	263
—	La Consommation de la viande à Paris	XXIV	57
Fournier de Flaix	Le Canal de Panama	XXII	64
—	La Question monétaire	XXII	144
—	Les Banques aux États-Unis, en Angleterre, en Australie	XXIV XXV	48, 401 159
—	Paris et Londres	XXV	253
—	Vienne et Berlin	XXVI	311
—	L'Accroissement de la richesse publique depuis 1789	XXVI	469
Foville (Alfred de)	Les Variations des prix depuis un demi-siècle	XVI	43
—	Le Stock monétaire de la France	XX	32
—	Influence des prix sur le mouvement du commerce extérieur	XX	289
—	Les Valeurs successorales	XXIII	41
—	Les Impôts directs en France	XXIII	65
—	La Durée des générations	XXIII	201
—	Le Mouvement des prix dans le commerce extérieur	XXIII	202
—	La Censelette d'Eringhem	XXIV	272
—	Les Grandes Fortunes en Angleterre	XXIV	370
—	La Fortune de la France	XXIV	406
—	La Commune de Venzat	XXV	219
—	La Statistique et ses Ennemis	XXVI	448
Franqueville (de)	La 3e classe dans les trains express	XVIII	50
Gimel	Les Cotes foncières	XX	142
—	Les Travaux d'Hippolyte Passy sur la propriété foncière	XXI	220
—	La Division de la propriété	XXIV	223
—	Nouvelle Évaluation des propriétés non bâties	XXV	299
Gréard (O.)	L'Enseignement secondaire à Paris	XXI	309
Gross (Dr)	Répartition géographique de la phtisie	VIII	258
Guérard (Dr)	Villermé et ses œuvres	V	46
Guillard (Achille)	De la Démographie	II	277
Hepp (Albert)	La Norvège	XII, XIII	330
Heuschling (Xavier)	La Primogéniture à Bruxelles	XVIII	278
—	Le 25e anniversaire du Congrès de statistique	XIX	3
—	Les Progrès de la statistique	XXI	94
—	Les Catholiques et les Libéraux en Belgique	XXI	326
—	La Statistique internationale et ses progrès	XXIII	287
Hir (Le)	Les Assurances contre l'incendie	I	77
—	Les Assurances sur la vie	IV	142
—	Les Incendies en France	VIII	249

		Volumes.	Pages.
Horn	Les Finances de l'Europe	I	14
Humbert (Charles)	Le Recrutement de l'armée	V VIII	306 55
Husson (Armand)	L'Indigence à Paris	V	288
—	La Mortalité infantile à Paris	XI	277
—	Les Eaux de Paris	XIV	325
—	La Viande de cheval	XV	274
—	Le Pain	XV	281
—	Le Lait	XVI	17
Hugo (Comte Léopold)	Le Nombre IX	XX	253
Jahnson	Le Mouvement de la population en Russie	XVII	6
Jude	Sur le Projet d'une Caisse en faveur des vieux ouvriers	XXI	101
—	Les Enfants abandonnés ou coupables	XXII	90
—	Les Villes éclairées au gaz	XXIV	412
Juglar (Dr Cl.)	La Crise des Banques en France et en Angleterre	II	321
—	Résultats du traité de commerce avec l'Angleterre	IV	16
—	La Circulation fiduciaire	VII	64
—	Statistique figurée de divers États du monde	IX	249
—	Les Budgets français	IX	306
—	Le Commerce des produits artistiques	XI	140
—	Comment s'est payée notre indemnité de guerre	XIV	45
—	La Question monétaire	XV	199
—	Du Rôle de la monnaie et des lingots	XVII	119
Keller (O.)	Les Eaux minérales en France	XXIV	363
—	L'Industrie minérale en France et à l'étranger	XXV	344
—	Les Caisses de mineurs en France	XXVI	408
Krantz	Les Progrès récents de l'agriculture et de l'industrie	XXI	281
Lafabrègue (René)	Le Paupérisme en Suisse	XX	211
—	La Mortalité du 1er âge et les légitimations	XXIII	124
Lallier	L'Élection municipale et le suffrage universel	XIV	336
Lamarque (de)	Statistique pénitentiaire	I VII XI XII, XIII	81 254 3 228
Lamé-Fleury	La Compagnie du gaz à Paris	XXV	241
Laveleye (de)	Superficie et Population des diverses contrées du monde	VI	153
Lavergne (de)	Les Variations de prix	V	119
Laverrière	Nouvelle Méthode de statistique agricole	XIX	317
Legoyt (Alfred)	Les Armées européennes	I	17
—	Les Chertés et la population	I	43
—	Historique des dénombrements français	I	131
—	Londres et Paris	II	25
—	La Folie en France	II	90
—	Les Communautés religieuses	II	221
—	Situation économique de l'Angleterre	III	47
—	Les Professions en Europe	III	60
—	Les Élections en France et en Angleterre	III	123
—	De quelques statisticiens modernes	III	154
—	Le Zollverein	III	190
—	Du Mouvement de la population au Canada	III	234
—	L'Émigration européenne	III	243
—	Le Morcellement de la propriété	III	272
—	La Production de l'or dans le monde	IV	1
—	Les Cadastres européens	IV	203
—	Le Congrès de Berlin	IV	271
—	La Prétendue dégénérescence de la population française	IV	316
—	L'Impopularité de la statistique	V	81
—	Les Prix et salaires en France	V	140
—	Les Villes et les Campagnes	V	206

		Volumes.	Pages.
Legoyt (Alfred)	Vitalité de la race juive	VI	166
		X	81
—	L'Agriculture européenne	VII	185
—	Le Régime des douanes	VII	241
—	Les Accidents mortels en Europe	VII	249
—	Les Naissances naturelles	VIII	27
—	Les Dettes publiques en Europe	VIII	111
—	Les Conditions d'accroissement des populations de l'Europe	VIII	166
—	Londres, Paris, Berlin, Vienne	VIII	194
—	Le Congrès de Florence	IX	3
—	L'État de la statistique en France	IX	52
—	Les Combustibles minéraux	IX	221
—	Le Suicide en Europe	IX	279
—	Les Octrois en France	X	173
—	Production vinicole de l'Europe	X	193
—	Les Forêts	XI	221
—	Le Progrès des agglomérations urbaines en Europe	XI	249
—	Les Maisons en France	XI	305
Lefèvre (Ch.)	Les Caisses d'épargne scolaires	XVIII	301
Lemercier (Marcel)	Berlin	XVII	33
—	La Savoie industrielle	XVII	133
—	L'Enseignement technique à l'École de Zurich	XVII	164
—	L'Empire des Indes	XVII	171
—	L'Empire d'Allemagne	XIX	103
—	De l'Emploi des femmes dans les chemins de fer	XXVI	217
Leone-Lévi	Revenu des classes ouvrières en Angleterre	VIII	39
Leroy-Beaulieu (Paul)	La Question de la population	XXI	117
Letort (Charles)	L'Industrie en Autriche-Hongrie	XV	292
Levasseur (Émile)	Le Congrès de Saint-Pétersbourg	XIV	23
—	La Statistique des prix et salaires	XV	60
—	Le Congrès de statistique de Budapest	XVIII	29
—	Les Ressources du Brésil	XXIII	182
—	La Démographie dans ses rapports avec l'Économie politique	XXIV	142
—	La Statistique officielle en France	XXVI	226
Liégeard (Armand)	La Californie	XV	317
—	Mortalité des ecclésiastiques	XVI	137
—	La Fortune du Danemark	XVII	43
—	L'Émigration allemande	XXIII	103
—	Statistique générale de l'émigration aux États-Unis	XXV	221
Loua (Toussaint)	Quelques lois statistiques du mariage	VI	2
—	Calcul de la vie moyenne	V	319
		X	182
—	Le Suffrage universel dans ses rapports avec les lois de la population	VI	229
		XIX	8
—	Mesure de la mortalité dans les hôpitaux et prisons	VI	188
		VII	19
—	Topographie parisienne	VII	223
		VIII	141
—	Influence des saisons sur les naissances et les décès	VII	103
—	Les Pouvoirs électifs en Europe et aux États-Unis	IX	109
—	Les Résultats de la réforme douanière	IX	137
—	Prix des terrains et des maisons à Paris	IX	256
—	Ce qu'est encore Paris ! (1871)	XII, XIII	197
—	Les Incendies délictueux	XII, XIII	271
—	La Production céréale dans le monde	XII, XIII	288
—	L'Instruction primaire dans l'armée	XIV	233
—	L'Industrie française	XIV	253
—	L'Exposition universelle de 1867	XIV	281
—	Aperçu critique sur les Census américains	XIV	311
—	L'Approvisionnement de Paris	XV	78
—	Les Conditions de la vie, suivant les professions	XV	97
—	Les Portes et fenêtres en France	XV	143
—	Les Principes constitutifs des consommations alimentaires	XV	215
—	Les Commotions politiques et la folie	XV	226
—	Les Rapports commerciaux de la France et de l'Italie	XV	321

		Volumes.	Pages.
Loua (Toussaint)	Les Vignobles européens	XVI	23
—	Les Richesses minérales de l'Italie	XVI	182
—	Les Variations du commerce français	XVII	59
—	L'Instruction laïque et congréganiste à Paris	XVII	115
—	Le Ralentissement de la population française	XVII	253
—	Les Caisses d'épargne en Europe et aux États-Unis	XVII	315
—	L'Équilibre européen	XVIII	3
—	L'Esclavage au Brésil	XVIII	59
—	La Production et la valeur de l'or et de l'argent	XVIII	97
—	Le Divorce en Belgique	XVIII	155
—	La Fécondité des populations	XVIII	209
—	Le Coefficient d'exploitation des chemins de fer	XVIII	224
—	L'Émigration européenne	XVIII	253
—	La Houille	XVIII	261
—	Les Faillites en France, depuis 1840	XVIII	281
—	Les Infanticides et les mort-nés	XVIII	313
—	Le Fer et l'acier	XVIII	318
—	Études parisiennes	XIX	201
—	Nos Prisons	XIX	227
—	L'Italie économique	XIX	236
—	L'Enseignement secondaire en France	XIX	299
—	Les Logements insalubres à Paris	XX	44
—	Les Sociétés de secours mutuels en France	XX XXV	94 172
—	L'Armée française	XX	115
—	Influence de la position sociale sur la mortalité	XX	198
—	La Production chevaline et les Haras	XX	201
—	Les Ressources de l'Égypte	XX	246
—	L'Industrie nantaise	XX	312
—	La Longévité des retraités civils	XXI	11
—	La Crise céréale et les pays à blé	XXI	18
—	Les Rues et les Maisons de Paris	XXI	31
—	La Formation de la dette française	XXI	92
—	La Population rurale en France	XXI	175
—	Les Progrès de la navigation à vapeur	XXI	191
—	Le Mariage et les Séparations de corps	XXI	199
—	La Caisse nationale des retraites	XXI	204
—	La Dépopulation des campagnes	XXI	233
—	Aperçus théoriques sur les méthodes du recensement	XXI	253
—	La Bretagne et la Normandie	XXI	288
—	Les Moyens de transport à Paris	XXI	300
—	Le Mouvement de la population en Europe	XXII	5
—	La Consommation du tabac	XXII	70
—	Le Cabotage en France	XXII	86
—	Les Décès du premier âge	XXII	121
—	Le Volontariat d'un an	XXII	148
—	Statistique figurée de la France	XXII	170
—	Statistique internationale de la marine marchande d'après Kiaër	XXII	198
—	Les Salons annuels	XXII	213
—	Le Personnel des chemins de fer	XXII	227
—	La Répartition de la propriété en Russie	XXII	236
—	La Télégraphie dans les deux mondes	XXII	253
—	Paris et Vienne	XXII	267
—	Résumé historique du mouvement des chemins de fer français	XXIII	5
—	Le Canal de Suez	XXIII	72
—	Les Pompes funèbres et la distribution de la richesse à Paris	XXIII	157
—	La Prostitution en France	XXIV	16
—	Curiosités de la statistique parisienne	XXIV	311
—	L'Industrie de la soie à Lyon	XXIV	328
—	Le Cours des fonds publics et des valeurs mobilières	XXV	68
—	Les Salaires de la grande industrie	XXV	281
—	L'Émigration intérieure en France	XXVI	118
—	La Colonisation française et étrangère	XXVI	163
Lucas	Les Routes et les Canaux français	XV	64

		Volumes.	Pages.
Luçay (Comte de)	Aperçu historique sur les octrois	XXIV	178
Lunier (Dr)	L'Alcoolisme et la Folie	XIV	114
—	L'Aliénation mentale en France	XV	35
—		XXV	470
—	La Consommation des boissons alcooliques	XVII	172
—	Les Premiers Résultats de la loi contre l'ivresse	XIX	188
Malarce (de)	Le Degré de moralité des départements français	I	61
—	La Réforme des livrets dormants	XIX	87
—	Les Caisses d'épargne scolaires	XX	265
—	Les Progrès de l'épargne en Europe	XXI	133
Marchand (Joseph)	La Mesure du taux d'accroissement des populations	XXIII	»
Marx (Léopold)	La Prestation en nature	XXV	11
—	L'Entretien des routes nationales	XXVI	369
Matweiew (Serge)	La Criminalité en Russie	XVIII	274
Mauguin	Un Domaine agricole du diocèse de Sens	XVII	98
Millot (Louis)	Budget du Parisien et du Français	II	174
Minot (Eug.)	Les Progrès du commerce et de l'industrie	XXV	444
Morel (Édouard)	Les Admissions temporaires	XV	266
—	Le Commerce du guano	XVII	323
Morin (Général)	L'Instruction primaire en France et en Allemagne	V	249
Naunyn (Dr)	Influence de l'industrie sur la mortalité	XIV	301
Nayron (A.)	L'Instruction primaire en France	V	110
Neison	Influence des professions sur la durée de la vie	XXII	216
Neumann-Spallart (de)	La Question de l'alimentation publique	XVIII	121
Noël (Octave)	Histoire du blé	XVII	129
Ozenne	La Marine marchande	XIV	309
Passy (Hippolyte)	Des Services qu'on peut attendre de la statistique	XV	2
Péligot (Eugène)	Les Alliages des monnaies d'or	XV	312
Play (Le)	Vues générales sur la statistique	XXVI	6
Plessier	L'Agriculture en Brie	VIII	310
Porochine (de)	Les Chemins de fer russes	II	305
Potiquet	Vie moyenne des académiciens	XIV	23
Raffalovich	Les Salaires et Gains des ouvriers anglais	XXVI	142
Rapet (Jules)	Difficultés de la statistique de l'instruction primaire	IX	10
Rau	Rapports de la statistique avec l'économie politique	II	249
Regny-Bey (de)	De la Navigation en Égypte	XIV	241
Renaud (Georges)	Le Prix de la vie à Paris	XIV	176
—	La Statistique à l'Exposition de géographie de Paris	XVII	14
Roswag (Charles)	Les Métaux précieux	VI	322
Roulliet (Antony)	La Société de statistique et ses anciens présidents	XXVI	291
Ruolz (de)	La Question des houilles	XIV	298
Sagra (Ramon de la)	L'Ile de Cuba	II	315
Say (Léon)	La Statistique internationale	XXVI	438
Schimmer (Ad.)	La Population juive en Autriche	XVI	127
—	L'Annuaire statistique de la France	XIX	276
Sidenbladh	Notice générale sur la Suède	XVI	318
Siegfried (Jules)	La Misère	XIX	115
Silvy	Les Médecins en France	XVI	200
Simonin (L.)	Les Accidents dans les mines	XXV	172
—	Les Grandes Percées des Alpes	XXVI	25
Spiliotakis	Maisons et Familles en Grèce	II	307
Swarte (de)	Histoire de la Comptabilité publique	XXVI	317

		Volumes.	Pages.
Tisserand (Eugène)	Le Phylloxera	XXI	182
Thiers (Ad.)	Le Budget de la France et de l'Angleterre	XII, XIII	124
Thomé de Gamond	Le Régime des eaux courantes	XIV	127
Thonissen	La Justice en France	XXIV	149
Tounissoux (l'abbé)	La Désertion des campagnes	XXV	175
Trémeaux	De l'Homme dans ses rapports avec le sol	VI	271
Tschouriloff	De l'Accroissement de la taille en France	XVI	5
—	Rapport entre la diminution des naissances et le chiffre de la mortalité	XVII	30
—	Étude de quelques exemptions au recrutement	XVII	312
—	Les Naissances doubles, au point de vue des races	XVIII	241
Ubicini	L'Empire ottoman	XVIII	235
Vacher (Dr)	Le Choléra en Europe	IX	165
—	Les Omnibus à Paris, Londres et Berlin	X	257
—	La Mortalité à Paris	XV	99
—	La Mortalité infantile et l'impaludisme	XVII	204
—	Le Fécondité des mariages	XVII	281
—	La Fortune nationale de la France	XIX	128
—	Les Incendies en France	XXI	86
—	La Durée des générations	XXIII	148
—	La Répercussion en statistique d'après un diagramme de Berg	»	»
Valpy (Richard)	Le Commerce anglo-français	II	310
Verpy (de)	L'Irlande et sa population	XXII	178
Viallet (Dr)	L'Émigration des campagnes	V	195
—	Les Sages-Femmes	VII	96
Vidal (Louis)	Le Travail dans les prisons	III	170
Ville (Georges)	Le Fumier et les Engrais	XIV	63
Vissering	Limites de la statistique	X	249
Vitu	Les Finances de Paris	V	312
Vogel	Progrès du commerce anglo-français	VII	10
Vogt (Dr)	Les Finances de la Suisse	VI	25
Wappens (Dr)	Mouvement général de la population en Europe	II	50
Winkler (Thomas)	Le Zollverein	XIV	277
Wolowski (Louis)	Du Rôle et de l'Importance de la statistique	VIII	277
—	Du Morcellement et des Charges de l'agriculture	VIII	316
—	Éloge de Quetelet	XV	118
Yvernès	L'Alcool et la Criminalité	XXII	76
—	La Statistique judiciaire en France depuis 50 ans	XXIII	238
—	La Récidive	XXIV	111
—	Conférence sur la statistique judiciaire	XXIV	309

Dans cette table ne se trouvent pas compris un nombre considérable d'articles signés ou non signés (Rapports de consuls. — Documents officiels. — Analyses de documents et informations statistiques de toute nature, provenant de la France ou de l'étranger).

ERRATA.

Page 5, 4e ligne, au lieu de *voir* 2e *partie*, lisez : 3e partie.
Page 100 (note), au lieu de *parvenue*, lisez : parvenu.
Page 133 (exergue), au lieu de *Henri Lecmans*, lisez : Hubert.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

CHAPITRE I. — But et organisation de la Société.

Article premier. La Société de statistique de Paris se propose de populariser les recherches statistiques par ses travaux et ses publications.

Art. 2. Le nombre des membres de la Société est illimité. Ils se divisent en membres honoraires, membres titulaires et membres correspondants français et étrangers.

Art. 3. La cotisation des membres titulaires est fixée par le règlement intérieur. Tout membre en retard, pendant une année, de payer sa cotisation peut être considéré comme démissionnaire et rayé du tableau par une simple décision du Conseil; cette décision est rapportée si le sociétaire justifie d'une absence ou de toute autre circonstance considérée par le Conseil comme une excuse suffisante.

Art. 4. Aucun membre nouveau, soit titulaire, soit correspondant, ne peut être admis qu'après en avoir fait la demande par lettre adressée au président ou sur la présentation de deux sociétaires. L'élection n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la réception de la lettre ou de la présentation.

Art. 5. Un conseil choisi parmi les membres titulaires résidant dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, est chargé de veiller aux intérêts matériels, moraux et scientifiques de la Société.

Art. 6. Le Conseil se compose du président de la Société, de trois vice-présidents, du secrétaire général, du trésorier-archiviste et de six membres, parmi lesquels le Conseil choisit lui-même chaque année le secrétaire des séances.

Art. 7. Le président est élu pour un an, le secrétaire général et le trésorier-archiviste pour trois ans. Les vice-présidents et les autres membres du Conseil sont renouvelés chaque année par tiers, à tour de rôle. Les premières années, le sort désigne le vice-président et les conseillers qui doivent sortir.

Art. 8. Aucun des membres du Conseil, à l'exception du secrétaire général et du trésorier-archiviste, n'est immédiatement rééligible. Toutefois, le président et le vice-président à élire chaque année peuvent être choisis parmi les membres du Conseil, ou parmi les membres du Bureau sortants.

Les anciens présidents de la Société font de droit partie du Conseil.

CHAPITRE II. — Travaux de la Société.

Art. 9. La Société se réunit une fois par mois. Ses réunions mensuelles sont indépendantes de celles qui pourraient être provoquées extraordinairement, soit spontanément par le Conseil, soit sur une demande signée par dix membres au moins de la Société.

Art. 10. Aucune lecture ne peut être faite sans communication préalable du manuscrit au président, huit jours au moins avant la séance dans laquelle elle doit avoir lieu.

Art. 11. Est interdite toute lecture qui contiendrait une appréciation quelconque des actes politiques du Gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ou une attaque quelconque contre l'un des cultes reconnus par l'État.

Art. 12. Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'à la suite d'une convocation spéciale, et seulement à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Ces statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État dans sa séance du 30 janvier 1873.

Le Maître des requêtes, secrétaire général au Conseil d'État,

Signé : Alexandre FOUQUIER.

Certifié conforme à l'original annexé au décret du 25 février 1873, déposé aux Archives du Ministère de l'instruction publique.

Le Chef du cabinet et du secrétariat,

Signé : EMMANUEL.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

362105

Société de Statistique de Paris
Le 25e anniversaire de la Société de
Statistique de Paris, 1860-1885.

Pol.Sci
Stat
S678v

NAME OF BORROWER.

DATE.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED